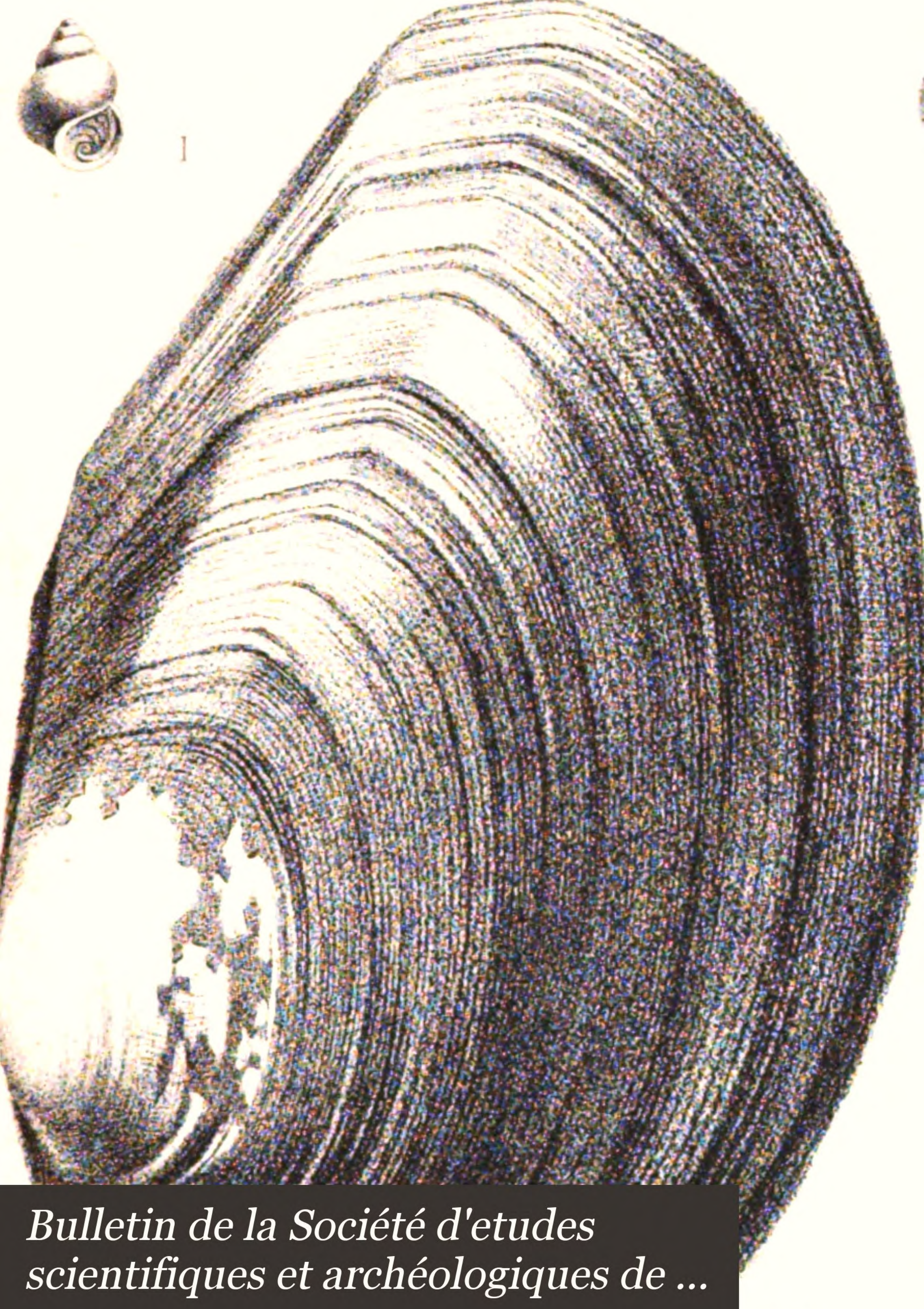
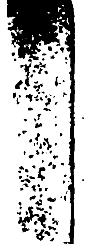

1
15





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN

TOME XXIV

1902 - 1903

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE C. ET A. LATIL, BOULEVARD DE L'ESPLANADE, 4

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN

TOME XXIV

1902 - 1903

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE C. ET A. LATIL, BOULEVARD DES MARRONNIERS, 28

1904

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 20 JANVIER 1902

Présidence de M. le Dr Burtez, président

Présents : MM. Astier, Charles Azam, Belletrud, Burtez, Chiris, Genot, Guide, Mireur, Perrimond, Poupé, Raffin et Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 27 décembre 1901 est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Il est fait don à la Société : par M. Mongin, d'un exemplaire de son étude historique sur *Toulon ancien et ses rues ;* par M. Astier de 28 livraisons ou volumes du Bulletin de 1856 à 1897 qu'il a trouvés parmi les livres de son père. — Remercîments.

M. le président exprime au docteur Genot, qui vient d'être nommé médecin de l'hôpital militaire de Saïda (Algérie), les regrets de la Compagnie à l'occasion de son départ ; il espère toutefois que notre confrère voudra bien nous continuer sa précieuse collaboration. M. Genot remercie et dit qu'il sera très heureux de pouvoir, malgré son éloignement, faire toujours partie d'une Société où il a rencontré tant de sympathies.

M. le trésorier annonce qu'il va mettre les cotisations en recouvrement et présente l'exposé de la situation financière au 31 décembre dernier. Le remboursement est maintenant complet des sommes fort obligeamment avancées par deux de nos confrères pour le paiement des droits de mutation du legs Panescorse. M. le président renouvelle à nos généreux confrères les remercîments de la Société pour le service rendu et félicite M. le trésorier de son habile gestion.

M. E. Poupé retrace les diverses péripéties d'une révolte des équipages des frégates la *Minerve* et la *Melpomène*, en rade de Toulon, qui, fin avril 1793, refusèrent de mettre à la voile pour remplir deux importantes missions. L'une consistait à escorter à Alger deux chébecs barbaresques, coulés onze mois auparavant dans la rade de Cavalaire par une frégate napolitaine et radoubés à Toulon aux frais du Gouver-

nement français; l'autre, à croiser du côté du détroit de Gibraltar pour protéger les bâtiments de commerce venant de l'Océan. De l'exécution de cette double mission dépendaient les bonnes relations de la République avec la Régence et l'approvisionnement en grains du département. Après avoir montré comment elle put être remplie, grâce au patriotisme des ouvriers de l'arsenal, qui s'enrôlèrent pour remplacer les équipages insoumis, l'auteur a indiqué les mesures prises par les trois Corps administratifs de Toulon, soit pour ramener les matelots à l'obéissance, soit pour punir les fauteurs de cette rébellion qui entraîna la condamnation à mort du capitaine de la *Melpomène*, condamnation injustifiée qui peut s'expliquer, mais non s'excuser. Cette étude complète et redresse de précédents récits, parfois inexacts ou insuffisamment documentés.

Le même membre communique la note ci-après annexée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Instruction Publique à Rians sous l'ancien régime

Le plus ancien document relatif au fonctionnement de l'instruction publique à Rians (1) sous l'ancien régime remonte à l'année 1560. C'est une délibération du conseil communal qui fixe à 10 écus le traitement annuel du maître des écoles (2).

Comme dans toutes les localités de Provence, ce maître, qui entrait en fonctions à la Saint-Michel, était nommé, chaque année, par le conseil, sur la présentation des consuls (3). Parfois il leur déléguait ses pouvoirs (4). Dans ce cas, les consuls faisaient leur choix soit directement, soit après consultation des « apparents » (5) ou des pères de famille (6). Ils avaient aussi mission de provoquer des candidatures quand il y avait pénurie de postulants (7). Le maître des écoles pouvait être prorogé dans ses fonctions (8). Assez rares au XVIe et au XVIIe siècle, ces prorogations furent fréquentes au XVIIIe.

(1) Var. Arrondissement de Brignoles, chef-lieu de canton.

(2) Séance du 12 août.

(3) Séances des 11 janvier 1563, 23 octobre 1566, 7 juillet 1586, 24 novembre 1596, 1er avril 1603, 21 septembre 1618, 12 mai 1619, etc, etc.

(4) Séances des 24 septembre 1568, 14 septembre 1569, 26 mai 1570, 12 février 1575, 7 septembre 1577, 14 juin 1579, 28 novembre 1589, 2 août 1606, 17 août 1636, 24 septembre 1642, 9 août 1657, 24 août 1711, etc.

(5) Séance du 24 juillet 1605.

(6) Séances des 17 août 1670, 23 août 1671, 16 septembre 1696, 30 septembre 1708.

(7) Séance du 16 janvier 1595.

(8) Séances des 7 septembre 1561, 22 juillet 1584, 7 août 1616, 24 avril 1620, 18 septembre 1643, 4 mars 1646.

Le plus souvent, au XVI[e] siècle, les régents des écoles étaient choisis à la suite d'une « dispute » ou concours (1). Ce mode de nomination fut abandonné à la fin du XVII[e] siècle. La dernière « dispute » eut lieu en 1675. Le jury se composa du vicaire, du juge seigneurial, et de 4 ou 5 prêtres ou avocats (2). En 1567, 2 prêtres seulement avaient rempli les fonctions d'examinateurs (3), A l'origine, ce concours s'effectuait le 10 août, le jour de la fête patronale de Saint-Laurent dont il rehaussait l'éclat (4). En 1570, le conseil décida qu'il aurait lieu dorénavant à la Pentecôte, parce que la fête de Saint-Laurent était tardive et que les meilleurs régents étaient alors engagés (5). Mais on revint bientôt à l'ancienne coutume (6). Les candidats, suivant un usage général, étaient défrayés par la communauté (7).

Il ne semble pas qu'au XVI[e] siècle, ni même au XVII[e], le pouvoir ecclésiastique intervint dans la nomination des maîtres des écoles. Par contre au XVIII[e] siècle, l'investiture de l'archevêque d'Aix fut nécessaire. Auprès de lui un Supérieur général des écoles s'occupait de toutes les questions relatives à l'enseignement et au personnel (8).

Les honoraires annuels du maître des écoles furent de 10 écus en 1560-61 (9), de 40 florins en 1563-64 (10), de 15 écus en 1567-68 (11), de 25 écus en 1570-71 (12), de 100 florins en 1582-83 (13), de 24 écus en 1589-90 (14), de 35 en 1593-94 (15), puis retombèrent à 30 en 1597-98 (16), à 25 en 1600-01 (17). De 1602 à 1660 ils oscillèrent entre 90 et 120 livres (18). A partir de 1660 cette dernière somme fut de règle. Elle fut

(1) Séances des 11 août 1567, 6 août 1583, 30 août 1587, 11 août 1611, 8 août 1618, 17 août 1640, 25 août 1641, 17 août 1664, 29 juin 1669, 29 juin 1675.

(2) Séance du 13 août 1675. Elle devait avoir lieu le dimanche après la Sainte-Madeleine' c'est-à-dire après le 22 juillet, puis fut reportée au 14 août

(3) Séance du 11 août 1567. Ce furent Sébastien Coquilhat et Nicolas Gavot, prétres, de Jouques.

(4) Séances des 25 juillet 1567, 16 mai 1570, 22 juillet 1571.

(5) Séances des 30 mars 1570, 9 juin 1579.

(6) Séances des 7 septembre 1577, 25 juillet 1607, 15 août 1615, 20 avril 1621, 30 juillet 1651.

(7) Séances des 12 août 1560, 7 septembre 1561, 5 juin 1571, 5 septembre 1577, 18 juin 1585, 30 août 1609, 11 août 1612, 19 août 1613, 9 octobre 1635, 13 août 1675.

(8) Cf. visite pastorale de 1733. GG. 38; et aussi GG. 79 et 82.

(9) Séance du 12 août 1560.

(10) Séance du 23 août 1563.

(11) Séance du 11 août 1567.

(12) Séance du 26 mai 1570.

(13) Séance du 1[er] juillet 1582.

(14) Séance du 28 novembre 1589.

(15) Séance du 19 septembre 1593.

(16) Séance du 5 octobre 1597.

(17) Séance du 17 septembre 1600

(18) Voir la liste des maîtres avec l'indication de leur traitement annuel, page 9.

consacrée par l'arrêt de vérification des dettes de la communauté de 1714 qui détermina en même temps ses charges ordinaires (1).

Au commencement du XVIII° siècle, en 1712, le conseil augmenta les gages des deux maîtres alors en fonctions. Il attribua à l'un d'eux 150 livres et à l'autre 100 (2). En 1726 leur traitement total fut porté à 300 livres (3). Mais, en 1733, l'Intendant rappela la communauté à l'observation de l'arrêt de vérification des dettes. Malgré ses pétitions, le conseil ne put obtenir, ni de l'Intendant, ni du Roi, l'autorisation d'augmenter les gages des maîtres des écoles (4). Il s'ensuivit que de 1735 à 1754 il n'y eut plus qu'un seul maître au traitement de 120 livres. Comme il jugeait 2 maîtres nécessaires pour le bon fonctionnement de l'enseignement, le conseil essaya de tourner la difficulté en attribuant chaque année, à ces 2 maîtres, 80 livres supplémentaires, provenant du produit d'un capage et le montant d'une rétribution scolaire qu'il détermina (5). Il fallut renoncer aussi à ce système deux ans plus tard et jusqu'en 1771 il n'y eut plus qu'un seul maître en fonctions. De cette date à 1783 il n'y en eut pas, le conseil ne pouvant trouver de régent qui se contentât des 120 livres annuelles. En 1783 i augmenta le taux de la rétribution scolaire (6), et jusqu'à la Révolution les écoles eurent de nouveau un titulaire.

Il n'est pas question de rétribution avant le commencement du XVIII° siècle, ce qui semble indiquer qu'auparavant l'enseignement était gratuit. C'est évidemment le désir d'augmenter le traitement des maîtres des écoles qui détermina le conseil à accomplir cette innovation. En 1701, en effet, il décida que les gages annuels des 2 maîtres seraient de 400 livres dont 150 payables par la commune et le reste par les pères de famille (7). En 1706, le maître fut autorisé à traiter de gré à gré avec les parents (8). Puis les documents restent muets jusqu'en 1754. Le conseil fixa alors le taux de la rétribution de la manière suivante (9) : « Ceux de l'alphabet » devaient payer 5 sous par mois;

(1) Cf. CC 419, le texte de cet arrêt.

(2) Séance du 13 novembre 1712.

(3) Séance du 22 septembre 1726. Traitements alloués entre et après ces 2 dates : 150 et 45 livres (séance du 24 décembre 1713); 200 livres (séance du 5 novembre 1714); 165 et 135 livres (séance du 6 décembre 1722); 180 et 120 livres (séance du 16 octobre 1729).

(4) Séances des 26 octobre 1738, 1er novembre 1739, 28 mai, 3 décembre 1752.

(5) Séances des 23 mai, 15 août 1754.

(6) Séance du 26 janvier 1783.

(7) Séance du 8 mai 1701.

(8) Séance du 17 octobre 1706.

(9) Séances des 23 mai, 15 août 1754.

du « françois et écriture », 10 sous; de « l'heremetique », 15 sous; du « latin », 20 sous. En 1766, les prix furent légèrement modifiés (1). Les « enfants de l'alphabet » payaient 6 sous par mois; ceux qui apprenaient à « lire le français » 8 sous; à écrire, 10 sous; l'arithmétique, 15 sous (2). En 1783 le tarif fut plus élevé. Classe de « l'alphabet », 10 sous par mois; « ceux qui liront aux notres dames (3) », 12 sous; « ceux qui liront au français », 15 sous; classe de « l'arimétique », 30 sous; de « ceux qui écriront », 24 sous. Il n'est jamais stipulé dans les délibérations ni dans les contrats que les enfants pauvres avaient droit à l'instruction gratuite, mais il est probable qu'il en fut ainsi. En tous cas, en 1733, l'archevêque d'Aix demanda pour eux cette faveur (4).

Au XVI[e] et au XVII[e] siècle le maître officiel avait le monopole de l'enseignement. Défense était faite à tout autre régent de tenir des écoles particulières ou « chambrées » (5). Le conseil tolérait cependant en ville les maîtres libres qui ne donnaient qu'un enseignement élémentaire (6). Au XVIII[e] siècle les maîtres libres purent enseigner sans être inquiétés.

A l'origine, le maître des écoles était nourri alternativement par les parents de ses élèves. Parfois certains d'entre eux refusaient de se soumettre à cette obligation. Dans ce cas le conseil allouait une indemnité au maître en se réservant de poursuivre les parents par vòie de justice pour obtenir remboursement (7). Cette indemnité était en moyenne de 2 écus par mois (8). Pour éviter ces frais supplémentaires, il était quelquefois stipulé dans les contrats avec les maîtres que la communauté ne serait pas responsable du refus des parents (9).

Les plus anciens documents ne mentionnent que la présence d'un maître. A la fin du XVI[e] siècle on lui adjoignit un « segond » (10), mais

(1) Bail de 1766. CC. 365, f° 264 v°.

(2) Séance du 26 janvier 1783.

(3) Ce livre, sans doute d'un degré supérieur à l'alphabet, était déjà en usage à Trans en 1571. Cf abbé Sivan, *L'instruction publique à Trans. Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, t. XIX (1892-93), p. XIV. On le retrouve aussi à Cuers. Séances des 30 septembre 1712, 8 août 1745, 13 août 1750.

(4) GG. 38.

(5) Séances des 16 octobre 1569, 23 octobre 1639

(6) Séance du 25 septembre 1644.

(7) Séances des 20 octobre 1602, 24 novembre 1630; GG. 78; CC. 173.

(8) 2 écus 1/2, séance du 7 mars 1596; 2 écus, 13 août 1603.

(9) Séances des 21 septembre 1618, 25 septembre 1644, 31 octobre 1649. Cf. GG. 78.

(10) Séances des 5 août 1572, 14 juin 1579, 1[er] mars 1599.

pendant le cours du XVII[e] siècle il n'y eut assez souvent qu'un maître en exercice, malgré le désir du conseil d'en avoir deux. Au XVII[e] siècle, sur les 120 livres qu'allouait la communauté, le « second » en touchait 30 (1). Il était choisi soit par le conseil, soit par le maître principal.

Les consuls exerçaient sur ces maîtres une surveillance incessante. S'ils ne remplissaient pas convenablement leurs fonctions ils étaient congédiés (2). Pour remédier sans doute à un abus qu'il avait constaté, le conseil stipula même une fois que le maître, qui était un ecclésiastique, ne pourrait assister aux enterrements pendant la durée des classes (3).

L'enseignement varia suivant la « capacité » des maîtres et les désirs des écoliers. D'une manière générale les régents enseignèrent le latin, l'écriture, la lecture, l'arithmétique et la « vertu chrétienne ». Ils conduisaient leurs élèves aux offices et aux processions (4). A l'église, ils se tenaient « au-devant du pulpitre du chœur » (5).

En 1632, le conseil essaya d'élever le niveau des études. Il voulut créer un collège, sous la direction d'un prêtre, « à la forme des Jésuites ». Cette tentative, qui rencontra de vives oppositions, n'aboutit pas (6).

Les maîtres des écoles, pour la plupart ecclésiastiques, furent presque tous originaires de Provence et même de Rians. L'un d'entre eux, qui exerça en 1604 et en 1606, le P. Antoine Yvan, devint dans la suite célèbre par sa vertu et ses bonnes œuvres (7). Les maîtres étrangers furent peu nombreux. Il en vint d'Angers (8), de Saint-Ciers-de-

(1) Séances des 13 août 1662, 17 août 1670, 29 septembre 1692; bail de 1694. CC. 361, f° 16 v°.

(2) Séance du 22 juillet 1625.

(3) Bail de 1694.

(4) Séances des 22 juillet 1625, 17 mai 1626, 30 juin 1648, 31 octobre 1649, 8 juin 1653, 15 août 1666, 13 août 1675, 30 septembre 1708, 6 mars, 16 octobre 1729 ; baux des 25 septembre 1691 et 29 septembre 1692 (BB. 12) et de 1694 et 1695 (CC. 364).

(5) Bail de 1694.

(6) Séances des 29 août 1632, 16 octobre 1633, 19 novembre 1634, 1[er] mars, 9 octobre 1635, 1[er] juin 1636.

(7) Né à Rians le 10 novembre 1576, décédé le 8 octobre 1653. Accueilli chez les Mineurs de Pourrières il fut congédié faute de ressources et mena une vie errante. Il étudia à Arles en philosophie et en théologie, fut fait prêtre à Avignon en 1606, devint curé de la Verdière, de Cotignac, vicaire et curé de Brignoles, entra à l'Oratoire d'Aix et fonda dans cette ville en 1637 l'ordre des religieuses de la Miséricorde avec la mère Marie-Madeleine de la Trinité. (Achard. *Dictionnaire*, IV, 348). A Rians le P. Yvan habita quelque temps un ermitage situé près de la chapelle des Pénitents bleus, c'est-à-dire la chapelle Saint-Roch, quartier des Moulins-à-Vent. Cf. séance du 11 février 1759.

(8) Maine-et-Loire. Séance du 13 octobre 1675.

Conac (1), de la Garnache (2), de Ventavon (3). D'autres furent de Ginasservis, Seillans, Cadenet, Lorgues, Aix, Saint-Paul-les-Durance, Estoublon, Cuébris, Sisteron, Montauroux, du Castellet, Barjols, Varages, Régusse, Digne, la Verdière (4).

Au XVI°, au XVII° et pendant la première moitié du XVIII° siècle ce fut la maison de ville qui servit d'école. En 1751 le conseil jugeant sans doute le local trop petit, prescrivit d'aménager l'ancienne maison commune, dite du Saint-Esprit, en vue d'y faire la classe. Ce ne fut que 3 ans plus tard que le projet fut mis à exécution (5). L'ancienne « confrérie » resta la maison des écoles jusqu'à la Révolution.

Le conseil communal ne négligea pas plus l'enseignement des filles que celui des garçons. Il ne fut cependant régulièrement organisé que dans les dernières années du XVIII° siècle.

Déjà, en 1656, le conseil avait autorisé les Ursulines de Barjols à fonder un établissement à Rians, en leur accordant une subvention de 1,200 livres à condition qu'elles instruiraient les filles, mais il avait révoqué de suite sa délibération (6).

En 1686, les « Dames de la Miséricorde », d'Aix, obtinrent à leur tour l'autorisation d'édifier un couvent et de donner l'enseignement aux filles (7). Cette délibération n'eut sans doute pas de suite, car en 1719 la communauté leur alloua 3.000 livres dans le même but (8). Il ne semble pas que les religieuses de la Miséricorde aient profité de ces avantages.

Trois ans plus tard une « personne de piété » demanda au conseil de lui attribuer une indemnité de logement. En retour elle promettait d' « enseigner les filles ». Le conseil renvoya l'examen de la proposition à une séance ultérieure. Elle ne fut jamais discutée (9).

(1) Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac. Séance du 6 mars 1729.

(2) Vendée, arrondissement des Sables-d'Olonne. Séance du 17 mars 1754.

(3) Hautes-Alpes, arrondissement de Gap. Bail de 1766. CC. 365, f° 264 v°.

(4) Voir la liste des maîtres, page 9.

(5) Séance du 14 novembre 1751. Verbaux d'enchères des réparations et bail de 1754. CC. 365, f° 91, et 368, f° 69 v°. Cf. DD. 73.

(6) Séances des 31 décembre 1656, 6 janvier 1657. En 1638 les Ursulines avaient déjà tenté de s'établir à Rians (séance du 21 novembre 1638). En 1656, elles s'engagèrent à « recepvoir relligieuses les filhes de Rians moyenant » 1,200 livres et « son ameublement » et à « aprandre [et] enseigner les autres jeunes filhes... à bien lire et coudre la coture nécessaire, la civillité et tout ce que s'apartient cellon Dieu et le sallut ». En 1681 elles sollicitèrent de nouveau l'autorisation de fonder un établissement à Rians (séance du 17 mars 1681).

(7) Séance du 22 septembre 1686.

(8) Séance du 15 octobre 1719.

(9) Séance du 15 mars 1722.

Pendant ces atermoiments, les parents se contentèrent de quelques maîtresses libres qui résidaient en ville (1).

En 1772, Marie-Anne Arrias, sœur de Saint-Michel, supérieure des écoles chrétiennes et charitables de l'Enfant Jésus, de Marseille, proposa au conseil d'envoyer à Rians une de ses religieuses. Elle s'engageait à verser un capital dont on n'aurait qu'à servir les intérêts. Le conseil n'eut garde de refuser et le 2 novembre 1773 l'école s'ouvrit (2). Deux ans après, un bourgeois de Rians, Ignace-Alphonse Giraudenc, luttant de générosité avec la sœur Marie-Anne Arrias, fit donation à la communauté d'une somme de 4,000 livres dont le revenu fut consacré à l'entretien d'une seconde sœur (3). Ces 2 sœurs restèrent en fonctions jusqu'à la Révolution.

LISTE DES MAITRES DES ÉCOLES

AVEC L'INDICATION DE LEUR TRAITEMENT ANNUEL

1560. N..., 10 écus.
1563. Louis Grassier, 7 écus pour 8 mois 1/2.
1563-1564. N..., 40 florins.
1564-1565. Jean Chatinet, de Ginasservis.
1566-1567. Jean Violette.
1567-1568. Octavien Henri, 15 écus.
1570-1571. N..., 25 écus.
1576. André Vieil.
1582, 3 mois. Jean (*alias* Pierre), Carré, 25 florins.
1582-1583. Baptiste Olivier, 100 florins.
1583-1885. François Capus.
1586-1587. Jean-Baptiste Missier.
1588-1589. André Véteris.
1589-1590. N..., 24 écus.
1591. Pierre Cogordan, 25 écus.
1593-1594. N..., 35 écus.
1596-1597. N. Spitallery.
1597-1598. François Jaubert, 90 livres,
1599-1600. Melchior Girard et Pierre Jolly, prêtres.
1600-1601. N..., 75 livres.
1601-1602. Jean Maurel, prêtre, 90 livres.
1602-1603. Jean Guérin.
1603-1604. [Melchior ?] Girard.
1604. Antoine Yvan.

(1) Cf. GG. 82.
(2) Cf GG. 18, f° 5 v°.
(3) Séances des 18 octobre 1772, 22 août, 3, 17 octobre, 26 décembre 1773, 5 juin, 18 août, 31 décembre 1775 et GG. 81.

1604-1605. Jean Guérin.
1606. Antoine Yvan, prêtre.
1606-1608. Jean Guérin, 90 livres.
1610. Joseph Laurent, 108 livres.
1611. Esprit Sourd, prêtre.
1611-1612. Melchior Gautier, prêtre, de Seillans, 108 livres.
1612-1613. Pierre Onde, prêtre, de Cadenet, 108 livres.
1613-1614. Pierre Peiron, docteur en médecine.
1614-1615. Claude Paret, professeur en théologie, 108 livres.
1615-1617. N. Gensollen *alias* Jausselin, de Lorgues, professeur en théologie, 120 livres.
1617-1619. Joseph Rabassot, 90 livres.
1619-1621. Jean-Baptiste Mure, 120 livres.
1622-1623. Barthélemy Sourd, prêtre, 90 livres.
1623-1624. Jean Court, prêtre, 90 livres. (Jacques Bailhe, maître libre).
1624-1626. Jean Laurent, prêtre, 90 livres.
1626-1627. Alexandre Messier, de Rians.
1627-1629. Jean-Baptiste Mure, 120 livres la 1re année, 90 la seconde.
1629-1630. Barthélemy Ravelly, médecin, 120 livres.
1630-1631. Antoine Oustric, d'Aix.
1631-1632. Jean-Baptiste Mure, 120 livres. (Gabriel Barbet, de la Rochelle (1631-1634), N. Pandozi (1634), maîtres libres.
1632-1635. Pierre Jaubert. docteur en théologie, 200 livres.
1635-1637, Barthélemy Ravelly, 90 livres.
1637-1638. Baqui Giniez.
1638-1639. Joseph Bonnet, docteur en médecine, 90 livres.
1639-1640. Héris Véran, prêtre, de Saint-Paul, 90 livres.
1640-1641. Joseph Bonnet, 90 livres, et Jean Bitard, 22 livres 10 sous.
1641-1642. Barthélemy Ravelly, 90 livres.
1642-1644. Joseph Bellon, 90 livres.
1644-1647. André Augier, professeur en médecine, d'Estoublon, 120 livres (Bon Court (1645), maître libre).
1647-1648. Honoré Preire, docteur en médecine, 120 livres.
1648-1649. Honoré Jaubert, prêtre, 120 livres.
1649-1651. Maximin Garnier, prêtre, de Cuébris, diocèse de Glandevès, 60 livres.
1651-1652. N. Donnet, 120 livres.
1652. Pierre Louvet, médecin, de Sisteron, 120 livres.
1652-1653. Pierre Jaubert, prêtre, 120 livres.
1653-1654. Barthélemy Ginès, (*alias* Genis), 120 livres.
1654-1655. Honoré Jaubert, prêtre, 120 livres, ou 75.
1655-1657. Jean Poulle, de Montauroux, 108 livres (Isnard Grossi, (1656), maître libre).
1657, 2 mois. Jean Boyer, (*alias* Boze), 20 livres.
1658, 8 mois. Melchior Brémon, prêtre, du Castellet.
1658-1659. N. Boizie, *alias* Bozie, dit Jollian, prêtre, de Vinon, 120 livres.

1659-1660. Honoré Jaubert, prêtre, 90 livres.
1660-1661. Laurent Guiran, prêtre, 120 livres.
1661-1662. Antoine Brun, 120 livres, (Nicolas Henry, de Langres, (1662), maître libre).
1662-1665. Louis Burle, 120 livres.
1665-1666. Honoré Vially, prêtre, de Rians, 120 livres.
1666-1668. Laurent Guiran, 120 livres et François Abeille, de Claviers, second (1666-67), 30 livres.
1668-1670. François Chailan, 120 livres et Charles Génis, second, (1669-1671).
1670-1671. Louis Burle, 120 livres.
1671-1672. Esprit Peautrier, prêtre, 120 livres.
1672-1674. Laurent Guiran, 120 livres.
1674-1675. Nicolas Moin, de Barjols, 120 livres et N. Fauchier, d'Aix.
1675-1676. Jacques Fouque, d'Angers, et Joseph Grossy.
1676-1677. Jean Cabrol.
1677-1679. François Chailan et N. Gilloux.
1679-1680. Joseph Bellon, prêtre, et Jean Bellon.
1680-1681. Louis Paul, prêtre, 120 livres et N. Rainouard, second.
1681-1682. François Chailan.
1682-1683. Honoré Fabre, 120 livres.
1683-1684. Joseph Thollon et Honoré Jaubert, prêtre.
1684-1685. Joseph Moisson, prêtre, 120 livres.
1685-1687. Michel Noblet, 120 livres.
1687-1688. Jean Fabre, de Varages, 120 livres.
1688-1692. Laurent Rossolin, prêtre, 108 livres et Isnard Grossi, 24 livres.
1692-1694. Melchior Court, prêtre, de Rians, 120 livres.
1694-1695. Jean Messié, prêtre, de Rians et Isnard Grossi, 120 livres dont 30 pour le second.
1695-1697. François Chailan, de Rians, 120 livres.
1697-1698. François Baille, prêtre, de Rians.
1698-1699. Pierre Galissian, prêtre, 120 livres.
1699-1705. François Chailan, 120 livres et Joseph Berthot, prêtre, d'Aix, second (1701-1702).
1705-1706. Honoré Chauvet, prêtre, 120 livres.
1706-1707. Melchior Court, prêtre, 120 livres.
1707-1712. François Chailan et N. Sourd, second (1708-1709).
1712-1713. Jean-Baptiste Jean, prêtre, de Régusse, 150 livres et François Chailan, 100 livres.
1713-1714. N. Heirier, prêtre, 150 livres et Joseph Magne, 45 livres.
1714-1715. Balthazar Agnel, prêtre, et Joseph Magne, 200 livres.
1715-1719. Etienne Gilloux et Honoré Sourd, prêtre.
1719-1720. N. Coq, prêtre, d'Aix, 100 livres.
1720-1722. Etienne Gilloux.

1722-1724. Joseph Fulcon, prêtre, 165 livres et Joseph Magne, 135 livres.
1724-1725. Joseph Dumont et Joseph Disdier.
1725-1726. Joseph Dumont, 150 livres et Joseph Magne, 135 livres.
1726-1727. Honoré Chauvet, prêtre et Joseph Magne, 300 livres.
1727-1729. Louis Rouquet, de Digne, 150 livres.
1729-1731. Jean-Baptiste de Montaigu, de Saint-Ciers de Conac, diocèse de Saintes, 180 livres et Joseph Magne, 120 livres.
1731-1733. N. Mille, prêtre, et Joseph Magnc, 150 livres chacun.
1735-1739. Joseph Magne, 120 livres.
1739-1740. Pierre Verlaque, 120 livres.
1740-1754. Joseph Magne, 120 livres.
1754-mars. Jérome Lebedesque, de la Garnache, diocèse de Luçon, 120 livres.
1754-mai. Antoine Gastaud, 120 livres.
1754-août 1755. N. Ardoin, N. Charras, 200 livres, plus indemnité de logement, 15 livres chacun.
1755-1756. N. Ardoin, Louis Nicolas, de Rians, id.
1756-1760. N. Collin, 120 livres.
1760-1764. Jean-Baptiste Giboin, 120 livres.
1764-1765. Hyacinthe Urtis, 120 livres.
1765-1766. Henri Giraud, maître ès arts, de Ventavon, 120 livres.
1766-1770. Hyacinthe Urtis, 120 livres.
1770. N. Huron, régent spécial pour le latin, indemnité de logement, 20 livres.
1771. N. Martin, de la Verdière.
1783-1790. N. Caillat, 120 livres.

Sœurs des Ecoles

1773-1779. Sœur Pacifique Jancard, de Cannes.
1778. Sœur St-Bernard Girardon.
1778-1790. Sœur Ste-Claire Fabron.

Ed. Poupé.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1902

Présidence de M. le Dr BURTEZ, président

Présents : MM. Joseph AZAM, BELLETRUD, BOUCHARLA, BURTEZ, CHIRIS, DILHAC, Hippolyte DUVAL, Sextius GUÉRIN, GUBERT, MIREUR, PERRIMOND, RAFFIN, SIVAN, et MOULIN, membre associé.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspon dantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président souhaite la bienvenue à M. Moulin, membre associé à Toulon, qui a bien voulu venir ce soir nous faire une communication, et lui donne la parole.

M. Moulin fait connaître le résultat des fouilles entreprises par lui, sur les indications de MM. Chiris et Azam, dans la grotte de Châteaudouble dite des Chauves-Souris, et qui ont révélé un véritable intérêt palethnologique. Tant par son caractère propre que par sa position géologique, la trace de vie humaine que renferme cette station peut être regardée comme un document précieux pour l'histoire des premières manifestations de l'existence de l'homme en Provence. Les fouilles ont mis au jour, à une certaine profondeur d'un terrain de formation pléistocène, composé d'argile jaunâtre à cailloux anguleux, un dépôt d'ossements d'animaux et de silex du type moustérien. La faune a donné sept espèces parmi lesquelles le lion, le chevreuil, le cerf, etc. Tous ces débris, déposés sur le bureau, sont examinés avec intérêt.

Renvoyé à la Commission du Bulletin pour insertion, s'il y a lieu.

A ce sujet, M. Belletrud signale comme but d'excursion déjà proposé il y a quelques années, la grotte des Frayères aussi dans le territoire de Châteaudouble, qui constitue par son étendue, ses nombreuses stalactites et stalagmites et son lac, une des curiosités naturelles les plus remarquables de la contrée. A la suite de la description très précise qu'en fait l'honorable membre, la Compagnie renvoie la visite de l'intéressante grotte à la belle saison.

La séance est terminée par la lecture que donne M. Mireur d'une courte esquisse de la vie et de la physionomie de l'avocat Honoré Pastoret, successivement inscrit au barreau de notre ville, avocat consultant à Nice, membre et président du Conseil général du Var, l'un des hommes publics les plus connus et les plus considérables du département dans la seconde moitié du XIX[e] siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 11 MARS 1902

Présidence de M. le D[r] BURTEZ, président

Présents : MM. ASTIER, BALP, BELLETRUD, BURTEZ, CHIRIS, Sextius GUÉRIN, GUIDE, POUPÉ et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 19 février est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau : 1° les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion; 2° un exemplaire relié de : *La Somme de Saint-Thomas d'Aquin, résumée en tableaux synoptiques*, par M. le chanoine Lyons, de Nice, membre correspondant, in-f° relié, offert par l'auteur. — Remerciements.

Communication de la correspondance :
— Lettre de M. Laurent, professeur de géologie à l'Institut colonial de Marseille, remerciant la Société de l'insertion au Bulletin de sa *Note à propos de quelques empreintes fossiles de la collection Segond*.
— Lettre de la *Société pour développer l'enseignement de l'art religieux*. (Paris, rue Bonaparte, 53.)

Il est donné lecture d'une étude bibliographique ci-après annexée de M. Octave Teissier sur la *Crusca provenzale* d'Antonio Bastero, ouvrage de plus en plus rare, dont la bibliothèque de notre ville a récemment acquis un exemplaire.

M. Poupé fait le compte rendu du tome second de l'ouvrage de M. Mongin, archiviste de la ville de Toulon, membre correspondant, *Toulon ancien et ses rues*. Dans ce volume qui comprend trois parties, dont la première est la plus longue et la plus importante, l'auteur passe en revue les rues englobées dans l'enceinte postérieurement aux agrandissements de 1589, de 1680 et de 1852, et consacre deux chapitres, l'un au vieux palais de justice, l'autre à l'Hôtel-de-Ville, pleins de détails intéressants sur l'organisation judiciaire et administrative de la ville. Il y rectifie des erreurs accréditées, donne de plaisants renseignements sur les cérémonies publiques d'autrefois, réceptions, banquets, fêtes, etc., et rend à ceux qu'intéresse l'histoire de la période révolutionnaire le service d'avoir dressé la liste presque complète des individus massacrés ou exécutés à Toulon de 1791 à l'an VIII. Ce second volume est l'utile complément du premier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Crusca Provenzale d'Antonio Bastero (1)

La *Crusca provenzale* est peu connue en Provence; cependant on la trouve à la bibliothèque publique de Marseille et dans les riches collections de M. Paul Arbaud, à Aix; mais M. Robert Reboul, ordinairement bien informé, ne l'a pas mentionnée dans sa *Bibliographie des ouvrages écrits en patois du Midi de la France et des travaux sur la langue romane provençale* (2).

Dans cet ouvrage, dont le titre est assez original, Don Antonio Bastero signale les mots qui ont été empruntés à la langue provençale par la langue italienne : « *Le voci frasi, forme e maniere di dire che la gentilissima lingua Toscana ha preso dalla provenzale.* » Il donne, en effet, une liste très longue des mots que nos troubadours ont fréquemment employés dans leurs œuvres et que l'usage a fait passer dans la langue toscane.

Cette compilation patiente et intelligemment comprise, n'est pas sans intérêt; elle offre ce grand avantage de signaler, dans une

(1) In Roma, 1724, 1 vol. in-fol.

(2) Paris. Léon Techner, 1877. Ce n'est qu'après la publication de cette remarquable bibliographie que M. Robert Reboul a eu connaissance de l'œuvre d'Antonio Bastero.

bibliographie rédigée avec soin, l'indication des documents conservés aux archives du Vatican et que Don Bastero a pu compulser à loisir (1).

Quant au titre de l'ouvrage, il ne paraît pas répondre à la pensée de l'auteur. Le mot italien *crusca*, signifie très clairement le *son;* d'où l'on pourrait conclure que le provençal était devenu le *son* de la *farine* italienne. Il est vrai que Don Bastero a cru pouvoir comparer son travail à l'œuvre de l'ACADÉMIE DE LA CRUSCA fondée à Florence, en 1541, mais qui avait pour but bien défini d'épurer la langue italienne, en séparant le son *(crusca)* de la farine.

Il n'y a pas une grande analogie entre cette savante académie et l'œuvre de notre linguiste d'occasion. Il faut supposer que *crusca* était pour lui un *choix*, par lequel il mettait en relief les mots d'origine provençale, adoptés par la langue italienne.

M. Marchi, professeur d'italien au collège de Draguignan, qui a eu communication de cet ouvrage, a bien voulu me donner son appréciation aussi bien sur l'auteur que sur son œuvre. On lira avec intérêt cette notice bibliographique que je transcris ci-après :

« La préface du livre d'Antonio Bastero est fort longue. Il explique par le menu comment lui est venue l'idée de son ouvrage, et ce qu'il se propose d'y mettre. Antonio Bastero est un noble de Barcelone et de plus chanoine. Appelé à Rome pour y défendre un procès, qu'il gagna, il profite des lenteurs de la procédure pour étudier de près l'italien. Bientôt l'idée de composer une grammaire lui vient à l'esprit et lui semble heureuse. Ce sera un grand service rendu à tous les Catalans, à tous les Provençaux qui désirent apprendre l'italien. Il importe de dire tout de suite qu'à ses yeux, il n'y a aucune différence entre un Catalan et un Provençal. L'idiome de son pays, il essaie de le prouver, fut le premier à fournir des œuvres poétiques. Les troubadours de la Provence ne sont que les héritiers directs de ceux de la Catalogne. A mesure qu'il amasse des matériaux pour sa grammaire, il est frappé du grand nombre de termes, d'expressions et de locutions communes au Provençal et à l'Italien. Il abandonne alors le projet de composer sa grammaire et s'arrête à celui de l'ouvrage qu'il se félicite d'avoir pu mener à bonne fin.

Cet ouvrage il l'intitule : *La Crusca Provenzale* et il prend soin de nous définir en plusieurs endroits la portée exacte qu'il donne à ce titre. Le mot *crusca* en italien signifie le *son*. La célèbre Académie

(1) Con alcune notizie istoriche intorno alle vite di alcuni di essi poeti, cavate da' MSS Vaticani, Laurenziani e altronde dispositi tutti per ordine d'Alfabeto (page 71).

florentine de ce nom, fondée en 1541, adopta cette dénomination pour bien faire entendre son but de séparer le son de la farine, c'est-à-dire les mots des divers dialectes des termes purement toscans. Aussi bien l'Académie « della crusca » fit un dictionnaire où l'on n'enregistrait que les termes du dialecte florentin (1). Antonio Bastero, en donnant à son livre le titre de « *Crusca Provenzale* » n'entend faire autre chose qu'un dictionnaire de tous les mots empruntés au Provençal par l'Italien. Car le Toscan, et par suite l'italien littéraire — nous voici à l'erreur initiale - est sorti en grande partie du Provençal. Il dit bien : *en grande partie*. Il veut bien en laisser dériver une partie du latin. La langue littéraire de l'Italie est fille de deux mères. Antonio Bastero le dit en propres termes.

« Une longue suite de pages de sa préface est consacrée à prouver son assertion. Avant le XIII[e] siècle, l'Italie ne connaît d'autre poésie que celle des troubadours. On les trouve partout. Ils font école. Les Italiens eux-mêmes écrivent et chantent en langue provençale; un peu plus tard à la fois en Italien et en Provençal — tel Brunetto Latini — le maître de Dante. Dante lui-même nous a laissé deux vers en Provençal. Et lorsque le provençal finit par être éliminé, les mètres, les genres, les idées continuent à être ceux des troubadours. Antonio Bastero recherche surtout ses preuves autre part que dans les monuments littéraires. Il a pour lui le célèbre cardinal Bembo et quelques autres. Mais Bembo a vu son opinion vivement contestée par des auteurs plus perspicaces. Ceux-ci déjà s'étaient doutés que toutes les langues romanes étaient sorties simultanément du latin. Leurs ressemblances s'expliquent toutes par la communauté d'origine, et leurs différences par ce fait d'expérience, à savoir que chaque ville, chaque contrée, a son accent propre et des termes particuliers. Antonio Bastero combat vivement ceux qui soutiennent cette thèse. Il est curieux de lui voir rompre une lance contre notre « Ménage », qui se trouve être un de ses contradicteurs. La préface établissant, à ce qu'il pense, la justesse de sa thèse, il nous donne le dictionnaire de tous les mots empruntés par le toscan. Ce n'est pas par ce vocabulaire que l'ouvrage a quelque valeur. Le dictionnaire aurait été intéressant si en regard des mots toscans se trouvaient les mots provençaux. Bastero n'a enregistré que ceux-là. Son livre s'adresse aux seuls Provençaux, et l'auteur estime que la lecture du mot italien suffira à faire surgir devant leur esprit le mot correspondant de leur idiome.

(1) La bibliothèque de Draguignan possède ce dictionnaire.

« La longue préface et le dictionnaire ne forment pas tout l'ouvrage. Il y a deux autres parties, non sans quelque rapport entre elles. D'une part une sorte de bibliographie « dei poeti provenzali dell'età d'oro », de l'autre « dei Reliminari circa l'abbieci ». Les notices sommaires à propos des poètes provençaux sont certainement utiles par la désignation exacte des manuscrits consultés soit dans la bibliothèque Vaticane soit ailleurs, et intéressantes par certains détails biographiques et par les fréquentes citations de vers provençaux. Les Préliminaires sur l'alphabet, contiennent un essai de lexicologie. Toutes les lettres provençales sont comparées aux lettres italiennes. On y remarque, par exemple à propos de la lettre S, les diverses manières de la prononcer, comment, en toscan, elle peut avoir un sens primitif et fréquentatif; comment le provençal, plus docile à la loi du moindre effort, dira : estudi, estar, espos, et ne présentera jamais ce que les Italiens appellent l's impur des mots : studio, sposo, stare. Enfin, l'auteur étudie longuement le rôle de l's dans le cas sujet singulier et dans les cas régimes pluriels du provençal. En tout cela, on découvre plutôt le souci d'étaler complaisamment de l'érudition, que celui de coordonner les faits, et de ne s'arrêter qu'aux rapports réels des deux idiomes.

« Il convient de remarquer que nous sommes au commencement du XVIIIe siècle. La vraie science philologique n'était pas née. On en était aux essais, aux tâtonnements. Il serait déplacé d'user de sévérité contre Antonio Bastero, d'autant plus que l'ouvrage est aussi curieux que rare ».

Évidemment, la *Crusca Provenzale* n'est pas une œuvre de grande érudition ; mais telle qu'elle est, elle peut être consultée utilement. Nous en devons l'acquisition à un bibliophile italien : « Je désire faire une chose agréable à la bibliothèque de Draguignan, m'écrivait le comte Politi Flamini, le 25 janvier dernier, en vous proposant un ouvrage qui pourrait l'intéresser si elle en était privée : *La Crusca Provenzale....* » Bibliophile ou simple libraire M. Politi Flamini a procuré à la bibliothèque de Draguignan, moyennant un prix modéré, un excellent ouvrage qui manquait à notre fonds provençal.

Voici quelques détails inédits sur l'auteur de la *Crusca :*

Bastero, chanoine de Girona, né en 1675, à Barcelone, comme il nous l'apprend dans sa préface, passa quinze années à Rome pour y soutenir, devant les tribunaux ecclésiastiques, un litige concernant le chapitre de Girona. Il était de l'Académie des Arcades sous le nom de Sperides Bacchico (1). Pendant son séjour en Italie, il publia le

premier volume de sa *Crusca Provenzale*, le seul paru. Bastero mourut à Girona, le 23 septembre 1737. Il a laissé une trentaine de volumes manuscrits de poésie, philosophie, histoire, philologie, etc., conservés à Barcelone, partie à la bibliothèque publique, partie aux archives de l'Académie des Belles-Lettres (2).

OCTAVE TEISSIER,

SÉANCE DU 22 AVRIL 1902

Présidence de M. GUBERT, vice-président

Présents : MM. ASTIER, Joseph AZAM, BELLETRUD, Ernest BLANCARD, BOUCHARLA, CHIRIS, GUBERT, Sextius GUÉRIN, GUIDE, MIREUR, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN, RAMBERT et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président annonce le décès de M. l'abbé Sivan, curé-doyen de Fayence, membre associé, et se fait l'interprète des regrets de la Compagnie. M. l'abbé Sivan, dont chacun a pu apprécier la bonté de cœur et l'aménité, consacrait les loisirs de son ministère à publier des monographies sur les diverses paroisses qu'il a successivement occupées. C'est ainsi qu'il a donné une étude historique sur le Cannet-du-Luc et diverses notices sur Trans : *L'Instruction publique*, *la Première Horloge*, *la Pêche des Truites*, insérées dans notre Bulletin. Il a fait paraître en dernier lieu une notice sur Notre-Dame des Cyprès de Fayence.

(1) Ce qui explique la singulière vignette gravée sur le principal titre de son ouvrage, indépendamment de la grande planche sur laquelle il a inscrit ces mots de Dante : *Conquesta moderna Favella* (DANTE. *Par*. 16).

(2) Note de M. le baron de Tourtoulon.

Communication est donnée de la correspondance :

— Lettre d'invitation au Congrès archéologique qui sera tenu du 24 juin au 24 juillet prochain à Troyes (Aude) et à Provins (Seine-et-Marne), par la *Société française d'archéologie.*

- Lettre de M. Julien Castinel, étudiant en médecine à Rougiers, remerciant de sa nomination en qualité de membre correspondant.

M. le président fait remarquer que la Compagnie n'a pas compté moins de quatre de ses membres parmi les délégués qui ont fait des communications au dernier congrès de la Sorbonne : deux résidents, MM. Octave Teissier et Poupé, et deux correspondants, MM. Fernand Cortez et Moulin.

Il adresse à notre confrère M. Clavier, maire de Draguignan, nouvellement promu officier de l'Instruction publique, les félicitations de la Compagnie.

M. Marius Oustric, chirurgien-dentiste à Draguignan, est nommé membre titulaire, sur la présentation de MM. Gubert et J. Azam.

Sous ce titre l'*Estérel, vieille route et chemins nouveaux,* M. Gubert met en parallèle ce qu'était autrefois cet imposant massif montagneux et ce qu'il est de nos jours. Il cite notamment une dénonciation anonyme du XVIII[e] siècle à l'époque des bandes du fameux Gaspard de Besse et une sentence originale de la fin du XV[me] au sujet de la protection des bois. A propos des incendies périodiques qui dévastent la région, il rappelle l'héroïque résistance des Provençaux à l'invasion de Charles-Quint. Aujourd'hui, grâce aux 300 kilomètres de routes, chemins et sentiers créés depuis 1890 par M. Auguste Muterse, inspecteur des eaux et forêts, l'Estérel jusqu'ici inconnu, est devenu un parc national parcouru tous les jours par de plus nombreux touristes qui viennent en admirer les sites aussi remarquables que variés.

M. Mireur présente le compte rendu ci-après annexé des *Notes historiques sur Carcès,* publiées par M. l'abbé Gaze, curé de la paroisse, membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



A propos des « Notes historiques sur Carcès »

Le processus historique de Carcès pourrait être résumé en quelques lignes : *oppidum* préromain sur les hauteurs de Saint-Vincent, gallo-romain à Saint-Estève-du-Clocher, descendu dans la plaine, où il forme au moyen âge un bourg, desservi au point de vue religieux par le monastère de Saint-Victor de Marseille, et relevant au point de vue politique et civil du comte de Provence. En 1233 Raymond Bérenger V (1) l'inféode à Guillaume de Rheza, un des principaux officiers de sa cour, dont la fille unique épouse Fouquet de Pontevès. Le fief, érigé en comté par Charles IX (1571), avec juridiction sur treize lieux disséminés depuis la Môle jusqu'au Castellet-de-Sausses et appel direct au Parlement, passe par alliance ou succession, en 1656, aux Simiane et, au XVIII[e] siècle, aux Rohan-Soubise, puis finalement au prince de Condé, le Capet de la Révolution, laquelle ne se contenta pas de lui prendre son nom et ses titres.

Carcès, possession et centre de la branche la plus illustre des Pontevès, visité par Louis XIV et sa cour en 1660, doué en outre d'une vie locale assez active, a des annales qui fourniraient matière à plus d'une observation. Nous nous bornerons à deux ou trois questions d'un ordre général que soulève le substantiel résumé qu'en a dressé, d'une façon méthodique et judicieuse, M. l'abbé Gaze, correspondant de la Société, d'après les découvertes archéologiques de M. Dauphin, pharmacien, aussi notre confrère, et les documents des archives locales dépouillées récemment par le même intelligent chercheur. Ces questions se posent en effet devant tout érudit ayant à écrire du passé d'une localité.

I. — La première et non la moins délicate est l'étymologie du nom. A cet égard constatons d'abord qu'à notre époque, Car*cès* s'est laissé infliger, par la prononciation des étrangers, un accent grave final qui, en déplaçant arbitrairement la tonique, normalement sur *a*, fausse l'accentuation générale du mot (2). Nos vieux historiens provençaux, Nostradamus et Honoré Bouche, le savant Peiresc, tous ne connaissent et n'écrivent que Car*ces*. Parmi les modernes, Roux-Alphéran, le chroniqueur le mieux informé et le plus scrupuleu-

(1) Louis Blancard, *Étude préliminaire sur la chronologie des comtes de Provence*. (*Bulletin de la Société des sciences de Toulon*, 1864-1865, p. 157).

(2) On peut en dire autant, sinon de Tourves jusqu'ici préservé, du moins de Bro*ves*, défiguré en Bro*vés* et de Pon*tève (Poxante)* et Glandève, en Pontevès et Glandevès.

sement exact de la noblesse aixoise, n'appelle pas autrement les Pontevès de cette branche. Ceux-ci, qui savaient leur nom de seigneurie — on aime à le croire — en assourdissaient invariablement la finale. L'*Hôtel de Carces* à Aix est assez connu par certaine anecdote historique qui, si elle témoigne des libertés étranges des bons aïeux, n'atteste pas moins authentiquement leur façon de prononcer. Nous ne rappellerons pas la plaisanterie plus que gauloise à laquelle, une nuit, pendant le séjour de Louis XIV, se livrèrent d'effrontés libertins en ajoutant sur l'inscription dorée un *s* au second mot et en adoucissant (?) l'initiale du dernier. Sa Majesté, alors dans la fougue indulgente de ses 22 ans, en rit davantage, paraît-il, que les dames de sa cour (1).

Carcés, comme l'écrit Achard (2), français du provençal *Cárce*, est donc la vraie forme phonétique, la seule qui se justifie historiquement et sans doute philologiquement. Pourquoi n'y reviendrait-on pas? Il n'y a là, il est vrai, rien de bien grave que l'accent, mais cet accent choque comme une fausse note nos oreilles méridionales. Il doit blesser, plus encore, comme faute énorme de quantité, celles des partisans de l'étymologie latine *(Carcerem* ou *Carceres)*, que nous voudrions débarrasser au moins d'un barbarisme si nous ne réussissons pas à les délivrer de leur chère *prison*.

Pour ces honorables érudits en effet, Carcès est une prison, non plus cette sorte de centrale gallo-romaine qu'inventèrent d'imaginatifs antiquaires, mais un site littéralement *emprisonné* dans une enceinte de collines et étreint entre deux cours d'eau. Explication originale et très séduisante au premier abord. On pourrait, à la vérité, demander pourquoi un nom commun, devenu nom de lieu, n'aurait pas conservé l'article, comme tant d'autres et la plupart si nombreux : La Bastide, La Baume, La Cadière, La Clue, La Combe, La Motte, La Palud, La Pigne, les innombrables Puget, Puy ou Piol, Le Serre, Le Revest, La Roque, La Val ou Le Val, etc. Pourquoi pas *La Carces*, ou *En-Carces*, de même que nous avons le provençal *Empu (En-Puy)*, duquel la prétentieuse et toujours ignorante manie de la francisation a fait le moderne non-sens Ampus?

Mais il y a une objection autrement grave que ces vétilles grammaticales. Les plus anciens textes invoqués ou connus (1085-1152) emploient indifféremment les deux leçons : *Vallis Carceris* ou *Vallis de*

(1) Roux-Alphéran, *Les Rues d'Aix*, II, 42.
(2) *Géographie de la Prov.*, I, 407.

Carceribus (1). Or si la première peut, à la rigueur se prêter à la nouvelle interprétation, le pluriel de la seconde s'y refuse absolument. *La Val des prisons* ne saurait plus être prise pour une métaphore de paysagiste peignant l'aspect général du site ; elle implique de toute évidence l'existence ou la prétendue existence de véritables prisons (2). Nous n'insistons pas sur le flagrant désaccord des deux locutions qu'on ne peut faire cesser qu'en prenant partout le mot *Carcer* au sens propre, procédé moins éloigné d'ailleurs des habitudes intellectuelles d'une époque plutôt simpliste. Il ne reste pas moins acquis — et c'est tout ce qu'il importe de retenir — que, déjà aux XI[e] et XII[e] siècles, le nom latin de Carcès n'était rien moins que fixé, au point que les plumitifs, à l'arbitraire desquels il était livré, le mettaient *ad libitum* au pluriel ou au singulier, au génitif ou à l'ablatif avec la préposition. En faut-il davantage pour démontrer que nous n'avons ni dans ce singulier ni dans ce pluriel — encore plus singulier — une appellation authentique, surtout originale ; que l'un et l'autre ne sont qu'un décalque tout mécanique, le produit factice d'une de ces transpositions par à peu près ou par assimilation, si familières aux clercs du moyen âge ? En dehors même d'une variante aussi accusatrice, de ce qu'on trouve en des textes latins du XII[e] voire du XI[e] siècle, des dénominations de localités exprimées en cette langue, il ne s'en suit pas nécessairement que celles-ci soient d'origine latine. Nul n'ignore que, même au XI[e] siècle, il y avait beau temps qu'en Provence et ailleurs on avait cessé de parler latin et bas-latin ; les mots, noms propres ou noms communs, avaient généralement fléchi et revêtu les formes de la langue romane. On ne disait pas plus *Forum Julii* que *Carcer* ou *Carceres* — en supposant que l'un ou l'autre ait jamais existé ailleurs que sous la plume fantaisiste des scribes — et tout porte à croire que *Freju* et *Carce* étaient d'usage courant. Or, pour des latinisants systématiques, très ignorants du sens primitif du vocable populaire, le *Carcer* latin,

(1) Chartes de Saint-Victor de 1085 et 1099 et bulle d'Eugène III de 1152 (cf. *Cartulaire de Saint-Victor*, I, p. 593 et 591 et *Le Culte de Marie à Pignans*, p. 114).

Veut-on savoir le degré de confiance que mérite le *Cartulaire de Saint-Victor* au point de vue de l'exactitude de ses dénominations géographiques ?

Voici l'opinion d'un honorable érudit, qui n'est pas formulée pour la circonstance :

« Les noms les mieux connus [y] prennent les formes les plus bizarres, les plus étranges, sans qu'on puisse assigner d'autres causes à ces changements que « l'ignorance ou le caprice « des notaires » (E. Pelloux, *Étymologie du mot « Forcalquier »*, *Annales des Basses-Alpes*, 1891, p. 252).

(2) Inutile de faire remarquer que, comme terme de comparaison, prison n'est jamais employé qu'au singulier, aussi bien en français qu'en provençal.

au propre ou au figuré, s'offrait comme équivalent commode, tout naturel, d'une tentation irrésistible. Chacun connaît les travestissements ingénieusement bizarres dont ces faiseurs de thèmes au jugé, d'après l'euphonie ou la physionomie du verbe (ils ne fleurirent pas tous en plein moyen âge), ont affublé certains noms de localités ou de personnes, ne reculant même pas devant la joyeuseté du jeu de mots : Bonneuil (Seine), changé en *Bonus oculus ;* Sannois (Seine-et-Oise), en *Centum nuces;* Le Muy, endroit *mouillé (mueyo),* en *Modium* (véritable boisseau sur la lumière étymologique); Vidauban *(aubo-vis),* en *Vicus Albani;* Le Poil *(Lou pèu,* de Pen (?), montagne), en *pirus*, poirier, *pilus*, javelot ou cheveu (1); les Vintimille, en *Viginti milia;* les Dubreuil *(Douerbe l'ueil),* en *Aperi Oculos*, etc. Comme procédé de traduction littérale, presque tout cela est irréprochable et non moins comique que la charge légendaire : *Célibataire*, *une bouteille de cercueil* dans la bouche de l'anglais demandant à un garçon de café une bouteille de bière, à coups de dictionnaire (2).

Au point de vue historique il serait oiseux de dire que les lieux habités de toute ancienneté n'attendirent pas l'arrivée des Romains pour prendre une dénomination ; — ou encore que ceux-ci, au génie administratif si éminemment pratique, eurent mieux à faire qu'à bouleverser toute la toponymie du pays conquis pour froisser gratuitement les habitudes et les susceptibilités locales et se créer à eux-mêmes non moins inutilement une source de difficultés et de complications. Nous exceptons les cas bien connus où ils eurent un intérêt politique à ces changements. Tout ce qu'ils firent, ce fut de revêtir les nomenclatures de désinences latines sans toucher au radical. Or généralement les localités avaient été baptisées d'abord d'après les particularités de leur topographie, de même que les individus le furent souvent d'après les singularités du type physique (3).

Si donc, écartant la tradition latine, évidemment postérieure, nous

(1) Victor Lieutaud, *Le Poil (Peou, Pel).* (*Annales des Basses-Alpes*, 1901, p. 110.)

(2) La version française ne doit rien comme bizarreries au thème latin. M. L. Blancard, le vraiment savant archiviste, a signalé *Centro*, dans les environs de Marseille, sanctifié en *Saint-Tronc* (sous cette forme peu connu des martyrologes), et *Segularie* en Saint-Zacharie (*Charte de donation* de SEGULARIE *à Aicard, fils d'Arlufe, 989*). Qui reconnaîtrait, sans être averti, Monaco, le *Portus Herculis Monœci*, dans les textes des XVI[e] et XVII[e] siècles, sous les habits de moine, *Mourgues*? Ah ! les méfaits des *tradutori*, éternels *traditori!*

(3) L'hypothèse de l'occupation relativement tardive de l'emplacement actuel de Carcès ne prouverait pas que cette partie fertile de la vallée n'ait pas été exploitée et par conséquent dénommée avant la conquête romaine, la culture ayant généralement fait disparaître les traces des anciens habitats.

décomposons le mot Carcès, nous y trouvons un radical celtique très reconnaissable et fréquent: *Cair* ou *Car*, pierre, rocher, et un suffixe moins facile à déterminer et aussi d'importance plus secondaire.

Comme exemple suggestif de l'emploi et de la signification de ce préfixe et comme rapprochement assez curieux, on peut citer *Carsisis*, l'ancien nom de Cassis, le pays des pierres par excellence.

A Carcès, les amas de couches calcaires émergeant des bords de l'Argens et aussi du Caramy, notamment au confluent des deux rivières, ou se profilant aux abords du bourg, le long de ses avenues, ne sont-ils pas nombreux et assez impressionnants? Cet accident ne constitue-t-il pas une des caractéristiques de cette section de la vallée, un des traits particuliers et saillants de sa physionomie, qui a pu frapper l'imagination des premiers occupants et déterminer le choix de leur appellation? (1)

Si hypothétique soit-elle, l'étymologie, que nous donnons sous toutes réserves, présenterait l'avantage d'offrir un sens descriptif exact dans la langue contemporaine du berceau préhistorique du prétendu *Carcer* moyenâgeux, qui n'a pour lui ni sens descriptif certain, ni signification archéologique sérieuse. Mais dût-elle même être rejetée, des raisons majeures ne subsisteraient pas moins de se méfier d'expressions latines incontestablement de seconde main, créées artificiellement à une époque trop récente et dont la variante trahit l'incertitude de l'idée et la très suspecte origine de la forme (2).

« On ne saurait, dit un savant dont l'opinion fait loi en la matière, *trop se prémunir contre les formes du moyen âge, postérieures au*

(1) Si on objectait que les masses tuffeuses sont encore plus abondantes à Cotignac, Barjols, Varages, nous pourrions répondre, à notre tour : pourquoi deux Carcès seulement dans toute la nomenclature géographique, pour tant de bassins qui sont autrement *caverneux*? Autant vaudrait s'étonner de ce que toutes nos crêtes ne soient pas des Serre, nos bas-fonds des Combe, nos sources des Foux, nos forêts des Selves, nos éminences rocheuses des Roque, nos petites villes des Bourg, etc. La génération des noms de lieu ou de personnes a aussi, nul ne l'ignore, ses caprices et ses mystères, les uns aussi déconcertants que les autres sont impénétrables.

(2) Carcès, dans le Tarn-et-Garonne, est également situé « dans une gorge assez étroite, ENTOURÉE DE ROCHERS », et non loin d'une pierre branlante dite *peyro libado*. Il n'y a jamais eu de prisons, bien que le lieu se soit appelé ou du moins ait été appelé aussi par les scribes, dès le XIVe siècle, *de Carceribus*. Nous devons ces renseignements à un érudit ecclésiastique du pays, M. l'abbé Taillefer, par le très obligeant intermédiaire de notre collègue M. Gaudillan, archiviste du département.

Il n'est pas sans portée de noter que les rochers abondent aussi à Carpiagne, massif montagneux entre Cassis et Marseille, Carros (Alpes-Maritimes) et Carry (Bouches-du-Rhône, canton de Martigues).

Xe siècle. En effet, à l'époque où les noms de lieu avaient déjà une forme populaire, *ceux qui avaient à dresser des actes ne connaissaient pas la forme latine correspondante*, et ils étaient fort embarrassés de traduire en latin le nom roman qu'ils entendaient prononcer devant eux » (1).

« *Le XIe siècle*, avait constaté déjà de son côté un autre maître non moins éminent, J. Quicherat, le futur directeur de l'Ecole des chartes, *a vu tarir la source où doit puiser le philologue qui veut avoir les noms de lieu dans leur forme primitive, ou tout au moins dans une forme aussi voisine que possible de la primitive....* » (2).

Pourrions-nous résumer par deux jugements plus décisifs et émanés de plus hautes autorités, une trop longue mais nécessaire discussion?

II. — La seconde difficulté qui peut embarrasser l'historien d'une commune provençale est celle de l'époque de sa constitution. Ici toute assimilation avec la région du nord exposerait à de graves méprises, la genèse de nos municipalités, d'ailleurs presque insaisissable dans la nuit des temps où elle se perd, paraissant n'avoir rien de commun comme procédé avec celle si mouvementée, popularisée par les remarquables et palpitants récits d'Augustin Thierry. « Nous défions hautement, écrit Camille Arnaud avec son franc parler un peu rude, l'archéologue le plus versé dans la connaissance des temps antiques, de nous montrer une charte créant du premier jet une commune provençale » (3). Celles qu'on trouve quelquefois et tardivement ne font qu'homologuer d'anciens usages préexistants, que consacrer la transition, sous la poussée irrésistible du besoin, générateur le plus fécond du progrès, d'un état flottant et intermittent à un état permanent et stable. On peut soutenir, croyons-nous, que la coutume de se réunir en assemblées populaires pour traiter les intérêts communs, était, d'où qu'elle vint, presque immémoriale. Elle se fixa en institutions régulières dans nos communes rurales généralement aux XIVe et XVe siècles, avec l'assentiment tacite et quelquefois exprès du pouvoir, même seigneurial, comme l'atteste la faculté de nommer des conseils et des syndics (non des consuls), insérée en certains actes de transaction ou d'habitation (4). Sur les premières origines de nos libertés

(1) Hippolyte Cochery, inspecteur général de l'instruction publique, *Origine et formation des noms de lieu*, p. 183.

(2) *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 13.

(3) *Histoire de la viguerie de Forcalquier*, I, p. 32.

(4) Cf. notamment l'acte de transaction de Cuers de 1339 (*Bulletin de la Société d'études*, V, 297), et l'acte d'habitation de Vidauban de 1511 (*Invent. som.*, AA. 1).

communales, l'annaliste devra se résigner le plus souvent à ne rien savoir, et ce ne sera pas la moindre présomption en faveur de leur ancienneté. Les plus vieilles et les plus authentiques de nos familles nobles ont-elles toutes leurs parchemins ? (1).

III. — Enfin, ce qu'il ne saurait négliger, comme complément indispensable des archives municipales, c'est l'incomparable ressource des minutes notariales, surtout le jour où une loi libératrice, impatiemment attendue, les aura débarrassées du boisseau irritant de celle de ventôse an XI. A Carcès cette consultation fournira plus d'une clarté précieuse sur la généalogie des familles, l'état social et économique, les mœurs, usages et institutions. L'histoire du couvent des Observantins y revivra en grande partie dans les testaments, les actes de prix fait, les baux, etc., avec la chronologie de ses gardiens, ainsi que, dans d'autres, le passé de la juridiction avec la succession de ses officiers et tout le personnel du palais.

Ces observations de principe s'appliquant à la rédaction de presque toutes les monographies locales de ce genre, ne paraîtront peut-être pas déplacées ici. Elles n'enlèvent rien de son mérite à l'excellent et modeste travail qui les a provoquées occasionnellement et qui ne reste pas moins, comme essai, une œuvre d'initiative intelligente et louable. Les *Notes historiques sur Carcès* suggèrent le désir de voir l'aptitude et le talent de mise en œuvre dont elles témoignent se consacrer à l'élaboration d'une histoire complète, définitive (avec biographie des notabilités locales, indication précise des sources et table onomastique), d'une de nos anciennes communes, intéressante par elle-même et plus encore par le rôle politique et l'illustration de ses seigneurs (2).

F. Mireur.

(1) Ceci était écrit lorsque a paru la fin de la remarquable étude publiée par M. A. Lebas, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, dans la *Revue historique de Provence*, 1901, sur l'*Origine des institutions municipales en Provence*, où nous lisons : « Pour les communautés (« les communes syndicales », comme le furent d'abord toutes nos communes rurales), l'origine de l'autorité municipale serait donc bien dans des assemblées générales tenues sur la place publique », « au temps de la domination seigneuriale », c'est-à-dire aux Xe et XIe siècles (p. 285, etc.).

(2) Parmi ces notabilités nous serait-il permis d'en citer au moins deux : le général baron Lambot, ancien aide de camp du prince de Condé, décédé à Toulon en 1858, et l'ingénieur Ferrandin, son contemporain, d'excentrique et savante mémoire ? L'un et l'autre eurent des notices dans les journaux de l'époque.

SÉANCE DU 28 MAI 1902

Présidence de M. le Dr Burtez, président

Présents : MM. Astier, Charles Azam, Joseph Azam, Ernest Blancard, Burtez, Chiris, Sextius Guérin, Guide, Mireur, Perrimond, Poupé, Raffin, Salvarelli, Sivan, et Primard, membre correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 22 avril est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Une demande d'échange faite par la *Société des Antiquaires de l'Ouest* à Poitiers est acceptée.

La Société, officiellement informée de l'acquisition que vient de faire la municipalité de deux toiles du peintre Moutte, de Marseille, pour le musée, décide d'y appliquer les 300 francs provenant d'un don anonyme conditionnel de 600 francs, destiné, moitié à des prix pour les élèves du collège, moitié à l'achat en participation avec la ville, de livres pour la bibliothèque ou d'objets d'art pour le musée.

Il est donné lecture d'une notice historique ci-après annexée de M. l'abbé Reynaud de Lyques, membre correspondant, sur l'*Enseignement primaire à Méounes avant 1789.*

A propos de l'érection du monument de Rochambeau à Washington, M. Mireur rappelle la part très honorable que prirent deux officiers de marine dracénois à la guerre de l'indépendance de l'Amérique. L'un d'eux était le chef d'escadre comte de Rafelis-Broves ; l'autre, son parent et capitaine de pavillon, Raimondis. Dans le combat naval de Rhode-Island, celui-ci eut le bras droit emporté par un boulet de canon, tandis qu'il donnait un signal pour une manœuvre décisive. « Ainsi mutilé et tout couvert de son sang, dit une relation du temps, il continuait à donner ses ordres avec un sang-froid et une bravoure

admirables, pendant que l'on achevait de lui amputer le bras ». Instruits de cette action héroïque, les États de Massachusetts lui adressèrent les témoignages les plus flatteurs et, avant son départ, lui offrirent une épée d'honneur, lui décernant aussi l'ordre de Cincinnatus. L'intrépide manchot, presque inconnu de nos jours dans sa ville natale, mourut chef d'escadre et, vraisemblablement, décoré du cordon rouge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Enseignement primaire en Provence avant 1789.
Une école de village à Méounes (Var)

L'histoire de l'enseignement primaire en Provence serait une étude fort intéressante, mais les documents qui s'y rattachent sont épars dans les archives communales et il faudrait un travail considérable pour les rassembler et les coordonner afin d'en former un tout complet. Nul doute cependant qu'on y arrive quelque jour, et nous le désirons avec tous les amis de la Provence. En attendant nous voulons apporter notre modeste pierre à ce futur monument en essayant aujourd'hui *L'Histoire d'une école de village à Méounes*.

I. Origine. — A quelle époque faut-il faire remonter l'établissement d'une école publique à Méounes? on ne saurait le dire exactement. Les archives communales ne datant que de 1530, on n'a aucun élément pour remonter plus haut; il est certain toutefois qu'une école existait en 1531 ou 1532 au plus tard, car à cette époque une délibération du conseil communal « décide de nommer un régent des écoles, *payé et logé aux frais de la communauté* ». (Délibération du 27 décembre 1531) (1).

Etait-ce là une dépense nouvelle que l'on proposait au conseil? était-ce la continuation d'un état déjà ancien, ou encore une simple modification dans le fonctionnement de l'école auparavant indépendante du buget communal? Nous laissons le soin de conclure à de plus érudits.

(1) Arch. c^{les}, BB. 7.

II. Personnel. — Selon l'usage des communes de Provence, le maître ou régent était nommé par le conseil général des chefs de famille. Le plus souvent il était choisi parmi les habitants de la commune, ce qui avait le double avantage de diminuer les émoluments et de mieux connaître le sujet, mais souvent aussi c'était un étranger. Alors les titres et les certificats du candidat étaient examinés et approuvés par *le curé* ou à son défaut par un notable du pays.

Quoique nommé par le conseil communal le maître était placé sous la surveillance du curé et le contrôle de l'évêque, il tenait ainsi sa mission à la fois de la famille et de la société et le double contrôle était une garantie suffisante pour les parents.

Etait-il toujours à la hauteur de sa tâche? on ne pourrait l'affirmer en toute sincérité. Etant souvent pris parmi des ouvriers ou des paysans, quelques-uns sans doute étaient loin d'être des savants. Mais les parents s'en apercevaient vite et le conseil usait alors de son droit de révocation, comme nous le voyons plusieurs fois, notamment en 1639, 1730 et 1737.

D'ailleurs on n'exigeait pas des enfants comme aujourd'hui une science universelle. Le programme des études n'était pas aussi chargé ni aussi compliqué. Non les prétentions étaient plus modestes. La lecture, l'écriture, le calcul, un peu d'arpentage, parfois la lecture du latin, voilà tout le programme scientifique de nos écoles d'autrefois. Mais pour nos agriculteurs ou nos artisans c'était là le nécessaire, suffisant pour les nécessités de leur vie laborieuse et c'était si bien ainsi que la Convention, le Directoire et plus tard Bonaparte n'indiquaient rien autre dans leurs plans de réforme.

Nous avons eu l'occasion d'avoir en mains un cahier d'écolier de 1760, qui est un véritable traité d'arithmétique, et il n'est pas sûr que beaucoup de nos élèves actuels puissent faire ce même travail.

La fréquentation scolaire était aussi plus ou moins sérieuse. D'un côté le changement trop fréquent parfois des instituteurs, de l'autre la négligence des parents encourageaient les enfants à faire « l'école buissonnière ». Pendant l'été surtout, au moment des récoltes, soit par paresse, soit sous prétexte d'aider les parents, cette fréquentation devait être fort négligée. Nous voyons, en effet, en 1715, le conseil s'occuper des enfants « *qui roulent forêts* », et par suite volent les fruits dans les campagnes. Les plaintes étant dédaignées par les parents « qui se moquent de la justice », le conseil décide de faire « saisir les délinquants et les emprisonner au pain et à l'eau, jusqu'à la fin des récoltes ». Cette décision n'eut sans doute pas tout le résul-

tat désiré, car quelques années après, en 1718, les maraudeurs reparaissent et le conseil renouvellant la délibération précédente « se charge de toutes poursuites » et pour appuyer sa décision par un acte d'énergie, le 10 août il fait saisir et emprisonner » deux enfants, les fils d'Antoine Terras et de Jean Baude « avec leurs compagnons s'il y en a ».

Malgré cela on voit par les délibérations des conseils généraux et les actes des minutes notariales, à la fin du XVII° siècle, que l'instruction était assez répandue. Beaucoup de maîtres sont choisis parmi les habitants de la commune et tous les officiers ou à peu près savent signer. Comme les charges ne duraient qu'une année et qu'on n'était rééligible que trois ans après, on est en droit de conclure que les illetrés étaient en très petit nombre (1).

III. Traitement. — Comment étaient payés les maîtres? Si les grands centres avaient des ressources suffisantes alimentées par de nombreuses fondations, il n'en était pas de même dans les communes rurales et les gages des maîtres d'école étaient une contribution d'office. (Décl. royale de 1724). Très inégal, le traitement variait presque chaque année et souvent à chaque nouveau titulaire. D'une part les revenus de la commune étaient restreints, et de l'autre les charges générales très lourdes les absorbaient presque entièrement. Aussi était-on souvent obligé d'établir une imposition extraordinaire pour subvenir à cette dépense. C'est ainsi qu'en 1748 on établit un « cappage » de 40 sous par chef de famille pour payer les dépenses de *l'école*, de l'horloge, du clocher et de la sage-femme.

Pour compléter ce traitement on y joignait le casuel d'église si le maître était sacristain ou chantre, ou bien une charge communale comme celle de chirurgien ou de remonteur de l'horloge. Mais la source la plus importante de ce traitement était la rétribution scolaire. Quelle en était l'importance? on en est réduit aux conjectures. Nous croyons en effet que primitivement il n'y avait pas de règlement officiel (2) et le taux devait être laissé à la générosité et à la fortune des parents qui s'arrangeaient avec le maître. Cette taxe pouvait varier peut-être mais elle devait nécessairement se baser sur un usage

(1) Nous trouvons dans les archives un seul exemple de maire illetré, François Chabriel en 1775. Aussi se fait-il assister, avec l'agrément du conseil, par Louis Amalric, avocat, à condition cependant « que ce dernier n'assistera pas aux délibérations ». (Arch. c^les^, BB. 25, p. 67.)

(2) Jusqu'en 1758 les délibérations communales sont muettes sur ce point et même n'y font aucune allusion.

plus ou moins ancien qui faisait loi. Ce qui nous le fait supposer c'est qu'en 1758 les parents se plaignent que le régent fait « *surpayer* » les enfants et le conseil pour remédier à cet abus fixe le tarif suivant :

Les enfants qui lisent et qui chiffrent..	12 sous	par mois.
Ceux qui écrivent....................	10	—
Ceux qui lisent français et latin	8	—
Ceux à l'alphabet	5	—

Ce tarif dut naturellement s'inspirer de l'usage déjà existant et même le consacrer officiellement. Il devint alors la loi générale car nous le retrouvons en 1763.

Presque toujours d'ailleurs, le maître avait une profession qui l'aidait à vivre. C'est ainsi que parmi les titulaires nous relevons outre les vicaires de la paroisse, des ecclésiastiques, des chirurgiens, des cordonniers, des ménagers. Souvent encore, surtout quand c'était un étranger, la commune lui fournissait le logement, comme d'autrefois encore il était nourri soit par la commune soit par les parents.

D'un autre côté, comme nous le voyons maintes fois, sa femme pouvant tenir l'école des filles, le régent arrivait à un traitement convenable. N'oublions pas aussi que le luxe et le confort modernes étaient inconnus de nos pères qui se contentaient de peu de choses, et il ne faut pas s'étonner dès lors si beaucoup arrivaient à une certaine aisance. Ainsi, en 1765, Honoré Anselme, cordonnier, de Méounes, tenait les écoles pour la quatrième fois. Il mourut dans cette charge le 17 décembre 1768 et dans son testament du 27 octobre précédent, après plusieurs legs pour des œuvres pies et aux divers luminaires de la paroisse, il laisse 1,000 livres de dot à sa fille à prendre sur son héritage. Cette somme assez importante pour l'époque indique que le testateur avait une petite fortune. C'est pourquoi cette charge était fort recherchée et souvent même, comme en 1668 et 1701, elle entraînait des rivalités qui menaçaient de dégénérer en procès.

En consultant les archives communales nous avons pu établir à peu près exactement l'échelle du traitement d'école à Méounes. De 10 florins en 1543 il passe à 20 en 1559 pour fléchir à 14 en 1563, et remonter à 18 en 1561 avec le logement, à 20 en 1571 avec la nourriture par la commune. Il retombe à 5 florins en 1581 pour remonter encore à 5 écus d'or en 1588, 25 florins en 1591, 8 écus or en 1599 avec la nourriture par les parents (1).

(1) Le florin valait alors 32 sous et l'écu or 114 sous anciens.

Au XVII[e] siècle le traitement subit les mêmes fluctuations, cependant il tend à augmenter. De 24 livres en 1605 (1) il monte à 30 en 1626, à 36 en 1640, à 48 en 1647, à 54 en 1649, à 86 en 1694.

Au XVIII[e] nous le voyons redescendre à 30 livres en 1701 pour remonter à 36 puis, à 50 en 1720, « attendu qu'un homme ne peut pas vivre avec 36 livres »; à 120 en 1739 « parce que le maître apprend le latin », et à 122 en 1744. Ce dernier chiffre est réduit d'office par la cour de Provence et ramené à 36 livres, mais le titulaire donne sa démission et l'école reste un moment sans maître. Le prix était en effet trop minime, on ne trouve plus personne et finalement le conseil demande à l'évêque de Marseille d'envoyer un 2[e] secondaire pour tenir l'école. Sans doute cette demande ne fut pas agréée, car en 1748 on demande à la Cour d'augmenter les gages du régent « attendu que depuis longtemps on est sans maître, ce qui tourne au grand désavantage de la jeunesse » (délibération du 9 juin 1748) (2).

Les gages sont donc portés à 200 livres, chiffre très important, mais à condition « que l'école sera *gratuite* à l'exemple d'autres communautés ». Pour payer cette dépense ainsi que d'autres on établit un cappage de 40 sous par chef de famille, payable en deux fois, le 1[er] août et le 29 septembre. Mais ce prix élevé ne dura pas longtemps et nous voyons bientôt reparaître les prix ordinaires de 82 avec l'horloge en 1750, 93 en 1753, 108 en 1760, 111 en 1763, 150 en 1785, 112 en 1787 et 1788, 111 en 1790 et 93 en 1791.

Assurément ce traitement n'était pas très élevé et le conseil lui-même constate en 1720 « qu'on ne peut vivre avec 36 livres », mais les finances communales ne permettaient pas toujours de l'augmenter et souvent aussi c'était un moyen détourné d'obtenir la démission plus ou moins volontaire du régent. C'est ce qui arriva en cette même année 1720, où le nouveau conseil refuse l'augmentation déjà votée par l'ancien « à cause des plaintes formulées contre le régent ».

Toutefois ce traitement tout faible qu'il nous paraisse était encore supérieur à celui de bien des localités voisines. Si nous prenons en effet l'année 1696, où nous avons des éléments de comparaison, nous trouvons à côté de 86 livres à Méounes, 72 à Rougiers, 66 à Bras, 60 à Tourves, 48 à Pourcieux, 36 à Esparron et Saint-Martin-de-Pallières et 24 à Mazaugues, dans la viguerie de Saint-Maximin; 60 à Varages et à la Verdière, dans la viguerie de Brignoles; 90 à la Garde, 50 au

(1) La livre valait alors à peu près 2,08 de notre monnaie.

(2) Arch. c[les], BB. V, p. 39.

Revest, 35 au Puget et 20 à Bormes, dans la viguerie d'Hyères et Toulon; 120 à la Cadière, 90 à Ollioules et au Castellet et 75 à Rians, dans la viguerie d'Aix (1).

Des chiffres qui précèdent il résulte que Méounes accordait une grande importance à l'instruction primaire et que la commune n'hésitait pas à faire des sacrifices pour la mettre à la portée de tous.

IV. Local. — Pendant longtemps il n'y eut pas de local affecté à l'usage exclusif de l'école qui se tenait un peu partout, soit dans la maison du régent, soit dans la salle du conseil de ville, soit encore dans une chambre louée spécialement. Ce n'est guère qu'à partir de 1650 qu'on peut croire à une salle d'école spéciale. A cette époque en effet la communauté loue la maison de Simon Barjolles au prix de 2 écus 1/2 (2). Plus tard elle fut achetée par le conseil pour en faire la maison de ville (3).

L'école y resta de longues années, mais en 1733 l'abbé Fabre, vicaire et régent, se plaint de la perte de temps et du dérangement occasionnés dans la salle du conseil et on transporte l'école à la maison du chapitre, dans les appartements du sieur Terrasson qui consent à se retirer (4). Elle y resta jusqu'en 1792. En raison des graves évènements de cette époque elle fut abandonnée, probablement faute d'écoliers ou de titulaires, et la salle d'école étant inutilisée est mise aux enchères (15 avril 1792). Mais l'année suivante (1er septembre 1793) on loue à Grégoire Terrin le rez-de-chaussée de sa maison du Chemin-Neuf au prix de 54 livres et en même temps, le 14 octobre même année, le conseil abandonne « la chambre au-dessus du moulin » qui servait de local aux « *petites écoles* » (5) pour louer chez Monin au prix de 36 livres.

(1) Dans la viguerie de Draguignan nous relevons les chiffres suivants : Roquebrune 180, Montferrat 150, Bargemon 120, Flayosc et Trigance 75, Callian, la Garde-Freinet, le Luc, les Arcs, Ramatuelle 60, Salernes 57, Tourrettes 48, Ampus, le Cannet-du-Luc, le Muy, Gassin 30, la Motte et la Roque-Esclapon 24, Montauroux 10. (Arch. dép^{les}, Marseille, série C, liasse 1756. M. Nicollet, professeur au lycée d'Aix, *Revue historique de Provence* 1902, p. 138.)

(2) Cette maison était située à la Grande-Rue de la Roque ; elle confronte : du levant, la dite rue ; du septentrion, la rue « du Pouadou »; du midi, Louis Boyer; du couchant, Michel Jauffret. Elle appartient maintenant à la famille Daumas.

(3) Acte du 18 septembre 1679.

(4) Ancienne mairie jusqu'en 1901. Elle était située au vieux quartier, place des Ormeaux et place Vieille.

(5) Cette expression que nous rencontrons pour la première fois indiquerait-elle l'école des filles ou bien une sorte d' « asile »? on pourrait le croire puisqu'il existait déjà un local scolaire. N'ayant pas d'autres preuves nous nous garderons bien de conclure et nous ne faisons qu'une simple supposition.

V. Titulaires. — Le premier régent connu est Antoine Arène, de Solliès, 1550.

1550. Antoine Arène, de Solliès, aux gages de 10 florins.
1559. Jean Castel, prêtre, à 10 florins.
1563. Pierre Salvat, 14 florins et le logement.
1565. Jean Ollivier, 18 florins et le logement.
1567. Etienne Etienne, d'Ollioules. Entré le 22 septembre.
1570. Jehan Bolleno, 20 florins, mestre à enseigner les enfants.
1571. Mre Gaspard Boyer, prêtre, de Méounes. 3 conseillers sont chargés de pourvoir à sa nourriture.
1576. Henri Gairan, de Cuers.
Mre Hugues Aycard, vicaire de Méounes, de la Cadière.
1580. Jean Vallagnosc, de Flayosc.
Castelly.
1581. Mre Jean Loys, prêtre de la ville, 5 florins.
1584. Mre Jean Martini, prêtre, 10 florins.
1586. Antoine Giraud, de Bargemon, 20 florins.
1588. Louis Laugier, de Solliès, 5 écus or.
1591. Mre Louis Nègre, de Méounes (frère du curé), 1er semestre, 12 florins 1/2.
1597. Honoré Arnoux, 8 écus.
1599. Jean Barri, de Méounes, 8 écus et nourri par les parents.
XVIIe siècle. 1602. Pierre Chevalier, 10 écus,
Alexis Marin, d'Aubagne, 8 écus; entré le 15 décembre.
1603. Nicolas Barry, de Méounes.
1605. Barthélemy Sigallas, 24 livres.
1606. Silvestre Bernard, d'Auriol. Nous le reverrons en 1624, 1626, 1641.
Honoré Abeille, le 30 avril. Il est malade et la communauté paye 32 livres au chirurgien.
Jacques Barry d'Honoré, de Méounes, de 1606 à 1608. Le 11 mai 1607 il somme les consuls de pourvoir à sa nourriture; le conseil répond que cela regarde les parents. Nous le reverrons en 1611.
1608. Honoré Bernard.
1609. Mre Pierre Boyer, prêtre, de Méounes, 2 écus par trimestre. Nous le reverrons en 1621.
1611. Jacques Bellot, escolier d'Aix.
Jacques Barry, 8 écus. Déjà en 1606.

1614. Pierre de Villeneuve.
1615. Mre Antoine Martin, prêtre, de Collobrières, recteur de la chapellenie Sainte-Anne.
1616. Jean Boyer.
1618. Barthélemy Serre, escolier de Tourtour.
1620. Louis Berthier, de Saint-Chamas, 10 écus.
1622. François Aubert, de Tourves.
1623. Charles de Capris, 1 mois, 2 livres 10.
Honoré Guérin, de Belgentier. Reste 27 jours. Remplacé par Silvestre Bernard, 1623-1626, déjà nommé en 1606.
1626. Bernard Valette, du Languedoc, de mars à St-Michel, 30 livres.
François Lambert, le 12 octobre, 1 semestre, 12 livres 10.
1628. Mre Albert Monier, prêtre, plus tard curé de Méounes.
Pierre Mousche.
1629. Barry.
1630. Jacques Flourens.
François Danni, le 20 octobre, à 10 écus.
1632. André Guiran, 30 écus. De nouveau en 1634.
1633. André Morin, le 23 octobre.
1635. Louis Azan, de Signes, le 26 août.
1637. Antoine Barry.
Gaspard Guiran.
1639. Laurent Isoard, 2e trimestre.
Barthélemy Niel. 3e trimestre. Plaintes contre lui. Le conseil le somme de faire son devoir s'il ne veut être révoqué. En même temps il défend aux parents de le nourrir et il supprime les gages.
André Caron, du Luc, chirurgien de Tourtour. De nouveau en 1642.
1641. César Monin, de Garéoult, 27 septembre, remplacé par Silvestre Bernard, déjà nommé.
1642. André Caron, remplacé le 5 octobre par Fr. Barry, de Méounes, à 12 écus.
1644. Mre Guillaume Reinaud, prêtre, 1er semestre, 15 livres.
1645. Mre Jean Roquier ou Roccas, à 36 livres, de nouveau en 1659-1664.
1647. Pierre Bourgogne.
Marc Flandrin, chirurgien de la commune, avec 48 livres en 1648 et 54 en 1649.
1650. Antoine Ollivier.
1651. André Barry.

1652-1654. Raimond Augias, de nouveau en 1657 et 1676.
1654. Pierre Barry.
1655-1657. François Miollan.
1658. Michel Boyer.
1664. Jules Serre, à 56 livres.
1667. Pierre Guien.
1668-1670. Mathieu Fabre, de la Celle. En 1669 le conseil nomme Honoré Puget de Etienne, ecclésiastique. Protestation d'un conseiller et assignation de la communauté. Un accord intervient entre les parties, et la communauté payera 6 écus à Honoré Puget et les 6 autres à Mathieu Fabre, qui gardera les écoles. Il les garda encore de 1672 à 1674.
1670. Pierre Daudet, de Cuers.
1674-1676. Jean Barbaroux, escolier de Cuers, 86 livres.
1677. Raimond Augias, pour la 3e fois; est souvent absent.
1678-1686. Jean Baude, de Joseph, de Neoulles.
1686-1689. Antoine Allard, de Cuers, et régent à *Saint-Eystasie;* est d'abord nommé mais il se retire et on nomme à sa place Antoine Mayffredi, de la Seine.
1689. Pierre Bonnet, de Garéoult, une 2e fois en 1693.
1690. Pierre Garby, de Toulouse, résidant à Tourves, mais il manque de parole et on le remplace par Pierre Marcellin, de Garéoult.
1693. Pierre Bormes.
Joseph Burel.
1693-1703. Antoine Terras dit Tillaud, d'Etienne, de Méounes. De nouveau en 1705.
1703-1704. Pierre Ollivier, de Louis, de Méounes. De nouveau en 1710-1711.
1705. De Laurens.
Antoine Terras.
1706. Barthélemy Barbaroux, de Brignoles. De nouveau en 1707 à 36 livres.
1707. François David.
Barthélemy Barbaroux.
1710-1722. Pierre Ollivier.
1722. Honoré Raymonenq, du Castellet, 50 livres. Ne reste que quelques jours.
1723. Pierre Reboul, de la Roque.
1724. Boucarande, 5, 10 livres par mois.

1725. Antoine Malvillan, à 60 livres. Du 2 au 6 octobre.
Louis Loubon, de Méounes, 25 novembre.

1728. Joseph Gaillard, de Méounes, 27 juin.

1729. Jean Durand, de Montpellier, devra être approuvé par l'évêque.

1730. Pierre Terras, fils d'Antoine, ancien régent, de Méounes, à 60 livres. Les parents se plaignent de son incapacité et on nomme à sa place :

1731-1737. Pierre Ollivier, régent de Solliès, à 90 livres. Ancien régent de Méounes. Il meurt en charge en 1737.

1737. Raynaud, de Signes. Plaintes nombreuses. Il n'est pas propre et les enfants n'avancent pas.

1739-1744. Antoine Bertrand, de Signes, 120 livres. Apprend le latin et tient *l'orloge*. A 102 livres les années suivantes, mais en 1744 réduit à 36 par la Cour. Il démissionne. On demande un 2e vicaire à l'évêque. Probablement interrègne de 4 ans.

1748-1749. J.-B. Puget, de Marseille, à 200 livres, mais école gratuite· Capage de 40 sous par chef de famille. Meurt en 1749 à 76 ans.

1750-1751. Honoré Anselme, de Méounes, cordonnier. Il demande 100 livres, on lui en accorde 86. Il quitte en mars 1751 pour revenir en 1753-1758. Révoqué alors à cause de plaintes nombreuses, il revient de nouveau en 1765-1768, où il meurt le 17 décembre.

1751-1753. J.-B. Giraud, à 36 liv. Le conseil demande une augmentation.

1753-1758. Honoré Anselme.

1758-1764. J.-B. Bas, d'Éstoublon. Il doit ouvrir le 29 septembre, mai allant à Tourves pour chercher sa femme il ne paraît plus. Le curé présente alors Barthélemy Civet, hermite de Vignaux en Vallouise, diocèse d'Embrun et depuis deux ans à Tourves. Les certificats sont excellents, mais il fait surpayer les enfants et le conseil établit un tarif scolaire.

1764. Toussaint Devau, du Beausset, révoqué le 25 août 1765 et remplacé par :

1765-1768. Honoré Anselme.

1768. Jean-Chrysostome Audibert, de Pierrefeu, reste un mois.

1769. Joseph-Etienne Constant, de Méounes.

1770. Mre François Fabre, vicaire, plus tard curé de Méounes.

1776-1784. Jean-Chrysostome Jean, de Méounes, 19 mars.

1784. Mre Roux, vicaire.

1785. François Barthélemy Rafel, 28 mars, de Valence en Dauphiné, 150 livres, connaît le latin.

1786. Louis Sarrus, vicaire.

1787. Jean-Etienne Constant (1), 5 août, 111 livres avec l'orloge.

Honoré-Blaise Teisseire, 17 novembre, ecclésiastique du diocèse de Serres, présenté par le curé, à 112 livres. Il quitte en 1788 pour aller à Lyon.

1791. Jean Gavoti, ecclésiastique, de Méounes, plus tard deviendra notaire de Méounes.

Conjointement avec Louis Sarrus, vicaire.

An II - An V. Aucun candidat ne se présentant, le conseil fait appel au dévouement des citoyens (9 pluviôse). Le 14 germinal, nouvel appel et en attendant on nomme Louis Sarrus déjà titulaire et qui a dû rester jusqu'à l'an IX, car le 16 thermidor de cette même année nous le voyons « prêter serment comme instituteur et ministre du culte catholique » et « promettre d'être fidèle à la Constitution ».

An X. Billon.

ÉCOLE DE FILLES

Tout ce que nous venons de dire dans les chapitres précédents se rapporte plus particulièrement à l'école des garçons. Les délibérations communales sont muettes sur celle des filles et les documents font absolument défaut. On peut en trouver l'explication probable en ce que ordinairement elle était tenue par la femme du régent, comme

(1) Est-ce lui, son successeur ou un inconnu qui était l'objet de la lettre suivante ? nous l'ignorons, mais nous nous plaisons à croire qu'il devait mieux écrire que son protecteur « la tre belle langue franceze ».

Voici à titre de curiosité la lettre en question :

Cuze, 11 juillet 1787.

« Je vous e crit la presente pour avoir lhonneur de vous pressenter notrès humble respects en memetant beaucoup de nos [ ] croyant qu'on apoint de metre decolle en quallitte de compatriot sil set que Mr le mere vous voye que la place soit vaccante vous pouriez pas mieu deviner une persone fort sage et un tre bon caratère et une *tre belle langue franceze*. Je suis tres mortifié que nous ne pouvont le garde attendu anavont un depuis lontant et seret à lui aceter son pri. Si set monssieu tel votre desir vous navé quamefera response à la letre resus, vous pouvez etre sur que je vous envoy un bon sujè

« Je suis votre tres humble obeissant serviteur.

« En metant je vous prie de le fere par de la pressente à M. Gouret borgois et de lui fere bien mes compliments et vous priant de tacher moyen de ne le point relesser aller plus loin cuar sit vous le retener baucoup personne de Cuze lui metront les anfant an panttion.

« Je suis votre très humble serviteur.

« Jh Bonifay, maire ».

aussi on peut croire que l'école était mixte et la séparation une exception plus ou moins fréquente selon les circonstances.

Voici cependant les quelques notes que nous avons pu recueillir çà et là soit dans les archives communales, soit dans les minutes notariales.

1675. Le 15 septembre le curé informe le conseil qu'une personne offre d'entretenir une institutrice à ses frais si la communauté lui fournit le logement. Le conseil se hâte d'accepter cette offre généreuse.

Cette démarche semblerait prouver que l'école des filles n'avait pas alors d'existence à part.

1713. 15 janvier. La « sœur Geneviève », d'Ollioules, se présente pour l'enseignement des filles, « qui sont en fort grand nombre ». Sur les renseignements fournis par le curé, le conseil l'accepte jusqu'à Saint-Michel aux gages de 9 livres. Elle quitte alors sans être remplacée. Aussi le 31 janvier 1714, à la suite d'une mission, le maire représente au conseil « qu'il est nécessaire d'avoir une maîtresse d'école pour les filles, afin de les élever dans l'amour et la crainte de Dieu; ainsi que tout le lieu doit *conquérir* (sic) à un aussi grand bien et pour cela délibérer une rétribution raisonnable afin qu'elle puisse vivre avec le peu qu'elle retirera des filles qu'elle enseignera; et que les pères et mères peuvent payer et celles que ne pourront payer les enseignera par charité en considération de ce que la communauté lui donnera............. La sœur Geneviève qui était ici approuvée par l'évêque, il serait bon de la faire revenir ».

Le conseil adoptant la proposition du maire vote une somme de 50 sous par mois.

1752-1760. Ollivier, de feu Pierre, probablement la fille de l'ancien régent.

1763. Thérèse Mauric, à 24 livres.

1764. Devau, femme du régent.

1778. X.... 20 septembre. « Occupée par ses affaires domestiques, ou par les soins de sa mère malade et très âgée », l'institutrice néglige les enfants et le conseil la remplace.

1785. Théotiste-Dorothée Rafel, femme du régent.

An II. Marie-Anne Clary épouse Honoré Touscan, 14 germinal.

Quoique incomplètes ces notes peuvent cependant aider les chercheurs et notre satisfaction sera d'avoir pu contribuer par notre modeste part à l'histoire générale de l'instruction primaire en Provence avant 1789.

REYNAUD DE LYQUES.

SÉANCE DU 26 JUIN 1902

Présidence de M. le docteur Burtez, vice-président

Présents : MM. Balp, Belletrud, Ernest Blancard, Burtez, Chiris, Doze, Joseph Girard, Sextius Guérin, Guide, Mireur, Poupé, Raffin, Sivan et Verrion.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le docteur Burtez, abordant un sujet d'actualité, examine successivement les diverses théories émises sur l'origine des volcans, celles du feu central, des lacs intérieurs de matières fondues; les théories chimiques de Lémery, de Fouqué et Daubriée; celle de Stanislas Meunier, ou la gigantesque bouteille d'eau gazeuse faisant explosion en certaines conditions; la théorie de Parville admettant l'existence de roches pâteuses, gorgées de gaz et de vapeurs d'eau en dissolution depuis la condensation de la nébuleuse primitive, véritable mine souterraine explosive; enfin la dernière explication par l'électricité, due à M. Taquin. C'est à celle-ci, de préférence même à celle du feu central et comme rendant mieux raison de certains faits, que s'est arrêté M. le docteur Burtez, après avoir réfuté les autres. Les causes de l'éruption de la Montagne Pelée notamment, accompagnée de phénomènes électriques très remarqués et diversement commentés, se révèlent d'une façon lumineuse dans le système Taquin, qui paraît être actuellement le dernier mot de la science. Le conférencier a traité ensuite des éruptions volcaniques en général, de leurs phénomènes précurseurs, des différentes substances rejetées par les volcans, cendres, laves, gaz, etc., et termine en indiquant les moyens qui pourraient être employés pour prévenir des cataclysmes aussi épouvantables que celui de la Martinique.

Sur la proposition de M. Belletrud, la visite de la Grotte des Frayères est définitivement fixée au dernier samedi de juillet. Les personnes,

même étrangères à la Société, qui désireraient y prendre part, sont priées de se faire inscrire chez M. le secrétaire ou M. le trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée La Société s'ajourne, suivant l'usage, au mois de novembre.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1902

Présidence de M. le docteur BURTEZ, président

Présents : MM. ASTIER, BELLETRUD, Ernest BLANCARD, BURTEZ, CHIRIS, DOZE, Sextius GUÉRIN, GUIDE, MIREUR, PERRIMOND, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion au sujet desquelles M. le président signale dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, deux communications de nos confrères :

De M. Fernand Cortez, quatre actes notariés passés à Saint-Maximin (Var), en 1580, par le bâtard du roi Henri II, Henri d'Angoulême, grand prieur de France, gouverneur de Provence, amiral des mers du Levant (1).

De M. Edmond Poupé, *Les Opérations de l'assemblée électorale du Var, élue en août 1792* (2), ce dernier travail inséré en entier.

M. le président adresse les félicitations de la Compagnie à M. Bossavy, caissier de la caisse nationale d'épargne au Mans, membre correspondant, nommé officier d'académie.

M. Basset, docteur en médecine à Barjols, est nommé membre correspondant, sur la proposition de MM. Mireur et Sivan.

(1) Année 1902 — nos 1 et 2, pages 33 et 34.
(2) *Ibid. id.* pages 309-317.

La Compagnie, informée d'un quatrième don anonyme s'élevant cette fois à 350 francs (au lieu de 300), avec même affectation que les précédents, renouvelle l'expression de sa gratitude à l'auteur de ces libéralités annuelles et décide que, sauf avis contraire du donateur sur l'emploi de 50 francs d'augmentation, la somme sera intégralement versée à la ville. Elle sera appliquée moitié au profit du collège et moitié au profit de la bibliothèque-musée dans les conditions précédemment stipulées.

Une nouvelle découverte de tombeaux avec monnaies romaines étant signalée autour de la chapelle Sainte-Catherine, commune de Figanières, une visite des lieux par un certain nombre de membres est arrêtée en principe pour être effectuée au premier moment favorable.

La lecture annoncée sur la *Ligue en Provence et les Pontevès-Bargême* est renvoyée à une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1902

Présidence de M. le docteur BURTEZ, président.

Présents : MM. ASTIER, Charles AZAM, BELLETRUD, Ernest BLANCARD, BOUCHARLA, BURTEZ, CHIRIS, DOZE, FABRE, Sextius GUÉRIN, GUIDE, PERRIMOND, RAFFIN et SIVAN.

Le procés-verbal de la séance du 27 novembre est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Il est donné lecture de la correspondance :
— Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et programme

du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Bordeaux le 14 avril 1903.

— Programme du concours d'archéologie espagnole qui sera tenu à Barcelone en 1906.

— Circulaire adressée par le Bureau du Congrès international des bibliothécaires relative au projet de publication, par voie de souscription, d'une bibliographie générale des ouvrages et des articles publiés par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, à l'occasion de son cinquantenaire.

La Société, désireuse de participer à l'hommage qui va être rendu à l'éminent savant, décide de souscrire pour un exemplaire à cette intéressante publication.

M. Mireur donne lecture d'une communication ayant pour titre *Une ancienne famille de bâtiers* et pour objet la monographie d'une branche, aujourd'hui éteinte, des dracénois Lezermes, habitant la partie haute de la Grand'Rue, qui s'éleva, dans les derniers temps de l'ancien régime, de sa modeste condition à la situation la plus honorable. Son dernier rejeton fut Charles Lezermes, un moment sieur de Seillans, tour à tour officier, directeur adjoint survivant et finalement directeur en titre de la pépinière du Roule à Paris, fonctions qu'il exerçait à sa mort, survenue en 1807. Lezermes avait eu pour prédécesseur l'abbé Nolin, son grand oncle maternel, bien connu de tous les naturalistes, et eut pour successeur Aubert Dupetit-Thouars, futur membre de l'Institut. La valeur de ces deux savants dit assez l'importance du poste et par conséquent le mérite du troisième qui l'occupa à une époque malheureusement trop troublée pour que son nom ait joui de la même notoriété. Ce nom ne fait pas moins honneur à notre ville qui doit en outre aux nombreux envois de Lezermes les arbres exotiques, alors les plus rares, du Jardin des plantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1903

Présidence de M. le Dr BURTEZ, président.

Présents : MM. Charles AZAM, BELLETRUD, Ernest BLANCARD, BURTEZ, CHIRIS, Sextius GUÉRIN, GUIDE, MIREUR, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1902 est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

A l'ouverture de la séance, M. le président a le pénible devoir de constater le vide particulièrement regrettable que vient de faire dans les rangs de la Compagnie la mort de M. le chanoine Laugier, ancien vicaire général, membre titulaire depuis 1864.

Notre très distingué confrère n'avait cessé de témoigner par son assiduité aux séances jusqu'à ces dernières années, par son concours dévoué et sa collaboration précieuse, quoique trop rare, l'intérêt qu'il portait comme intellectuel et comme dracénois à l'œuvre de notre Société. Nous nous félicitions et nous nous honorions de compter parmi nous cet esprit vraiment d'élite, aux aptitudes et aux ressources infinies, nourri de la moëlle de tous les classiques, anciens et modernes, sacrés ou profanes, maniant avec une égale facilité et la même élégance le français et le latin, doué en outre d'un sens critique aussi judicieux que pénétrant. A une science ecclésiastique profonde, dont il ne nous appartient de parler ici que dans ses rapports avec nos études, comme auxiliaire indispensable de l'histoire et de l'archéologie chrétiennes, le chanoine Laugier joignait des connaissances en linguistique et une haute culture d'humaniste qui en faisaient, en matière d'interprétation de textes comme sur des questions de style, un juge des plus compétents et fréquemment consulté. Plus d'une difficulté embarrassante fut victorieusement résolue par la sagacité de ses lectures, de même qu'aucune négligence, aucune tache n'échappa jamais à la perspicacité investigatrice de son coup d'œil, à la sévérité de son bon goût. Ses jugements faisaient autorité, et ce n'était jamais en vain que l'on recourait à ses

lumières aussi vives qu'étendues. Combien d'érudits ne puisèrent-ils pas dans le trésor toujours très obligeamment ouvert de son acquis inoublié! Sa riche mémoire était meublée sur presque tous les sujets d'histoire ou de littérature générale ou sur les traditions locales, que nul ne connaissait mieux que lui, de nombre de réminiscences, de faits curieux, de remarques ingénieuses, de piquantes anecdotes, tout cela assaisonné d'irrésistibles bons mots, relevé de la pointe d'une joyeuse humeur, de spirituelles saillies qui n'étaient pas le moindre charme de ses instructives causeries comme aussi de ses relations empreintes d'une urbanité et d'une courtoisie parfaite. M. le président, ancien normalien du département, n'a oublié ni l'intérêt des savantes leçons de son cours d'instruction religieuse, ni l'aménité de son caractère et les bontés et politesses dont le maître usait, à l'occasion des rencontres, vis à vis de ses élèves d'autrefois, toujours heureux de les revoir.

Ses nombreux amis et les amis de notre passé provençal ont souvent déploré que les absorbantes occupations du ministère, rempli avec quel zèle, et, à la fin, les atteintes du mal n'aient pas permis à l'érudit, à l'historien, à l'écrivain qu'était le chanoine Laugier, de donner la mesure de sa valeur, tout le fruit de sa vie d'étude et d'observations incessantes. Dans les œuvres trop peu nombreuses de ses heures de loisir ou d'active et laborieuse retraite, que le culte passionné de la musique partageait avec celui de toutes les choses intellectuelles, nous n'avons malheureusement que des parcelles de son rare et solide savoir, quelques étincelles de son brillant esprit, si heureusement doué. Ce sera du moins un honneur pour notre Société d'avoir provoqué et publié deux de ses travaux historiques qui sont de vrais modèles, l'un de monographie locale, l'autre de discussion archéologique : *Le Monastère de la Visitation à Draguignan* et *La station « Ad Horrea »*. A ces études remarquées, nous aurons peut être la satisfaction de pouvoir ajouter une communication posthume : une notice demandée à sa compétence artistique sur le prix fait des orgues de notre ancienne paroisse et à laquelle nous savons qu'il avait consacré les derniers efforts de sa belle intelligence, restée jusqu'au bout, sous le poids des infirmités, si lucide, si alerte. La Société recueillera avec une pieuse gratitude ce legs du vénéré et très regretté confrère.

La Compagnie s'associe dans un même sentiment ému au légitime hommage rendu au mérite et aux services d'un de ses membres les plus éminents et décide qu'un exemplaire de sa délibération sera

adressé à la famille comme faible témoignage de ses profondes sympathies.

M. le président adresse les félicitations de la Compagnie à notre confrère, M. Aubert, instituteur public à Figanières, membre correspondant, promu récemment chevalier du Mérite Agricole.

M. le Trésorier rend compte de la situation financière au 31 décembre 1902 qui présente les résultats suivants :

Recettes	1.640 15
Dépenses	1.633 10
Excédent des recettes....	7 05

Après cet exposé, et à la suite d'un échange d'observations entre divers membres, il est décidé qu'à l'avenir les cotisations seront recouvrées à l'avance pour ne pas nous exposer à avoir notre caisse absolument vide avant la fin de l'exercice. Ainsi dès cette année les cotisations de 1903 seront recouvrées en octobre, celles de 1904 en juin de la dite année et ainsi de suite en rapprochant les dates de façon à rattraper l'arriéré.

Sont nommés membres associés :

MM. Gueyrard, pharmacien au Muy, sur la proposition de MM. Mireur et Dr Burtez.

Octave Gensollen, licencié en droit, numismate, à Solliès-Pont, sur la proposition de MM. Mireur et Raffin.

M. Poupé entretient l'Assemblée d'un épisode de la Ligue en Provence en 1579. Après avoir rappelé à la suite de quelles circonstances, quelques Razats de Callas s'emparèrent, le 10 avril 1579, du château seigneurial, il donne lecture de plusieurs lettres de Joseph de Pontevès à son père, trouvées par les vainqueurs et conservées dans un dossier de procédure. Elles fournissent des détails précis, que les documents officiels ne mentionnent pas, sur les mouvements des troupes Carcistes, dont Joseph de Pontevès était l'un des principaux chefs, d'octobre 1578 à mars 1579, et donnent des renseignements intéressants sur le caractère et l'état d'esprit du signataire comme du destinataire. M. Poupé a aussi analysé une lettre de Françoise d'Agoult, mère de Joseph, qui, avec une sûreté de mémoire étonnante, énumère les biens meubles que renfermait le château avant

sa démolition, permettant ainsi de reconstituer un intérieur seigneurial du XVI[e] siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1903

Présidence de M. le D[r] Burtez, président

Présents : MM. Astier, Joseph Azam, Belletrud, Burtez, Chiris, Doze, Gubert, Mireur, Raffin et Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Au début de la séance, M. le président, se faisant l'interprète des sentiments de la Compagnie, exprime les regrets qu'inspire à tous ses confrères la mort de M. Jean-Baptiste Meissonier, inspecteur général des mines en retraite, officier de la Légion d'honneur, membre associé de notre Société depuis sa fondation.

M. Jean-Baptiste Meissonier naquit à Draguignan en 1818. De bonne heure sa vive intelligence, sa précoce maturité lui faisait présager le plus brillant avenir. Admis à l'Ecole polytechnique, il en sortit dans les premiers numéros et fut affecté au service des mines. A Marseille, aux débuts de sa carrière, en Savoie où il dirigea l'aménagement des Eaux Thermales d'Aix-les-Bains, en Corse, où ses rapports sur la situation minière du pays firent autorité, partout le savant ingénieur se fit remarquer par la sûreté et l'étendue de ses connaissances professionnelles. Sa haute compétence dans les questions minières attirèrent sur lui l'attention du monde industriel : de puissantes sociétés métallurgiques recherchèrent son concours, l'appelèrent à la présidence de leur conseil d'administration. Successivement la croix, puis la rosette de la Légion d'honneur, vinrent rendre

un public hommage à son mérite incontesté, récompenser les services rendus. D'autres, sur sa tombe, ont retracé la carrière de l'ingénieur si brillamment et si fructueusement remplie. Qu'il nous suffise de rappeler ici que le premier il signala les importants gisements de bauxite du Var dont l'exploitation a été depuis une source de richesse pour notre département.

Aux connaissances techniques du professionnel, M. Meissonier joignait une culture intellectuelle des plus variées. Nous ne l'aurions pas fait connaître tout entier si nous n'ajoutions que chez cette nature d'élite les qualités du cœur égalaient celles de l'esprit. Tous ceux qui l'ont connu garderont le souvenir de cette physionomie de haute allure en qui la plus grande simplicité s'alliait si bien à la suprême distinction.

M. le président adresse ensuite les félicitations de la Compagnie à nos confrères M. Salvarelli, récemment promu officier de l'Instruction publique, et Alexandre Astier, nommé officier d'Académie.

Sont nommés :

Membre associé : M. le baron du Roure, au château de Barbegal, par Arles, présenté par MM. de Juigné et Mireur.

Membre correspondant : M. Coulomb, instituteur public à Comps, présenté par MM. Mireur et J. Azam.

Communication est donnée d'une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique faisant connaître que le 41e Congrès des Sociétés savantes se tiendra cette année à Bordeaux le 14 avril prochain.

M. Raffin, avocat, rend compte des résultats de l'excursion faite par divers membres de la Société dans le territoire du Thoronet, au domaine de la Marquise, sur les indications et en compagnie de M. Féraud, membre correspondant. En défonçant récemment, pour une plantation de vignes, un terrain d'alluvion, situé dans la plaine, sur la rive droite de l'Argens, on a mis au jour, au milieu d'une assez grande quantité de débris de tuiles à rebords et non loin de substructions autrefois découvertes, quatre colonnettes en calcaire à grain blanc, malheureusement veuves de leurs chapiteaux, deux de 2m30 et deux autres de 1m20 de hauteur. Les traces de l'occupation gallo-romaine sont nombreuses dans cette portion de la vallée, d'après les renseignements et constatations de M. Féraud. M. Raffin rappelle à

ce sujet, comme résultant de documents administratifs, que le canal de dérivation de Sainte-Croix, créé en 1840, aurait été établi en certains points sur l'emplacement d'un autre, probablement antique et ruiné depuis des siècles. Il a été rapporté en outre de cette excursion le fragment de pierre à inscription, trouvé au hameau du Codon et signalé déjà en 1884, fragment donné par M. Féraud.

La Société remercie son dévoué correspondant et décide d'offrir la pierre au musée de la ville et de solliciter de l'honorable propriétaire de la Marquise l'abandon des quatre colonnettes.

Des fragments de tuiles faîtières à sifflets, provenant de la toiture du clocher de l'église romane de Saint-André à Comps et envoyés par M. Coulomb, instituteur, membre correspondant, sont examinés avec intérêt. Ces tuiles diffèrent de celles décrites par Viollet-le-Duc en ce que le petit tube formant sifflet ne présente qu'un orifice, au lieu d'être percé de part en part. C'est peut-être le premier emploi constaté dans notre région de ces singulières tuiles musicales fabriquées au moyen âge et dont les anciens de Comps se rappellent encore l'étrange harmonie, les jours de vent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 30 MARS 1903

Présidence de M. le Dr BURTEZ, président

Présents : MM. ASTIER, BURTEZ, CHIRIS, GUIDE, MARCHI, MIREUR, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 26 février est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les publications des Sociétés correspon dantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président adresse les félicitations de la Compagnie à M. Moulin,

chirurgien-dentiste à Toulon, membre associé, nommé récemment officier d'Académie.

Il remercie au nom de la Société M. Joly d'Aussy du don gracieux qu'il a bien voulu lui faire des quatre colonnettes trouvées dans son domaine de la Marquise au Thoronet. Ces colonnettes, transportées aussitôt à Draguignan, grâce aux soins empressés de M. Féraud, membre correspondant, ont été déposées provisoirement au musée de la ville.

Communication est donnée de la correspondance :

1° Lettre de M. le directeur de la bibliothèque de Marseille remerciant de l'envoi des tomes XXII et XXIII du Bulletin de notre Société.

2° Lettre de M. le maire de Draguignan demandant que les 150 fr. montant du don anonyme mis par notre Société à la disposition de la ville, dans les conditions stipulées par le donateur, soient appliqués cette année à l'acquisition d'une série d'ouvrages donnant lieu à une dépense totale de 345 fr., dont la ville supporte ainsi plus de moitié.— Accepté.

M. Jules Ventre, propriétaire au Thoronet, est nommé membre correspondant, sur la présentation de MM. Mireur et Joseph Azam.

M. E. Poupé retrace l'existence du *10me bataillon du Var* pendant la Révolution. Levé en février 1793 pour se rendre à Paris aux ordres de la Convention, ce bataillon fut dirigé en cours de route vers la Vendée. Commandé d'abord par Jean-Pierre Peux, de Toulon, puis par Emmanuel Guidal, de Grasse, qui plus tard devint général, il prit part notamment aux affaires de Thouars, du camp de la Rouillère près Nantes, de Quiberon et parcourut la France de l'ouest depuis La Rochelle jusqu'à Domfront. C'est là qu'en pluviôse an V, il fut amalgamé avec les restes de divers bataillons de volontaires et contribua à former le 3me bataillon de la 30me demi-brigade d'infanterie légère.

Le même membre communique la note ci-après annexée relative à l'*Instruction publique à Callas sous l'ancien régime*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Instruction publique à Callas sous l'ancien régime

Dans ses traits généraux le fonctionnement de l'instruction publique à Callas (1) sous l'ancien régime est le même que dans les autres communautés de Provence.

Les maîtres des écoles, dont la présence est signalée dès 1549, entraient en fonctions à la Saint-Michel (2). Ils étaient nommés chaque année soit par le conseil communal (3), soit, sur son autorisation, par les consuls (4). Les prorogations rares au XVI° siècle furent plus fréquentes à partir du XVII°.

A l'origine, les candidats à la régence des écoles ne semblent pas avoir été assujettis à un examen. Au commencement du XVII° siècle on leur pose quelques « interrogations » (5), on fait une enquête sur leur « suffisance » (6). Ce n'est qu'en 1611 qu'il est, pour la première fois, question d'une « dispute » (7). Sans doute les postulants devenaient plus nombreux (8). D'ailleurs ce concours ne semble s'être que rarement effectué. Après 1652 il n'est plus fait mention d'aucune « dispute » (9).

La communauté soldait les dépenses de ces concours. Elle défrayait également les maîtres qui venaient individuellement solliciter la régence (10).

Au XVI° et au XVII° siècle le conseil communal nommait le maître des écoles en toute liberté. A partir du XVIII° siècle ses choix durent être ratifiés par l'évêque de Fréjus (11).

Au XVI° siècle l'enseignement était gratuit pour les enfants originaires de Callas. Les étrangers traitaient à forfait avec le maître des écoles (12). De 1573 à 1576 ils semblent avoir été tous soumis à une

(1) Var, arrondissement de Draguignan, chef-lieu de canton.

(2) 29 septembre.

(3) Séances des 25 août, 6 octobre 1549, 6 juillet 1550, 21 septembre 1551, 10 septembre 1553, 20 novembre 1558, 17 janvier 1580, etc., etc.

(4) Séances des 15 juillet 1601, 11 janvier 1639, etc., etc.

(5) Séance du 6 juillet 1603.

(6) Séance du 8 juin 1608.

(7) Séance du 27 septembre 1611. Cf. CC. 182, f° 65.

(8) En 1611 il y eut 6 concurrents.

(9) Séance du 15 septembre 1652. Il y eut deux concurrents seulement.

(10) Séances des 17 février 1550, 17 septembre 1551, 15 août 1584, 16 juillet 1623, 26 décembre 1631, 11 juillet 1638, 3 décembre 1642, 18 juin 1741, etc., etc.

(11) Séances des 6 octobre 1715, 24 juin 1730, 15 juillet 1736, 25 septembre 1740, etc.

(12) Séance du 10 septembre 1553.

rétribution (1). A partir de 1577 l'enseignement redevint gratuit (2). Il ne cessa de l'être qu'en 1773.

Le maître devait être nourri alternativement par les parents de ses élèves (3). Mais cette coutume rencontrait souvent de nombreuses oppositions. Dans ce cas la communauté prenait à sa charge l'entretien du régent. Elle lui assurait une indemnité de nourriture qui, de 1615 à 1636, varia par mois de 4 livres 10 sous à 13 livres 10 sous (4). Quand le conseil ne voulait pas voter cette dépense supplémentaire le maître cessait ses fonctions (5). Pour éviter tout différend à ce sujet le conseil avait eu recours à divers expédients. Il avait décidé que l'on dresserait un rôle des parents consentant à nourrir le maître (6), qu'on répartirait entre eux une somme destinée à sa nourriture. Cette somme, en 1670, fut fixée à 60 livres (7), à 45 livres en 1682 (8). Toutes ces mesures furent inutiles. Le conseil se contenta de stipuler dans les contrats que la communauté ne garantissait pas au régent de trouver des parents de bonne volonté (9).

Les honoraires annuels du maître des écoles furent de 11 écus d'or en 1649-1650 (10), de 8 de 1551 à 1554 (11). De 1556 à 1588 ils oscillèrent entre 35 et 120 florins; entre 22 et 25 écus de 1588 à 1600 (12). A partir de cette date ces derniiers gages furent de règle. Ils furent consacrés par l'arrêt de vérification des dettes de la communauté du 5 novembre 1720 (13).

En 1725, le maître en exercice réclama l'exécution de la déclaration du Roi du 13 décembre 1698 qui attribuait à tout régent un traitement minimum de 150 livres (14). La communauté ne tint aucun compte de cette

(1) Séance du 18 décembre 1575.

(2) Séances des 7 mars, 15 septembre 1577, 28 octobre 1587, 8 octobre 1589, 1er juin 1614.

(3) Séances des 16 juillet 1585, 15 août 1594, 20 juin, 15 septembre 1596, 6 juillet 1603, 4 septembre 1605, 24 août 1641, etc.

(4) Séances des 10 avril 1615, 9 juillet 1634, 18 mars 1635, 24 novembre 1636, etc.

(5) Séances des 20 décembre 1599, 11 mai 1600

(6) Séances des 15 septembre 1596, 4 septembre, 2 octobre 1639, 20 octobre 1641.

(7) Séances des 29 juin, 12 juillet 1670

(8) Séance du 19 avril 1682.

(9) Séances des 15 juin 1615, 11 juin 1617, 6 septembre 1626, 24 septembre 1645, 21 septembre 1650, 8 août 1655, 29 août 1660, 2 août 1665, 21 août 1672, 22 juillet 1685, etc., etc.

(10) Séances des 25 août, 6 octobre 1549.

(11) Séances des 21 septembre 1551, 10 septembre 1553.

(12) Voir en appendice la liste des maîtres avec l'indication de leur traitement.

(13) Cf. CC. 396.

(14) Séance du 30 decembre 1725.

réclamation, mais comme le recrutement des maîtres devenait de plus en plus difficile à cause de la modicité des honoraires, elle finit, en 1734, par accorder les 150 livres demandées, sauf ratification de l'Intendant (1). En 1750 les gages furent portés à 200 livres (2); ils retombèrent à 150 en 1753 (3). La conséquence fut que les écoles restèrent sans titulaire pendant deux ans (4). En 1767 même, sans doute sur l'ordre de l'Intendant de se conformer à l'arrêt de vérification des dettes, ils furent réduits à 75 livres (5). Aussi en 1772 les écoles vaquèrent de nouveau. Le conseil demanda à l'Intendant l'autorisation de porter les gages du régent à 200 livres par an et de lui permettre aussi de percevoir une rétribution scolaire (6). Malgré ces avantages les maîtres qui furent nommés ne prirent pas possession de leur poste. Ce fut seulement fin 1773 que les écoles eurent un titulaire (7). Le maître reçut 150 livres par an et exigea mensuellement des « alfabets », 4 sous; de ceux qui lisaient les « matines », 6 sous; des « écrivant et lisant le françois » 8 sous; de ceux qui étudiaient l'arithmétique, 12 sous. Ce tarif resta en vigueur jusqu'à la Révolution (8).

Les gages du maître furent payables, suivant les époques, tantôt par mois (9), tantôt tous les deux mois (10), ou par trimestre (11), ou par tiers (12) et parfois, dans ce cas, d'avance (13) sauf le dernier (14), bonne

(1) Séances des 5 septembre 1734, 4 octobre 1739.

(2) Séance du 27 décembre 1750.

(3) Séance du 30 septembre 1753.

(4) Séances des 2 novembre 1755, 2 octobre 1757, 1er octobre 1758.

(5) Séance du 27 septembre 1767.

(6) Séances des 21 septembre, 25 octobre 1772. Cf. GG. 68.

(7) Séances des 17-20 octobre 1773. En 1772 la rétribution avait été ainsi fixée : élèves de l' « alphabet », 6 sous par mois ; des « matines jusqu'au françois », 8 sous ; ceux qui étudieront le « françois », 12 sous ; qui « écriront », 15 sous ; qui apprendront l'arithmétique, 1 livre ; les « latinistes » de 6e, 1 livre ; de 5e, 1 livre 4 sous. Le maître nommé fut François-Auguste Descorche, de Vimoutiers. Le 18 avril 1773 le taux de la rétribution fut modifié: élèves de l' « alphabet », 5 sous par mois; des « matines », 8 sous, du « françois », 10 sous; ceux qui « écriront », 12 sous; ceux qui étudieront l'arithmétique, 15 sous. Le maître nommé était Jean-Baptiste Giboin.

(8) Séances des 13 novembre 1774, 26 août 1781

(9) Séances des 17 octobre 1557, 20 novembre 1558.

(10) Séance du 27 septembre 1643.

(11) Séances des 18 septembre 1553, 11 janvier 1573, 3 octobre 1589, 12 octobre 1659, 8 juillet 1668, etc.

(12) Séances des 25 octobre 1623, 25 juin 1636, 10 juillet 1661, etc.

(13) Séances des 9 octobre 1639, 15 avril 1647, 9 avril 1671.

(14) Séances des 26 septembre 1649, 21 août 1672, etc.

précaution pour que le régent ne cessât point ses fonctions avant l'expiration de son contrat.

De façon à augmenter ses ressources un maître des écoles, à la fin du XVII[e] siècle, exerça aussi les fonctions de remonteur de l'horloge. De ce chef il reçut annuellement 24 livres (1).

Le conseil communal veillait à ce que les écoles municipales fussent seules fréquentées. Les « chambrées » étaient interdites (2). Si le maître officiel ne remplissaient pas exactement ses fonctions ou les abandonnait avant la fin de son contrat, on lui retenait une partie de ses gages (3) ou on le destituait (4). Parfois les consuls l'invitaient simplement à montrer plus de zèle (5).

Au commencement du XVI[e] siècle, le maître des écoles exerça seul. En 1588 un « bachelier » lui fut adjoint (6). Ce fut exceptionnel. Le maître était un franciscain. On lui imposa aussi de prêcher les jours de fêtes et dimanches, sauf pendant l'Avent et le Carême. Il fut autorisé à se rendre pendant ce temps dans d'autres villes, à condition de se faire suppléer. Après lui jusqu'à la Révolution il n'y eut jamais qu'un maître en exercice. En 1745 les consuls proposèrent de nommer 2 régents; le conseil rejeta cette demande (7). En 1790 deux régents furent nommés (8).

Comme conséquence l'enseignement fut toujours élémentaire.

La lecture, l'écriture en firent le fond (9) ainsi que l'arithmétique à partir de 1626 (10). Quand les régents le pouvaient ils enseignaient la « gramere » ou le latin (11). L'un d'eux se chargea même de montrer la « musique » (12). Tous devaient inculquer aux enfants les « bones meurs » (13) et la » bienséance » (14), les conduire à'la messe et aux

(1) Séances des 5 janvier 1698, 7 février 1700, etc.

(2) Séances des 31 juillet 1581, 16 décembre 1584, 20 décembre 1590, 27 décembre 1611, 28 août 1616, 3 mai 1633.

(3) 13 décembre 1573, 28 septembre 1606.

(4) Séance du 14 décembre 1596.

(5) Séance du 4 avril 1756.

(6) Séance du 17 juillet 1588.

(7) Séance du 10 octobre 1745.

(8) Séance du 12 septembre 1790.

(9) Séances des 7 mars 1577, 31 juillet 1581, 8 octobre 1589, 24 février 1598, 28 août 1616, etc.

(10) Séance du 6 septembre 1626.

(11) Séances des 8 octobre 1589, 10 juillet 1611, 11 juillet 1621, 15 octobre 1634, etc.

(12) Séance du 29 juillet 1631.

(13) Séances des 8 octobre 1589, 11 juillet 1621.

(14) Séance du 15 octobre 1634.

vêpres (1), leur enseigner la « religion » (2). Les classes avaient lieu « sans discontinuer » (3). En 1577 elles duraient de 5 heures du matin à 10 heures et de midi à 5 heures, sauf le samedi après midi, les dimanches et jours de fêtes (4).

Quelques documents fournissent des renseignements sur le nombre des élèves. En 1670-1671 il y eut 4 classes; la plus élevée comptait 9 élèves, la seconde, 19, la 3e, 17, la 4e, 10 (5). En 1682-83, il y eut 5 classes : 2 « grammeriens », 16 « escrivains et arimaticiens », 6 « lire et escripre », 11 « lire », 30 « plus petits » (6).

Les maîtres, parfois laïques, le plus souvent ecclésiastiques, dont quelques-uns docteurs en théologie, étaient originaires de Callas même ou de Senès, Figanières, Draguignan, Cabasse, St-Martin de Terreneuve, Bargemon, Fayence, Nice, Roquebrune, Lorgues, Usson, Daluis, Touët-de-Beuil, Flayosc, Paris, Pertuis, Chartres, Grimaud, Avignon, des Arcs, St-Paul de Fayence, Aups, Montferrat, Comps, Soleillas, de Suisse, Claviers, Seillans, Montclar, Seyne, Grasse, La Palud, Bagnols (7).

C'est dans la maison commune que se tinrent les classes (8), sauf à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Pendant quelques années une maison fut louée pour servir d'école (9).

Quant à l'enseignement des filles il fut fort négligé. Il n'y eut de maîtresse spéciale pour elles que de 1741 à 1746. Elle reçut une indemnité de logement de 30 livres par an (10).

(1) Séances des 15 septembre 1577, 7 novembre 1655.

(2) Séances des 25 juillet 1606, 11 juin 1617, 15 octobre 1634.

(3) Séances des 5 mars, 15 septembre 1577.

(4) Séance du 15 septembre 1577.

(5) Séance du 20 septembre 1671. Ils payèrent par tête, les premiers, 3 livres; les seconds, 30 sous; les 3es, 1 livre; les 4es, 10 sous.

(6) Séance du 12 septembre 1683. Ils payèrent respectivement par tête, 4 livres, 1 livre 5 sous, 1 livre, 12 sous, 10 sous.

(7) Voir en appendice la liste des maîtres.

(8) Séances des 28 janvier 1557, 5 avril 1585, etc.

(9) Séances des 30 novembre 1591, 20 février 1608.

(10) Séances des 20 août 1741, 23 septembre 1742, etc.

LISTE DES MAÎTRES DES ÉCOLES AVEC L'INDICATION
DE LEUR TRAITEMENT ANNUEL

1549-juillet 1550. N. Honorat, de Senès, 11 écus d'or (1).
Juillet 1550. Paul « lou chantri » (10 à 12 jours), 8 gros.
Juillet-août 1550. Honoré Clari, 12 florins 4 gros.
1551-1552. Bernardin Prévost, 8 écus d'or.
1553-1554. Antoine Cat, de Callas, 8 écus d'or.
1555-1556. Claude Bassère, 10 écus d'or.
1556-1557. N. Raybaudi en même temps « portanier », 40 florins.
André Pousoli.
1557-1559. Pierre Raybaud ou Raybaudi, 8 écus.
1559-1560. Bernardin Prévost, 35 florins en 1558-1559.
1560-1562. Pierre Raybaud, 40 florins en 1561-62.
1562-1563? Jean Fornier.
1563-1564? Jacques-Étienne Martin.
1564-1565. [Pierre] Raybaud.
1566-1567? André Giraud.
1570-1571. Jean Farnet.
1571. Barthélemy Félix, 8 florins.
1571-1572. Honoré Guigues, 42 florins.
11 janvier-30 septembre 1573. Honoré Guigues, 32 florins.
1573-1575. Louis Ruffi, 48 florins (1574-75, 60 florins).
1575-1576. Antoine Roubion, de Figanières, 60 florins (2).
7 mars-29 septembre 1577. Jean Martel, 60 florins.
1577-1579. Hugues Just, de Callas, 80 florins.
Janvier-septembre 1580. Louis Taxil, de Draguignan, 44 florins.
1580-1581. Id. 60 florins.
1581-1582. Honoré Martin, de Cabasse, 80 florins.
1582-1584. Antoine Prose, de St-Martin de Terreneuve, 80 florins
18 écus sol (1583-84) (3).
1584-1587. Adolphe Schencq, 120 florins (21 écus).
1587-1588. Jacques Catalany, prêtre, de Callas, 80 florins (16 écus).

(1) Nommé en remplacement de Guillaume Grantjean, du Val, qui ne prit pas possession de son poste. Cf. séances du conseil des 25 août, 6 octobre 1549.

(2) Il ne resta en fonctions que 4 mois 11 jours et reçut 19 florins. Séance du conseil du 31 mai 1576.

(3) Il partit un mois 1/2 avant le terme et ne reçut que 78 florins 9 sous. Cf. CC. 155, f° 46 v°.

1588-1589. Jean Guiberd, franciscain, 30 écus (1).
1589-1590. Augustin Digne, de Bargemon, 20 écus.
1590-1591. Hugues Just, 22 écus.
1591-1593. Veyan Raybaud, praticien, 22 écus.
Février-septembre 1593. Jacques Boery, 70 florins.
1593-1595. Augustin Digne, de Bargemon, 25 écus.
20 juin-29 septembre 1596. Jean Borjonier, de Draguignan, 17 florins 1/2.
1596. Louis Decormis, 22 écus.
1596-1597. Joseph Brau, de Callas.
1597-1598. Honoré Aubin, de Bargemon, docteur en théologie.
1598-1599. Jean Cadry, de Fayence, 24 écus.
Octobre-novembre 1599. Claude Tissandier, 15 florins 6 sous.
Décembre 1599-mai 1600. Nicolas Briot, 10 écus 1/2.
Octobre 1600-1601. Augustin Digne, 25 écus.
1601-1603. Joseph Brau, 25 écus.
1603-1604. Sébastien Peironi, de Nice, 25 écus.
1604-1606. Gaspard Blond, 25 écus (2).
1606-1607. Jean Cavallery, docteur en théologie, 35 écus (3).
1607-1608. Jean Avril, prêtre, 25 écus.
1608-1609. Bernardin Brunel, de Roquebrune, 25 écus.
1609-1610. Antoine Boibault *alias* Borbaud.
1610. Augustin Digne, de Bargemon, 24 écus.
1611. Jacques Jède, de Callas (4).
1611-mai 1612. Jean Monginot, de Langres, 25 écus.
Mai-juillet 1612. Jean Champagne, d'Usson, 7 écus.
1612-1613. Id. 25 écus.
1613-1614. Frédéric Mollar, de Daluis, 25 écus.
1614-1616. Alexis Héraud, de Flayosc, 25 écus.
1616-1617. Jean Colomby, 25 écus.
1617-1618. Jean Maurin, de Touët, comté de Beuil, 25 écus.
1618-1622. François Guigues, prêtre, 25 écus.
1622-1623. Jacques Raybaudy, prêtre, 25 écus.
1623-1624. Jean Maurin, 25 écus.
1624-1626. Jacques Raybaudy, prêtre, 25 écus.

(1) Il devait aussi prêcher. Il ne toucha que 28 écus 1/2 à cause de « temps perdu ». Cf. CC. 160, f° 62.

(2) On lui retint 7 livres pour avoir manqué en août et septembre 1606. Séance du 28 septembre

(3) Il devait en outre enseigner la « doctrine » dimanches et fêtes.

(4) Remplace Digne, décédé, à partir du 1er janvier 1611. Séance du 16 janvier 1611.



1626-1627. François Delbene, de Paris, 25 écus.
1627-1628. Bernardin Pellenc, prêtre, de Bargemon, 25 écus.
1628-1629. François Guigues, 25 écus.
1629-1630. Antoine Blond, 25 écus (1).
1630-1631. Alban Gros.
1631-1632. Jean Filassier, de Pertuis, professeur en théologie, 25 écus.
1632-1633. Bernardin Pellenc, prêtre, 25 écus.
1633-1634. Pierre Gassagne, 25 écus.
1634-1635. Nicolas Larmet, de Chartres, 25 écus.
1635-1636. Jean Garcin, docteur en médecine, 25 écus.
1636-1638. Antoine de Montbrun, 25 écus.
1638-1642. Jacques Blond, avocat, 25 écus.
1642-1643. Laurent Sauvaire, d'Annot.
1643-1644. Jacques Blond, 25 écus.
1644. N. « régent picart », 3 livres 6 sous.
1644-1645. Jean Cavallier, docteur en théologie, 25 écus.
1645-18 août 1646. Jean Sauvaire, 25 écus.
18 août-29 septembre 1646. Jean Garrus, 37 livres 10 sous.
1646-1647. Antoine Ricoux, prêtre, 120 livres (2).
1647-1648. Joseph Garrus, 75 livres.
1648-1649. Jean Blanc, 75 livres.
1649-1650. François Reverdit, prêtre, de Bargemon, 75 livres.
1650-1652. Honoré Cat, prêtre, de Callas, 75 livres.
1652-1653. Jean Esclapon, 75 livres.
1653-1655. Etienne Mège, 75 livres.
1655-juin 1657. Jean Borme, prêtre, de Callas, 75 livres.
Juin 1657-1658. Antoine Just, 75 livres.
1658-1660. Etienne Mège, 75 livres.
1660-1661. Louis Guigues, 75 livres.
1661-1662. Jean Garrus, 75 livres.
1662-1665. Etienne Mège, 75 livres.
1665-1666. Barthélemy Blond, prêtre, 75 livres.
1666-1668. Etienne Mège, 75 livres.
1668-1669. Antoine Laugier, prêtre, 75 livres.
1669-1670. Etienne Mège, 75 livres.

(1) Remplace N. Roux, de Callian, qui ne prit pas possession de ses ncti ns. Séances des 24 juin, 27 octobre 1629.

(2) Il était chargé également du service de la chapelle St-Auxile. Séance du 13 janvier 1647.

1670-1671. Pierre Ardisson, docteur en théologie, prêtre, de Tourrettes, 75 livres.
1671-1672. Honoré Garrus, 75 livres.
1672-1673. Auxile David, docteur en théologie, prêtre, 75 livres.
1673-1675. Antoine Bertrandy, 75 livres.
1675-1676. Paul Martin, 75 livres.
1676-1679. Jacques Raybaud, prêtre, 75 livres.
1679-1682. Etienne Mège, 75 livres.
1682-1684. Jacques Raybaud, 75 livres.
1684-1685. Jacques Bregonson, de Grimaud, 75 livres.
1685-1689. François Magnaud, de Callas, clerc, 75 livres.
1689-1690. Etienne Augier, clerc, 75 livres.
1690-1693. Etienne Mège, 75 livres.
1693-1702. François Magnaud, 75 livres.
1702-1703. Jean Esclapon, ecclésiastique, 75 livres.
1703-1714. François Magnaud, 75 livres.
1714-1726. Jean Giraud, ecclésiastique, 75 livres.
1726-1730. Auxile Giraud, 75 livres.
1731-1732. François Just, ecclésiastique, de Callas, 75 livres.
1733. Honoré Guigues.
1733-1734. Pierre Brieu.
1734. Joseph Chabran, d'Avignon.
1734-1738. Pierre-André Chenut, ecclésiastique, des Arcs, 150 livres.
1738-1739. N. Mireur, ecclésiastique, de St-Paul-lès-Fayence, 150 livres.
1739-1740. Pierre Girard, ecclésiastique, d'Aups, 150 livres.
1740-1741. Joseph Henry, ecclésiastique, de Montferrat, 150 livres.
1741-1743. Honoré Troin, ecclésiastique, de Comps, 150 livres.
1743-1744. Abram Boyer, de Suisse, 150 livres.
1744-1745. Jacques Rebuffel, ecclésiastique, de Bargemon, 150 livres.
1745-1746. Joseph Baron, ecclésiastique, de Claviers, 150 livres.
1746-1750. Honoré Guigues, bourgeois, 150 livres.
1750-1751. Pierre-Clément Bérenger, ecclésiastique, de Seillans, 200 livres.
1751-1753. Honoré Troin, ecclésiastique, 200 livres.
1753. Auxile Garrus, 150 livres.
1755-1756. Pierre Héraud, de Flayosc, 150 livres.
1756. François Magnaud.
1756-1757. Jean-Baptiste Testanier, ecclésiastique, de Fayence, 150 livres.
1757-1758. Honoré Verrion, ecclésiastique, de Callas, 150 livres.

1758-1767. Auxile Garrus, ecclésiastique, 150 livres.
1767-1772. Pierre-André Chenu, bourgeois, des Arcs, 75 livres.
1773-1774. Laurent Arnaud, de Montclar, 150 livres.
1774. N. Hermite, de Seyne (3 jours).
1774-1775. N. Bouge, de Grasse, 150 livres.
1775-1788. Antoine Bourillon, de la Palud, 150 livres.
Juin 1789-1790. Honoré Porre, de Bagnols (1), 150 livres.
1790. Boniface Olivier, ecclésiastique, et Jacques-Pierre Jède, tous deux de Callas, 75 livres chacun.

MAÎTRESSE D'ÉCOLE

1741-1746. Rose Lautier, 30 livres.

E. Poupé.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1903

Présidence de M. le Dr Burtez, président

Présents : MM. Astier, Joseph Azam, Boucharla, Burtez, Chiris, Doze, Gubert, Guide, Perrimond, Poupé, Raffin et Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Lecture est donnée de la correspondance :

1° Lettre de M. D. Laugier, ancien notaire, remerciant M. le président de l'hommage qu'il a rendu à la mémoire de son regretté frère M. le chanoine Laugier;

2° Envoi par M. Julien Castinel, étudiant en médecine, membre correspondant, du texte d'une lettre de P. Antiboul, magistrat de sûreté, frère du conventionnel.

(1) En remplacement de François Ripert, du Puget, diocèse d'Entrevaux, nommé dans la séance du 10 août 1788 et qui ne vint pas.

Dans cette lettre, écrite en 1810, à un personnage inconnu, dont il sollicitait l'appui pour obtenir un nouvel emploi, P. Antiboul, faisant valoir les services « signalés » qu'il a rendus au Gouvernement et à la cause publique, rappelle avec plus de vérité sans doute que de modestie la part qu'il a prise à la répression du brigandage dans l'arrondissement de Toulon.

Toulon, le 6 août 1810.

« Mon cher Monsieur,

« Vous m'avez offert vos services de si bonne grâce avant votre départ pour Paris, que je croirois vraiment vous faire de la peine si je ne profitois pas de vos bonnes dispositions à mon égard lorsque vous pouvez m'être utile. C'est dans cette confiance, que je viens vous prier d'employer le crédit que vous pouvez avoir à Paris pour m'obtenir la place de juge instructeur, à Toulon, ou une place à la cour impériale (1). Vous connoissez la manière distinguée avec laquelle j'ai rempli les fonctions de magistrat de sûreté. Vous savez les services signalés que j'ai rendus au gouvernement et au public par la destruction du brigandage qui désoloit depuis si longtems cet arrondissement. Vous savez que j'ai fait dans cette circonstance sans autre moyens *(sic)* que mon zèle, mon courage et la confiance publique, ce que MM. les préfets et le commandoient *(sic)* militaire de ce département n'avoient pu faire sans plusieurs années avec les troupes de ligne, les gardes nationales et l'argent qu'ils avoient à leur disposition Vous pouvez mieux que personne, mon cher Monsieur, faire valoir ce grand service qui n'a jamais été bien connu du gouvernement parce que ceux qui auroient pû et dû le lui faire connoître, avoient intérêt à le lui cacher pour s'en attribuer la gloire ; c'est là du moins ce que pensent tous les habitans de ce département qui sont étonnés de ce qu'un si grand service soit resté sans récompense surtout lorsqu'on a vu que le commandant de la garde nationale de Vittaux a eu la croix de la Légion d'honneur pour avoir tué dans sa commune avec le secours de la gendarmerie deux ou trois brigands qu'il fut attaquer dans un cabaret, tandis que moi j'ai été chercher les fameuses bandes que j'ai détruits *(sic)* dans des montagnes et des bois inaccessibles et que je me suis exposé dix fois à perdre la vie, ce qui fit dire au général commandant le département du Var que j'avais été un téméraire, et que j'avois fait ce que lui militaire n'auroit osé faire, connoissant la

(1) La fin de la lettre, qu'il est sans intérêt de reproduire en entier, nous montre qu'il s'agit de la Cour d'Aix.

férocité et la scélératesse de ces brigands. Vous pouvez ajoute[r] que cette expédition que je n'entrepris qu'à la sollicitation de M. Fauchet, ex-préfet du Var, me couta une longue et cruelle maladie qui a ruiné ma santé et près de deux mille francs que l'on m'avoit solennellement promis de me rembourser et que j'attends encore tandis que si j'avois été un simple particulier, on n'auroit pû me refuser trente mille francs parce qu'on accordoit alors deux mille francs pour chaque brigand que l'on tuoit, ou que l'on prenoit. Or les deux bandes que j'ai détruites, celles de Signe et de Collobrières en y comprenant deux ou trois brigands isolés faisoient le nombre de quinze individus. Ce seul service méritoit sans doute une récompense du gouvernement si je n'avois que ce seul titre à faire valoir dans cette circonstance ; mais vous savez, Monsieur, le zèle, le courage, l'énergie que j'ai mis dans les fonctions délicates, pénibles et entièrement difficiles que je remplis. Vous savez que j'ai su rétablir et maintenir la tranquillité publique dans mon arrondissement, et la faire en même temps respecter et les droits des citoyens et les droits de ma place. Il m'a en couté des désagrément sans doute, parce que dans une ville comme celle-ci, il n'est guère possible qu'un magistrat qui remplit les fonctions que j'exerce soit juste et honnête homme impunément. »...............

M. Raffin communique le texte inédit du prix fait de la facture des orgues de l'ancienne collégiale de Draguignan, instrument et buffet, passé en 1639 et récemment découvert dans les minutes notariales de notre ville. Cet intéressant document, qui complète utilement le procès-verbal de réception dressé l'année suivante, est accompagné d'une notice posthume due à la compétence du regretté chanoine Laugier. L'auteur y rappelle l'importance de nos anciennes orgues, réputées les premières du diocèse et des plus belles de la Provence, les dernières découvertes sur l'origine haut-alpine des frères Eustache, les habiles facteurs, et la collaboration non sans mérite de Jean Tiran, encore que notre sculpteur dracénois n'ait fait vraisemblablement qu'exécuter les plans et dessins d'une sorte de buffet-type, qu'on retrouve en d'autres églises décorant toujours les instruments sortis des mêmes ateliers, notamment à Nîmes et peut-être à Embrun. Le travail emprunte en outre un intérêt plus général, parfois assez piquant, à des souvenirs personnels, remontant à la fin du règne de Louis Philippe, sur maintes prétendues restaurations dont certaines orgues furent l'objet et les trop confiantes fabriques, les dupes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 28 MAI 1903

Présidence de M. le Dr BURTEZ, président

Présents: MM. Charles AZAM, Joseph AZAM, Ernest BLANCARD, BOUCHARLA, BURTEZ, CHIRIS, DUVAL, GUBERT, Sextius GUÉRIN, GUIDE, MIREUR, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. Joseph Gubert donne lecture d'importants extrait du carnet de route du capitaine Perrimond, de Comps, conscrit de la ville de Draguignan pendant la campagne d'Egypte qu'il fit comme sergent (1798-1802). Ce carnet, entièrement inédit, a été conservé dans des papiers de famille.

Perrimond y raconte notamment que c'est pendant une visite dans l'intérieur de la grande pyramide que Bonaparte « s'assit sur une caisse de granit de 8 pieds de long sur 4 d'épaisseur et fit cette réflexion d'une âme grande : « Du haut de ces pyramides, *quarante siècles nous contemplent.* » Cette visite eut lieu plusieurs jours après la célèbre bataille. Bonaparte était accompagné du général baron Boyer de Rebeval, du mufti et de quatre sultans du Caire.

M. Joseph Gubert a étudié un très grand nombre d'auteurs contemporains de Bonaparte et modernes, notamment, MM. Vivant-Donon, P. Martin, Thiers, Thibaudeau, Abel Hugo, Berthier, Abdurrham, Georges Barral, le capitaine de la Joncquière, le chasseur Pierre Millet, la correspondance secrète de l'expédition, etc. Il conclut que la version de Perrimond est absolument nouvelle, qu'elle présente tous les caractères de la vérité et de l'authenticité et paraît devoir être substituée à celle qui fait prononcer la phrase historique avant la bataille devant le front des troupes.

Il est ensuite procédé par vote au renouvellement du bureau dont les pouvoirs sont expirés.

Sont nommés pour une période de deux ans :

MM. BELLETRUD, président.
CHIRIS, vice-président.
RAFFIN, secrétaire.
AZAM (CHARLES), trésorier.
AZAM (JOSEPH), conservateur.

Après ce vote, M. le Dr Burtez remercie ses confrères du bienveillant concours qu'ils n'ont cessé de lui prêter et a le ferme espoir que la Société continuera avec le même dévouement et le même succès l'œuvre qu'elle a entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 17 JUIN 1903

Présidence de M. BELLETRUD, président

Présents : MM. ASTIER, Joseph AZAM, BALP, BELLETRUD, Ernes, BLANCARD, BOUCHARLA, BURTEZ, CHIRIS, DOZE, GUBERT, GUIDE, MIREUR, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai est lu et adopté.

M. le président, en son nom personnel et au nom du bureau remercie la Compagnie du très honorable témoignage qu'elle a bien voulu lui donner ainsi qu'à ses collègues. Ils s'efforceront tous de le justifier en s'inspirant des distingués exemples des devanciers et des anciennes et bonnes traditions de la Société.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion et les ouvrages offerts à la Société, parmi lesquels à signaler :

Le Catalogue synonyme et systématique des Orthoptères de France, par Joseph Azam, conservateur de la Société.

Et *Le Fac simile de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, offert par M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale à ses amis, en remercîment de la souscription à la *Bibliographie de ses travaux*.

Remercîments aux donateurs.

Sur l'invitation qui lui en est faite par M. le Ministre de l'Instruction publique, la Société décide de participer, par l'envoi des bulletins parus depuis 1900, à l'exposition internationale qui se tiendra en 1904 à Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique).

La proposition d'échange faite par la *Société d'archéologie de Marseille* est acceptée.

Lecture est ensuite donnée par notre confrère M. Mireur d'une monographie historique sur l'édifice occupé actuellement par le tribunal de commerce du chef-lieu Créé au XVII[e] siècle pour une halle aux grains, transformé ensuite au XVIII[e] en salle de comédie, de concerts, de bals, de réunion pour les assemblées de la viguerie ou les exercices publics des élèves du collège, de séances du club révolutionnaire, sous le premier empire la Société libre d'emulation y tient ses assises très solennelles, ce pendant que des troupes lyriques et dramatiques, qui ne furent pas toutes sans mérite, y attirent le tout-Draguigan durant les mois d'hiver. Détrôné comme théâtre en 1834, il passe d'abord au casernement, redevient club en 1848, hospitalise enfin la nouvelle école de garçons provisoirement en 1866, et définitivement en 1874 les services de la justice consulaire.

Parmi les célébrités de la scène qui y défilèrent, la chronique théâtrale a retenu les noms de Lafond et de Volange, père et fils. On sait que c'est à son séjour à Draguignan et à l'heureuse rencontre qu'il y fit de Raynouard, l'auteur des *Templiers*, que Lafon dut de pouvoir se rendre à Paris où il ne tarda pas à devenir l'émule de Talma.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La Société s'ajourne, suivant l'usage, au mois de novembre.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1903

Présidence de M. BELLETRUD, président

Présents : MM. ASTIER, Charles AZAM, BELLETRUD, BURTEZ, CHIRIS, GUBERT, Antoine GUÉRIN, MIREUR, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN, RAMPAL et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion, ainsi que les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs :

1° Notice bibliographique éditée à l'occasion du *Jubilé de M. Léopold Delisle*, auquel la Société avait souscrit ; 2° *Étude sur la découverte de quelques grottes dans le torrent du Destéou*, par M. Bottin, membre correspondant.

Remercîments.

M. le président exprime les regrets de la Compagnie à l'occasion de la mort de M. Paul Blancard, membre titulaire, survenue pendant les vacances, et rappelle la part active que le défunt prit autrefois à ses travaux.

Lecture est donnée de la correspondance :

— Lettre de M. le président de la Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var demandant, à titre de prêt, la caisse à réactifs et les divers appareils de laboratoire que possède notre Société. M. le président fait connaître que cette lettre étant parvenue au bureau pendant lss vacances, celui-ci a cru pouvoir faire immédiatement ce prêt et demande à la Compagnie de le ratifier. — Approuvé. Un inventaire des objets prêtés sera dressé par les soins du conservateur.

— Lettre d'invitation au congrès de librairie de Washington (Etats-Unis d'Amérique). La Société décide d'envoyer une notice sur ses travaux.

— Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant la réunion et donnant le programme du 42e congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 5 avril 1904. — La Compagnie délègue M. Poupé pour la représenter.



M. Rampal lit une note très documentée sur un dracénois d'adoption, le général de brigade Guillot, marié en l'an III avec Mlle Guérin, fille d'un négociant du Marché, et mort à Draguignan 23 ans plus tard. Angevin d'origine, Guillot vint comme militaire en notre ville en 1790, y fut promu officier, se distingua dans la campagne de 1793 à l'armée du Var (affaire de Gilette) et au siège de Toulon (enlèvement de la redoute anglaise), y gagna les étoiles, puis servit vaillamment à l'armée des Pyrénées. Des raisons de santé lui firent accepter, sous le Consulat et jusqu'en 1808, le poste de commandant du département en résidence à Draguignan. Elles le forcèrent ensuite, envoyé en Espagne, à quitter le service, pas assez tôt cependant pour lui éviter le malheur de se laisser surprendre à Figuières. Traduit en conseil de guerre, son procès traîna en longueur et aurait eu une issue fatale sans les évènements de 1814. Il mourut en retraite en 1818, laissant une descendance aussi nombreuse que distinguée. Presque tous ses fils ou gendres furent officiers généraux ou supérieurs, et une de ses petites filles, morte il y a quelques années, acquit une certaine notoriété comme critique littéraire sous le pseudonyme de Léo Quesnel

M. Poupé rend compte ensuite d'un nouvel ouvrage que M. Mongin, archiviste de la ville de Toulon, membre correspondant, va publier incessamment sur *Toulon, la rade, le port, l'arsenal et l'ancien bagne*. Dans cette œuvre, à la fois pittoresque, historique et anecdotique, l'on trouve non seulement la description imagée des paysages du littoral, mais aussi les étymologies, nouvelles ou rectifiées, des noms de quartiers et de lieux, des renseignements précis sur la configuration de la rade et sur les chantiers de l'arsenal, des détails inédits sur des personnages illustres, comme Murat, des récits de combats navals, tel celui du *Romulus* en 1814 contre une division anglaise, des documents relatifs à la période révolutionnaire. Ce livre continue heureusement la série commencée par *Toulon ancien et ses rues*.

Le même membre fait part de la constitution d'une *Société d'études provençales* à Aix, dont il est secrétaire correspondant, et prie ceux de ses honorables confrères qui voudraient bien y adhérer, de l'en informer. M. le président est heureux de souhaiter, au nom de la Compagnie, la bienvenue à la nouvelle Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1903

Présidence de M. Belletrud, président.

Présents : MM. Astier, Charles Azam, Joseph Azam, Belletrud, Burtez, Chiris, Mireur, Perrimond, Poupé, Raffin, Rampal, Salvarelli et Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes réçues depuis la dernière réunion.

Communication est donnée de la correspondance :

— Dépêche de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts annonçant que des billets à prix réduits seront délivrés par les Cies de chemins de fer aux membres de la Société qui seront délégués au 42e congrès des Sociétés savantes devant s'ouvrir à la Sorbonne le 5 avril 1904.

— Lettre de M. le Maire de Draguignan faisant connaître l'emploi de la somme de 175 fr. que la Société a, comme les années précédentes, remise à la ville pour se conformer au désir du donateur anonyme.

— Demande d'adhésion à la *Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale*. — L'assemblée décide d'y adhérer et désigne M. le Président pour la représenter.

M. le président signale à la Compagnie : le don fait par M. Rampal, membre associé, d'un exemplaire de la très intéressante planche où ont été fidèlement reproduits par l'héliogravure et ingénieusement groupés autour du plan du *Couvent des Cordeliers* (rue Nationale), les curieux vestiges archéologiques de cet ancien établissement religieux; et celui fait par M. L. de Bresc, membre associé, d'une notice biographique de M. A. Richaud sur M. *L. de Berluc-Perrussis*.

Remerciments.

Il est ensuite procédé aux lectures suivantes :

1° Note de M. Octave Gensollen, membre associé, sur l'*Armorial* de d'Hozier ci-après annexée ;

2° *Un pseudo cadet de Provence*, esquisse biographique, par M. Mireur, d'une curieuse personnalité dracénoise, que la publication des *Lettres de Peiresc* vient de tirer de l'oubli, mais sans nous faire connaître son véritable nom et son identité. M. de Saint-Aubin, le protégé du célèbre savant, qui le tenait en particulière estime, ne serait autre, d'après un ensemble de preuves convaincantes, qu'Antoine Aubin, fils de simples artisans de Draguignan, lequel, sous ce travestissement assez audacieux, aurait conquis le grade de capitaine et de belles relations dans l'aristocratie provençale. Le succès de ce hardi précurseur, dont les procédés ne sont pas pour scandaliser notre époque, est un témoignage direct, assez suggestif, du véritable état des institutions et des mœurs qui toléraient et sanctionnaient même ces singulières usurpations lorsqu'elles étaient justifiées par le mérite. Les prochains *Errata* des *Lettres de Peiresc*, publiées par le Ministère de l'Instruction publique, pourront restituer la personnalité, bien authentique, de l'énigmatiq ue M. de Saint-Aubin, dont la vie d'aventure, encore mystérieuse, évoque un type falot non sans ressemblance d'allures avec celui, maintenant populaire, des peu timides Cadets de Gascogne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Simple Remarque
au sujet de « l'Armorial Général de France » de d'Hozier

En parcourant des extraits de l'*Armorial de France* deux choses ont attiré notre attention.

D'abord je fus frappé du petit nombre de vieilles familles du pays, hobereaux, comme on disait alors pour la petite noblesse de province, et bourgeois qui figuraient sur le registre. Ces familes avaient cependant des armoiries. Depuis longtemps bourgeois, marchands et même artisans, pour imiter la noblesse, s'étaient adjugé des armes qu'ils se transmettaient de père en fils : l'usage avait fait loi.

Pourquoi ces familles ne figurent-elles pas, pour un très grand nombre, sur l'*Armorial*?

Faut-il l'attribuer à leur incurie ou à la négligence des recenseurs? Bien certainement, non. Ces derniers avaient trop d'intérêt à inscrire le plus de déclarants possible. Dans certaines localités ne forcèrent-ils pas même des artisans à en recevoir d'office pour toucher les 20 livres que coûtait l'enregistrement? car l'édit de novembre 1696 était bien un édit de révision, mais il fut aussi ou devint dans la suite un édit essentiellement fiscal, et, comme tel, il paraît avoir été fort mal reçu par nos pères, qui ne se refusaient point à payer l'impôt qu'ils avaient voté, mais se montraient récalcitrants quand il se présentait sous une forme plus ou moins arbitraire, plus ou moins déguisée. Les plus doux chatouillements d'amour-propre ou de vanité n'arrivaient pas à les convaincre et les faire céder. La preuve en est palpable en cette occurence. Aussi un grand nombre refusèrent obstinément d'aller faire leur déclaration, et, malgré les instances et les menaces, ne firent point enregistrer leurs armoiries qu'ils continuèrent à porter néanmoins et sans payer les 20 livres. Ils étaient en possession d'état, qui viendrait contester leur droit? Ceux qui étaient chargés d'appliquer la loi? le pouvaient-ils?

N'ayant rien à exiger de ceux-ci et stimulés par le désir de remplir leurs feuilles et le bénéfice qui leur en revenait, les recenseurs firent appel au nombre. Ainsi l'édit qu'avait rendu le roi Louis XIV dévia complètement du but qu'originairement peut être il avait voulu atteindre: règlementer le droit aux armoiries, en réprimer les usurpations et prévenir les abus. Ils légitimèrent au contraire et à plaisir un nombre qu'eux-mêmes gravement enregistraient, mais sans oublier de percevoir les 20 livres.

Cependant ils soulignèrent d'une différence bien marquée ces deux sortes d'enregistrement.

Réservaient-ils ainsi la vérification et l'approbation royale? ou voulurent-ils laisser une marque très distincte entre les anciens ayant droit et les nouveaux possesseurs? Toujours est-il que pour tous les armes furent acquises et que la différence d'enregistrement fut aussi maintenue sur le grand armorial.

Voici en quoi consistait cette différence:

Pour les premiers la description des armoiries est toujours précédée du mot « PORTE ».

Exemple : *Porte d'azur à un chevron.........* etc.

Pour les seconds l'inscription n'est pas précédée de ce mot sacramental.

Ex.: *D'argent à un aigle de sable.*

De plus l'inscription des premiers tient toute la ligne de la page; elle règne pour ainsi dire en maîtresse.

Ex.: *Porte de gueules à trois étoiles d'argent dont 2 et 3.*

Les seconds figurent sur deux colonnes.

Ex.: Louis-Joseph X., bourgeois de la ville de....	*D'azur à loup d'argent, coupé d'or, etc., etc.*
Jacques Victor X., marchand de la ville de...	*D'azur à un renard d'argent, coupé, etc.*

A défaut de cette différence bien marquée, il est encore un fait qui frappe celui qui parcourt ce grand livre. Les recenseurs ou plutôt le recenseur, car le fait que je signale semble démontrer que ce devait être toujours le même, peut être Adrien Vannier, le délégué pour toute la Provence, qui inscrivait personnellement, le recenseur, dis-je, recevait certainement avec grâce et courtoisie tous ceux qui venaient se faire attribuer des armoiries; mais il fatiguait fort peu son imagination pour trouver ces armes nouvelles qui du reste étaient toujours très simples. Il procédait par séries, établissait un champ sur lequel il variait autant que possible les pièces qui le chargeaient. Généralement ces pièces consistaient en des animaux pas toujours très héraldiques, toute l'arche de Noë y passait, ours, chameaux, rhinoceros, écureuil, cheval, éléphant, etc., etc. Très souvent l'écu est divisé en deux, coupé, et, quand toute la ménagerie a passé au chef, il la fait passer en pointe; quand il n'y a plus aucun moyen de varier, il change la couleur du chef ou de la pointe et recommence la série des animaux. Par-ci, par-là, il accorde un chevron, une bande, une fasce, mais généralement il n'est pas prodigue de ces variantes.

OCTAVE GENSOLLEN.

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX

MALACOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DU VAR

(SUITE)

IIIe Famille. — STENELICIDÆ

Coquille spirale, plus ou moins élancée, cylindrique ou ovoïde, dextre ou sénestre; columelle généralement tronquée; ombilic fort étroit, fendu ou nul; ouverture lisse, plissée ou dentée.

1er Genre. — COCHLICELLA, Risso

1826. *Hist. nat. Eur. mérid.*

Coquille à peine ombiliquée, turriculée, à tours non carénés; columelle torse formant un canal très étroit; test assez mince, non crétacé.

Cochlicella barbara, Linné.

Helix barbara, Linné, 1758. *Syst. nat.*, éd. X, p. 773.
Bulimus acutus, Draparnaud, 1805. *Hist. nat. moll.*, p. 77, pl. IV, fig. 29-30.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 312, pl. XV, fig. 4.
Helix acuta, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 280, pl. XX, fig. 27-32.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 122.
Cochlicella acuta, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 238, fig. 321.
-- *barbara*, Locard, 1895. *Ipsa Draparnaudi conchylia*, p. 100.

Coq. subcylindro-conique, non ventrue, allongée en dessus; assez bombée en dessous; neuf à onze tours assez convexes, à croissance progressive, le dernier un peu grand, arrondi en dessous; suture bien marquée; sommet assez aigu; ombilic

extra-petit; ouverture oblique, ovale-longitudinale, peu échancrée; péristome interrompu, droit, mince, à bords convergents, le columellaire arqué et réfléchi; test striolé, assez solide, subopaque, blanc ou grisâtre, avec ou sans une ou deux bandes brunes, dont une continue ou non en dessus.

Haut. 10-15; diam. 4-6 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux, la partie basse de la région Montagneuse.

Obs. — Malgré son galbe élancé le *C. barbara* doit perdre son qualificatif *d'acuta* suivant les lois de la priorité, ainsi que l'a fait remarquer Locard dans son étude critique sur la collection de Draparnaud.

Cochlicella acuta, MULLER.

Helix acuta, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 100.
Bulimus ventricosus, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 78, pl. IV, fig. 31-32.
— *ventrosus,* Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 310, pl. XV, fig. 2.
Helix bulimoïdes, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 277 pl. XX, fig. 21-26.
— *barbara*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 121.
Cochlicella barbara, Locard, 1894. *Moll. terr*, p. 239, fig. 322.
— *acuta*, Locard, 1895. *Ipsa Draparnaudi conchylia*, p. 101.

Coq. allongée-conique, un peu ventrue, turriculée en dessus, très bombée en dessous; sept à huit tours peu convexes, croissance rapide, le dernier assez grand, vaguement caréné à sa naissance; suture un peu marquée; sommet obtus; ombilic extra-petit; péristome interrompu, droit, à bords convergents, le columellaire arqué-court; test un peu luisant, un peu transparent, blanchâtre, avec ou sans bande brune continue en dessus.

Haut. 8-12; diam. 5-8 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux; s'avance dans les Maures par la petite vallée de Collobrières.

Obs.— Pour les mêmes raisons que celles ci-dessus ce *Cochlicella* doit prendre le nom de *C. acuta*, malgré sa forme ventrue.

Cochlicella conoidea, DRAPARNAUD.

Helix conoidea, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 68. — 1805. *Hist. moll.*, p. 78, pl. V, fig. 7-8.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 300, pl. XIV, fig. 8.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 276, pl. XX, fig. 18-20.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 121.
Cochlicella conoidea, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 239.

Coq. globuleuse-conoïde, élevée en dessus, un peu bombée en dessous; cinq à six tours convexes, croissance assez régulière, le dernier renflé; suture profonde; sommet mamelonné; ombilic petit; ouverture peu oblique, presque ronde, très peu échancrée; péristome interrompu, droit, mince, à bords convergents, le columellaire très arqué; test blanchâtre, avec une ou plusieurs bandes brunes continues ou non.

Haut. 6-9; diam. 5-7 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la côte de la région Mauresque; rare.

Obs. — Ne peut être confondu avec les précédents, à cause de son galbe globuleux-conoïde au lieu d'être allongé, plus ou moins conique.

2e Genre. — RUMINA, Risso

1826. *Hist. Eur. mérid.*

Coquille grande, cylindroïde, tronquée au sommet; ombilic

petit; columelle faiblement tronquée à la base; ouverture non dentée.

Rumina decollata, Linné.

Helix decollata, Linné, 1758. *Syst. nat.*, éd. X, I, p. 773.
Bulinus decollatus, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 74, pl. VI, fig. 27-28.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 321, pl. XII, fig. 1.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 311, pl. XXII, fig. 35-40.
Rumina decollata, Risso, 1826. *Hist. Eur. mérid.*, t. IV, p. 79.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 128. — 1894. *Moll. terr.*, p. 240, fig. 323-324.

Coq. cylindroïde-allongée; quatre à six tours peu convexes, croissance régulière, le dernier égal à peine au tiers de la hauteur totale; sommet tronqué; ombilic en fente très étroite; ouverture un peu oblique, ovale, à angle supérieur assez aigu, un peu échancrée; péristome interrompu, presque droit, légèrement épaissi, à bords très écartés, réunis par un léger callum, convergents, le columellaire plus court et réfléchi, à peine tronqué inférieurement; test légèrement striolé, assez solide et épais, subtransparent, fauve-clair, monochrome.

Haut. 25-40; diam. 10-15 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux; très rare à la partie inférieure de la région Montagneuse; s'avance dans l'Estérel vers Bagnols.

8e Genre. — BULIMUS, Scopoli

1777. *Introd. ad hist. nat.*

Coquille moyenne ou assez petite, conoïde; ombilic petit; columelle non tronquée à la base; ouverture non dentée.

GROUPES DU GENRE BULIMUS

1er Groupe.— Taille moyenne; ventru; test crétacé, striolé.
Type : *B. detritus*.

2e Groupe. — Petit; assez ventru; test corné, striolé.
Type : *B. obscurus*.

1° Groupe du *B. detritus*

Bulimus detritus, Muller.

Helix detrita, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 101, n° 30.
Bulimus radiatus, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 73, pl. IV, fig. 26.
— *detritus*, Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 315, pl. XV, fig. 2.
— — Moquin-Tandon, 1805. *Hist. moll.*, II, p. 294, pl. XXI, fig. 21-24.
— — Locard, 1881. *Contr. faune malac.*, I, p. 7. pl. I, fig. 1-4.— 1882. *Prodr.*, p. 123. — 1894. *Moll. terr.*, p. 240, fig. 325.

Coq. ovoïde-oblongue, ventrue; six à sept tours peu convexes, croissance assez régulière, le dernier plus grand que la demi-hauteur; suture assez marquée; sommet obtus; ouverture presque droite, ovale, anguleuse en haut, un peu échancrée; péristome droit, épaissi, à bords très écartés, à peine convergents, le columellaire très réfléchi; test striolé, épais, luisant, blanchâtre, parfois corné, avec ou sans flammes rousses longitudinales

Haut. 16-22; diam. 8-10 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Subalpestre jusque vers 1,100 mètres, la région Montagneuse; plus rare dans la partie septentrionale de la région des Côteaux.

Bulimus Arnouldi, Fagot.

Bulimus Locardi, Bourguignat, in Locard, 1881. *Contr.*, I, p. 9, p. I, fig. 5-7.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 123.
— *Arnouldi*, Fagot, 1887. *Cat. Escra.*, p. 14.
— — Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 241.

Coq. subcylindro-conique allongée; sept à huit tours très peu convexes, croissance lente et progressive, le dernier plus petit que la demi-hauteur; ouverture droite, ovalaire, un peu étroite, très anguleuse en haut; péristome droit légèrement épaissi; test striolé, un peu mince, luisant, blanchâtre ou corné, avec ou sans flammes rousses.

Haut. 22-26; diam. 10-11 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Çà et là à la limite septentrionale de la région Montagneuse; très rare.

Obs. — Taille plus forte, galbe plus conique allongé, beaucoup moins ventru; accroissement lent, régulier et progressif des tours de spire; ouverture moins haute, plus droite, plus régulière, plus arrondie dans le bas, dernier tour moins haut.

2e Groupe du *B. obscurus*

Bulimus obscurus, Muller.

Helix obscura, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 103.
Bulimus obscurus, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 65.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 318, pl. XV, fig. 6.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 291, pl. XX, fig. 5-10.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 125. — 1894. *Moll. terr.*, p. 242, fig. 327-328.

Coq. ovoïde-oblongue, assez ventrue; six à sept tours convexes, croissance assez rapide, le dernier égal à la demi-

hauteur; suture marquée; sommet un peu obtus, ouverture un peu oblique, subovalaire, peu anguleuse en haut, légèrement échancrée; péristome interrompu, épaissi, à bords un peu convergents, le columellaire court et réfléchi; test à peine striolé, un peu solide, un peu luisant, subtransparent; roux-foncé, unicolore.

Haut. 9-10; diam. 4-5 millimètres. (Locard.)

Obs. — La région Mauresque, où il est très rare; la région des Côteaux, d'où il passe, çà et là, sur les bords de la Grande Vallée; la région Montagneuse, rare.

4e Genre. — CHONDRUS, Cuvier

1817. *Régn. Anim.*

Coquille assez petite, ovoïde-allongée, cornée; ombilic petit; columelle non tronquée; ouverture avec des dents.

GROUPES DU GENRE CHONDRUS

1er Groupe.— Coquille dextre, bi ou tri-dentée. Type: *C. tridens*
2e Groupe.— Coquille sénestre, tri ou quadri-dentée. Type: *C. quadridens.*

1e Groupe du *C. tridens*

Chondrus tridens, Muller.

Helix tridens, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 106.
Bulimus tridens, Bruguière, 1792. *Ency. méth. vers.*, II, p. 350.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 297, pl. XXI, fig. 25-30.
Pupa tridens, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 60, n° 16.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 374, pl. XVIII, fig. 7.
Chondrus tridens, Cuvier, 1817. *Rég. Anim.*, II, p. 408.
— Locard, 1881. *Contr.*, I, p. 28, fig. 17. — 1882. *Prodr.*, p. 125. — 1894. *Moll. terr.*, p. 243, fig. 329-330.

Coq. dextre, ovoïde-oblongue, ventrue; six à huit tours peu convexes, croissance progressive, le dernier égal à la demi-hauteur; suture superficielle; sommet obtus; ouverture droite, ovalaire, anguleuse en haut, assez échancrée, tridentée; péristome interrompu, évasé, épaissi, à bords très écartés, le columellaire réfléchi; test striolé, épais, solide, un peu luisant, corné-roux unicolore.

Haut. 8-15; diam. 3 1/2-4 1/2 millimètres (Locard).

Hab. — Tout le département, sauf la région Mauresque; très rare dans la Grande Vallée; retrouvé dans l'île de Porquerolles.

2° Groupe du *C. quadridens*

Chondrus quadridens, Muller.

Helix quadridens, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 107.
Bulimus quadridens, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 299, pl. XXII, fig. 1-6.
Pupa quadridens, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 60, n° 15.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 376, pl. XVIII, fig. 8.
Chondrus quadridens, Cuvier, 1817. *Règ. Anim.*, II, p. 408.
— Locard, 1881. *Contr.*, I, p. 27, fig. 20. - 1882. *Prodr.*, p. 226.— 1894. *Moll. terr.*, p. 244, fig. 331-332.

Coq. sénestre, ovoïde-oblongue, peu ventrue; sept à huit tours peu convexes, croissance progressive, le dernier égal au tiers de la hauteur; suture assez marquée; sommet obtus; ouverture droite, subovale, anguleuse en haut, assez échancrée, quadridentée; péristome interrompu; évasé, épaissi, à bords très écartés, peu convergents, le columellaire réfléchi; test striolé, épais, solide, un peu luisant, subtransparent, corné-roux.

Haut. 6-11; diam. 3-4 millimètres. (Locard).

Hab. — Très abondant dans la région Subalpestre, jusqu'à 1,500 mètres d'altitude; assez commun dans la région Montagneuse; plus rare dans celle des Côteaux.

Chondrus niso, Risso.

Jaminia niso, Risso, 1826. *Hist. Eur. mérid*, IV, p. 92.
Bulimus niso, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 229, pl. XXI, fig. 31-33.
Pupa niso, Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 378, pl. XVIII, fig. 8 c.
Chondrus niso, Dubreuil 1880. *Moll. Hérault*, p. 64.
— Locard, 1881. *Contr.*, I, p. 27, fig. 19. — 1882. *Prodr.*, p. 127. — 1894. *Moll. terr.*, p. 245.

Coq. sénestre, ovoïde-oblongue, ventrue; six à dix tours peu convexes, croissance progressive, le dernier égal au tiers de la hauteur; ouverture droite, ovalaire, anguleuse en haut, assez échancrée, tridentée; péristome interrompu, presque droit, épaissi, à bords très écartés, peu convergents, le columellaire réfléchi; test striolé, épais, solide, luisant, subtransparent, corné-roux.

Haut. 6-9; diam. 3-4 millimètres. (Locard.)

Hab.— La région Subalpestre, jusqu'à 1,500 mètres d'altitude.

Obs. — Plus ventru que le précédent, tridenté au lieu de quadridenté.

Chondrus lunaticus, de Christofori et Jan.

Pupa lunatica, de Christofori et Jan, *teste* Rossmassler. 1837.
Chondrus lunaticus, Locard, 1881. *Contr. faun. mal.*, I, p. 28, pl. I, fig. 21-22.— 1882. *Prodr.*, p. 127.— 1894. *Moll. terr.*, p. 245.

Coq. sénestre, subcylindroïde, non ventrue; six à dix tours à peine convexes, croissance progressive, le dernier plus petit

que le tiers de la hauteur; ouverture droite, ovalaire-allongée, bien anguleuse en haut, assez échancrée, tridentée; péristome interrompu, peu épaissi, à bords écartés, le columellaire très réfléchi; test striolé, épais, solide, un peu luisant, subtransparent, corné-roux.

Haut. 9-12; diam. 3-4 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux et la région Montagneuse, rare; plus commun dans la région Subalpestre, jusqu'à 1,300 mètres d'altitude.

Obs. — Tridenté comme le *C. niso* mais non ventru, subcylindroïde; ouverture plus ovalaire, plus anguleuse en haut; péristome moins épaissi à bords moins écartés, le columellaire bien plus réfléchi.

Chondrus prolixus, Pini.

Bulimus tridens, var. *prolixus*, Pini, 1879. *Nuov. sp. moll.*, p. 13.
Chondrus prolixus, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 244.

Coq. sénestre, cylindrique étroitement allongée, non ventrue; huit à dix tours plans, croissance progressive, le dernier plus petit que le tiers de la hauteur; suture peu marquée; sommet un peu obtus; ouverture droite, subovale, assez échancrée, quadridentée; péristome interrompu, évasé, bien épais, à bords très écartés, le columellaire bien réfléchi; test finement striolé, épais, solide, un peu luisant, corné-roux.

Haut. 12-14; diam. 3 1/2-4 millimètres. (Locard.)

Hab. — Région des Côteaux, rare, région Montagneuse, moins rare; région Subalpestre, jusqu'à 1,500 mètres d'altitude, plus fréquent.

Obs. — Plus étroitement cylindrique-allongé et non ventru,

quadridenté au lieu d'être tridenté; ouverture moins ovale; péristome plus épais.

5e Genre. — ZUA, Leach

1831. *Brit. moll.*

Coquille petite, ovoïde-allongée, très brillante; ombilic nul; columelle vaguement troncatulée en bas; ouverture sans dents ni lamelles.

Zua subcylindrica, Linné.

Helix subcylindrica, Linné, 1767, 12e édit. *Syst. nat.*, p. 1248.
Bulimus subcylindricus, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 304, pl. XXII, fig. 15-19.
Zua lubrica, Dupuy. 1850. *Hist. moll.*, p. 330, pl. XV, fig. 9.
— *subcylindrica*, Drouet, 1867. *Moll. Côte-d'Or*, p. 59.
Ferussacia subcylindrica, Locard, 1882. *Prodr*, p. 131.
Zua subcylindrica, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 247, fig. 339-340.

Coq. étroitement ovoïde, un peu ventrue; cinq à six tours peu convexes, croissance assez rapide, le dernier un peu plus grand que la demi-hauteur; suture peu marquée; sommet un peu obtus; ouverture presque droite, ovale-piriforme, anguleuse en haut, assez échancrée; péristome interrompu, droit, épaissi en dedans, bords très écartés, réunis par un mince callum, le columellaire un peu sinueux, subtroncatulé; test mince, assez solide, transparent, corné-fauve.

Haut. 6-8; diam 2 1/2-3 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la région Mauresque; la Grande Vallée; la région des Côteaux.

Zua Boyssii, Dupuy.

Zua Boyssii, Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 332, pl. XV, fig. 9.
Azeca Boyssii, Bourguignat, 1860. *Amén. malac.*, II, p. 187.

Azeca Boyssii, Fagot, 1876. *Monogr. genre Azeca*, p. 9.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 130.
Zua Boyssii, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 248, fig. 341-342.

Coq. subcylindrique-allongée; six à sept tours presque plans, croissance assez régulière, le dernier égal à la demi-hauteur; ouverture arrondie, subpiriforme; péristome droit, presque tranchant, avec très léger bourrelet interne; bord externe presque droit, relié au bord columellaire par un callum bien apparent, ce dernier bord très légèrement troncatulé à la base; test mince, lisse, très brillant, corné, transparent.

Haut. 6; diam. 1 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Excessivement rare; trouvé seulement à Saint-Mandrier derrière le jardin de l'hôpital.

Obs. — Il nous a paru inutile de subdiviser ce genre en deux groupes pour seulement deux espèces. Leur galbe seul suffit à les distinguer : le *Z. subcylindrica* étant subovoïde, à tours peu convexes, possédant un callum peu développé; le *Z. Boyssii* étant subcylindrique, à tours aplatis avec callum sensible.

6e Genre. — FERUSSACIA, Risso

1826. *Hist. nat. Eur. mérid.*

Coquille assez petite, cylindroïde, brillante, ombilic nul; columelle troncatulée à la base; ouverture simple; péristome non bordé.

Ferussacia follicula, Gronovius.

Helix follicula, Gronovius, 1781. *Zoophyt.*, III, p. 296, pl. XIX, fig. 15-16.
Achatina folliculus, Lamarck, 1882. *Anim. sans Vert.*, VI, I, p. 133.
Zua folliculus, Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 333, pl. XV, fig. 10.

Bulimus folliculus, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 306, pl. XXII, fig. 20-30.
Ferussacia folliculus, Bourguignat, 1860. *Chât. d'If*, p. 22, pl. II, fi. 1-3.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 132.
— *follicula*, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 250, fig. 343-344.

Coq. cylindrique-allongée; six tours peu convexes, croissance régulière aux trois premiers tours, irrégulière au quatrième par suite de la déviation descendante du cinquième, le dernier très grand; suture marginée; ouverture oblongue, un peu échancrée, plus petite que la demi-hauteur, bien anguleuse dans le haut, arrondie dans le bas; péristome simple, droit, non bordé, columelle exiguë, sensiblement troncatulée à la base, bords réunis par un callum très apparent; test solide, lisse, très brillant, un peu transparent, corné-roux.

Haut. 9; diam. 3 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux; s'avance un peu sur les bords de l'Estérel; rare.

Ferussacia Gronoviana, Risso.

Ferussacia Gronoviana, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mérid.*, IV, p. 80, pl. III, fig. 37.
— Bourguignat, 1860. *Mal. Chât. d'If*, p. 18, pl. II, fig. 4-6.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 133. — 1894. *Moll. terr.*, p. 250.

Coq. subcylindrique-allongée, un peu obèse, plus ventrue à gauche qu'à droite; six tours convexes, les trois premiers petits, réguliers, le quatrième plus grand, très convexe à gauche, l'avant-dernier très grand, le dernier peu déclive; suture marginée; ouverture oblongue, plus petite que la demi-hauteur;

péristome simple, aigu, columelle petite, un peu courte, à peine sublamelleuse, bord externe arqué en avant; test peu transparent, corné jaune-rougeâtre.

Haut. 8; diam. 3 1/4 millimètres. (Locard.)

Hab. — Çà et là, dans la Grande Vallée, très rare.

Obs. — Moins allongé que le *F. follicula*, surtout ventru à gauche, l'avant-dernier tour très grand, ouverture plus oblongue.

Ferussacia Vescoi, Bourguignat.

Glandina Vescoi, Bourguignat, 1856. *Amén. malac.*, II, p. 150, pl. XV, fig. 2-4.

Ferussacia Vescoi, Bourguignat, 1860. *Mal. Chât. d'If*, p. 33, pl. I, fig. 10-13.

— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 133. — 1894. *Moll. terr.*, p. 251, fig. 345-346.

Coq. subcylindrique, un peu ventrue; six tours, les quatre premiers à croissance régulière, le cinquième subitement très développé; suture marginée; ouverture très oblongue, à peine plus petite que la demi-hauteur, vaguement subrectangulaire, anguleuse dans le haut, un peu rétrécie dans le bas; columelle droite, intérieurement calleuse et contournée, subtroncatulée à la base; péristome simple, aigu, bord externe arqué en avant, bords marginaux réunis par un callum très sensible; test lisse, brillant, subtransparent, d'un corné-jaune un peu roux.

Haut. 9; diam. 4 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, surtout sur ses bords, du côté de la région des Côteaux; rare.

Obs. — Plus trapu que le précédent, l'avant-dernier tour subitement développé, ouverture beaucoup plus oblongue.

Ferussacia gravida, Florence.

Ferussacia gravida, Florence, 1886. *Bull. Soc. malac.*, III, p. 230.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 251.

Coq. oblongue, relativement courte et ventrue; cinq tours et demi, le premier petit, le deuxième grand, le troisième petit, le quatrième subitement ample et ventru, ainsi que le cinquième; ouverture oblongue, égale à la demi-hauteur; columelle courte, droite, intérieurement lamelleuse et contournée; péristome simple, à peine épaissi; bord externe régulièrement arqué en avant.

Haut. 8; diam. 4 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée sur la lisière de la région des Côteaux; rare.

Obs. — L'allure des tours est caractéristique; le deuxième subitement grand, le troisième se rétrécissant, le quatrième s'élargissant brusquement; de plus la taille est plus ramassée, plus ventrue; le péristome est à peine épaissi.

7e Genre. — CÆCILIANELLA, Bourguignat
1864. *Amén. malac.*

Coquille petite, cylindrique subulée, transparente; ombilic nul; columelle nettement tronquée à la base; péristome simple.

Cæcilianella acicula, Muller.

Buccinum acicula, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 150.
Bulimus acicula, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 309, pl. XXII, fig. 32-34.
Achatina acicula, Dupuy, 1850. *Hist. moll.,* p. 327, pl. XV, fig. 8.
Cæcilianella acicula, Bourguignat, 1854. *Amén. mal.*, I, p. 217, pl. XVIII, fig. 13.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 135.— 1894. *Moll. terr.*, p. 255, fig. 353-354.

Coq. subcylindrique-allongée, turriculée; six tours un peu convexes, croissance progressive, le dernier légèrement ventru vers le bas, égal à sa naissance aux deux tiers de la hauteur totale; suture très accusée; sommet obtus; ouverture oblongue, bien anguleuse en haut, bien arrondie en bas, plus grande que le tiers de la hauteur, columelle peu marquée, atteignant la base; bord externe à peine arqué en avant; callum mince; péristome droit, aigu; test lisse, brillant, diaphane, blanchâtre.

Haut. 5; diam. 1 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, mais très rare.

Obs. — La rareté des *Cæcilianella* doit être attribuée aussi bien à leur taille exiguë, qui les fait échapper souvent aux recherches les plus minutieuses, qu'à la fragilité de leur test.

Cæcilianella aglena, Bourguignat.

Cæcilianella aglena, Bourguignat, 1860. *Amén. mal.*, II, p. 31, pl. I, fig. 3-4.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 136.— 1894. *Moll. terr.*, p. 255.

Coq. turriculée-allongée, grêle, à sommet mamelonné; sept tours à peine convexes, croissance assez régulière, le dernier grand, un peu arrondi-convexe dans le bas; ouverture piriforme, dilatée dans le bas, égale au tiers de la hauteur; columelle droite, n'atteignant pas la base; bord externe presque droit; callum mince; test lisse, diaphane.

Haut. 5; diam. 2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Plus particulièrement l'Estérel; la Grande Vallée; très rare.

Obs. -- Beaucoup plus allongé et éffilé mais à sommet ma-

melonné; ouverture plus élargie dans le bas; columelle n'atteignant pas la base de l'ouverture; bord externe presque droit.

Cæcilianella lactea, Moitessier.

Cæcilianella lactea, Moitessier, 1868. *Malac. Hérault*, p. 47.
— *lactea*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 137. — 1894. *Moll. terr.*, p. 256.

Coq. allongée-oblongue, sommet obtus, comme mamelonné; six à sept tours légèrement convexes, croissance assez régulière, le dernier très grand; ouverture rétrécie, allongée-piriforme, très anguleuse en haut, arrondie en bas, plus petite que la demi-hauteur; columelle très courte, fortement arquée, brusquement tronquée, n'atteignant pas la base; bord externe arqué en avant; test vitracé, blanc-lactescent.

Haut. 4-5; diam. 1 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux; très rare.

Obs. — Allongé mais oblong, le dernier tour très grand, avec une ouverture très rétrécie, allongée, anguleuse en haut, bien arrondie en bas; la columelle courte, arquée et tronquée bien avant la base; bord externe arqué en avant.

8e Genre. — CLAUSILIA. Draparnaud

1805. *Hist. moll.*

Coquille sénestre, fusiforme-allongée; tours continus; ombilic fendu; columelle subspirale avec lamelles; ouverture dentée.

GROUPES DU GENRE CLAUSILIA

1er Groupe.— Coquille grande; test à peine ridé; suture papilliforme. Type: *C. bidens*.

2e Groupe.— Coquille grande; test lisse, à suture simple. Type: *C. laminata*.

3° GROUPE.— Coquille assez grande; dernier tour bigibbeux; test costullé, brillant. Type: *C. plicatula.*

4° GROUPE.— Coquille assez petite, obèse; test plus ou moins strié et strigillé. Type: *C. ennychia.*

5° GROUPE.— Coquille assez petite, cylindrique-fusiforme; test finement strié. Type: *C. pleurasthena.*

6° GROUPE.— Coquille assez petite, cylindrique allongée, grêle; test costulé. Type: *C. crenulata.*

7° GROUPE.— Coquille petite; test plus ou moins lisse. Type: *C. parvula.*

1° Groupe du *C. bidens*

Clausilia bidens, LINNÉ.

Turbo bidens, Linné, 1758. *Syst. nat.,* éd. X, p. 767.
Clausilia bidens, Dupuy, 1850. *Hist. moll.,* p. 309, pl. XVI, fig. 9.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.,* II, p. 324, pl. XXVII, fig. 20-29.
— Bourguignat, 1877. *Hist. Claus. Franç. in Ann. soc. sc. nat.,* t. V, art. 4, p. 7.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 138. — 1894. *Moll. terr.,* p. 260, fig. 362-363.

Coq. fusiforme; onze tours, le dernier légèrement gonflé avec une arête cervicale arrondie et saillante; ouverture ovale-arrondie; péristome presque continu; deux pariétales, la supérieure petite et enfoncée; pli subcolumellaire émergé, visible; pli spiral lamelliforme très ténu; lunelle ouverte, très visible par transparence; plis palataux nuls; test cendré-corné avec suture roux vineux orné de papilles blanches et régulières.

Haut. 12-14; diam. 3 millimètres. (Locard.)

Hab.— Assez rare; le bord de la région des Côteaux, longeant le bas de la Grande Vallée de Toulon au Luc.

Clausilia virgata, DE CHRISTOFORI et JAN.

Clausilia virgata, de Christofori et Jan, 1832. *Cat*, p. 5.
— — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 351, pl. XVI, fig. 10.
— *bidens* (var. *virgata*), Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 324, pl. XXIII, fig. 30.
— *virgata*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 139. — 1894. *Moll. terr.*, p. 260.

Coq. allongée, un peu ventrue; ouverture munie d'un callum palatal intérieur très épais, entre la base duquel et le pli subcolumellaire se montre un intervalle en gouttière; péristome à peine robuste, détaché; test fortement strié-costulé; suture continu, teintée avec papilles peu accusées.

Haut. 15-17; diam. 3 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le bas de la région des Côteaux au sud-ouest, et l'île de Porquerolles (1); peu commun.

Obs. — Confondu avec le *C. bidens* dont il diffère : par son galbe plus allongé, moins ventru, le péristome continu, plus robuste et détaché; le test plus fortement strié et costulé; la suture bien moins coloriée, avec des papilles moins apparentes.

Clausilia solida, DRAPARNAUD.

Clausilia solida, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 69, pl. IV, fig. 8-9.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 346, pl. XVII, fig. 1.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 328, pl. XXIII, fig. 15-19.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 139. — 1894. *Moll. terr.*, p. 261, fig. 364-365.

Coq. cylindrique-fusiforme, spire régulièrement atténuée;

(1) Très probablement importé dans l'île qui fait partie du système Maurresque.

douze tours à peine convexes; ouverture subarrondie; deux pariétales, la supérieure marginale, lamelliforme, l'inférieure plus solide et assez profonde; pli subcolumellaire immergé; pli spiral très petit, s'avançant jusque vers la suture; deux plis palataux ponctiformes; lunelle à peine arquée, bien distincte extérieurement; péristome continu; test blanc-corné, très finement costulé-striolé; suture avec papilles rudimentaires à peine blanchâtres.

Haut. 14-15; diam. 3 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la région des Côteaux, mais assez dispersé; remonte les premières pentes du massif de la Sainte-Baume et se retrouve aux environs d'Hyères.

Obs. — Fusiforme comme le *C. bidens*, mais plus cylindrique; un tour de spire de plus; ouverture plus arrondie; la pariétale supérieure un peu plus forte, moins enfoncée, deux plis palataux qui manquent dans le *C. bidens;* test plus finement strié que chez le *C. virgata;* papilles encore plus rudimentaires.

Clausilia Marioniana, Bourguignat.

Clausilia Marioniana, Bourguignat, 1877. *Claus. France*, II, p. 11.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 139. — 1894. *Moll. terr.*, p. 261.

Coq. cylindrique-subfusiforme, spire régulièrement atténuée; onze à douze tours presque plans, le dernier comprimé à la périphérie avec une crête saillante à la base; ouverture subarrondie, excentrée; deux pariétales exiguës, la supérieure marginale, lamelliforme, l'inférieure profonde; pli subcolumellaire immergé, peu saillant; pli spiral petit, voisin de la

suture; deux plis palataux calleux; lunelle assez arquée, distincte en dehors; péristome presque continu; test jaune-corné, très brillant, avec stries obsolètes; suture subcrénelée.

Haut. 13; diam. 3 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie côtière de la région des Côteaux et le bas de la Grande Vallée; rare.

Obs. — Remarquable par son test très brillant, presque lisse, à striations obsolètes, son dernier tour fortement étranglé vers la périphérie et orné d'un fort renflement (dû au callum palatal) sur le milieu du bord externe, enfin par son ouverture excentrique très portée à gauche.

Clausilia Arcæensis, Bourguignat.

Clausilia Arcœensis, Bourguignat, 1877. *Claus. France,* II, p. 12.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 140. — 1894. *Moll. terr.*, p. 261.

Coq. cylindrique-acuminée, comme pyramidale; spire obtuse, légèrement atténuée; neuf tours à peine convexes, à croissance lente, le dernier avec une crête basale assez forte; ouverture arrondie; deux pariétales, la supérieure petite, marginale, lamelliforme, l'inférieure assez forte, immergée; pli subcolumellaire à peine sensible; pli spiral très petit, voisin de la suture; deux plis palataux légers rejoints par le callum; lunelle à peine arquée, apparente en dehors; péristome continu, épais; test d'un jaune-corné, très finement striolé; suture accusée.

Haut. 12; diam. 3 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux; assez rare.

Obs. — L'aspect pyramidal de cette *Clausilia* est très caracté-

ristique; au lieu d'être fusiforme comme les précédentes elle diminue insensiblement à partir de l'avant-dernier tour, tout en s'effilant à peine et en restant obtuse.

Clausilia enhalia, Bourguignat.

Clausilia enhalia, Bourguignat, 1877. *Claus. France,* II, p. 13.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 140. 1894. *Moll. terr.,* p. 262.

Coq. cylindrique-subfusiforme, spire atténuée; onze à douze tours subconvexes; ouverture étroite dans le fond, dilatée en avant du côté externe; péristome mince, non encrassé; deux pariétales, la supérieure petite, marginale, lamelliforme, l'inférieure assez petite, profonde; pli subcolumellaire immergé, peu saillant; pli spiral plus développé, s'avançant près de la suture; deux plis palataux profonds, rejoints par un callum blanchâtre non saillant à l'intérieur; lunelle assez arquée; test mince un peu fragile, très finement mais régulièrement striolé.

Haut. 13-15; diam. 3 1/2-4 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le long de la région des Côteaux, en cotoyant la Grande Vallée.

Obs. — Voisin du *C. solida* dont il diffère : par son test plus fragile, plus mince, plus transparent; par ses stries plus fines moins régulières; par son péristome plus mince non encrassé; par son ouverture plus étroite dans le fond, plus dilatée en avant, du côté externe; par son bord columellaire rectiligne; par ses dents palatales et son callum (non saillant à l'extérieur) plus enfoncés; par son pli spiral un peu écarté de la paroi suturale et non confondu avec elle, comme celui du *C. solida*.

2° **Groupe du *C. laminata***

Clausilia laminata, MONTAGU.

Turbo laminatus, **Montagu, 1803.** *Test. Brit.*, **p. 259, pl. II, fig. 1.**
Clausilia laminata, Turton, 1831. *Brit. moll.*, p. 70.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 343, pl. XVI, fig. 6
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 318, pl. XXIII, fig. 1-8.
- Bourguignat, 1877. *Hist. Claus. France*, p. 17.
Locard, 1882. *Prodr.*, p. 140. — 1894. *Moll. terr.*, p. 263, fig. 366-367.

Coq. subfusiforme, spire atténuée; onze à douze tours peu convexes, le dernier un peu gibbeux vers la fente ombilicale; ouverture oblongue-piriforme; péristome continu; deux pariétales, l'inférieure flexueuse, très descendante; pli subcolumellaire visible; pli spiral assez robuste, très enfoncé; trois palataux, le supérieur très allongé, lamelliforme, le deuxième court, le troisième assez allongé, logé à la base de l'ouverture; lunelle nulle; test brillant, corné plus ou moins foncé, presque lisse.

Haut. 17; diam. 4 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie de la région des Côteaux entourant le massif de la Sainte-Baume au sud-est et au sud-ouest; rare.

Obs. — Cette *Clausilia* formant groupe à part se distingue de celles qui précèdent : par son sommet obtus comme mamelonné, sa spire atténuée, son dernier tour un peu gibbeux, la forme de son ouverture et de ses plis, sa lunelle nulle.

3° Groupe du *C. plicatula*

Clausilia plicatula, DRAPARNAUD.

Clausilia plicatula, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 72, pl. IV, fig. 17-18.

Clausilia plicatula. Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 366, pl. XVIII, fig. 2.
Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 340, pl. XXIV, fig. 28-31.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 145. — 1894. *Moll. terr.*, p. 269, fig. 376-377.

Coq. fusiforme, peu ventrue, spire régulièrement acuminée; douze tours peu convexes, suture prononcée, le dernier fortement étranglé autour de la périphérie, avec gibbosité bifide à la base; ouverture arrondie, un peu piriforme, sinus supérieur, étroit, profond; péristome continu, épaissi; deux pariétales, la supérieure marginale, ondulée, réunie à la spirale, l'inférieure très profonde, épaisse, robuste, bifurquée en arrière, brusquement tronquée en avant; pli subcolumellaire à peine visible; pli palatal unique, supérieur; callum palatal assez épais; lunelle arquée, visible à l'extérieur; trois à quatre plis interlamellaires; test assez solide, corné-rougeâtre, avec costulations lamellaires très écartées, fortes, rarement strigillées.

Haut. 13-15; diam. 2 1/2-3 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans le massif de la Sainte-Baume.

4° Groupe du *C. ennychia*

Clausilia ennychia, Bourguignat.

Clausilia ennychia, Bourguignat, 1877. *Claus. France*, p. 25.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 150. — 1894. *Moll. terr.*, p. 280.

Coq. pupiforme, ventrue-subfusiforme, spire atténuée; dix tours à peine convexes, un peu renflés vers la suture; ouverture oblongue; deux pariétales marginales, la supérieure étroite, exiguë, liée à la spirale, l'inférieure petite; pli subcolumellaire

immergé, à peine visible; deux plis palataux, dont un supérieur et allongé, l'autre très robuste, calleux, inférieur; lunelle à peine marquée, non apparente en dehors; deux plis interlamellaires, inégaux; test corné-rougeâtre, orné de striations élégantes inégalement serrées suivant les tours.

Haut. 10; diam. 3 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux et la région Montagneuse du massif de la Sainte-Baume; rare.

Obs. — Petite taille, relativement ventru, palatale inférieure excessivement robuste, stries inégales suivant les tours.

5° Groupe du *C. pleurasthena*

Clausilia pleurasthena, BOURGUIGNAT.

Clausilia pleurasthena, Bourguignat, 1877. *Claus. France*, p. 37.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 153.— 1894. *Moll. terr.*, p. 285.

Coq. allongée, cylindrique, un peu acuminée, spire allongée, légèrement subacuminée; onze à douze tours à peine convexes, un peu renflés vers la suture; ouverture oblongue-piriforme, anguleuse en haut, profondément subcanaliculée en bas; deux pariétales médiocres, la supérieure marginale, étroite, liée à la spirale, l'inférieure contournée et fortement ascendante; pli subcolumellaire immergé, peu visible; pli palatal supérieur, prolongé au-delà de la lunelle; lunelle arquée, à peine apparente au dehors; test assez solide, encrouté, fauve-ferrugineux, orné de stries costulées assez fortes, régulières, distantes.

Haut. 10-12; diam. 2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le massif de la Sainte-Baume et la partie de la région des Côteaux qui l'entourent.

6ᵉ Groupe du *C. crenulata*

Clausilia crenulata, Risso.

Clausilia crenulata, Risso, 1826. *Eur. mérid.,* IV, p. 86.
— Bourguignat, 1877. *Hist. Claus.,* p. 41.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 153.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune. Var,* p. 40.
— Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 286, fig. 400-401.

Coq. cylindrique-allongée, étroite, spire lentement acuminée; douze à treize tours peu convexes, le dernier avec deux arêtes séparées par un sillon; ouverture ovale-allongée, anguleuse en haut, subcanaliculée en bas; deux pariétales, la supérieure marginale, très comprimée, liée au pli spiral, l'inférieure plus forte et enfoncée; pli palatal supérieur, se terminant à la lunelle qui est très ouverte, callum palatal presque nul en haut, terminé dans le bas par une lamelle ressemblant à une palatale; test orné de costulations distantes, régulières, lamellées, plus saillantes vers la suture.

Haut. 12; diam. 2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la région des Côteaux, dans les endroits frais et boisés.

Clausilia Isseli, Villa.

Clausilia Isseli, Villa, 1868. *Bull. mal. Ital.,* p. 37, pl. III, fig. 1-4.
— Bourguignat, 1877. *Hist. Claus. France,* p. 43.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 154.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune. Var,* p. 40.
— Locard, 1882. *Moll. terr.,* p. 287.

Coq. cylindrique-allongée, filiforme, spire atténuée; onze à douze tours presque plans, le dernier avec une gibbosité en forme d'arête; ouverture piriforme-allongée, avec un sinus supérieur peu ouvert; deux pariétales, la supérieure marginale,

comprimée, liée à la spirale, la seconde petite, très enfoncée; pli palatal supérieur, terminé à la lunelle; lunelle ouverte; test orné de costulations fines, étroites, saillantes vers la suture.

Haut. 11-14; diam. 2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la région des Côteaux; les sources de Garrubi dans la région Subalpestre; s'avance dans l'Estérel jusqu'à Bagnols.

Obs. — Confondu avec le *C. crenulata* dont il diffère : par ses costulations plus fines, moins larges, beaucoup plus serrées, surtout sur les derniers tours; par son sommet un peu moins mamelonné; par son dernier tour offrant à sa base une forte arête cervicale et ne présentant au-dessus de celle-ci qu'une légère gibbosité allongée en forme d'arête, au lieu que chez le *C. crenulata* cette gibbosité bien plus accentuée séparée de l'autre par un sillon prononcé, ressemble à une seconde arête cervicale; par son sinus supérieur de l'ouverture plus profond et moins ouvert; par la deuxième pariétale moins forte, plus enfoncée.

Clausilia Maceana, BOURGUIGNAT.

Clausilia Maceana, Bourguignat, 1869. *Moll. Alp.-Marit.*, p. 12.
— 1877. *Hist. Claus.*, p. 43.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 154. — 1894. *Moll. terr.*, p. 288.

Coq. cylindriforme, lancéolée-allongée, grêle, pourvue d'une fente ombilicale; test un peu transparent, terne, d'un corné-brunâtre, orné de striations très fines et très serrées, parfois flammulées de blanc vers la partie suturale; sommet mamelonné, obtus, lisse, d'une teinte plus pâle; quatorze tours peu convexes, à croissance lente, séparés par une suture peu prononcée;

dernier tour comprimé, pourvu de deux arêtes cervicales parallèles, dont l'une, voisine de la fente ombilicale, est plus forte et plus saillante que l'autre; ouverture à peine oblique, contractée dans le sens de la largeur, oblongue-allongée, très anguleuse à la partie supérieure, un peu canaliculée à la partie inférieure; péristome continu, détaché, d'un marron pâle, légèrement évasé et réfléchi de tous côtés; bord externe un peu arqué en avant; lamelle supérieure bien développée, comprimée, flexueuse; lamelle inférieure plus forte, ordinairement bipartie; pli subcolumellaire distinct; pli palatal supérieur lamelliforme très enfoncé et d'une extrême ténuité; deux plis de la callosité du bord externe simulant des plis palataux, le premier médian tuberculiforme, blanchâtre et assez reculé dans l'intérieur de la gorge, le second inférieur, enfoncé, blanchâtre, bien développé, placé juste en regard du pli subcolumellaire.

Haut. 12; diam. 2 1/2 millimètres.

Hab. — La région des Côteaux, vers l'Est.

Obs. — On distinguera le *C. Maceana* des deux précédents : à son galbe plus lanceolé, plus grêle, à sommet mamelonné; à son nombre de tours de spire supérieur; à ses deux arètes cervicales inégales; au nombre et à la disposition des plis de l'ouverture.

7° Groupe du *C. parvula*

Clausilia parvula, Studer.

Helix parvula, Studer, 1789. In Cox. *Trav. Switz,* III, p. 431.
Clausilia parvula, Studer, 1820. *Kurz. Verz.,* p. 89.
— Bourguignat, 1877. *Hist. Claus. France,* p. 49.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 155. — 1894. *Moll. terr.,* p. 290, fig. 402-403.

Coq. cylindrique-fusiforme; spire sensiblement atténuée; neuf à douze tours très légèrement convexes, suture distincte, le dernier légèrement bigibbeux; ouverture piriforme-arrondie; deux pariétales, la supérieure petite, liée à la spirale, l'inférieure profonde, bifide ou deltoïde en avant; pli subcolumellaire émergé; deux plis palataux, l'un supérieur prolongé au-delà de la lunelle, l'autre inférieur et un peu calleux; lunelle distincte, peu prononcée; test brun-fauve, peu brillant, presque lisse.

Haut. 8-10; diam. 2 millimètres. (Locard.)

Hab. -- Toute la région des Côteaux; les sources de Garrubi dans la région Subalpestre.

A EXCLURE

Clausilia rugosa, in Panescorse, 1856-1880. *Moll. Var.*

9e Genre. — BALIA, Leach

1820. *Synop. of Moll, of Great-Brit.*

Coquille sénestre, fusiforme-conoïde, très fragile; sommet pointu; ouverture sans plis ni clausilium; ombilic en fente étroite.

Balia perversa, Linné.

Turbo perversus, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 767.
Pupa fragilis, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*. p. 64.— 1805. *Hist. moll.*, p. 68, pl. IV, fig. 4.
Balæa fragilis, Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 269, pl. XVIII, fig. 5-6.
Pupa perversa, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 349, pl. XXV, fig. 6-14.
Balia perversa, Bourguignat, 1857. *Amén. mal.*, p. 550, pl. XVII, fig. 1-3.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 156.— 1894. *Moll. terr.*, p. 293, fig. 408-409.

Coq. conique-turriculée; dix tours convexes, le dernier anguleux à la base, vers la fente ombilicale; ouverture subrectangulaire; columelle simple; péristome simple, un peu réfléchi; bords marginaux réunis par un faible callum présentant vers l'insertion du labre une petite lamelle tuberculeuse, bord externe un peu sinueux; test corné-olivâtre, moucheté de stries blanches, très finement côtelé-strié, le dernier tour fortement sillonné de rugosités et de côtes irrégulières.

Haut. 10-11; diam. 3 millimètres. (Locard.)

Hab.— Très rare. Le N.-O. de la région Subalpestre; signalé par Panescorse sur les chênes verts de la montagne de Peygros; dans la région Mauresque?? — actuellement introuvable dans cette région.

10e Genre. — PUPA, de Lamarck

1815. *Anim. sans vertéb.*

Coquille dextre, cylindroïde-allongée; ombilic fendu; columelle spirale, simple; ouverture subanguleuse en bas, dentée ou plissée.

GROUPES DU GENRE PUPA

1er Groupe. — Coq. subfusiforme; test cendré et tacheté. Type : *P. similis.*

2e Groupe. — Coq. subfusiforme; test brun-vineux. Type : *P. avenacea.*

3e Groupe.— Coq. subcylindrique-allongée; test corné clair, presque lisse. Type : *P. variabilis.*

4e Groupe.— Coq. subfusiforme; test corné fauve, finement strié. Type : *P. secalina.*

5e Groupe.— Coq. subfusiforme-allongée; péristome orné de nombreux plis. Type : *P. polyodon.*

6° Groupe.— Coq. ovoïde-allongée; péristome subcontinu; test strié. Type : *P. cristella.*

7° Groupe. — Coq. assez petite, subcylindrique-allongée; péristome subcontinu. Type : *P. Micheli.*

8° Groupe. – Coq. grande, cylindrique très allongée; péristome continu; test striolé. Type : *P. affinis.*

9° Groupe.— Coq. petite, cylindroïde; péristome interrompu; test striolé. Type : *P. graniformis.*

1° Groupe du *P. similis*

Pupa similis, Bruguière.

Bulimus similis, Bruguière, 1792. *Ency.*, II, p. 355.
Pupa cinerea, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 62.— 1805. *Hist. moll.*, p. 66, pl. III, fig. 53.
— *quinquedentata*, Deshayes, 1838. In Lamarck. *Anim. s. vert.*, VII, p. 174.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 352, pl. XXV, fig. 15-22.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 158.— 1894. *Moll. terr.*, p. 295, fig. 412-413.

Coq. subfusiforme un peu allongée; huit à dix tours légèrement convexes, suture assez marquée; fente étroite; ouverture obovale, obtuse en bas; deux plis supérieurs, l'un proche de la suture, l'autre plus profond; un ou deux plis columellaires émergés; deux plis palataux assez profonds, sur le bord externe; test un peu épais, peu luisant, opaque, blanc-cendré, marbré de bleuté, finement ridé.

Haut. 9-15; diam. 3 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Presque tout le département; devenant rare à partir de 1,000 mètres d'altitude, disparaissant au-dessus de 1,100 mètres dans la région Subalpestre; manque dans la région Mauresque.

Pupa amicta, Parreys.

Pupa amicta, Parreys, in L. Pfeiffer, 1854. *Mal. Blatt.*, p. 67.
— Bourguignat, 1860. *Malac. Château d'If*, p. 25, pl. I, fig. 11-13
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 159.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune. Var*, p. 28.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 265.

Coq. cylindrique, fusiforme, à fente ombilicale sensible; test opaque, solide, obliquement striolé, et d'un blanc bleuâtre uniforme, sauf le sommet qui est d'une teinte cornée plus ou moins foncée; spire allongée, à sommet aigu; huit à neuf tours convexes, s'accroissant avec régularité et séparés par une suture bien marquée; ouverture ovale presque arrondie, à gorge d'une belle nuance cornée-marron; paroi aperturale munie de deux petites dents, l'une vers l'insertion du labre extérieur, l'autre médiocre, peu prononcée et profondément située; columelle lamelleuse offrant à son sommet une espèce de pli tuberculeux; péristome simple, blanchâtre, réfléchi; bords marginaux rapprochés et réunis par une faible callosité.

Haut. 12; diam. 3 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La presqu'île de Saint-Mandrier près Toulon.

Obs. — Se distingue du *P. similis* : par son test d'une nuance bleuâtre presque uniforme, ses tours de spire convexes, sa suture profonde, sa paroi aperturale ornée de deux petits plis exigus, sa columelle simplement lamelleuse non plissée, enfin et surtout par son labre extérieur ne possédant jamais intérieurement les deux denticulations caractérisant le *P. similis*.

Pupa olivetorum, Locard.

Pupa olivetorum, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 295.

Coq. cylindrique, très étroitement allongée, spire faiblement acuminée; dix à douze tours assez convexes, le dernier anguleux vers la fente; suture bien marquée; ouverture petite, obovale; péristome peu épais; deux plis supérieurs, l'un très petit vers la suture, l'autre allongé et profond; columelle simplement plissée; deux plis palataux profonds; test un peu mince, blanc cendré, légèrement marbré, finement striolé.

Haut. 11-14; diam. 3 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare; çà et là sur la limite de la région des Côteaux et de la Grande Vallée.

Obs. — Plus cylindrique et plus allongé que le *P. similis*, la columelle simplement plissée, les deux plis palataux plus profonds; test moins épais et plus finement striolé.

Pupa plagionixa, Bourguignat.

Pupa plagionixa, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 296.

Coq. assez petite, presque régulièrement conique, un peu trapue; huit à dix tours presque plans, le dernier bien caréné à la base; suture peu profonde; ouverture subrectangulaire; deux plis supérieurs; deux columellaires émergés; deux palataux sur le bord externe; test solide, blanc-cendré, marbré de bleuté, finement ridé.

Haut. 9-11; diam. 3 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les environs de Fréjus; très rare.

Obs. — Cette coquille nous paraît être une simple forme anormale du *P. similis*.

2° Groupe du *P. avenacea*

Pupa avenacea, Bruguière.

Bulimus avenaceus, Bruguière, 1792. *Encycl.*, II, p. 355.
Pupa avenacea, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 59. — 1805. *Hist. moll.*, pl. III, fig. 47-48.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 394, pl. XIX, fig. 7.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 357, pl. XXV, fig. 33, et pl. XXVI, fig. 1-4.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 61. — 1894. *Moll. terr.*, p. 297, fig. 416-417.

Coq. conique-fusiforme, atténuée en haut; sept à huit tours assez convexes, le dernier un peu plus grand; suture bien marquée; ouverture obovale-arrondie, obtuse à la base; deux plis supérieurs dont un vers la suture, l'autre plus petit et immergé; deux columellaires enfoncés, inégaux; trois palataux n'arrivant pas jusqu'au péristome; péristome interrompu, un peu évasé, peu réfléchi, mince, tranchant; test assez solide, peu luisant, brun-fauve, orné de rides fines et serrées.

Haut. 6-8; diam. 2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Depuis la région des Côteaux, jusqu'à la limite septentrionale du département; s'élève jusqu'au sommet extrême de la montagne de Lachens, 1,713 mètres d'altitude.

3° Groupe du *P. variabilis*

Pupa variabilis, Draparnaud.

Pupa variabilis, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 60. — 1805. *Hist. moll.*, p. 66, pl. III, fig. 55-56.
— — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 378, pl. XVIII, fig. 9.
— *multidentata*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 374, pl. XXVII, fig. 5-9.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 168.
— *variabilis*, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 300, fig. 422-423.

Coq. cylindrique-allongée, non ventrue, atténuée en haut; neuf à dix tours presque plans; suture peu marquée; ouverture droite, obovale, faiblement étroite, obtuse en bas; deux plis supérieurs, le plus grand vers la suture, flexueux, calleux en dehors, l'autre immergé; deux columellaires immergés et rapprochés; quatre palataux, le supérieur très court, le deuxième et le troisième arrivant seuls jusqu'au péristome, le dernier rudimentaire; péristome interrompu, évasé, réfléchi, épais; test solide, luisant, corné-roux, orné de stries très effacées.

Haut. 9-14; diam. 3-3 3/4 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux; la région Montagneuse, où il est très abondant; la région Subalpestre jusque vers 1,200 mètres d'altitude.

Pupa Sabaudina, Bourguignat.

Pupa multidentata, var. *Sabaudina*, Bourguignat, 1864. *Malac. Aix-les-Bains*, p. 48, pl. II, fig. 6-7.
— *Sabaudina*, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 301.

Coq. cylindrique-allongée, non ventrue, rapidement atténuée en haut; neuf tours un peu convexes, suture marquée; ouverture droite, assez grande, subarrondie; deux plis supérieurs, le plus grand vers la suture, flexueux et un peu calleux; deux columellaires immergés; quatre palataux, le troisième atteignant seul le péristome, les trois autres plus ou moins rudimentaires et très immergés; test un peu plus épais, roux, à peine striolé.

Haut. 7-9; diam. 2 3/4-3 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le haut de la région Montagneuse; la région Subalpestre, jusque près de 1,300 mètres d'altitude.

Obs.— Se distingue du *P. variabilis :* par sa taille plus petite,

son ouverture plus large; par ses quatre plis palataux excessivement immergés, à l'exception du troisième qui seul sous la forme d'une forte lamelle vient s'épanouir sur le péristome.

Pupa arctespira, Bourguignat.

Pupa arctespira, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 302.

Coq. étroitement cylindrique-allongée, rapidement atténuée au sommet; dix à onze tours serrés, les premiers convexes, les derniers presque plans, suture assez marquée; ouverture petite, droite, semi-arrondie; deux plis supérieurs, le plus grand vers la suture, à peine oblique, un peu calleux, l'autre rapproché; un peu immergé et très arqué; deux columellaires forts, rapprochés, à peine visibles; quatre palataux, le troisième grêle, atteignant le péristome, les autres rudimentaires; péristome réfléchi, très épais; test solide, assez luisant, corné-sombre, très finement striolé.

Haut. 10-11; diam. 2 3/4 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Montagneuse et Subalpestre, jusqu'à 1,300 mètres d'altitude; peu commun.

Obs. — Beaucoup plus allongé que le précédent, tout en étant comme lui rapidement atténué au sommet, nombre de tours supérieurs et plus serrés, les derniers presque plans; ouverture plus petite, le second pli supérieur très arqué, les quatre plis palataux placés de même, mais le troisième bien plus grêle, atteignant cependant le péristome; test beaucoup plus épais.

Pupa polita, Risso.

Clausilia polita, Risso, 1826. *Eur. mérid.*, IV, p. 87, pl. III, fig. 36.
Pupa polita, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 302.

Coq. très grande, cylindrique-allongée, lentement atténuée dans le haut; douze à treize tours très légèrement convexes, suture marquée; ouverture grande, droite, vaguement subrectangulaire, un peu atténuée dans le bas; deux plis supérieurs, l'un vers la suture, presque droit, l'autre immergé et très arqué; deux columellaires très immergés; quatre palataux, les deux extrêmes rudimentaires, le deuxième petit, le troisième atteignant seul le péristome; péristome bien réfléchi, épais; test assez solide, très brillant, corné-clair ou roux; péristome d'un beau blanc.

Haut. 15-18; diam. 3 3/4-4 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez rare sur la limite nord de la région Montagneuse; moins rare dans la région Subalpestre, jusque vers 1,100 mètres d'altitude.

Obs. — Beaucoup plus grand, nombre de tours supérieurs; ouverture bien plus grande, subrectangulaire au lieu d'être semi-arrondie, le deuxième pli palatal un peu plus apparent, le troisième atteignant le péristome.

Pupa obliqua, Nevill.

Pupa obliqua, Nevill, 1880. *In Proc. Lond.*, p. 126, pl. XIII, fig. 4.

— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 169. — 1894. *Moll. terr.*, p. 363.

Coq. grande, étroitement cylindrique-allongée, lentement atténuée vers le haut; onze tours presque égaux, presque plans, suture peu marquée; ouverture à axe très oblique, subquadrangulaire, à bords obliques et subparallèles; deux plis supérieurs, le plus grand peu oblique et saillant; deux columellaires peu immergés; trois palataux, le médian assez fort, arrivant jus-

qu'au péristome; test brillant, lisse et corné; péristome épaissi et blanc.

Haut. 12-15; diam. 3-3 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare; çà et là dans la région des Côteaux et sur les bords de la Grande Vallée.

Obs. — Un peu moins grand que le *P. polita*, mais plus éffilé, à sommet aussi lentement atténué, un tour de spire de moins, les tours plus égaux presque plans, la suture bien moins marquée, ouverture très oblique au lieu d'être droite, plus subquadrangulaire, les bords étant presque parallèles, les plis plus forts, plus apparents.

Pupa plagiostoma, Bourguignat.

Pupa plagiostoma, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 363.

Coq. conique-ventrue, lentement atténuée vers le haut; sept à huit tours assez convexes, suture accusée; ouverture grande, largement ovalaire, dans une direction oblique; deux plis supérieurs, le plus voisin de la suture, très petit, l'autre plus grand, arqué, immergé; un pli columellaire immergé et rudimentaire; deux palataux subégaux, le second atteignant presque le péristome; péristome bien évasé, un peu mince; test corné-roux, peu strié.

Haut. 10; diam. 3 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare. Le bord de la Grande Vallée, sur la limite de la région des Côteaux.

Obs. — Remarquable par son galbe conique et ventru, sa grande ouverture largement ovalaire et bien oblique, l'ornementation de l'ouverture ne comportant qu'un seul pli columellaire immergé et rudimentaire.

Pupa frumentacea, DRAPARNAUD.

Pupa frumentum, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.,* p. 50. — 1805. *Hist. moll.,* p. 65, pl. III, fig. 51-52.
— — Locard, 1882. *Prodr.,* p. 163.
— *frumentacea,* Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 304, fig. 424-425.

Coq. assez petite, ovoïde-allongée, lentement acuminée en haut; neuf à dix tours assez convexes, suture bien marquée; ouverture grande, semi-ovalaire, arrondie en bas; deux plis supérieurs dont un grand et gros vers la suture, non arqué, subplissé à l'extrémité; l'autre plus petit très immergé; deux columellaires assez écartés, le supérieur souvent peu développé; quatre palataux arrivant jusqu'au péristome, le plus inférieur très voisin du bord columellaire; péristome évasé, réfléchi, épais; test corné-clair, un peu luisant, orné de stries fines et régulières.

Haut. 7-8; diam. 2 3/4 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, sauf le nord de la région Subalpestre et la région Mauresque, peu commun.

Obs. — Sa taille, sa forme ovoïde et surtout le nombre et la disposition des plis de l'ouverture, distinguent assez cette espèce.

4° Groupe du *P. secalina*

Pupa secalina, DRAPARNAUD.

Pupa secale, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll..* p. 59. — 1805. *Hist. moll.,* p. 64, pl. III, fig. 49-50.
— — Dupuy, 1850. *Hist. moll.,* p. 384, pl. XIX, fig. 4.
— — Moquin-Tandon, 1855 *Hist. moll.,* II, p. 366, pl. XXVI, fig. 26-29.
— — Locard, 1882. *Prodr.,* p. 166.
— *secalina,* Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 306, fig. 426-427.

Coq. ovoïde-oblongue, un peu atténuée en haut; neuf à dix

tours peu convexes, suture assez marquée; ouverture obovale, un peu étroite, obtuse en bas; deux plis supérieurs dont un grand, comme bifide, logé vers la suture, l'autre immergé; deux collumellaires immergés, l'inférieur plus petit et parfois obsolète, quatre palataux atteignant presque le péristome, le supérieur très court et très immergé, l'inférieur voisin du bord columellaire; péristome interrompu, évasé, épais, peu réfléchi; test corné-fauve un peu luisant, orné de stries subégales fines et serrées.

Haut. 7-9; diam. 2 1/4-2 3/4 millimètres. (Locard.)

Hab. — Rare, dans la région des Côteaux; se retrouve aux environs d'Hyères.

5e Groupe du *P. polyodon*

Pupa polyodon, Draparnaud.

Pupa polyodon, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 60. — 1805. *Hist. moll.*, p. 67, pl. IV, fig. 1-2.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 398, pl. XX, fig. 2.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 372, pl. XXVI, fig. 39 et pl. XXVII, fig. 1-3.
Locard, 1882. *Prodr.*, p. 168.— 1894. *Moll. terr.*, p. 309, fig. 430-431.

Coq. cylindrique un peu grosse et trapue, assez rapidement atténuée dans le haut; neuf tours peu convexes, suture peu marquée; ouverture obovale-arrondie, obtuse en bas; deux à trois plis supérieurs inégaux; deux columellaires; quatre palataux; neuf à dix petits plis péristoméens; péristome interrompu, évasé, légèrement réfléchi, un peu épaissi; test corné-fauve à peine luisant, orné de stries à demi-effacées, très fines, subégales.

Haut. 8-9; diam. 3 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux, entourant la région Montagneuse de la Sainte-Baume.

6° Groupe du *P. cristella*

Pupa cristella, WESTERLUND.

Pupa cristella, Westerlund, 1887. *Faune Palœar*, III, p. 108.
— *Dupuyi*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 164.
— *cristella*, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 313.

Coq. oblongue-cylindracée, un peu étroitement allongée, lentement atténuée; neuf à dix tours peu convexes, suture peu marquée; ouverture petite, semi-ovalaire; deux plis supérieurs dont un vers la suture accompagné d'une petite callosité punctiforme, l'autre immergé; deux columellaires immergés, l'inférieur très petit; trois palataux, le supérieur le plus fort, atteignant le péristome; péristome continu, un peu évasé, réfléchi, épaissi; test corné-grisâtre, peu brillant, orné de stries fines et régulières.

Haut. 6; diam. 2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux et la région Montagneuse du massif de la Sainte-Baume; très rare.

7° Groupe du *P. Micheli*

Pupa Micheli, TERVER.

Pupa Micheli, Terver, in Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 397, pl. XIX, fig. 11.
— *granum*, var. *Micheli*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 370, pl. XXVI, fig. 38.
— *Micheli*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 170. — 1894. *Moll. terr.*, p. 316, fig. 442-443.

Coq. cylindrique un peu allongée, étroite, atténuée vers le

haut; neuf à dix tours assez convexes, suture assez marquée; ouverture petite, ovalaire-allongée, subaiguë en bas; deux plis supérieurs rapprochés, dont un vers la suture émergé, l'autre immergé; deux columellaires profonds; quatre palataux, dont trois atteignant le péristome; péristome interrompu, peu évasé, non réfléchi, mince; test un peu terne, corné-fauve, orné de stries fines, peu accusées, irrégulières.

Haut. 5-6; diam. 1 3/4 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le massif de la Sainte-Baume et ses environs dans la région des Côteaux; fort rare.

Pupa olearum, Bourguignat.

Pupa olearum, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 318.

Coq. cylindrique-allongée, un peu ventrue, assez rapidement atténuée au sommet; neuf à dix tours un peu convexes, progressifs, suture assez marquée; ouverture petite, ovalaire, bien arrondie en bas; deux plis supérieurs, rapprochés, le plus fort logé vers la suture, l'autre immergé; deux columellaires subégaux, assez forts, mais immergés; deux palataux subégaux, le supérieur atteignant seul le péristome; péristome subcontinu, un peu épaissi, légèrement évasé; test solide, subopaque, roux un peu jaunacé, orné de stries très fines, très serrées, assez régulières.

Haut. 8; diam. 2 millimètres. (Locard.)

Hab.— Les environs du massif de la Sainte-Baume; très rare.

Obs. — Diffère du *P. Micheli :* par sa forme plus ventrue, moins allongée, plus atténuée vers le haut, son ouverture bien arrondie en bas au lieu d'être subaiguë, le nombre des plis palataux réduit à deux au lieu de quatre.

Pupa Magdalenæ, Bourguignat.

Pupa Magdalenæ, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 318.

Coq. petite, conoïde, assez étroite, lentement atténuée de la base au sommet; huit à neuf tours peu convexes, suture peu profonde; ouverture petite, subarrondie; deux plis supérieurs subégaux, le premier logé vers la suture, le second médian et immergé; deux columellaires, le premier très petit et très immergé, le second robuste mais n'atteignant pas le péristome; trois palataux, le premier très petit, le second le plus fort atteignant seul le péristome; péristome subcontinu, un peu épaissi et réfléchi; test un peu mince, brillant, corné-fauve, à peine striolé.

Haut. 6 1/2-7; diam. 2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux entourant le massif de la Sainte-Baume; très rare.

Obs. — Se distingue du *P. olearum:* par sa taille plus petite; le nombre de ses tours; son ouverture subarrondie au lieu d'être ovalaire, le deuxième pli palatal atteignant le péristome; par son test plus mince.

8° Groupe du *P. affinis*

Pupa affinis, Rossmassler.

Pupa affinis, Rossmassler, 1879. *Icon.*, IX et X, p. 26, fig. 642.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 379, pl. XXVII, fig. 15-19.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 166. — 1894. *Moll. terr.*, p. 319, fig. 444-445.

Coq. cylindrique-allongée, atténuée aux extrémités; dix à douze tours un peu convexes, suture assez marquée; ouverture

obovale, étroite, obtuse en bas; deux plis supérieurs vers la suture, très rapprochés et très inégaux; deux columellaires immergés, peu apparents; quatre palataux, le supérieur rudimentaire, les trois autres arrivant jusqu'au péristome; péristome interrompu, épais, légèrement évasé; test corné-fauve, luisant, orné de stries serrées, fines, subégales.

Haut. 10-11; diam. 2-2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare, dans la région moyenne des Côteaux.

9° Groupe du *P. graniformis*

Pupa graniformis, Draparnaud.

Pupa granum, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 50. — 1805. *Hist. moll.*, p. 63, pl. III, fig. 45-46.
— — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 396, pl. XIX, fig. 10.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 370, pl. XXVI, fig. 34-38.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 169.
— *graniformis*, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 320, fig. 446-447.

Coq. allongée, presque cylindrique, lentement atténuée vers le haut; sept à neuf tours assez convexes, suture assez marquée; ouverture subarrondie, obtuse en bas; un pli supérieur vers le milieu et immergé; deux columellaires profonds, l'inférieur plus petit; quatre palataux n'atteignant pas le péristome, le troisième grand; péristome interrompu, peu évasé, non réfléchi, mince, tranchant; test un peu luisant, corné-fauve, orné de stries fines peu saillantes.

Haut. 4-5; diam. 1-1 3/4 millimètres. (Locard.)

Hab. — Çà et là dans la région Mauresque et l'Estérel; la région des Côteaux et la région Montagneuse.

11e Genre. — ORCULA, Held

1837. *In Isis von Oken.*

Coquille dextre, moyenne, subcylindrique-courte, obtuse; ombilic fendu; ouverture arrondie, dentée; péristome interrompu.

Orcula cylindriformis, Bourguignat.

Orcula cylindriformis, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 321.

Coq. cylindrique, très allongée, relativement un peu étroite; douze à treize tours à peine convexes, suture peu marquée; ouverture relativement petite, ovalaire-allongée, à bords latéraux subparallèles; deux plis supérieurs, l'un au voisinage de la suture, l'autre rapproché et immergé; deux columellaires immergés, le premier un peu étroit et allongé, le second plus court et un peu moins profond; quatre palataux, le premier rudimentaire, le second le plus robuste atteignant seul le péristome, les deux derniers plus petits; péristome interrompu, un peu épais, évasé; test corné-roux sombre, orné de stries très fines, régulières et serrées.

Haut. 8 1/2-10; diam. 2 1/2-3 millimètres. (Locard.)

Hab. — Excessivement rare dans le nord de la région des Côteaux.

Orcula dolioliformis, Bruguière

Bulimus doliolum, Bruguière, 1792. *Enc. méth.*, p. 351.

Pupa doliolum, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 58. — 1805. *Hist. moll.*, p. 62, pl. III, fig. 41-42.

— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 404, pl. XX, fig. 3.

— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 385, pl. XXVII, fig. 32-34.

Orcula doliolum, C. Pfeiffer, 1865. *Malak. Blatt.*, XII, p. 104.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 171.
— *dolioliformis*, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 322, fig. 452-453.

Coq. subcylindrique, atténuée en bas, très obtuse en haut; sept à huit tours faiblement convexes, suture médiocre; ouverture étroite, obovale-arrondie; un pli supérieur médian, grand et mince, deux columellaires enfoncés, l'inférieur plus marqué; palataux nuls; péristome interrompu, évasé, réfléchi, uu peu épais; test corné-gris ou roux, peu luisant, orné de stries fortes, lamelliformes, rapprochées, régulières.

Haut. 4 1/2-5; diam. 2 1/4-2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab.— La région Subalpestre, jusqu'à 1,600 mètres d'altitude; la région Montagneuse; accidentellement acclimaté à St-Raphaël.

Obs.— Diffère absolument de l'*O. cylindriformis* et appartient à un tout autre groupe; on l'en distingue: par sa taille moitié moindre, son sommet très obtus, son ouverture arrondie, l'ornementation de l'ouverture et surtout par les stries lamelliformes de son test.

11e Genre. — PAGODINA, Stabile

1864. *Moll. Piémont.*

Coquille dextre, petite, ovoïde courte; ombilic en fente virguliforme; ouverture non dentée; test costulé; dernier tour remontant.

Pagodina pagodula, des Moulins.

Pupa pagodula, des Moulins, 1830. *Bull. soc. Lin. Bord.*, IV, p. 158, fig. 1-5.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 412, pl. XX, fig. 8.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 388, pl. XXVII, fig. 35-41.
Pagodina pagodula, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 172. — 1894. *Moll. terr.*, p. 326, fig. 456-458.

Coq. cylindro-ovoïde, un peu ventrue, parfois obovée; sept à huit tours légèrement convexes, suture assez marquée, l'avant-dernier tour plus petit que le dernier, celui-ci aplati, marqué d'un sillon dorsal, remontant fortement vers l'ouverture; ouverture presque quadrigone, obtuse en bas; péristome subcontinu, évasé, réfléchi, peu épais; test mince, luisant, transparent, fauve-pâle comme cuivré, orné de costulations élevées, serrées, régulières.

Haut. 3; diam. 1 3/4-2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans les régions Subalpestre et Montagneuse; descend jusqu'aux environs de Fayence.

13e Genre. — PUPILLA, Leach

Coquille très petite, cylindracée; ombilic ouvert; ouverture dentée ou non.

GROUPES DU GENRE PUPILLA

1er Groupe.— Péristome sans bourrelet extérieur.
Type : *P. umbilicata.*

2e Groupe.— Péristome avec bourrelet extérieur.
Type : *P. muscorum.*

1° Groupe du *P. umbilicata*

Pupilla umbilicata, Draparnaud.

Pupa umbilicata, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 58. — 1805. *Hist. moll.*, p. 62, pl. III, fig. 39-40.
— — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 410, pl. XX, fig. 7.
— *cylindracea*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 390 pl. XXVII, fig. 42-43 et pl. XXVIII, fig. 1-4.
— *umbilicata*, Loçard, 1882. *Prodr.*, p. 173. — 1894. *Moll. terr.*, p. 327, fig. 459-460.

Coq. cylindro-ovoïde, un peu atténuée en haut; sept à huit

tours peu convexes, le dernier un peu plus grand, renflé, suture assez marquée; ombilic très évasé; ouverture obliquement obovale, obtuse en bas; un pli supérieur touchant l'extrémité du bord externe; péristome interrompu, blanc, corné, réfléchi, très épais, tranchant; test mince, luisant, corné-fauve ou jaunacé, orné de stries fines, très serrées, à demi-effacées.

Haut. 4-5; diam. 2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Mauresque, la Grande Vallée, la région des Côteaux et la partie moyenne de la région Montagneuse.

Pupilla dilucida, ZIEGLER.

Pupa dilucida, Ziegler, in Rossmassler, 1837. *Icon.*, p. 15, fig. 326.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 135.— 1894. *Moll. terr.*, p. 328.

Coq. cylindrique, pas plus atténuée en haut qu'en bas; six tours peu convexes, suture assez marquée; ombilic très étroit; ouverture demi-obovale, sans aucun pli; péristome réfléchi, épais, évasé, tranchant; test corné-fauve, brillant, presque lisse.

Haut. 4; diam. 1 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la région Mauresque.

Obs. — Le *P. dilucida* se distingue du *P. umbilicata* : par sa forme plus cylindrique moins ovoïde, ses tours de spire moins nombreux, son ombilic plus étroit, son ouverture sans aucun pli, son test plus lisse.

2° Groupe du *P. muscorum*

Pupilla muscorum, LINNÉ.

Turbo muscorum, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 747.
Pupilla — Bek, 1837. *Index mollusc.*, p. 84.

Pupa muscorum, Dupuy. 1850. *Hist. moll.*, p. 407, pl. XX, fig. 10.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 392, pl. XXVIII, fig. 5-15.
Pupilla — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 174. — 1894. *Moll. terr.*, p. 238, fig. 461-463.

Coq. ovoïde-cylindrique; six à sept tours peu convexes, suture profonde; ombilic médiocre, ouverture arrondie, très obtuse en bas; un pli supérieur dentiforme, immergé; péristome interrompu, peu évasé, à peine réfléchi, mince, tranchant, avec bourrelet externe blanc-roux; test mince un peu luisant, corné-fauve ou jaunacé, orné de stries fines, presque effacées.

Haut. 4-5; diam. 1 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, sans être bien commun.

Pupilla triplicata, STUDER.

Pupa triplicata, Studer, 1820. *Kurz. Verz.*, p. 59.
Pupilla — Beck, 1837. *Ind. moll.*, p. 84.
Pupa — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 409, pl. XX, fig. 8.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 395, pl. XXVIII, fig. 16-19.
— — Bourguignat, 1864. *Malac. Grande Chartr.*, p. 93, pl. VIII, fig. 9-12.
Pupilla — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 175. — 1894. *Moll. terr.*, p. 330, fig. 364-365.

Coq. cylindro-ovoïde; six à sept tours un peu convexes, suture profonde; ombilic presque horizontal, peu évasé; ouverture arrondie, très obtuse en bas; un pli supérieur dentiforme, médian; un columellaire petit; un palatal inférieur, très court, immergé; péristome réfléchi, peu épais, avec bourrelet blanchâtre un peu éloigné de l'ouverture; test corné-fauve ou rougeâtre, orné de stries extra-fines, régulières, presque effacées.

Haut. 2 1/2-3; diam. 1 1/4 millimètres. (Locard.)

Hab. Très rare dans la région Montagneuse et dans la région des Côteaux.

Obs. — On distingue le *P. triplicata* du précédent : à sa forme plus trapue, à la position presque horizontale de son ombilic, au nombre des denticulations qui ornent son ouverture.

14e Genre. — ISTHMIA, Gray

1821. *Nat. arrang. moll.*

Coquille très petite, dextre, cylindrique-courte, ombilic en fente ; ouverture subarrondie ; péristome très mince ; plis nuls ou presque nuls.

Isthmia muscorum, DRAPARNAUD.

Pupa muscorum, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 56.
Vertigo muscorum, Michaud, 1831. *Compl. Hist. moll.*, p. 70.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 399, pl. XXVIII, fig. 20-24.
Pupa minutissima, Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 422, pl. XX, fig. 13.
Isthmia muscorum, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 176. — 1894. *Moll. terr.*, p. 331, fig. 466-467.

Coq. cylindrique ; cinq à six tours peu convexes, suture médiocre, le dernier à peine plus grand ; ouverture oblique semi-ovale, très obtuse en bas, sans plis ou avec un à trois plis à peine marqués ; péristome interrompu, peu évasé, peu réfléchi, légèrement épais, presque tranchant, avec un faible bourrelet externe blanchâtre ; test corné-rougeâtre, un peu luisant, orné de stries sensibles, serrées, très étroites, égales.

Haut. 1 3/4-2 ; diam. 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, peu commun.

Isthmia edentula, Draparnaud.

Pupa edentula, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 52, pl. III, fig. 28-29.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 422, pl. XX, fig. 17.
Vertigo edentula, Moquin-Tandon. 1855. *Hist. moll.*, II, p. 402, pl. XXVIII, fig. 28-30.
Isthmia edentula, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 177. — 1894. *Moll. terr.*, p. 331, fig. 468-469.

Coq. cylindro-ovoïde; cinq à six tours, suture bien marquée; ouverture arrondie, très obtuse en bas; plis nuls; péristome interrompu, à peine évasé, non réfléchi, mince, tranchant, sans bourrelet externe; test luisant, corné-fauve, presque lisse, orné de stries serrées, très peu apparentes.

Haut. 2-3; diam. 1 millimètres. (Locard.)

Hab.— La région des Côteaux, s'avance dans l'Estérel, rare.

Obs. — Diffère de l'*I. muscorum :* par son galbe plus ovoïde-ventru, son ouverture plus arrondie, l'absence d'un bourrelet externe à l'ouverture, son test plus clair et plus finement strié.

15e Genre. — VERTIGO, Müller

1774. *Verm. hist. II*

Coquille très petite, dextre ou sénestre, ovoïde; ombilic en fente; ouverture dentée; péristome mince.

Vertigo antivertigo, Draparnaud.

Pupa antivertigo, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 57.— 1805. *Hist. moll.*, p. 60, pl. III, fig. 32-33.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 417, pl. XX, fig. 15
Vertigo antivertigo, Michaud, 1831. *Compl. Hist. moll.*, p. 72.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 407, pl. XIX, fig. 4.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 177. — 1894. *Moll. terr.*, p. 332, fig. 470-471.

Coq. ovoïde-ventru; cinq tours assez convexes, suture très marquée; cuverture obliquement ovale, un peu rétrécie, obtuse en bas; deux plis supérieurs immergés, dont un médian, l'autre vers la suture; deux columellaires plus ou moins foncés, parfois deux plis supplémentaires, un en dessus, l'autre en dessous; trois palataux, le supérieur court, les deux autres atteignant le péristome; péristome continu, évasé, assez épais, tranchant, avec bourrelet externe; test brillant, corné-brun ou roux, avec stries extra-fines.

Haut. 1 1/2-2; diam. 3/4-1 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux et la Grande Vallée; rare.

IVe Famille. — AURICULIDÆ

Coquille spirale, ovoïde; ouverture à péristome désuni, dentée; columelle plissée; fente ombilicale presque nulle.

1er Genre. — CARYCHIUM, Müller

1874. *Verm. hist. II*

Coquille très petite, ovoïde-courte; ouverture piriforme à bord externe unidenté; péristome subcontinu, réfléchi; suture profonde.

Carychium tridentatum, Risso.

Saraphia tridentata, Risso, 1826. *Hist. Eur. mérid.*, IV, p. 84.
Carychium tridentatum, Bourguignat, 1857. *Amén. malac.*, II, p. 45, pl. XV, fig. 12-13.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 181. — 1894. *Moll. terr.*, p. 336, fig. 480 (1).

(1) Il y a inversion des figures dans le texte de l'ouvrage de Locard. La figure 481 repré-

Coq. oblongue-fusiforme, spire allongée; six tours convexes, croissance un peu lente, le dernier grand, un peu ventru, suture simple et profonde; ouverture étroitement ovale, acuminée dans le haut, égale au tiers de la hauteur; une lamelle supérieure saillante; un pli columellaire dentiforme fort; péristome bordé, un peu réfléchi, avec une denticulation plus forte sur le bord externe; test blanchâtre, luisant, transparent, entièrement lisse.

Haut. 3; diam. 1 1/4 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, sauf les régions Montagneuse et Subalpestre; rare.

2e Genre. — ALEXIA, Leach

1820. *Syn. moll. of Great. Brit.*

Coquille moyenne, oblongue, spire assez haute, pointue; dernier tour arrondi en bas; suture peu profonde; péristome subcontinu.

Alexia myosotis, DRAPARNAUD.

Auricula myosotis, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 53. — 1805. *Hist. moll.*, p. 56, pl. III, fig. 16-17.

Alexia myosotis, Morch, 1852. *Cat. Yoldi.*, p. 38, n° 785.

— Bourguignat, 1864. *Malac. Alg.*, II, p. 138, pl. VII, fig. 20-21.

— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 183. — 1894. *Moll. terr.*, p. 337, fig. 482-483.

Coq. ovoïde-allongée; huit à neuf tours un peu convexes, croissance progressive, le dernier un peu renflé, suture simple, peu profonde; ouverture ovale-oblongue égale aux deux tiers

sentant de *C. minimum* est placée en regard du texte du *C. tridentatum* et la figure de celui-ci en regard du texte du *C. minimum*.

de la hauteur totale, légèrement anguleuse dans le haut, étroitement arrondie dans le bas; deux plis supérieurs, le premier petit, enfoncé et ponctiforme, l'inférieur très saillant et lamelliforme; un columellaire peu marqué; péristome peu épaissi; test assez solide, luisant, brun-fauve ou violacé, à stries effacées.

Haut. 8-10; diam. 3 1/2-4 millimètres. (Locard.)

Hab. — La côte, surtout aux embouchures de l'Argens et du Gapeau.

Alexia Hiriarti, de Folin et Bérillon.

Alexia myosotis, var. *Hiriarti*, de Folin et Bérillon, 1874. *Contr. Sud-Ouest*, p. 88.
— *Hiriarti*, Fagot, 1880. *Moll. Bass.-Pyr.*, p. 17.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 183. — 1894. *Moll. terr.*, p. 337.

Coq. subcylindroïde, étroitement allongée; spire haute, effilée, dernier tour non ventru; ouverture assez étroite, même ornementation et coloration que l'*A. myosotis;* péristome épaissi.

Haut. 10-11 ; diam. 3 1/2-4 millimètres. (Locard.)

Hab. — L'embouchure du Gapeau ; rare.

Obs. — Plus cylindrique et plus allongé que l'*A. myosotis;* s'en distingue surtout par l'élancement de la spire et la forme non ventrue du dernier tour.

Alexia Micheli, Mitre.

Auricularia Micheli, Mitre, 1842. *In rev. zool.*, p. 66.
Alexia Micheli, Bourguignat, 1864. *Malac. Alg.*, II, p. 140, pl. VIII, fig. 34-39.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 184.-- 1894. *Moll. terr.*, p. 338, fig. 484-485.

Coq. un peu renflée, spire assez haute; les deux derniers

tours assez développés, suture linéaire, submarginée; ouverture étroitement ovalaire-allongée, anguleuse en haut, faiblement convexe en bas; un pli supérieur; un columellaire; labre mince, tranchant, non denté; test assez solide, luisant, brun-roux foncé ou violacé, orné de stries effacées.

Haut. 7-9; diam. 3 1/2-4 millimètres. (Locard).

Hab. — L'embouchure de l'Argens et du Gapeau, la plage de Tamaris; peu commun.

Obs.— Spire moins haute que l'*A. Hiriarti*, galbe plus renflé, les derniers tours un peu plus développés, mais moins que chez l'*A. myosotis*, ouverture plus allongée, un seul pli supérieur, suture marginée.

Alexia exilis, Locard.

Alexia exilis, Locard, 1893. *L'Echange*, IX, p. 62. — 1894. *Moll. terr.*, p. 339.

Coq. petite très étroitement allongée, peu renflée; spire haute et acuminée; huit tours très peu convexes, le dernier médiocre, suture peu profonde, simple; ouverture étroite, allongée, un peu moindre que la demi hauteur; un pli supérieur fort, logé tout près de la columelle; un pli columellaire saillant; bord externe non denté; péristome légèrement épaissi; test corné-roux ou un peu brun.

Haut. 6 1/2; diam. 2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare. Les îles d'Hyères et l'embouchure de l'Argens.

Obs.— Plus petit, beaucoup plus éffilé, ouverture plus longue, le pli supérieur plus fort et logé plus bas.

2° PULMONOBRANCHIATA

Ire Famille. — LIMNÆIDÆ

Coquille turbinée, spire saillante ou déprimée à enroulement dextre ou sénestre; ouverture ovalaire; péristome simple, discontinu.

1er Genre. — LIMNÆA, Bruguière

1791. *Encyclop. méth.*

Coquille dextre, plus ou moins allongée, spire saillante; ombilic nul, ouverture à bords réunis par un mince callum; columelle tordue en bas.

GROUPES DU GENRE LIMNÆA

1er Groupe.— Coquille grande; spire allongée; dernier tour assez gros. Type: *L. helophila.*

2e Groupe.— Coquille de taille moyenne; spire courte; dernier tour très ventru. Type: *L. Alpestris.*

3e Groupe.— Coquille de taille moyenne; spire obtuse; galbe bulliforme. Type: *L. microcephala.*

4e Groupe.— Coquille assez grande; spire courte; dernier tour ventru. Type: *L. limosa*

5e Groupe.— Coquille petite; spire peu haute; dernier tour ventru. Type: *L. vulgaris.*

6e Groupe,— Coquille de taille moyenne; spire assez haute; dernier tour allongé. Type : *L. peregra.*

7e Groupe.— Coquille de petite taille; spire peu haute; dernier tour allongé. Type: *L. parvula.*

8e GROUPE.— Coquille de taille moyenne; spire allongée; dernier tour non ventru. Type : *L. palustris*.

9e GROUPE.— Coquille de petite taille; spire peu haute; dernier tour petit. Type : *L. truncatula*.

1e Groupe du *L. helophila*

Limnæa helophila, BOURGUIGNAT.

Limnœa elophila, Bourguignat, 1862. *Spic. malac.*, p. 97, pl. XII, fig. 7-8.
Limneus stagnalis (pars), Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 51, pl. II, fig. 38-39.
Limnœa elophila, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 205.
— *helophila*, Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 19, fig. 4.

Coq. de grande taille, assez épaisse, bien qu'un peu transparente, d'une teinte cornée uniforme et ornée de stries irrégulières plus ou moins rugueuses, rendues plus inégales par quelques lignes trnsverses qui forment de nombreux méplats; sommet aigu; sept tours s'accroissant régulièrement, séparés par une suture profonde; dernier tour grand, ordinairement subanguleux à sa partie supérieure vers la suture et ne descendant point vers l'ouverture, celle-ci est grande et peu oblique; angle apertural supérieur obtus; columelle presque droite et atteignant la base de l'ouverture; péristome aigu, un peu réfléchi; bord externe arqué en avant; bords marginaux réunis par une callosité blanchâtre assez épaisse.

Haut. 47; diam. 25 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le plus grand des trois étangs de Tourves, dans la région des Côteaux; c'est l'unique habitat de cette forme dans tout le Var et les départements voisins. Draparnaud *(loc. cit.)*

est le premier à l'avoir signalée dans l'étang de Tourves sous le nom de *L. stagnalis*.

2° Groupe du *L. Alpestris*

Limnæa Alpestris, S. Clessin.

Limnœa mucronata, var. *Alpestris*, Clessin, 1876. *Deutsch. exc.*, p. 370, fig. 220.
— *Alpestris*, Servain, 1881 *Lac Balaton*, p. 51.
— — Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 25.

Coq. ovoïde un peu ventrue; spire assez haute, assez pointue; sommet assez aigu; cinq tours assez convexes, le dernier allongé, ovalaire-arrondi légèrement atténué en bas; ouverture nettement ovalaire; columelle franchement tordue; labre tranchant; test mince assez solide corné-clair.

Haut. 12-19; diam. 10-14 millimètres.

Hab. — Très rare. La région Montagneuse et le nord de la région des Côteaux.

Limnæa albescens, S. Clessin.

Limnœa auricularia, var. *albescens*, Clessin, 1874. *Corr. Blatt.*, p. 73.
— *albescens*, Bourguignat, in Servain, 1881, *Lac Balaton*, p. 50.
— — Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 25.

Coq. ovoïde-auriculiforme-ventrue; spire assez haute; sommet assez aigu, cinq tours et demi convexes, le dernier ventru en haut, plus allongé en bas; ouverture ample, arrondie; columelle sinueuse.

Haut. 12-15; diam. 10-12 millimètres.

Hab. — Assez rare. Le bas de la région des Côteaux, la Grande Vallée, l'Estérel.

Obs. — Se distingue du *L. Alpestris :* par son galbe beaucoup plus auriculiforme ; sa spire plus élancée ; son dernier tour très ventru en haut, plus allongé en bas, ce qui est le contraire dans la forme précédente.

3° Groupe du *L. microcephala*

Limnæa microcephala, Kuster.

Limnæa microcephala, Kuster, 1862. *Conch. cab.*, p. 9, pl. II, fig. 7-8.
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 27, fig. 12.

Coq. ovoïde-ventrue ; spire extrêmement courte ; deux à trois tours, le dernier renflé ; ouverture bien ovalaire, plus basse que l'avant-dernier tour ; columelle forte, tordue ; labre tranchant ; test mince, corné très clair.

Haut. 15-20 ; diam. 11-15 millimètres. (Locard.)

Hab. — Peu commun. La région des Côteaux ; çà et là, la Grande Vallée, mais fort rare.

Limnæa physella, Servain.

Limnæa physella, Servain, 1881. *Lac Balaton*, p. 72.
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 28.

Coq. de petite taille, ovoïde-ventrue ; spire obtuse, dernier tour bien ventru en haut, ensuite un peu allongé ; ouverture subarrondie, assez large, test mince, vitracé.

Haut. 9 ; diam. 5 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux, peu commun ; plus rare dans la Grande Vallée.

Obs. — Plus petit d'un tiers que le précédent, spire un peu moins courte, le dernier tour plus ventru, l'ouverture arrondie au lieu d'être ovalaire.

4° Groupe du *L. limosa*

Limnæa limosa, Linné.

Helix limosa, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 774.
Limneus ovatus, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 50, pl. II, fig. 30-31.
Limnæa ovata, Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 476, pl. XXII, fig. 11-13 et pl. XXII, fig. 1-3 et pl. XXV. fig. 8.
— *limosa*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, p. 465, pl. XXX, fig. 11-12.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 199.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 29, fig. 14.

Coq. ovoïde, un peu allongée; quatre tours convexes; spire courte; dernier tour un peu atténué en bas, ventru en haut; ouverture ovalaire, subanguleuse en haut, bien ronde en bas, avec son grand axe parallèle à l'axe général; bord columellaire épaissi, plissé au milieu; labre tranchant; test mince, corné-clair.

Haut. 20-33; diam. 15-22 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux.

Limnæa limosina, Locard.

Limnæa limosina, Locard, 1892, *in l'Echange*, t. VIII, p. 18. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 29.
— *ovata*, partim. Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 476, pl. XXII, fig. 13.

Coq. ovoïde de taille moyenne, un peu allongée, un peu ventrue en haut; spire assez courte; tours peu convexes et peu détachés; ouverture ovalaire, un peu étroite, avec le grand axe un peu oblique.

Haut. 15-20; diam. 10-13 millimètres.

Hab. -- Toute la région des Côteaux et la Grande Vallée.

Obs. — Taille toujours plus petite que le *L. limosa;* galbe plus ovalaire-allongé, moins ventru dans le haut et plus allongé dans le bas; spire plus courte, tours moins convexes, séparés par une suture moins profonde; ouverture plus étroite, plus longue, avec son grand axe plus oblique.

Limnæa conglobata, Locard.

Limnœa conglobatta, Locard, 1892, *in l'Echange,* t. VIII, p. 18. — 1893, *Moll. eaux douc. et saum.,* p. 30.

Coq. courte, très ventrue; spire un peu haute; dernier tour peu haut, très renflé, les autres très convexes; ouverture bien arrondie, columelle peu plissée; test ambré.

Haut. 19-22; diam. 13-15 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux; rare.

Obs. — Caractérisé par son galbe court et très ventru, à spire plus haute, ouverture bien plus arrondie, les tours plus étagés.

Limnæa oppressa, Locard.

Limnœa oppressa, Locard, 1892, *in l'Echange*, t. VIII, p. 18. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.,* p. 30.

Coq. de taille moyenne subcylindriforme-allongée; spire assez haute; tours assez convexes, le dernier un peu allongé et peu ventru; ouverture haute et étroite, à peine anguleuse en haut.

Haut. 15-20; diam. 9-10 millimètres. (Locard).

Hab. — La région des Côteaux et la Grande Vallée; peu commun.

Obs. — Caractérisé surtout par son galbe presque cylindriforme, sa spire assez haute, son dernier tour peu ventru, son ouverture étroite et haute à bords presque parallèles.

Limnæa canalis, Villa.

Limnœa canalis, Villa, in Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 482, pl. XXII, fig. 2.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 198 et 453. — 1892, *in l'Echange*, t. VIII, p. 19. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 31, fig. 15.

Coq. ovoïde; spire très courte; tours bien convexes, le dernier bien renflé en haut, rapidement atténué en bas; ouverture très anguleuse en haut, très arrondie en bas, avec son grand axe très oblique, inscrite dans un plan également oblique.

Haut. 20-30; diam. 15-20 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le centre de la région des Côteaux et plus particulièrement dans le voisinage du massif de la Sainte-Baume; très rare dans la partie inférieure de la région des Côteaux et dans la Grande Vallée.

Obs. — Remarquable par sa spire très courte, comme surbaissée quoique formée de tours convexes bien distincts; par le dernier tour d'abord bien renflé dans le haut pour s'atténuer rapidement; par son ouverture très anguleuse dans le haut, s'élargissant ensuite rapidement pour devenir très arrondie dans le bas; par sa columelle fortement et étroitement tordue.

Limnæa obtusa, Servain.

Limnœa obtusa, Servain, 1881. *Lac Balaton* (sine descrip.).
— Locard, 1882, *in l'Echange*, t. VIII, p. 19 - 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 31.

Coq. ovoïde-ventrue; quatre tours convexes; spire courte; dernier tour rapidement atténué en bas; ouverture très ample, anguleuse en haut, très largement arrondie en bas, inscrite dans un plan non oblique, avec son grand axe très incliné.

Haut. 22-28; diam. 18-22 millimètres. (Locard).

Hab. — Le centre de la région des Côteaux; peu commun.

Obs. — Caractérisé par son ouverture ample, anguleuse en haut, très largement arrondie et allongée en bas; enfin par la position de l'ouverture inscrite dans un plan parallèle à l'axe de la coquille.

5e Groupe du *L. vulgaris*

Limnæa vulgaris, C. Pfeiffer.

Limnœa vulgaris, C. Pfeiffer, 1821. *Land Schneck.*, p. 89, pl. IV, fig. 22.
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 33, fig. 17.

Coq. ovoïde un peu courte; spire courte; quatre tours un peu convexes, le dernier grand, arrondi, ventru vers le milieu, un peu atténué en bas; ouverture subovalaire, un peu anguleuse en haut, arrondie en bas, s'insérant un peu bas, columelle assez arquée, labre mince; test peu épais, roux-clair ou foncé.

Haut. 10-15; diam. 8-10 millimètres. (Locard).

Hab. — Peu commun dans la région des Côteaux, plus abondant vers le bas de la région Montagneuse, devient de plus en plus rare en remontant dans la région Subalpestre, jusqu'à 1,000 mètres d'altitude.

Limnæa crassa, Bourguignat.

Limnœa crassa, Bourguignat, in Servain, 1881. *Lac Balaton*, (sine descrip.).
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 33.

Coq. ovoïde assez courte et trapue, spire très petite; dernier tour très gros, bien ventru; ouverture largement piriforme, s'insérant en haut de l'avant-dernier tour, très élargie en bas; columelle large, arquée, un peu épaisse.

Haut. 12; diam. 9 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare vers l'est de la région des Côteaux, dans sa partie septentrionale.

Obs. — Plus court que le précédent, plus trapu à cause du dernier tour qui est très grand, très ventru; ouverture piriforme et non ovalaire, s'insérant plus haut; la columelle bien plus épaisse, plus large, plus arquée.

Limnæa succinea, Nilsson.

Limnæa succinea, Nilsson, 1822. *Moll. Succ.*, p. 66.
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 34.

Coq. petite, étroitement allongée; spire assez haute, dernier tour étroit, peu renflé en haut; ouverture petite, insérée assez bas, régulièrement ovalaire-allongée; test corné-ambré.

Haut. 9-13; diam. 5-7 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare. La limite de la région Montagneuse et de la région Subalpestre.

Obs. — Caractérisé par sa forme allongée, son dernier tour étroit, son ouverture étroitement ovalaire-allongée.

6e Groupe du *L. peregra*

Limnæa peregra, Muller.

Limnæa peregra, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 130.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 472, pl. XXIII, fig. 6.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 200. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 351, fig. 19.

Coq. ovoïde-oblongue, peu ventrue; quatre et demi à cinq tours peu convexes, le dernier formant les cinq sixièmes de la coquille, bien allongé, à peine renflé vers le milieu; ouverture ovalaire-longue, n'atteignant pas les deux tiers de la hauteur;

columelle très dilatée, peu tordue; labre simple; test mince, peu luisant, corné-fauve ou brun.

Haut. 15-20; diam. 8-15 millimètres. (Locard.)

Hab.— L'Estérel et la partie orientale de la région des Côteaux, jusqu'à la région Montagneuse.

Limnæa subsolida, LOCARD.

Limnœa solida, Villa, in Strombel, 1853 (non Philippi, 1844).
— *subsolida,* Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 35.

Coq. ovoïde-oblongue, assez petite, étroitement allongée; spire courte; dernier tour assez haut, peu ventru; ouverture petite; test solide, épais.

Haut. 12; diam. 8 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux au nord-ouest du massif de la Sainte-Baume.

Obs. — Bien plus petit que le *L. peregra*, plus étroitement allongé et moins ventru, la spire étant cependant assez courte, le test bien plus résistant et épais.

Limnæa apricana, BOURGUIGNAT.

Limnœa peregra, var. *apricensis*, Adami, 1876.
— *apricana,* Bourguignat, in Servain, 1881. *Lac Balaton*, p. 55.
— — Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 37.

Coq. ovoïde-allongée; quatre à cinq tours convexes, les deux premiers souvent tronqués, le dernier long, un peu ventru au milieu, régulièrement ovoïde; ouverture ovalaire-arrondie, s'insérant un peu au-dessus du milieu de l'avant-dernier tour; columelle épaisse, arquée; test assez solide, corné-fauve.

Haut. 12-14; diam. 7-8 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie septentrionale de la région des Côteaux (s'avance dans l'Estérel à l'est); la région Montagneuse et la région Subalpestre jusque vers 1,000 mètres d'altitude.

Obs. — Spire moins acuminée que chez les deux précédents, dernier tour plus ventru vers le milieu, ouverture s'insérant plus haut sur l'avant-dernier tour, columelle plus épaisse.

Limnæa stenostoma, Bourguignat.

Limnæa stenostoma, Bourguignat, in Servain, 1881. *Lac Balaton,* p. 59.
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.,* p. 88.

Coq. subcylindroïde assez allongée; spire très courte, subobtuse; dernier tour arrondi en haut, bien allongé en bas; ouverture très haute et très étroite, longuement ovalaire, insérée un peu bas; columelle bien tordue; test assez épais, roux.

Haut. 11-13; diam. 6-7 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Mauresque et l'Estérel, la région des Côteaux jusqu'à la limite de la région Montagneuse.

Obs. — Galbe plus élancé, moins ventru, mais à spire courte; dernier tour plus allongé; ouverture bien plus haute et plus étroite.

Limnaæ Ullipitschi, Westerlund.

Limnæa peregra, var. *Ullipitschi,* Westerlund, 1875. *In Machr. bl.*
— *Raiblensis*, Servain, 1881. *Lac Bolaton*, p. 58.
— *Ullipitschi,* Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.,* p. 38.

Coq. ovoïde assez allongée; spire un peu haute; quatre à cinq tours bien convexes, le dernier tour légèrement ventru vers le milieu; ouverture peu haute, subarrondie, plus grande que la demi hauteur; columelle vaguement plissée, corné-fauve.

Haut. 10-15; diam. 5 1/2-9 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la région occidentale des Côteaux.

Obs. — Caractérisé surtout par sa forme ovoïde-allongée, sa spire plus haute, son dernier tour à peine ventru vers le milieu, son ouverture subarrondie.

7° Groupe du *L. parvula*

Limnæa parvula, Locard.

Limnœa parvula, Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 39.

Coq. ovoïde-allongée; spire peu haute, pointue; cinq tours peu convexes, les premiers petits, le dernier très haut, renflé vers le milieu; ouverture ovalaire, un peu plus petite que la demi hauteur, s'insérant au tiers de l'avant-dernier tour; péristome légèrement bordé; test assez solide, roux-clair.

Haut. 11; diam. 6 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare, dans la région des Côteaux.

8° Groupe du *L. palustris*

Limnæa palustris, Muller.

Buccinum palustre, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 131.
Limnœus palustris, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*. p. 50.
Limnœa palustris, Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 465, pl. XXII, fig. 7.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 475, pl. XXXIV, fig. 23-35 (non fig. 29).
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 203. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 40, fig. 22.

Coq. ovoïde-fusiforme; spire haute; six à sept tours un peu convexes, le dernier grand, égal aux deux tiers de la coquille, peu renflé; suture accusée; ouverture égale à plus du tiers de la hauteur, étroitement ovalaire; columelle bien tordue; labre tranchant; test solide, subopaque, corné-brun.

Haut. 17-30; diam. 8-13 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux dans sa partie occidentale; peu commun.

Limnæa strangulata, LOCARD.

Limnœa strangulata, Locard, 1892, *in l'Echange*, t. VIII, p. 78.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 40.

Coq. de grande taille, étroitement éffilée, comme tordue sur elle-même; croissance régulière, mais assez rapide; tours bien convexes, séparés par une suture très marquée; dernier tour assez renflé; ouverture égale aux deux cinquièmes de la hauteur; test épais, solide, opaque, fauve vineux, assez grossièrement et irrégulièrement strié.

Haut. 30-50; diam. 12-20 millimètres.

Hab. — L'extrémité orientale de la Grande Vallée et la vallée de Cogolin; assez rare.

Obs.— Il est impossible de confondre cette forme caractérisée par son mode d'enroulement qui diffère de celui du *L. contorta*.

Limnæa contorta, BOURGUIGNAT.

Limnœa contorta, Bourguignat, in Servain, 1881. *Lac Balaton*, p. 61 (sine descrip.).
— Locard, 1892, *in l'Echange*, t. VIII, p. 72.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 40.

Coq. de taille moyenne, étroitement fusiforme; spire allongée, tordue en tire-bouchon; dernier tour presque égal au deux tiers de la coquille, médiocrement ventru; ouverture moyenne, arrondie; test strié et orné de méplats.

Haut. 20-26; diam. 8-12 millimètres.

Hab. - La Grande Vallée, la vallée secondaire de Cogolin, les sources du Gapeau; peu commun.

Obs. — Plus petit que le *L. strangulata;* tordu suivant une spirale au lieu d'être tordu sur lui-même; ouverture moins haute, plus ronde; test plus finement strié et pourvu de méplats.

Limnæa hæmastoma, Bourguignat.

Limnœa hœmastoma, Bourguignat, in Locard, 1892, *in l'Echange,* t. VIII, p. 78. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.,* p. 41.

Coq. assez petite, assez courte, un peu trapue; spire peu haute à tours un peu renflés; suture assez marquée; dernier tour peu haut, assez renflé, surtout vers le bas; ouverture médiocre, étroitement ovalaire; columelle épaisse, bien plissée; test solide, malléé.

Haut. 15; diam. 7 millimètres.

Hab. — La Grande Vallée, la vallée de Cogolin, celle du Pracouniou à Sainte-Maxime, les sources du Gapeau

Obs.— Plus petit, moins élancé que le *L. contorta,* non tordu; ouverture encore moins haute; columelle bien plissée.

Limnæa fusca, C. Pfeiffer.

Limnœus fuscus, Pfeiffer, 1821. *Land. Schneck.,* p. 92, pl. IV, fig. 25.

Limnœa fusca, Locard, 1892, *in l'Echange,* t. VIII, p. 78.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.,* p. 41, fig. 24.

Coq. courte et ventrue; spire un peu courte; dernier tour un peu haut, assez renflé; ouverture plus haute que la demi hauteur, très arrondie; fauve-roux.

Haut. 12-19; diam. 6 1/2-10 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux; peu commun.

Obs.— Beaucoup plus court que les précédents et plus ventru,

le dernier tour plus haut et renflé, l'ouverture plus haute et plus arrondie, de taille plus faible.

Limnæa limbata, ZIEGLER.

Limnæa palustris, var. *limbata*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 476.
— *limbata*, Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 42.

Coq. assez petite; cinq tours un peu convexes, le dernier assez renflé, assez haut; suture bien accusée; ouverture petite, subarrondie, égale à la demi hauteur; labre avec un rudiment de bourrelet interne; columelle arquée, test fauve-clair.

Haut. 10; diam. 5 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare, au midi de la Grande Vallée.

Obs. — Taille encore plus faible, ouverture plus petite, subarrondie seulement, columelle plus arquée, labre légèrement bordé.

Limnæa muriatica, BOURGUIGNAT.

Limnæa muriatica, Bourguignat, in Servain, 1881. *Lac Balaton*, p. 59 (sine descrip.).
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 43.

Coq. très petite; galbe court, spire peu haute, pointue; cinq tours convexes, le dernier ventru vers le milieu; ouverture égale à la demi hauteur, subarrondie; test mince, subopaque, corné-verdâtre.

Haut. 8; diam. 4 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Excessivement rare dans le midi de la Grande Vallée.

Obs. — Sa petite taille, sa spire pointue et peu haute, ses tours convexes et son test corné-verdâtre, le caractérisent suffisamment.

Limnæa truncatula, MULLER.

Buccinum truncatulum, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 130.
Limneus truncatulus, Jeffreys, 1830. *In trans. Linn.*, XVI, II, p. 377.
Limnœa minuta, Michaud, 1831. *Compl. Hist. moll.*, p. 89.
— — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 469, pl. XXIV, fig. 9.
— *truncatula*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 473, pl. XXIV, fig. 21-23.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 203.—1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 45, fig. 28.

Coq. ovoïde-oblongue, un peu ventrue; cinq à six tours convexes, le dernier un peu renflé, égal aux deux tiers de la hauteur; ouverture ovalaire ou subquadrangulaire, égale à la demi hauteur; columelle peu tordue, bien dilatée; labre un peu épaissi; test mince, corné-pâle.

Haut. 6-10; diam. 3 5 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, jusqu'à 1,200 mètres d'altitude.

Limnæa montana, BOURGUIGNAT.

Limnœa montana, Bourguignat, in Servain, 1888. *Bull. Soc. mal.*, V, p. 296.
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 46.

Coq. fluette, très allongée, de forme élancée; test délicat, substransparent, corné, finement striolé; spire longuement acuminée, à sommet néanmoins un tant soit peu obtus; six tours très renflés, cylindriques, à croissance rapide bien que régulière et séparés par une suture si profonde que les tours, malgré leur forme cylindrique, paraissent comme un peu étagés; dernier tour relativement ample, moins cylindrique vers l'ouverture, qui est faiblement oblique et d'une forme suboblongue-

ovalaire; péristome droit, mince, avec une légère tendance à la patulescence à la base; bord columellaire relativement robuste seulement au sommet; bords marginaux rapprochés, réunis par une callosité, se développant sur le sommet du bord columellaire sous l'apparence d'une membrane triangulaire allongée.

Haut. 7; diam. 2 1/2 millimètres. (Servain.)

Hab. — Les bords de la région Mauresque vers la Grande Vallée; les régions Montagneuse et Subalpestre; très rare.

Obs. — Reconnaissable à sa forme élancée, aiguë, et à la suture profonde de ses tours, etc.

Limnæa Moquini, Locard.

Limnœa Moquini, Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 46, fig. 29.

— *truncuLata*, var. *ventricosa,* Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 473, pl. XXXIV, fig. 23.

Coq. petite, ventrue; spire assez courte; dernier tour renflé; ouverture subarrondie; columelle assez arquée; labre simple; test souvent encroûté.

Haut. 7-11; diam. 4-6 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Mauresque; les régions des Côteaux et Subalpestre, très rare.

Obs. — Se distingue du *L. truncatula:* par son galbe bien plus ventru, sa spire plus courte, sa columelle plus arquée, son labre simple, son test plus solide.

A EXCLURE

Limnœa auricularia, Drap. — In Duval, 1838. *Moll. Var.*— In Panescorse, 1853-1880. *Moll. Var.*

— *glutinosa*, Drap. — In Duval *(loc. cit.)*.— In Panescorse *(loc. cit.)*.

Limnæa intermedia, Drap. — In Panescorse *(loc. cit.)*.
— *marginata*, Drap. — In Panescorse *(loc. cit.)*.
— *frigida*, Charp. — In Bérenguier, 1882. *Essai faune. Var.*
— *Lacunosa*, Ziegl. — In Bérenguier *(loc. cit.)*.
— *Turgida*, Hart. — In Bérenguier *(loc. cit.)*.

2e Genre. — PHYSA. Draparnaud

1801. *Tabl. moll.*

Coquille sénestre, assez petite, ovale-oblongue; spire plus ou moins aiguë; ombilic nul; ouverture à bords désunis; labre avec bourrelet.

GROUPES DU GENRE PHYSA

1er Groupe.– Galbe ovoïde ; spire très courte; sommet obtus. Type : *P. fontinalis*.
2e Groupe.— Galbe ovoïde-allongé; spire pointue. Type : *P. acuta*.
3e Groupe.— Galbe allongé ; tours méplans. Type : *P. hypnorum*.

1e Groupe du *P. fontinalis*

Physa fontinalis, Linné.

Bulla fontinalis, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 727.
Physa fontinalis, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 57. — 1805. *Hist. moll.*, p. 54, pl. III, fig. 8-9.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 453, pl. XXII, fig. 1.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 451, pl. XXXII, fig. 9-13.
Locard, 1882. *Prodr.*, p. 193. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 48, fig. 32.

Coq. ovoïde-ventrue; trois à quatre tours peu convexes, le dernier égal aux trois quarts de la hauteur; suture peu profonde; ouverture ovalaire; columelle tordue, non évasée; labre très mince; test très fragile, transparent, corné très clair.

Haut. 8-12; diam. 5-9 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux.

2e Groupe du *P. acuta*

Physa acuta, DRAPARNAUD.

Physa acuta, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 55, pl. III, fig. 10-11.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 455, pl. XXII, fig. 3.
Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 453, pl. XXXIII, fig. 14-23.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 194. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 49, fig. 34.

Coq. ovoïde allongée, assez ventrue; quatre à cinq tours un peu convexes, le dernier égal aux deux tiers de la hauteur; suture médiocre; ouverture ovalaire; columelle tordue, réfléchie, épaisse; labre avec un rudiment de bourrelet; test assez solide, luisant, subopaque, corné-clair.

Haut. 10-14; diam. 6-8 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux; s'avance dans le massif de la Sainte-Baume.

Physa Gallica, BOURGUIGNAT.

Physa Gallica, Bourguignat, in Locard, 1893 *Moll. caux douc. et saum.*, p. 50.

Coq. assez petite, ovoïde-allongée; spire peu haute, très peu acuminée; dernier tour éffilé, peu ventru; ouverture assez haute, étroite.

Haut. 10; diam. 5 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les extrémités de la Grande Vallée.

Obs.— Se distingue facilement dn *P. acuta*: par sa taille plus faible, son galbe plus étroitement allongé, sa spire moins

acuminée, son dernier tour bien moins ventru, plus allongé; son ouverture plus haute et plus étroite.

Physa Mamoi, BENOIT.

Physa Mamoi, Benoit, 1879, *in Bull. mal. Ital.*, I, p. 159.
-- Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 51.

Coq. ovoïde-trapue, renflée; taille assez petite; tours convexes, suture bien marquée; spire peu acuminée; test corné, subtransparent.

Haut. 8-10; diam. 4 1/2-6 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la Grande Vallée et çà et là dans la région des Côteaux, peu commun.

Obs. — Diffère du *P. Gallica:* par sa forme plus renflée et plus courte, sa taille plus petite, ses tours bien convexes, sa suture plus marquée, son test plus transparent.

Physa minutissima, MASSOT.

Physa gibbosa et minutissima, Massot, 1872. *Enum. moll. Pyr. Or.*, p. 80, fig. 4.
— *gibbosa*, Dupuy, 1879. *Cat. moll. La Preste*, p. 25.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 195. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 51.

Coq. de petite taille, bien globuleuse, bien ventrue, spire peu haute; sommet mamelonné; dernier tour bien renflé; ouverture assez petite, subovalaire.

Haut. 2 1/2; diam. 1 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab.— Très rare, à l'extrémité orientale de la Grande Vallée.

Obs. — Cette petite forme est la plus globuleuse du groupe; elle est caractérisée par son dernier tour très ventru et le sommet de sa spire mamelonné; son ouverture est néanmoins assez petite et subovalaire.

3e Groupe du *P. hypnorum*

Physa hypnorum, Linné.

Bulla hypnorum, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 727.
Physa — Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 52.— 1805. *Hist. moll.*, p. 55, pl. III, fig. 12-13.
— — Dupuy, 1851. *Hist. moll.*, p. 457, pl. XXII, fig. 5.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 455, pl. XXXIII, fig. 11-15.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 195. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum*, p. 52, fig. 36.

Coq. fusoïde-allongée; cinq à six tours à peine convexes, le dernier très haut, très peu renflé, suture médiocre; ouverture ovale-étroite, égale à la demi hauteur; columelle presque droite, peu épaisse; labre tranchant; test mince, très brillant, subtransparent, fauve-roux.

Haut. 8-13; diam. 3-5 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la Grande Vallée, peu commun.

3e Genre. — PLANORBIS, Guettard

1756. *Mém. Acad. sc. Paris*

Coquille dextre, de taille variable, discoïde, spire plane ou concave; columelle nulle; ouverture petite; péristome simple non continu.

GROUPES DU GENRE PLANORBIS

1er Groupe.— Coquille assez grande; dernier tour caréné. Type : *P. umbilicatus*.

2e Groupe.- - Taille petite; tours nombreux, le dernier caréné. Type : *P. corticosus*.

3e Groupe.— Taille petite; tours nombreux, le dernier peu haut, non caréné. Type : *P. rotundatus*.

4e Groupe.— Taille petite; tours peu nombreux, le dernier large, non caréné. Type : *P. albus*.

5° Groupe.— Taille très petite ; dernier tour plissé et caréné.
Type : *P. cristatus*.

6° Groupe.— Taille petite, dernier tour très fortement caréné.
Type : *P. fontanus*.

1° Groupe du *P. umbilicatus*

Planorbis umbilicatus, Muller.

Planorbis umbilicatus, Müller, 1774. *Verm. hist.*, p. 160.
Helix complanata, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 769.
Planorbis complanatus, Studer, 1789. *F. Hel. in Cox. Tr Sw.*, III, p. 435.
— — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 445, pl. XXI, fig. 5.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 428, pl. XXX, fig. 18-28.
— *marginatus*, Draparnaud, 1805. *Hist. moll*, p. 45, pl. II, fig. 11, 12, 15.
— *complanatus*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 186.
— *umbilicatus*, Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 55, fig. 39-41.

Coq. aplatie, un peu concave en dessus, subconvexe-plane en dessous; six à sept tours à croissance progressive, plus convexes dessus que dessous, le dernier élargi à l'extrémité, bien arrondi en dessus; carène basale; ouverture ovalaire; test un peu mince, corné-roux.

Haut. 2 1/2-3; diam. 10-14 millimètres. (Locard.)

Hab. — Çà et là, la région des Côteaux; très rare.

Planorbis submarginatus, de Cristofori et Jan.

Planorbis submarginatus, de Cristofori et Jan, 1832. *Cat.*, XX, n° 9, 12.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 446, pl. XXV, fig. 7.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 187.—1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 55.

Coq. aplatie, un peu convexe en dessus, subconvexe-plane en dessous; six à sept tours, à croissance progressive, plus convexes dessus que dessous, le dernier un peu moins convexe, peu dilaté à l'extrémité, carène basale obtuse; test mince, corné-roux.

Haut. 1 1/2-2 1/2; diam. 7-12 millimètres.

Hab. — La région des Côteaux; rare.

Obs.-- Diffère du précédent par sa taille beaucoup plus petite et par l'absence du filet carénal remplacé par une carène plus obtuse.

Planorbis carinatus, MULLER.

Planorbis carinatus, Müller, 1774. *Verm. hist.*, p. 157.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.,* p. 444, pl. XXI, fig. 7.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.,* II, p. 431, pl. XXX, fig. 29-33.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 187. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 55.

Coq. dextre, médiocre, légèrement concave en dessus, convexe-plane en dessous, très finement striée; ouverture ovale, anguleuse des deux côtés ou bien cordée, si on la prend de l'intérieur; péristome simple, droit, tranchant et subcontinu; cinq à six tours de spire, convexes des deux côtés, séparés par une suture assez profonde, avec une carène aiguë sur le milieu, le dernier sensiblement plus grand que les autres et dilaté surtout vers l'ouverture; test assez mince, corné-subpellucide, uniforme.

Haut. 2-3; diam. 10-15 millimètres (Dupuy.)

Hab. — Le bas de la Grande Vallée; çà et là, la région des Côteaux; fort rare.

Obs. — Se distingue facilement du *P. umbilicatus:* par sa carène beaucoup plus aiguë et placée sur le milieu des tours, par la convexité supérieure de ses tours moins forte.

2° Groupe du *P. vorticosus*

Planorbis vorticosus, LINNÉ.

Helix vortex, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 772.
Planorbis vortex, Müller, 1774. *Verm hist.*, p. 158.
— — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 442, pl. XXI, fig. 10.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 455, pl. XXX, fig. 36-37.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 188.
— *vorticosus,* Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 57, fig. 42-44.

Coq. très déprimée; concave en dessus, plane en dessous; six à sept tours plus convexes dessus que dessous, à croissance très lente, le dernier pas plus grand; carène inframédiane obtuse; ouverture petite; test mince, un peu luisant, corné-pâle.

Haut. 1 1/2; diam. 6-11 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et çà et là; la région des Côteaux.

3° Groupe du *P. rotundatus*

Planorbis rotundatus, POIRET.

Planorbis rotundatus, Poiret, 1801. *Cop. Aisne*, p. 93.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 435, pl. XXX, fig. 36-46.
— *leucostoma*, Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 429, pl. XXI, fig. 11.
— *rotundatus,* Locard, 1882. *Prodr.*, p. 189.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 57, fig. 45-47.

Coq. très déprimée; concave en dessus, presque plane en dessous; six à sept tours à croissance régulière, arrondis, plus renflés dessus que dessous, le dernier obtusement subanguleux

dans le bas, un peu dilaté vers l'ouverture; ouverture avec un bourrelet blanc interne; test solide, corné-fauve.

Haut. 1; diam. 5-8 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très répandu dans tout le département; manque dans l'intérieur de la région Mauresque.

Planorbis spirorbis, Linné.

Helix spirorbis, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 770.
Planorbis spirorbis, Müller, 1774. *Verm. hist.*, p. 161.
— Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 45, pl. II, fig. 8-9.
— Dupuy, 1851. *Hist. moll.*, p. 438, pl. XXI, fig. 9.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p 437, pl. XXXI, fig. 1-5.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 190. — 1893. *Moll. eaux. douc. et saum.*, p. 58.

Coq. de petite taille, un peu renflée; concave en dessus, presque plane en dessous; quatre à cinq tours convexes, croissance progressive, le dernier à peine dilaté à l'extrémité; ouverture petite, sans bourrelet; test un peu mince, corné-pâle.

Haut. 1; diam. 5-6 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les régions Subalpestre, Montagneuse et des Côteaux, moins commun dans la Grande Vallée.

Obs. — Moins déprimé que le *P. rotundatus*, croissance plus rapide, ouverture sans bourrelet, taille un peu plus faible.

4° Groupe du *P. albus*

Planorbis albus, Muller.

Planorbis albus, Müller, 1774. *Verm. hist.*, p. 164.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 435, pl. XXI, fig. 4.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist moll.*, II, p. 440, pl. XXXI, fig. 12-19.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 191. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 59, fig. 51-52.

Coq. déprimée, à peine convexe en dessus, largement concave en dessous; trois à quatre tours assez convexes dessus et dessous, déprimés, à croissance rapide, le dernier comprimé-arrondi, très dilaté à l'extrémité; ouverture très oblique, bien ovalaire; test avec stries transverses et spirales, hispide, corné très pâle.

Haut. 1-1 1/2; diam. 4-7 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux; peu commun.

Planorbis Crosseanus, Bourguignat.

Planorbis Crosseanus, Bourguignat, 1862. *Malac. Quatre-Cant.*, p. 44, pl. I, fig. 21-24.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 191.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 60.

Coq. aplatie, un peu concave en dessus et largement ombiliquée en dessous en forme d'entonnoir; test d'un fauve corné plus ou moins prononcé et orné de stries transversales et spirales, ce qui lui donne une apparence treillissée; cinq tours convexes, à croissance lente et régulière, séparés par une suture profonde; dernier tour arrondi et non dilaté vers l'ouverture, celle-ci est peu oblique, arrondie, à péristome droit presque continu, dont les deux extrémités se trouvent réunies par une callosité assez épaisse.

Haut. 2; diam. 6 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Les extrémités de la Grande Vallée; fort rare.

Obs. — Se distingue du *P. albus* par son test plus robuste; son ouverture moins oblique, presque ronde et non oblongue; ses tours de spire à croissance régulière et proportionnelle et

6

non à croissance rapide; enfin par son dernier tour arrondi, non comprimé, non dilaté vers l'ouverture.

Planorbis Bourguignati, Moitessier.

Planorbis Bourguignati, Moitessier, 1868, *Malac. Hérault*, p. 52, pl. I, fig. 1-6.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 191. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 60.

Coq. discoïde, présentant en dessus une dépression centrale, et en dessous une concavité ombilicale excessivement ouverte; test assez solide, toujours recouvert d'une enveloppe épidermique composée d'une substance limoneuse très noire et très résistante; stries très prononcées, offrant quelquefois l'apparence de petites costulations; quatre tours et demi arrondis, s'accroissant avec une grande rapidité, séparés en dessus par une suture profonde et ayant l'air d'être un peu canaliculés; dernier tour très grand, fortement développé en épaisseur et en largeur surtout vers l'ouverture, qui est très oblique et transversalement oblongue; péristome aigu et rectiligne; bord supérieur bien plus avancé en avant que le bord inférieur, bords marginaux réunis par une callosité.

Haut. 2 1/2; diam. 6 1/2 millimètres. (Moitessier.)

Hab. — Çà et là, la Grande Vallée, et très rare.

Obs. — On distinguera cette forme du *P. Crosseanus* : à sa taille plus forte; à sa croissance très rapide au lieu d'être lente et régulière; à son dernier tour très dilaté, très fortement développé; à son ouverture bien oblongue, au lieu d'être arrondie.

4° Groupe du *P. cristatus*

Planorbis cristatus, Linné.

Nautilus cristatus, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 709.
Planorbis cristatus, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 42, pl. II, fig. 1-3.
— *nautileus*, Dupuy (pars), 1850. *Hist. moll.*, p. 316, pl. XXI, fig. 13.
— — Moquin-Tandon (pars), 1855. *Hist. moll.*, II, p. 438, pl. XXI, fig. 9-10.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 190.
— *cristatus*, Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 61, fig. 62.

Coq. très déprimée; un peu plus concave dessous que dessus; deux tours et demi à trois tours assez convexes, à croissance rapide, le dernier grand; carène médiane obtuse; ouverture ovalaire; test mince, orné de plis élevés, saillants, distants, formant denticulations sur la carène; d'un corné-pâle

Haut. 1/2; diam. 1-2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux, s'avance très peu dans la région Montagneuse, rare.

Planorbis imbricatus, Muller.

Planorbis imbricatus, Müller, 1774. *Verm. hist.*, p. 165
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 190. — 1893, *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 62.

Coq. petite, assez déprimée, plus convexe dessous que dessus: trois tours et demi assez convexes, à croissance rapide, le dernier grand assez dilaté sur sa demi longueur; carène médiane très obtuse, à peine denticulée; test mince, orné de plis minces, saillants, parfois obsolètes, d'un corné très pâle.

Haut. 1/2; diam. 1-2 1/2 millimètres.

Hab.— La Grande Vallée, plus rare dans la région des Côteaux.

Obs. — Se distingue du précédent : par sa taille plus forte; ses plis plus minces, plus distants, bien moins saillants surtout sur les deux faces de la coquille; sa carène par suite à peine denticulée; son test bien plus blanchâtre.

6ᵉ Groupe du *P. fontanus*

Planorbis fontanus, Lightfoot.

Helix fontana, Lightfoot, 1786. *In Trans. Phil.*, LXXVI, 1, p. 165, pl. II, fig. 1.
Planorbis fontanus, Flem, 1814. *In Edinb. Encycl.*, VII, I, p. 69.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 447, pl. XXI, fig. 15.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 428, pl. XXX, fig. 18-28.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 186. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 62, fig. 54-56.

Coq. très déprimée-lenticulaire; trois à quatre tours à croissance rapide, le dernier très grand, formant presque toute la coquille; carène médiane, tranchante; ouverture à bords également convexes; test très mince, glabre luisant, corné-roux.

Haut. 1/2-2; diam. 2-4 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux.

IIᵉ Famille. — ANCYLIDÆ

Coquille conique en bonnet phrygien; sommet pointu, arqué; ouverture ovalaire; péristome simple, continu.

Genre ANCYLUS, Geoffroy

1767. *Coq. Paris.*

Coquille plus ou moins conique, dextre ou sénestre, suivant l'inclinaison du sommet; test mince, lisse ou striolé.

GROUPES DU GENRE ANCYLUS

1er Groupe.— Ouverture largement arrondie. Type : *A. simplex*.
2e Groupe.— Ouverture étroitement elliptique. Type: *A. Moquinianus*.

1e Groupe de l'*A. simplex*

Ancylus simplex, Buc'Hoz.

Lepas simplex, Buc'Hoz, 1771. *Aldrov. Lotharingiæ*, p. 236, n° 1130.
Ancylus fluviatilis, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 47 (pars).
— — Bourguignat, 1853. *In Journ. Conch.*, t. IV, p. 187.
— — var. *simplex*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 437, pl. XXIV, fig. 8.
— *simplex*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 298. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 64, fig. 61-62.

Coq. à sommet assez élevé, arrivant aux deux tiers du grand axe de l'ouverture, un peu obtus, peu courbé; ligne sous-apico-basale presque droite; ouverture arrondie, ovale, un peu rétrécie sous le sommet; test mince, finement strié, blanc grisâtre, jaune ou verdâtre.

Haut. 2-4; diam. 4-8 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, peu commun.

Ancylus capuliformis, Jan.

Ancylus capuloïdes, Jan, in Porro, 1838. *Prov. Com.*, p. 87, pl. I, fig. 7.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 492, pl. XXVI, fig. 2.
— var. *capuloïdes*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 484, pl. XXXVI, fig. 17.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 208. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 65.

Coq. à sommet élevé, arrivant au trois quarts du grand axe,

obtus, assez recourbé; ligne sous-apico-basale, largement concave; ouverture obovale, arrondie, à peine rétrécie sous le sommet.

Haut. 3-6; diam. 5-10 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Mauresque et le bord de la Grande Vallée lui confinant.

Obs. — Se distingue du précédent : par son sommet plus allongé et plus recourbé gagnant plus en arrière, ce qui creuse profondément la partie sous-apicale; par son ouverture plus ovale mais moins rétrécie sous le sommet.

Ancylus costulatus, Kuster.

Ancylus costulatus, Küster, 1853, in Martini et Chemmitz, *Conch. cab. Ancylus*, pl. I, fig. 15-17.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 484, pl. XXXV, fig. 1-4.
— Bourguignat, 1862. *Spic. malac.*, p. 172.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 209. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 65, fig. 63.

Coq. à sommet élevé, obtus, oblique; test orné de stries rayonnantes assez accusées, alternant avec des côtes plus fortes; blanc-grisâtre ou jaunâtre.

Haut. 3-4; diam. 5-8 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Mauresque, surtout dans les ravins de l'intérieur.

Obs. — Diffère de l'*A. capuliformis :* par son sommet plus renvoyé en arrière, un peu incliné à droite; son test plus fortement strié par des côtes fines alternant avec des côtes plus fortes; par son ouverture arrondie obovale un peu rétrécie dans le sommet.

2° Groupe de l'*A. Moquinianus*

Ancylus Moquinianus, Bourguignat.

Ancylus Moquinianus, Bourguignat, 1853. *In Journ. Conch.*, p. 197, pl. VI, fig. 9.
— *lacustris*, var. *Moquinianus*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 488, pl. XXXVI, fig. 53.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 210. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 66, fig. 65-66.

Coq. à sommet assez élevé, arrivant aux trois quarts du grand axe, un peu obtus, assez recourbé; ligne sous-apico-basale, à peine convexe; test un peu solide.

Haut. 3-4; diam. 5-9 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département sauf les régions Montagneuse et Subalpestre, peu commun.

III. OPERCULATA

1° PULMONACEA

Ire Famille. — CYCLOSTOMIDÆ

Coquille dextre, ovoïde ou turriculée; ouverture entière, subarrondie, à péristome continu; opercule ne s'articulant pas avec la columelle.

1er Genre. — CYCLOSTOMA, Draparnaud

1801. *Tabl. moll.*

Coquille assez grande, ovoïde ventrue; ombilic fendu; columelle subspirale; opercule épais, calcaire, à nucléus excentré.

Cyclostoma lutetianum, Bourguignat.

Cyclostoma lutetianum, Bourguignat, 1869. *Cat. moll. diluv. Paris.*, p. 11, pl. III, fig. 40-42.
— J. Mabille, 1875. *In Rev. et mag. zool.* p. 100.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 212. — 1894. *Moll. terr.*, p. 343, fig. 492.

Coq. grande, oblongue-conoïde, spire assez allongée, un peu pointue; six tours très convexes, croissance progressive, le dernier plus grand, bien arrondi-convexe, suture très profonde; ouverture arrondie relativement un peu petite; à peine angu-

leuse en haut; péristome continu, droit, à peine détaché, un peu épaissi; test opaque, peu luisant, orné de rides longitudinales serrées, fines, coupées à angle droit par ses rides spirales plus fortes, d'un violacé-grisâtre ou cendré-roux avec marbrures rousses ou violacées.

Haut. 17; diam. 4 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département jusqu'à 1,000 mètres d'altitude; manque dans la région Mauresque mais s'avance dans l'Estérel vers Bagnols.

Cyclostoma sulcatum, DRAPARNAUD.

Cyclostoma sulcatum, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 33, pl. XIII, fig. 1.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 506, pl. XXVI, fig. 9.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 494, pl. XXXVII, fig. 1-2.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 213. — 1894. *Moll. terr.*, p. 343.

Coq. conique-ovoïde, un peu ventrue; cinq tours très convexes, le dernier très grand, à bord externe très avancé, suture profonde; ouverture arrondie; péristome continu, détaché, évasé, un peu réfléchi; test orné de rides longitudinales serrées, très fines, très flexueuses, coupées à angle droit par des rides spirales plus saillantes, un peu écartées, d'un jaune-rougeâtre, parfois avec une bande brune.

Haut. 12-18; diam. 10-15 millimètres. (Locard.)

Hab.— Le bas de la Grande Vallée jusqu'à Hyères et la partie côtière de la région des Côteaux.

Obs. — Plus conique que le *C. Lutetianum*, plus ventru,

moins de tour, le dernier complètement détaché à l'ouverture, les stries plus flexueuses, les rides spirales plus écartées et plus fortes.

2e Genre. — POMATIAS, Studer

1789. *Faun. Helvet.*

Coquille assez petite, conique-turriculée; ombilic fendu; opercule mince, corné, à nucléus central.

GROUPES DU GENRE POMATIAS

1er Groupe.— Ouverture subpiriforme; péristome non continu.
Type : *P. Veranyi.*

2e Groupe. - Ouverture arrondie; péristome continu.
Type : *P. septemspiralis.*

1e Groupe du *P. Veranyi*

Pomatias Veranyi, Bourguignat.

Pomatias Veranyi, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 349.
— *striolatum*, J. Mabille, 1775. *In Rev. mag. zool.*, p. 153, (non Porro).
— *striolatus*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 216.

Coq. conique-allongée, lentement atténuée, acuminée; huit tours peu convexes, croissance régulière un peu lente, le dernier à peine plus grand, subarrondi, suture peu profonde; ouverture faiblement oblique, arrondie en bas, anguleuse en haut; péristome blanchâtre, relativement peu développé, réfléchi; test corné-gris un peu terne, orné sur tous les tours de fines costulations très rapprochées, régulières et très ondulées, pas plus fortes au dernier qu'au précédent.

Haut. 10; diam. 5 millimètres. (Locard.)

Hab. — Çà et là, la région des Côteaux vers sa limite septentrionale, la région Montagneuse; rare.

2° Groupe du *P. septemspiralis*

Pomatias septemspiralis, Razoumowski.

Helix septemspiralis, Razoumowski, 1789. *Hist. nat. Jora.*, p. 278.
Pomatias septemspirale, Drouet, 1855. *Enum. moll. France cont.*, p. 25, n° 217.
— *septemspiralis*, Bourguignat, 1864. *Malac.*, *Aix-les-Bains*, p. 67, pl. II, fig. 19-22.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 217. — 1894 *Moll. terr.*, p. 350.

Coq. conique-turriculée, un peu ventrue en bas; sept à neuf tours convexes, le dernier à bord externe assez avancé, suture très marquée; ouverture presque circulaire, égale à près du quart de la hauteur; péristome continu, presque détaché, très évasé, un peu réfléchi, plan, avec bourrelet interne; test un peu luisant, gris-roux ou jaunacé, avec deux ou trois rangées de taches brunes, orné de stries saillantes, peu serrées, bien égales.

Haut. 5-7; diam. 2 1/2-3 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie orientale des régions Subalpestre et Montagneuse; rare.

Pomatias patulus, Draparnaud.

Cyclostoma patulum, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 39. — 1805. *Hist. moll.*, p. 38, pl. I, fig. 9-10.
Pomatias patulus, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 216. — 1894. *Moll. terr.*, p. 351, fig. 505-506.

Coq. conoïde-allongée, un peu éffilée; sept à huit tours très convexes, le dernier arrondi, suture très marquée; ouverture circulaire, à peine égale au quart de la hauteur; péristome

continu, presque détaché, très évasé, un peu réfléchi, très plan, avec bourrelet interne peu marqué; test roux-grisâtre ou cendré, unicolore, orné de stries peu saillantes, assez serrées, très fines, subégales.

Haut. 5-8; diam. 2-3 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les régions Montagneuse et Subalpestre.

Obs. — Se distingue du *P. septemspiralis :* par sa forme plus éffilée, ses tours plus convexes, son péristome très évasé presque plan, ses stries plus fines.

Pomatias Macei, BOURGUIGNAT.

Pomatias Macei, Bourguignat, 1869. *Moll. Alp.-Marit.*, p. 16.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 217. — 1894. *Moll. terr.*, p. 351.

Coq. imperforée, de forme conoïde très allongée, assez fragile, un peu transparente, d'une teinte cornée-cendrée surtout sur les derniers tours; test sillonné par de fortes costulations très élégantes, sur le troisième et quatrième tours les costulations sont fines et serrées, puis deviennent sur les autres tours de plus en plus fortes et plus distantes les unes des autres, à l'exception du dernier tour où elles se montrent plus rapprochées, moins saillantes et plus régulières; spire très développée, allant en diminuant peu à peu jusqu'au sommet qui est lisse, corné, brillant, fort, obtus et comme mamellonné; dix tours (les supérieurs bien renflés, les inférieurs convexes-arrondis), à croissance lente et régulière, séparés par une suture profonde, dernier tour un peu plus développé, arrondi, blanchâtre vers le bord péristomal et offrant vers l'ouverture une dilatation très prononcée; ouverture légèrement oblique, arrondie, un peu

anguleuse à sa partie supérieure; péristome épais, blanchâtre, largement dilaté, comme bilabié, mais non réfléchi; bord columellaire bien auriculé (oreillette columellaire assez distante de l'avant-dernier tour, se projetant sous la forme d'une petite lamelle); bord supérieur se prolongeant un peu vers l'insertion du labre sur la convexité de l'avant-dernier tour; bords marginaux réunis par une forte callosité blanchâtre.

Haut. 10; diam. 4 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Sauf l'intérieur de la région des Maures, tout le département jusqu'à 1,400 mètres d'altitude; assez rare.

Obs. — Se distingue du précédent : par sa forme encore plus allongée, sa spire très développée, ses tours plus nombreux, sa croissance lente et régulière, son ouverture un peu anguleuse en haut, son péristome largement dilaté comme bilabié, ses costulations plus fortes, fines, d'abord plus accentuées et plus distantes, plus fines ensuite et plus rapprochées sur le dernier tour.

IIe Famille — TRUNCATELLIDÆ

Coquille petite enroulée, cylindroïde, très obtusément ombiliquée; spire tronquée à l'âge adulte; ouverture entière, simple.

Genre TRUNCATELLA, Risso

1826. *Hist. nat. Eur. mérid.*

Coquille subcylindrique-allongée; ouverture ovalaire; péristome continu, épaissi; opercule spiral mince, à nucléus excentrique.

Truncatella subcylindrica, Linné.

Helix subcylindrica, Linné, 1767. *Syst. nat.*, p. 1248.
Truncatella subcylindrica, Sowerby, 1859. *Ill. ind.*, pl. XVI, fig. 12.
— *truncatula*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 220.
— *subcylindrica*, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 357, fig. 513-514.

Coq. presque cylindrique; allongée, peu atténuée, tronquée ou subtronquée au sommet chez les vieux sujets; trois ou qnatre tours convexes vers la suture, aplatis au milieu, croissance presque régulière, le dernier presque égal à la demi hauteur; suture accusée; ouverture ovalaire, légèrement anguleuse au sommet, assez arrondie dans le bas, plus grande que le tiers de la hauteur totale; péristome bordé, légèrement épaissi et subréflexe; test assez solide, subtransparent, blanc-grisâtre, orné de nombreux plis longitudinaux saillants, assez espacés, réguliers.

Haut. 5-6; diam. 2-2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la côte, sous les algues humides.

Truncatella lævigata, Risso.

Truncatella lævigata, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mérid.*, IV, p. 125, pl. IV, fig. 57.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 177.— 1894. *Moll. terr.*, p. 357.

Coq. du même galbe; test entièrement lisse, opaque ou transparent, blanc-grisâtre, orné seulement de quelques traces de plis au voisinage de la suture.

Haut. 5-6; diam. 2-2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la côte; moins commun.

Obs. — Ne diffère du *T. subcylindrica* que par son test orné seulement de traces de plis au voisinage de la suture.

Truncatella Juliæ, DE FOLIN.

Truncatella Juliæ, de Folin, 1871. *Fonds des mers*, II, p. 49, pl. II, fig. 4.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 358, fig. 515.

Coq. très petite, un peu conoïde fusiforme, lentement atténuée de la base au sommet; six tours assez convexes, croissance progressive assez rapide, le dernier plus grand que la demi hauteur totale, convexe dans le haut, atténué dans le bas; suture accusée; ouverture ovalaire, rétrécie, anguleuse dans le haut, plus grande que le tiers de la hauteur totale; péristome un peu réfléchi au bord externe; test très brillant, diaphane, le premier tour lisse, le deuxième striolé, le troisième orné de côtes longitudinales arquées vers le bord, les trois derniers également ornés de côtes recoupées dans le bas par des cordons spiraux formant une sorte de réticulation assez régulière.

Haut. 3; diam. 1 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare. Les plages de Saint-Raphaël et de Saint-Tropez.

Obs. — Se distingue facilement des deux précédents par sa forme conoïde fusiforme, le mode d'ornementation de ses tours, la forme ovalaire rétrécie de l'ouverture.

2° BRANCHIATA

Ire Famille. — BYTHINELLIDÆ

Coquille petite, turbinée ou turriculée; ombilic étroit; ouverture entière; opercule corné ou calcaire, concentrique, spiral ou subspiral.

1er Genre. — BYTHINIA, Gray

1821. *Nat arrang. moll. in Med. repos.*

Coquille turbinée, conoïde; ouverture ovale-piriforme; péristome mince, continu; opercule calcaire, à stries concentriques; nucléus snbcentral.

Bythinia tentaculata, Linné.

Helix tentaculata, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 774.
Paludina — Fleming, 1828 *Brit. anim.*, p. 315.
— — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 543, pl. XXVI, fig. 7.
Bythinia — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 528, pl. XXXIX, fig. 23-24.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 223. — 1893, *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 71, fig. 72.

Coq. ovoïde-ventrue; spire peu haute; cinq à six tours assez convexes, le dernier grand, ventru, plus grand que les deux tiers de la coquille; suture assez profonde; ouverture oblique, subovale; péristome peu saillant, continu, non réfléchi; test mince, solide, luisant, subtransparent, jaune-corné.

Haut. 9-11; diam. 4 1/2-7 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, et, çà et là, la région des Côteaux; peu commun.

Bythinia decipiens, MILLET.

Paludina decipiens, 1843. Millet, 1843. *In. Mag. zool.*, p. 2, pl. LXIII, fig. 2 (mala).
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 72.

Coq. de taille moyenne, allongée; spire assez haute; tours peu convexes, le dernier assez ventru; suture accusée.

Haut. 7-10; diam. 4-6 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la Grande Vallée.

Obs. — Se distingue du *B. tentaculata:* par sa taille plus petite, sa forme plus allongée, sa spire plus haute, ses tours peu convexes, son dernier tour moins ventru, sa suture plus accusée, son ouverture plus ovalaire.

Bythinia Sebethina, BLANC.

Bythinia Sebethina, Blanc, in Coutagne, 1881, *Not. Faune malac. Bassin du Rhône*, p. 24.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 224. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 73.

Coq. relativement assez grande, allongée; spire haute; tours bien convexes, le dernier peu ventru, allongé, plus petit que les deux tiers de la hauteur totale; suture accusée; ouverture assez petite, assez arrondie.

Haut. 9-11; diam. 6-6 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux, remonte dans la région Montagneuse où il devient très rare. Cité par erreur dans son *Prodrome* par Locard comme habitant les étangs de Villepey.

Obs. — Se distingue facilement du *B. tentaculata:* par sa

forme plus allongée et plus étroitement rétrécie, à taille égale; par sa spire plus haute, ses tours bien plus convexes; par sa suture bien plus profonde; par son dernier tour moins ventru et plus allongé et son ouverture plus arrondie; il diffère du *B. decipiens* par son dernier tour moins ventru et son ouverture plus circulaire.

Bythinia allopoma, WESTERLUND.

Bythinia allopoma, Westerlund, 1826. *Fauna palæart. Palud.,* p. 302.
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.,* p. 73.

Coq. de petite taille; spire haute; tours bien convexes, le dernier très arrondi et peu haut; suture bien accusée; ouverture petite, subarrondie; test plus épais et plus opaque.

Haut. 7-9; diam. 5-6 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux; assez rare.

Obs. — Remarquable par son galbe ovoïde-allongé, sa spire assez haute, son dernier tour bien arrondi, égal aux deux tiers de la hauteur totale, son ouverture presque ronde, son test épais presque toujours encroûté.

Bythinia potamica, BOURGUIGNAT.

Bythinia potamica, Bourguignat, in Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.,* p. 73.

Coq. assez petite; spire peu haute; cinq tours peu convexes, séparés par une suture médiocre, dernier tour peu ventru.

Haut. 7-9; diam. 5 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le bas de la Grande Vallée et la partie côtière de la région des Côteaux; très rare.

Obs. — Diffère du *B. allopoma:* par sa spire moins haute,

son dernier tour moins ventru et plus allongé, sa suture moins profonde.

2e Genre. — AMNICOLA, Gould et Haldmann

1841. *Rep. invert. massach.*

Coquille turbinée, subglobuleuse; étroitement ombiliquée; sommet obtus; ouverture droite, ovale; péristome continu; opercule avec rayons subspirescents.

Amnicola similis, DRAPARNAUD.

Cyclostoma simile, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 34, pl. I, fig. 15.
Hydrobia similis, Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 552, pl. XXVII, fig. 9.
Amnicola — Bourguignat, 1864. *Malac. Algér.*, p. 328, pl. XIV, fig. 28-30.
— Locard, 1882, *Prodr.*, p. 224. - 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 75, fig. 77.

Coq. ovoïde-subconique; quatre à cinq tours convexes, le dernier très renflé; spire aiguë, assez courte; suture assez profonde; fente ombilicale oblique, bien marquée, ouverture ovale-arrondie, égale à la demi hauteur totale; péristome à peine épaissi; test lisse, assez solide, corné, encroûté.

Haut. 4-7; diam. 3-5 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux; remonte un peu dans la région Montagneuse.

Amnicola Moutoni, DUPUY.

Bythinia Moutoni, Dupuy, 1848. *Cat. extramur. Galliæ*, p. 4.
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 76.

Coq. ovoïde-conique; quatre à cinq tours convexes, le dernier très renflé-arrondi; spire aiguë, un peu allongée; suture très

profonde; fente oblique assez large; ouverture subarrondie, plus petite que la demi hauteur; test lisse, corné-gris encroûté.

Haut. 4-6; diam. 3-4 millimètres. (Locard.)

Hab. La partie côtière de la région des Côteaux; très rare.

Obs. — Plus petit que l'*A. similis*, dernier tour plus arrondi, spire plus allongée, suture plus profonde, fente oblique plus large, ouverture plus ronde.

Amnicola anatina, Draparnaud.

Cyclostoma anatinum, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 37, pl. I, fig. 24-25.

Amnicola anatina, Frauenfeld, 1863. *Ueb. Gatt. Amnicola*, p. 1026.

— Paladilhe, 1870. *Etud. mon. Palud.*, p. 27.

— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 226. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 77.

Coq. ovoïde-conique; quatre tours assez convexes, le dernier très grand et saillant; fente assez marquée; suture peu profonde; ouverture ovale, plus petite que la demi hauteur; test mince, corné-pâle.

Haut. 2-3; diam. 2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux.

Obs. — Plus petit, un tour de moins, tours un peu moins convexes, le dernier surtout très saillant et très grand, ouverture plus ovale, moins haute.

Amnicola compacta, Paladilhe.

Amnicola compacta, Paladilhe, 1869. *Nouv. miscell.*, p. 110, pl. LI, fig. 14-15.

— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 77, fig. 79.

Coq. obèse-ventrue, à perforation ombilicale étroite, corné

verdâtre, peu transparente, peu brillante, recouverte le plus souvent d'un limon noir-verdâtre, spire courte, assez conique, à sommet aigu; quatre à cinq tours un peu convexes, d'abord petits, puis s'accroissant, bien que régulièrement, d'une manière considérable, séparés par une suture bien marquée; dernier tour très grand, arrondi, convexe, égalant, vers son milieu, au moins la demi hauteur totale, descendant faiblement vers l'ouverture, bord libre rectiligne, oblique de haut en bas et de gauche à droite; ouverture subovale, très oblique, à peine anguleuse vers le haut; péristome droit, peu évasé, à peine réfléchi, à son bord columellaire, très arqué à son bord externe; opercule assez peu immergé, brillant, couleur marron, élégamment orné de stries spirescentes bien visibles à la loupe.

Haut. 3 1/2; diam. 3 millimètres. (Paladilhe.)

Hab. — La Région des Côteaux et la Grande Vallée.

Obs. — Beaucoup plus trapu, tours s'accroissant régulièrement mais d'une façon considérable, suture plus canaliculée, le dernier tour plus grand, plus ovoïde et descendant à l'extrémité; ouverture plus oblique.

3e Genre. — BYTHINELLA, Moquin-Tandon

1851. *Journ. Conch.*, t. II

Coquille très petite, ovoïde, plus ou moins allongée; sommet obtus, comme tronqué; ouverture continue; opercule à rayons subspirescents et divergents.

GROUPES DU GENRE BYTHINELLA

1er Groupe.— Coquille globuleuse, ventrue; spire très courte.

Type : *B. Astieri.*

2° Groupe.— Coquille pupoïde allongée; spire peu haute.

Type : *B. Berenguieri.*

3° Groupe.— Coquille conoide-allongée; spire haute.

Type : *B. paludestriniformis.*

1° Groupe du *B. Astieri*

Bythinella Astieri, Dupuy.

Hydrobia Astieri, Dupuy, 1850. *Hist. moll.,* p. 556, pl. XXVII, fig. 12.

Bythinella — Locard, 1882. *Prodr.,* p. 227. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.,* p. 79, fig. 81.

Coq. ovale-enflée, obtuse au sommet, subperforée, paraissant à peine irrégulièrement striée sous une forte loupe; ouverture piriforme, obtusément anguleuse du haut vers l'insertion du bord externe; péristome continu, assez épais, réfléchi, surtout vers le bord columellaire; quatre à cinq tours de spire assez convexes, séparés par une suture assez marquée, le dernier plus grand que les autres, formant à lui seul les deux tiers de la hauteur totale de la coquille; solide assez épaisse, d'une couleur de corne claire et cependant presque opaque à cause de l'épaisseur du test.

Haut. 3-4; diam. 2-2 1/2 millimètres. (Dupuy.)

Hab. — Le midi de la région Subalpestre, la région Montagneuse; descend très peu dans la région des Côteaux; très rare.

Bythinella Anteisensis, Bérenguier.

Bythinella Anteisensis, Bérenguier, 1882. *Essai Faune. Var,* p. 89.

— Locard, 1892, *Prodr.,* p. 228. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.,* p. 81.

Coq. de petite taille, écourtée, très grosse pour sa longueur, un tant soit peu oblongue, très ventrue; spire écourtée, à sommet plan, très obtus, comme tronqué; quatre tours convexes et

ventrus, séparés par une suture accentuée, le long de laquelle règne un filet subanguleux visible surtout vers le dernier tour, premier tour embryonnaire, excessivement petit, se développant sur le plan du sommet, deuxième tour subitement développé en largeur et non en hauteur, troisième et quatrième tours développés en hauteur, le dernier tour arrondi, lentement descendant à sa partie supérieure; fente ombilicale petite; ouverture peu oblique exactement piriforme; péristome continu et un tant soit peu détaché, simple, aigu, légèrement encrassé à l'intérieur, bord externe bien arqué en avant; test relativement épais, crétacé, opaque, excarié et laissant voir là, où l'excoriation fait défaut, un épiderme d'un noir verdâtre-foncé à peine strié.

Haut. 2 1/2; diam. 2 millimètres. (Bérenguier.)

Hab. — Très rare, la région des Côteaux et le midi de la région Montagneuse.

Obs. — Ne peut être confondu avec *B. Astieri* grâce à son galbe presque globuleux. Cette coquille ressemble à une petite boule à peine oblongue par suite du mode d'enroulement de ses tours de spire, le tour supérieur n'étant pour ainsi dire pas accusé et se développant dans le plan du sommet, le second mesurant à peine un demi millimètre de hauteur et chacun des deux autres à peine un millimètre.

2° Groupe du *B. Berenguieri*

Bythinella Berenguieri, Bourguignat.

Bythinella Berenguieri, Bourguignat, in Bérenguier, 1882. *Essai faun. malac. Var*, p. 99.

— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 228. — 1893, *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 84.

Coq. allongée tout en restant obtuse et obèse, remarquable

par sa spire allant en s'atténuant insensiblement pour se terminer par un sommet convexo-conoïde; chez cette espèce qui possède cinq tours, les trois inférieurs sont relativement énormes en comparaison de deux supérieurs fort petits, notamment l'embryonnaire qui forme pointe sur le sommet; ventrue-oblongue, pourvue d'une fente ombilicale assez ouverte; test encrassé d'un limon ocracé-verdâtre, laissant apercevoir dans les endroits où l'encrassement fait défaut une paroi transparente, cornée et finement striolé; spire s'atténuant insensiblement jusqu'à l'avant-dernier tour supérieur et offrant alors une convexité un tant soit peu conoïde grâce au tour embryonnaire qui fait pointe en dessus; cinq tours (le supérieur exigu, le second médiocre, enfin les trois autres très développés en hauteur et en largeur) presque méplans et séparés par une suture très profonde formant canal, à tel point que la partie supérieure des tours paraît anguleuse le long de la rainure suturale; dernier tour subarrondi; ouverture peu oblique piriforme; péristome continu non détaché, simple, aigu et non bordé intérieurement; bord externe peu arqué, simplement convexe.

Haut. 4; diam. 2 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Assez répandu dans les eaux vives des régions des Côteaux et Montagneuse.

Bythinella curta, Paladilhe.

Paludinella curta. Paladilhe, 1874. *Ann. sc. nat.*, p. 31, pl. III, fig. 7-8.

Bythinella — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 228. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 84, fig. 87.

Coq. subconique-obèse; quatre tours et demi assez convexes, croissance rapide mais régulière, le dernier un peu plus grand

que l'avant-dernier, un peu dilaté vers l'ouverture; suture bien marquée; fente bien accusée; ouverture petite, arrondie, verticale; bord culumellaire concave; test encroûté, brun ou noir.

Haut. 3; diam. 2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez répandu dans la région des Côteaux et le bas de la région Montagneuse.

Obs. — Se distingue facilement du *B. Berenguieri:* par son galbe subconique-obèse et non ventru-oblong, sa spire moins obtuse, sa croissance plus régulière, sa suture bien moins marquée, son ouverture plus verticale.

3° Groupe du *B. paludestriniformis*

Bythinella paludestriniformis, Paladilhe.

Hydrobia paludestriniformis, Paladilhe, 1869. *Nouv. miscell.*, p. 128, pl. VI, fig. 11-12.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 235. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 90, fig. 94.

Coq. à perforation ombilicale très étroite, irrégulièrement conoïde-allongée, cornée, opaque, recouverte d'un limon brun-verdâtre très adhérent; spire lancéolée, à sommet aigu; six tours peu convexes, presque plats, séparés par une suture médiocre, trois premiers tours petits, peu développés, quatrième tour s'accroissant brusquement et considérablement en hauteur, cinquième à peine plus développé, dernier tour ne remontant pas vers l'ouverture, surpassant un peu le cinquième en hauteur, vers son milieu, mais bien plus développé dans le sens du diamètre transversal de la coquille, arrondi, convexe, ventru, tellement dilaté vers l'ouverture que (la coquille étant étudiée par derrière) bien que n'égalant pas vers son milieu le tiers de

la hauteur totale, il la surpasse de beaucoup vers l'ouverture; bord libre parfaitement arqué, presque vertical; ouverture parallèle à l'axe de la coquille, piriforme, aiguë vers le haut, obtusément anguleuse en bas; péristome droit, un peu évasé vers la partie inférieure de l'ouverture, réfléchi au bord columellaire qui recouvre presque entièrement la fente ombilicale; bord droit un peu arqué.

Haut. 3; diam. 1 1/4 millimètres. (Paladilhe.)

Hab. — La région des Côteaux et le bas de la région Montagneuse.

4e Genre. — **BELGRANDIA, Bourguignat**

1869. *Cat. moll. env. Paris*

Coquille bythinelloïde, galbe subcylindrique allongé, dernier tour muni de gibbosités longitudinales creuses à l'intérieur; opercule subspirescent.

Belgrandia gibba, DRAPARNAUD.

Cyclostoma gibbum, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 38, pl. XII, fig. 4-6.

Belgrandia gibba, Paladilhe, 1869. *Nouv. miscell.*, p. 125.

— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 232. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 93, fig. 96.

Coq. ovoïde-ventrue, un peu conique; quatre tours très convexes, le dernier grand, irrégulier, avec deux ou trois gibbosités très saillantes; suture profonde; sommet un peu obtus, mamelonné; fente très étroite; ouverture bien ronde, péristome continu, réfléchi au bord columellaire, un peu évasé au bord externe; test mince, transparent, parfois encroûté.

Haut. 1 1/2-2; diam. 1 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Localisé autour du massif de la Sainte-Baume, dans les régions des Côteaux et Montagneuse.

Belgrandia marginata, MICHAUD.

Paludina marginata, Michaud, 1831. *Compl. Hist. moll.,* p. 98, pl. XV, fig. 58-59.
Belgrandia — Paladilhe, 1870. *Mon. Palud.,* p. 66.
— — Locard, 1882. *Prodr.,* p. 235.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.,* p. 96, fig. 98.

Coq. très petite, ovale, transparente, luisante, blanchâtre, ayant de très légères stries longitudinales; cinq tours de spire arrondis, le pénultième un peu plus renflé; ouverture ovale, arrondie inférieurement; bord latéral bordé extérieurement; sommet obtus, mamelonné.

Haut. 2-2 1/2; diam. 3/4-1 millimètres. (Michaud.)

Hab. — Les bords de la Grande Vallée du côté des régions Mauresque et des Côteaux; la région des Côteaux; la région Subalpestre du massif de la Sainte-Baume, vers l'est du massif.

Obs. — Bien différent du *B. gibba:* par son galbe élancé-cylindracé, son sommet assez aigu, le nombre de ses tours supérieurs, par la seule gibbosité de son dernier tour, par l'absence de la fente ombilicale.

5e Genre. — PALUDESTRINA, d'Orbigny

1853. *Moll. île de Cuba*

Coquille conique-aiguë, tours peu convexes, le dernier arrondi; spire pointue; suture assez profonde; opercule spiral, non concentrique.

GROUPES DU GENRE PALUDESTRINA

1er Groupe.— Coquille conique, ventrue à la base; test encroûté. Type : *P. Macei.*
2e Groupe.— Coquille allongée, test saillant. Type : *P. procerula.*
3e Groupe.— Coquille ovoïde-obtuse, taille petite. Type : *P. brevispira.*

1e Groupe du *P. Macei*

Paludestrina Macei, Paladilhe.

Hydrobia Macei, Paladilhe, 1867. *Nouv. miscell.*, p. 57, pl. III, fig. 17-19.
Paludestrina — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 238. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 100, fig. 101.

Coq. presque imperforée, conique; pyramidale, assez solide, opaque, d'un corné roussâtre ou d'un gris verdâtre, assez large à la base, assez aiguë au sommet; six tours peu convexes comme aplatis, en pente oblique, croissant rapidement et avec assez de régularité, séparés par une suture peu profonde, dernier tour dépassant (vu de dos) le tiers de la hauteur totale; ouverture à axe un peu oblique, ovale-piriforme, formant un angle aigu assez prononcé à l'insertion du bord externe sur l'avant-dernier tour; péristome droit, aigu, disjoint; bords réunis quelquefois par une callosité extrêmement légère; bord droit arqué; bord columellaire à peine réfléchi.

Haut. 3 1/2 ; diam. 2 millimètres. (Paladilhe.)

Hab. — L'embouchure du Gapeau; rare.

Paludestrina Renei, Bérenguier.

Paludestrina Renei, Bérenguier, 1882. *Essai faune. Var*, p. 90.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 238. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 101.

Coq. allongée, acuminée en forme de cône, bien que la base ne soit que médiocrement ventrue; fente ombilicale presque nulle; test relativement fort épais, recouvert d'un enduit noir-verdâtre très persistant et, lorsqu'il fait défaut, laissant voir une paroi d'un ton corné foncé très finement striolé; spire allongée-acuminée, à sommet exigu et pointu, souvent excorié; six tours à croissance régulière, peu convexes ou plustôt méplans et séparés par une suture profonde; dernier tour égalant presque le tiers de la hauteur, présentant à son origine un sentiment subanguleux qui s'éfface vers l'ouverture, où il devient convexe; ouverture presque verticale, piriforme et un tant soit peu plus arrondie du côté columellaire que du côté externe; péristome d'une nuance très pâle, tranchant, continu, non réfléchi, pourtant légèrement patulescent à l'endroit du bord columellaire; bord externe faiblement arqué en avant.

Haut. 5; diam. 2 millimètres. (Bérenguier.)

Hab. — Les régions des Côteaux, Montagneuse et la région Subalpestre, dans sa partie basse; rare.

Obs. — Se distingue du *P. Macei* par sa forme plus élancée-acuminée, moins ventrue en bas, son dernier tour subanguleux à sa naissance, sa suture plus profonde et son ouverture plus droite.

Paludestrina Locardi, Bérenguier.

Paludestrina Locardi, Bérenguier, 1882. *Essai faune. Var*, p. 92.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 239.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 101.

Coq. petite, allongée, un peu obtuse au sommet, fente ombilicale nulle; test assez fort et épais, recouvert par un enduit

noir verdâtre; spire assez longue très peu effilée, à tours supérieurs plus gros et terminée par un sommet obtus; cinq tours à croissance régulière, bien convexes et offrant le long de la suture qui est fort profonde comme un sentiment de subangulosité carénante, dernier tour arrondi, égalant le tiers de la hauteur; ouverture presque droite, ovalaire; péristome continu, mince, droit, un tant soit peu patulescent au bord columellaire; bord externe arqué en avant.

Haut. 4 1/2; diam. 2 millimètres. (Bérenguier.)

Hab.-- Les régions des Côteaux, Montagneuse et Subalpestre; très rare.

Obs. — Diffère du *P. Renei* par sa forme moins acuminée, sa spire moins longue, moins éffilée; cinq tours au lieu de six; fente entièrement nulle; ouverture ovalaire non piriforme.

2e Groupe du *P. procerula*

Paludestrina procerula, Paladilhe.

Paludestrina procerula, Paladilhe, 1869. *Nouv. miscell.*, p. 131, pl. V, fig. 24-25.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 392.—1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 101, fig. 102.

Coq. presque imperforée, conique, cornée, à peu près opaque, très faiblement striée, quelquefois encroûtée d'un limon verdâtre; spire allongée, à sommet petit, assez aigu; sept tours assez convexes à croissance régulière, assez rapide, séparés par une suture bien marquée; dernier tour grand, arrondi, remontant à peine vers l'ouverture, n'atteignant pas, vers son milieu le tiers de la hauteur totale, tandis qu'il arrive à cette dimension vers son bord libre qui est un peu sinueux et à peu

près parallèle à l'axe de la coquille; ouverture ovale-subpiriforme, peu oblique, un pen anguleuse en haut; péristome droit, mince, fragile, non épaissi; bord columellaire à peine réfléchi, bord inférieur légèrement évasé, bord externe assez arqué et réuni au columellaire vers le haut par une callosité très faible, très mince, appliquée sur l'avant-dernier tour.

Haut. 4 1/2-5; diam. 2 millimètres. (Paladilhe.)

Hab. — Très rare; les régions des Côteaux et Montagneuse, le bas de la région Subalpestre.

Paludestrina acuta, DRAPARNAUD.

Cyclostoma acutum, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 30, pl. I, fig. 23.
Paludestrina acuta, Paladilhe, 1870. *Mon. Palud.*, p. 72.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 239. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 102.

Coq. ovale-oblongue, conique, aiguë au sommet; six à sept tours assez peu convexes; fente peu prononcée; ouverture ovale; test transparent, finement strié, encroûté, vert-grisâtre.

Haut. 3 1/2; diam. 1 3/4 millimètres. (Locard.)

Hab. — Rare; les régions des Côteaux et Montagneuse, la partie basse de la région Subalpestre.

Obs. — Plus ovalisé, plus conique, bien aigu au sommet; ouverture ovale; test plus transparent.

Paludestrina aciculina, BOURGUIGNAT.

Paludestrina aciculina, Bourguignat, 1876. *Spec. nov.*, p. 72.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune Var*, p. 84.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 240. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 102.

Coq. allongée, presque cylindrique, étroite depuis le sommet

jusqu'à l'avant-dernier tour, ventrue-renflée à la base; sept tours convexes, croissance lente et régulière; suture profonde; ouverture oblongue, test fragile, pellucide, vitreux, jaunâtre.

Haut. 4; diam. 1 3/4 millimètres. (Locard.)

Hab. — L'étang de Villepey.

Obs. — Se reconnaît à sa forme plus allongée et cylindrique, étroite jusqu'à l'avant-dernier tour qui devient ventru et renflé; à son ouverture oblique.

Paludestrina gracillima, BOURGUIGNAT.

Paludestrina gracillima, Bourguignat, 1876. *Spec. nov.*, p. 74.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune Var*, p. 84.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 240. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 103.

Coq. grêle, allongée-cylindrique, acuminée; sept tours convexes, croissance lente, le dernier grand, arrondi; suture profonde; fente étroite; ouverture droite, ovalaire; test subopaque, brillant, corné-clair ou jaunâtre.

Haut. 3; diam. 1 millimètres. (Locard.)

Hab. — L'étang de Villepey.

Obs. — Bien plus grêle que le *P. aciculina*, cylindrique sur presque toute la hauteur, le dernier tour moins ventru; test plus épais.

Paludestrina soluta, BOURGUIGNAT.

Paludestrina solita, Bourguignat, 1876. *Spec. nov.*, p. 76.
— Bérenguier, 1882. *Essai faun. malac.*, p. 84.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 240. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 103.

Coq. allongée-acuminée, ventrue en bas; sommet petit; sept tours convexes, croissance régulière, l'avant-dernier ample,

renflé-arrondi, le dernier médiocre, convexe-arrondi; suture profonde; fente profonde et étroite; ouverture droite, un peu rétrécie; test subopaque, brillant, corné-roux.

Haut. 5; diam. 2 millimètres. (Locard.)

Hab. — L'étang de Villepey.

Obs. — Un peu plus ventru en bas, mais allongé-acuminé, sommet plus petit, l'avant-dernier tour proportionnellement plus ample que le dernier.

Paludestrina Panescorsei, Bérenguier.

Paludestrina Panescorsi, Bérenguier, 1882. *Essai faune Var*, p. 92.
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 103.

Coq. petite, allongée-acuminée, à sommet un peu obtus; test toujours couvert d'un enduit verdâtre, paraissant, lorsque cet enduit est enlevé, subtransparent, d'une teinte cornée et très finement striolé; six tours fort peu convexes, sauf l'avant-dernier, à croissance lente et régulière, séparés par une suture peu profonde jusqu'à l'ouverture où elle devient très prononcée; dernier tour convexe égalant le tiers de la hauteur, offrant à l'insertion du bord externe supérieur une descente brusque et si accentuée que la partie supero-aperturale se trouve sensiblement en contre-bas de la ligne suturale; ouverture verticale, exactement piriforme, dans une direction un tant soit peu portée à gauche, à la base du bord columellaire; péristome continu, légèrement détaché, mince, avec un sentiment de patulescence dans tout son contour, sauf du côté columellaire où il se montre notablement épaissi et un peu réfléchi.

Haut. 3 1/4; diam. 1 1/2 millimètres. (Bérenguier.)

Hab. — L'étang de Villepey.

Obs. — Caractérisé par sa croissance lente et régulière et son dernier tour descendant brusquement; son ouverture piriforme et son test subtransparent.

Paludestrina Azami, Bérenguier.

Paludestrina Azami, Bérenguier, 1882. *Essai faune Var*, p. 92.
— Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 104.

Coq. petite oblongue-fusiforme, assez ventrue, remarquable par son dernier tour relativement très exigu, presque arrondi à l'ouverture et paraissant comme contracté; test légèrement recouvert d'un enduit verdâtre très tenace; sommet obtus; cinq tours peu convexes, à croissance rapide, séparés par une suture presque superficielle, sauf vers l'ouverture où elle devient profonde, dernier tour très petit égalant le quart de la hauteur, presque rond, non descendant à l'insertion du bord externe, mais au contraire bien rectiligne; ouverture verticale, subarrondie, avec une partie subanguleuse supérieurement; péristome continu, subobtus, un tant soit peu épaissi, non patulescent, sauf du côté columellaire où il est même légèrement dilaté.

Haut. 2 1/2; diam. 1 millimètres. (Bérenguier.)

Hab. — L'étang de Villepey.

Obs. — Bien plus petit, oblong subpiriforme et plus ventru, le dernier tour bien plus rond et non descendant.

3° Groupe du *P. brevispira*

Paludestrina brevispira, Paladilhe.

Paludestrina brevispira, Paladilhe, 1870. *Mon. Palud.* p. 77.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 240. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 104, fig. 103.

Coq. conique-obèse; spire conoïde; sommet petit, assez obtus; cinq tours peu convexes, croissance très rapide à partir du troisième, le dernier très grand, convexe-renflé; suture bien accusée; fente peu sensible; ouverture arrondie, peu oblique; péristome droit, tranchant, avec bords unis par un callum faisant suite au péristome; test encroûté-vert.

Haut. 6; diam. 1 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — L'étang de Villepey.

6e Genre. — PERINGIA, Paladilhe

1874. *Mém. genre Peringia*

Coquille conoïde, tours plats, le dernier subanguleux; suture linéaire; ouverture auriculée à la base; opercule spirescent, nucléus très excentré.

Peringia Fagotiana, J. Mabille.

Peringia Fagotiana, J. Mabille, 1877. *Rev. mag. zool.*, p. 303.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 242. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 107.

Coq. allongée-conoïde, assez renflée; spire allongée-acuminée; sommet petit, subobtus; sept tours à peine subconvexes, croissance régulière, le dernier assez grand, obtusément subanguleux; suture sublinéaire, fente étroite; ouverture droite, assez anguleuse-ovalaire; test subtranslucide, brillant, assez solide.

Haut. 5; diam. 2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — L'étang de Villepey.

A EXCLURE

Paludina achatina. — In Duval, 1838. *Moll. Var.*
— *impura.* — In Duval *(loc. cit.)*. — In Panescorse, 1854-1880. *Moll. Var.*

Paludina vivigara (sic). — In Duval *(loc. cit.)*.
— *acuta*, Drap. — In Panescorse, 1854-1880. *Moll. Var.*
— *Ferussina*, Mich. — In Panescorse *(loc. cit.)*.
— *viridis*, Lam. — In Panescorse *(loc. cit.)*.

IIe Famille. — VALVATIDÆ

Coquille dextre, assez petite, turbinée ou subdiscoïdale; ouverture circulaire, bords continus; opercule corné, multispiré, nucléus central.

Genre VALVATA, Müller

1774. *Verm. hist.*

Coquille ombiliquée; spire peu saillante; tours convexes et peu nombreux; péristome mince, tranchant.

GROUPES DU GENRE VALVATA

1er Groupe. — Taille assez petite; galbe globuleux; spire un peu haute. Type : *V. piscinalis*.
2e Groupe. — Taille plus petite; galbe déprimé, planorbique. Type : *V. spirorbis*.
3e Groupe. — Taille très petite; galbe globuleux, faiblement conoïde. Type : *V. minuta*.

1° Groupe du *V. piscinalis*

Valvata piscinalis, Muller.

Nerita piscinalis, Müller, 1774. *Verm. hist.*, p. 172.
Valvata — Ferussac, 1807. *Essai syst. conch.*, p. 75.
— — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 583, pl XXVIII, fig. 13.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 540
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 248. — 1889. *Mon. genre valv.*, p. 19. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum*, p. 123, fig. 125.

Coq. d'un galbe turriculé un peu globuleux-déprimé, presque aussi haute que large, à tours étagés et distincts; test un peu mince, assez solide, orné de stries longitudinales un peu flexueuses, fines, serrées, subégales, aussi accusées en dessus qu'en dessous jusqu'à l'entrée de l'ombilic; d'un corné verdâtre passant au jaune pâle ou au ferrugineux plus ou moins foncé, généralement plus coloré en dessus qu'en dessous, souvent encroûté; spire composée de quatre à cinq tours à profil arrondi, à croissance d'abord un peu lente, puis progressivement de plus en plus rapide jusqu'à l'extrémité; dernier tour bien arrondi à sa naissance comme à son extrémité, à croissance progressive et régulière; suture bien accusée mais non canaliculée, marquée surtout par le profil convexe des tours; sommet obtus, lisse et peu brillant, de même teinte que la coquille; ombilic étroit, arrondi, laissant difficilement voir une faible partie de l'avant-dernier tour, recouvert sur une très petite étendue par le développement du bord columellaire; ouverture oblique, presque exactement circulaire ou parfois à peine un peu plus haute que large; péristome continu, relié au dernier tour sur une assez faible étendue, mince, tranchant, très légèrement évasé au voisinage de l'ombilic; opercule circulaire, profondément enfoncé d'un corné-fauve, à tours très serrés et nombreux.

Haut. 5-6; diam. 5 1/4-5 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux, çà et là et la Grande Vallée.

Valvata depressa, C. Pfeiffer.

Valvata depressa, Pfeiffer, 1821. *Syst. Deutsch.*, I, p. 108, pl. IV, fig. 33.

— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 249.

Valvata compressa, Locard, 1889. *Mon. genre valvata*, p. 38.
— *depressa*, Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 125.

Coq. d'un galbe turriculé, bien déprimé, à spire peu haute, à tours distincts mais à peine étagés; test un peu mince, assez solide, orné de stries longitudinales un peu flexueuses, très fines, assez irrégulières, irrégulièrement rapprochées, avec quelque temps d'arrêt dans l'accroissement, plus accusées au dernier tour; d'un corné fauve plus ou moins foncé passant au verdâtre ou au roux, subopaque, aussi teinté et aussi strié en dessus qu'en dessous jusqu'à la naissance de l'ombilic; spire légèrement saillante, composée de trois et demi à quatre tours à profil arrondi, peu saillant, les premiers croissant lentement et régulièrement; dernier tour à profil bien arrondi depuis sa naissance jusqu'à son extrémité, à croissance de plus en plus rapide, très développé dans le sens du diamètre; suture profonde, bien accusée, un peu canaliculée; sommet lisse, très obtus, à peine saillant, de même teinte que le reste de la coquille; ombilic large, arrondi, laissant voir à sa naissance l'avant-dernier tour sur près de la moitié de sa largeur en ce point, et les autres tours jusqu'au sommet; ouverture un peu oblique, exactement circulaire; péristome continu, mince, tranchant, relié à l'avant-dernier tour sur une assez grande largeur, légèrement évasé dans le bas; opercule corné profondément enfoncé, très convexe, à tours nombreux et rapprochés.

Haut. 2 1/2-3; diam. 4-5 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux.

Obs. — Se distingue du *V. piscinalis* : par sa spire bien moins

haute, ses tours peu étagés, son dernier tour gros et bien arrondi, son ombilic un peu plus large, son ouverture plus circulaire, ses stries plus fines.

Valvata Alpestris, Blauner.

Valvata Alpestris, 1853, in Küster, in Martini et Chemmitz. *Gen. Palud. Hydr. et valv.*, p. 68, pl. XIV, fig. 17-18.
— Bourguignat, 1864. *Malac. Aix-les-Bains*, p. 69, pl. I, fig. 6-10.
Locard, 1882. *Prodr.*, p. 249. — 1889. *Mon. genre valvata*, p. 33. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 125, fig. 127.

Coq. d'un galbe turriculé, déprimé-subglobuleux, à spire peu haute, à tours bien étagés et bien distincts; test un peu mince, assez solide, orné de stries longitudinales, légèrement flexueuses, très fines, parfois même obsolètes, très rapprochées, presque égales, aussi accusées en dessus qu'en dessous à l'entrée de l'ombilic; d'un corné fauve clair, passant au verdâtre ou au grisâtre; spire composée de quatre à cinq tours à profil arrondi, les premiers à croissance un peu lente mais régulière, le dernier à croissance beaucoup plus rapide, à profil bien arrondi, développé surtout en largeur, avec une partie méplane en dessus au voisinage de la suture; suture bien marquée par le profil des tours; sommet obtus, légèrement saillant, lisse et brillant, de même teinte que le reste de la coquille; ombilic très profond, arrondi, évasé au dernier tour, un peu étroit, laissant voir sur une assez faible largeur au moins la moitié de la longueur totale du bord interne de l'avant-dernier tour; ouverture oblique, presque exactement circulaire; péristome continu, relié sur une

assez faible étendue avec l'avant-dernier tour, mince, tranchant, assez évasé dans le bas; opercule corné, assez profondément enfoncé, à tours nombreux et rapprochés.

Haut. 5-6; diam. 4 1/2-5 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux.

Obs. — Diffère du *V. depressa :* par son dernier tour très grand, méplan en dessus au lieu d'être arrondi; par sa suture plus profonde; par son ombilic plus élargi.

2° Groupe du *V. spirorbis*

Valvata spirorbis, Draparnaud.

Valvata spirorbis, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 40, pl. I, fig. 32-33.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 249. — *Mon. genre valv.*, p. 45. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 127.

Coq. de petite taille, enroulée, d'un galbe planorbique, à spire déprimée en dessus et en dessous, à tours non étagés mais distincts; test mince, solide, orné de stries longitudinales un peu fines, serrées, subégales, aussi bien visibles en dessus qu'en dessous, d'un corné un peu clair, un peu transparent; spire composée de trois tours et demi, à profil convexe, les premiers à croissance un peu lente et régulière, le dernier bien arrondi en dessus et en dessous, un peu plus développé à son extrémité, non descendant, avec le bord supérieur un peu au-dessus du niveau du sommet de la spire; suture assez profonde, bien accusée, à peine canaliculée; ombilic extrêmement large, composé de toute la partie inférieure de la coquille, moins le dernier tour, largement visible jusqu'au sommet; ouverture bien arron-

die, bien oblique; péristome continu, adhérent au dernier tour sur une faible largeur, mince, tranchant, évasé; opercule enfoncé, d'un corné pâle à stries assez nombreuses et rapprochées.

Haut. 1-1 1/4; diam. 2 1/2-3 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée; très rare.

3° Groupe du *V. minuta*

Valvata minuta, Draparnaud.

Valvata minuta, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 42, pl. I, fig. 36-38.
— Dupuy, 1851. *Hist. moll.*, p. 585 (pars).
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 249. — *Mon. genre valv.*, p. 51. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 128.

Coq. de très petite taille, d'un galbe globuleux subdéprimé, à spire peu haute, à ombilic assez large; test mince, un peu fragile, très finement strié en dessus et en dessous, d'un corné pâle, subpellucide; spire très peu haute composée de deux et demi à trois tours, à profil convexe, les premiers à croissance lente et régulière, le dernier plus développé surtout à son extrémité, arrondi à sa naissance, renflé au voisinage de l'ouverture, à direction légèrement déclive dans cette partie; suture bien marquée par le profil des tours, un peu canaliculée; sommet lisse, obtus un peu brillant; ombilic large, constitué par toute la partie inférieure de la coquille moins le dernier tour; ouverture oblique, presque exactement circulaire; péristome continu, mince, tranchant, non évasé à son extrémité.

Haut. 3/4; diam. 1 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la région Subalpestre du massif de la Sainte-Baume.

IIᵉ Famille. — NERITIDÆ

Coquille assez petite, imperforée, semi-globuleuse; spire courte; ouverture semi-lunaire, entière; opercule muni d'une apophyse saillante.

1er Genre. — THEODOXIA, Denis de Montfort

1810. *Conch. syst.*

Coquille plate en avant, globuleuse en arrière; columelle aplatie, à bord lisse et tranchant; labre mince, vit en eaux douces.

Theodoxia fluviatilis, Linné.

Nerita fluviatilis, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 777.
Theodoxia — Issel, 1866. *Moll. Pisa*, p. 33.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 251. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 129, fig. 132-133.

Coq. demi-globuleuse, un peu ovalaire; deux à trois tours médiocrement convexes, le dernier énorme, formant à lui seul les deux tiers de la coquille; suture superficielle; ombilic nul, sommet très antérieur; ouverture semi-lunaire; péristome mince, tranchant; test solide, opaque, jaune ou verdâtre, flammulé de teintes plus sombres.

Haut. 5-7; diam. 9-11 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux et la Grande Vallée.

Theodoxia thermalis, Boubée.

Neritina thermalis, Boubée, 1833. *Bull. hist. nat.*, p. 12.
Theodoxia — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 252. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 130, fig. 134.

Coq. assez petite, ovalaire, assez convexe; deux tours et demi; sommet à peine au tiers antérieur; ouverture peu allongée, d'un brun-olivâtre.

Haut. 4; diam. 8 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Foux de Draguignan et la rivière de la Nartuby, depuis Trans, dans des eaux un peu saumâtres.

Obs. — Diffère du *T. fluviatilis:* par sa taille un peu plus faible, sa convexité plus forte, son sommet moins antérieur, son ouverture plus allongée.

Theodoxia mittreana, Recluz.

Nerita mittreana, Recluz, 1842, in *Rev. zool.,* p. 181.
Theodoxia — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 130. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 130.

Coq. de taille moyenne, ovale-globuleuse, ventrue; trois tours et demi; sommet au tiers antérieur; ouverture assez arrondie; test corné, tacheté ou linéolé.

Haut. 6; diam. 4 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Foux de Draguignan et la rivière de la Nartuby depuis Trans; descend son cours jusqu'à l'Argens.

Obs. — Intermédiaire entre le *T. fluviatilis* et le *T. thermalis*, en diffère par son galbe ventru mais ovale-globuleux et la position de son sommet.

2e Genre — SMARAGDIA, Issel

1878. *Croc. viol.*

Coquille plate en avant, globuleuse-ovalaire en arrière; columelle large, dilatée, à bord tranchant et denticulé; labre mince; vit en eaux saumâtres.

Smaragdia viridis, Linné.

Nerita viridis, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 778.
Smaragdia viridis, Issel, 1878. *Croc. viol.*, p. 21.
Gaillardotia viridis, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 252.
Smaragdia viridis, Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 131, fig. 136.

Coq. semi-globuleuse, ventrue; deux tours et demi, les premiers peu distincts, sommet très antérieur, dernier tour constituant presque toute la coquille; ouverture très grande, semilunaire; test lisse, luisant, vert.

Haut. 5; diam. 6 millimètres. (Locard.)

Hab. — L'embouchure de l'Argens et du Reyran.

Smaragdia Matoniana, Risso.

Nerita Matoniana, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mérid.*, IV, p. 271.
Gaillardotia — Bourguignat, 1877. *Desc. nouv. genre. Algér.*, p. 49.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 252.
Smaragdia — Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 131.

Coq. de petite taille, très globuleuse; trois tours un peu convexes; spire courte, à sommet antérieur et arrondi; tours distincts; ouverture semi-lunaire; test très mince, vitracé, très brillant, jaunâtre-linéolé.

Haut. 4; diam. 5 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare, à l'embouchure de l'Argens et du Reyran.

Obs. — Se distingue du *S. viridis*: par sa forme plus globuleuse, son nombre de tours supérieur, ses tours distincts, son test bien plus mince comme vitracé.

ACEPHALA

LAMELLIBRANCHIATA

Ire Famille. — SPHÆRIDÆ

Coq. assez petite, inéquilatérale, subarrondie, non bâillante, lisse ou striée; sommet submédiane; charnière denticulée, ligament postérieur.

1er Genre. — SPHÆRIUM, Scopoli

1777. *Intr. ad Hist. nat.*

Coq. médiocre, subovalaire, subéquilatérale; région antérieure courte, une ou deux dents cardinales obliques et deux lamelles latérales doubles.

Sphærium corneum, Linné.

Tellina cornea, Linné, 1758. *Syst. nat.*, p. 678.
Sphærium corneum, Scopoli, 1777. *Intr. ad Hist. nat.*, p. 398.
Cyclas cornea, Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 666, pl. XXIX, fig. 4.
Sphærium corneum, Bourguignat, 1866. *Mon. sphærium*, p. 21, pl. III, fig. 6-20.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 254. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 134, fig. 142-143.

Coq. subelliptique, courte, peu renflée, subéquilatérale; régions antérieure et postérieure subarrondies; sommet peu saillant,

lisse, test orné de fines stries inégales, d'un corné gris-olivâtre.

L. 9-11; D. 8-10; E. 8-12 millimètres.

Hab. — Très rare; la Grande Vallée et dans la région des Côteaux, le canal sortant du lac de Besse.

Sphærium lacustre, Muller.

Tellina lacustris, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 204.
Cyclas caliculata, Draparnaud, 1805. *Hist. moll*, p. 170, pl. X, fig. 14-15
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 672, pl. XXIV, fig. 8.
Sphærium lacustre, Bourguignat, 1853. *Am. malac.* p. 6.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 255. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 135, 144-145.

Coq. subrhomboïdale assez allongée, peu renflée; région postérieure plus haute et plus tronquée-oblique que l'antérieure; bord inférieur assez arqué; sommet submédian petit, saillant, bien mamelonné; valves renflées seulement dans le voisinage du sommet; test mince, fragile, luisant, corné-cendré.

L. 7-9; H. 5 1/2-6 1/2; E. 3 1/2-4 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare; la Grande Vallée et la région des Côteaux.

Obs. — On distinguera facilement ces deux espèces qui n'appartiennent pas au même groupe français, la première étant subelliptique, la seconde subrhomboïdale: par le sommet de la seconde qui est bien mamelonné, saillant et par leur taille bien différente.

2e Genre. — PISIDIUM, C. Pfeiffer

1821. *Deutsch. moll.*

Coquille petite subcunéiforme, inéquilatérale, région antérieure la plus grande, deux dents peu obliques à chaque valve et deux lamelles doubles.

GROUPES DU GENRE PISIDIUM

1er GROUPE.— Taille assez petite; galbe ovalaire; test très finement strié. Type: *P. Casertanum*.

2e GROUPE.- - Taille petite; galbe oribuculaire; test striolé. Type: *P. pusillum*.

1° Groupe du *P. Casertanum*

Pisidium Casertanum, POLI.

Cardium Casertanum, Poli, 1791. *Test. Sicil.*, I, p. 65, pl. XVI, fig. 1-6.
Pisidium — Bourguignat, 1853, in *Voy. mer Morte*, p. 80.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 259.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 141, fig. 152.

Coq. ovalaire, presque arrondie, assez inéquilatérale; région antérieure bien ronde, à peine anguleuse, la postérieure moitié plus courte et très obtusément convexe; sommet un peu renflé, peu élevé, très obtus, lisse; valves légèrement ventrues; test mince, un peu fragile, luisant, demi-transparent, orné de stries fines, peu marquées; gris-roussâtre ou jaunâtre.

L. 4-6; H. 2 1/2-5; E. 1 1/2-3 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la Grande Vallée.

Pisidium cinereum, ALDER.

Pisidium cinereum, Alder. 1837. *Cat. supl*, p. 4.
— Dupuy, 1851. *Hist. moll.*, p. 683, pl. XXX, fig. 3.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 261. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 142, fig. 153.

Coq. ovalaire presque arrondie, déprimée, allongée-transverse; région antérieure étroitement rostrée, rostre presque médian; bord inférieur assez arqué; stries fines, un peu régulières, d'un gris-bleuté, parfois avec le bord jaune.

L. 5-6; H. 4-4 1/2; E. 3 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département jusqu'à 1,000 mètres d'altitude.

Obs.— Se distingue du *P. Casertanum:* par sa forme générale plus allongée-transverse, sa région antérieure plus étroitement rostrée, le rostre plus médian, son bord inférieur bien plus arqué.

Pisidium pulchellum, Jennyns.

Pisidium pulchellum, Jennyns, 1833. *Mon. cycl. in trans. Cambr.*, p. 306, pl. XXI, fig. 1-3.
— Dupuy, 1852. *Hist. moll.*, p. 688, pl. XXX, fig. 5.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 261.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 143, fig. 155.

Coq. de petite taille, presque arrondie, bien renflée; région antérieure un peu rostrée, subtronquée, la postérieure plus haute, plus tronquée; bord inférieur assez étroit; sommet assez renflé, un peu saillant; arête apico-rostrale assez marquée; valves bombées; test mince, souvent encroûté, parfois pileux.

L. 3-4; H. 2 3/4-3 3/4; E. 1-2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux.

Obs. — Se distingue facilement des deux précédents grâce à la troncature de ses deux extrémités.

Pisidium olivetorum, Bérenguier.

Pisidium olivetorum, Bérenguier, 1882. *Essai faune. Var*, p. 94.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 262. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 143.

Coq. de petite taille de forme presque exactement ovalaire, bien arrondie et renflée, assez haute dans la région antérieure qui est peu longue et très obtusément rostrée arrondie, tandis que la région postérieure est très obtusément tronquée; le bord inférieur est très régulièrement arqué; les sommets sont très arrondis mais très obtus et ne font aucune saillie; le test est mince corné très clair, orné de stries concentriques d'une

extrême finesse, les dents cardinales et latérales de forme conoïde sont presque nulles et à peine perceptibles à la loupe.

L. 3; H. 2; E. 1 1/2 millimètres. (Bérenguier.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux, remonte dans les régions Montagneuse et Subalpestre jusqu'à 1,000 mètres d'altitude où il est très rare.

Obs. — Ce *Pisidium* est facilement reconnaissable à sa taille exiguë et à sa forme presque exactement ovalaire, à son test fragile, transparent, corné très clair, parfois un peu rougeâtre.

2e Groupe du *P. pusillum*

Pisidium pusillum, Gmelin.

Tellino pusilla, Gmelin, 1718. *Syst. nat.*, p. 32, 31.
Pisidium pusillum, Jennyns, 1833. *Mon. cycl. in trans. Cambr.*, p. 302, pl. XX, fig. 4-6.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 257. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 114, fig. 157.

Coq, orbiculaire un peu ventrue, région antérieure à peine plus grande que l'autre, largement arrondie, la postérieure très obtusément tronquée; bord inférieur bien arrondi; sommet saillant, arrondi; valves renflées dans tout leur ensemble; test un peu brillant, souvent encroûté, passant du jaune-pâle au gris-roux.

L. et H. 2 1/2-3; E. 2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Beaucoup plus rare; la Grande Vallée, la région des Côteaux.

Pisidium nitidum, Jennyns.

Pisidium nitidum, Jennyns, 1893. *Mon. cycl. in trans. Cambr.*, IV, p. 304, pl. XX, fig. 7-8.
— Dupuy, 1852. *Hist. moll*, p. 692, pl. XXXI, fig. 5.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 258. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 145.

Coq. orbiculaire-subovale, un peu inéquilatérale; région antérieure à peine plus grande que la postérieure, très obtusément rostrée-arrondie, avec rostre basal; région postérieure obtusément tronquée; bord inférieur assez arrondi; test brillant, très mince, transparent, jaunacé-grisâtre.

L. 3; H. 2 1/2-3; E. 1 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Mauresque et l'Estérel; peu commun dans la Grande Vallée; rare dans la région des Côteaux.

Obs. — Impossible à confondre avec le *P. pusillum* à cause de son galbe orbiculaire-subovale tandis que le *P. pusillum* est plus triangulaire, plus allongé en hauteur.

IIe — Famille. — UNIONIDÆ

Coquille grande, subtétragone, plus ou moins comprimée, inéquilatérale; sommet dorsal plus ou moins médian; charnière dentée ou non.

1er Genre. — UNIO, Philipsson

1788. *Dissert. hist. nat.*

Coquille allongée; sommet antérieur; une dent antérieure et une lamelle postérieure, simple à la valve inférieure, bifide à la supérieure.

GROUPES DU GENRE UNIO

1er Groupe. — Taille moyenne; galbe aplati, étroitement allongé. Type : *U. orthellus*.

2e Groupe. — Taille moyenne; galbe allongé, déprimé ; valves subsinuées. Type : *U. exauratus*.

3e Groupe.— Taille assez grande; galbe subrectangulaire allongé; test mince, sombre. Type: *U. Forojuliensis.*
4e Groupe.— Taille moyenne; galbe très étroitement allongé; bien rostré. Type : *U. Perroudi.*

1e Groupe de l'*U. Orthellus*

Unio Orthellus, Bérenguier.

Unio orthellus, Bérenguier, 1882. *Essai faune. Var*, p. 97.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 288 et 357. — 1889. *Révis. esp. genre Marg. et Unio*, p 34.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 166.

Coq. d'une teinte cendrée brun-olivâtre, très étroitement allongée-déclive, région antérieure arrondie, région postérieure allongée, près de trois fois plus longue que l'antérieure, augmentant insensiblement jusqu'à 27 millimètres en arrière de la perpendiculaire, puis s'atténuant, surtout postérieurement, pour se terminer en un rostre subtroncatulé et tout à fait inférieur; bord supérieur faiblement (1) arqué jusqu'à l'angle postero-dorsal, puis à partir de cet angle, descendant en dos d'âne jusqu'au rostre; bord inférieur rectiligne tout en étant légèrement descendant; sommets (non excoriés) peu proéminents, élégamment ornés de sillons ondulés venant se terminer sur la ligne de l'arête dorsale; crête dorsale accentuée seulement sur la région ombonale; crête comprimée vers l'angle postero-dorsal; charnière médiocre, à région cardinale pourvue sur la valve dextre : 1° d'une petite dent conique comprimée; 2° d'une autre encore plus petite, moins élevée, située en arrière le long du

(1) Par erreur indiqué dans Locard. 1892, Moll. eaux douc. et saum., p. 167 comme : « bien arqué ».



ligament antero-interne, sur la valve sénestre; d'une très petite denticulation lamelliforme à peine saillante, sur laquelle on remarque vers son milieu une faible dépression destinée à recevoir la cardinale dextre; région latérale ornée d'une longue lamelle peu élevée.

L. 65; H. 29; E. 18 millimètres. (Bérenguier).

Hab. — La rivière d'Aille, celle du Riotord près de Pierrefeu, l'Argens à partir de Vidauban, les canaux de l'extrémité orientale de la Grande Vallée.

2e Groupe de l'*U. exauratus*

Unio exauratus, Locard.

Unio exauratus, Locard, 1889. *Mon. genre unio*, p. 39 et 104.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 175.

Coq. d'un galbe elliptique, médiocrement allongé, peu renflé dans son ensemble; bord supérieur un peu allongé-convexe, jusqu'à l'angle postero-dorsal, puis s'infléchissant plus rapidement jusqu'au rostre; bord inférieur convexe dans sa partie médiane; région antérieure retroussée et subanguleuse dans le haut, fortement décurrente dans le bas, un peu plus de deux fois plus petite que la postérieure; région postérieure assez haute, terminée par une partie rostrale basale et très obtuse; valves minces et légères, un peu brillantes dans la région postérieure; épiderme très mince, d'un jaune doré, passant au jaune verdâtre sur les bords; l'intérieur nacré, d'un beau rose orangé, surtout vers la région ombonale; sommets non excoriés, arqués et acuminés à leur origine, s'élargissant ensuite rapidement et comme écrasés, ornés de rides ondulées; sillon dorsal à peine sensible; lunule filiforme; ligament allongé, peu épais,

jaune clair; dent cardinale très angulaire allongée, très peu haute, amincie, à peine frangée au sommet; dent latérale allongée, assez haute, tranchante sur une assez grande longueur.

L. 54; H. 29; E. 17 millimètres. (Locard.)

Hab.— L'embouchure de l'Argens, du Reyran et de la Siagne; assez rare.

Unio Lemotheuxi, Servain.

Unio Lemotheuxi, Servain, in Locard, 1889. *Mon. unio*, p. 39 102. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 175, fig. 189.

Coq. oblongue, peu renflée, avec un sentiment de sinuosité sur le milieu des valves; bord supérieur rectiligne jusqu'à l'angle, puis convexe jusqu'au rostre; région antérieure bien ronde; bord inférieur subarqué, un tant soit peu sinué à sa partie moyenne; région postérieure oblongue, s'atténuant en une partie rostrale obtuse et médiane; valves minces délicates, un peu baillantes antérieurement, très ouvertes postérieurement, épiderme d'un jaune clair, légèrement verdoyant sur la région postero-dorsale; l'intérieur d'un beau blanc; sommets assez petits, saillants, ridés et épineux; sillon dorsal peu marqué, à ligament court; lunule très allongée, d'abord triangulaire, puis virguliforme; dent cardinale plate; allongée, de forme subtriangulaire, très obtuse; dent cardinale très longue, mince et tranchante à son extrémité.

L. 56; H. 28; E. 18 millimètres. (Locard.)

Hab.— Embouchure du Reyran, le Riotord près de Pierrefeu.

Obs.— Se distingue de l'*U. exauratus:* par sa forme plus

oblongue, son bord inférieur un peu sinueux, sa région postérieure un peu plus développée en longueur et son rostre médian.

3° Groupe de l'*U. Forojuliensis*

Unio Forojuliensis, Bérenguier.

Unio Forojuliensis, Bérenguier, 1882. *Essai faune. Var*, p. 95.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 293.– 1889. *Mon. genre unio*, p. 44. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 181.

Coq. ovalaire allongée, à valves très épaisses, un tant soit peu entrebaillées en avant et en arrière; bord supérieur très faiblement arqué, plutôt subrecto-descendant des sommets à l'angle qui est nettement saillant, puis à partir de l'angle, descendant en suivant un contour d'abord un tant soit peu concave, ensuite faiblement convexe vers l'approche du rostre; région antérieure arrondie, offrant à son commencement supérieur, vers les sommets, une légère dépression subrectiligne; bord inférieur très faiblement arqué avec une légère sinuosité à peine sensible vers ses deux tiers postérieurs; région postérieure allongée dans une direction horizontale un tant soit peu descendante, deux fois et demi plus longue que l'antérieure, augmentant en hauteur jusqu'à neuf millimètres en arrière de la perpendiculaire, puis, à partir de ce point, allant en s'atténuant en un rostre obtus et inférieur; sommets excoriés, médiocres, obtus, convexes et peu proéminents; crochets émoussés; crête dorsale confondue dans la convexité; stries d'accroissement fortes, assez saillantes, grossières vers les contours; épiderme d'un noir foncé uniforme, avec quelques zones concentriques d'un marron obscur; nacre intérieure très épaisse, bien irisée,

d'une teinte saumonée s'éclaircissant vers la région palléale; ligaments : antero-interne lamelleux, robuste, très épais, se poursuivant jusqu'à 21 millimètres en arrière des crochets; postérieur, fort allongé (longueur, 38 millimètres), peu proéminent, d'une teinte noire et offrant à son extrémité postérieure une lunule allongée; charnière nulle à sa partie sous-ombonale où elle est absorbée par le ligament antero-interne, mais bien développée au contraire : 1° à la région cardinale où l'on remarque une haute dent triangulaire comprimée; 2° à la région latérale où l'on observe une lamelle fortement saillante.

L. 93; H. 43; E. 29 millimètres. (Bérenguier.)

Hab. — Rare; la plaine de Fréjus et celle de Cogolin; l'embouchure de la Siagne.

Unio Berenguieri, Bourguignat.

Unio Berenguieri, Bourguignat, in Bérenguier, 1882. *Essai faune. Var*, p. 100.
— Locard, 1889. *Mon. genre unio*, p. 47.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 182.

Coq. très allongée dans une direction légèrement descendante, fort peu haute pour sa longueur, relativement bombée; valves d'une teinte marron foncée, fortement entrebaillées en avant, très épaisses dans toute la région antérieure; dents cardinales réduites sur l'une et l'autre valves à un tout petit tubercule coniforme peu saillant; celui de la valve sénestre qui est presque nul est parfois allongé; bord supérieur régulièrement arqué dans toute l'étendue de son parcours; région antérieure arrondie très réduite; bord inférieur rectiligne descendant; région postérieure très allongé, d'une apparence un peu spatuliforme, très comprimée à son extrémité rostrale, près de trois fois et demi

plus longue que l'antérieure (parfois jusqu'à quatre fois) allant en augmentant insensiblement jusqu'au niveau de l'angle postero-dorsal, c'est-à-dire à trente-cinq millimètres en arrière de la perpendiculaire, puis à partir de ce point allant en s'atténuant sous la forme d'un large rostre arrondi plus ou moins subtroncatulé, tantôt médian, tantôt presque inférieur; sommets jamais excoriés, peu saillants, très élégamment sillonnés de rides tremblotées, arête dorsale prononcée seulement vers la région ombonale, puis s'aplatissant et devenant non perceptible; crête légèrement comprimée vers l'extrémité du ligament; stries d'accroissement peu saillantes, plus ou moins régulières, très feuilletées vers les contours, notamment sur toute la région postérieure, entre la crête et l'emplacement de l'arête, région presque toujours recouverte par un encrassement terreux; épiderme d'un marron subolivâtre plus ou moins foncé suivant les échantillons avec quelques zones concentriques d'une nuance plus accentuée, région ombonale d'une teinte plus claire; nacre intérieure d'un blanc irisé, tirant parfois sur un ton saumoné; ligaments : antero-interne, lamelleux, mince, délicat, se poursuivant très loin en arrière des crochets; postérieur, marron, saillant, médiocrement allongé et terminé par une longue lunule étranglée; charnière très mince, à région cardinale offrant, sur la valve dextre, une toute petite dent conique peu élevée, et sur la sénestre une autre très petite denticulation à peine saillante, tantôt conique, tantôt allongée, crénelée et parfois sublamelliforme presque effacée; région latérale pourvue d'une belle lamelle saillante et comprimée.

L. 75; H. 32; E. 21 millimètres. (Bourguignat.)

Hab.— La plaine de Fréjus, l'embouchure de l'Argens, l'Aille, le Riotord, la Siagne.

Obs. — Ne peut être confondu avec l'*U. Forojuliensis* de taille bien plus forte, subrectangulaire allongé, à rostre beaucoup plus long et plus étroit.

Unio Albanorum, F. Pacome.

Unio Albanorum, Pacome, in Locard, 1889. *Mon. genre unio*, p. 45 et 116. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 184.

Coq. de forme oblongue-allongée, dans une direction légèrement déclive, relativement haute dans presque toute sa longueur, peu ventrue et dont la convexité, assez plate sur la région ombonale, diminue normalement vers les contours, bord supérieur faiblement convexe jusqu'à l'angle postero-dorsal, puis convexe descendant jusqu'au rostre; bord inférieur subrectiligne décurent avec un sentiment de sinuosité à la partie moyenne, sinuosité qui fait défaut chez les échantillons non adultes; région antérieure bien arrondie; région postérieure un peu plus du double plus longue que l'antérieure, allant en augmentant faiblement et insensiblement en hauteur jusqu'à vingt-sept millimètres en arrière de la perpendiculaire et terminée, en s'aplatissant, par un rostre obtus et inférieur; valves minces, faiblement baillantes en avant et en arrière; épiderme d'un brun uniforme couleur de feuille morte; intérieur d'une belle nacre irisée passant à l'orangé sous la région ombonale; sommets écrasés, très obtus, non proéminents, excoriés chez les adultes, faiblement ridés chez les jeunes; région supérieure postero-dorsale assez développée et relativement amincie; ligament

long, peu saillant; lunule courte, triangulaire; dent cardinale médiane, triangulaire, un peu allongée; dent latérale très longue, peu élevée, légèrement fimbriée.

L. 52-58; H. 25-32; E. 14-20 millimètres. (Locard.)

Hab. — L'Argens et les canaux dérivés dans la plaine de Fréjus, l'Aille, la Giscle, le Riotord, la Siagne.

Obs. — Se distingue de l'*U. Berenguieri*: par sa forme plus oblongue allongée et lancéolée, par son rostre inférieur, par sa région antérieure plus comprimée, par son bord inférieur plus droit.

4e Groupe de l'*U. Perroudi*

Unio Perroudi, Locard.

Unio Perroudi, Locard, 1889. *Mon. genre unio*, p. 58 et 136. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 209.

Coq. d'un galbe étroitement allongé dans une direction presque horizontale ou très peu déclive, très renflé, terminé par un rostre basal un peu acuminé; région antérieure bien arrondie, assez haute, légèrement anguleuse dans le haut; région postérieure plus de trois fois plus longue que l'antérieure rostrée à son extrémité; bord supérieur à peine arqué, très allongé, sensiblement parallèle avec le bord inférieur depuis les sommets jusqu'à l'angle postero-dorsal, s'arquant ensuite de plus en plus jusqu'au rostre; bord inférieur droit, très allongé, un peu plus retroussé dans la région antérieure que vers le rostre; valves solides, épaisses surtout dans la région antérieure, seulement brillantes dans le haut de la région postérieure; épiderme d'un brun très foncé, un peu rougeâtre, devenant plus clair au voisinage des sommets; intérieur d'un nacré bleuté, irisé vers la

périphérie; sommets dénudés, un peu saillants à leur origine, s'épanouissant ensuite très largement et très rapidement; dent cardinale triangulaire, haute, acuminée, peu épaisse, finement fimbriée au sommet; dent latérale allongée, faiblement arquée, un peu haute et tranchante à son extrémité; ligament brun-noirâtre, fort et allongé.

L. 73; H. 30; E. 24 millimètres. (Locard.)

Hab. — Cantonné à Saint-Zacharie.

2e Genre. — ANODONTA, Cuvier

1798. *Tabl. élém. Hist. nat.*

Coquille plus ou moins ovalaire, renflée; sommet un peu antérieur; une lamelle latérale atrophiée à chaque valve.

GROUPES DU GENRE ANODONTA

1er Groupe. — Taille assez grande; galbe écourté-ventru. Type: *A. Hecartiana*.

2e Groupe. — Grande taille; galbe allongé-ventru. Type: *A. ventricosa*.

3e Groupe.— Taille moyenne; galbe allongé-ventru. Type: *A. Noeli*.

4e Groupe.— Taille moyenne; galbe oblong-lancéolé. Type: *A. oblonga*.

1e Groupe de l'*A. Hecartiana*

Anodonta Hecartiana, Locard.

Anodonta Hecartiana, Locard, 1884. *Mon. genre Anod.*, p. 19. *Anod. nouv.*, p. 9. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 228.

Coq. de taille moyenne, d'un galbe général ventru, assez fortement bombée dans tout son ensemble, oblongue-allongée, un peu rétrécie dans la région antérieure; largement dilatée dans la région postérieure; valves légèrement baillantes dans

la partie postérieure du bord palléal et sous la crête ligamento-dorsale jusqu'au rostre ; test assez solide, mince, orné de stries d'accroissement concentriques irrégulières, parfois assez saillantes, un peu feuilletées dans la partie postero-dorsale; épiderme d'un vert clair alternant avec des zones passant d'un brun très clair au jaune pâle, un peu rougeâtre dans la région des sommets; intérieur d'un blanc-bleuâtre ou rosâtre, nacré, quelquefois irisé; bord supérieur presque exactement rectiligne, assez allongé; région antérieure médiocre, régulièrement arrondie; bord inférieur légèrement descendant convexe; convexité un peu antérieure, peu accentuée; région postérieure sensiblement égale à deux fois et quart la région antérieure, assez régulièrement développée, terminée par un rostre assez saillant, submédian; rostre bianguleux, les sommets des angles assez rapprochés, parfois bien accusés; bord inférieur du rostre arrondi et un peu retroussé; bord supérieur un peu concave; crête ligamento-dorsale médiocrement dilatée, assez brusquement comprimée vers l'angle postero-dorsal; sommets renflés, arrondis, ornés sur une assez faible longueur de stries de plus en plus fines, irrégulières, subsinueuses et concentriques; ligament postérieur solide, assez fort, un peu saillant, allongé.

L. 113; H. 59; E. 35 millimètres. (Locard.)

Hab. — La plaine de Fréjus vers l'embouchure de l'Argens.

Anodonta Vaschaldei, F. Pacome.

Anodonta Vaschaldei, Pacome, in Locard, 1889. *Mon. genre Anod.*, p. 20 et 105.— 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 228.

Coq. d'un galbe largement ovalaire, assez comprimé dans son

ensemble, un peu moins du double plus large que haute, terminée par un rostre bien accusé, quoique peu aigu et presque exactement médian, le tout dans une direction à peine descendante; bord supérieur rectiligne, allongé, s'infléchissant ensuite en ligne droite jusqu'au rostre sous un angle de 145 degrés; bord inférieur largement convexe, mais un peu plus retroussé dans la région antérieure que dans l'autre, avec le maximum de convexité à 33 millimètres de la perpendiculaire; région postérieure un peu plus longue que haute, terminée par une partie rostrale droite en dessus, arrondie en dessous et à axe médian; valves minces, assez bombées, avec le maximum de bombement à peine un peu antero-supérieur, légèrement baillantes dans la partie inférieure de la région antérieure, beaucoup plus ouvertes depuis l'angle jusqu'au rostre; stries concentriques fines, mais assez régulières, subondulées vers les sommets; épiderme d'un brun vert clair, un peu jaunâtre vers la partie antérieure, rouge fauve au sommet, vert foncé et un peu radié dans toute la région postérieure; sommets très peu saillants, comme écrasés, se confondant dans le bombement général des valves, vaguement ridés; sillon dorsal légèrement arqué, mais bien accusé depuis les sommets jusqu'au rostre; ligament assez robuste allongé; lunule un peu courte mais assez large.

L. 115; H. 72; E. 10 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les environs de l'embouchure de l'Argens; rare.

Obs. — Plus largement ovalaire que le précédent, la région antérieure bien développée en hauteur; le rostre de la partie postérieure plus médian, le bord inférieur bien moins convexe.

2° Groupe de l'*A. ventricosa*

Anodonta ventricosa, Pfeiffer.

Anodonta ventricosa, Pfeiffer, 1825. *Deust. moll.*, II, p. 4, pl. III, fig. 4.
— Bourguignat, 1881. *Mat. moll. Aceph.*, I, p. 119.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 267. — 1889. *Mon. genre Anod.*, p. 22. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 230 (non maxima pars auct.).

Coq. un peu étroitement oblongue, très ventrue, assez déclive; région antérieure peu haute, arrondie-décurrente, la postérieure deux fois et demi plus longue, un peu plus haute; rostre obtus, médian, un peu retroussé; bord supérieur recto-allongé, puis concave-déclive, l'inférieur allongé-droit, plus arqué à l'arrière qu'à l'avant; sommet renflé, non saillant, érodé; valves un peu épaisses, très bombées, baillantes, vert-zoné.

L. 137-197; H. 68-84; E. 45-58 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les environs de l'embouchure de l'Argens dans la plaine de Fréjus.

Anodonta Gallica, Bourguignat.

Anodonta Gallica, Bourguignat, 1881. *Mat. moll. Aceph.*, I, p. 123.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 26. — 1889. *Mon. genre Aceph.*, p. 23. - 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 231, fig. 239.

Coq. régulièrement convexe, des sommets au bord palléal, de forme ovalaire-allongée, à valves assez épaisses, baillantes à la partie infero-antérieure; bord supérieur presque rectiligne; région antérieure bien ronde; bord inférieur rectiligne, un peu sinué à sa partie médiane et remontant, à son extrémité, vers

le rostre; région postérieure, plus du double plus allongée que l'antérieure, se terminant par un rostre obtus, parfois un tant soit peu remontant; entre ce rostre et l'angle postero-dorsal, la ligne du contour suit une direction oblique recto-descendante; crête dorsale très obtuse, bien convexe, obscurément biangu-leuse à son extrémité, crête dorsale médiocre, non ailée ni amincie; sommets convexes, très obtus (crochets aigus), sillonnés par de fines striations concentriques peu lamellées; stries d'accroissement émoussées sur la convexité, saillantes et obtuses vers la région des contours, même parfois lyrati-formes; épiderme brillant, d'une couleur généralement très foncée, présentant des nuances olivâtres, noirâtres ou ochracées, suivant les échantillons; intérieur bien irisé d'une nacre ayant tendance à présenter des tons orangés; ligament antérieur occu-pant toute l'épaisseur de la charnière, se prolongeant de 10 à 15 millimètres en arrière des crochets et offrant en avant (sur les vieux échantillons) une assez grande lunule antérieure; ligament postérieur robuste, proéminent, avec une large lunule terminale de forme triangulaire; charnière ordinairement épaisse, souvent subdenticulée à la région cardinale et présentant parfois sur la région latérale une gouttière plus ou moins prononcée, suivant l'âge des échantillons; sur les jeunes individus, cette gouttière n'est pas sensible.

L. 155; H. 76; E. 76 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Les environs de l'embouchure de l'Argens, dans la plaine de Fréjus.

Obs. — Se distingue de l'*A. ventricosa:* par sa forme ovalaire allongée au lieu d'être étroitement oblongue, non déclive, tandis

que l'*A. ventricosa* est assez déclive; par sa région antérieure bien ronde, au lieu d'être arrondie-décurrente; par sa région postérieure moins allongée; par son rostre bien moins retroussé; par son bord supérieur droit, puis recto-déclive, et non recto-allongé, puis concave déclive.

3° Groupe de l'*A. Noeli*

Anodonta Noeli. Bourguignat et Locard.

Anodonta Noeli, Bourguignat et Locard, 1890. *Mon. genre Anod.*, p. 29 et 711.
— — Locard, 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 236, fig. 243.
— *oblonga*, Dupuy, 1852. *Hist. moll.*, pl. XVIII, fig. 13 (non descrip).

Coq. ovalaire-allongée, assez renflée, assez déclive; région antérieure, courte, arrondie-déclive, la postérieure un peu plus haute, trois à trois fois un quart plus longue; rostre allongé, aminci, presque médian, obtusément tronqué, à peine retroussé; bord supérieur arqué, puis recto-déclive, l'inférieur arqué-allongé, puis retroussé sur le rostre; sommet ridé, non saillant; valves régulièrement renflées, surtout dans le haut et antérieurement assez minces, très peu baillantes, fauve-verdâtre.

L. 90-118; H. 43-60; E. 27-34 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les canaux aboutissant à l'embouchure de l'Argens vers leur terminaison.

Anodonta Mantuacina, Bourguignat.

Anodonta Mantuacina, Bourguignat, 1883. *Union. pénins. Ital.*, p. 90.
— Locard, 1890. *Mon. genre Anod.*, p. 33 et 118. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 241.

Coq. de taille moyenne, d'un galbe sublancéolé, un peu large, assez régulière, légèrement renflée, avec une direction faiblement déclive terminée par un rostre un peu allongé et presque exactement médian; bord supérieur court faiblement arqué, puis descendant à partir de l'angle postero-dorsal jusqu'au rostre presque en ligne droite, en formant un angle d'environ 15 degrés; bord inférieur assez arqué, avec le maximum de bombement à 22 millimètres de la perpendiculaire, se retroussant ensuite assez rapidement et presque en ligne droite jusqu'au rostre; région antérieure bien arrondie, très faiblement déclive dans le bas; région postérieure près de deux fois et demi plus longue que l'antérieure, à profil presque régulier dans tout son contour; valves un peu minces, mais assez solides, bien bombées, surtout dans le haut, très faiblement baillantes dans la région antérieure et au-dessus du rostre; stries fortes et irrégulières, parfois même assez saillantes; épiderme d'un roux verdâtre un peu terne, passant par places à un roux un peu plus jaunâtre, surtout au voisinage des sommets qui sont du reste le plus souvent dénudés; intérieur nacré, bleuté à la périphérie, roux-orangé sous les sommets; sommets un peu renflés dans leur ensemble, ornés de rides ondulées fines, nombreuses et rapprochées; sillon dorsal peu marqué, vaguement bifide sur une assez grande étendue; ligament allongé, mais peu saillant; lunule étroite et longue.

L. 76; H. 45; E. 22 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les canaux de la plaine de Fréjus aboutissant à l'Argens près de son embouchure.

Obs. — Diffère de l'*A. Noeli :* par son galbe sublancéolé au

lieu d'être ovalaire-allongé; par sa région antérieure bien plus arrondie et non déclive; par sa région postérieure bien moins longue; par son bord inférieur bien plus retroussé vers le rostre.

4° Groupe de l'*A. oblonga*

Anodonta oblonga, Millet.

Anodonta oblonga, Millet, 1883, in *Mém. agric. Angers*, I, 3° liv., p. 242, pl. XII, fig. 1.
— Locard, 1890. *Mon. Anod.*, p. 57. — 1893. *Moll. eaux douc. et saum.*, p. 273 (non auct.).

Coq. oblongue-lancéolée, peu renflée, un peu déclive; région antérieure arrondie un peu déclive, la postérieure deux fois un quart plus longue, à peine plus haute, rostre un peu infra-médian, assez allongé, obtusément tronqué-retroussé; bord supérieur droit, puis convexe-déclive, l'inférieur assez allongé; sommet ridé; valves excoriées, peu bombées, un peu minces, brun-olivâtre.

L. 107; H. 50; E. 32 millimètres. (Locard.)

Hab.— Les canaux de la plaine de Fréjus communiquant avec l'Argens près de son embouchure.

Obs.— Le véritable *A. oblonga* de Millet a été presque toujours confondu avec l'*A. Noeli* qui appartient à un tout autre groupe. Les spécimens que nous avons récoltés dans la plaine de Fréjus ne se rapportent pas exactement au type de Millet, mais, bien que vivant avec l'*A. Noeli*, ils présentent assez de traits caractéristiques pour les reconnaître comme le véritable *A. oblonga Millet Var curta;* en effet le rostre, tout atténué qu'il soit dans ces individus, conserve absolument l'allure du type décrit par Millet.

A EXCLURE

Unio Pictorum.— In Duval, 1838. *Moll. Var.* – In Panescorse, 1854-1880. *Moll. Var.*

— *Turtoni*, Peyr.— In Panescorse *(loc. cit.)*.

— *Requieni*, Mich.— In Panescorse *(loc. cit.)*.

— *St-Simonianus.* — Fagot in Bérenguier, 1882. *Essai faun. mal. Var.*

Anodonta anatina. — In Duval *(loc. cit.)*. — In Panescorse *(loc. cit.)*.

— *cygnæa.*— In Panescorse *(loc. cit.)*.

Dreissena polymorpha, Pall.— In Panescorse *(loc. cit.)*.

Cardium edule, Lam.— In Panescorse *(loc. cit.)*. Coq. marine.

III

AREA

—

Nous venons de rattacher l'habitat de chaque forme décrite aux cinq régions naturelles qui subdivisent notre département en autant de gradins successifs ; mais nous devons faire observer, que d'un de ces étages à l'autre la transition est souvent insensible et que le tracé de la ligne divisoire entre régions ne peut être que relatif, puisque les caractères distinctifs d'une région ne peuvent brusquement disparaître tous à la fois sur ses limites.

D'autre part les courbes de niveau *maxima* et *minima* qui sembleraient au premier abord devoir cerner une région d'une façon précise ne donnent qu'une simple approximation, car il faut ajouter à l'influence de l'altitude : celles résultant des différences de température pour un même niveau suivant l'orientation des pentes, la direction des courants atmosphériques, les causes qui déterminent une humidité ou une sécheresse plus ou moins grandes, la nature du sol, la végétation, etc., etc.

Toutes ces irrégularités pour une même altitude expliquent le cheminement des mollusques en dehors d'une région où ils sont plus répandus ; néanmoins cet écart n'est jamais assez grand pour n'être pas facilement appréciable et il suffit d'en tenir compte pour serrer d'aussi près que possible la véritable limite régionale. En effet, pour insensible que soit la transition d'une

région à l'autre, il arrive un moment où les conditions de milieu finissent par devenir absolument différentes et c'est alors que se manifestent : soit l'arrêt définitif dans le cheminement, soit des modifications profondes et héréditaires ou superficielles et éphémères, suivant la résistance du mollusque et sa puissance d'adaptation.

Nous avons essayé d'établir pour chaque forme un graphique exprimant les altitudes *maxima* et *minima* circonscrivant (à notre connaissance) son Area, en y joignant les observations que nous avons pu noter; espérant qu'à l'aide de ces graphiques (1) et en se rapportant aux régions signalées, il serait possible de suivre la distribution de nos mollusques à travers le département.

∴

Famille des ARIONIDÆ

Les Arionidæ paraissent n'avoir dans le Var qu'un Area assez restreint, il s'étend le long des chaînes des Maures, de l'Estérel et de la Sainte-Baume; de là les Arionidæ descendent jusque sur les bords de la Grande Vallée qu'ils franchissent parfois sans s'y arrêter pour remonter dans la région des Côteaux, mais ils y sont fort rares car ils n'y retrouvent plus au même

(1) *Les traits gras* de ces tableaux touchent par leurs extrémités les altitudes minima et maxima qu'il sera facile d'évaluer au moyen de l'échelle graduée par cent mètres inscrite en tête des cadres ; mais il faudra tenir compte pour cette évaluation des régions signalées, telle forme pouvant vivre à une altitude très élevée dans la région Mauresque ou dans le massif de la Sainte-Baume et ne pas avoir été constatée dans les régions Montagneuse et Subalpestre ou inversement.



degré les conditions de milieux que leur offraient les vastes forêts d'essences résineuses avec leurs vallons humides et leur sauvage isolement.

TABL. 1	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
Arion Euthymeanus ..		▬	▬	▬	▬	▬	▬											
A. hortensis..........					▬	▬	▬											
Ariunculus Mortilleti.					▬	▬	▬											

Genre ARION

A. Euthymeanus.— Cet *Arion* ne se rencontre que de loin en loin dans les forêts Mauresques, celles de la Sainte-Baume et celles de l'Estérel, par exception il descend dans la Grande Vallée et gagne la région des Côteaux, ou bien il se répand dans les vallées secondaires de la région Mauresque; c'est ainsi qu'il habite dans les bois de Sainte-Foix près Lorgues, et dans les fossés de l'ancienne citadelle de Saint-Tropez, à proximité d'un petit bouquet de pins. Son apparition annuelle coïncide surtout avec les premières pluies d'octobre, lors de la pousse des champignons de pins (1), dont il est friand, bien qu'il s'attaque avec une égale avidité à toutes les autres espèces, même les plus vénéneuses. Les clairières ne semblent pas l'attirer, il préfère la pleine forêt où il se cache sous les rochers, les écorces et les bois en décomposition. Dès les premiers froids rigoureux il disparaît et se terre; ce n'est que par exception qu'on rencontre

(1) Lactarius deliciosus (Fries); en provençal : *Pinets*.

au printemps, par des matinées humides, quelques jeunes individus; c'est un animal lent, apathique et peu irritable.

Nous avons dit que cet Arion avait été confondu avec l'*A. subfuscus* de Draparnaud; nous ne reviendrons pas sur ses caractères extérieurs, mais il est bon de jeter un coup d'œil sur la distribution géographique de ces deux Arions, avant d'examiner les différences qu'ils peuvent présenter dans la disposition de leurs organes reproducteurs. Draparnaud dit que son type (1) de l'*A. subfuscus* habite dans le Sorezois et la Montagne Noire, et qu'il y est très commun. Mabille, à son tour (2), l'indique aussi dans le Tarn et dans l'Aude, dans l'Hérault aux environs de Ganges et de Laroque et dans les Pyrénées-Orientales. Il ajoute à ces habitats : Saint-Zacharie et la montagne de la Sainte-Baume, dans le Var (nous avons pu nous assurer sur place qu'il avait confondu justement l'*A. Euthymeanus* avec l'*A. subfuscus)*; les environs de Vannes dans le Morbihan; les environs de Dinan et de Dinard dans les Côtes-du-Nord. Dans ces deux départements encore Mabille a pris pour l'*A. subfuscus* un autre Arion parfaitement distinct. Nous avons retrouvé le type de l'*A. subfuscus* dans la Lozère, l'Ardèche et le Gard, mais jamais en deçà du Rhône; tout nous porte à croire qu'il ne s'étend pas au-delà de ce fleuve et qu'il a son centre de dispersion du côté de la chaîne des Pyrénées. On l'a encore signalé à Biarritz, Bayonne, dans les Basses-Pyrénées, à Aulus, dans l'Ariège, etc.; mais on l'a trop souvent confondu avec ses formes voisines.

(1) Draparnaud, Hist. moll., 1805, p. 125, pl. IX, fig. 8.

(2) Mabille, An. de Malac., Lim. Franc. Juin 1870.

Ainsi Dumont et Mortillet (1) le citent comme habitant la Savoie; il s'agit certainement de l'*A. Euthymeanus* qui se maintient sur toute la chaîne des Alpes. Sous le nom d'*A. subfuscus* Lessona et Pollonera (2) le signalent en Italie; à la suite de leur description nous lisons : « Hab.— *Vive in tutto il versanti italiano, ma non discende mai in basso nè in pianura* », et plus loin : « *l'A.* subfuscus *di Francia ha il margine externe del piede bianchiccio invice de giallognolo come i nostri* ». Or nous avons fait remarquer que justement la marge du pied de l'*A. Euthymeanus* est *toujours à l'âge adulte* rouge-orangé, tandis qu'elle reste toujours blanc-jaunâtre chez l'*A. subfuscus* adulte.

L'examen comparatif de l'appareil reproducteur vient encore dissiper tous les doutes de similitudes :

Le col de la poche copulatrice est fort court chez l'*A. Euthymeanus*, tandis que chez le *subfuscus* il est 4 à 5 fois plus long; le canal déférent inférieur du premier, beaucoup plus long, est replié trois fois sur lui-même avant d'atteindre la gaine de la verge; chez le second, ce canal est replié seulement deux fois et moitié plus court; enfin la glande hermaphrodite du premier affecte la forme d'une fleur de pensée à 5 lobes bien distincts, tandis que celle du second est de forme ovoïde à lobes confondus.

Par suite de ces différences anatomiques, s'ajoutant aux caractères différentiels extérieurs, nous croyons devoir séparer ces deux Arions, qui paraissent avoir deux origines distinctes, l'une Alpestre, l'autre Pyrénéenne.

(1) Dumont et Mortillet, Cat crit. et mal. Savoie et Leman, 1852, p. 7.

(2) Lessona et Pollonera, Monogr. Limacidi Italiani, 1882, p. 62.

A. hortensis. — Il parait fort peu répandu dans le département; nous n'en connaissons que trois individus : deux récoltés dans la région Mauresque et un dans la forêt de la Sainte-Baume; nous ne serions pas surpris qu'il vive dans les régions Montagneuse et Subalpestre. Le type décrit par Ferrussac provient des environs de Paris; Bourguignat l'a retrouvé à la Grande Chartreuse; Lessona et Pallonera le signalent dans les Alpes Piémontaises et Lombardes, à Nice, à Menton.

Genre ARIUNCULUS

A. Mortilleti. — Genre fort rare, dont deux seuls individus ont été récoltés, entre 400 et 700 mètres d'altitude, dans la région Mauresque. Cette forme avait été signalée dans les Alpes Piémontaises par Lessona et Pollonera; à son tour le frère Florence en 1889 indique qu'un seul exemplaire a été recueilli par le frère Pacome dans le vallon de Fontfreye, sur la montagne de Notre-Dame-des-Anges près de Pignans (779^{m}). Enfin nous avons nous-même retrouvé un jeune individu (cependant typique) sur le versant-nord du sommet de Saint-Martin (520^{m}) aux environs du Clos-Oswald, dans les Maures, au mois de novembre 1898. Ce mollusque, encore plus apathique que l'*A. Euthymeanus*, doit pour cette raison échapper facilement aux plus minutieuses recherches; il doit aussi comme l'*A. hortensis* vivre dans les régions Montagneuse et Subalpestre de notre département.

LIMACIDÆ

Les Limacidæ habitent tout le département, dans les conditions les plus diverses, à toutes les altitudes et sur tous les terrains.

Genre AMALIA

Groupe de l'*A. gagates*

TABL. 2	0 mètr.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1800	1400	1500	1600	1700
A. gagates	▬																	
A. upermelaina		▬	▬	▬	▬													
A. leucophœa		▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬					
A. ochracea		▬	▬	▬	▬													
A. Pacomei	▬	▬	▬	▬	▬	▬												
A. Hanryana	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬											

Le type de ce groupe, bien moins commun qu'on ne le pense, est plus tôt une forme littorale ou des plaines basses, qui se maintient tout au plus à mi-côte sur la lisière des forêts. Par suite d'un examen trop superficiel on l'a confondu avec l'*A. upermelaina* et l'*A. leucophœa* considérés comme de simples variétés de coloration; cependant leur area est beaucoup plus vaste; l'*A. leucophœa* remontant même jusque dans la région Subalpestre, tandis que l'*A. upermelaina* ne dépasse pas une altitude de 500 mètres. Les autres Amalia de ce groupe sont au contraire des formes forestières préférant les terrains cristallins et éruptifs; deux d'entre elles descendent cependant dans la Grande Vallée. On peut répartir ces six *Amalia* comme il suit :

A. Forme littorale des basses plaines et de la lisière des forêts .... *A. gagates*.

B. Forme forestière Mauresque .... *A. ochracea*.

C. Formes forestières Mauresques descendant dans la Grande Vallée .... { *A. Pacomei*. / *A Hanryana*. }

D. Formes remontant vers le nord du département depuis les forêts Mauresques. { *A. upermelaina.* / *A. leucophæa.*

Les Amalia apparaissent vers le milieu d'octobre; ces mollusques s'accouplent et pondent peu après, pour disparaître ensuite dès les premiers froids rigoureux. Nous avons pu dans nos boîtes d'élevage observer la ponte des *A. leucophæa* et *upermelaina,* faire éclore leurs œufs, et amener les jeunes jusqu'à l'état adulte, leur évolution entière demande environ 18 à 20 mois en captivité. La ponte comprend environ 45 à 60 œufs, ceux-ci sont sphériques, transparents, comme gélatineux, un peu malléolés; dès le début ils mesurent 2 millimètres de diamètre, mais leur volume s'accroît bientôt jusqu'à atteindre 3 millimètres 1/2 de diamètre; l'éclosion a lieu 35 à 40 jours après la ponte, les jeunes ont alors 4 millimètres de long, ils sont très transparents. Fait à noter : nous n'avons jamais pu obtenir l'accouplement de l'*A. upermelaina* avec l'*A. leucophæa;* quant à l'*A. ochracea* sa rareté ne nous a pas permis de faire pareilles observations.

Tous les *Amalia* de ce groupe sont omnivores, bien des fois nous les avons surpris dévorant des lombrics, des insectes morts, ou s'attaquant même à l'*Helix aperta* vivant, que sa bave abondante ne pouvait garantir contre les avides morsures des *A. upermelaina* ou *leucophæa;* nous les avons vu encore fréquemment pourchasser l'*Agriolimax agrestis,* l'atteindre, lui déchirer l'abdomen, pour se repaître de son contenu.

Ce groupe est caractérisé par un organe accessoire de l'appareil générateur que Lessona et Pollonera (1) ont appelé organe

(1) Lessona et Pollonera, 1882, Limacidi Italiani, p. 12, pl. 11, fig. 2.

corniforme. C'est un corps en forme de corne recourbée conique assez effilé et muni sur sa face interne de deux rangées de tubercules assez saillants et conoïdes; il est situé à l'intérieur du cloaque génital, dans le voisinage de la poche copulatrice, à l'opposé de la gaine de la verge. Cet organe fait saillie hors de l'animal au moment de l'accouplement; de sa base part un faisceau de petits canaux très déliés formant par leur réunion une véritable prostrate vestibulaire, complétée par une grosse glande bien distincte à laquelle ces canaux aboutissent.

Il est facile d'obtenir la saillie extérieure de l'organe corniforme en noyant l'animal dans de l'eau contenant quelques gouttes d'éther sulfurique. C'est du reste à notre avis le meilleur procédé pour tuer tous les mollusques et les obtenir *à peu près* en extension, les tentacules peu rétractés, le mufle saillant, l'organe corniforme ou la verge en érection; seulement il est nécessaire de bien surveiller l'action de l'éther et de le doser suivant la sensibilité du mollusque, si l'on veut éviter deux accidents : 1° si la dose est trop forte, racornissement de tout le mollusque, rupture des tissus de la région du cou, donnant issue au dehors à tous les organes générateurs et digestifs; 2° si la dose est convenable, mais le séjour dans l'eau éthérisée trop prolongé, rupture et ses suites. Dès que l'insensibilité musculaire est certaine, il faut donc se hâter de plonger le mollusque dans de l'alcool *excessivement dilué*, que l'on renouvelle tant qu'il se charge de mucosités; il ne reste plus ensuite qu'à placer l'animal dans une première solution aqueuse d'aldehyde formique à 5 °/₀, puis définitivement dans une solution à 10 °/₀. Ce liquide énergiquement antiseptique respecte la

couleur propre au derme ; mais pour obtenir la teinte que possédait l'animal vivant, il manquera toujours la coloration spéciale du mucus excrété à la mort en abondance, puis dissous par l'alcool, la formaline, ou coagulé et enlevé par les nettoyages nécessaires; c'est ce mucus, véritable vernis, qui contribue à l'éclat si vif et si frais de la robe de certains limaciens.

Des différences sensibles existent dans l'appareil reproducteur des *A. gagates*, *upermelaina* et *leucophœa*. Celui de *A. upermelaina* diffère de celui de l'*A. gagates :* 1° par la poche copulatrice qui est ovale, très allongée, ne se distinguant pas de son col, au lieu d'être piriforme, et rattachée à un col assez long ; 2° par la gaine de la verge vermiforme, un quart plus longue, crispée, noueuse et contournée en forme de crosse, renflée à sa base, au lieu d'être allongée et pointue vers l'insertion du canal déférent inférieur; 3° par ce canal deux fois plus long; 4° par un vagin beaucoup plus dilaté et d'un diamètre double de celui de l'*A. gagates;* 5° par la prostate vestibulaire plus massive et plus courte.

L'appareil générateur de l'*A. leucophœa* se distingue à son tour de celui de l'*A. upermelaina* : 1° par la poche copulatrice piriforme, comme celle de l'*A. gagates*, mais plus gobuleuse, à col très court; 2° par la gaine de la verge plus cylindrique, aussi longue, mais sans nodosités et recourbée de même en forme de crosse, se terminant en forme de massue; 3° par la prostate vestibulaire plus large et pointue vers la base.

Si l'on compare entre elles les limacelles de ces trois *Amalia* on remarque que bien ovalaire chez l'*A. gagates*, elle s'allonge en forme d'écusson bien échancré à droite chez l'*A. upermelaina*,

pour devenir subquadrangulaire chez l'*A. leucophæa;* le nucléus varie aussi : postérieur, médian, un peu saillant en dessus et creusé en dessous d'une petite fossette chez le premier, il n'est qu'à peine saillant et jamais creusé en dessous chez le second, tandis que chez le troisième il ne fait plus saillie (1).

De toutes ces constatations il ressort que ces trois formes, que l'on pourrait confondre à première vue, sont parfaitement distinctes, et qu'elles ne peuvent être considérées comme de simples variétés de l'*A. gagates*. Quant aux trois autres, elles diffèrent tellement entre elles, que nous nous contenterons d'indiquer les particularités de l'appareil générateur de l'*A. ochracea*.

La poche copulatrice est piriforme, munie d'un col assez court, la prostate vestibulaire est peu développée, sa glande peu allongée, la gaine de la verge cylindriforme, assez courte, recourbée en demi-cercle, et boutonnée à sa base; le col de l'utérus excessivement court.

Groupe de l'*A. carinata*

Tabl. 3	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
A. carinata																		
A. marginata																		

(1) Nous insistons de nouveau sur la valeur des caractères différentiels de la limacelle liés étroitement aux modifications du mollusque ; sa soit disant variabilité chez une même forme d'un individu à l'autre n'est qu'apparente. Si l'on veut comparer attentivement toute une série, on reconnaîtra sans peine que son galbe est constant dans ses grandes lignes, et que sa forme n'est point l'œuvre du hasard ou de l'âge; c'est, du reste, la seule partie solide de l'animal qui peut permettre une comparaison utile avec les restes fossilisés de types analogues.

Les deux espèces formant ce groupe sont très disséminées, il est même très rare de rencontrer dans la Grande Vallée l'*A. carinata*. La seconde est localisée en quelques points de la région des Côteaux, de l'Estérel et de la Grande Vallée.

L'appareil générateur de ces deux espèces, souvent confondues par les auteurs, offre les différences suivantes :

Chez l'*A. carinata* la prostate vestibulaire est crispée, comme boursoufflée, la poche copulatrice très allongée, en forme de sac presque cylindrique, la gaine de la verge droite, assez longue, pourvue de nodosités, vers le cloaque génital; le canal déférent inférieur droit, relativement court, le col de l'utérus grêle et très long; la prostate assez volumineuse, ainsi que la glande de l'albumine; la glande hermaphrodite ovale-allongée.

Chez l'*A. marginata* la prostate vestibulaire est plus développée, en forme d'éventail; la poche copulatrice arrondie, à très long col, d'abord étroit, puis augmentant lentement de diamètre, jusqu'à la rencontre du cloaque génital; la gaine de la verge recourbée à son extrémité en forme de crosse, le canal déférent inférieur beaucoup plus long, très sinueux; l'utérus et son col plus développés et moins grêles; la glande de l'albumine plus forte en proportion, la glande hermaphrodite plus large moins allongée.

Genre AGRIOLIMAX

TABL. 4	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
A. agrestis																		
A. lœvis																		

A. agrestis. — Cette espèce est excessivement commune, on la retrouve a peu près partout, se souciant peu des conditions les plus diverses d'habitat; cependant elle devient plus rare dans l'intérieur des vastes forêts résineuses, elle se réfugie alors dans les clairières; nous l'avons recueillie presque jusqu'au sommet de Lachens, vers 1,600 mètres d'altitude. Il existe de nombreuses variétés de coloration et de taille, quelques-unes de ces variations ont besoin d'être mieux étudiées et suivies, afin d'être fixé sur leur véritable degré spécifique.

Un caractère anatomique particulier à ce groupe est de posséder vers l'extrémité de la gaine de la verge une véritable houppe d'appendices allongés et dentelés; en outre le canal déférent inférieur a son point d'insertion un peu au-dessus de l'extrémité postérieure de la gaine de la verge, au lieu d'être terminal; cette gaine est fort courte et massive.

A. lœvis. — Le type de ce groupe est le seul connu dans le département, nous ne l'avons rencontré qu'à deux reprises dans les clairières des forêts Mauresques et sur le bord de la Grande Vallée; il est probable que sa rareté seule l'a fait échapper aux recherches et qu'il doit exister aussi dans la région des Côteaux.

Son appareil reproducteur diffère entièrement de celui de l'*A. agrestis*: par la gaine de la verge plus longue et recourbée en crosse; par l'absence de la houppe d'appendices qui en dépendent, enfin par l'insertion terminale du canal déférent inférieur.

Genre LIMAX

Groupe du *L. cellarius*

TABL. 5	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
L. cellarius	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬							
L. squamosus											▬	▬	▬					
L granosus		▬	▬	▬	▬													
L. Oswaldi...........		▬	▬	▬	▬	▬												

Quelques mots sur la synonimie du type de ce groupe sont nécessaires pour arriver à débrouiller les indications d'habitat données par les auteurs qui ont confondu deux espèces, fort distinctes, tantôt sous le nom de *L. cinereus*, tantôt sous le nom de *L. maximus*.

La dénomination de *cinereus* est attribuée par les auteurs allemands à Lister, en prenant pour prétexte le premier qualificatif de la description que donna cet auteur en 1673; mais on ne peut admettre cette dénomination, ainsi basée, sans contrevenir aux règles adoptées, puisque Lister ne se servait pas alors de la nomenclature binominale.

Quant à la dénomination de *maximus* donnée par Linnée en 1758 à un limacien, bien identique au type qui nous occupe, elle est postérieure à celle de *cellarius* adoptée par d'Argenville en 1757 et qui doit prévaloir comme la plus ancienne dénomination binominale; malheureusement, en 1774, Müller adopte encore la dénomination de *cinereus*, mais en amalgamant ensemble deux espèces appartenant à deux groupes différents : son type *α*, qui deviendra le véritable *L. cinereo-niger* de Wolf, sa

variété β, qui est au contraire le véritable *L. cellarius* de d'Argenville, car Müller reconnaît lui-même que le *L. maximus* de Linnée est identique à sa var. β à sole entièrement blanche, tandis que son type α est à sole blanche bordée de noir.

En 1819, Ferussac à l'exemple de Müller, confond encore sous le nom de *L. antiquorum*, le *L. cellarius* et le *L. cinereoniger;* les figures 7 et 8 de sa planche IV se rapportent au *L. cellarius*.

En 1855, Moquin-Tandon amalgame encore le tout sous le nom de *L. maximus;* ses variétés α, β, γ, δ, ε, η, λ, se rapportent au *L. cellarius*.

En 1871, J. Mabille lui aussi néglige la dénomination de d'Argenville pour adopter le *L. cinereus* de Müller.

Même oubli en 1882, dans le *Prodrome des mollusques Français* de A. Locard.

Si l'on tient compte des confusions regrettables que nous venons d'indiquer, il devient possible de préciser assez bien l'Area du véritable *L. cellarius* qui s'étendrait en France au Midi, au Sud-Est, à l'Est et même vers le centre, le Nord (Brard le signale dans les environs de Paris et la figure qu'il donne de la limacelle est bien typique) et le Nord-Est. En Italie, Betta, Issel, Lessona, Paulucci, Pollonera l'ont signalé dans le Piémont, la Toscane, la Calabre, la Lombardie et même dans la Sardaigne et la Sicile; il existe aussi en Corse. Le professeur J. Ulicny le signale en Bohème (*L. Maximus var. cinerea Lister*, p. 17, fig. 8. Mollusques de Bohème).

Dans son ensemble, le groupe du *L. cellarius* nous paraît avoir une origine Alpestre, comme du reste le groupe suivant du *L.*

cinereo-niger (1). L'altitude maxima reconnue par Lessona à laquelle vivrait le *L. cellarius* serait de 1412^{m} « Castel-ponte in val di varaita » en Piémont. Dans notre département il ne dépasse pas $1{,}100^{m}$, cédant alors le pas au *L. squamosus* qui le remplace sur les hauts plateaux de la région Montagneuse; car ces deux Limax, malgré une apparente similitude, réclament chacun des altitudes et des climats très différents, que les courbes septentrionale et méridionale de leurs habitats extrêmes limitent d'une façon fort précise. Nous voyons en effet le *L. cellarius* partir des vallées inférieures, éviter les terrains cristallins de la région Mauresque, essayer une pointe dans le massif volcanique de l'Estérel, envahir la région des Côteaux, traverser la région Montagneuse, pour ne reculer au Nord que devant une altitude trop élevée; mais, à mesure qu'il remonte vers la région Subalpestre, sa grande taille diminue rapidement, sa lourde limacelle s'amincit, jusqu'au moment où, à côté des derniers *L. cellarius*, bien chétifs, apparaît le *L. squamosus* avec sa forte taille, sa limacelle nacrée, épaisse, à contours bien arrêtés. Toutefois l'Area du *L. squamosus* se trouve vite limité au Nord vers une altitude de 1,300 mètres par les rocs dénudés et les

(1) La théorie de Mabille, contenue en 5 lignes au bas de la page 51, *Hist. mal. Bass.*, Paris, 1871, serait infirmée; la coloration du pied chez les Limax ne correspondant pas à une loi de répartition géographique comme il l'indique : « Limaciens à pied de deux couleurs appartenant au centre alpique; à pied d'une seule couleur au centre hispanique » Nous verrons plus loin que ce caractère n'est pas suffisant et que nous avons dû placer à la suite du *L. cinereo-niger* notre *L. Lachensis* à pied unicolore à cause de l'affinité de son organisme et de sa limacelle. Au reste Mabille en 1870, dans ses Limaciens Français, comprenait dans son groupe des *cinerea*, son *L. cinereus* et son *L. cinereo-niger*, en leur attribuant à tous deux, comme nous le faisons aujourd'hui, une origine alpestre.

forêts résineuses qui couronnent les hautes cimes de la région Subalpestre, aussi la dispersion de cette espèce a lieu plus tôt de l'Est à l'Ouest, que du Sud au Nord. Au centre du département le *L. cellarius* vit côte à côte avec le *L. granosus* dans le voisinage des prairies, mais ce dernier ne s'introduit jamais, comme le fait parfois le premier, jusque dans l'intérieur des habitations. Quant au *L. Oswaldi*, dépasse-t-il les limites de la région Mauresque? nous l'ignorons encore, mais en tous cas il ne doit pas franchir la limite septentrionale de la région des Côteaux dans laquelle se maintient croyons-nous le *L. granosus*.

Ci-dessous, nous mettons en regard les différences de certaines parties de l'appareil générateur chez ces quatre Limaciens bien distincts les uns des autres.

POCHE COPULATRICE: ovale allongée, *L. cellarius*,
ovale bien renflée, *L. squamosus*,
piriforme, à long col, *L. granosus*,
plus sphérique, à col plus court, *L. Oswaldi*.

GAINE DE LA VERGE.— Tordue d'abord à angle droit peu après son insertion; tirebouchonnée ensuite et terminée en crosse grêle; un talon précède la torsion : *L. cellarius*.

A peine un peu tordue, cylindrique; puis à partir de la courbe formant la crosse, subitement massive et présentant une forte gibbosité à la base : *L. squamosus*.

Epaisse, légèrement recourbée, s'élargissant vers le bas en forme de massue et partagée seulement vers son extrémité en deux lobes par un sillon bien marqué: *L. granosus*.

Longue recourbée vers son dernier tiers en forme de crosse dont l'extrémité s'amincit : *L. Oswaldi*.

Canal déférent inférieur. — Peu flexueux et de longueur moyenne : *L. cellarius.*

Peu flexueux, mais deux fois plus long : *L. squamosus.*

Peu flexueux et presque aussi long : *L. granosus.*

Flexueux et de longueur moyenne : *L. Oswaldi.*

Uterus. — Grêle et très flexueux : *L. cellarius.*

Très ventru et flexueux : *L. squamosus.*

Ventru, peu flexueux : *L. granosus.*

Très ventru, à peine enroulé : *L. Oswaldi.*

Prostate. — Grêle et longue : *L. cellarius.*

Moins grêle, aussi longue : *L. squamosus.*

Plus large : *L. granosus.*

Très large et assez courte : *L. Oswaldi.*

Glande de l'albumine. — Petite, pointue à la base : *L. cellarius.*

Très développée, ovale-allongée : *L. squamosus.*

Moyenne, ovale, amincie à la base : *L. granosus.*

Ovoïde : *L. Oswaldi.*

Glande hermaphrodite. — Ovale-arrondie, un peu piriforme : *L. cellarius.*

Très allongée en forme de feuille de sauge aiguë : *L. squamosus.*

Très allongée en forme de cœur pointu : *L. granosus.*

Ovale, un peu ventrue : *L. Oswaldi.*

Groupe du *L. cinereo-niger*

Tabl. 6	0 m.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	11·0	1200	1300	1400	1500	1600	1700
L cinereo-niger		—	—	—	—	—	—											
L. Lachensis				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Le *L. cinereo-niger* habite exclusivement les grandes forêts résineuses de la région Mauresque et quelques points du massif de l'Estérel, ce n'est qu'accidentellement qu'il s'aventure sur les bords de la Grande Vallée. Sa répulsion pour les terrains calcaires de notre département est d'autant plus curieuse, qu'il ne paraît pas les redouter dans l'Est et le Nord-Est de la France (1). Nous n'avons observé, dans le Var, que quelques variétés de couleur : le type cendré noirâtre, une variété plus commune châtain rougeâtre, quelques individus cendrés légèrement zonés et maculés de blanc sale, mais ceux-ci sont très rares.

La recherche de ce Limacien est assez difficile, car malgré ses énormes dimensions il parvient à s'introduire dans des fissures qui semblent ne pouvoir lui livrer passage ; les plaques de mucus desséché qui brillent aux environs indiquent seules sa retraite et ce n'est que lorsque le soleil est encore peu élevé sur l'horizon ou après une petite pluie qu'on le rencontre rampant avec assez de rapidité, s'arrêtant souvent, la partie antérieure du corps érigée, comme s'il voulait saisir les émanations qui le guideront sûrement vers sa nourriture ; c'est un grand amateur de champignons surtout du bolet commestible. Plusieurs fois nous l'avons surpris sur des cadavres d'oiseaux à demi décomposés ; de ce fait il est omnivore ; sa voracité est du reste bien servie par un appareil digestif de grande capacité (0,42 centimè-

(1) Il vit aussi sur tous les versants nord des Alpes, on l'a signalé encore dans une partie de l'Allemagne ; Ulicny (1892, *Mollusques de Bohême*, p. 16, fig. 7) l'indique en Bohème ; il avait été rencontré même en Suède.

tres de long développé de la bouche à l'anus chez un individu de taille moyenne 0,15 centimètres de long).

Nous ne reviendrons pas sur les caractères de la limacelle que nous avons toujours trouvée invariable dans son galbe général et sa minceur presque membraneuse qui rapprochent le *L. cinereo-niger* du *L. Lachensis* bien que la sole de ce dernier soit entièrement unicolore. L'habitat entièrement différent de ces deux limaciens donne lieu à une intéressante constatation. Nous avons fait remarquer plus haut que le *L. cellarius* cédait le pas au *L. squamosus* dès qu'il atteignait une certaine altitude, il en est de même pour le *L. cinereo-niger* qui arrive avec peine à rejoindre aux environs de Bagnols dans l'Estérel les quelques rares individus du *L. Lachensis* s'égarant en plein micaschistes, après être descendus jusque vers 300 mètres d'altitude, alors que leur véritable habitat est confiné aux forêts résineuses des hauts sommets de la région Subalpestre. N'est-il pas curieux de constater encore que le seul point de contact du *L. cellarius* avec les *L. cinereo-niger* et *Lachensis* se trouve aussi à Bagnols, qui réunit ainsi les individus les plus avancés de trois espèces dont le genre de vie réclame des conditions de milieu absolument différentes : le *L. cellarius* fuyant les terrains cristallins, le *L. cinereo-niger* repugnant à traverser la Grande Vallée, le *L. Lachensis* reculant devant une altitude relativement basse par rapport à son habitat normal, car nulle part ailleurs nous ne voyons les représentants de ces trois espèces se joindre ou envahir mutuellement leurs territoires respectifs?

Nous aurons souvent dans le cours de cette étude, à citer les environs de Bagnols comme point terminus vers lequel viennent

échouer les dernières tentatives d'immigration d'une foule de mollusques arrivant des autres régions calcaires et condamnés à contourner par le Nord et l'Ouest le massif volcanique de l'Estérel.

L'Area du *L. Lachensis* se trouve tout à fait au Nord du département et reste circonscrit aux grandes forêts qui couronnent les cimes les plus élevées de la région Subalpestre; mais tandis que le *L. cinereo-niger* recherche les environs des sources Mauresques, le *L. Lachensis* habite surtout les amoncellements de pierres dans les clairières des forêts de pins sylvestres, de sapins et de chênes rabougris où l'aridité est extrême; il dépasse même, sur la montagne de Lachens, l'altitude maxima atteinte par l'*Agriolimax agrestis*. C'est en outre une forme peu répandue et nous doutons fort qu'elle gagne bien loin vers le Nord Ouest, tandis que vers le Sud elle descend jusqu'à l'Estérel, mais nous ne l'avons par contre jamais rencontrée dans le centre de la région Montagneuse. Nous retrouvons encore ce *Limax* dans la forêt de la Sainte-Baume à une altitude et dans des conditions identiques à celles qu'il recherche dans la région Subalpestre.

Nous avons réuni dans le même groupe les *L. cinereo-niger* et *Lachensis*, malgré la coloration différente de la sole de leurs pieds, autant à cause de la forme et la minceur de leur limacelle, que de la similitude générale de leur appareil générateur, dont nous donnons ci-dessous le tableau comparatif; mais en réalité, si nous n'avions craint de multiplier par trop les groupes, nous aurions isolé le *L. Lachensis*, en le plaçant entre les groupes du *L. cellarius* et du *L. cinereo-niger* dont il paraît être l'intermédiaire.

	L. CINEREO-NIGER	L. LACHENSIS
POCHE COPULATRICE	Piriforme à col assez long.	Piriforme plus massive, à col moitié plus court.
GAINE A LA VERGE	Grêle vers son attache, puis s'élargissant en se recourbant en forme de crosse.	Robuste et massive, tordue sur elle-même vers son milieu, deux fois plus longue.
CANAL DÉFÉRENT INFÉRIEUR	De longueur moyenne, peu flexueux.	A peine flexueux.
UTÉRUS	Très grêle et très sinueux.	Plus large et tordu en spirale.
PROSTATE	Large très boursouflée.	Forte, tordue sur elle-même.
GLANDE DE L'ALBUMINE	Assez volumineuse, arrondie, ovalaire, pointue inférieurement.	Très volumineuse ovale, élargie et tronquée à sa base.
GLANDE HERMAPHRODITE	Elargie à la base, un peu pointue à sa jonction avec le canal.	En forme de cœur assez allongée, canal beaucoup plus long.

Groupe du *L. eubalius*

TABL. 7	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
L. eubalius...........																		
L. modestus..........																		
L. flavus.............																		

La distribution de ces trois espèces est très inégale. Le *L. eubalius* est disséminé dans le Nord et surtout le Nord-Ouest de la région des Côteaux, dans les localités où le *L. cellarius* devient assez clairsemé; du reste le genre de vie de ces deux

limaciens est bien différent: tandis que le premier vit surtout dans les environs immédiats des nombreuses cascades d'eau vive qui ruissellent des couches calcaires près de Barjols, Varages et Rians, le second recherche les prairies de la région des Côteaux. Le *L. modestus* reste cantonné dans la chaîne des Maures, au fond des vallons et des clairières où pousse une herbe drue; c'est une forme fort rare et très peu répandue. Le *L. flavus* au contraire possède un Area très étendu, sauf dans les forêts Mauresques et le massif de l'Estérel, qu'il évite avec soin; on peut le suivre depuis le littoral jusqu'au plus haut de la région Montagneuse; il est surtout fréquent autour des habitations, dans les grottes humides, les puits, les ruines, les celliers, et diffère des autres par ses habitudes nocturnes.

Très différents d'aspect, ces trois limaciens ont cependant une certaine affinité, surtout si l'on compare leurs limacelles dont la forme s'éloigne nettement de celles des individus appartenant aux deux groupes précédents; le nucléus devient un peu saillant tout en restant beaucoup plus dans l'axe, les ailerons s'étant développés de chaque côté d'une façon plus symétrique, la forme générale devient moins spatuliforme et plus ovalaire, l'épaisseur du test augmente et le dessous bien que légèrement encroûté devient manifestement concave. L'appareil générateur offre aussi quelques similitudes : la gaine de la verge est recourbée en forme de crosse, la poche copulatrice allongée à col distinct, le col de l'uterus assez long, bien détaché. Tous ces caractères nous ont engagé à réunir (provisoirement au moins) ces trois espèces en un même groupe.

TESTACELLIDÆ

TABL. 8	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
T. episcia																		
T. Pecchiollii																		
T. bisulcata																		

Les habitudes nocturnes des testacelles, jointes à la sécheresse de notre climat, rendent la recherche de ces mollusques fort ardue, durant la saison favorable. Ce n'est qu'accidentellement que l'on peut rencontrer de rares individus après une légère pluie; mais en retour leur petite coquille, assez souvent entrainée par les eaux, permet de circonscrire à grands traits le périmètre de leurs habitats. Le *T. episcia* paraît fort répandu dans le Var, mais il préfère une altitude relativement élevée, laissant en partage au *T. bisulcata* la Grande Vallée et le bas de la région des Côteaux, tandis qu'il s'élève jusqu'à près de 1,200 mètres dans la région Subalpestre. Cependant vers le sud, nous le retrouvons de loin en loin dans les terrains volcaniques de l'Estérel et sur les roches cristalines de la région Mauresque; il est vrai que ce n'est jamais en pleine forêt, comme dans les régions calcaires et qu'il choisit alors, soit dans les Maures, soit dans l'Estérel, les terrains cultivés ou la lisière des taillis et les bords des clairières humides, où vit également le *T. bisulcata* que nous n'avons pas encore rencontré au-dessus de 500 mètres d'altitude. Ce dernier répugne plus que son congénère aux terrains purement calcaires, seul l'humus de la Grande Vallée

parait l'attirer; c'est même son véritable centre. Quant au *T. Pecchiollii*, nous ne l'avions recueilli que dans nos jardins du Clos Oswald (région Mauresque); depuis nous avons retrouvé son test parmi des détritus provenant des environs de Bagnols (Estérel).

Actuellement on peut répartir ainsi les testacelles du Var:

Toutes les régions, jusqu'à 1,200 mètres. — *T. episcia*.

Région Mauresque, Grande Vallée, région des Côteaux, jusqu'à 500 mètres. — *T. bisulcata*.

Région Mauresque. — *T. Pecchiollii*.

HELICIDÆ

Famille répandue dans tout le département, atteignant même son point culminant, le sommet de Lachens, 1,713 mètres.

Genre VITRINA

TABL. 9	0 mè.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
V. major										▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬		
V. striata							▬	▬	▬	▬	▬							

Les vitrines sont peu répandues dans le Var, elles sont cantonnées au nord du département et dans le massif de la Sainte-Baume; cependant le Frère Florence signale le *V. major* à N.-D. des Anges, dans le vallon de la Glacière; pour notre part nous ne l'avons jamais rencontré dans les Maures. Dans la région Subalpestre ce n'est qu'à partir de 900 mètres d'altitude que le *V. major* vit par petites colonies très clairsemées; mais

vers 1,200 mètres, les colonies deviennent plus populeuses et moins espacées. Au contraire le *V. striata*, dans le massif de la Sainte-Baume, est assez abondant, depuis 600 mètres, pour devenir plus rare dès qu'on dépasse la Grande Forêt. Cette répartition nous a toujours semblé incomplète, à cause des altitudes beaucoup plus basses, de certaines localités, dans les départements voisins, où les vitrines abondent. Ces mollusques devraient donc chez nous vivre dans des conditions à peu près identiques; la fragilité de leur test et leur taille exiguë les auraient-ils fait échapper à nos recherches multipliées? cependant comme il ne nous est jamais arrivé d'en trouver trace, au milieu des détritus et des alluvions, que nous avons si souvent criblés, nous sommes bien obligé d'admettre qu'ils doivent être fort rares, à moins que cet écart si accentué dans leur distribution, ne soit qu'un effet de la douceur de notre climat et de sa sécheresse estivale.

Genre SUCCINEA

Tabl. 10		0 mètr.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
I.	*S. Pyrenaica* ...				?														
II.	*S. Pfeifferi*																		
	S. esicha																		
	S. lata																		
III.	*S. longiscata*. ..																		
	S. elegans.......																		
IV.	*S. oblonga*......																		

L'area de ce genre se trouve limité, au nord par une altitude maxima de 900 mètres, au sud par la région Mauresque. Assez

abondantes dans la Grande Vallée et les vallées secondaires, les Succinées se multiplient surtout vers le centre, le nord-ouest et le nord de la région des Côteaux, pour devenir très rares dans la région Montagneuse, et encore plus localisées dans la région Subalpestre; elles manquent totalement dans l'intérieur de la région Mauresque, sauf aux environs de Bagnols (Estérel), où vivent quelques colonies aussi nombreuses qu'intéressantes.

L'extension des Succinées est subordonnée à l'abondance plus ou moins grande des plantes aquatiques, ou semi-aquatiques, dont les tiges leur servent d'abri et de nourriture; en effet cette végétation fort luxuriante dans les eaux qui courent parmi les nombreux replis de la région des Côteaux, s'étiole en remontant le cours des ruisselets ou des torrents tributaires, dont les lits deviennent de plus en plus pierreux, à mesure qu'ils traversent les régions Montagneuse et Subalpestre. Dans l'intérieur de la chaîne des Maures et de l'Estérel, les eaux trop vives, roulant sur un sol dépourvu de chaux, ne possèdent pas la flore aquatique des autres régions calcaires: aussi les Succinées demeurent cantonnées dans les vallées secondaires du Gapeau et de la Giscle, qui leur offrent des conditions de vitalité similaires à celles qu'elles trouvent dans la Grande Vallée, grâce à l'humus et aux alluvions entraînés. L'altitude et le climat ne doivent donc être considérés que comme des obstacles secondaires, opposés à la dispersion; la flore aquatique, intimement liée à la nature du sol, en est au contraire le principal facteur.

Laissant de côté le *S. Pyrenaïca*, signalé dans le Var par M. Locard et que nous n'avons pas encore rencontré, nous remarquerons pour les trois autres groupes : que celui du *S.*

Pfeifferi se maintient dans la région des Côteaux, et que le type est la forme qui s'élève le plus au nord du département; que le groupe du *S. longiscata* descend jusque dans les vallées d'alluvions; que le *S. oblonga* enfin vit de préférence sur la limite septentrionale de la région des Côteaux pour s'élever ensuite jusqu'aux confins de la région Subalpestre. L'intensité de coloration du test et même de l'animal est variable; partout où les eaux seront plus vives, l'épiderme prendra une coloration plus chaude, quelquefois très foncée, comme aux environs de Bagnols, tandis que sur les bords des eaux fangeuses, des marécages, des rivières limoneuses, l'épiderme s'éclaircit, se corrode parfois. A noter encore le mode de torsion de la spire; plus l'animal fréquente les environs d'eaux limpides, plus la torsion de la spire s'accentue, de même qu'une torsion bien moindre et qu'une forme plus élargie de l'ouverture sont le propre des habitants des rives marécageuses.

Genre ZONITES

TABL. 11	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
Zonites Algirus	━	━	━	━	━	━	━	━	━									

Malgré sa grande abondance la seule espèce Française représentant ce groupe n'est point uniformément répandue dans le Var, car elle est intimement liée à la culture des oliviers qui ne prospèrent pas également sur tous les points d'une même courbe de niveau. Son aire de dispersion en France est, comme on le voit, limitée à quelques départements riverains ou très voisins de la Méditerranée. Dans le Var le *Zonites Algirus* oscille avec les plantations d'oliviers, mais sans jamais s'en écarter au

nord, tout en suivant presque la limite méridionale de la région Subalpestre (1). Au sud-ouest le massif de la Sainte-Baume l'oblige à bifurquer vers Saint-Maximin ou Toulon, tandis qu'il est fort abondant au revers de ce massif dans les olivettes de Sanary, Ollioules, Bandol, Saint-Cyr, la Cadière, etc., qui soudent la région des Côteaux de notre département à celle du département des Bouches du-Rhône.

Au sud et sud-est les terrains cristallins des Maures et les roches éruptives de l'Estérel le rejettent vers la région des Côteaux et la Grande Vallée; seuls les environs de Bagnols font encore exception. Cependant les oliviers sont assez cultivés autour des bourgs disséminés au bord des vallées secondaires Mauresques et même dans l'intérieur de la chaîne, mais le *Zonites Algirus* recule comme bien d'autres devant cet ilot montueux qui semble vouloir jalousement conserver dans son indépendance sauvage une faune typique et n'admettre qu'à regret en dehors de celle-ci qu'un petit nombre d'espèces vagabondes ne possédant en propre aucun habitat bien spécial.

Vers l'est de la région des Côteaux, resserré entre l'Estérel et la montagne, notre Zonite préfère encore s'élever au nord en terrain calcaire plutôt que de pénétrer dans les forêts résineuses qui bordent le Biançon et le Riou blanc. Constatons aussi qu'il se trouve toujours associé à certaines espèces dont les unes, comme le *Rumina decollata*, ne s'écartent guère de ses stations préférées et dont les autres, comme quelques *Xerophiles*, de grande taille, s'élèvent jusque dans la région Subalpestre.

(1) Cependant il vit par exception à Comps à 900m d'altitude en pleine région Subalpestre.

Genre HYALINIA

0 mèt. | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

I
- *H. lucida* ....
- *H. Farinesiana* ..
- *H. subfarinesiana*
- *H. intermina* ....
- *H. Blondiana* ...
- *H. Fodæreana* ...
- *H. Magonensis* ..

II
- *H. septentrionalis*
- *H. disculina* ....
- *H. recta* ....
- *H. eugyra* ......
- *H. Kraliki* ......
- *H. Blauneri* ....
- *H. lathyri* ......

III
- *H. glabra* .... ..
- *H. subglabra* ....
- *H. Maceana* .....

IV
- *H. Navarrica* ...
- *H. stæchadica* ...
- *H. Ollioulensis* ..

V
- *H. epipedostoma*.
- *H. subnitens* ....

VI
- *H. nitida* ....
- *H. nitidula* .....

VII
- *H. pseudohydat*[na]
- *H. hypogæa* .....
- *H. Zanclea* .....
- *H. noctuabunda*..
- *H. Othonia* .....

VIII
- *H. crystallina* ...
- *H. diaphana* ....

Ce genre est répandu dans tout le département plutôt par individus isolés que par colonies populeuses; rare dans les vallons et les clairières fraîches des Maures, il vit de préférence dans la Grande Vallée et la région des Côteaux, mais à mesure qu'il s'élève dans la région Montagneuse, il devient moins fréquent pour atteindre son minimum de dispersion dans le haut de la région Subalpestre. Il semble cependant qu'une altitude de plus en plus forte a beaucoup moins d'influence sur l'étendue de son Area que le manque d'abris efficaces contre les intempéries rigoureuses de l'hiver dans ces hautes régions et contre les chaleurs de l'été sur ce sol pierreux et en partie dénudé; peut être aussi que la végétation n'offre pas toujours une nourriture appropriée. Par contre les habitats élevés réagiraient-ils sur le plus ou moins grand bombement de la coquille, sur le mode d'enroulement de la spire, sur la grandeur de l'ombilic, sur la position plus ou moins oblique de l'ouverture, enfin sur la composition du test plus ou moins hyalin? on serait tenté de le croire, mais en faisant intervenir à leur tour les autres facteurs: température, sol et végétation. En tenant compte de la fréquence de certains groupes dans telle ou telle région on peut déjà remarquer que :

Le premier groupe du *H. lucida* dont l'allure générale du test est la plus convexe s'étend peu vers le nord sauf dans le massif de la Sainte-Baume;

Le second groupe du *H. septentrionalis* remarquable par sa spire presque plane vit surtout dans les régions Montagneuse et Subalpestre, bien que certaines formes descendent jusque dans la région des Côteaux;

Le troisième groupe du *H. glabra* à spire peu haute et à petit ombilic rayonne surtout dans la région des Côteaux et la Grande Vallée ;

Le quatrième groupe du *H. Navarica* à test légèrement convexe, grand ombilic, mais de plus petite taille, vit de préférence dans le voisinage du massif de la Sainte-Baume ;

Le cinquième groupe du *H. epipedostoma* à test un peu plus déprimé, de taille encore plus petite remonte, moins haut et rayonne plutôt dans le centre de la région des Côteaux ;

Le type du sixième groupe, le *H. nitida*, se rencontre surtout dans la Grande Vallée, plus clairsemé dans la région des Côteaux et très rarement dans la région Montagneuse, tandis que le *H. nitidula*, qui vit aussi bien dans la chaîne des Maures que dans la région Montagneuse, n'est pas aussi fréquent dans celle des Côteaux ;

Le septième groupe du *H. pseudohydatina* habite surtout les vallées secondaires descendant du massif de la Sainte-Baume et de la chaîne Mauresque pour se répandre dans la Grande Vallée et une partie de la région des Côteaux ;

Enfin, que le huitième groupe du *H. crystallina* est assez répandu mais très clairsemé et que le type remonte jusque vers 1,000 mètres d'altitude.

Il nous reste à ajouter les descriptions des six formes que nous n'avions pas encore signalées dans le second chapitre (1) :

(1) Ces Hyalines nous ont été signalées d'abord par M. Dauphin, pharmacien à Carcès ; nous les avons depuis retrouvées en plusieurs endroits.



Hyalinia septentrionalis, BOURGUIGNAT.

Zonites septentrionalis, Bourguignat, 1870. *Moll. litig.*, p. 8, pl. III, fig. 4-6.
Hyalinia septentrionalis, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 43, fig. 44-45.

Coq. très comprimée, de forme planorbique, presque plane en dessus, mince, fragile, assez transparente, d'une teinte cornée uniforme, un peu plus claire en dessous et pourvue d'un ombilic profond en forme d'entonnoir peu évasé; test lisse ou sillonné çà et là de striations émoussées peu régulières; spire à peine convexe, à sommet assez petit; six tours et demi, comprimés, oblongs, peu convexes en dessus, à croissance irrégulière; les cinq premiers s'accroissent fort lentement, tandis que le dernier se développe d'une façon fort rapide; suture prononcée; dernier tour proportionnellement dilaté et très grand, comprimé-oblong, faiblement convexe en dessus, un peu plus convexe en dessous, non descendant et recouvrant assez l'avant-dernier tour; ouverture peu oblique, bien échancrée, transversalement oblongue; péristome aigu, droit et simple; bord supérieur arqué et se projetant en avant.

Haut. 5; diam. 15 millimètres. (Bourguignat).

Hab. — La région des Côteaux, peu commun.

Hyalinia disculina, LOCARD.

Hyalinia disculina, Locard, 1893. *L'Echange*, IX, p. 110.— 1894. *Moll. terr.*, p. 43.

Coq. comprimée, très légèrement convexe en dessus et en dessous; six tours très peu convexes, croissance d'abord lente et régulière, le dernier plus grand, un peu haut, arrondi, plan en dessus, bien convexe en dessous, surtout vers l'extrémité;

suture bien accusée; ombilic grand, évasé au dernier tour; sommet à peine saillant; ouverture bien échancrée, transversalement oblongue, assez oblique, non déclive; péristome simple, bord inférieur plus arqué que le supérieur; test mince, fragile, corné un peu clair en dessus, plus pâle en dessous, à peine striolé.

Haut. 6; diam. 15 millimètres. (Locard).

Hab. — La région des Côteaux, assez rare.

Hyalinia lathyri, Mabille.

Zonites lathyri, Mabille, 1869. *Arch. malac.*, p. 64.
Hyalinia lathyri, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 47.

Coq. très comprimée-planorbique, plane en dessus et en dessous; spire presque non saillante; cinq à six tours à peine convexes, croissance irrégulière, d'abord lente chez les premiers; ensuite très rapide chez les suivants, le dernier très grand, déprimé en dessus, faiblement convexe en dessous, très obtusément subangulaire à sa naissance, à peine dilaté et non déclive à l'extrémité; suture peu profonde; ombilic grand, très dilaté; ouverture oblique, ovalaire-transverse, à peine déclive; péristome simple, régulièrement arqué; test corné-roux, un peu plus clair en dessous à peine striolé

Haut. 4 à 7; diam. 10 à 14 millimètres. (Locard).

Hab.— La région des Côteaux et la région Montagneuse, rare.

Hyalinia glabra, Studer.

Helix glabra, Studer, in Feruss., 1882. *Tabl. syst.*, p. 45.
Hyalinia glabra, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 47, fig. 52-53.

Coq. assez grande, déprimée, un peu convexe en dessus, un peu aplatie et légèrement convexe en dessous; cinq à six tours

peu convexes, croissance progressive assez lente, le dernier assez gros seulement, à peine déprimé en dessus, légèrement dilaté, mais non déclive à l'extrémité; suture peu profonde; sommet saillant, très obtus; ombilic petit, non évasé; ouverture assez oblique, transversalement ovalaire, fortement échancrée; péristome mince, simple, à bords écartés, l'inférieur plus allongé; test très mince, brillant, roux-corné en dessus, plus clair en dessous, à peine striolé.

Haut. 4 à 7; diam. 10 à 14 millimètres. (Locard).

Hab. — La région des Côteaux, assez rare.

Hyalinia Navarrica. BOURGUIGNAT.

Zonites Navarricus, Bourguignat, 1870. *Moll. litig.*, p. 12, pl. III, fig. 10-12.
Hyalinia Navarrica, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 50, fig. 56-57.

Coq. déprimée, convexe en dessus et en dessous, assez fragile, transparente, brillante, lisse ou presque lisse, d'une teinte cornée, un peu plus pâle vers la perforation ombilicale, qui est profonde et peu évasée; spire plus pâle; six tours comprimés-oblongs, faiblement convexes en dessus, s'accroissant régulièrement et avec assez de rapidité, séparés par une suture peu prononcée. Dernier tour un peu plus développé que l'avant-dernier, comprimé-oblong, un peu plus convexe en dessous qu'en dessus; ouverture faiblement oblique, échancrée, oblongue-arrondie; péristome droit et aigu.

Haut. 5 1/2; diam. 12 millimètres. (Bourguignat).

Hab. — La région des Côteaux, assez rare.

Hyalinia subnitens, BOURGUIGNAT.

Zonites subnitens, Bourguignat in Mabille, 1871. *Bass. Paris*, p. 116.
Hyalinia subnitens, Locard, 1879. *Quatern. Lyon*, p. 19.

Coq. convexe déprimée, largement ombiliquée, transparente, un peu fragile, un peu brillante, très finement striée; un peu convexe et d'une teinte cornée en dessus, subcomprimée et d'un blanc lactescent en dessous; spire faiblement convexe, à sommet petit, brillant, obtus; quatre à cinq tours de spire un peu convexes, à croissance assez régulière chez les premiers, très rapide chez les suivants, séparés par une suture profonde; dernier tour grand, comprimé, arrondi en dessus, un peu comprimé en dessous, à peine dilaté, mais non descendant à sa terminaison; ouverture oblique, échancrée, ovale, presque arrondie, à péristome simple, droit, aigu.

Haut. 4 à 6; diam. 7 à 10 millimètres. (Bourguignat).

Hab. — La région des Côteaux, assez rare.

Genre ARNOULDIA

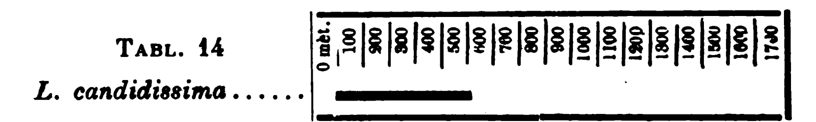
TABL. 13	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
A. Callopistica	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬										
A. Mortoni	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬									

Les Arnouldia sont assez rares dans le Var; il est vrai que leur taille exiguë les dérobent aux recherches et que la fragilité de leur test est encore une des causes de leur rareté dans les détritus et les alluvions déposés par les cours d'eau. Les stations sont le plus souvent très distantes les unes des autres et très sujettes à disparaître tout à coup sans cause bien déterminée, par contre les colonies sont généralement très populeuses.

Le type *A. Callopistica* est répandu dans tout le département depuis la Grande Vallée jusque dans la région Subalpestre et la

chaîne des Maures. On le retrouve surtout au voisinage des taillis et des forêts, dans les lieux frais et humides, sous les pierres ou contre les rochers; l'*A. Mortini* recueilli dans les alluvions du Gapeau provient très probablement du massif de la Sainte-Baume bien qu'il ait constamment échappé à nos recherches.

Genre LEUCOCHROA



Ce genre est répandu dans toutes les régions calcaires comprises entre 50 et 550 mètres d'altitude. Au sud il se maintient sur les bords de la Grande Vallée sans trop y pénétrer, fuyant aussi bien les terrains cristallins et schisteux de la région Mauresque que, vers l'Est, les roches éruptives de l'Estérel, sauf dans les environs de Bagnols, où il vit sur un lambeau de calcaire mais sans s'en écarter. Au Nord son Area est borné, comme pour le *Zonites Algirus*, à la limite de la végétation de l'olivier et ses colonies les plus nombreuses se retrouvent toujours sur les flancs de rochers calcaires bien exposés au midi; cependant il s'avance parfois jusque sur les grés rouges bordant la Grande Vallée, comme entre le Muy et le Puget sur Argens.

Genre HELIX

Ce genre est répandu sur tous les points du département sans exception, il atteint même le point culminant, le sommet de Lachens 1,713 mètres d'altitude.

1er, 2e 3e, 4e. 5e *Groupes*

TABL. 15

0 mèt. | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

H. aperta............

H. aspersa..........

H. pomatia..........

H. melanostoma......

H. vermiculata.......

Nous avons réuni ces cinq espèces dans un même tableau, car elles vivent souvent côte à côte; toutes sont des édules recherchées surtout l'*H. aperta*. Celui-ci possède un Area bien plus restreint compris entre le niveau de la mer et 500 mètres d'altitude dans la région Mauresque et l'Estérel; vers l'Ouest le massif de la Sainte-Baume le rejette vers la Grande Vallée et le Sud de la région des Côteaux; vers le Nord au contraire il gagne jusqu'à la lisière de la région Montagneuse du côté de Callian et de Montauroux, mais en réalité son véritable centre se trouve dans la région Mauresque.

L'Area de l'*H. aspersa* n'aurait rien de bien intéressant, vu la grande abondance de cette espèce répandue dans toutes les régions quels que soient les terrains, si nous n'avions pu vérifier exactement son arrêt absolu et subit dans le Nord extrême du département et le massif de la Sainte-Baume à partir de 1,000 mètres d'altitude.

L'*H. pomatia* succède alors à l'*H. aspersa*, mais seulement sur les rives du Jabron vers Trigance et celles du Verdon dans la forêt d'Aiguines; ce sont là les dernières stations de cette espèce descendant des Alpes.

L'*H. melanostoma* a son centre plutôt dans la région des Côteaux entourant la Sainte-Baume et surtout du côté des Bouches-du-Rhône; on le retrouve plus rarement à Tourves et à Brignoles, puis à Draguignan, mais il y a été importé de Grasse.

Quant à l'*H. vermiculata* son aire de dispersion dans le Var est à peu de chose près semblable à celle de l'*H. aspersa*, mais il remonte un peu moins haut vers seulement 800 mètres d'altitude au Nord; de plus il manque à l'intérieur de la région Mauresque, dans toutes les grandes forêts, bien qu'il vive tout le long de la côte et en bordure sur les flancs des Maures longeant la Grande Vallée; on le retrouve encore à Bagnols, dans l'Estérel, sur un lambeau calcaire en compagnie du *Leucochroa candidissima.*

6e Groupe

Tabl. 16	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. splendida	—	—	—	—	—													
H. Niciensis				—	—	—	—											
H. trica	—																	

L'*H. splendida* habite surtout les bordures de taillis de la région des Côteaux, bien qu'il s'élève dans la région Montagneuse; il ne remonte pas dans la région Subalpestre sauf aux environs de Signes (massif de la Sainte-Baume), qu'il gagne en remontant la vallée du Gapeau; il est aussi très clairsemé dans la Grande Vallée qui ne constitue pas pour lui un habitat régulier de même qu'il manque absolument dans toute la région Mauresque.

L'*H. Niciensis*, espèce montagnarde, possède un Area très particulier. Arrivant des Alpes italiennes par le Nord-Est de notre département, il demeure circonscrit à l'intérieur d'un triangle dont le sommet situé à Ampus aurait sa base appuyée sur Bargême, Mons et Castellane. Cet Area cunéiforme est d'autant plus remarquable qu'en dehors de son périmètre la dispersion de cet Helix s'arrête brusquement. C'est peut être la seule espèce marquant chez nous d'une façon aussi nette son essai de progression et resserrant aussi progressivement ses habitats conquis de l'Est vers l'Ouest jusqu'à une altitude minima de 300 mètres, avançant à peine dans la partie supérieure de la région des Côteaux. Il faut encore remarquer que plus l'*Helix Niciensis* descend vers le Sud, plus sa taille diminue et plus sa coloration s'avive.

L'*H. trica* est absolument cantonné entre la mer et le massif de la Sainte-Baume, dans toute la partie de la région des Côteaux qui se raccorde vers l'Ouest au département des Bouches-du-Rhône et se trouve limitée du Sud-Est au Nord-Ouest par la route d'Ollioules au Beausset et à Cuges. Il vit aux pieds des oliviers en compagnie de l'*H. melanostoma*.

7e Groupe

TABL. 17	0 m.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. nemoralis.........																		
H. subnemoralis......																		

L'*H. nemoralis* très répandu dans la région des Côteaux et sur le bord septentrional de la Grande Vallée devient plus

rare à mesure qu'il s'élève dans les régions Montagneuse et Subalpestre et bien que nous l'ayons récolté jusqu'à 1,360 mètres d'altitude au Clos du Maréchal sur la montagne de Lachens; il manque déjà au-dessous de 800 mètres dans toutes les parties arides et rocailleuses. Du côté de la région Mauresque quelques individus arrivant par la Grande Vallée essaient de s'introduire dans ce massif forestier, sans pouvoir y pénétrer profondément et ils y sont bientôt remplacés par une forme voisine mais qui nous a paru tellement distincte que nous l'avons séparée sous le nom d'*H. subnemoralis;* nous ne reviendrons pas sur ses caractères différentiels (1). Nous contentant de faire remarquer que si l'*H. nemoralis* pénètre un peu dans la région Mauresque l'*H. subnemoralis* au contraire ne franchit pas la Grande Vallée et que son galbe et son organisme particuliers pourraient bien être la conséquence de son habitat sur un sol presque dépourvu de calcaire.

8e Groupe

TABL. 18	0 met.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. Pisana																		
H. Pisanella																		
H. Cuttati																		
H. Carpiensis																		
H. Bertini																		

L'Area de ce groupe est compris entre la mer et la limite de la région Montagneuse, mais il manque absolument dans tout l'intérieur des forêts Mauresques.

(1) Chap. II, p. 103 et pl. V, fig. 6.

L'*H. Pisana* domine généralement dans la région des Côteaux, tandis que l'*H. Pisanella* tout en remontant presque aussi haut préfère les parties plus basses, plus chaudes et plus arides. L'aplatissement de sa spire n'en serait-il pas la conséquence?

L'*H. Cuttati* est très clairsemé sur toute la côte, c'est plutôt un arènicole qui s'écarte parfois dans les vallées secondaires.

L'*H. Carpiensis* se cantonne sur nos plages et y pullule en certains points en compagnie de l'*H. Bertini* qui vit aussi çà et là autour de Rians par suite peut être d'importation accidentelle, car nous ne l'avons pas encore retrouvé dans d'autres stations intermédiaires.

9ᵉ Groupe

TABL. 19	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. rubella																		
H. cemenelea																		
H. d'Anconæ																		
H. Putoniana																		
H. cotinophila																		

Ce groupe tout en étant assez répandu dans le Var est assez clairsemé.

L'*H. rubella* remonte peu haut dans la région des Côteaux ; il habite plutôt la Grande Vallée et s'introduit parfois dans les forêts Mauresques en atteignant même une altitude assez élevée, mais alors ses stations sont très éloignées les unes des autres et sans liaisons entre elles bien appréciables.

L'*H. cemenelea*, encore plus rare que l'*H. rubella*, vit surtout dans la Grande Vallée et le centre de la région des Côteaux ; il

manque dans les autres régions. Au contraire l'*H. d'Anconæ* est beaucoup plus fréquent dans la Grande Vallée et la région des Côteaux; plus rare dans la région Mauresque, il remonte cependant dans la région Subalpestre jusqu'à 800 mètres d'altitude, arrivant ainsi au Nord du département sur les rives du Jabron près de Trigance et sur celles du Verdon près des Salles et de Garroubi; il vit aussi dans les clairières de la région Mauresque, où l'on peut le suivre régulièrement depuis l'Estérel jusqu'à Hyères.

L'*H. Putoniana* paraît très rare, nous l'avons seulement rencontré isolément çà et là dans le centre de la région des Côteaux. Quant à l'*H. cotinophila* il est cantonné autour des derniers contreforts du massif de la Sainte-Baume, mais dans les parties basses et arides.

10e Groupe

Tabl. 20	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. Telonensis																		
H. Moutoni																		
H. Mitrei..																		
H. Druentina																		
H. lavandulæ																		
H. Diœga...........																		
H. crimoda																		
H. orespola																		
H. acrophila.........																		
H. acuaria...........																		
H. suberina..........																		

D'origine alpestre ce groupe est l'un des plus caractéristique

de notre département. Les formes qui le composent vivant dans des milieux bien différents peuvent se subdiviser en quatre séries :

1° formes de la région des Côteaux; 2° formes de la région Montagneuse; 3° formes de la région Subalpestre; 4° forme spéciale à la région forestière Mauresque.

Ainsi, nous trouvons l'*H. Telonensis* rayonnant dans la région des Côteaux depuis le pourtour du massif de la Sainte-Baume dans les endroits frais et pierreux, souvent en compagnie de l'*H. Mitrei* qui se tient cependant de préférence plus au Sud; l'*H. Moutoni* et l'*H. diœga* dans les taillis de chênes verts; enfin l'*H. acuaria* sur le bord des prairies humides, çà et là dans le centre de la région. Avec l'*H. Druentina* nous remontons subitement au Nord extrême du département presque jusque dans la région Montagneuse où nous retrouvons l'*H. lavandulæ* sous les touffes de lavandes qui tapissent de vastes étendues rocailleuses. Cet Helix est cependant plus fréquent vers l'Ouest, dans le massif de la Sainte-Baume, dont il redescend les pentes du côté du département des Bouches-du-Rhône. Plus haut, en pleine région Subalpestre, vivent l'*H. crimoda, orespola, acrophila*, ces deux derniers atteignant jusqu'à la pointe culminante de Lachens 1,713 mètres d'altitude dans le chaos des blocs ammoncelés. Enfin l'*H. suberina* habite toute la région forestière Mauresque sous le couvert des grands pins maritimes et des chênes-lièges; c'est le représentant le plus méridional du groupe qui ne franchit jamais les limites de la région Mauresque, de même qu'aucune des autres formes n'y fait invasion.

11e et 12e Groupes

Tabl. 21	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. rupestris..........		▬	▬	▬	▬													
H. aculeata		▬	▬	▬	▬	▬												

Ces deux espèces sont peu fréquentes dans tout le département; il est vrai que leur taille exiguë les dérobent facilement aux recherches, mais leur test est assez résistant aux chocs et au roulage par les eaux pour demeurer intact au milieu des détritus entraînés. Aussi n'est-ce pas sans quelque surprise que nous avons maintes et maintes fois constaté leur rareté dans les criblages que nous avons répétés un peu partout. La première de ces espèces est surtout rupestricole, comme son nom l'indique, ne craignant pas les ardeurs du soleil sur la roche nue où elle vit le plus souvent, bien qu'elle ne dédaigne pas les vieux arbres moussus et les rives humides. Cette accommodation à des milieux si différents étend singulièrement son habitat dans le Var qu'elle sillonne depuis le Nord extrême, dans la région Subalpestre jusqu'au Sud, où elle ne s'arrête que devant les terrains cristallins de la région Mauresque proprement dite tout en s'introduisant encore dans l'Estérel vers Bagnols, mais, il est vrai, grâce à un lambeau calcaire.

L'*H. aculeata* est surtout sylvicole tout au moins muscicole, il recherche l'ombre des grands bois et l'humidité au voisinage des sources. C'est ainsi que nous avons pu repérer ses stations principales le long de la chaîne des Maures et de l'Estérel, où il rejoint à Bagnols l'*H. rupestris;* en terrain calcaire nous l'avons

retrouvé dans la même direction obliquant vers l'Ouest aux environs de Draguignan, dans le bois de Saint-Hermentaire, où il vit dans des conditions identiques. C'est donc une espèce plus méridionale que la précédente et recherchant moins que celle-ci les terrains calcaires.

13ᵉ Groupe

TABL. 22	0m 1.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. sublimbata	■																	
H. cinctella		■	■	■	■	■												
H. ciliata		■	■	■	■	■	■	■	■									

Aucune des formes de ce groupe ne pénètre dans la region Mauresque. L'*H. sublimbata* est très rare dans la partie de la Grandé Vallée comprise entre Roquebrune et Saint-Raphaël; nous le croyons accidentellement importé avec des plantes de l'extérieur du département. Nous avons du reste deux autres exemples de ces importations dans ce même groupe : l'*H. ciliata* vivant dans les jardins de Saint-Raphaël, provient des environs de Draguignan où il est assez abondant; de même que l'*H. cinctella,* vivant en nombreuses colonies dans les pépinières de M. Giraud, horticulteur à Draguignan, provient de Grasse et a été importé avec les emballages de plantes expédiées de cette localité. La forêt de la Sainte-Baume est la seule station naturelle à notre connaissance de l'*H. cinctella.* Quant à l'*H. ciliata* son Area est assez étendu; il comprend la partie haute de la région des Côteaux où l'on peut le suivre de l'Est à l'Ouest par Montauroux, Draguignan, Carcès, Châteauvert, Pontevès,

Barjols, Rians, etc., il remonte même jusqu'au Nord du département sur les rives du Verdon, en pleine région Montagneuse et sur les confins de la région Subalpestre.

14e Groupe

TABL. 23

0 mèt. | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

H. carthusiana.......
H. stagnina..........
H. Ventiensis........
H. innoxia...........
H. episema..........
H. leptomphala.......
H. rufilabris.........

Ce groupe renferme surtout des formes appartenant à la fanule de la Grande Vallée et de la partie basse de la région des Côteaux; quatre d'entre elles s'élèvent pourtant jusque dans la région Montagneuse et deux de celles-ci gagnent encore la région Subalpestre jusqu'à 900 mètres d'altitude, mais elles ne peuvent aller au-delà.

L'*H. carthusiana*, peu commun déjà dans la Grande Vallée, devient de plus en plus rare à mesure qu'il remonte dans la région des Côteaux, il vit de préférence dans les prairies et les champs cultivés; nous ne l'avons pas rencontré dans la région Montagneuse. L'*H. stagnina* vit dans les mêmes conditions. Sans s'élever aussi haut l'*H. Ventiensis*, très abondant dans la Grande Vallée et la région des Côteaux, gagne jusque dans la région Montagneuse, car il peut mieux vivre dans des localités plus sèches que les deux précédents. L'*H. innoxia* assez commun

dans la Grande Vallée et la région des Côteaux, dépasse la région Montagneuse pour arriver sur les confins de la région Subalpestre dans des sites assez arides. L'*H. episema* l'accompagne dans toutes ses stations et demeure encore plus résistant, cherchant au besoin sa vie sous le couvert des taillis. L'*H. leptomphala*, habitant de préférence la Grande Vallée, ne s'élève pas trop haut dans la région des Côteaux : c'est un habitant des prés et des champs cultivés; tandis que l'*H. rufilabris*, plus robuste et plus agreste, se répand depuis la Grande Vallée jusque dans la partie inférieure de la région Montagneuse.

15e, 16e, 17e et 18e Groupes

TABL. 24	9 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. liberta		▬	▬	▬	▬													
H. Sarinica		▬	▬	▬														
H. hispidosa			▬	▬														
H. hispida		▬	▬	▬														
H. hypsellina		▬	▬	▬	▬	▬	▬											
H. pygmæa	▬	▬	▬	▬	▬													

Pour ne pas multiplier les tableaux nous venons de réunir en un seul quelques formes appartenant à des groupes distincts. En tête figure l'*H. liberta* que nous avons dernièrement recueilli avec M. Dauphin, pharmacien à Carcès, aux environs de cette localité près du barrage établi sur l'Argens, dans les détritus déposés par les eaux; depuis nous l'avons retrouvé dans d'autres débris recueillis le long du cours de l'Issole et surtout de l'Argens entre Châteauvert et Seillons. Tout nous porte donc à croire que l'*H. liberta* possède ses principales stations dans la

partie haute et occidentales dans la région des Côteaux. Voici sa description :

Helix liberta, Westerlund.

Helix concinna, Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 185, pl. VIII, fig. 6.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, p. 221, pl. XVII, fig. 8-9 (non Jeffreys).
— *sericea* (var. *depilata)*, Gyner, 1863. *Moll. Badens*, p. 12.
— *liberta*, Westerlund, 1870. *Synop. crit. moll.*, p. 54. — Locard, 1882. *Prod.*, p. 75.— 1894. *Moll. terr.*, p. 114.

Coq. presque globuleuse, assez convexe en dessus, bombée en dessous; spire peu haute, cinq à six tours convexes, croissance progressive, le dernier subarrondi, presque aussi convexe dessus que dessous, lentement déclive à l'extrémité; suture assez marquée; ombilic très petit non évasé; ouverture oblique arrondie, peu échancrée; péristome interrompu, mince, concolore, bord columellaire arqué et réfléchi; test corné-clair ou fauve orné de poils raides, longs, peu caducs.

Haut. 6; diam. 8 millimètres. (Locard).

L'*H. Sarinica* est, comme le précédent, très rare; il vit dans le Sud-Ouest de la région des Côteaux, le long des rivières et dans les prairies humides. L'*H. hispidosa* remonte plus haut dans la région des Côteaux et se tient encore vers le Nord-Ouest, du côté du département des Bouches-du-Rhône; mais il est très clairsemé. L'*H. hispida* qui, vit par nombreuses colonies, possède cependant des stations assez éloignées les unes des autres; on peut le suivre depuis la Grande Vallée jusque dans la région Montagneuse, mais son centre véritable se trouve dans le Nord de la région des Côteaux, sur le bord des cours d'eau, car dans

la région Montagneuse le terrain plus rocailleux et plus sec ne lui offre plus un milieu bien favorable, de même que vers le Sud les roches cristallines et éruptives des Maures et de l'Estérel lui opposent une barrière infranchissable, comme du reste aux formes précédentes. L'*H. hypsellina*, tout en rayonnant dans les mêmes régions, remonte jusque dans la région Subalpestre, mais seulement dans les parties fraîches et humides comme sur les rives du Jabron près de Trigance ou celles de la Bruyère près de Brovès, ses stations les plus septentrionales ; il ne pénètre non plus dans la région Mauresque. L'*H. pygmæa* doit avoir un Area assez vaste, puisque nous l'avons récolté dans la région Mauresque, la Grande Vallée et la région des Côteaux. Manque-t-il dans les deux autres régions supérieures ou bien sa petitesse et sa fragilité ne peuvent-elles supporter le rude choc des eaux roulant alors parmi les roches? Nous ne l'avons jamais rencontré dans ces régions Montagneuse et Subalpestre, ni à l'état vivant, ni dans les détritus et les alluvions; mais il doit y exister.

19e, 20e, 21e, 22e et 23e Groupes

Tabl. 25	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. rotundata																		
H. Omalisma																		
H. lenticula																		
H. ruderata																		
H. lapicida																		
H. obvoluta																		
H. cornea																		
H. pulchella																		
H. costata																		

La région Mauresque avec ses roches moussues sous le couvert des grands bois, serait le véritable centre chez nous de l'*H. rotundata*, sa rencontre dans la Grande Vallée est donc fort rare; au contraire dans la région des Côteaux, dans des conditions d'habitat presque identiques (sauf la composition du sol), les stations se resserrent pour s'espacer ensuite de plus en plus à mesure que l'on gagne les régions Montagneuse et Subalpestre, surtout à partir de 900 mètres d'altitude. La station la plus élevée se trouve sur les flancs de Lachens, au Clos du Maréchal 1,360 mètres d'altitude.

L'*H. Omalisma*, forme très voisine et très localisée, vivant par petites colonies au milieu d'autres colonies d'*H. rotundata*, nous paraît cependant empreinte de caractères héréditaires, car nous l'avons vu à plusieurs reprises se reproduire dans nos boîtes d'élevage sans présenter de variations; en tous cas nous le retrouvons d'une façon permanente dans les bois de Bagnols (Estérel) et dans celui de Saint-Hermentaire près de Draguignan.

L'*H. lenticula*, excessivement rare chez nous, est une espèce bien typique mais absolument cantonnée sur la côte entre Ollioules et Hyères où elle vit dans les murs de pierres sèches exposés au Midi.

L'*H. ruderata*, cantonné lui aussi sur les bords du Verdon en face Gréoulx, nous paraît accidentellement transporté des Basses-Alpes dans le Var, car nous ne l'y avons retrouvé nulle part ailleurs.

L'*H. lapicida* possède un Area très étendu puisqu'il s'étend à tout le département sauf les vallées d'alluvions. Nous le voyons indifféremment s'accommoder du terrain cristallin et éruptif de

la région Mauresque comme de toutes les roches calcaires des autres régions qu'elle qu'en soit l'altitude. Cependant il préfère les endroits frais, humides, moussus, tout en s'attachant au besoin sur le roc nu exposé en plein soleil; mais alors son épiderme s'effrite et souvent il n'en reste plus que la couche sous jacente. Nous avons même rencontré sur le plateau de Canjués, exposées aux alternatives de chaleurs torrides et de froids rigoureux, des colonies nombreuses dont l'épiderme entièrement disparu laissait le test complètement à nu; il est vrai que dans ces parages, véritable chaos de rocs épars, le couvert de la végétation est bien maigre.

L'*H. obvoluta* est un habitant des forêts et des taillis parmi les mousses ou l'humus des arbres en décomposition; à celui-là l'humidité et l'ombre sont presque indispensables et, si ces conditions font défaut, les poils épidermiques disparaissent, l'épiderme lui-même se desquame encore plus facilement que chez l'*H. lapicida*. L'altitude paraît aussi avoir assez d'influence sur la dispersion de cette espèce, car, déjà très rare dans les régions Montagneuse et Subalpestre, elle ne dépasse pas un maximum de 1,000 mètres, de même que les terrains dépourvus de calcaire lui opposent à l'Est et au Sud une barrière absolue.

L'*H. cornea* est une espèce fort rare chez nous et presque introuvable comme l'*H. lenticula*. Elle n'a que deux stations bien reconnues: la première au-dessous de Moissac sur le côté de la route allant à Aups, dans un terrain tertiaire assez aride et à la hauteur de Régusse vers 579 mètres d'altitude, les champs complantés d'oliviers forment une série de terrasses soutenues par des murs en pierres sèches aux alentours des-

quels nous avons recueilli à deux reprises (en août 1895 et en septembre 1898) quelques spécimens morts il est vrai (1). La seconde station se trouve sur le flanc Nord de Lachens, presque à la limite du département des Alpes-Maritimes, dans un pâturage entouré de sapinières (1,600 mètres d'altitude), en descendant obliquement vers la Luby. C'est sous la mousse très humide que nous avons récolté, en août 1880, les premiers individus vivants.

Les *H. pulchella* et *costata* vivent la plupart du temps ensemble dans les prairies humides ou sur le bord des eaux, mais il est à remarquer que l'*H. pulchella* possède un Area plus étendu et qu'il vit depuis la Grande Vallée jusque vers 900 mètres d'altitude en pénétrant même dans la région Mauresque; tandis que l'*H. costata* ne se rencontre qu'entre 100 et 500 mètres d'altitude, qu'il vit dans l'Estérel aux environs de Bagnols, mais que nous n'avons pu encore le trouver dans les clairières des Maures.

24e Groupe

L'*H. Carpensoractensis*, seul représentant de ce groupe, est peu commun chez nous, on le retrouve çà et là dans la Grande Vallée et dans la partie basse de la région des Côteaux; ses stations sont très distantes, sans liaisons, ses colonies très pauvres; nous nous demandons même si nous ne nous trouvons pas en présence d'une importation accidentelle mais remontant déjà à une époque assez ancienne. Nous ne l'avons pas retrouvé au-dessus de 300 mètres d'altitude, pas plus que dans la région Mauresque.

(1) Une importation accidentelle doit avoir été l'origine de cette petite colonie tout à fait isolée et déjà peut-être éteinte.

25e Groupe

Tabl. 26	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. Ramburi																		
H. Carcussiaca																		
H. Requieni..........																		
H. Marsiana.........																		
H. apicina																		
H. Citharistensis.....																		

Aucune de ces formes n'habite la région Mauresque, le manque de calcaire plutôt que l'altitude les en tient écartées; elles recherchent du reste plutôt les cultures que les grandes forêts, mais il est à remarquer que plus ces formes s'élèvent vers le Nord, plus elles deviennent rares, habitant alors sous les pierres d'un certain volume entourées d'un maigre gazon.

L'*H. Ramburi*, signalé d'abord par M. Locard dans le massif de la Sainte-Baume, se retrouve encore çà et là dans la région Montagneuse et même dans le bas de la région Subalpestre; mais il est rare.

L'*H. Carcussiaca*, tout aussi rare, si ce n'est plus, se rencontre plutôt du côté des Bouches-du-Rhône que dans le centre de la région des Côteaux.

Quant aux *H. Requieni*, *Marsiana*, *apicina* et *Citharistensis*, ils abondent dans la Grande Vallée et la région des Côteaux, surtout les deux derniers; l'*H. Requieni* serait celui qui aurait le moins de tendance à gagner les régions supérieures, mais ils n'atteignent ni les uns ni les autres une bien forte altitude.

26e Groupe

Tabl. 27	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. Paladilhei																		
H. Jeanbernati																		
H. rugosiuscula																		
H. Frayssiana																		
H. idiophya																		
H. callestha																		

Les formes de ce groupe sont toutes assez rares : elles habitent généralement sous les pierres, à une bonne exposition, autour des lieux cultivés comme les précédentes ; on les recueille dans la Grande Vallée, mais le plus souvent entraînées par les eaux.

L'*H. Paladilhei* se tient dans la région des Côteaux et sur les bords de la Grande Vallée, ce qui ne l'empêche pas de remonter jusqu'à 900 mètres d'altitude.

L'*H. Jeanbernati* habite les sommets du massif de la Sainte-Baume d'où il descend vers la région des Côteaux.

L'*H. rugosiuscula*, un peu plus commun, est assez répandu ; il remonte très haut vers Lachens, 1,309 mètres ; au Nord-Ouest il ne dépasse guère 1,000 mètres.

L'*H. Frayssiana* est plutôt répandu dans le bas de la région des Côteaux, surtout dans la Grande Vallée, mais on le retrouve encore vers 900 mètres d'altitude.

L'*H. idiophya* et l'*H. callestha* ont à peu près les mêmes habitats ; le premier cependant descendrait plus volontiers dans la Grande Vallée, mais il demeure à une altitude plus basse que

le second : leur véritable habitat se trouve dans la région des Côteaux. Sauf l'*H. idiophya* qui pénètre dans l'Estérel près de Bagnols, mais sans aller plus loin, aucune de ces formes n'habite dans toute la région Mauresque.

27e Groupe

Tabl. 28	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. conspurcata																		
H. illuviosa																		
H. Moricola																		
H. psaropsis																		
H. Honorati																		
H. conspersa																		

Le véritable type de ce groupe, l'*H. conspurcata*, est de beaucoup le plus répandu, il habite même la région Mauresque mais sans pénétrer dans le cœur de ses forêts ; il est très fréquent sur toute la côte, nous l'avons même recueilli sur de vieux troncs rejetés par la mer sur la plage. On le rencontre dans toute la Grande Vallée, la région des Côteaux, la région Montagneuse et dans le bas de la région Subalpestre ; cependant nous avons récolté quelques individus sur les flancs méridionaux de Lachens à 1,300 mètres d'altitude.

L'*H. illuviosa* est très rare ; nous le connaissons seulement dans la région Mauresque, mais en longeant la Grande Vallée ou les vallées secondaires.

L'*H. Moricola* au contraire habite plutôt les parties humides de la région des Côteaux comme l'*H. psaropsis* qui cependant descend jusqu'à Hyères et reparaît aux environs de Bagnols dans l'Estérel.

L'*H*. *Honorati* et l'*H*. *conspersa* habitent la Grande Vallée et le long de la côte, mais toutes ces formes sont bien moins répandues que le type.

28ᵉ Groupe

Tabl. 29	0 mèt	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. gratiosa																		
H. spirilla																		
H. Mouqueroni																		
H. acosmia																		
H. Arelatensis																		

Aucune des formes de ce groupe, qui semble s'échelonner suivant l'altitude à travers tout le département, ne pénètre dans l'intérieur des forêts Mauresques.

L'*H. gratiosa* après avoir rayonné dans la partie basse de la région des Côteaux, se répand dans la Grande Vallée et de là dans les vallées secondaires Mauresques sans être commun.

L'*H. spirilla* suit à peu près la même marche mais sans descendre autant vers le Sud.

Au contraire l'*H. Mouqueroni* et l'*H. acosmia* vivant dans la région des Côteaux ne sont pas arrêtés par les terrains arides et rocheux des régions Montagneuse et Subalpestre et atteignent presque le sommet de Lachens, où nous les avons récoltés vers 1,700 mètres d'altitude.

L'*H. Arelatensis* tient, à notre connaissance, le milieu entre ces extrêmes, tout en restant assez clairsemé depuis la limite Nord de la région des Côteaux jusqu'en pleine région Montagneuse.

29e Groupe

TABL. 30	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. Tolosana																		
H. Groboni																		
H. Lieuranensis																		
H. saxœa																		
H. Pauli																		
H. Valcourtiana																		
H. Veranyi																		
H. Loroglossicola																		

Repoussé en sens contraire, d'un côté par la région Mauresque, de l'autre par la région Subalpestre ou du moins par ses plus hauts sommets, ce groupe a son centre dans la basse zone de la région des Côteaux et mieux sur les bords de la Grande Vallée. Déjà le groupe précédent épousait des milieux à peu près semblables, tout en envoyant bien plus au Nord deux de ses représentants, mais avec tendance dans son ensemble à descendre vers le Sud, celui-ci ne dépasse pas une altitude de 900 mètres (nous ne l'avons pas rencontré plus haut) et s'en va presque jusque sur les sables à l'extrémité de la Grande Vallée, sans cependant emprunter les vallées secondaires Mauresques ni surtout pénétrer à l'intérieur de cette région privilégiée. Nous renvoyons donc au tableau 30, pour ne pas être exposé encore à des redites continuelles, la seule nuance à faire ressortir pour ces groupes consistant dans la tendance de leur ensemble tantôt à descendre vers le Sud, c'est-à-dire vers la plaine, tantôt à affronter les terrains arides et les hautes altitudes du Nord.

30e et 31e Groupes

TABL. 31

0 m. | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

H. Heripensis........
H. Thuillieri........
H. ruida.............
H. acentromphala....
H. Mauriana......
H. Diniensis.........
H. Gigaxii..........
H. Le Mesli.........
H. scrupea...........

Les représentants de ces deux groupes habitent surtout le Sud du département (1) mais sans jamais pénétrer dans la région Mauresque, car tous sans exception recherchent les terrains calcaires. Cependant les uns préfèrent les terrains cultivés et plus humides de la Grande Vallée et de la région des Côteaux ainsi que leur climat plus doux, les autres les terrains plus secs et plus pierreux des régions Montagneuse et Subalpestre, mais sans remonter bien haut dans celle-ci. Le groupe de l'*H. Heripensis* serait celui qui tendrait à remonter parfois au Nord, tandis que celui de l'*H. Diniensis* descendrait plus franchement vers le Sud, à l'exemple des trois groupes qui vont suivre. Donnons d'abord la description de l'*H. Thuillieri* que nous avons retrouvé le long du cours de l'Argens depuis la Grande Vallée jusqu'au Nord-Ouest de la région des Côteaux (2).

(1) L'*H. acentromphala* fait exception; vivant dans la région Montagneuse il a plutôt tendance à remonter dans la région Subalpestre qu'à descendre bien bas dans celle des Côteaux.

(2) M. Dauphin, pharmacien à Carcès, nous l'a aussi signalé aux environs de cette localité.

Helix Thuillieri, J. MABILLE.

Helix Thuillieri, Mabille, 1877. *Bull. soc. zool.,* p. 304.— Locard, 1883. *Contrib.,* VI, p. 38. — 1894. *Moll. terr.,* p. 176, fig. 227-228.

Coq. subconique-convexe, subconique en dessus, convexe en dessous; cinq et demi à six tours, croissance lente et presque régulière, le dernier arrondi un peu comprimé, aussi convexe dessus que dessous, arrondi-convexe à l'extrémité, bien déclive; suture assez profonde; ombilic moyen; ouverture oblique, presque circulaire; péristome à peine épaissi en dedans, légèrement patulescent en bas; test épais, blanc-grisâtre ou jaunâtre, parfois avec bandes brunes assez étroites.

Haut. 6 à 7; diam. 10 à 12 millimètres. (Locard).

32e, 33e et 34e Groupes

TABL. 32

0 mèt. | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

H. neglecta
H. subnegelcta
H. pseudenhalia
H. acosmeta
H. ericetorella
H. Aginnica
H. Cahuzaci
H. ericetella
H. subsynerosa
H. trepidula
H. trepidulina
H. misarella
H. Xera
H. triphera
H. limara
H. eupalotina

Le premier de ces trois groupes remonte encore parfois jusque sur les limites de la région Montagneuse ; quelques-unes de ses formes vivent aussi dans la région des Côteaux, mais toutes sans exception se retrouvent en abondance dans la Grande Vallée. Le second et le troisième groupe sont au contraire plus spéciaux à la Grande Vallée et remontent rarement dans la région des Côteaux ; certains de leurs représentants sont même franchement littoraux ou du moins cantonnés aux extrémités de la Grande Vallée et des vallées secondaires aboutissant à la mer. Cependant nous voyons l'*H. limara* traverser toute la région des Côteaux et plus péniblement la région Montagneuse pour prospérer ensuite sur les bords du Verdon, dans la petite vallée comprise entre le pont de Riez et les sources de Garrubi.

35e Groupe

TABL. 33	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. Panescorsei		■	■	■	■	■												
H. Varusensis	■																	
H. Oswaldi	■	■	■	■	■													
H. Marioniana	■	■																
H. nautica	■																	
H. sphœrita	■	■																
H. Gouini	■																	
H. falsa	■	■	■	■	■	■	■	■	■									

La distribution de ce groupe dans notre département est fort remarquable ; toutes les formes le composant vivent soit aux abords de la région Mauresque, soit dans son intérieur même.

L'*H. Panescorsei* est spécial aux clairières des forêts des Maures et de l'Estérel, il y prospère même aux altitudes les plus élevées. Manquant dans la Grande Vallée, nous le retrouvons cependant, un peu en-dessus de Draguignan, dans la région des Côteaux qu'il paraît avoir gagnée par l'Estérel et les affluents de la rivière d'Endre.

L'*H. Varusensis* est beaucoup plus cantonné soit dans l'île des Ambiers, soit dans la presqu'île de la Seyne qui font aussi partie du système Mauresque.

L'*H. Oswaldi*, quoique fort rare, est répandu dans toute la chaîne des Maures mais avec une tendance marquée à descendre vers la Grande Vallée et surtout vers la mer.

L'*H. Marioniana*, assez répandu dans les Bouches-du-Rhône, possède son habitat préféré sur les pentes méridionales entourant le massif de la Sainte-Baume, à l'extrémité Sud de la Grande Vallée qu'il remonte jusque vers le Luc, mais en devenant de plus en plus rare. Il ne pénètre pas dans l'intérieur de la région Mauresque et s'élève fort peu dans celle des Côteaux.

L'*H. nautica*, beaucoup plus rare, est encore cantonné au Sud de la Grande Vallée, entre Toulon et Hyères; tandis que l'*H. sphærita* remonte de la Grande Vallée, dans la région des Côteaux mais sans aller bien loin.

L'*H. Gouini* est très clairsemé dans la Grande Vallée.

Enfin l'*H. falsa* est de tout le groupe la forme la plus répandue, sauf dans la région Mauresque, où elle manque absolument et le haut de la région Subalpestre, où elle s'arrête vers 900 mètres d'altitude.

36e Groupe

TABL. 34

0 met | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

H. cespitum........
H. Armoricana......
H. glebula..........
H. Hanryi..........
H. introducta.......
H. Sanaryensis......
H. arenarum........
H. Adolfi...........
H. stiparum.........
H. Vardonensis......
H. Chardoni........
H. Pisanorum........
H. Arigoi..........
H. Mantinica.......
H. bradypora.......
H. ilicis............

Très répandu dans tout le département, ce groupe possède des représentants depuis la mer jusqu'aux sommets Subalpestres, sans cependant s'élever au-delà de 1,500 mètres d'altitude. Seules certaines formes plus rares demeurent cantonnées.

L'*H. cespitum*, qui habite surtout la région des Côteaux, descend bien dans la Grande Vallée mais s'arrête sur les bords de la région Mauresque; inversement après avoir traversé toute la région Montagneuse et prospéré dans le bas de la région Subalpestre, nous voyons ses rangs s'éclaircir subitement vers 900 mètres d'altitude, puis quelques colonies atteindre 1,100 mètres, enfin quelques rares individus parvenir avec peine jusqu'à 1,200 mètres. L'*H. Armoricana*, bien moins commun, possède le même

Area dans le Sud et le centre du département. Au Nord le climat déjà rigoureux de la région Montagneuse paraît contrarier sa propagation, aussi s'arrête-t-il en arrivant dans la région Subalpestre. L'*H. glebula*, encore moins répandu, vit sur les bords méridionaux des côteaux longeant la Grande Vallée; tandis que l'*H. Hanryi* pénètre jusque dans les vallées secondaires de la région Mauresque, traverse toute la région des Côteaux pour arriver même sur les confins méridionaux de la région Montagneuse. L'*H. introducta* sans descendre dans la Grande Vallée, monte encore plus haut vers le Nord que l'*H. cespitum;* le point extrême où nous l'avons recueilli est situé sur les flancs Sud-Est de Lachens à 1,530 mètres d'altitude. L'*H. Sanaryensis* est plus central; il ne quitte pas la Grande Vallée et la région des Côteaux. L'*H. arenarum*, préférant les roches calcaires, manque lui aussi dans la région Mauresque et n'est pas très abondant dans la Grande Vallée; mais il devient beaucoup plus commun dans les régions des Côteaux, Montagneuse et Subalpestre, tout en disparaissant brusquement à une altitude de 1,200 mètres. L'*H. Adolfi* pénètre dans le massif Mauresque sans y être bien répandu, tandis que son nombre augmente depuis la Grande Vallée et la région des Côteaux en allant vers les régions Montagneuse et Subalpestre, où il décroît insensiblement pour s'arrêter vers 1,000 mètres d'altitude. L'*H. stiparum* quoique, fort rare, paraît être une forme Mauresque qui s'avance jusque dans le massif de la Sainte-Baume et ses environs mais sans chercher à s'écarter de l'influence maritime, comme du reste les *H. Vardonensis*, *Chardoni* et *Pisanorum* qui vivent dans la Grande Vallée ou sur le bord méridional de

la région des Côteaux, sans s'élever au Nord ni pénétrer dans le massif Mauresque. L'*H. Arigoi* vit plus dans le centre des Côteaux et s'aventure sur les bords de la région Montagneuse. L'*H. Mantinica* possède un Area semblable à celui de l'*H. cespitum*, mais il s'arrête vers 1,000 mètres. L'*H. bradypora* part de la Grande Vallée pour remonter jusque dans la partie basse de la région Subalpestre, tandis que l'*H. ilicis* rejoint à la même altitude maxima l'*H. Mantinica.*

37e et 38e Groupes

TABL. 35	0 met.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. Paulini																		
H. Luci																		
H. Bavayi																		
H. Maristorum.......																		
H. neutra...........																		
H. Adolia																		
H. Terveri...........																		
H. actiella																		
H. Augustiniana																		
H. limbifera																		
H. terraria																		

Les formes composant ces deux groupes ont un Area très limité compris entre la partie méridionale de la région des Côteaux et les premières pentes de la chaîne des Maures; toutes, sauf l'*H. Terveri,* se rencontrent aux plus basses altitudes de la Grande Vallée, mais de préférence vers le Sud de celle-ci.

Le premier groupe est surtout plus côtier. L'*H. Paulini* est disséminé depuis Bandol jusqu'à Hyères et devient de plus en plus rare en remontant la Grande Vallée vers l'Est; il existe aussi dans l'île de Porquerolles où il doit avoir été importé avec

des fourrages provenant des environs de Toulon. Les *H. Luci*, *Bavayi* et *neutra* occupent le bas de la Grande Vallée, mais ils remontent un peu dans la région des Côteaux. L'*H. Maristorum* aurait cette tendance moins marquée. L'*H. Adolia* appuie au contraire du côté des pentes Mauresques. Quant au deuxième groupe, l'*H. Terveri (type de Michaud)* est très localisé dans les collines Mauresques faisant face à la mer près de Bormes, entre 100 et 200 mètres d'altitude. Nous l'avons encore retrouvé à la même altitude à gauche de la route allant de la Londe à Pierrefeu. Les *H. actiella* et *limbifera* se maintiennent dans la Grande Vallée et la région des Côteaux. L'*H. terraria* est plus rare et ne s'éloigne pas de la Grande Vallée. L'*H. Augustiniana* au contraire passe de la Grande Vallée dans l'Estérel et de là dans la région des Côteaux. Sauf l'*H. Terveri*, aucun de ces quatre derniers Helix ne pénètre dans la région Mauresque.

39e et 40e Groupes

Tabl. 36

0 met. | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

H. Jusiana ....
H. Salentina.........
H. calculina..........
H. euphorca ....
H. acomptiella ....
H. Sitifiensis.........
H. suberis ....
H. Evenosi...........
H. ademata ....
H. Kalona...........
H. limarella ....
H. subtassyana ....
H. Avenionensis......
H. Grannonensis .....

Toutes ces formes habitent encore la Grande Vallée et recherchent l'influence maritime. Nous les voyons parfois remonter dans les côteaux comme les *H. Jusiana, Salentina, Evenosi, Kalona*, *limarella* et *subtassyana*, tandis que les *H. calculina, euphorca, acomptiella, Sitifiensis, suberis* et *ademata* recherchent le voisinage de la mer aux extrémités de la Grande Vallée ou des vallées secondaires. Quant aux *H. Avenionensis* et *Grannonensis*, ils remontent depuis la mer jusque dans le bas de la région des Côteaux en évitant l'intérieur des Maures comme du reste tous les Helix précédents.

41e, 42e et 43e Groupes

TABL. 37

0 mèt. | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

H. variabilis...........
H. subluteata.........
H. plenaria..........
H. arenivaga.........
H. leonis.............
H. Xalonica..........
H. alluvionum........
H. Azami...........
H. Cyzicensis........
H. nigricans.........
H. enthalassina.......
H. Mendranoi........
H. Canovasiana......
H. Blasi.............
H. mucinica.........
H. Mendozæ.........
H. Silvæ............
H. pilula...........
H. peregrina........
H. Ogiaca...........
H. migrata..........

Nous réunissons ces trois groupes dans un même tableau à cause de leur centre d'Area situé plus communément dans la Grande Vallée et pour mieux montrer la tendance de certains de ces Helix à remonter fortement au Nord, tandis que d'autres se maintiennent aux basses altitudes ou même dans le voisinage de la mer, aux extrémités de la Grande Vallée ou des vallées secondaires.

Dans le premier de ces trois groupes les *H. variabilis* et *sublutea* montent dans la région des Côteaux; l'*H. plenaria* préfère les vallées; l'*H. leonis* longe la mer; l'*H. arenivaga* part de la Grande Vallée et atteint la région Montagneuse, tandis qu'il s'élève dans le massif de la Sainte-Baume plus rapproché de la mer jusqu'au Saint-Pilon à 1,000 mètres d'altitude.

Dans le deuxième groupe les *H. enthalassina*, *nigricans* et *Azami* habitent la Grande Vallée, le dernier cependant passe par l'Estérel et arrive dans la région des Côteaux; par contre les *H. Xalonica et alluvionum* s'élèvent jusqu'à 1,000 mètres d'altitude dans la région Subalpestre; enfin l'*H. Cyzicensis* contourne les bords de l'Estérel, traverse toute la région des Côteaux et celle de la Montagne pour atteindre 600 mètres d'altitude.

Dans le troisième groupe les *H. Ogiaca* et *Mendozœ* sont assez rares dans la Grande Vallée; les *H. Mendranoi*, *Canovasiana*, *peregrina* et *migrata* remontent jusque dans les Côteaux; les *H. Blasi*, *Silocæ* et *pilula* s'arrêtent dans la montagne.

44e Groupe

Tabl. 38	0 m.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. lineata...........																		
H. melantozona......																		
H. urnica...........																		
H. fœdata...........																		
H. fœdatina..........																		
H. malecasta.........																		
H. Krizensis.........																		
H. Tabarkana.......																		
H. didymopsis.......																		

Toutes ces formes ne s'écartent pas des contrées soumises à l'influence maritime. La plupart d'entre elles arrivent jusque sur les plages sablonneuses, quelques-unes gagnent l'intérieur de la région des Côteaux, mais sans atteindre une altitude bien élevée; elles font défaut à l'intérieur du massif Mauresque.

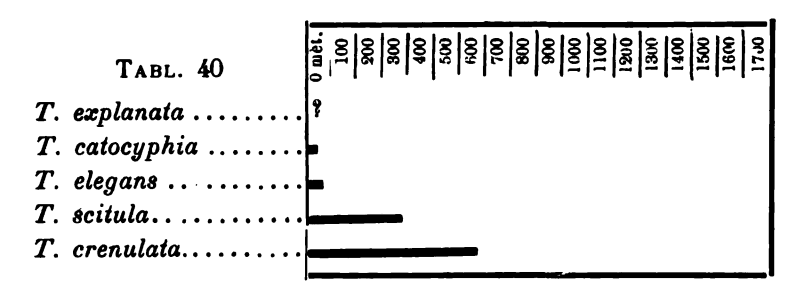
45e Groupe

Tabl. 39	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
H. pyramidata.......																		
H. Numidica........																		
H. Vardeorum.......																		
H. Lycabetica........																		

De tout ce groupe, qui affectionne le voisinage de la mer, seul l'*H. pyramidata* s'élève vers le Nord à travers la région des Côteaux et celle de la Montagne. L'*H. Lycabetica* essaye lui aussi de remonter vers les côteaux, sans aller bien loin.

Aucun de ces Helix ne pénètre à l'intérieur des forêts Mauresques, mais on les retrouve tout le long de la côte et parfois en nombreuses colonies.

Genre TROPIDOCOCHLIS



Nous avons déjà dit que le *T. explanata* était resté introuvable pour nous malgré toutes nos recherches depuis vingt-cinq ans. Nous avons été plus heureux en recueillant *deux seuls* individus vivants du *T. catocyphia* dans la Grande Vallée à Roquebrune. Le *T. elegans* est très rare chez nous bien que nous l'ayons recueilli mort à Saint-Raphaël à l'embouchure de l'Argens. Le *T. scitula* au contraire est assez répandu, il remonte même dans le massif de la Sainte-Baume. Quant au *T. crenulata*, on le rencontre à peu près partout jusqu'à une altitude d'environ 700 mètres. Aucun *Tropidocochlis* n'existe dans la chaîne des Maures.

STENELICIDÆ

Famille répandue dans tout le département, atteignant même son point culminant le sommet de Lachens 1,713 mètres.

Genre COCHLYCELLA

TABL. 40	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
C. barbara																		
C. acuta																		
C. conoïdea																		

Le *C. barbara* est assez répandu dans tout le département; néanmoins il s'arrête dans le Nord de la région Montagneuse dès qu'il trouve les terrains incultes ou trop pierreux. Le *C. acuta (plus ventru)* remonte bien moins haut recherchant, les prairies ou le voisinage de la mer. Quant au *C. conoïdea*, il ne s'écarte pas de la zone littorale où il vit jusque sur les sables.

Genres RUMINA et BULIMUS

TABL. 41	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
R. decollata																		
B. detritus																		
B. Arnouldi																		
B. obscurus																		

Le *Rumina decollata* vit dans tout le département, sauf dans la région Subalpestre et l'intérieur des Maures; il s'avance cependant dans l'Estérel jusqu'à Bagnols. Vers le Nord, il reste associé au *Zonites Algirus* et disparaît en même temps que lui aux environs de 900 mètres d'altitude. Il existe à Fayence une variété albinos. Les *Bulimus detritus* et *Arnouldi* ont leur véritable centre dans la région Montagneuse, mais le premier descend dans la région des Côteaux jusque vers 150 mètres d'altitude

seulement dans les parties plus rocailleuses; tandis que le *B. Arnouldi* est localisé entre 800 et 1,000 mètres, un climat froid et rigoureux, des rochers dénudés, semblent mieux lui convenir; il s'élève moins haut que le *B. detritus*. Quant au *B. obscurus* son Area comprend la région Mauresque (où manque les deux précédents), la région des Côteaux et la région Montagneuse, mais il est assez rare partout. Ses colonies sont peu nombreuses dans les Maures, on ne trouve que des individus isolés et toujours sur les sommets les plus élevés.

Genre CHONDRUS

TABL. 42	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
C. tridens	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬						
C. quadridens........		▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬			
C. niso											▬	▬	▬	▬	▬			
C. lunaticus..........			▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬					
C. prolixus			▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬			

Genre très répandu et atteignant jusqu'aux fortes altitudes. Le *C. tridens* est cependant moins commun que le *C. quadridens*, c'est le seul que nous ayons trouvé dans les iles dépendant du système Mauresque comme celle de Porquerolles où il est excessivement rare; aussi croyons-nous à une importation accidentelle. Il atteint dans la région Subalpestre une altitude déjà élevée qui est dépassée par tous les autres *Chondrus*, et ceux-ci à leur tour descendent plus ou moins vers le Sud. Le centre de ce genre est plutôt dans la région Montagneuse que dans celle des Côteaux. Le *C. niso* est plus localisé dans la région Subalpestre entre 1,000 et 1,500 mètres.

Genres ZUA, FERUSSACIA et CÆCILIANELLA

TABL. 43

0 m. 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700

Z. subcylindrica......

Z. Boissyi...........

F. follicula...........

F Gronoviana........

F. Vescoi............

F. gravida...........

C. acicula............

C. aglena............

C. lactæa............

Le *Z. subcylindrica*, quoique très clairsemé, est encore assez répandu. Très rare dans la région Mauresque, il existe dans tout le reste du département, mais en devenant de plus en plus disséminé à mesure que l'on atteint le Nord de la région Montagneuse qu'il ne dépasse pas à notre connaissance. Le *Z. Boyssii* est une forme presque introuvable ; il n'en existe encore qu'une seule station dans le jardin de l'hôpital de Saint-Mandrier.

Les *Ferussacia* manquent dans les Maures ; ils habitent la Grande Vallée ou plutôt la lisière de la région des Côteaux. Cependant le *F. follicula* s'avance dans toute cette région.

Les *Cæcilianella*, vu leur taille exiguë, échappent facilement aux recherches. Ils existent dans la chaîne des Maures et dans l'Estérel, la Grande Vallée, la région des Côteaux, celle de la Montagne et le Sud de la région Subalpestre, le *C. acicula* remonte jusque vers 1,050 mètres, mais seulement dans les taillis humides, au voisinage des sources qui lui fournissent la fraîcheur qu'il parait rechercher.

Genre CLAUSILIA

TABL. 44	0 met.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
C. bidens																		
C. virgata																		
C. solida																		
C. Marioniana																		
C. Arcœensis																		
C. enhalia																		
C. laminata																		
C. plicatula																		
C. ennychia																		
C. pleurasthena																		
C. crenulata																		
C. Isseli																		
C. Maceana																		
C. parvula																		

Assez répandu dans presque tout le département, ce genre possède des colonies souvent fort populeuses, mais toujours disséminées çà et là et sans atteindre de bien grandes altitudes. Du reste les milieux recherchés par certains groupes diffèrent essentiellement entre eux, les uns préférant les terrains plus secs, plus rocheux, plus exposés au Midi; les autres prospérant surtout parmi les taillis ombreux, humides, sous la mousse, les détritus, le terreau qui se forme à l'intérieur des vieux arbres: tel est le cas des *Clausilies* appartenant aux 6e et 7e groupes. Les *Clausilies* manquent absolument dans l'intérieur de la région Mauresque et disparaissent à notre connaissance au-delà d'une altitude de 900 mètres dans la région Subalpestre. Les trois premiers groupes sont plus communs vers le Sud et

gagnent peu vers le Nord; les quatrième et cinquième rayonnent autour du massif de la Sainte-Baume; les sixième et septième sont au contraire plus répandus vers le Nord-Est. A noter la pénétration du *C. Isseli* dans l'Estérel, aux environs de Bagnols, mais toujours grâce au lambeau calcaire qui favorise cette station située en plein système éruptif. D'autre part nous avons retrouvé ce même *C. Isseli* près des sources de Garrubi sur les confins de la région Subalpestre; c'est celui qui s'avance le plus au Nord.

Genres BALIA et PUPA

TABL. 45

0 mèt. | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

B. perversa ....
P. similis ....
P. amicta...........
P. olivetorum ....
P. plagionixa ....
P. avenacea ....
P. variabilis ....
P. Thieuxi ....
P. Sabaudina ....
P. ovulina ....
P. arctespira ....
P. polita ....
P. obliqua ....
P. plagiostoma.......
P. frumentacea.......
P. secalina ....
P. polyodon ....
P. cristella ....
P. Micheli........ ..
P. olearum ....
P. Magdalenæ ....
P. affinis ....
P. graniformis.......

Le *Balia perversa* est très rare chez nous. C'est une espèce Montagnarde habitant les terrains calcaires, aussi n'existe-t-il pas dans la région Mauresque.

Ce n'est qu'à partir de 600 mètres d'altitude qu'on arrive à découvrir quelques très rares exemplaires défraîchis entraînés par les cours d'eau descendant de la région Subalpestre. Dans le Nord de la région Montagneuse les individus vivants sont rarissimes puisque en 25 ans nous n'en avons recueilli que cinq dans un vieux tronc d'arbre près de Trigance au Nord du département.

Le genre *Pupa* est excessivement répandu dans tout le département sauf dans la région Mauresque qui n'abrite que le *P. graniformis*, encore y est-il fort rare. Le *P. avenacea* est de tous celui qui possède le plus vaste Area; on le rencontre à peu près partout en remontant du Sud au Nord depuis le bas de la région des Côteaux jusque sur la cime de Lachens à 1,713 mètres d'altitude. Après lui les *P. similis*, *variabilis* et *frumentacea* sillonnent tout le département depuis la côte en évitant les Maures jusque vers 1,100 et 1,300 mètres d'altitude. D'autres, comme les *P. Sabaudina*, *arctespira* et *polita* habitent les hauts sommets compris entre 550 et 1,360 mètres et sans descendre bien plus bas. Viennent ensuite les *P. Thieuxi*, *ovulina*, *secalina*, *polyodon*, *cristella*, *Micheli*, *olearum*, *Magdalenæ*, *affinis* et *graniformis* qui se maintiennent à une altitude moyenne. Enfin les plus méridionaux : *P. amicta*, *olivetorum*, *plagionixa*, *obliqua*, *plagiostoma*.

Voici les descriptions des *P. Thieuxi* et *ovulina* que nous avons ajouté au tableau 43. Le premier a été trouvé par

M. Thieux, chimiste à Marseille, sur les bords de l'Argens, au Vallon Sourd près du Barrage de Correns, qui le communiqua à notre ami M. Locard, lequel a eu l'obligeance de nous adresser la diagnose de ce nouveau *Pupa* (1). Le second provient des alluvions de l'Argens récoltés depuis Carcès jusque au-dessus de Châteauvert; nous le possédons aussi du Vallon Sourd et des environs de Barjols.

Pupa Thieuxi, Locard

Testa subcylindrica, elongata, apice conico-acutiuscula; anfractibus 7-8, sutura satis profonda separatis; apertura semi-ovata, quinque dentata; dente angulari minutissimo, punctiformi, dente parietali immerso alto, dente columellari elato ad basim subtus tuberculo adœrente dentibus palatalibus tantum duobus, remotis, subœqualibus infra medium sitis; peristomate patulo, incrassato, reflexiuscula, albo-labiato, marginibus in pariete distantibus, convergentibus; uniformiter corneo-fuscata, sub-pellucida, atque nitidula, tenuissime regulariterque striolata.

Haut. 10; Diam. 3 millim.

Coq. subcylindrique allongée, à profil latéral largement ovalaire dans son ensemble, devenant plus particulièrement conique chez les quatre premiers tours; sept à huit tours à croissance régulière et progressive; sommet petit, obtus; les deux premiers tours arrondis; les deux suivants bien convexes, les derniers plus plans mais un peu plus convexes dans le bas que dans le

(1) De son côté M. Thieux nous a fait parvenir deux exemplaires, nous avons retrouvé ce *Pupa* dans les alluvions de l'Argens recueillis à Carcès.

haut; ouverture semi-ovalaire, presque droite, ornée en dedans de cinq plis ou dents; péristome à bords non continus, épaissis, un peu réfléchis dans le bas, convergents dans le haut; dent angulaire très petite, punctiforme, peu profonde; dent pariétale élevée, allongée, immergée; dent columellaire un peu oblique, tuberculeuse à la base; deux dents pariétales subégales, parallèles, un peu plus obliques, ne dépassant pas le milieu de l'ouverture, assez distantes l'une de l'autre; test un peu mince, assez solide, subpellucide, d'un fauve corné-roux, uniforme, brillant, les deux premiers tours lisses, les suivants ornés de stries longitudinales obliques très fines, assez régulières (Locard in lit.).

Obs. — Cette forme nouvelle a été trouvée sur les rochers exposés au soleil en compagnie du *P. similis;* elle appartient au groupe du *P. variabilis;* elle se rapproche du *P. ischurostoma Bourg.*, mais s'en sépare par ses tours plus convexes, par sa suture bien plus profonde, par sa décoration aperturale.

Pupa ovulina, Locard.

Pupa ovulina, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 301.

Coq. petite-ventrue, atténuée en haut et en bas; huit tours un peu serrés, un peu convexes, suture marquée; ouverture petite, droite, subarrondie; deux plis supérieurs, le plus grand vers la suture, très flexueux, un peu calleux; deux collumellaires assez forts, très immergés, très rapprochés; trois palataux, les deux premiers rudimentaires et très immergés, le troisième seul atteignant le péristome; péristome un peu réfléchi, assez mince; test épais, roux, orné de stries presque effacées.

Haut. 6 1/2 à 8; diam. 3 millimètres. (Locard).

Genres ORCULA, PAGODINA, PUPILLA, ISTHMIA et VERTIGO

Tabl. 46

0 mèt. | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

O. cylindriformis . . . .
O. dolioliformis . . . . . .
P. pagodula . . . .
P. umbilicata . . . .
P. dilucida . . . .
P. muscorum . . . .
P. triplicata . . . .
I. muscorum . . . .
I. edentula. . . . .
V. antivertigo. . . . .

Les *Orcula* sont excessivement rares chez nous, il est vrai que leur taille exiguë les dérobe facilement; en tous cas ils semblent se maintenir à une altitude plutôt élevée. L'*O. cylindriformis* descendrait plus bas dans la région des Côteaux, au Nord-Ouest du département, tandis que l'*O. dolioliformis* se cantonne dans les régions Montagneuse et Subalpestre où nous avons trouvé une colonie assez populeuse, à 1,600 mètres d'altitude, sur le flanc de Lachens faisant face à la Luby. On l'a bien signalé à Saint-Raphaël, mais nous croyons fort à un fait accidentel.

Le genre *Pagodina* n'est représenté que par le *P. pagodula*, rarissime dans la région Subalpestre, d'où il descend vers l'Est dans la région Montagneuse au-dessus de Fayence.

Les *Pupilla* sont au contraire assez communs dans tout le département, surtout le *P. muscorum* qui monte jusqu'à 1,300

mètres d'altitude. Le *P. triplicata* est aussi un habitant des régions élevées; cependant il descend dans la région des Côteaux, sans y être abondant. Nous n'avons rencontré le *P. dilucida* que très rarement et seulement dans la région Mauresque. Quant au *P. umbilicata*, il occupe tout le département mais sans s'élever aussi haut que le *P. muscorum*.

Les *Isthmia* sont peu communs. L'*I. muscorum* se trouve partout, çà et là, jusque vers 1,000 mètres, mais il doit monter plus haut. L'*I. edentula* habite surtout la région des Côteaux et passe dans l'Estérel, mais nous ne l'avons jamais rencontré avec le précédent dans la région Mauresque.

Le genre *Vertigo* ne compte que le *V. antivertigo* qui est rare et semble habiter de préférence le centre du département.

AURICULIDÆ

Cette famille, représentée chez nous par deux genres seulement, très différents par leur façon de vivre ou par les milieux qu'ils fréquentent, ne peut pour cela embrasser un Area d'ensemble bien défini : le genre *Carychium* habitant de préférence l'intérieur, le genre *Alexia* étant au contraire confiné le long de la côte.

Genres CARYCHIUM et ALEXIA

TABL. 47	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
C. tridentatum																		
A. myosotis																		
A. Hiriarti																		
A. Micheli																		
A. exilis																		

Le genre *Carychium* est bien pauvre chez nous, non seulement en formes distinctes, mais même en individus. Nous pourrions compter ceux qu'à force de persévérance nous avons pu recueillir vivants; tous les autres proviennent (comme les trois quarts des formes minuscules que l'on récolte) des alluvions et des détritus tamisés. Dans ces conditions il est bien malaisé d'établir un Area avec quelque certitude. Cependant, grâce à nos glanages çà et là, nous pouvons affirmer que le *C. tridentatum* habite la région Mauresque, qu'il est plus commun dans l'Estérel et la région des Côteaux, moins dans la Grande Vallée, mais que nous ne l'avons pas rencontré dans les deux régions supérieures où peut être il vit aussi. Nous ne l'avons pas récolté non plus vivant le long de la côte, aux extrémités des vallées, bien que nous possédions d'assez nombreux sujets morts provenant des tamisages de détritus des embouchures de l'Argens, du Gapeau et des autres petits cours d'eau débouchant dans la mer. Évidemment ces individus ont été transportés et proviennent peut-être de très loin.

Les *Alexia* au contraire ne peuvent laisser aucun doute sur le peu d'étendue de leur habitat, puisque seulement à quelques cent mètres en arrière de leurs stations côtières il n'est plus possible d'en retrouver un seul exemplaire. C'est un des rares genres rivé pour ainsi dire à son étroite zone d'habitat, ceinturant les eaux saumâtres marines.

LIMNÆIDÆ

Famille répandue dans tout le département, mais très rare dans les régions Mauresque et Subalpestre où elle ne dépasse pas 1,200 mètres d'altitude.

Genre LIMNÆA

TABL. 48

0 met. | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

L. helophila ....
L. Alpestris ....
L. albescens..........
L. microcephala......
L. physella ....
L. limosa............
L. limosina ....
L. conglobata ....
L. oppressa ....
L. canalis ....
L. obtusa ....
L. vulgaris ....
L. crassa ....
L. succinea ....
L. peregra...........
L. subsolida ....
L. apricana ....
L. stenostoma ....
L. Ullipithschi.......
L. parvula ....
L. palustris ....
L. strangulata ....
L. contorta ....
L. hæmastoma ....
L. fusca ....
L. limbata ....
L. muriatica ....
L. truncatula ....
L. montana ....
L. Moquini ....

Les *Limnœa* sont répandus parfois avec profusion dans les cours d'eau et les canaux qui sillonnent la Grande Vallée et la région des Côteaux. Dans la région Mauresque ces mollusques sont beaucoup plus clairsemés, de même qu'ils deviennent moins nombreux dans la région Montagneuse, pour s'arrêter, dans la région Subalpestre, vers 1,200 mètres d'altitude. Certains peuvent vivre sur la roche nue des ruisseaux aux eaux vives; mais la généralité cherche le courant plus calme, une température moins froide, des plantes aquatiques, de la vase bourbeuse pour s'y enfoncer. Nos principales rivières sont celles qui nourrissent le moins de *Limnœa*, soit en raison de leur cours torrentueux parfois ou de leur rapidité normale, tandis que les canaux voient prospérer de nombreuses colonies.

Le *L. helophila* est une forme absolument cantonnée dans le premier des étangs de Tourves, dont les eaux profondes sont légèrement saumâtres. C'est de cette station que Draparnaud (comme il le dit dans son ouvrage) reçut son type du *L. stagnalis*. Actuellement les individus sont peu nombreux et surtout très difficiles à recueillir au milieu des roseaux qui foisonnent sur des berges plongeant subitement à pic. Néanmoins avec beaucoup de peine nous avons pu y capturer quelques spécimens de taille énorme. Il est curieux de constater que cette forme manque dans les deux autres étangs situés à quelques dizaines de mètres du premier, aussi bien que dans les canaux qui les avoisinent tous les trois. Elle manque, comme nous l'avons dit, dans tout notre département; il faut passer dans celui des Bouches-du-Rhône pour la retrouver, mais avec une taille bien plus faible. Sauf le *L. succinea* que nous n'avons trouvé qu'entre

700 et 1,000 mètres, tous les autres descendent plus ou moins vers le Sud. Les *L. Alpestris, crassa* et *apricana* se maintiennent cependant vers 300 et 400 mètres en remontant assez haut. Le *L. vulgaris* est un des plus répandus depuis la Grande Vallée jusque dans la région Subalpestre. Mais le groupe qui possède l'Area le plus étendu est celui du *L. truncatula*, dont le type part des plus basses vallées pour remonter sur les flancs de Lachens à 1,200 mètres d'altitude. D'autres formes sont plus méridionales et préfèrent vivre dans la Grande Vallée et les vallées secondaires, c'est-à-dire dans les eaux stagnantes et vaseuses : comme les *L. strangulata*, *contorta*, *hæmastoma*, *limbata*, *muriatica* (1). Notons encore que les formes à test plus solide, d'un galbe un peu trapu, vivent mieux dans les eaux vives à lit rocheux que celles plus minces, plus fragiles, à galbe ventru, à spire plus ou moins surbaissée ou celles au contraire plus fusiformes et à spire aiguë.

Genre PHYSA

TABL. 49 — 0 met. | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

P. fontinalis ....
P. acuta ....
P. Gallica ....
P. Mamoi ....
P. minutissima ....
P. hypnorum ....

(1) Faisons remarquer que de nombreuses formes vivantes ou éteintes dans le départemen se montrent demi fossilisées dans les tufs des Arcs, la Motte, Trans, Carcès, Belgentier, etc., etc. Nous reviendrons dans une étude spéciale sur ces anciens habitants de nos eaux : *Limacidæ*, *Ancylidæ*, *Bythinellidæ*, *Valvatidæ*, *Sphæriidæ*, *Unionidæ*, ainsi que plusieurs autres familles terrestres entraînées et fossilisées dans ces mêmes tufs.

Les *Physa* recherchent surtout les eaux où croissent de nombreuses plantes aquatiques. Aussi deviennent-ils très rares dans les rivières descendant de la région Montagneuse, dont le lit est fort pierreux; et c'est pour cette raison qu'ils n'existent pas dans l'intérieur du massif Mauresque.

Le *P. acuta*, plus rustique et qui ne craint pas de s'enfoncer dans la vase, est celui qui remonte le plus au Nord. Nous en avons récolté de fort beaux spécimens à 700 mètres d'altitude. Les *P. fontinalis* et *Mamoi* vivent plutôt dans la région des Côteaux; leur test plus fragile réclame des eaux calmes, mais vives. Ils descendent du reste comme tous les autres dans la Grande Vallée, habitat plus ordinaire de *P. Gallica* et *minutissima*. Quant au *P. hypnorum*, il vit entre la côte et une altitude maxima de 100 mètres; mais il est peu répandu et ses colonies les plus populeuses sont toujours situées vers les extrémités inférieures de la Grande Vallée.

Genre PLANORBIS

TABL. 50

0 mèt | 100 | 200 | 300 | 400 | 500 | 600 | 700 | 800 | 900 | 1000 | 1100 | 1200 | 1300 | 1400 | 1500 | 1600 | 1700

P. umbilicatus ....
P. submarginatus ....
P. carinatus ....
P. vorticosus.........
P. rotundatus........
P. spirorbis ....
P. albus.............
P. Crosseanus ....
P. Bourguignati .....
P. cristatus.........
P. imbricatus ....
P. fontanus..........

Les *Planorbis* ne vivent pas dans les vallons et les sources de l'intérieur de la région Mauresque.

Le groupe du *P. umbilicatus* ne possède plus dans le Var que de très rares stations, alors que l'on en retrouve de nombreux sujets demi fossilisés dans les tufs de l'Argens et du Gapeau. Les *P. umbilicatus* et *submarginatus* habitent encore le centre du département, à Besse, Salernes, les Arcs (dans cette dernière station le *P. submarginatus* est presque introuvable). Le *P. vorticosus* est dans le même cas. Le *P. rotundatus*, qui est le plus commun dans tout le département, existe à l'embouchure de quelques ruisseaux descendant des Maures; il remonte vers 900 mètres d'altitude dans la région Subalpestre, où il est encore dépassé d'une centaine de mètres par le *P. spirorbis* qui devient de moins en moins commun à mesure qu'il descend au Sud et qu'il arrive aux extrémités de la Grande Vallée. Le *P. albus* occupe la région des Côteaux, surtout le centre et la Grande Vallée. Les *P. Crosseanus* et *Bourguignati* sont excessivement rares; nous n'en connaissons que trois stations dans les régions des Côteaux et de la Grande Vallée. Le *P. cristatus,* quoique rare, vit depuis la Grande Vallée jusque dans la région Montagneuse, vers 700 mètres d'altitude. Le *P. imbricatus* monte bien moins haut et se trouve à son tour dépassé par le *P. fontanus*.

Genre ANCYLUS

TABL. 51	0 met.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
A. simplex...........	■	■	■	■	■	■	■	■										
A. capuliformis......	■	■	■	■	■													
A. costulatus.........	■	■	■	■	■													
A. Moquinianus.....	■	■	■	■	■	■												

Ce genre est répandu dans tout le département, mais sans y être commun.

Sauf l'*A. Moquinianus*, qui vit sur les joncs, tous les autres préfèrent adhérer aux pierres et aux rochers assez solides pour résister aux courants. Tous recherchent les eaux vives et plutôt froides, les canaux et les eaux fangeuses semblent leur répugner. Aussi la région Mauresque, comme le haut de la région des Côteaux, sont leurs habitats préférés. Dans les deux autres régions supérieures la rigueur de l'hiver s'ajoutant à la sécheresse estivale des cours d'eau contrarie la multiplication de ces mollusques, comme du reste celles d'autres genres aquatiques aussi peu rustiques : *Theodoxia*, *Valvata*, *Amnicola*, *Bythinia* *Bythinella*, etc., etc. L'*A. simplex* est en réalité peu commun, bien qu'il habite la presque totalité du département. On rencontre plus souvent à sa place l'*A. Moquinianus* qui, vivant de préférence sur les joncs et les herbes aquatiques possédant des branches assez fortes, s'accommode des eaux limpides, même salines, comme celles de la Foux de Draguignan. Les *A. capuliformis* et *costulatus* sont plutôt les hôtes des ravins Mauresques, bien que le premier descende sur les bords de la Grande Vallée et vive dans l'Argens, l'Aille, le Riotord, l'Issole, etc., etc., mais toujours en fort petites colonies.

CYCLOSTOMIDÆ

Nous réunissons dans un même tableau les deux genres composant cette famille. Aucun de leurs membres ne pénètre dans la région Mauresque. Les *Cyclostoma* partent de la côte

et s'élèvent jusqu'à 1,000 mètres d'altitude. Les *Pomatias* débutent au bas de la région des Côteaux et atteignent 1,400 mètres.

TABL. 52	0 mè.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
C. lutetianum	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬								
C. sulcatum	▬																	
P. Veranyi				▬	▬	▬	▬	▬										
P. septemspiralis					▬	▬	▬	▬	▬									
P. patulus				▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬								
P. Macei	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬				

Le *Cyclostoma lutetianum* est très commun dans tout le département. Sa taille varie beaucoup suivant les localités. Il habite surtout les taillis des régions des Côteaux et de la Montagne et remonte un peu dans la région Subalpestre, où les abris propices lui manquent bientôt; par contre il entre dans l'Estérel vers Bagnols.

Le *C. sulcatum* est une espèce essentiellement côtière qui ne s'écarte qu'à une petite distance de la mer, encore est-il confiné dans la partie de la région des Côteaux joignant le département des Bouches-du-Rhône au-dessous du massif de la Sainte-Baume.

Le *Pomatias Veranyi* est assez rare dans le Nord de la région des Côteaux, d'où il passe dans la région Subalpestre, mais sans aller bien haut.

Le *P. septemspiralis* pousse plus loin et paraît descendre moins bas; il se trouve surtout dans l'Ouest.

Le *P. patulus* est plus commun, il atteint 1,000 mètres d'altitude

et descend aussi bas que le *P. Veranyi.* Au *P. Macei* est réservé l'Area le plus étendu : partant du bas de la région des Côteaux, il arrive à 1,400 mètres sur les flancs de Lachens.

TRUNCATELLIDÆ

TABL. 53	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
T. subcylindrica	■																	
T. lævigata.	■																	
T. Juliæ	■																	

Tous ces *Truncatella* vivent le long de la côte sous les amas d'algues humides, où il est très difficile de les découvrir. Nous en avons recueilli vivants dans ces conditions à une assez grande distance du niveau normal de la mer parmi des couches épaisses de *Posidomies* reportées au loin par une tempête de l'Est datant de plusieurs mois. Le *T. subcylindrica* est moins commun que le *T. lævigata*. Le *T. Juliæ* est une rareté.

BYTHINELLIDÆ

Cette famille vit dans la Grande Vallée et la région des Côteaux; quelques-uns dans la région Montagneuse, dont ils franchissent quelquefois les limites pour entrer dans la région Subalpestre. Aucun d'eux n'habite l'intérieur de la région Mauresque.

Genres BYTHINIA, AMNICOLA, BYTHINELLA et BELGRANDIA

Tabl. 54	0 met.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
B. tentaculata																		
B. decipiens																		
B. Sebethina																		
B. allopoma																		
B. potamica																		
A. similis																		
A. Moutoni																		
A. anatina																		
A. compacta																		
B. Astieri																		
B. Anteisensis																		
B. Berenguieri																		
B. curta																		
B. gracilis																		
B. paludestriniformis																		
B. gibba																		
B. marginata																		

Les *Bythinia* partent tous de la Grande Vallée et même de l'embouchure de nos cours d'eau, depuis le point ou la salure des eaux marines s'adoucit. Sauf les *B. decipiens* et *potamica*, qui s'élèvent très peu dans la région des Côteaux, nous retrouvons les trois autres dans tout le département, mais toujours de plus en plus rares en remontant vers la région Subalpestre. Le *B. tentaculata* type est beaucoup moins commun que le *B. Sebethina* qui est le plus répandu et celui qui atteint l'altitude la plus élevée. Le *B. allopoma* est aussi plus fréquent que le *B. tenta-*

culata. Tous vivent surtout dans les eaux stagnantes et les canaux à fond vaseux et herbeux.

Les *Amnicola* se rapprochent encore plus que les *Bythinia* des eaux marines ; nous en avons même recueilli sur la barre des rivières, mais alors leur taille est plus grêle. L'*A. Moutoni* est très cantonné. Nous ne lui connaissons que deux stations : l'une dans une fontaine près de Saint-Cyr, l'autre dans la petite rivière de Bandol. Les *A. similis*, *anatina* et *compacta* sont répandus depuis le littoral jusque dans la région Montagneuse et vivent dans les mêmes conditions que les *Bythinia*.

Les *Bythinella* n'ont que des stations assez éloignées les unes des autres; mais ils pullulent dans chacune d'elles toujours à l'origine des ruisseaux ou des rivières, au voisinage immédiat des sources. On les rencontre aussi dans les sources isolées et dans les eaux naturellement saumâtres, comme la Foux de Draguignan, la source thermale de Géringuier près des Arcs, où les eaux vives des Bouillants de la rivière des Ecrevisses près Barjols, de la Foux de Varages, des fontaines de Callian, Montauroux, etc., etc. Le *B. Astieri* est l'hôte des eaux vives du haut de la région Montagneuse, mais il n'est jamais aussi abondant que les autres formes. Le *B. Anteisensis* vit dans les eaux saumâtres de la Foux de Draguignan ; il habite aussi toute la région des Côteaux en remontant moins haut que le précédent dans la région Montagneuse. Les *B. Berenguieri*, *gracilis*, *paludestriniformis* se rencontrent à peu près partout, sauf dans les Maures, entre 50 et 800 mètres d'altitude, ainsi que le *B. curta* qui atteint 900 mètres.

Donnons la description du *B. gracilis* que nous avons ajouté.

Bythinella gracilis, Locard.

B. gracilis, Locard, 1893. *Moll. eaux douces et saum.*, p. 89.

Coq. subcylindroïde, un peu étroitement allongée; cinq à cinq tours et demi faiblement convexes, un peu méplans vers la suture; croissance rapide, assez régulière, le dernier allongé, arrondi vers le bas; suture bien marquée, fente très étroite; ouverture droite, arrondie; test un peu mince, corné, encroûté.

Haut. 2 1/2 à 4; diam. 1 à 1 1/4 millimètres. (Locard).

Les *Belgrandia* sont beaucoup plus rares que les genres précédents. A l'exemple des *Bythinella*, ils vivent dans les eaux vives et même saumâtres. Le *B. gibba* est très rare; il n'existe qu'à St-Zacharie, au pied du massif de la Sainte-Baume. Panescorse l'a bien signalé à Varages, mais il nous a été impossible de l'y découvrir. Le *B. marginata* au contraire possède d'assez nombreuses stations comprises entre 50 et 800 mètres d'altitude.

Genres PALUDESTRINA et PERINGIA

Tabl. 55	0 m.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
P. Macei	■																	
P. Renei		■	■	■	■	■	■	■										
P. Locardi		■	■	■	■	■	■	■	■									
P. procerula		■	■	■	■	■	■	■										
P. acuta		■	■	■	■	■	■	■	■									
P. aciculina	■																	
P. gracillima	■																	
P. soluta	■																	
P. Panescorsei	■																	
P. Azami	■																	
P. brevispira	■																	
P. Fagotiana	■																	

Les *Paludestrina* de notre département peuvent se diviser en deux séries suivant leur habitat situé soit dans l'intérieur des terres, soit dans les étangs saumâtres côtiers. En outre il faut remarquer que les *P. Renei*, *Locardi*, *procerula* et *acuta* se rencontrent aussi bien dans les eaux douces que dans les sources naturellement saumâtres. Ces mollusques, qui vivent entre 100 et 800 ou 900 mètres d'altitude, ne forment pas de colonies bien populeuses et habitent au milieu des *Bythinella* et des *Belgrandia*. Les *P. Macei, aciculina, gracillima, soluta, Panescorsei, Azami* et *brevispira* sont plus spéciaux à nos étangs côtiers ou l'eau de mer se trouve en forte proportion.

Quant au *Peringia Fagotiana* nous ne l'avons récolté encore que dans l'étang saumâtre de Villepey situé entre Roquebrune et Fréjus.

VALVATIDÆ

Genre VALVATA

TABL. 56	0 mèt	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
V. piscinalis																		
V. depressa																		
V. Alpestris																		
V. spirorbis																		
V. minuta																		

Ce genre est répandu surtout dans la Grande Vallée et beaucoup moins dans la région des Côteaux.

Une seule forme, le *V. minuta*, se tient assez haut dans

le massif de la Sainte-Baume. Aucun *Valvata* ne pénètre dans l'intérieur de la région Mauresque. Le *V. piscinalis* est moins commun que le *V. Alpestris;* le *V. depressa* est le plus fréquent de tous. Quant au *V. spirorbis* nous ne l'avons trouvé que très rarement et seulement dans la Grande Vallée.

NERITIDÆ

Genres THEODOXIA et SMARAGDIA

Tabl. 57	0 mét.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
T. fluviatilis																		
T. thermalis																		
T. mittreana																		
S. viridis																		
S. Matoniana																		

Les *Theodoxia* sont peu répandus dans le Var. Ils habitent surtout le centre de la région des Côteaux, le cours de l'Argens et de ses affluents. La station la plus populeuse est à la Foux de Draguignan, dont les eaux saumâtres abritent les *T. thermalis* et *mittreana.*

Quant aux *Smaragdia,* nous les inscrivons simplement pour mémoire, tellement ils sont rares le long de la côte et parce que nous avons eu beaucoup de peine à découvrir quelques spécimens dans des eaux plutôt franchement marines que saumâtres.

SPHÆRIIDÆ

Genres SPHÆRIUM et PISIDIUM

Tabl. 54	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
S. corneum																		
S. lacustre...........																		
P. Casertanum.......																		
P. cinereum																		
P. pulchellum........																		
P. olivetorum																		
P. pusillum..........																		
P. nitidum.																		

On pourrait compter chez nous les stations du genre *Sphærium*. Quelques très rares colonies vivent péniblement dans le bas de la Grande Vallée, entre Roquebrune et Fréjus, et sont souvent détruites par les crues de l'Argens. De là il faut gagner le lac de Besse pour retrouver nos deux *Sphærium*, et c'est tout. A part le *S. corneum*, bien vigoureux, de belle taille et assez abondant dans le canal sortant du lac de Besse, on se demande si ce genre n'est pas en train de disparaître de notre département.

Les *Pisidium* sont au contraire assez bien représentés. Quoique leurs stations ne soient pas très multipliées, ils habitent surtout les canaux de la Grande Vallée et de la région des Côteaux; ce qui ne les empêche pas de vivre dans quelques sources de l'intérieur des Maures et de l'Estérel, dans la région

Montagneuse et même dans la région Subalpestre jusqu'à 1,000 mètres d'altitude.

Le *P. Casertanum* est fort rare dans la Grande Vallée; ce n'est que de loin en loin que l'on rencontre quelques colonies fort pauvres.

· Le *P. cinereum* est fort répandu comme le *P. olivetorum.* Ils remontent tous les deux dans la région Subalpestre. Ce dernier, en compagnie du *P. nitidum*, apparaît subitement dans certaines sources Mauresques, où il n'en existait pas traces; mais son existence n'y est pas de longue durée, malgré une acclimatation rapide et une abondante re production. Il suffit d'un orage un peu violent pour ensabler et anéantir la colonie prospère.

Le *P. pulchellum* est assez répandu dans la Grande Vallée et la région des Côteaux; tandis que les *P. nitidum* et *pusillum*, tout en habitant la Grande Vallée, se plaisent davantage dans le centre du département.

UNIONID

Cette famille serait beaucoup mieux représentée chez nous, si la nature du lit de la plupart de nos cours d'eau n'opposait une barrière infranchissable à son cheminement. Les *Unio* plus résistants peuvent encore remonter dans une certaine limite; tandis que les *Anodonta*, beaucoup plus fragiles, craignant des eaux trop rapides, restent confinés aux environs des embouchures.

Genres UNIO et ANODONTA

TABL. 59	0 mèt.	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
U. Orthellus																		
U. exauratus																		
U. Lemotheuxi																		
U. Forojuliensis																		
U. Berenguieri																		
U. Albanorum																		
U. Perroudi																		
A. Hecartiana																		
A. Vaschaldei																		
A. ventricosa																		
A. Gallica																		
A. Noeli																		
A. Mantuacina																		
A. oblonga																		

Les *Unio* vivent dans la Siagne, l'Argens et les canaux qui en dérivent dans la plaine de Roquebrune à Fréjus, le Reyran, le Nartuby, l'Aille, la Giscle, la Molle et leurs dépendances, le Gapeau, le Réal-Martin et ses affluents dans la plaine de Pierrefeu. De là il faut passer sur le revers septentrional du massif de la Sainte-Baume pour trouver un autre *Unio* très cantonné. Les colonies les plus populeuses habitent les eaux calmes des canaux de la plaine de Roquebrune à Fréjus. Dans les rivières que nous venons d'énumérer les *Unio* diminuent rapidement de nombre et disparaissent même dès que ces rivières quittent la Grande Vallée où les vallées secondaires, que leurs berges deviennent par suite moins limoneuses ou

sableuses, ou bien dès que leur lit se trouve encombré par les tufs ou les blocs de rochers. Les barrages et les écluses situés dans le cours inférieur de l'Argens doivent aussi, dans une certaine mesure, contrarier la multiplication des *Unio* en amont. Le lit de la Siagne devenant vite pierreux, il faut rechercher les *Unio* dans les sables de l'embouchure, en dehors de notre département. Dans le Gapeau au contraire ces mollusques remontent jusqu'à l'embouchure du Réal-Martin, mais sont très clairsemés et leurs véritables colonies sont abritées par les petits affluents du Réal. Pour la Giscle et la Molle, il faut presque remonter jusqu'aux environs de Cogolin et sonder les fossés qui en dépendent. L'Aille nous offre aussi une station, le Gour de Baron, complètement séparée des autres toutes situées vers son confluent avec l'Argens.

L'*U. Orthellus* est un des plus répandus tout autour du massif Mauresque. Il pullule dans le canal des Moulins près Roquebrune; mais il est curieux de constater qu'il manque dans le bassin de la Molle et de la Giscle, alors qu'il vit dans le Riotord, l'Aille, l'Argens qui le possède jusqu'à la hauteur de Vidauban. De là il passe dans le Reyran et la Nartuby; mais seulement à leurs confluents. Il y rencontre l'*U. exauratus*, qui vit aussi dans la Siagne, ainsi que l'*U. Lemotheuxi*, que nous retrouvons au Gour de Baron près Aille et dans le Riotord près Pierrefeu. L'*U. Forojuliensis*, quoique rare et cantonné, possédait une magnifique colonie près des arènes romaines de Fréjus dans une petite mare communiquant avec le Reyran. Cette cavité a été comblée en partie, mais notre ami M. J. Azam fut assez heureux pour découvrir, près de Cogolin, dans le ruisseau de

la Garcinière qui se rend à la Giscle, une autre colonie, dont les individus, sans atteindre la taille de ceux de Fréjus, sont déjà d'une belle dimension. Cette forme existe encore à l'embouchure de la Siagne; mais, malgré nos dragages multiplés, dans le bas Argens, nous n'avons pu en récolter un seul individu vivant. L'*U. Berenguieri* vit dans l'Argens, l'Aille, le Riotord, la Siagne et les canaux de la plaine de Fréjus; il est assez rare. L'*U. Albanorum*, qui habite la Giscle, abonde surtout dans la Grande Garonne de Fréjus; il est moins commun dans l'Argens, l'Aille, la Riotord et la Siagne. Quant à l'*U. Perroudi*, il est absolument cantonné, comme nous l'avons dit, à Saint-Zacharie, dans la pièce d'eau du moulin Blanc.

Les *Anodonta*, exigeant des eaux plus calmes, plus chaudes, plus limoneuses, ne remontent que très peu dans l'Argens et pas plus haut que le Muy. Dans la Giscle et le Gapeau nos dragages sont restés infructueux. Moins résistants que les *Unio*, ces lamellibranches paraissent très sensibles à la salure des eaux vers les embouchures; ils vivent par suite dans la série de canaux et de garonnes sillonnant la plaine de Fréjus. Il faudrait même, croyons-nous, faire remonter l'origine de ces stations à l'époque où la plaine était en partie recouverte par des marécages, dont la mare, qui abritait près de Fréjus la belle colonie d'*Unio* ainsi que d'énormes *Anodonta*, était un des derniers vestiges. Aujourd'hui il est de plus en plus difficile de récolter les *Anodonta* de grande taille qui se sont réfugiés dans les queues d'étang, à Villepey, là où les eaux demeurent profondes et à peu près douces; tel est le cas des *A. Hecartiana*, *Vaschaldei*, *ventricosa* et *Gallica*. Les autres *A. Noeli*, *Man-*

tuacina et *oblonga*, de taille plus modeste, habitent surtout la Grande Garonne de Fréjus, énorme fossé réunissant les eaux de la plaine. Malheureusement cette dernière station est périodiquement troublée par les travaux de repurgement et l'on comprend que peu à peu ces formes intéressantes soient appelées à disparaître de notre faune. Il est même probable que c'est à l'empiétement de la culture sur les anciens marais qu'il faut attribuer l'absence des *Anodonta* soit dans la vallée de la Giscle, soit dans celle du Gapeau.

∴

Résumons en quelques lignes les principales constatations qui ressortent de cette rapide esquisse sur l'Area de nos mollusques :

1° Il existe une véritable ligne de démarcation au-delà de laquelle les conditions biologiques deviennent contraires au cheminement du mollusque.

Ces conditions biologiques relèvent par ordre :

A. — De la composition géologique du sol et par suite de sa flore; sa prépondérance s'exerce surtout dans la région granitique mauresque et ses vastes forêts.

B. — Du voisinage de la mer; par exemple vers les extrémités de la Grande Vallée.

C. — De l'altitude; mais cette dernière influence ne devient bien apparente qu'à partir d'un certain degré d'élévation situé généralement vers 800 à 1,000 mètres.

2° Certains mollusques sont absolument spéciaux à l'une des régions et dans ce cas leur Area assez restreint est parfaitement circonscrit.

3° Les mollusques les plus cosmopolites tels que les *H. aspersa*

et *vermiculata* possèdent dans notre département un Area exactement limité.

4° Les mollusques aquatiques, même les lamellibranches, sont assujettis aux mêmes lois de répartition que les mollusques terrestres, malgré les lacunes étendues qui séparent leurs habitats.

5° Il existe entre les formes les plus affines une véritable échelle de résistance organique qui permet à certaines d'entre elles de s'adapter à des milieux différents du milieu d'origine, soit en s'élevant plus haut ou en descendant plus bas que les formes voisines, soit en émigrant sur des terrains de composition différente ou au milieu d'une flore absolument dissemblable.

6° Cette puissance de résistance élevée à un degré supérieur paraît provenir d'une sélection naturelle, par suite de l'adaptation à de nouveaux milieux et être l'origine des modifications parfois notables que l'on remarque chez le mollusque.

7° Ces modifications par leur répétition constante en un même milieu semblent indiquer une succession héréditaire et n'être pas simplement l'œuvre du hasard ou de circonstances passagères.

8° A côté de ces modifications constantes, il y a lieu de distinguer la variabilité fugitive de certains caractères secondaires due à un polymorphisme exagéré et dont on ne peut connaître l'origine.

Avant de clore ces pages, nous tenons à exprimer notre amicale gratitude au distingué orthoptériste Joseph Azam, le compagnon fidèle de nos explorations, qui non content de récolter pour nous de nombreux mollusques, a bien voulu encore nous aider dans la correction des épreuves de ce travail.

Profil en travers du département du Var du Nord au Sud

Région Mauresque | Grande Vallée | Région des Côteaux | Région Montagneuse | Région Subalpestre | Département des Basses-Alpes.

A Sud — Nord B

Ce profil schématique montre les ondulations successives du sol formant dans le département du Var cinq régions bien distinctes.

Les lettres A B indiquées dans le cadre de la carte Malacographique aux environs du 4ᵉ degré de longitude repèrent la direction de ce profil pris du Sud au Nord.


CARTE
MALACOGRAPHIQUE
du
DEPARTEMENT DU VAR
Région Mauresque
terrain Cristallin, Schisteux
ou Volcanique.
Vallées d'Alluvions.
Région des Coteaux.
Alt^de Maxima 500^m
Région montagneuse
Végétation de l'olivier
Région Subalpestre
Disparition de l'olivier
Routes
Cours d'eau
limitant les régions.
Limites des régions.
VAUCLUSE
ALPES MARITIMES
BOUCHES DU RHÔNE
GRASSE
Cannes
Fréjus
St Raphaël
La Ciotat
Aubagne
Roquevaire
Trets
Rians
St Vallier
A. Bechard del.
P. Berenguier direxit

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES GENRES, ESPÈCES ET DE LEURS SYNONIMES (1)

(1) Les chiffres romains indiquent le tome; les chiffres arabes, la page.

TABLE GÉNÉRALE

SUR TROIS HUTTES

PRÉHISTORIQUES

PAR

MARCELLIN CHIRIS

La plupart des auteurs qui ont écrit sur le néolithique se sont plu surtout à décrire d'une façon scrupuleuse, dont il faut leur savoir gré, les divers monuments de l'époque : camps, dolmens, grottes funéraires, sépultures, etc., situés dans la région qu'ils ont explorée; les uns nous ont donné des détails très intéressants sur ces monuments qui ont été emplacés avec soin sur les cartes de la région; les autres, les ont décrits plus succinctement tout en essayant de les classer.

Cependant, rien ou bien peu de chose n'a été dit sur la destination des camps retranchés ou stations néolithiques, pas plus que sur les relations qui existaient entre ces stations et leurs dépendances (1). C'est là pourtant le point de départ de l'étude de cette civilisation si intéressante dont les vestiges couvrent encore la plupart de nos plateaux.

Si l'on examine minutieusement une station non pas sous le rapport de sa configuration ou de la situation qu'elle occupe, mais au point de vue des vestiges qu'elle renferme, il sera facile

(1) Nous appellerons « dépendances » les monuments de la même époque, quels qu'ils soient, situés en dehors du camp, comme nous appellerons « station » le camp lui-même.

d'y voir la trace du passage des populations néolithiques et de l'âge du bronze qui l'ont successivement occupée. On pourra, dès lors, déterminer d'une façon aussi exacte que possible, la période correspondante des tombeaux ou dolmens environnants. Les vestiges de ces divers monuments sont exactement semblables à ceux des camps ; nous retrouvons de part et d'autre, les mêmes poteries ornées, les mêmes armes en pierre ou en bronze, enfin les mêmes restes d'industrie.

Des huttes découvertes tout récemment dans les environs de Draguignan renferment des débris que l'on retrouve dans les stations correspondantes. En général celles-ci ne sont pas isolées, leurs dépendances sont représentées par des huttes ou abris et par des sépultures nombreuses. Les camps retranchés, ainsi dénommés jusqu'ici, ne nous apparaissent donc plus comme des postes menaçants mais bien comme des stations ou villages des premières populations de notre contrée, assez semblables aux agglomérations gallo-romaines ou du moyen âge perchées elles aussi sur les collines et entourées de remparts.

Ces considérations établies, je vais donner la description des huttes qui nous occupent.

I. — HUTTE DU SEYRAN (Draguignan)

(Station correspondante : LE SEYRAN OU LA « CHÈVRE-D'OR »)

Au sommet du Seyran se trouve une station remarquable qui domine les vallées de Draguignan et de Flayosc. Un rocher d'une dizaine de mètres, sorte de menhir naturel, se dresse au milieu de cette enceinte et produit un effet saisissant. La vue

qui s'étend de là est remarquable : d'un côté, la vallée de Draguignan, les plaines de Fréjus et de Roquebrune; de l'autre, les vallées de Flayosc et de Lorgues et plus au Sud, la chaîne des Maures. De nombreux fragments de poteries se rencontrent dans la station, à l'extérieur, et notamment dans un champ au S.-E. éloigné de 40 mètres environ. Immédiatement au-dessus de ce point, un tertre domine, comme le camp, tout le quartier du Seyran. C'est la hutte en question. Tont d'abord ce qui frappe, c'est sa forme conique, la contexture du terrain entièrement rapporté. Enfin au sommet, un vide de 1^{m}20 de profondeur, donne l'illusion d'un volcan minuscule.

Des fouilles m'ont fait découvrir à 1^{m}50 de profondeur une grande quantité de poteries grossières dont quelques-unes orñées de la ligne brisée classique, de nombreux ossements de caprins, une dent de sanglier *(sus scrofa)* et un anneau en bronze (diamètre 0,009) sans ornement.

Par la disposition des pierres trouvées soit à la base, soit à la partie supérieure du tertre, il est permis de supposer que la hutte était conique, qu'elle avait un diamètre de 2^{m}50 à la base et une hauteur de 3^{m} environ. Elle était recouverte comme certains tumuli de simples pierres plates qui formaient la voûte. La grande quantité de poteries découvertes tout à côté dans le champ précédemment signalé, semble indiquer qu'une série de cabanes en pierres avaient dû être édifiées en ce point. Cette agglomération dont faisait partie la hutte-vigie dépendait évidemment de la station du *Seyran* dont elle n'était éloignée que de 40^{m} environ.

II. — HUTTE DES TUILIÈRES

(Station correspondante : LE CAMP DU MÊME NOM A 400ᵐ S.-E.)

Si la hutte du Seyran est à 40ᵐ ou 50ᵐ seulement de son poste d'attache, celle-ci est située à 400ᵐ (O.) de la station correspondante, sur le deuxième sommet du mamelon qui domine l'ancien chemin de de Grasse.

Le grand amas de pierres qui se trouvent en ce point culminant, leur disposition et la surface qu'elles occupent ($10^m \times 5^m$) ne m'ont pas permis de déterminer la forme de la hutte ou plutôt des cabanes qui devaient être juxtaposées. Les fouilles poussées à 1^m de profondeur et sur plusieurs points m'ont fait découvrir de grandes quantités de poteries de l'époque des dolmens exactement semblables quant à la contexture à celles de la station des *Tuilières* ou du *Seyran.*

De nombreux ossements de caprins, de sangliers, cassés dans le sens de la longueur ont été également recueillis ainsi qu'un silex taillé bien conservé.

Les poteries ne portent aucune trace d'ornement.

Des fouilles plus complètes pourraient peut être amener la découverte d'autres objets intéressants, mais les traces d'habitations néolithiques que j'ai relevées me paraissent suffisantes.

III. — HUTTE DE LA SARRÉE (Grasse)

(Station correspondante de la Sarrée)

Cette hutte est située sur une éminence à 150^m (N.-O.) du camp de la Sarrée. Elle avait, comme celle du *Seyran*, une

forme conique avec un diamètre de 3^{m} à la base et une hauteur égale. J'ai découvert dans mes fouilles, comme dans les deux autres monuments de Draguignan, de nombreux fragments de poteries de l'époque, des débris de cuisine et deux anneaux en bronze. Le premier est formé d'une tige en bronze de 0,095 de long et de 0,004 de large. Son diamètre est de 0,04; les deux bouts sont attenants sur une longueur de 0,017 formant ressort (1). Le second a un diamètre de 0,022; la section est angulaire et des points en relief ornent le sommet.

Parmi les débris recueillis, des ossements cassés comme toujours dans le sens de la longueur, appartiennent aux espèces actuelles. La grande quantité de poteries trouvées dans cette couche donne une idée du long séjour qui a dû être fait dans la hutte par les populations qui habitaient le quartier de la Sarrée aux temps néolithiques et du bronze.

Plusieurs tertres pierreux aux abords de cette station remarquable semblent indiquer l'existence de nouvelles huttes ou d'autres monuments de l'époque (2). La région de la Sarrée à ce point de vue n'a donc rien à envier à celles de St-Cézaire et de St-Vallier riches en monuments de l'espèce.

La découverte de huttes aux alentours des camps ou stations du *Seyran* ou de la *Chèvre d'Or*, des *Tuilières* près Draguignan

(1) Un anneau exactement semblable a été trouvé par M. Bottin dans l'un des dolmens de St-Vallier. (*Découverte et fouille de neuf tombes aux environs de St-Vallier-du-Thiey. Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, tome XVI, 1899.

(2) Un tumulus de grande dimension a été découvert tout récemment dans la propriété Cresp près du chemin qui traverse la plaine de la Sarrée. Ce monument que j'ai fouillé en compagnie de M. Paul Goby fera prochainement l'objet d'un travail spécial.

et de la *Sarrée* près Grasse me parait avoir une certaine importance dans l'étude de la civilisation néolithique de notre région ; elle tend à confirmer mes conjectures au sujet de l'habitation permanente par les néolithiques des enceintes à gros blocs ou camps retranchés.

Les hommes de l'âge de la pierre polie sont à la fois constructeurs, pasteurs et agriculteurs. Fixés dans les stations les mieux défendues et aussi les plus vastes, ils descendent le jour dans la vallée pour la culture de leurs terres, ils y édifient même des postes secondaires, des huttes, des abris en quelque sorte; mais ils réintègrent à la nuit, leurs camps qui sont à la fois leurs villages et leurs citadelles.

Des artistes s'improvisent même dans ces foyers et font connaître aux autres tribus leurs objets ou instruments (1). Certes, si nous n'avons pas ces sculptures, ces représentations d'animaux sur ivoire ou sur bois de renne comme à l'époque *Magdalénienne*, ces travaux en un mot qui sont de véritables œuvres d'art, du moins avons-nous maintenant les remarquables dessins géométriques qui caractérisent bien l'âge néolithique. Ce sont les précurseurs des architectes grecs et

(1) Un atelier de fabrication d'instruments en silex découvert il y a quelques années au quartier Ste-Catherine près de Trets (Bouches-du-Rhône), devait être important si l'on tient compte des quantités considérables de silex taillés, *nucleus*, etc., qui gisent sur le sol. La collection de M. Maneille à Trets est une des plus belles de la région sous le rapport des couteaux, burins, racloirs. pointes de flèches en silex provenant de la station indiquée. H. Gérin Ricard, *Statistique préhistorique et protohistorique des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes*, p. 22 à 24.

romains qui ornent leurs vases de points, de lignes droites ou brisées, de quadrilatères et de ronds.

De cet assemblage de lignes sortent des ornements gracieux comme ceux que l'on voit sur les beaux vases découverts en 1880 par M. Bottin dans un tumulus du quartier Ste-Anne à St-Vallier (Alpes-Maritimes) (1). C'est parce qu'ils sont déjà constructeurs que les néolithiques se sont inspirés pour l'ornementation des poteries de leurs constructions ou monuments, la plupart de forme polygonale, circulaire (2) ou conique (3) et je trouve que l'imitation est vraiment frappante.

Tant il est vrai que chaque âge possède sous le rapport de l'art le caractère propre de sa civilisation. C'est à ces titres surtout que l'étude du néolithique est intéressante; elle l'est d'autant plus que cette civilisation, suivie de celle de bronze (4), se fusionnera plus tard avec celles plus avancées de Grèce et de Rome qui s'inspireront naturellement de leur devancière pour l'établissement de leurs stations ou agglomérations perchées elles aussi sur des hauteurs et fortifiées.

L'industrie, le commerce et l'art de ces vigoureuses populations, dont l'existence a été ignorée jusqu'en ces derniers temps, sont les points sur lesquels doit s'exercer la sagacité des cher-

(1) C. Bottin. *Mémoire sur dix tombes de l'époque préhistorique à Saint-Vallier*. Nice. Malvano-Mignon, 1886.

(2) Les stations ou camps retranchés.

(3) Les huttes, tumili et dolmens.

(4) L'époque néolithique et l'époque de bronze dans notre contrée ne font à proprement parler qu'une seule et même civilisation; les monuments, l'art, les mœurs et l'industrie ne diffèrent aucunement — Julien Fraipont. *Les cavernes et leurs habitants*, p. 252-253.



cheurs. Des données précieuses pourraient ainsi nous être révélées sur cette curieuse civilisation, dont la connaissance complète nous aidera peut être un jour, sinon à établir l'origine des agglomérations actuelles, du moins à déterminer les causes pour lesquelles elles ont été édifiées là où nous les voyons, plutôt qu'en d'autres points des environs.

LE DÉPOT MOUSTÉRIEN

DE LA

CAVERNE DE CHATEAUDOUBLE

(VAR)

ÉTUDE GÉOLOGICO-PALETHNOLOGIQUE

PAR

F. MOULIN

La caverne de Châteaudouble ou des Chauves-Souris est située dans la vallée de la Nartuby, à 7 kilomètres environ au N.-O. de Draguignan, entre le quartier des Frayères et le village de Châteaudouble, dans l'abrupt oriental d'un puissant massif rocheux *(les Marines)* dont l'arête frontale s'étend en arc de cercle d'Ampus a Châteaudouble.

Avoisinée de grands plateaux boisés et d'abondantes eaux (1), elle tient de son élévation au-dessus du thalweg et de sa position dans l'assise une sorte de défense naturelle.

Presque au sommet d'un flanc de montagne fortement incliné, coupé d'abrupts et semé d'accidents de terrain qui en rendent l'accès mal aisé, elle est en outre gardée de toute approche trop

(1) La rivière la Nartuby qui longe tout le flanc Est des Marines, à l'Ouest les eaux drainées dans toute la région d'Ampus, au Midi une abondante source jaillissant au quartier des Frayères.



immédiate, du côté des zones supérieures, par une barre rocheuse largement étendue.

L'intérêt qu'elle présente à divers points de vue ressort des nombreux mémoires auxquels elle a déjà donné lieu.

Panescorce la citait dans le bulletin de la *Société d'agriculture du Var* en 1846 comme une des curiosités locales. A cette première mention de Bonstetten ajoutait en 1874 l'étude d'un ancien dépôt d'ossements (1) En 1888, MM. Azam, les distingués entomologistes dracénois, y découvraient dans la zone obscure un orthoptère aveugle classé sous le nom *Dolichopoda Azami* (2). Tout récemment MM. Chiris et Azam, membres de la *Société d'Études de Draguignan*, y recueillaient dans une zone encore inexplorée quelques ossements fossiles. C'est sur cette indication que nos recherches ont été faites.

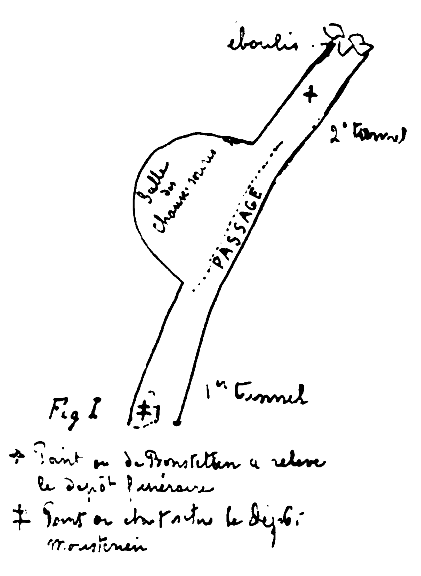
Généralement qualifiée du nom de grotte, elle n'appartient pas réellement à ce type de cavités; c'est à proprement parler une caverne.

Le relevé très sommaire que nous en avons fait nous la représente comme formée d'un premier tunnel (Fig. 1) s'enfonçant dans la direction N.-O., pour aboutir après une cinquantaine de mètres de parcours dans le flanc d'une vaste salle, au sein de laquelle s'ébattent de nombreux vols de chauves-souris (3).

(1) de Bonstetten. *La Grotte putride de Châteaudouble. Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, années 1874-1875, t. X, p. 74.

(2) *Dolichopoda Azami.* Saulcy. Catalogue des insectes orthoptères observés jusqu'à ce jour dans les Basses-Alpes. J. Azam, 1892.

(3) C'est à cette particularité qu'elle doit une de ses appellations. D'autre part l'odeur



Un passage, rendu mal aisé par la déclivité du sol, permet, en longeant la paroi, de franchir directement cette salle et d'atteindre un second couloir assez rapidement barré par des éboulis. C'est dans cette dernière partie sombre et humide que s'est rencontré le dépôt d'ossements signalé par de Bonstetten. La salle intermédiaire constituant par sa disposition et son approfondissement une solution de continuité, il ne s'établit aucune relation directe entre le sol des deux couloirs.

Le mémoire relatif à la fouille de de Bonstetten consigne sur une surface de 4mes environ une couche d'ossements humains et d'animaux mélangés dans leur partie supérieure à un terrain noirâtre et meuble de 1 à 2 $^{c}/_{m}$ d'épaisseur, et incrustés au-

nauséabonde des excréments de cheiroptères répandus sur le sol de la salle centrale lui a valu la dénomination de grotte putride, employée par de Bonstetten dans son mémoire.

dessous dans une gangue tuffeuse de 25 c/m d'épaisseur moyenne. «.Les premiers coups de pioche amenerent, dit-il, la découverte d'un celt en bronze pareil à celui de Gonfaron et d'un fragment de poterie rougeâtre. »

Les ossements recueillis se répartissent de la sorte :

Ossements humains de tout sexe, de tout âge, mais en majeure partie d'enfants et d'adultes.

Ossements d'animaux : chien, chèvre, mouton et bœuf.

Cet ensemble constituait sans nul doute un dépôt funéraire que la nature des objets recueillis permet de considérer comme appartenant à la période actuelle (protohistorique).

FORMATION DU SOL ET DÉPOT PALETHNOLOGIQUE

La caverne de Châteaudouble s'ouvre à la base d'une barre précrétale de calcaire caverneux dolomitique appartenant au jurassique inférieur. Son regard qui fait face à l'Est dans la direction de Châteaudouble mesure six mètres de largeur sur deux de hauteur au point le plus élevé de l'arcade.

Spacieuse, claire et sèche à son origine, elle ne tarde pas à s'encombrer de formations stalactitiques et stalagmitiques. Les eaux d'infiltration, organisatrices de ces dépôts, sont amenées à leurs points de sortie par de multiples canaux dont les ouvertures sont plus ou moins chargées de concrétions calcaires.

Cette structure intérieure de la roche qui est vraisemblablement le résultat d'une perte matérielle imputable à des phénomènes hydrologiques anciens, justifie le qualificatif de caverneux adjoint en caractéristique.

Elle constitue par son réseau intérieur de véritables voies de circulation, selon la disposition desquelles les produits de désagrégation de dissolution de la roche peuvent être entraînés par les eaux d'infiltration et déposés sur les points favorables à une retention.

Mais à côté de ces valeurs locales très importantes, formations stalactitiques et stalagmitiques, la part prise dans la constitution des dépôts intérieurs par les phénomènes directement en rapport avec l'état caverneux est de beaucoup dépassée sur d'autres points déterminés par des manifestations d'origine plus indépendante. C'est ainsi que l'on remarque à gauche et tout à fait à l'entrée de la caverne, dans une dépression du sol, une nappe jaunâtre de nature calcaréo-marneuse de 3m50 de largeur sur environ 10 de pénétration.

Cette nappe ou plus précisément ce sol de remplissage que recouvre partiellement une couche stalagmitique (1) encore peu développée, provenant des débouchés caverneux assemblés sur la paroi Nord correspondante, parait par sa constitution se rattacher à des causes extérieures.

(1) L'arrêt d'accroissement du sol est indiqué par l'envahissement superficiel, toutefois encore partiel, de la production stalagmitique. Actuellement il y a plutôt sur toute l'étendue restée exposée tendance à la diminution par usure due aux stationnements des troupeaux ainsi qu'au passage de l'homme. La différence complète qui existe entre les deux sortes de dépôt, sol marneux de remplissage et concrétion stalagmitique supérieure, marque la modification des causes. Dans l'un ce sont les produits de charriage qui dominent; dans l'autre, le plus récent, les résidus d'évaporation.

Le premier de ces dépôts est lié à l'abondance de ruissellement, tandis que pour le second c'est la diminution de l'humidité qui, tout en faisant cesser les apports extérieurs, a permis aux phénomènes d'évaporation de prendre à l'intérieur la première place.

Vu sa situation et son indépendance absolue de la région profonde, il semble tout d'abord que l'on pourrait attribuer sa formation à un entassement de poussières éoliennes enlevées aux nombreux bancs calcaréo-marneux qui se rencontrent dans le voisinage; mais la répartition dans le milieu de petits cailloux à angles émoussés en fait essentiellement un produit de charriage, une manifestation éluvienne.

Ce remplissage qui empâte à un niveau plus spécialement marqué des ossements et des silex, se présente sous l'aspect d'une masse compacte très dure à la fouille, composée d'une agglomération d'éléments de diverses grosseurs qui peuvent se diviser par lavage et triage en deux lots distincts.

1° Un lot de produits grossiers, éclats anguleux dolomitiques de dimensions généralement réduites, petits graviers à angles arrondis et fragments lithiques très rongés et riches en fer.

2° Un lot de produits fins argilo-calcaires, composé de limon et de parcelles détritiques (sables).

D'autre part le triage purement mécanique opéré avec un tamis de 10 fils par centimètre carré a donné pour 100 parties d'un échantillon prélevé dans l'ensemble des rejets de fouille, les proportions suivantes :

Lot n° 1. Pierres et graviers ...	52	100
Lot n° 2. Terre fine	48	

L'analyse chimique (1) a cccusé dans le lot n° 1 formé des éléments grossiers la composition suivante par 100 parties :

Résidu siliceux calciné provenant de l'attaque du lot entier

(1) Analyse de M. Gastine, expert-chimiste à Marseille.

par les acides.mple (1), bien que présents ici, sont de beaucoup dénagée......; par les produits de désagrégation transportés.

Carbonat;ôté de la dépression initiale du sol de la caverne favorable Carbonne rétention matérielle, les conditions physiques qui ont Alurterminé la zone de dépôt résident dans une double inclinaison trèsiu sol, d'abord générale de l'intérieur vers l'extérieur opposant l'une limite à la pénétration, ensuite locale en rapport avec le degré de pente du versant montagneux.

Les matériaux de remplissage, qui proviennent pour la principale masse de l'extérieur, ont été empruntés par les eaux sauvages aux affleurements des terrains qui constituent aux alentours le relief montagneux (2).

Pour qu'un tel sol ait pu se former, il a fallu, sinon périodiquement, au moins d'une façon fréquente, que d'abondants ruissellements d'eau aient parcouru les déclivités de la montagne entraînant avec eux dans leur envahissement partiel de la caverne les produits détritiques rencontrés sur leur parcours.

La disposition orographique éloignant toute participation d'un cours d'eau, on ne peut attribuer ces ruissellements sur un point relativement élevé, mais situé en dehors des phénomènes purement glaciaires qu'à d'abondantes précipitations atmosphériques. Ils sont de nature uniquement torrentielle et proviennent soit de la pluie soit de la fonte de la neige.

(1) Voir à ce sujet le mémoire que nous publions dans le *Bulletin de l'Académie du Var*, LXXI[e] année, 1903, relativement au dépôt moustérien du *Bau de l'Aubésier* en Vaucluse.

(2) Ces roches sont en grande partie composées de calcaires compacts bathoniens qui forment la partie supérieure du plateau.

Le Bayocien affleure sur divers points aux environs.

C'est à leur cessation ou du moins à leur notable diminution que l'on doit attribuer la modification apportée dans la nature des dépôts actuels.

Lorsqu'on rapproche de ce fait ce qui se passe pour les calcaires caverneux concrétionnés si importants en Provence, on arrive également par l'actuelle observation d'un phénomène, à la constatation analogue de la diminution de volume des eaux par affaiblissement des causes.

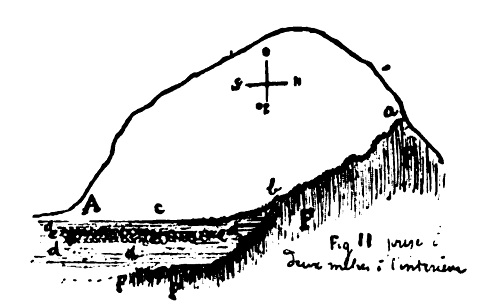
Ainsi les travertins constitués sur le flanc des principales vallées à proximité des eaux incrustantes ont emmagasiné à diverses époques des spécimens de la flore et même de la faune qui permettent de les diviser en dépôts anciens et dépôts récents.

Mais, à côté des caractères paléontologiques, les travertins anciens se distinguent des plus modernes « parce qu'ils sont toujours situés en dehors des eaux actuelles qui coulent à un niveau inférieur, ainsi que par une puissance beaucoup plus grande qui dénote l'action de sources considérables » (1).

Le sol de remplissage de la caverne présente une épaisseur d'environ un mètre (Fig. 2, d). Appuyé à droite sur la déclivité de la roche F. fig. 2, il s'enfonce à gauche sous un surabaissement de la voûte. Sa masse principale est parfaitement homogène.

Mais si les enseignements tirés des éléments constitutifs sont suffisants pour nous éclairer sur l'origine et le mode de formation du terrain, ils resteraient fort vagues au point de vue

(1) De Saporta. *Sur la Flore des tufs quaternaires en Provence.* Congrès scientifique de France, 33e session. Aix en Provence, 1867, t. XII, p. 167.



chronologique sans le mélange accidentel de documents précis à cet égard.

Nous voulons parler des ossements et des silex. Ces documents, dont les valeurs spéciales apportent au milieu un double intérêt paléontologique et palethnologique, ne se trouvaient pas indifféremment répartis. Ils occupaient un niveau (Fig. 2, e), et paraissaient constituer le reliquat d'un amas organique de déchets d'habitat peu à peu envahi par des afflux limoneux. Une mensuration faite à deux mètres à l'intérieur sur une coupe transversale du sol nous a donné les détails suivants :

Zône supérieure stérile, 0.15.

Empatement des ossements et silex, 0.20.

Zone inférieure avec quelques rares débris osseux dans la partie haute, 0.40.

Roche recouverte d'un léger enduit tufacé.

La couche ossifère très constante s'étendait régulièrement sur sept mètres environ vers l'intérieur. Cette localisation de débris organiques dans une zone distincte offre un réel intérêt. Non seulement elle trace dans l'ensemble du sol un caractère stratigraphique, mais elle témoigne encore de l'intégrité d'un dépôt dont tout remaniement postérieur aurait forcément troublé

la régularité. Ces constatations sont utiles à faire lorsqu'il s'agit du synchronisme des diverses pièces d'un dépôt et surtout de l'association d'espèces animales. Ici elles servent tout d'abord avec l'aide de la connaissance de la faune à fixer un point géologique, c'est-à-dire à indiquer l'origine pléistocène du sol de remplissage.

FAUNE (1)

Mammifères

HOMO.	*Phalange, gros orteil.*	Enfant.

Carnivores

FÉLINÉS.	*Felis leo, race spelaca.*	Lion.
	Felis pardus.	Léopard.
URSIDÉS.	*Ursus arctos.*	Ours brun.
CANIDÉS.	*Canis vulpes.*	Renard.
	Canis familiaris.	Chien.

Ruminants

CERVIDÉS.	*Cervus elaphus.*	Cerf commun.
	Cervus capreolus.	Chevreuil.
OVIDÉS.	*Capra hircus.*	Chèvre.

Rongeurs

LÉPORIDÉS.	*Lepus cuniculus.*	Lapin.

(1) Les déterminations sont dues à l'éminent doyen de la Faculté des sciences de Lyon, M. le professeur Depéret.

Reptiles

Batraciens anoures.

BUFONIDÉS.	*Bufo sp.*	Crapaud.

Oiseaux

Passereaux.

CORVIDÉS.	*Pyrrhocorax alpinus.*	Choquard.

Cette faune qui, au point de vue de l'association des principales espèces, concorde avec la faune du pléistocène moyen de Provence, telle qu'on la rencontre par exemple à *La Masque* (1) et au *Bau de l'Aubésier* (2), présente toutefois quelques détails qui méritent d'être soulignés. On y trouve, à côté des ruminants communs aux gisements moustériens du Sud-Est: *Cervus elaphus, C. capreolus, capra hircus,* les grands carnivores caractéristiques : *Felis leo, Felis pardus, Ursus arctos.*

Mais ce qui la rend surtout intéressante, en plus des petites espèces comme *bufo, lepus, pyrrhocorax,* signalées par Rivière dans des stations littorales et dont les ossements trop fragiles pour résister dans les sols caillouteux aux triturations de tassements, ont trouvé dans l'enveloppement d'éléments fins concrétionnés à leur surface, une sorte d'armure protectrice, c'est la présence d'ossements de *Canis familiaris.*

Découvert dans le pliocène des environs du Puy, le chien proprement dit est à plusieurs reprises mentionné dans le

(1) *La Masque. Association française pour l'avancement des sciences.* Congrès de Nancy, 1886 et Toulouse, 1887.

(2) *Bulletin académique du Var,* op. cit.

pléistocène d'Europe. De Mortillet le cite dans l'Ardèche (grotte de Néron) associé à des pointes moustériennes. Dans nos régions méridionales il n'avait pas encore été signalé d'une façon précise à cette époque. Les comptes rendus des faunes paléolithiques du Sud-Est consignent sans détermination fixe des débris de canidés. C'est ainsi qu'aux Baussé Roussé (Alpes-Maritimes) à côté du *C. Lupus* et du *C. Vulpes* figurent trois variétés de tailles intermédiaires et différentes (1).

Nous ajouterons toutefois que Bourguignat a attribué au genre *Cuon* très voisin deux mandibules recueillies dans la grotte de Vence (2) (Alpes-Maritimes).

Nous avons exposé dans la partie relative au sol de remplissage les raisons qui militent en faveur du synchronisme des espèces. Nous mentionnerons ici les caractères de fossilisation, identiques pour tous les ossements recueillis qui ne permettent pas de confusion avec les ossements de l'époque actuelle, notamment avec ceux que l'on peut rencontrer dans le second tunnel. A défaut de ce critérium, l'introduction possible d'individus fouisseurs dans un milieu constitué aurait pu faire écarter le *Lepus cuniculus*.

Toutefois parmi les raisons qui appuient l'existence ancienne de ce rongeur contre l'introduction récente, on peut invoquer sa fréquence sur le littoral méditerranéen et dans des brèches osseuses dont la formation par ruissellement ne peut qu'être attribuée à un régime analogue à celui qui a constitué le sol pléistocène de la caverne de Châteaudouble.

(1) Rivière. *De l'antiquité de l'homme dans les Alpes-Maritimes*, Paris, 1887, p. 259, note.

(2) Bourguignat. *Recherches sur les ossements fossiles de Canidés. Ann. soc. géol.* 1875

INSTRUMENTS

Les instruments (1) recueillis, en petit nombre, mélangés aux ossements présentent les principaux caractères des pièces moustériennes. Ils ne sont retouchés que du côté de la face supérieure et consistent en majeure partie en pointes, dites à main de dimensions diverses.

L'altération relativement peu prononcée des bords et des pointes indique qu'ils n'ont pas été roulés. Quant à la matière siliceuse elle est profondément modifiée et rongée même dans quelques cas. Elle provient de l'étage bajocien.

Nous figurons, dans une planche hors texte, quelques spécimens appartenant à chacune des catégories rencontrées.

Fig. I. — *Pointe dite à main.* – La plus grande à 6 cent. de longueur sur 4 cent. de largeur et un d'épaisseur à la base.

Fig. II.— Dans cette pièce le conchoïde de percussion se trouve exceptionnellement du côté de la pointe.

Fig. III. — Petite pointe, 4 cent. de longueur sur 25 $^{m}/_{m}$ de largeur et 5 d'épaisseur à la base.

Fig. IV*.— *Pointe de lance* (2).— Les épaisseurs de la base ont été diminuées au moyen d'éclatements intentionnels afin de rendre la pièce propice à l'emmanchure.

Fig. V. — *Lames.* – Eclat sans retouches dont la pointe a été brisée.

(1) Les instruments sont figurés grandeur naturelle. Les astériques adjointes aux numéros des figures indiquent que ces pièces appartiennent à la collection Chiris.

(2) Nous avons figuré dans nos planches relatives au Bau de l'Aubésier des types démonstratifs de ce genre de pièce. *Bulletin académique du Var*, op. cit.

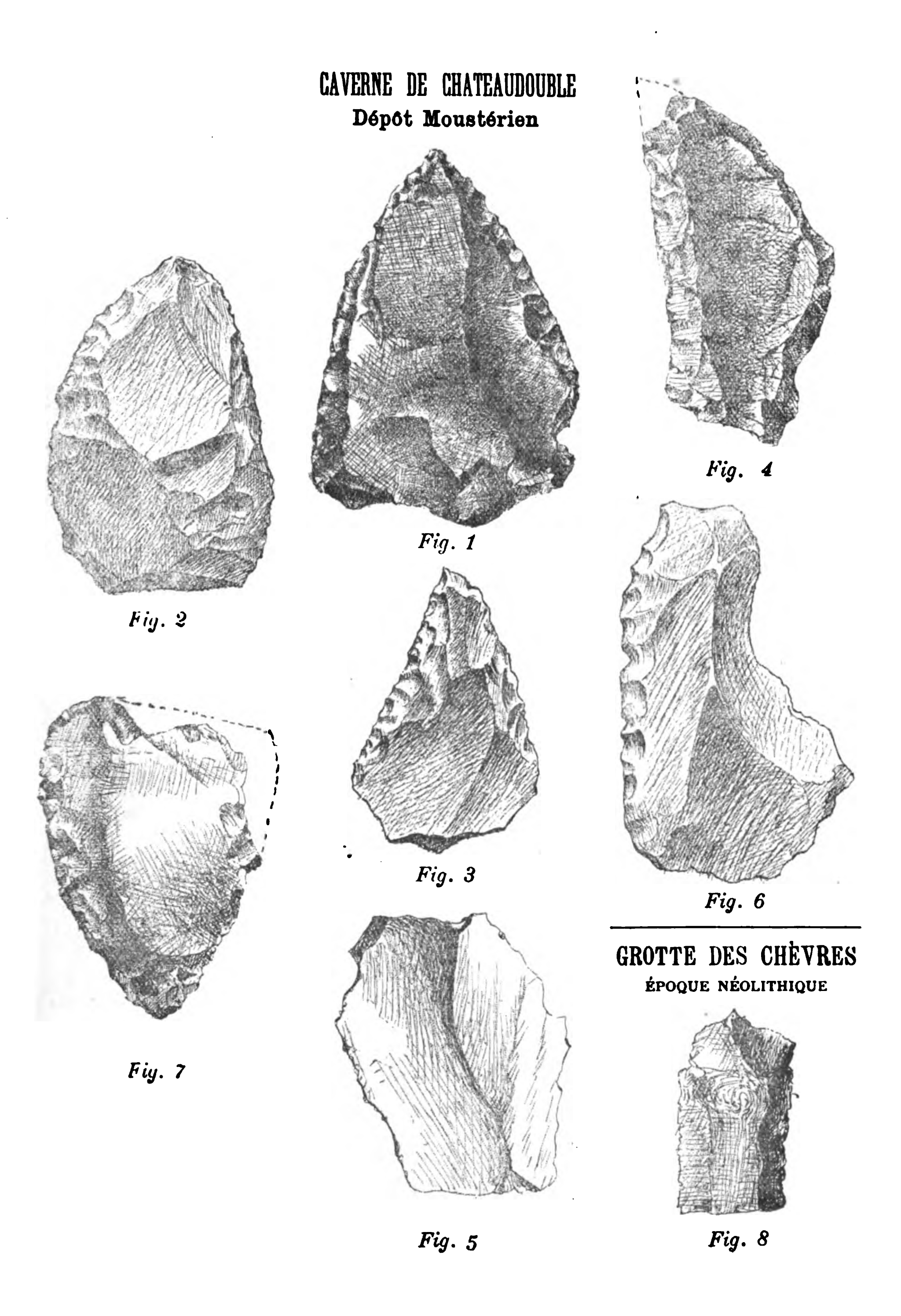
Fig. VI. — Eclat retouché principalement le long du bord gauche.

Fig. VII. — *Racloir.* — Cette pièce a subi une perte de substance par détérioration lente sur une bonne partie de son grand bord supérieur. Elle présente les principaux caractères de son type : un conchoïde de percussion du côté de la partie aiguë et une incurvation de la face inférieure qui s'accentue davantage encore aux approches de son bord supérieur. Les pertes de substance ont été rétablies par un pointillé d'après des spécimens très semblables, du *Bau de l'Aubésier.*

La caverne de Châteaudouble est en plein massif montagneux sur la lisière d'un de ces plateaux de seconde ligne qui font face à l'îlot cristallin des Maures. Le relief qui la recèle appartient à ce système de plissements Sub-alpins qui du pied des Maures, c'est-à-dire des bas fonds de l'Argens, au Sud, élève la succession de ses crêtes jusqu'aux arides sommités septentrionales de plus de mille mètres des Basses-Alpes. Elle occupe entre 550 et 600 mètres par 43° de latitude et 4° de longitude Est, une zone de moyenne altitude (1), restée en dehors de la plus grande extension glaciaire.

(1) Le plateau qui la domine a une altitude. de 691 mètres

NOTE. — On rencontre plus bas et un peu plus au Sud de la caverne de Châteaudouble, une autre cavité appelée *Grotte des Chevres*, parce qu'elle a servi d'abri aux troupeaux. Le sol meuble a complètement disparu. Cependant ce qui laisse supposer qu'elle a servi d'habitat à une époque postérieure, c'est la présence, dans le talus fortement incliné, d'éclats de silex parmi lesquels nous avons recueilli un fragment de lame néolithique. (Fig. VIII). Cette trace d'un âge plus récent et qui se rapproche de celui du dépôt funéraire nous a paru utile à signaler en marge de notre étude comme document régional.


CAVERNE DE CHATEAUDOUBLE
Dépôt Moustérien
Fig. 1
Fig. 2
Fig. 3
Fig. 4
Fig. 5
Fig. 6
Fig. 7
GROTTE DES CHÈVRES
ÉPOQUE NÉOLITHIQUE
Fig. 8

UN PSEUDO-CADET DE PROVENCE

LE CAPITAINE
A. DE SAINT-AUBIN
DE DRAGUIGNAN (1583-1643)

Par F. MIREUR

L'obscur passé de nos petites villes réserve rarement au labeur du chercheur l'émotionnante surprise des trouvailles sensationnelles sur des évènements ou des personnages *di primo cartello*, la joyeuse et glorieuse récompense des *Eureka* triomphants solutionnant des problèmes historiques de capitale importance. En revanche, il abonde en menues curiosités instructives, en particularités révélatrices et suggestives, vues d'intérieur montrant sous un jour très vif et le vrai les choses et les hommes d'antan. Tel incident, insignifiant en apparence, de la vie locale fait une petite trouée dans la brume du lointain où flottent indécises les images évocatrices de l'âme des aïeux. Telle individualité ignorée ressuscite autour d'elle, dans la clarté soudaine de sa biographie, les figures un peu effacées des contemporains. Devant un tableau qui vous saisit fortement, on ne regarde pas à l'exiguité du cadre, pas plus qu'empoigné par l'émotion intense d'une action dramatique, on ne s'inquiète de la personnalité des interprètes. Qu'importe donc que ni les lieux ni les personnes ne s'appellent de noms illustres, n'éveillent des échos retentissants, s'ils nous donnent la représentation exacte de l'époque et du milieu? Qu'importe le flacon, pourvu

qu'on ait l'ivresse, c'est-à-dire la sensation précise, la vision bien nette d'une réalité historique !

Ces quelques mots préliminaires, sans prétention à la solennité d'une préface, étaient peut-être nécessaires pour préparer et excuser aux yeux de beaucoup, uniquement sollicités dans la peinture du passé par les grands évènements — comme la foule dans les musées par les plus grandes toiles — cette minuscule esquisse biographique, tentative de résurrection bien incomplète d'un parfait inconnu. Il s'agit, en effet, d'un ancêtre enseveli sous plus de deux siècles d'oubli, dont la mémoire était hier aussi obscure que sa naissance, que certainement personne parmi nous ne connaissait plus, même de nom — surtout de nom — le malin l'ayant audacieusement travesti, et qui vient tout-à-coup de surgir dans la lumière d'une grande collection historique contemporaine. Cet inconnu, enveloppé encore de beaucoup de mystère, frappe par l'étrangeté de ses allures et de sa fortune, assez étonnante pour l'époque. Derrière les lignes, malheureusement trop serrées, des rares textes à travers lesquels elle transparait, on entrevoit une silhouette falotte d'ambitieux et de parvenu, ne manquant certainement pas de valeur, encore moins de savoir-faire, si souvent supérieur au savoir. Notre homme brave pour réussir les importunités du qu'en dira-t-on et des scrupules; se moque avec beaucoup de désinvolture des préjugés sociaux de son temps et, par anticipation et ricochet, de certains préjugés historiques du nôtre; réalise cette chose difficile, au dire d'aucuns impossible dans notre passé, d'un humble sans nom et presque sans avoir qui s'élève jusqu'au rang des privilégiés de la naissance et de la fortune, leur prend ou leur

surprend, sous leur propre défroque, leurs faveurs et, ce qui est plus extraordinaire, leur estime; devient de rien presque un personnage et conquiert l'honneur de hautes relations, parmi lesquelles celles — aujourd'hui publiques — d'un savant célèbre dans toute l'Europe... !

Comment résister à la tentation d'évoquer ce curieux type d'arriviste, très modern style, contemporain du règne d'Henri IV et qui nous rapporte de l'au-delà une si piquante leçon de choses?

I

Antoine Aubin -- son ombre déjà lointaine nous pardonnera l'indiscrétion — n'aurait pas été plus marri qu'un autre assurément de venir au monde titré d'une baronnie, d'une vicomté ou d'un comté — aurait-il même dédaigné les fleurons d'une couronne de marquis? Son étoile voulut qu'il naquît — en novembre 1583 — de Pierron, « maneschal » dracénois, lequel lui donna pour parrain un autre « maneschal » de la compagnie du Grand Prieur, alors en garnison dans nos murs, sans doute un familier de l'atelier. Mais même au XVI[e] siècle le peuple n'était point si sot qu'on le pense de nos jours, et les intelligents, les délurés — on ne disait pas encore les débrouillards — savaient fort bien corriger les erreurs ou les injustices de la destinée. Faudrait-il croire à l'influence fatidique sur celle-ci du parrainage, d'après un jeu de mots provençal passé en adage *(tirar dei fouan)?* Quoi qu'il en soit, le filleul du cavalier aurait pu être simple artisan, comme les siens, ou dignitaire de l'église comme l'oncle, messire Hermentaire Aubin, chanoine, successivement sacristain du

chapitre épiscopal de Glandevès et de celui de notre collégiale (1). Il préféra courir les aventures de la carrière militaire et voir du pays. A 25 ans il était « hors du royaume », et on devait le pourvoir d'un curateur pour défendre ses intérêts en justice (2). Les documents n'abondent pas naturellement sur cette période des débuts, aussi ignorée qu'elle fut peut-être mouvementée, et on perd le soldat de vue jusqu'à l'âge de 35 ans. A ce moment, une tante, qui paraît l'avoir affectionné comme son fils, le gratifie d'nne donation générale — rien d'opulent, — ayant reçu « de lui, dit-elle, beaucoup de faveurs et agreables services » (3). Sa mère, dont il est sans doute l'orgueil, fera bientôt de même. Tendresses et libéralités familiales, révélatrices déjà, semble-t-il, des séductions du caractère et des facultés privilégiées de l'intelligence. On y devine l'habileté caressante, le don de capter la confiance et de faire partager celle qu'inspire sans trop de présomption un avenir garanti par des qualités et des ressources peu communes. Le premier de ces actes (12 avril 1618), se tait sur la situation dans l'armée. Ne flatte-t-elle pas encore suffisamment l'amour-propre? seulement, il trahit dans le

(1) Acte de baptême du 22 novembre 1583. GG. 9, f° 110 v° et donation des corps du 3 mai 1621. GG. 9, f° 69. (Arch. c[les]).

Cf. notamment acte du 9 mai 1567, notaire Pascalis, f° 376 (étude de l'Estang).

(2) Cf sentence du 15 octobre 1620 mentionnant une requête au juge contre le curateur de St Aubin, du 25 septembre 1608. (Arch. dép[les], B. 358).

Il résulte du même document que sa mère, veuve avant 1600, avait convolé avec Jacques Gentil.

Cette circonstance avait-elle été entièrement étrangère au départ de St Aubin pour l'armée?

(3) Arch. dép[les], B. 412, f° 90 v°. La donation de la mère de St-Aubin est visée dans son contrat de mariage.

changement de nom — dont il va être parlé — de secrètes visées d'ambition et des espérances d'avancement qui ne devaient pas tarder à se réaliser. Trois ans en effet sont à peine écoulés que notre concitoyen revient en son pays, triomphant cette fois, sous les insignes de capitaine. Où et comment conquis? par quels prodiges de bravoure ou de souplesse, quelles actions d'éclat, quelle protection toute puissante? Mystère. Si c'est en France — et nous en avons la presque certitude — il est à croire qu'on n'a pas épluché trop minutieusement les parchemins des quartiers de noblesse et qu'on s'est contenté bonnement — les exemples semblables pullulent — des simples apparences. Or depuis assez longtemps le prévoyant officier s'est appliqué à sauver celles-ci par le stratagème, aussi grossier que toujours infaillible, d'un trompe-l'œil qu'il n'a certainement pas le mérite d'avoir inventé pas plus qu'il n'en emporta le secret avec lui. A l'aide d'une petite rallonge à son nom, piqué du plumet de la particule, il a réussi à se donner un faux air de gentilhommerie et il est devenu pour tout le monde, au régiment comme en son pays, au palais aussi bien que chez les notaires ou à l'église, *M. de Saint-Aubin* (1). Que notre époque essentiellement égali-

(1) Pour qu'il ne puisse y avoir l'ombre d'un doute sur cet ingénieux autant qu'audacieux maquillage, il suffit de rapprocher les noms de l'acte de baptême et ceux du contrat de mariage :

Bapt. d'Antoine Aubin, fils de Peyron, « maneschal », et de Catherine Pascalesse (22 novembre 1583, arch. c^les^, GG. 9 f° 110 v°).

Contrat de mar. entre capitaine Antoine de Saint-Aubin, fils à feu Pierre, et de Catherine Pascalesse, et Marguerite de Medecys, etc. (2 mai 1621, notaire Meynard, arch. dép^les^, B. 419, f°s 803 v°, *alias* 864 v°).

Voir au surplus les détails généalogiques, surabondamment probants, de la sentence du 15 octobre 1690, citée plus bas.

taire jette au hardi précurseur la première pierre, si elle est sans péché du même genre ! On ne garantit pas qu'à Draguignan Antoine Aubin, ainsi travesti en saint et empanaché d'un semblant de titre, n'ait pas provoqué, au moins en certains milieux, maints sourires, essuyé même de la part de ses malicieux et gouailleurs concitoyens plus d'un piquant brocard. Il était probablement homme à y répondre et, la plaisanterie venant par mégarde de tel fils ou petit-fils de boutiquier, seigneur haut justicier de Brenon et autres lieux, à riposter avec son sans gêne imperturbable : dis-moi qui t'a fait noble? Mais le grand nombre, plus indulgent, si nous comprenons bien sa mentalité, avait dû être surtout ébloui par le prestige du grade et trouver en quelque sorte naturel que celui-ci n'allât pas sans un peu de qualification. N'était-ce pas ce qui distinguait aux yeux de chacun et consacrait d'ordinaire toute situation sociale en vue, obtenue par droit de conquête ou par droit de naissance? Depuis le moyen âge, n'était-il pas d'usage courant de donner du *nobilis* comme nous donnons du Monsieur, à quiconque occupait un certain échelon dans la hiérarchie et était parvenu à un rang honorable, sans qu'on se souciât autrement de ses origines? Si discutables soient-elles au point de vue héraldique, ces lettres de noblesse, ainsi octroyées par le consentement populaire, valaient bien, comme témoignage de la considération publique, certaines de celles acquises à beaux deniers et contresignées ensuite par d'Hozier, avec quelles brillantes enluminures ! Or la preuve immédiate de la complicité de l'opinion est qu'en cette même année de son retour (1621), le seigneur de ce château problématique de Saint-Aubin, bâti sans doute en Espagne, se

marie très crânement en sa ville natale, sous son oripeau aristocratique, entouré de témoins aussi convaincus que selects : un notaire, un bourgeois, un avocat, docteur en droit, le fils du capitaine du Castellet, etc.

Et qui épouse-t-il? Encore un nom de grande et fallacieuse allure, Marguerite de Médicis, jeune veuve! Le connaissant maintenant un peu, on est à se demander s'il l'a recherchée pour ses charmes, pour sa dot, ou pour son vocable princier. Dans tous les cas, on ne calomnierait pas sa mémoire, croyons-nous, en supposant qu'au régiment il négligera d'expliquer aux camarades que les Médicis de Draguignan n'eurent jamais rien de commun avec leurs illustres homonymes de Florence, étant simplement *Mège* de leur véritable nom, obstinément latinisé par la routine des plumitifs en *Medici*, d'où Médicis (1). Ici encore serait-il le premier et le seul coupable de ces confusions de noms flatteuses, si souvent exploitées et corroborées après coup du puéril argument de la similitude des armes?

Mais voici pour perturber plus gravement notre moderne classification de toute l'ancienne France en catégories sociales bien tranchées, parquées par les lois et les préjugés, de même que bestiaux en foire, derrière de hautes claies à travers lesquelles elles se seraient regardées comme certains quadrupèdes

(1) Marguerite, veuve d'Honoré Caussemille, était fille de Rollin, marchand, dont un frère, Melchior, également marchand, établi à Marseille, s'y était marié avec Marguerite de Magdalon, *alias* Magdalor. (Acte du 11 mai 1622, notaire Maynard, f° 421, étude de l'Estang).

Une sœur de Marguerite épousa, en 1611, un bourgeois de Draguignan, Thimothée Durand fils et frère d'un avocat, docteur en droit, de la branche collatérale des Durand-Vauplane et La Motte.

de faïence, non sans de féroces aboiements! L'officier de fortune, né dans une boutique d'artisans tenue encore par les siens, qui, au su et au vu de tous, s'y forgea son épée de simili-gentilhomme sur l'enclume paternelle, eh bien! les gens de qualité l'accueillent, il fraye avec la bonne, très bonne société; dans le monde de la magistrature, de l'armée, on le traite, s'il faut en croire toutes les apparences, sur un pied d'égalité. Parmi la noblesse d'Aix et de la province, il compte de belles connaissances, d'influents et dévoués protecteurs, qui sont presque des amis. A Draguignan c'est l'homme le mieux posé, fréquentant chez les plus honnêtes gens. M. du Castellet lui fait l'honneur de le choisir comme parrain d'un de ces enfants, et le moindre des parrains des siens est un avocat, docteur en droit, suppléant un conseiller au Parlement, Arnaud de Bermond-Penafort, le curieux amateur d'antiquités, réputé à Aix pour ses goûts de collectionneur et de savant. Les autres s'appellent Castellane-La Valette, de Surle, viguier et capitaine pour le Roi, qui remplace M. du Loubet (1), empêché; Boniface de Flotte, sieur de Meaux et de Seillans, lieutenant principal des soumissions (2), etc. Celui-ci, l'un des premiers et non des moins considérés des officiers du siège, époux d'une Grasse et cousin germain de Peiresc — détail à retenir — le favorise d'une amitié particulière.

(1) Il s'agit sans doute de Jean de Buisson, sieur du Loubet, propriétaire de l'enclos de la Garde-de-Dieu, décédé intestat avant le 23 février 1631, et dont héritèrent les Thomassin. Cette seigneurie du Loubet ne paraît pas être celle réunie postérieurement à Villeneuve (Alpes-Maritimes ; Pierrugues, notaire, 1624-1634, f° 1072 (étude de l'Estang).

(2) Cf. les actes de baptême des 10 mars 1624 et 16 juin 1630 (GG. 19, f[os] 343 v° et 375; 21, f° 98, arch. c[les]).

Lorsqu'en août 1622 Marguerite de Médicis lui a donné son premier né, c'est le noble, très noble couple qui a accepté de présenter l'enfant au baptême (1). Par hasard, l'heureux et peut-être superstitieux filleul de l'ancien gendarme du Grand Prieur, n'aurait-il point rêvé pour son aîné le lustre de la magistrature? En retour, il met au service de son distingué compère et ami ses bons offices, l'influence de ses relations personnelles et — pourquoi ne le hasarderions-nous pas? — son adresse de négociateur, car c'est évidemment un diplomate. Ainsi il contribue à jeter « les fondements » d'un établissement très avantageux pour Jeanne Flotte, une des quatre filles du lieutenant principal, sa gentille commère au baptême du fils de M. du Castellet. Grâce au succès de ses démarches, celle-ci épouse en 1626 un riche parti, très recherché, Boniface Pasquet, le fils du mercier cossu du Marché, qui deviendra aussi, quoique ou parce que fils de marchand, seigneur d'Espérel et le successeur du beau-père sur le siège de la présidence des Soumissions. Cet héritier « aura à sa part bien près de douze mille escus de biens », c'est-à-dire 36,000 liv., ou près de 200,000 fr. de notre monnaie. En outre — voudrait-on nous permettre la petite digression non sans saveur? — « sa mere, le jour de ses espousailles, luy a donné une mauvaise bource toute raturée, avec cinq mil escus dedans, et luy a dit: *ten* [*tè*], *vequi per ti* « *resjouir! Viou content; y a ben encaro cauquoren. Sieyes mi* « *ben obeissent* »; c'est l'heureux père qui le mande, avec une visible satisfaction et quelque artifice de style, à Paris, à son

(1) Acte de baptême du 15 août 1622, GG. 19, f° 304 v°.

cousin Fabry-Valavez, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, frère de Peiresc, savourant d'avance le petit effet de surprise de la « mauvaise bourse toute raturée » au contenu si réconfortant (1).

Rien d'étonnant dès lors que de graves notaires, fascinés eux aussi par l'éclat de cette destinée quasi prestigieuse, ce nom ronflant, ces superbes accointances, décernent au fils de Pierron la qualification nobiliaire d'écuyer, tout comme à un Pontevès, à un Villeneuve, à un Castellane! (2). Bon billet à la Châtre, il est vrai, comme tant d'autres, qui ne furent pas toujours dédaignés pourtant par les roturiers en quête d'anoblissement, ni rejetés par des juges, dupes naïves ou conscientes de simples formules de style et de titres de pure courtoisie.

Quel regret vraiment de ne pouvoir suivre dans toutes ses péripéties une carrière militaire sans doute brillante à voir de combien de marques d'honneur elle fut entourée! Inutile de chercher des états de service, ni de demander à la sécheresse des textes aucun renseignement de nature à y suppléer. *Absent du pays, absent du royaume*, se bornent à dire les actes passés par sa femme et qui ne sont pas souvent des actes d'acquisition, dans le service de l'Autriche, pas plus qu'ailleurs, le militaire n'étant riche (3). Un jour, le 27 octobre 1643, Marguerite de

(1) Cf. le texte de la missive, pièce justificative.

(2) Cf acte du 5 avril 1631, notaire Porcelly, f° 229 v° (étude de l'Estang).

(3) Notaire Pascal, f° 939 (étude de l'Estang).

La situation matérielle, assez satisfaisante en 1629 pour permettre l'acquisition d'une petite *pièce de bien* familial (36 liv.) (acte du 31 mai, notaire Maynard, précité, f° 424 v°), est devenue gênée dans les dernières années, par suite peut-être de l'absence prolongée du

Médicis, comparaissant devant le notaire, décline sa qualité de veuve (1). Depuis combien de temps? la dernière échappée de son mari à Draguignan remontait, à notre connaissance, à quatre ans en arrière (17 décembre 1639) (2). Le brave capitaine était donc mort dans l'intervalle, très vraisemblablement à l'armée et vers 1643

II

Encore qu'assez intéressante par elle-même et non dépourvue d'originalité, une figure en somme très secondaire ne nous aurait pas paru comporter le luxe de ces menus détails biographiques, si, à notre époque d'exhumations historiques, le capitaine Saint-Aubin n'avait obtenu un regain de notoriété posthume et mérité d'exercer la sagacité des érudits. Son souvenir, naturellement dédaigné des compatriotes — parmi lesquels nul ne fut jamais ou longtemps prophète — a survécu dans le rayonnement d'un astre d'une tout autre grandeur, autour duquel sa modeste étoile eut l'heur de graviter d'assez près pour en recevoir le reflet d'un peu de clarté. Nous voulons parler de l'immortel Peiresc dont l'immense correspondance de *omni re scibili et quibusdam aliis*, éditée en ces dernières années, l'a

capitaine. En 1635, une de ses cautions est obligée de payer 20l 14s, pour prix de marchandises achetées à crédit. (*Ibid.*, f° 308 v°). L'année suivante, Marguerite de Médicis, qui fait flèche de tout bois, cède à un tiers une modique rente de 9 liv. provenant de la location d'un jardin. (*Ibid.*, f° 822).

(1) Notaire Pascal, f° 1240 v° (étude de l'Estang).

(2) Notaire Olive, f° 624 v° (étude de l'Estang).

rappelé au grand jour de la publicité. Sans en être à la torture, nos Saumaises furent assez intrigués de la petite importance de cet inconnu et du mystère de son nom et de sa vie que d'ailleurs leurs investigations ne réussirent pas à percer.

On a vu quels liens étroits unissaient notre concitoyen à Boniface-Flotte de Meaux qui devait à son habile concours l'heureux établissement de sa fille. Par l'intermédiaire singulièrement affectueux du magistrat reconnaissant, Saint-Aubin eut la fortune de connaître l'illustre cousin germain de celui-ci, Peiresc, et conquit aussi avec ses bonnes grâces sa grande et combien flatteuse estime. C'était apparemment un sympathique fort séduisant, quelque irrésistible charmeur et aussi — ce que ne démentiraient ni son avancement dans la carrière, ni la louange que nous allons entendre de la bouche la plus autorisée — un sujet d'élite. On n'est pas médiocrement surpris, en effet, de voir le célèbre savant, à travers ses multiples et absorbantes occupations et les atteintos d'un mal chronique, oublier à la fois sa passion pour les Grecs et les Romains, pour ses chères anémones du jardin d'acclimatation de Belgentier, aussi bien que ses cruelles infirmités et s'intéresser aux affaires personnelles, solliciter dans les procès du capitaine. Il met à la disposition de ce dernier tout son crédit et celui de ses connaissances à la cour, en écrit à son frère, en écrit au secrétaire du Roi lui-même. C'est à qui, de son cousin de Draguignan et de lui, rivalisera le plus de zèle dans les démarches en faveur de leur commun protégé. La lettre suivante est précieuse à cet égard, surtout comme expression on ne peut plus significative de la haute opinion qu'il a conçue de son « mérite particulier »

Aix, 30 juillet 1625.

« *Monsieur mon frère* [*de Valavez à Paris*],

« Ce sera par M. de Saint-Aubin que vous recevrez cette lettre avec une aultre que M. de Meaux, mon cousin, vous escript à mesmes fins pour contribuer ce que vous pourrez à luy faire obtenir le *comittimus* (1) qu'il désire, où je veux croire encore qu'il n'aura pas tant de peine, puisque M. de Gordes (2) luy doilt

(1) On sait que le *committimus* était un privilège de juridiction attribué spécialemen aux officiers royaux, magistrats, moines et dignitaires de l'église, en vertu duquel la connaissance des litiges engagés par eux ressortissait à la chambre des requêtes dans les Parlements ou à celle des requêtes de l'Hôtel.

Saint-Aubin ne pouvait le solliciter qu'en sa qualité de capitaine, ce qui prouve qu'il avait servi dans les armées du Roi.

(2) Guillaume de Simiane,, marquis des Gordes (note de l'éditeur), fut premier capitaine des gardes écossaises [garde du Roi de France créé par Charles VII], gouverneur du Pont-Saint-Esprit, chevalier des ordres du Roi (Artefeuil, II, 408).

Coïncidence assez frappante! M. de Gordes est cité dans la lettre de Malherbe à Esprit Fouque-la-Garde, de Draguignan, parmi les intimes de ce dernier, auxquels le poète et écrivain dracénois avait communiqué son *Histoire sainte* et qui en *contait des merveilles*. (*Œuvres de Malherbe*, lettre à M. de la Garde, 1628).

D'autre part, Saint-Aubin se trouvait être le contemporain, compère et vraisemblablement camarade d'Esprit Brun du Castellet, né comme lui en 1583, que nous avons rencontré déjà à son mariage et qui était le neveu germain et filleul d'Esprit Fouque-la-Garde. Est-il difficile dès lors de deviner comment Saint-Aubin — qui soignait ses relations — avait pu obtenir, ajouté à beaucoup d'autres, l'appui également fort empressé du marquis de Gordes?

Et pourquoi n'aurait-il pas, par hasard, servi, sous ses ordres, dans les Gardes Ecossaises? L'intérêt que le marquis prend à la réussite de son affaire ne serait pas pour démentir l'hypothèse, pas plus que la fréquence des voyages à Paris, apparemment sa résidence ordinaire, à partir tout au moins d'une certaine époque. Peiresc, qui, fraudant sans trop de scrupule les droits des fermiers du Roi, utilisait souvent ces voyages pour son incessant

tendre les mains. J'en escript un mot à M. Lucas [secrétaire de Louis XIII], pour luy servir en cas que vous fussiez party...

« S'il vous y trouve, il n'aura pas de besoing d'aultre lettre que celle que mond. cousin vous escript, *puisqu'il l'ayme uniquement* et que je sçay bien que, pour l'amour de luy, vous y ferez tous vos efforts, sans chercher d'autre considération, *bien que son mérite particulier* [de M. de Saint-Aubin] *vous y doibt obliger et moy aussi fortement...* ». *(Lettres de Peiresc,* VI, 251).

Et Saint-Aubin n'est pas seulement, aux yeux de Peiresc, une personne infiniment recommandable par ses qualités, c'est aussi un maître homme, d'une dextérité et d'un entregent à se tirer des plus mauvais pas — nous nous en doutions bien un peu. Le jour où l'épée de Damoclès d'une tutelle — grave ennui pour un gentilhomme ordinaire de la chambre — est suspendue sur la tête de son frère, il ne peut s'empêcher de rémémorer et vanter la maîtrise avec laquelle le capitaine sut parer pour lui-même cette botte dangereuse : « Si vous pouviez, écrit-il à Valavez, faire quelque traicté comme Saint-Aubin, pour vous munir d'un moyen de décharge de pareilles courvées, vous feriez un bon coup » (1). Vaillant au combat, expert en négociations matrimoniales, homme du monde, ce traîneur de sabre aurait-il eu, par surcroît, l'intuition de la chicane et les ruses d'un procédurier retors?

L'éminent éditeur et commentateur des *Lettres de Peiresc* dont le nom est désormais inséparable du sien, le si nnanime-

commerce épistolaire, nous en révèle déjà quatre en 6 mois, de juillet 1625 à janvier 1626. (Cf. *Lettres*, V, p. 41 et VI, p. 251, 341 et 353).

(1) *Lettres de Peiresc*, VI, 325.

ment regretté Tamisey de Larroque, s'était naturellement demandé quel pouvait être le personnage entré si avant dans la confiance et l'estime du grand provençal au point de mériter de sa part ces marques de considération et ces preuves non équivoques d'intérêt. « Faut-il l'identifier, disait-il en note, avec un gentilhomme du même nom et de la même époque qui fut tué près de Messine en 1648 [Saint-Aubin était déjà mort en 1643], étant capitaine des gardes de M. de Villequier? (1) »

Nos lecteurs connaissent maintenant à merveille et les prochains *Errata* des *Lettres de Peiresc* pourront restituer la véritable identité du capitaine Aubin, dit de Saint-Aubin. S'il y avait place encore pour l'ombre d'un doute à son égard après le rapprochement décisif de la lettre de Flotte de Meaux et de celles de Peiresc, le passage de la suivante de l'infatigable épistolier suffirait à la dissiper : « M. de Saint-Aubin appréhende qu'un Gardenc, *de Draguignan*, qui entreprend la poursuite de son affaire pour sa partie adverse... (2) », etc. Saint-Aubin est

(1) *Lettres de Peiresc*, VI, 251.

Il est assez remarquable que, Peiresc, se bornant à appeler notre concitoyen le *sieur de Saint-Aubin*, *M. de Saint-Aubin*, ou Saint-Aubin, sans allonger jamais sa rédaction du titre inutile de capitaine, son éditeur ait eu l'intuition d'un officier de ce grade et dans les gardes! Avec quel obligeant empressement, s'il vivait encore, l'aimable érudit nous dirait ses raisons qu'il a, hélas! emportées dans la tombe!

(2) *Lettres*, VI, 341.

Quels étaient ces procès au sujet desquels Saint-Aubin mettait en mouvement toutes les influences? Il nous a été impossible d'en trouver trace dans les collections, à la vérité non sans lacunes de notre sénéchaussée, présomption qu'il avait réussi à enlever le princier *committimus*.

Dans les trois autres missives publiées jusqu'ici, Saint-Aubin est mentionné incidemment.

donc bien un dracénois et dès lors le seul dracénois de l'époque porteur de ce nom très particulier et absolument exotique.

Quoique bien tronqué, le *curriculum vitæ* que nous avons essayé d'esquisser non sans de grandes lacunes fait rêver d'une singulière personnalité, manifestement douée, peut-être supérieurement, d'un brave, autant dire tout le contraire d'un timide, excellant à jeter de la poudre aux yeux des gens, à tirer parti des circonstances, des fréquentations, des amitiés pour parvenir, et ayant réussi en somme à se hisser d'assez bas jusqu'au niveau des premiers parmi ses concitoyens. Y avait-il même dans les rangs de la bourgeoisie dracénoise beaucoup de personnages aussi répandus, aussi influents que le fils du « maneschal »? Au point de vue de l'appréciation du caractère et de la valeur, chacun tirera les déductions qu'il voudra de cette petite et très imparfaite ébauche biographique, intéresssnte plutôt comme projection lumineuse sur les institutions et les mœurs que nous avait léguées le XVI[e] siècle. Un enfant du peuple, décoré du grade de capitaine, s'improvisant quasi-gentilhomme en sa ville natale, où il marche de pair avec la noblesse de roche, s'insinuant parmi les premiers de la Province, sollicitant avec leur appui et obtenant certainement la faveur d'un *committimus*, le privilège des privilégiés, l'envolée n'est point vulgaire, et le succès presque insolent n'a d'égal que les merveilles de dextérité et l'imperturbable assurance qu'il suppose. Mais si l'aventure est assez extraordinaire en soi,

La lumière révélatrice pour nous a été la recommandation si pressante du lieutenant principal Flotte de Meaux, en faveur de celui à qui il devait en partie le brillant mariage de sa fille.

combien davantage au regard des idées et des dispositions d'esprit que nous prêtons aux contemporains, de tous les obstacles accumulés par un régime de privilège contre l'expansion de l'énergie plébéienne, si légitime fut-elle! Est-ce bien en notre vieille France, hérissée par l'orgueil des castes de barrières infranchissables, dit-on, sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII, à la veille de celui du Grand Roi, que se passe cette invraisemblable et pourtant très véridique histoire? Reportons-là seulement par la pensée juste deux siècles après, en pleine société moderne issue de la Révolution, que celle-ci avait la prétention d'avoir nivelée sous le rouleau d'une législation égalitaire comme la chaussée d'une route départementale ou nationale, quel joli scandale en telle petite ville qu'on pourrait nommer! Nous en appelons aux souvenirs d'enfance des survivants de la première moitié du XIXe siècle qui ont encore dans l'œil le fossé creusé entre les diverses classes — presque étrangères les unes aux autres — par des différences profondes dans le costume, l'habitation, les mœurs, le langage, différences inconnues du moyen âge où tout le monde vivait dans la même simplicité bonhomme et parlait au moins la même langue. N'insistons pas sur l'impertinent démenti infligé par l'étourdissant capitaine à certaines de nos notions conventionnelles, de nos théories rétrospectives, assimilant tout notre passé au XVIIIe siècle qui n'en fut, à certains égards, que l'odieuse caricature (1).

(1) Pour combien d'esprits de très bonne foi toute la France de l'ancien régime n'est-elle pas celle de la décadence de ce régime? Singulière illusion de connaître la fraîcheur et l'exubérante santé d'une physionomie de vingt ans par un portrait parcheminé et décrépit d'octogénaire.



Son époque, il la connaissait, c'est à croire, aussi bien que le premier de nos historiens, révérence parler. S'il avait réussi à se glisser, lui le plus authentique des manants, à l'intérieur de la citadelle de la noblesse, dans les rangs des officiers du Roi, c'est que les portes de cette citadelle étaient au moins entrebaillées et que les officiers du Roi avaient autre affaire qu'à chercher la paille roturière dans la prunelle des camarades.

N'empêche qu'il serait singulièrement curieux le récit de sa vie si, d'aventure, elle pouvait être reconstituée en tous ses détails! Il n'y manquerait que quelques intrigues amoureuses et les rencontres classiques sur le pré — manqueraient elles réellement les unes et les autres? — pour donner l'illusion du chapitre d'un roman de cape et d'épée. Le héros, un pseudo-cadet de Provence, qui oncques, semble-t-il, n'eut froid dans le dos pas plus qu'aux yeux, distancerait peut-être les maintenant populaires cadets de Gascogne,

Bretteurs et *hableurs* sans vergogne
Parlant blason, lambel, bastogne (1).

(1) Les enfants du capitaine ne réussirent pas tous à se maintenir à son niveau social. L'aîné, le filleul de Boniface de Flotte, dut décéder en bas âge. Le puîné, Arnaud, qui embrassa l'état ecclésiastique, prit le bonnet de docteur, fut « directeur » de notre monastère de la Visitation (1646.16..) et mourut curé de Citry (Seine-et-Marne) (1680) Un autre, Honoré-François, exerça le métier de passementier, puis marchand de soie, prit part aux mouvements de la Fronde sous le drapeau des Sabreurs, naturellement, fut décrété d'ajournement à la suite de l'insurrection du 15 juin 1654 (cf. *Les Rues de Draguignan*, rue Nationale, maison nº 1), poursuivi et condamné aux galères à perpétuité comme l'un des auteurs de l'assassinat d'Antoine Gansard (arrêt du Parlement du 14 août 1657, *L'Hôtel de Raimondis-Canaux*) et finalement compris dans l'amnistie du mois d'octobre 1660 (*Ibid.*, *id.*). Il mourut à Draguignan, le 21 décembre 1680, ne laissant que des filles mariées.

Le nom de Saint-Aubin disparut après lui.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Missive de Boniface Flotte de Meaux, de Draguignan, à Valavez

Encore qu'il ne se rattache qu'indirectement à notre sujet, le texte inédit de l'épitre du lieutenant aux Soumissions annonçant tout joyeux à son cousin germain la conclusion du mariage de sa fille, si habilement négocié par Saint-Aubin, ne paraîtra pas trop déplacé ici. C'est d'ailleurs un échantillon assez réussi du style épistolaire de l'époque, entortillé jusqu'à l'obscurité et précieux par endroits, dans d'autres non dépourvu d'un certain charme de naïveté. La qualité seule du destinataire suffirait, au besoin, à justifier cette exhumation qui fait une pleine lumière sur l'identité de l'ami du magistrat dracénois et du protégé de Peiresc.

« Monsieur,

« Ses lignes seront pour vous remercier du soing qu'il vous plaît avoir de mes affaires et pour vous féliciter un nepveu que je vous ay faict lors que j'y pansois le moins, ayant à la parfin consumé le mariage de ma Janne avec Monsieur Pasquetty, aprez prou de traverses et d'empechement. La mort ayant donné le dernier traict à son fils ayné, l'amour à son tour a donné la vie à ce mariage. Car son deffunct frère, qui avait mis les fondements, par l'entremise de M. de Saint-Aubin, les avoit sapez par les impressions qu'il avoit prises de personnes qui ne l'aymoient pas, comme ils en faisoient la demonstration, lui faisant croire qu'il appuoit trop son frère et qu'il seroit toujiours mal parti lors qu'il faudrait partager le bien entre eux deux. Ce june homme, ce voiant reduit à ce point que ses affaires luy demandoit de l'appuy et que sa mère (qui faict la meilleure partie de l'acte), secondoit ses volontez avec passion, crent que l'avantage que son

deffunct frère lui avoit procuré d'une niepce de M. de Frejus avec laquelle ont avoit faict des articles [et qui (?)] debvoit se consumer après la pasque, n'ectoit pas ce qu'il cherchoit, ce resolut d'agir par sa seule volonté et celle de sa mère et nous firent seavoir, si nous avions encore de la bonne volonté pour eux, qu'il n'en seroit que ce que nous ordonnerions. Cette abondance de courtoisie étant accompagnée d'affection et d'amitié nous firent résoudre à luy donner ce qui sembloit ne pouvoir luy être refusé; j'abuserois par trop de votre patiance si je voulois vous entrectenir de tout ce qui c'est rencontré à ce mariage qui sembloit nous convier au parachevement.

« Il me suffit de vous assurer que nous avons acquis un gendre d'un naturel fort docille et souple et qui a un bon naturel *(sic)* pour ses commodités. Il faut vous dire à vous ce qu'on desire cacher aux autres : il aura à sa part bien près de douze mille escus des biens de son feu père, et sa mère, le iour de ses espousailles, luy a donné une mauvaise bource toute raturée avec cinq mil escus dedans et luy a dit : « Ten, vequi per ti resjouir! Viou « content; y a ben encaro cauquoren. Sieyes-mi ben obeissent. » Nous verrons la fin. Tant y a que ceste mère idolatre cest enfent, et ce qui concourt à la bénédiction du mariage, cest que les [a] delats ce sont pris de bon cœur. Dieu luy face la grâce aux uns et aux autres de pouvoir mériter l'honneur de votre amitié et des vôtres et seconder la volonté que j'ai de vivre et de mourir en la réputation,

« Monsieur, de

« votre très humble et très
« obeissant cousin et serviteur.
« [Boniface Flotte] de Meaulx.

« A Draguignan, le 25 mars, jour de la consumation du mariage 1626. »

ADRESSE

« A Monsieur
« Monsieur de Valavès, gentilhomme ordinaire
« de la chambre du Roy
« à Paris (1). »

(1) Bibliothèque de Carpentras, V. *Catalogue général des manuscrits*, III, 338.

UN AMI ET CORRESPONDANT
DE MALHERBE
A DRAGUIGNAN
ESPRIT FOUQUE
SEIGNEUR DE LA GARDE

PAR F. MIREUR

> *La Garde, tes doctes écrits*
> *Montrent le soin que tu as pris*
> *A savoir toutes belles choses,*
> *Et ta prestance et tes discours*
> *Étalent un heureux concours*
> *De toutes les grâces écloses.*
>
> MALHERBE.

A MON AMI ROBERT REBOUL
BIBLIOGRAPHE PROVENÇAL F. M.

I
Identité du personnage

§ 1.— RAYON DE PRINTEMPS DANS LA CHAMBRE DU VIEUX MALHERBE.— ENVOI DE SA MUSE. — SON CHANT DU CYGNE EN L'HONNEUR DE M. DE LA GARDE. — RÉPONSE A CE GENTILHOMME PROVENÇAL — PORTRAIT TRÈS FLATTEUR DU CORRESPONDANT.

En 1628, l'année de sa mort, Malherbe, courbé sous le poids des ans et inconsolé de la perte de son fils qui avait brisé ses plus chères, ses dernières espérances, reçoit un jour, à Paris, une « longue et agréable lettre » lui annonçant une non moins agréable visite. La missive arrive de l'autre extrémité du royaume, mais semble venir encore de plus loin par tout le riant passé de souvenirs qu'elle évoque irrésistiblement. Dans le som-

bre hiver de sa vieillesse « oragée », c'est un chaud et vivifiant rayon de soleil printanier.

Le signataire est M. de La Garde, gentilhomme provençal, un ancien et très aimable compagnon des jours heureux, alors que Malherbe, secrétaire du Grand Prieur, ciselait à Aix ses premiers sonnets et rimait ses soupirs aux dames cruelles (1). De la pléiade de beaux esprits dont le Mécène que fut Henri d'Angoulême aimait à s'entourer — cour intellectuelle dans une autre cour — où le génie de Malherbe tenait le sceptre et la férule, c'est un des rares survivants, le dernier peut-être. Il en était en effet le plus jeune, ayant vingt ans à peine à la mort tragique du Gouverneur qui déjà pour sa valeur et son caractère « l'estimoit et l'aimoit uniquement (2) ».

Le vieux poète se sent remué jusqu'au fond de lui-même par cette voix familière, écho de sa joyeuse jeunesse. L'espoir de revoir et de sentir de nouveau battre près de lui un noble cœur, jadis confident de ses pensées intimes, et dont il a été trop longtemps séparé, le transporte d'aise. Il en oublie le présent, l'incu-

(1) Henri d'Angoulême, Grand Prieur de France, était, comme l'on sait, fils naturel d'Henri II. Il fut gouverneur en titre de Provence dans des moments difficiles, de 1579 à 1586, où il périt du poignard d'un gentilhomme qu'il venait de frapper mortellement pour se venger d'une dénonciation.

Ce fut, au dire de César Nostradamus, son contemporain et un de ses courtisans, un amateur passionné d'art, de littérature, de poésie, poète lui-même, ou rimeur. Il recherchait les supériorités dans tous les genres de talents, « et sa maison estoit une continuelle et universelle académie ». Ce n'était donc point médiocre honneur que d'être admis dans cette cour d'élite où il ne voulait « avoir personne qui ne sceut faire quelque chose en degré de perfection ». (*Hist. de Prov.*, 841, E-F).

(2) Lettre de Malherbe reproduite plus bas.

rable désespoir et, pour célébrer autant les qualités morales de l'ami que le mérite de l'homme d'esprit et de l'écrivain, sa « Calliope » en deuil retrouve ses derniers accents.

La Garde, tes doctes escrits
Monstrent le soing que tu as pris (1)
A savoir toutes belles choses ;
Et ta prestance et tes discours
Etalent un heureux concours
De toutes les grâces écloses.

Davantage tes actions
Captivent les affections
Des cœurs, des yeux et des oreilles ;
Forçant les personnes d'honneur
De te souhaiter tout bonheur
Pour tes qualités non pareilles (2).

Tu sais bien que je suis de ceux
Qui ne sont jamais paresseux
A louer les vertus des hommes ;
Et dans Paris, en mes vieux ans,
Je passe en ce devoir mon temps ,
Au malheureux siècle où nous sommes.

Mais las ! la perte de mon fils,
Ses assassins d'orgueil bouffis
Ont toute ma vigueur ravie ;
L'ingratitude et peu de soin
Que montrent les grands au besoin
De douleur accablent ma vie.

(1) Ce n'est pas le seul hiatus de l'ode.

(2) On verra plus loin (III. *Les Œuvres*), que Malherbe reproduit presque mot pour mot, dans les deux premières stances, celles adressées 15 ans auparavant au président de Lacépède, par son ami. Quel aimable plagiat et combien flatteur pour ce dernier !

Je ne résiste pas pourtant
D'être dans moi-même content
D'avoir bien vécu dans le monde,
Prisé (quoique vieil abattu),
Des gens de bien et de vertu :
Et voilà le bien qui m'abonde.

Nos jours passent comme le vent ;
Les plaisirs nous vont décevant
Et toutes les faveurs humaines
Sont hémérocalles (1) d'un jour ;
Grandeurs, richesses et l'amour
Sont fleurs périssables et vaines.

Nous avons tant perdu d'amis
Et de biens, par le sort transmis
Au pouvoir de nos adversaires !
Néanmoins nous voyons, du port,
D'autrui le débris et la mort,
En nous éloignant des corsaires.

Ainsi puissions-nous voir longtemps
Nos esprits libres et contents
Sous l'influence d'un bon astre !
Que vive et meure qui voudra.
La constance nous résoudra
Contre l'effort de tout désastre.

Le soldat remis par son chef,
Pour se garantir de méchef,
En état de faire sa garde
N'oseroit pas en déloger
Sans congé, pour se soulager,
Nonobstant que trop il lui tarde.

(1) Il y a ici pléonasme, car *hémérocalles* signifie « beautés d'un jour. »

. . . .
. . . .
. . . .

Mais, La Garde, voyez comment
On se divague doucement
Et comme notre esprit agrée
De s'entretenir près et loin,
Encor qu'il n'en soit pas besoin,
Avec l'objet qui le récrée !

J'avois mis ma plume en la main,
Avec l'honorable dessein
De louer votre Sainte Histoire ;
Mais l'amitié que je vous dois
Par delà ce que je voulois
A fait debaucher ma mémoire.

Vous m'étiez présent en l'esprit,
En vonlant tracer cet écrit ;
Et me sembloit vous voir paroître,
Brave et galant, en cette cour,
Où les plus huppés à leur tour
Tâchoient de vous voir et connoître.

Mais ores, à moi revenu
Comme d'un doux songe advenu
Qui tous nos sentiments cajole,
Je veux vous dire franchement
Et de ma façon librement
Que votre Histoire est une école.

Pour moi, en ce que j'en ai vu ,
J'assure qu'elle aura l'aveu
De tout excellent personnage ;
Et, puisque Malherbe le dit,
Cela sera sans contredit,
Car c'est un très juste présage.

Toute la France sait fort bien
Que je n'estime ou reprends rien
Que par raison et par bon titre,
Et que les doctes de mon temps
Ont toujours été très contents
De m'élire pour leur arbitre.

La Garde, vous m'en croirez donc
Que si gentilhomme fut onc
Digne d'éternelle mémoire,
Pour (1) vos vertus vous le serez
Et votre los rehausserez
Par votre docte et sainte Histoire (2).

L'*Ode à M. de La Garde*, insérée dans les éditions de Malherbe seulement depuis 1757, est le chant du cygne. Le souffle commence à manquer à la pauvre muse plus que septuagénaire, affalée sur une tombe et qui glisse lentement au bord de la sienne Mais si la pièce un peu terne et diffuse, quoique non sans de charmantes éclaircies, n'ajoute rien à la réputation du poète, elle consacre celle du lettré qui sut l'inspirer au chantre un peu bourru dont l'humeur — il l'avouait lui-même — n'était « ni de flatter ni de mentir » (3). Il le répétait ici fièrement, sous une forme encore plus hautaine, pour donner à ses éloges

(1) Lalanne met *par*.

(2) *Œuvres complètes de Malherbe* recueillies et annotées par M. L. Lalanne (*Les grands écrivains de la France*, Hachette, 1862, t. I, 285-290) et copie de la bibliothèque de Carpentras.

(3) « Vous savez que mon humeur n'est ni de flatter ni de mentir. »
(Lettre de Malherbe à Racan, 10 septembre 1625. Edition de Napoléon Chaix, 1865, p. 330).
Ailleurs, dans une lettre à Richelieu, il parle de « la franchise de *son* naturel », p. 337.

toute leur valeur et aller au devant du reproche d'exagération et d'indulgence :

Toute la France sait fort bien
Que je n'estime ou reprends rien
Que par raison et par bon titre.

La poésie est accompagnée — documentée — de la réponse suivante encore plus affectueuse, non moins laudative et d'où achève de se dégager en pleine lumière la très distinguée et très sympathique physionomie du correspondant (1).

Monsieur (2),

J'avais pressenti les contentements que m'ont donnés vos bonnes nouvelles deux jours avant les avoir reçues, car j'avais l'honneur d'entretenir Madame la Princesse de Conti (3), fort accompagnée en son hôtel, *où il fut bien parlé de vous, qu'elle témoigna désirer de con-*

(1) Nous donnons le texte, sauf quelques coupures, d'après la copie conservée dans les manuscrits de Peiresc à la bibliothèque de Carpentras (XLI, p. 187), lequel n'offre que de légères variantes de forme avec celui publié par Lalanne dans l'édition Hachette, *Les grands écrivains de la France*, œuvres de Malherbe.

Nous nous permettons seulement d'en souligner les passages les plus essentiels.

(2) Sans date ! doit être de 1628. (XLI. p. 187).

(3) Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conti, fille d'Henri duc de Guise, née en 1577, avait été recherchée en mariage par Henri IV, qui la maria en 1605 à François de Bourbon, prince de Conti. Veuve sans enfants (en 1614), elle épousa secrètement le maréchal de Bassompierre. Elle avait infiniment d'esprit naturel et avait pris soin de l'orner par la lecture et par la conversation habituelle de gens instruits. On a d'elle l'*Histoire des amours de Henri IV*, in-12, et l'*Hist. des amours du grand Alex.* lui est attribuée. (*Tableau des intrigues galantes de la cour de Henri IV et de la chronique scandaleuse de son règne.*)

noître en présence, comme en votre bonne réputation. Vous pouvez croire que je n'y oubliai rien à dire de ce que je suis obligé depuis quarante années de votre heureuse connoissance. Il est bien vrai que je ne parle pas d'un si long temps partout, car, par discrétion, il faut vous en retrancher, *étant vous encore garçon et à marier par bonheur.*

En cette belle compagnie on mit sur les rangs votre conversation et votre Histoire Sainte, de laquelle Monsieur votre Gouverneur (1) a conté des merveilles, même aussi MM. les marquis de Gordes (2) et d'Esplans (3), lui pour l'avoir vue chez vous avec votre bonne chère, comme il me dit peu avant son trépas, digne d'être regretté véritablement même de vous qui avez perdu en lui un très assuré ami.

Votre longue et agréable lettre me fut rendue au point qu'un petit frisson de fièvre me faisoit retirer en mon logis et diminua beaucoup mon incommodité *par la douceur de son style et d'autant plus par l'assurance que vous m'y donnez de revenir bientôt à Paris faire le présent de votre livre à cette auguste reine, la mère du roi, de laquelle vous serez très bien reçu, je vous en assure, pour l'avoir ainsi appris de sa propre bouche.* Ne tardez donc que le moins *que votre délicieuse Garde-du-Freinet et votre la Motte (que j'ai nommée un petit Saint-Germain), le vous permettront, afin que l'inconstante fortune qui règne ne vous ravisse ou diminue le bien que vous méritez et que chacun vous désire.*

Vous ne me trouverez plus tel que vous m'avez vu, car ma dernière saison, oragée de tant d'afflictions qui ont désolé ma Calliope, ressent aussi mes enthousiasmes grandement refroidis. Ce nonobstant, j'envoie

(1) Charles de Lorraine, duc de Guise et de Chevreuse.

(2) Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, 1er capitaine des gardes écossaises, gouverneur du Pont St-Esprit, chevalier des ordres du Roi (Artefeuil, II, 408), etc.

(3) Probablement Esprit d'Alard, sieur d'Esplans, marquis de Grimaud.

à votre livre des vers qu'elle m'a dictés parmi les inquiétudes de ma tristesse. Je vous *y exprime une partie de mes bonnes intentions et de mes sentiments sans adulation,* en attendant avec impatience le bien de votre vue ici, pour vous faire ressentir mes bons offices et mes services.

On parle bien en cette cour de vous et de votre petit Carnaval des honnêtes gens, que je n'ai point vu et dont vous me parlez par votre lettre. Etant de ce nombre-là, je vous en dirai mon avis dans *même logis que je vous ai préparé très commodément,* selon notre résolution et votre désir. Nous y en conterons à loisir et vous ferai voir que durant votre absence ma plume n'a pas été inutile.

. . . .

Je ne vous dis rien des divers changements qu'on voit ordinairement en cette cour, car ce seroit autant à vous en conter si je venois de l'île de Chypre où l'on rencontre des caméléons partout; *il est bien vrai que notre expérience est capable de connoître par les causes les évènements et d'y profiter par prudence.*

Si vous venez, vous reculerez mon soleil pour dix ans, aussi je ne vous serai pas inutile par mes adresses et les grandes connoissances que j'ai faites ici. Cependant je finis ma lettre par un violent trouble d'esprit qui me remet en mémoire *le funeste catalogue de tant de bons amis que la mort nous a ravis et, parmi eux, le bon marquis des Arcs (1), votre cher frère, le généreux comte de Sault (2), le brave Crillon (3), mestre de camp des gardes du roi; le judicieux du Vair, notre commun ami,* arraché de notre Provence pour sa perte, tant l'envie a de pou-

(1) Arnaud de Villeneuve, premier marquis des Arcs, mort en 1614.

(2) François-Louis d'Agoult, comte de Sault, mari de la célèbre comtesse de Sault, mort en 1615 (?).

(3) Louis de Berton des Balibes, mort en 1615.

voir sur la vertu même (1) ; le président de la Ceppède, premier président aux Comptes à Aix (2); ce jeune héros, le chevalier de Guise (3);

. . . .

Mais continuant mon funeste catalogue en rétrogradant, je mettrai en compte de nos pertes plus signalées *cet incomparable prince Henri d'Angoulême, grand prieur de France, gouverneur de notre Provence, mon bon maître, qui vous estimoit et aimoit uniquement ; le roi Henri troisième, de qui vous eutes l'honneur d'être connu et favorisé par un bonheur de peu de durée, par la rigueur de la parque ;* le grand Henri, la merveille des rois, et plusieurs autres seigneurs de grande considération.

En jugeant de tous ceux-là ce que je dois, je fais le même que ceux qui nous survivront feront de nous après avoir payé le nole à Caron. Qu'il plaise donc à Dieu de ne nous dénier point l'ordinaire vie des hommes qui la passent doucement comme nous et de n'interrompre point aussi la continuation de *l'inviolable amitié qui nous a liés depuis notre printemps,* étant assuré que la vôtre me sera telle, comme la mienne ne sera point aussi terminée non pas même par la mort naturelle de votre très-humble et très assuré serviteur

Malherbe.

(1) Guillaume Duvair, premier président au Parlement de Provence (1599-1616), ambassadeur en Angleterre, garde des sceaux, évêque de Lizieux, un des premiers prosateurs de son époque, mort en 1621.

(2) Jean de la Cépède, conseiller au Parlement de Provence, puis président aux Comptes, auteur d'une *Imitation des psaumes de la pénitence de David* et des *Théorémes spirituels sur la vie et la mort de Jésus-Christ*, etc , mort en 1622.

(3) Jusqu'à ce dernier, Malherbe avait suivi scrupuleusement l'ordre chronologique. S'il l'interrompt un moment par ce retour en arrière, il y reviendra en terminant la série par le Grand Prieur; Henri III et Henri IV.

A travers le trouble ému et légèrement désordonné de la muse qui

Se divague doucement

on avait pu entrevoir déjà un type de cavalier accompli, aussi séduisant de tournure que de manières et de langage, brave, galant, estimé et aimé de *toutes les personnes d'honneur* pour *ses qualités non pareilles,* auréolé d'une telle réputation de courtoisie et de bonne grâce spirituelle que, dès qu'il paraîtra ou reparaîtra à la cour, il sera entouré.

Les plus huppés à leur tour,
Tâchant de *le* voir et connoître;

enfin un dilettante exquis, curieux de toutes les belles choses, écrivain à ses heures, auteur notamment d'une *Histoire sainte*, ou « école » de morale, qui doit encore rehausser son *los* et mettre le comble à sa renommée.

Mais voilà que cette figure peu banale d'homme de lettres et d'homme du monde et du grand monde, s'éclaire et se précise maintenant à la lumière de traits de caractère et d'esprit qui la font revivre dans son jour et son milieu avec son relief bien personnel. L'ami de Malherbe fréquente dans les meilleures compagnies, compte de hautes, de magnifiques relations. Il vit de pair avec la première noblesse de sa province, régale les marquis et les ducs de sa « belle conversation » et de sa « bonne chère ». A Paris, il est reçu dans les palais des plus grands seigneurs, a ses entrées à la cour. Des princes et des princesses du sang, des rois et des reines l'honorèrent ou l'honorent encor

de leur protection, de leurs augustes sympathies, Henri III, plus particulièrement conquis par son rare talent de charmeur, et Henri IV lui-même, le grand Henri qui avait trop d'esprit pour ne pas l'aimer chez les autres. En ce moment, Marie de Médicis daigne l'assurer du bon accueil qu'elle lui réserve à lui et au livre dont il se propose de faire hommage à la souveraine. L'annonce de ce *Carnaval des honnêtes gens*, comme il l'appelle, excite rien que par le renom de l'auteur, les plus flatteurs murmures et la curiosité de quiconque se pique d'être des honnêtes gens, autant dire de tous les courtisans. C'est la nouvelle à la main du jour, qui défraye les conversations : « On [en] parle bien en cette cour... »

Pour l'*Histoire sainte*, également manuscrite, mais plus connue par des communications amies, il s'en conte simplement « des merveilles ».

Et puisque Malherbe le dit !

Comme écho de succès de salon aussi brillants qu'ils devaient être fugitifs, comme esquisse, dans un cadre de princières relations, d'une existence de gentilhomme de lettres doué de toutes les grâces et d'un réel mérite, délices de la cour et de la ville, enfin comme témoignage d'une amitié glorieuse, il ne se peut rien de plus probant et de plus louangeur, sous une plume aussi véridique et plus souveraine.

Page précieuse encore de biographie que cette revue rétrospective des rencontres réciproques, des communes amitiés « depuis quarante ans [et davantage] de l'heurense connaissance ». Dans ce long retour vers le passé s'ouvrent, de ci de là,

à travers les effusions du cœur, de suggestives parenthèses, lumineuses échappées sur l'état civil de M. de La Garde et certaines particularités de sa vie. Nous apprenons entre autres qu'il était contemporain, à quelques années près, de Malherbe (né en 1555), encore célibataire « par bonheur » ; qu'il avait résidence à la fois à la Garde-Freinet et à la Motte, où il avait eu l'honneur, semble-t-il, de recevoir son illustre ami, et qu'un de ses frères était mort depuis longues années. Celui-ci ouvre presque le « funeste catalogue », dressé avec une imperturbable mémoire et une non moins impeccable chronologie.

Mais là s'arrêtent les renseignements sur les origines, la famille, l'identité du correspondant. Nous ignorons *son nom, sa naissance,* en un mot sa personnalité, qui se dérobe obstinément derrière un titre banal de seigneurie.

Quel était donc ce « gentilhomme provençal » absolument ignoré des plus érudits, ayant eu pourtant son heure de notoriété, nous allions dire de vogue en la république des lettres, occupant une haute place dans l'estime des premiers de sa province et de la capitale, et qui avait réussi à mériter les suffrages du plus autorisé et du moins indulgent des Aristarques ?

On a cru jusqu'ici trouver l'indication de son nom dans un passage mal compris de la lettre de Malherbe où le grand poète évoque le souvenir du frère prédécédé. « Le bon marquis des Arcs, votre cher frère », a fait supposer une seule et même personne sous deux qualificatifs différents et rattacher, un peu à la légère, M. de La Garde aux Villeneuve, marquis des Arcs. Mais la phrase se prête à un autre sens ; elle peut tout aussi bien s'appliquer à deux personnes distinctes, rapprochées par

le hasard des dates dans l'énumération, sans se confondre. Faute d'y avoir pris garde, la trompeuse lueur généalogique, comme certains feux follets de la légende, a complètement égaré dans le champ des conjectures tous les commentateurs sans exception, ou, pour être plus exact, les serviles copistes du premier, et ils sont légion.

Voudrait-on nous permettre de remonter le courant de cette curieuse et assez grossière équivoque, se continuant jusqu'à nos jours, où, faute d'un point... et virgule, un très galant homme perdit sa modeste place dans l'histoire littéraire, et notre ville, par contre-coup, l'honneur d'une petite illustration ?

§ 2. — M. de Lagarde était-il un Villeneuve ? — Singulier quiproquo du Père Bougerel. — Confiscation sommaire et définitive d'un nom et d'une personnalité. — Le véritable La Garde.

L'éditeur responsable est le R. P. Bougerel. Les deux documents, reproduits plus haut, sauvés par une copie de l'infatigable Peiresc, dormaient depuis près d'un siècle en ses riches cartons, lorsque le célèbre oratorien les y découvre et cherche à connaître leur destinataire. Au pied levé, sans même ouvrir les généalogies — toujours dédaignées et toujours indispensables — de ce seigneur de la Garde-Freinet et de la Motte, il fait un frère cadet du marquis des Arcs, Arnaud de Villeneuve (1).

(1) « Le bon marquis des Arcs » ne saurait être qu'Arnaud de Villeneuve, premier marquis des Arcs et le seul décédé du vivant de Malherbe. On sait qu'il mourut à Paris, durant les Etats généraux de 1614, auxquels il avait été député.

Plus de doute alors. Le gentilhomme provençal est un Villeneuve, de la branche des Arcs, et l'enthousiaste érudit de s'empresser d'ajouter à la couronne de la grande famille provençale, rayonnant déjà de tant de gloires militaires, politiques et administratives, le fleuron de l'illustration littéraire.

En 1726, le R. P. Desmolets, également de l'Oratoire, publie dans le tome 1er de la continuation des *Mémoires de littérature* de Sallengre, aussi intéressants que rares, l'ode et la lettre encore inédites de Malherbe, que lui adresse le P. Bougerel avec ses notes, et l'une et l'autre passent sans contradiction.

Dès lors Villeneuve-La Garde, créé et mis au monde par l'un, tenu sur les fonds par l'autre, accepté par tous, entre définitivement dans l'histoire. Les généalogies, qui la veille, ignoraient même son existence, s'empressent de l'adopter ; les biographes s'en emparent, exagérant encore ses mérites, dès qu'il s'agit d'un Villeneuve (1). Les éditions nouvelles de Malherbe jusqu'à celle de notre temps, pourtant si soignée, *des Grands écrivains de la France*, le donnent dans leurs clefs. Quiconque parle du séjour et des amis de Malherbe en Provence, de la cour du Grand Prieur, les érudits les plus consciencieux, les plus infail-

(1) L'abbé Goujet, continuateur de Moreri et copiste du P. Bougerel, en fait « un des plus sçavans gentilshommes de son temps. » et Achard, renchérissant sur Goujet, qu'il pille à son tour, « un des plus célèbres poètes... »

Ils ajoutent, l'un et l'autre ou l'un d'après l'autre, que « Malherbe le loue — Achard surajoute *beaucoup* — en plusieurs endroits de ses ouvrages et de ses poésies qui lui sont adressées », en outre de l'ode connue.

Nous avouons humblement n'avoir su trouver aucun de ces endroits en prose ou en vers, dans les œuvres de Malherbe, tout au moins d'après l'excellente table de l'édition Hachette.

libles d'ordinaire, les Rouard, les Augustin Fabre, les Roux-Alpheran *(tu quoque !)*, tout le monde répète imperturbablement et à l'envi : Villeneuve-La Garde.

L'écho des légendaires citernes se répercutant jusqu'à soixante ou quatre-vingts fois, qu'est-il à côté des sonorités effrayantes et sans fin de l'erreur une fois lancée à travers l'incommensurable confiance du public ?

Cependant — lacune suspecte — alors que les ancêtres les plus reculés, les plus obscurs des Villeneuve sont généralement prénommés et biographiés, ce moderne, contemporain d'Henri IV et de Louis XIII, qui jeta tant d'éclat sur les siens, en est ignoré au point qu'ils ne connaissent ni son prénom, ni sa naissance, ni son décès. Personne ne parvient à lui arracher ce voile de l'anonymat du prénom, ce masque obstiné *N.* de Villeneuve-La Garde, sous lequel il promène, à travers les galeries généalogiques et historiques, sa toujours mystérieuse physionomie.

Avant la publication du P. Desmolets, aucun historien ou chroniqueur de Provence — que nous sachions — ne parle de Villeneuve-La Garde, de sa réputation, de ses écrits. Ni Moreri (1re édition), ni Louvet, ni l'abbé Robert, moins complet, il est vrai pour la branche des Arcs, ni Maynier ne le mentionnent. On le cherche vainement parmi les Villeneuve des Arcs dans les circonstances solennelles de famille où il est d'usage que tous les proches se réunissent. Gaspard, baron des Arcs, père d'Arnaud — le sien propre dès lors — a, du premier lit, outre ce garçon, trois filles. Tous ses enfants se marient. Nous possédons, sans parler de nombre d'autres actes, trois contrats

sur quatre, et nulle part il ne figure. Arnaud fait en 1588, à Paris, une brillante alliance : il épouse la fille du duc d'Haluyn, assisté de son oncle maternel, l'évêque de Fréjus, de Bouliers, et il oublie d'inviter son frère, son prétendu frère du moins, dont il doit être plutôt orgueilleux. Ses sœurs, qui se sont déjà mariées, n'ont pas plus tenu compte de lui que s'il n'existait pas — ce qui n'est que trop réel. Il n'est pas présent davantage au mariage de son neveu germain, Antoine de Villeneuve-Bouliers avec Gabrielle du Mas de Castellane en juin 1624 (1).

Bien plus, Gaspard, devenu veuf, s'éprend d'une dracénoise aussi belle que roturière, et lui donne son nom en 1581. De ce mariage assez romanesque et secret naissent des enfants dont la légitimité sera plus tard contestée en d'interminables procès, et, dans les volumineux dossiers produits, il ne sera jamais question que des quatre enfants du premier lit.

C'est qu'en effet *N.* de Villeneuve-La Garde est un mythe, une invention du trop imaginatif père Bougerel, né d'un quiproquo grammatical. Arnaud de Villeneuve, marquis des Arcs, n'a eu qu'un frère (consanguin), lequel aurait eu deux ans à la mort duGrand Prieur. Il y a beau temps en outre que les Villeneuve ont aliéné la Garde-Freinet et leurs portions seigneuriales de la Motte et aussi de la Garde-lez-Figanières. Aucun d'eux n'a plus

(1) Contrat de mar. 1° de Diane, fille de Gaspard, avec Melchior de Demandols, 1er janvier 1581. (Arch. dép^les du Var, B. 403, f° 604 v°);

2° De Delphine, sa sœur, avec Claude de Villeneuve-Thorenc, du 15 juillet 1581. (*Ibid.*, f° 756);

3° D'Arnaud, frère des précédentes, avec Isabeau d'Haluyn, du 21 février 1588. (*Ibid.*, 404, f° 831 v°).



le droit de prendre et ne prend effectivement le nom de seigneuries sorties de leur maison (1). Il faut alors, de toute nécessité, interpréter la phrase autrement et dédoubler « le bon marquis des Arcs, votre cher frère ». Sous la plume remarquablement concise de Malherbe, ennemie de toute redondance, ce sont là deux personnalités différentes, se suivant dans la liste nécrologique. La seconde est un frère, ou, — ce qui était alors synonyme — un beau-frère de son ami.

Nous n'aurons pas à chercher longtemps ni bien loin le nom de ce dernier qui jusqu'ici a échappé à tout le monde. Une seule famille est connue en notre région pour avoir — par singulière fortune — réuni à cette époque entre ses mains la possession de la Garde-lez-Figanières, la Garde-Freinet et la Motte : c'est la famille Fouque, de Draguignan, et, parmi ses membres, un seul, du temps de Malherbe, porta le titre — doublement justifié — de sieur de la Garde sous lequel il était universellement connu et dénommé. Nous voulons parler d'Esprit Fouque, né dix ans avant et décédé environ sept ans après l'illustre poète. Esprit Fouque perdit précisément un beau-frère à une époque peu éloignée de la mort d'Arnaud de Villeneuve, à côté duquel la place du défunt était dès lors marquée chronologiquement dans « le funeste catalogue » (2).

(1) Voici les seuls titres seigneuriaux que Gaspard de Villeneuve prend dans un acte public de 1579 : Gaspard de Villeneuve, sieur baron des Arcs, Vidauban, Taradel et Séranon. (Donation du 27 octobre 1579 ; arch. dép[les] du Var, B. 403, f° 425 v°).

La remarquable et définitive *Hist. de la maison de Villeneuve*, par E. de Juigné de Lassigny est la première qui ne reproduit pas le pseudo-Villeneuve-la-Garde.

(2) Le véritable nom fut dévoilé par le savant et si regretté éditeur des *Lettres de Peiresc*,

Tandis que pour justifier l'hypothèse oratorienne tout se dérobe à la fois, histoire, généalogie, papiers de famille, titres de propriété, bien au contraire il n'est pas un des détails révélés par les documents sur la personnalité d'Esprit Fouque qui ne s'adapte exactement à ceux donnés par Malherbe. Sa physionomie intellectuelle et morale surtout, telle qu'elle ressort de l'unanimité des témoignages, y compris les témoignages autobiographiques, vient en quelque sorte se placer d'elle-même dans le cadre que le grand écrivain nous a tracé.

M. Tamizey de Larroque, qui voulut bien invoquer notre témoignage à l'appui (III. 351), et par Robert Reboul, le passionné bio-bibliographe dans ses curieuses *Physionomies provençales*. Nous répondons à l'appel trop flatteur de cet excellent ami en coordonnant des recherches commencées depuis plus de 30 ans et dont le résultat, soumis ou communiqué déjà à plus d'un honorable érudit, a fait l'objet d'une note lue au congrès de la Sorbonne, à Paris, en 1897. (*Bulletin histor. et philolog.*, p. 170).

Sur ce nom, nous avons entre les mains près de 200 textes puisés aux sources les plus variées et les plus authentiques : actes de catholicité, livres terriers, délibérations communales, comptes, actes publics, exploits, exploits surtout, à Draguignan, la Garde-Freinet, la Motte, Brignoles; c'est tantôt Esprit Fouque ou de Fouque, sieur de la Garde, la Motte, Soleillas et Vauplane, seigneurie qu'il posséda aussi temporairement; tantôt M. de la Garde ou le sieur de la Garde tout court. La signature est invariablement : *Lagarde*.

Quant à la synonymie de *frère* et de *beau-frère* dans les correspondances et documents familiaux de l'époque, le public érudit auquel nous nous adressons nous dispensera de la démontrer.

II

La Vie

—

§ 1er. – Une dynastie de prévoyants et de laborieux. — Honoré Fouque, marchand de laine et collectionneur de seigneuries.— Fondation d'une famille noble. — Services publics et dévouement des Fouque. — Naissance d'Esprit Fouque, sieur de la Garde (xve-xvie siècles).

Les Fouque de Draguignan — *Fulconis* pour les notaires du moyen âge — éteints depuis longtemps, sont d'origine modeste, comme la plupart des principales familles de nos villes de petite bourgeoisie. Nous ignorons s'ils peuvent être rattachés aux notaires de ce nom du commencement du XVe siècle, syndics de la communauté, et aux avocats dont l'un eut l'honneur de recevoir et de haranguer en 1404 l'anti-pape Benoît XIII (1). Le point certain c'est qu'avant de fréquenter les cours, où ils ne firent pas trop mauvaise figure dans la personne de leur arrière petit-fils, ils avaient longtemps auné le drap, débité les chausses ou pesé la laine sur notre place du Cros.

L'ancienne société, encore trop peu connue dans ses origines, offre maint exemple de ces sautes de fortune, lentement préparées dans l'obscur labeur de la boutique et qui bouleversaient les

(1) Délibérations communales des 28 novembre 1404 et 15 janvier 1405, fos 22 et 31. (Arch. cles, BB. 5).

conditions, comme elles bouleversent nos théories historiques sur le régime des castes. Ce fut surtout l'œuvre de l'aïeul d'Esprit, Honoré Fouque, le dernier de plusieurs générations de diligents, un commerçant en laine du milieu du XVI[e] siècle, qui s'arrondit incessamment et laissa un avoir considérable. Honoré Fouque collectionnait les seigneuries. A l'affût des besoins de la noblesse, partout où il le put, il la chassa de ses châteaux à coups d'écus et devint ainsi successivement, par droit de conquête sinon par droit de naissance, seigneur ou coseigneur de la Garde-lez-Figanières, Comps, Vauplane, Soleilhas, la Garde-Freinet, la Motte, etc. (1). Sous quel régime politique le travail intelligent et tenace ne réussit-il donc pas à opérer sa trouée, et quelle est la forteresse aristocratique la mieux défendue, capable de résister longtemps à ses sapes obstinées? M. de la Garde — comme on appelait déjà l'ancien lainier (2) — fit ainsi souche de gentilshommes auxquels il pouvait bien manquer quelques quartiers, mais qui, pour la considération, la distinction personnelle et les alliances, n'eurent bientôt rien à envier à la

(1) Cf. sur ses incessantes acquisitions : 1° les minutes de son notaire, André Palayoni (étude Etienne, à Draguignan), aux années 1540, f[os] 138 v°, 262 v°, 235, etc ; 1542, f[os] 13, 104; 1545 et 1547, *passim ;* 2° celles d'Honoré Borrély (étude de l'Estang, à Draguignan), année 1559, *passim ;* 3° son testament (arch. dép[les], B. 402, f° 110).

(2) Cf. notamment l'acte de baptême du père d'Esprit, du 5 août 1539 :

Bapt. de Balthasar Fulconis, fils du seigneur de la Garde. (Arch. c[les] à Draguignan, GG. 1, f° 9 v°).

Les Fouque portaient *de gueules à trois soleils d'argent*. (Nostradamus, *Chronique de Prov.*, p. 988).

Voir à l'appendice l'esquisse généalogique de cette branche des Fouque.

noblesse de race. Pas n'est besoin de dire après cela qu'il fut à Draguignan tout ce qu'il voulut, et premier consul jusqu'à trois fois.

A sa mort (1567 ou 1568), l'aîné des enfants, Joseph, eut entre autres la seigneurie de la Motte et le troisième, Balthazar, père d'Esprit, les deux Garde. Le puîné était d'église et déjà pourvu, tout au moins depuis 1553, de la prévôté de Fréjus.

Les fils héritèrent en même temps de sa grande situation et, comme lui, occupèrent le premier rang et les premières dignités locales. Joseph fut porté cinq fois à la tête du consulat — exemple unique, croyons-nous, dans nos annales municipales — et la peste qui le trouva et le frappa dans ce poste de dévouement, abrégea encore son *cursus honorum*. Balthazar y fut élevé à 29 ans (1568), par une dérogation non moins flatteuse au règlement consulaire, plein de méfiance à l'égard des jeunes. Mais il n'atteignit pas la fin de son mandat et fut emporté par un mal assez rapide qui le surprit à Lyon, où il s'était rendu pour affaires, en mars 1569.

Ce consul de 29 ans, si prématurément fauché à 30 ans, s'était marié à 16 avec Jeanne Laurens, fille d'un notaire et bourgeois de Brignoles. Il en avait eu cinq enfants dont deux garçons, Esprit, né à Draguignan, où il fut baptisé le 31 mars 1565 ; un autre, filleul de l'évêque de Sénez, mort en bas âge, et trois filles mariées dans les maisons Rogier ou Rougiers des Sieyes, Villeneuve-Tourrettes et Brun-Castellet.

Les jeunes veuves de ce temps n'étaient pas toujours inconsolables. Deux ans et demi après, le 26 décembre 1571, Jeanne Laurens convolait à Draguignan avec un gentilhomme de la

branche des Villeneuve-Tourrettes, Jacques de Villeneuve-La-Berlière, un des capitaines et non les moins ardents de nos guerres civiles, dont elle eut deux enfants jumeaux qui ne paraissent pas avoir vécu longtemps (1).

---

(1) De ces deux beaux-frères d'Esprit, Brun du Castellet périt misérablement à Flayosc, avec nombre de ses corréligionnaires, dans une maison particulière que La Valette fit sauter le soir du 24 décembre 1589. (*Hist. généalogique de la famille de Villeneuve, dite chronique de Flayosc,*... an VII)

L'autre, Villeneuve-Vauvres, père d'un fils unique aliéné, eut une assez triste vieillesse et mourut entre décembre 1611 et avril 1612.

Duquel des deux, Malherbe a-t-il voulu parler? Le rapprochement des dates ferait pencher plutôt pour le second, quoique, dans l'ordre chronologique rigoureux, suivi ensuite, Villeneuve-Vauvres eût dû précéder le marquis des Arcs. Faudrait-il croire, de la part du vieux poète, à une défaillance de la mémoire? Elle serait très excusable seize ou dix-sept ans après une mort en somme assez peu frappante et qui n'avait pu laisser en son esprit la même impression que celle de personnalités historiques.

Villeneuve-Vauvres avait eu procès, il est vrai, trente ans auparavant ou plus, avec son beau-frère pour la dot de sa femme. Mais si les procès avaient autrefois brouillé, toutes les familles l'auraient été! D'ailleurs, ce qui prouve que le différend n'avait pas trop relâché les liens de l'affection entre les deux beaux-frères, c'est qu'au cours de l'instance, Villeneuve avait consenti main levée d'une saisie de récoltes, en faveur de son adversaire « pour certains bons respects, dit-il, à ce son courage [son cœur] mouvans ». (Acte du 17 juin 1583, notaire Palayoni, f 588 v°).

Nous ignorons si pareils témoignages sont aujourd'hui très fréquents entre plaideurs. Dans tous les cas, ne sont-ils pas à l'honneur de ceux qui les recevaient autant que de ceux dont ils émanaient?

§ 2. — Enfance de Fouque-la-Garde. — Les Villeneuve-la-Berlière et Vauvres et l'assassinat des chefs Razats. — Condamnation des coupables a la roue par contumace. — Entrée du Grand Prieur a Draguignan, accompagné de son secrétaire Malherbe. — Mort de la mère de Fouque-la-Garde. — Cas de télépathie. — Nouvelle visite du Grand Prieur. — Le jeune homme entraîné probablement a Aix. — Origine d'une illustre amitié (1556-1582).

Ce fut un milieu singulièrement bruyant et mouvementé que le nouveau ménage pour l'enfance méditative, un peu mystique, on le verra tantôt, du délicat rejeton des Fouque, si elle s'écoula à Draguignan. Le capitaine La Berlière et son frère, Honoré de Villeneuve-Vauvres (bientôt le beau-frère d'Esprit), s'étaient jetés tous les deux dans la mêlée des partis qui déchiraient alors la Provence, et ils menaient campagne avec Antoine Brun du Castellet, leur futur allié par son mariage avec une autre fille de Jeanne Laurens. D'abord sous les drapeaux des Razats ou royalistes, l'acharnement de ceux-ci dans le siège et la destruction du château des Villeneuve à Trans, les atrocités dont ils se souillèrent, les révoltèrent au point qu'on les voit aussitôt après, pour venger la ruine et le deuil du marquis, leur parent, passer dans le camp des Carcistes. Plus exaspérés maintenant contre leurs anciens corréligionnaires qui s'étaient couverts du sang de leur famille, qu'ils ne l'étaient naguère contre leurs adversaires politiques, ils ne reculent pas devant l'assassinat, attirent les Razats dracénois dans un guet-apens, au quartier de St-Bernard au-dessous de Trans, et laissent trois d'entre eux sur le carreau; puis ils courent au galop à Dra-

guignan achever, à l'entrée de la nuit, par le meurtre d'un quatrième, leur sinistre journée (14 août 1579).

Ces représailles étaient d'autant plus criminelles que la paix entre les partis venait d'être signée en présence de la reine mère, venue en Provence, précédée par Henri d'Angoulême.

Au mois de novembre suivant, le nouveau gouverneur, visitant sa province, sans doute pour y faire exécuter l'édit de pacification, faisait son entrée solennelle dans notre ville endeuillée, et pour le recevoir dignement, on secouait un moment le poids des douloureux souvenirs et on tirait des feux d'artifice en signe d'allégresse, au lendemain de la consternation et de l'indignation générales. Le Grand Prieur, accompagné de son jeune secrétaire normand, François de Malherbe, prolongea son séjour parmi nous (1). Esprit Fouque, pour lors âgé de 14 ans, se trouvait-il encore à ce moment à Draguignan, et faudrait-il faire remonter à cette première rencontre l'origine « de l'inviolable amitié qui les liait ensemble, écrivait Malherbe, depuis *leur* printemps » ? ou bien ne conviendrait-il pas de la reporter deux années plus tard, en 1581, où nous retrouverons le Grand Prieur à Draguignan, sous le toit de la maison familiale des Fouque, toujours suivi, il faut le supposer, de son fidèle secrétaire ?

Les tragiques évènements de cette sombre année 1579, les terribles conséquences qu'ils eurent pour les siens ne purent manquer de frapper profondément la vive imagination de l'ado-

(1) La présence de Malherbe à Draguignan nous est révélée par sa signature au bas des lettres qu'y donna le Grand Prieur, le 16 novembre 1579, à l'effet d'ordonner les démolitions des fortifications élevées depuis les derniers troubles dans divers lieux du vigueriat. (Arch. c[les] de Callas, FF. 137).

lescent et déposèrent sans doute en lui le germe des convictions et des ardeurs politiques de sa jeunesse. A la suite d'interminables procédures ricochant de juridiction en juridiction, son beau-père La Berlière et son beau-frère Vauvres furent condamnés à la roue par contumace. Mais sa plus cruelle douleur fut encore la mort de sa mère, dont la santé ne résista pas sans doute à tant et de si fortes commotions. Cet évènement lui fut révélé au célèbre collège du Mans, à Paris, où il faisait ses études, sous la direction de *N.* Issautier, prêtre de Cabasse, son « gouverneur ». Les circonstances de cette révélation sont trop curieuses pour que nous ne lui en empruntions pas le récit naïf et bien suggestif :

« Il m'est adressé à moy-mesme Esprit de Foulques, seigneur de La Garde, de Draguignan, et du Freinet en Provence, estant jeusne enfant en la ville de Paris, dans le collège du Mans, un lundy matin, entendant la messe dévotement, le 24 juillet 1580, que comme j'estois presque en extase, il me sembla voyr une vision d'esprits portant ma mère ez cieux ; et me sembla que l'un d'iceux m'admonestast de prier Dieu pour ma dite mère, trespassée la mesme heure. Cela exita mes larmes... Constraint de partir de Paris, à cause de la grande contagion, et voulant continuer mes études à Rome, je parvins à Thurin ; là, la triste nouvelle de la mort de ma dite mère me feust donnée par exprez, avec observation véritable du jour et heure de ma vision, comme j'en feus bien informé despuis, estant arrivé à ma maison audit Draguignan (1) ».

(1) *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de* Carpentras, par Lambert, t. I, p. 86.

Cas de télépathie, ne manquera pas de s'écrier la science moderne ; cas de névrose précoce, dirons-nous plus simplement, indice d'une nature impressionnable à l'excès, plus affinée qu'active, nonchalante et un peu rêveuse, un toujours « delayant», diront plus tard de lui ses créanciers.

De retour de Rome à seize ans, ses études à peine terminées, les Villeneuve, ses parents, graciés depuis plus d'un an, l'un d'eux même — La Berlière — devenu gouverneur de Saint-Paul de Vence, eurent l'honneur de recevoir à Draguignan, en décembre 1581, dans son propre hôtel de la rue Saint-François (ancien hôtel de la Préfecture), le Grand Prieur qui y passa plusieurs jours (1). Que Malherbe ait été ou non du voyage, et tout porte à croire que le gouverneur ne se séparait guère d'un si indispensable auxiliaire, il est à présumer que le gentil adolescent aux grâces naissantes, qui captivera plus tard

. . . . Les affections
Du cœur, des yeux et des oreilles,

eut, par sa bonne mine, ses séduisantes manières, son esprit éveillé et cultivé déjà, le don de plaire au Grand Prieur qui l'engagea sans doute à venir à sa cour. A Draguignan se nouèrent, selon toutes les apparences, les premiers liens, trop étroits, nous l'avons vu, au moment où ils furent brisés par la mort, pour ne pas remonter à quelques années en arrière; amitié

(1) Il y fit notamment deux procurations où il prend, entre autres titres, celui d'abbé de Chaise-Dieu, entouré de frère Claude Aube de Roquemartine, commandeur de Comps, et du neveu de celui-ci, de batailleuse mémoire, Jean-Baptiste de Rascas, seigneur du Muy et de Bagarris. (Notaire Mottet, année 1581, f° 794, étude de l'Estang, à Draguignan).

flatteuse en elle-même et précieuse encore plus par celle dont elle lui procura l'insigne faveur (1).

§ 3. — Commencement des embarras d'affaires. — L'essaim des créanciers. — Ouverture de la brèche des aliénations. — Le cabinet a voute d'arêtes de l'hôtel de la rue S[t]-François. — Échauffourée ligueuse a Brignoles.— Participation de Fouque la-Garde. — Poursuites contre les émeutiers et intervention du Grand Prieur.— Assassinat de ce dernier a la Tête-Noire.— Perte d'un puissant et très affectionné protecteur. — Date des premières relations avec Malherbe (1582-1586).

Mais de graves embarras d'affaires, qui ne feront que s'accroître avec les années, le retenaient dans sa ville natale. La fortune paternelle, assez ronde, avait été ébréchée par les frais de l'éducation à Paris, les dépenses de voyage à Rome et ailleurs, ou par la mauvaise gestion de la mère, en cela trop bien secondée peut-être dans son entourage, au point qu'elle ne laissa pas de quoi se faire enterrer. Avant qu'il ait atteint sa majorité, les demandes des créanciers pleuvent sur la tête du malheureux jeune homme. Son oncle le prévôt l'actionne en justice, sans doute pour reprises, et obtient 809 écus (2). Son beau-frère

(1) Plusieurs textes déposent indirectement des relations de la famille d'Esprit Fouque avec le Grand Prieur ou son entourage. Le 18 février 1582, le beau-frère d'Esprit, Henri de Villeneuve-Vauvres, prête les mains à *N*. Gautier, contrôleur et premier secrétaire du gouverneur, pour tenir un baptême à Draguignan avec Anne Fouque-la-Garde, épouse d'Antoine Brun du Castellet. (Arch. c[les], GG. 9, f° 7 v°).

Le 21 octobre 1584, la même tint encore un baptême, cette fois avec un gendarme du Grand Prieur, Balthasar Blanc, dit le Prince, de Paris. (*Ibid.*, *id.*, GG. 9, f° 176).

(2) Acte de compromis du 11 ou 12 décembre 1581, notaire Segond, f° 207 (étude Etienne).

Villeneuve-Vauvres lui intente un procès devant le Parlement, au cours duquel il met arrestation sur son blé de Châteaudouble, un blé prédestiné à être mangé en herbe. Les marchands (les banquiers de l'époque), lui présentent des billets souscrits par son tuteur pour fournitures ou argent prêté. Les fermiers des tailles saisissent ses récoltes qu'ils vendent à vil prix. On le fait condamner au paiement des frais de sépulture de sa mère (1). Il n'est pas certain que les familles des victimes du guet-apens de St-Bernard à Trans n'aient pas recours aussi contre lui, comme lié d'intérêts avec son beau-père et ses beaux-frères. Faute d'argent « pour satisfere » tout ce monde, il faut céder des créances, aliéner des biens, et la brèche s'ouvre par où passera tout le patrimoine, s'allégeant peu à peu et s'amincissant à vue d'œil sur le cadastre dont il remplissait fièrement une grande page (2).

Ces difficultés réglées, La Garde, comme nous l'appellerons désormais, dut aller se fixer à Aix où l'attiraient tant de séductions à la ville et à la cour — nous parlons de celle du Grand Prieur — car on ne le voit plus à Draguignan après le mois d'août 1583. Il n'y reparaît qu'au commencement de 1585 pour signer divers actes dans ce cabinet du rez-de-chaussée de son hôtel, côté du jardin, à la voûte d'arêtes non sans style qui sem-

(1) Actes des 17 et 4 juin 1583, notaire Palayoni, f[os] 588 v°, 557, 583 v°, 587 et 683; 9 août 1583, notaire Tulhe, f° 568 v° (étude Etienne); 17 juin 1585, notaire A. Raynaud, f° 274 (étude de l'Estang), etc.

(2) Actes du 3 mai 1574, notaire Segond, f° 49; 28 mai 1582, notaire Arnoux. (Arch. dép[les], B. 2969, f° 29); CC. 12, f° 445 v°, CC. 13, f° 114, CC. 14, f° 213. (Arch. c[les] de Draguignan).

ble avoir gardé le souvenir d'un maître de goût (1). Mais en juillet, étant à Brignoles, auprès de son beau-frère Rogier ou Rougier des Sieyes, on est un peu surpris de le trouver mêlé à une échauffourée politique, ayant un faux air de conspiration ligueuse qui n'était pas précisément pour plaire au gouverneur, frère naturel d'Henri III.

Un soir, entre 9 et 10 heures, une troupe de gens armés, aux allures suspectes, est signalée dans les rues de la ville royaliste, toujours sur l'œil depuis qu'elle se sent guettée par son redoutable voisin, le baron de Vins, généralissime de la Ligue. Le premier consul revêt incontinent sa cuirasse et marche au devant des séditieux, à la tête de sa patrouille. Dès qu'il les rencontre dans l'obscurité de la nuit : Qui va là, leur crie-t-il ? — Qui va là, lui est-il répondu ? — Le guet de la ville, réplique le premier consul, et aussitôt la troupe de charger et l'un des assaillants, le capitaine Lebar, de porter trois coups de hallebarde au chef de la municipalité. Là dessus grande rumeur. Le tocsin sonne, le viguier accourt avec son lieutenant. L'attroupement est dissipé, mais non sans s'être réclamé du second consul qui aurait autorisé cette patrouille, lui livrant même le mot de passe. A la faveur des lumières qui se sont montrées subitement aux fenêtres voisines, on a reconnu notamment Puget-Ramatuelle et La Garde.

La ville très émue demanda hautement justice au Parlement d'un si grave attentat. Il y eut information contre ses auteurs

(1) Ancien cabinet de l'inspection académique, aujourd'hui salle de réfectoire supplémentaire de l'école communale de filles.



ou complices, parmi lesquels le deuxième consul, aussi embarrassé dans ses réponses que louche avait été sa conduite (1). Au milieu de la vive et générale surexcitation des esprits, l'affaire menaçait de prendre une fâcheuse tournure sans une intervention presque souveraine qui arrêta les poursuites. Au mois de janvier 1586 un projet d'arbitrage arriva d'Aix qui fut soumis au conseil communal et approuvé sans restriction. Esprit Fouque, sieur de La Garde, Raymond Puget, sieur de Ramatuelle, le deuxième consul et le capitaine Lebar étaient déclarés « gentilshommes, gens de bien et d'honneur, respectivement, bons serviteurs du Roi », etc. (2).

Lorsque nous aurons nommé le tout puissant et tout bienveillant arbitre — Henri d'Angoulême — aurons nous besoin d'ex-

(1) Il se pourrait que, dans cette circonstance, La Garde eût été décrété d'ajournement personnel et obligé de passer le guichet. Ainsi s'expliquerait l'allusion de la première partie du vers :

> Être en prison ou pour *crime* ou pour dettes,

qu'on lit dans un de ses sonnets autobiographiques (cf. *Les œuvres*, III). Quant à la dernière partie, on va voir qu'elle n'était que trop justifiée.

(2) Ce capitaine Lebar est témoin à Draguignan, le 1er décembre 1586, d'un bail de la moitié de la seigneurie de la Garde-Freinet et de la Moure, passé par Esprit Fouque, dans son hôtel; notaire P. Mottet, f° 547 (étude de l'Estang).

Voir dans la séance du conseil du 15 janvier 1586 le compte rendu des députés envoyés auprès du Grand Prieur « pour entendre l'appointement que luy pleu traicter et arrest d'expedient que luy a pleu de fere sur le procès... entre la communauté et les sieurs de la Garde et de Ramatuelle. »

L'arrêt, transcrit à la suite, est rendu entre la communauté, d'une part, et Esprit Foucon (*sic*), sieur de la Garde, Raymond Puget, sieur de Ramatuelle, etc., d'autre part. (Arch. cles de Brignoles, BB. 27, fos 3 et 105).



pliquer la priorité donnée dans la nomenclature des amnistiés à notre jeune compatriote ? (1).

Ce fut un des derniers et non des moins éclatants témoignages que La Garde reçut des bontés du Grand Prieur qui, dans cette circonstance, avait poussé la paternelle indulgence jusqu'à oublier un moment ses convictions politiques, nous allions presque dire les devoirs de sa charge. Au mois de juin suivant, il eut l'amère douleur de voir succomber son éminent protecteur dans le sombre drame du logis de la *Tête-Noire*, et la perte ne pouvait être plus accablante pour le jeune et bien aimé favori, doublement atteint dans ses affections et ses rêves d'avenir (2).

Son apparition à la cour du gouverneur lui avait valu, il est vrai, avec une notoriété déjà flatteuse, les plus enviables relations, entre autres celles du poète bientôt célèbre qui devaient être l'honneur de sa vie et de sa mémoire, par elles sauvée de l'oubli. Il faut donc rectifier une légère erreur dans les souve-

(1) S'il était besoin d'une nouvelle preuve de l'appellation généralement donnée à Esprit Fouque, nous la trouverions dans les textes brignolais où il est constamment dénommé le sieur de la Garde. Seul l'accord intervenu ajoute son véritable nom à son titre de seigneurie. Pour tout le monde, dans les relations de société et même dans les écrits autres que les actes d'affaires, à Brignoles comme à Draguignan, à Aix, à Paris, Esprit Fouque était M. de La Garde.

(2) Voici comment un historien moderne raconte le tragique évènement :

« Un gentilhomme provençal... Altoviti, mari de Renée de Rieux, ancienne maîtresse de François Ier, ayant écrit une lettre violente au ministre contre le Grand Prieur, ce dernier, qui en eut connaissance, se rendit en toute hâte à l'hôtellerie d'Aix, où Altoviti était logé et, sans recevoir ses excuses, il lui plongea son épée dans le sein. Frappé lui-même par Altoviti, il mourut le 2 juin 1586 ». (Rouchon-Guigues, *Résumé de l'histoire de Prov.*, 2e édition, p. 269).

nirs de Malherbe, datant en 1628 de *quarante* ans seulement « l'heureuse connaissance » : formée du vivant même du Grand Prieur assassiné en 1586, elle comptait forcément quelques bonnes années de plus.

§ 4.— La Garde, capitaine de la Ligue.— Ses mémoires historiques. — Voyage présumé a la cour d'Henri III. — Adhésion au roi de Navarre. — D'Epernon chansonné se venge de la causticité du spirituel dracénois en faisant démanteler le chateau de la Garde (1586-1594).

Loin des sages conseils de son ami, qui était reparti pour la Normandie avant le drame de la *Tête-Noire*, livré aux influences de famille dans ce milieu des Villeneuve, foyer maintenant de haines irréconciliables, leur jeune parent, dans toute la fougue de l'âge, ne résista pas aux excitations de la lutte acharnée engagée contre les Razats. Déjà l'équipée de Brignoles avait trahi ses velléités politiques. En fin juin 1586 il est définitivement enrôlé sous le drapeau de la Ligue, chargé par le baron de Vins de lever une compagnie de 50 hommes de cavalerie à Cuers (1), et l'achat qu'il fait à Draguignan, le 12 juillet, d'un corselet « à preuve d'arquebuse », témoigne de son intention d'entrer en campagne à la tête de sa compagnie (2). Trois ans après, nous voyons les « ennemys du Roy » occuper son château de la Garde-lez-Figanières, dont les sergents, qui en connaissent le che-

(1) Arch. c^les^ de Cuers, BB. 4, f°s 457 v° et 458.

(2) Notaire Mottet, 1586, f° 321 v°.

min, n'osent plus approcher depuis l'accueil trop *touchant* fait à l'un d'eux (1). Son nom figure sur une liste de rebelles, à Brignoles, à côté du baron de Vins (2); enfin il est à Carcès, probablement dans le château, en 1590 (3), toutes circonstances qui ne laissent aucune illusion sur son attitude et son rôle militant dans les rangs des Carcistes, au cours de cette période si troublée. Les *Mémoires* historiques sur quelques évènements du temps, conservés parmi les collections de Peiresc, à Carpentras, et qu'il faudra désormais lui attribuer, prouvent qu'il partagea tous les aveuglements de ses corréligionnaires jusque dans leur alliance coupable avec l'étranger, déplorable aberration des tristes passions politiques à ajouter, hélas ! à tant d'autres de tous les temps (4).

(1) Des sergents, sommés d'aller exécuter des arrêts au château de la Garde, répondent « que n'estoyt possible y aller, attendu que les ennemys du Roy tiennent et sont saizis dud. chasteau.. et que, en oultre, quand cella ne seroyt pas,.. sont coustumés battre les sarg[e]antz et officiers »; un autre ajoute que « mesmes y ont bien battu ung de ses compaignons [collègues] aultrefoys » (sommation du 28 avril 1589, notaire Michaelis, f° 201, étude de l'Estang).

(2) Arch. c[les] de Brignoles, BB. 29, f[os] 149, etc. Le *Rôle* des rebelles, qui en comprend une cinquantaine environ, porte en tête : Monsieur de Vins, Monsieur de Thoramènes, Monsieur de Ramatuelle et son frère; Monsieur de la Garde, etc. Une transposition peu exacte a fait de ce dernier le frère de M. de Ramatuelle dans la *Notice sur Brignoles* [de Raynouard]. C'est là une erreur manifeste, un peu analogue à celle commise par le P. Bougerel, dans l'interprétation de la lettre de Malherbe.

Décidément on donnait beaucoup trop de frères à M. de La Garde.

(3) Acte de bapt. du 20 septembre 1590 : parr., M. Esprit de la Garde; marr., Marguerite de Grignan, religieuse du monastère de la Cette. (Arch. c[les] de Carcès, GG 3, f° 5).

(4) Ce manuscrit sans signature, inséré au f° 359 du registre LXVI des collections de Peiresc (n° du *Catalogue*, t. II, 359), est qualifié simplement *Mémoires de M. de la Garde*

Ne serait-ce pas durant ces dernières années, où ses absences le dérobent fréquemment à nos recherches, notamment en 1588, qu'il aurait effectué son voyage à la cour d'Henri III, trop tardivement — Malherbe encore nous l'a appris — pour jouir des faveurs du monarque conquis par son esprit d'élite et sa bonne grâce charmeresse (1) ?

L'intelligent patriote ne devait pas être des derniers à se rallier, avec les principaux de la noblesse provençale des deux camps, au grand parti national du populaire roi de Navarre. Ne fut-il même pas un de ceux qui, au dire des chroniqueurs, chansonnèrent l'ambitieux d'Epernon, devenu par sa sourde révolte un des plus irritants obstacles à l'union des partis et à la pacification générale de la province (2)? quoi qu'il en soit, lancées en vers ou en prose, ses flèches spirituelles traversèrent la cuirasse du fier Gascon et pénétrèrent si avant dans les chairs qu'elles le mirent hors de lui. De sa fureur, un témoin subsiste dans nos pittoresques gorges de Châteaudouble, qui en conserve le mélancolique souvenir. C'est là haut, sur la crête, d'où sa

et ne saurait être mieux attribué, à notre avis, qu'à Esprit Fouque. Il suffit de le comparer avec le n° 159 pour être aussitôt frappé de la parfaite similitude des écritures. L'auteur raconte les évènements qui précédèrent le départ du duc de Savoie (1592), pour lequel il ne dissimule pas ses sympathies.

(1) Comment concilier avec l'accueil reçu, attesté par Malherbe, la virulence du sonnet sur l'assassinat de Bussy (cf. III, *Les œuvres*,)?

(2) « On chansonne le duc d'Epernon, en 1593, quand il assiège la ville d'Aix. En 1596, on le chansonne encore, quand il sort de Provence ». (*Louis Bellaud de la Bellaudière, poète provençal du XVIe siècle. Etude historique et littéraire*, par Augustin Fabre, Marseille, 1861, p. 108).

brune silhouette émerge de la verdure des fourrés, le vieux château de la Garde, démantelé par le vindicatif gouverneur pour châtier son maître trop caustique.

Nostradamus a raconté l'épisode avec le plus de détails, y ajoutant quelques traits de physionomie intéressants à rapprocher du médaillon d'après Malherbe, avec lequel ils offrent une ressemblance frappante.

1594 « La Garde, gentilhomme de Draguignan, du surnom et armes des Foulques, qui tiennent trois soleils d'argent en champ de gueules, n'a guère moindre suject de se souvenir d'une tresve si maudite, puis que ce fut en ce mesme temps que le Duc d'Espernon, duquel il avoit parlé un peu trop librement et en jeu, luy fit razer de fonds en comble son chasteau d'habitation. *Ouy quelle adresse d'esprit et de promptes et galantes responses qu'il sçache avoir sur tous les autres du pays :* ce qui sans doute porta le Duc à ceste lamentable et prompte ruine, piqué d'extrême despit. Tant y a que, si quelques édifices doivent estre espargnez, ce sont, après les temples et les maisons des nobles............. » (1).

(1) *Hist. et chron. de Prov.*, 8e partie. p. 988.

Nostradamus parle au figuré. Le château fut démantelé et ruiné, mais non rasé et il en resta le squelette, qu'on ne prit pas la peine de démolir, le temps devant s'en charger.

L'expédition eut lieu vers avril ou peu avant, comme en témoigne l'article de dépense suivant, tiré des comptes communaux de Fréjus :

[24 avril 1594) « A payé à [Anthoine] Barboux deux escus pour deux jours qu'il a vacqué deux siens chevaulx pour porter de poudre lhors que Monsieur d'Espernon alloyt assieger le chasteau de la Garde... » 2 écus. (Arch. cles, CC. 71, 1593-1595, fo 198 vo).

Honoré Bouche écrit de son côté :

Si le père Bougerel, qui ne consulta pas plus les historiens que les généalogistes, avait ouvert simplement Nostradamus, un contemporain aussi favori du Grand Prieur, ou le classique Honoré Bouche, au lieu d'être réduit à forger de toutes pièces — ou plutôt sans pièces — un Villeneuve de fantaisie, il y aurait retrouvé M. de la Garde avec son origine, son « surnom et armes », son esprit ingénieux et primesautier, c'est-à-dire avec sa « belle conversation » relevée au besoin par une fine pointe de malice.

§ 5. — VOYAGE A LYON AUPRÈS D'HENRI IV. — EMPRUNTS ET LIBÉRALITÉS. — SAISIE DES BIENS. — PROCÈS EN REVENDICATION DU CHATEAU DE LA GARDE-LÈS-FIGANIÈRES PAR LE COMTE DE FOIX. — PERTE DE LA SEIGNEURIE DE LA MOTTE. — LE SERGENT ARDICT, LA PIEUVRE LÉGALE. — DÉTRESSE ET MALADIE. — INSOUCIANCE PHILOSOPHIQUE ET FIÈVRE DE TRAVAIL. — PROCÈS ET ENVOIS DE SANGLIERS DES VASSAUX DU FREINET (1595-1621).

Lorsqu'en septembre 1595 l'Union royaliste d'Aix envoya ses délégués auprès d'Henri IV, à Lyon, où il s'était rendu « afin de régler les affaires du Midi » (1), La Garde résolut de se joindre à la députation. Il ne lui manquait pour cela que 1000 écus qu'il réclama bonnement, à titre de prêt, à ses vassaux de la

1594. « Voire le... Duc d'Epernon, pendant cette. . trève,... fit razer le château de la Garde près de Draguignan, en hajne de ce que le seigneur de ce château, *personnage assez libre en son parler* (qui est venu bien avant en nos jours), l'avoit piqué en quelques-unes de ses railleries ». (*Hist. de Prov.*, II, 800).

(1) Henri Martin, *Hist. de France*.

Garde-Freinet, un peu ahuris de si exorbitante demande. Malgré la succession du grand père maternel (1), malgré l'héritage plus récent de l'oncle le prévôt — accepté, il est vrai, sous bénéfice d'inventaire (2), — on était toujours dans les mêmes besoins d'argent, réduit à faire appel au crédit, même à emprunter sur gages. L'un des nombreux créanciers, capitaine Aubertin Mazin, de Grasse, des parents de Bellaud de la Bellaudière, le charmant bohême avec lequel La Garde paraît avoir eu des rapports, a avancé notamment seize écus, échus depuis longtemps, qu'il n'est jamais parvenu à rattraper. Après sa mort, Christophe, son fils, se fait remettre en nantissement une bague en or où « y a neuf petites pierres enchâssées, rouges, l'une auprès de l'autre » (3).

Toutefois les obsessions de M. Dimanche n'empêchent pas de se montrer libéral à l'occasion vis-à-vis des autres. On ne paye pas ses dettes, et on donne à un cousin, Auban Fouque, sieur de Baudron, tout un « affar » de terres en ce quartier et on y ajoute une pension de 40 écus sur le Trésor. Il a rendu tant et de si « agreables services » cet excellent cousin, de tout temps particulièrement affectionné, et puis naît-on impunément grand seigneur (4) ?

En attendant, les procédures vont leur train. Les biens ru-

(1) Décédé vers 1588.

(2) Décédé en 1598.

(3) 20 août 1599, acte de sommation, notaire Arnoux, f° 858 (étude Etienne).

(4) Acte de donation du 11 août 1600, notaire Mottet, insinué le 11 septembre suivant. (Arch. dép^{les}, B. 408, f° 642 v°, etc.).

raux deviennent la proie des collocations, et le pauvre hôtel de la rue St-François, saisi pour tailles, est loué à un couturier après avoir logé des Altesses. Son insouciant propriétaire ne reparaît à Draguignan, où trop de tracas l'assiègent, que par intervalles, pour une grosse affaire de succession — grosse de procès, — à moins que ce ne soit pour tenir un baptême avec quelque marquise (1).

Au milieu de quelles inextricables complications se débat en effet cette nature de penseur et d'artiste, ce mondain raffiné, né pour la parade élégante des salons et condamné à se morfondre dans les antres de la chicane ou dans d'autres lieux voisins, encore plus à l'ombre, dont il vit comme jadis Villon, comme son ami la Bellaudière, retomber derrière lui la lourde et triste porte ! Ce n'est point assez de disputer à la meute des sergents les débris du patrimoine familial ; voilà qu'il faut maintenant le défendre contre des revendications d'outre-tombe formulées au

(1) Blanche de Solliès, femme de Jean de Villeneuve, marquis de Trans. Esprit Fouque tint avec elle à Draguignan, le 19 février 1608, une fille de Raphaël Figuière, de la Motte, son avocat, dont il eut plus tard si peu à se louer. (Arch. c^les^ de Draguignan, GG. 16).

La Garde était aussi à Draguignan en mars 1598. (Arch. c^les^, BB. 18, f° 467).

Quant à la succession poursuivie à la même époque, c'est celle de son cousin germain Pierre Fouque, sieur de la Motte, décédé ne laissant que des filles. Esprit la revendiqua et l'obtint en vertu de la substitution du fief de la Motte de mâle en mâle, apposée au testament d'Honoré, son aïeul précité.

Mais ce ne fut pas sans lutte, récriminations et pleurs de la part de la veuve. Obligée de quitter la maison de feu son mari, Isabeau de Claris ne put se contenir et outragea le fils dans l'honneur de sa mère, répétant, d'après un ouï-dire, qu'elle était une p.. Esprit la contraignit à faire amende honorable (30 mai 1608). (Arch. dép^les^ du Var, B. 461, f°s 713 et 717).

nom des descendants à la cinquième génération des possesseurs d'antan. Ces surprises n'étaient pas rares sous le régime successoral des substitutions indéfinies, autorisées par notre ancien droit pour le plus grand profit des gens de justice.

Jean-Frédéric de Foix, arrière petit-fils d'Anne de Villeneuve, fille de Louis, premier marquis de Trans, et d'Honorate de Berre, réclame en effet la restitution de tous les biens de ses ancêtres substitués par des testaments datant de bientôt un siècle. Or parmi ces biens, se trouvent les terres de la Garde-lez-Figanières et la Motte, aliénées par les héritiers de Louis de Villeneuve en faveur d'Honoré Fouque, aïeul d'Esprit, la première en 1542, la deuxième en 1563 et que ce dernier a réunies sur sa tête. Le procès, déjà pendant au Grand Conseil en 1579, dure, selon l'usage, des années, entraînant pour lui des déplacements et des frais qui l'obligent à recourir à des bourses amies. Il réussit cependant à sauver la Garde, mais il a le chagrin de se voir enlever, par un arrêt du 3 septembre 1612, la Motte et, à la suite, l'hôtel de la rue St-François que son adversaire victorieux retient pour les dépens.

Puis, lorsqu'il est parvenu, non sans peine ni débours, à se faire reconnaître maître unique et incontesté de la Garde, arrive l'hoirie de Villeneuve-la-Berlière qui, en vertu de nous ne savons quelle créance de famille, exerce sur ce domaine la série procédurière des saisies, exécutions, séquestrations, collocations, etc. Les soldats de d'Epernon ne rasèrent et imparfaitement qu'un manoir plus ou moins habitable ; l'âpre nuée des sergents rase plus proprement le sol, et il ne reste au pauvre seigneur qu'un château sans toiture et une terre sans produit.

Être étranger, n'avoir point de retraite,

soupirera-t-il tantôt non sans mélancolie ni raison. S'il lui restait au moins la libre disposition de ses revenus de la Garde-Freinet ! Mais un sergent Ardict — trop bien nommé, — d'autant plus inexorable qu'il poursuit pour son propre compte, passant sur le corps de ses confrères, a bientôt fait de tout saisir, même ce qui l'est déjà et enlace si bien sa proie dans ses redoutables tentacules qu'il ne la lâche même pas sur un lit de douleur.

Tout conspire contre l'infortuné gentilhomme, tout se réunit pour fondre à la fois sur sa tête en cette année de disgrâce 1618. Plus aucun revenu, nulle ressource, pas même un abri, et la fièvre qui le mine par surcroît, sans désarmer la pieuvre légale, l'impitoyable Ardict (1) ! De plus vaillants auraient succombé sous ces coups répétés du sort, sous ce poids accablant de la destinée. Lui n'entretint oncques un commerce plus assidu, plus passionné avec ses auteurs favoris, avec la muse, ne mit tant d'ardeur à colliger, butiner, composer. La transcription au moins de la plus grande partie de l'unique et volumineux manuscrit littéraire qui nous reste de lui, appartient à cette année néfaste. Et sa Calliope ne fut jamais plus heureusement inspirée qu'en chantant ses cruelles infortunes, avec quel détachement, quelle sérénité imperturbable mêlée d'un grain d'ironie ! Le poète possède évidemment un fonds de philosophie.

(1) Cf. sommations des 11 août 1618, 20 août et 30 septembre 1620, notaire Malespine, f°s 971 v°, 1261, 1298, 678 et 1272 (étude Etienne, à Draguignan).



inépuisable auquel celui de son escarcelle n'a que le grand tort de ne pas ressembler. Quant à la table, elle n'a pas cessé d'être recherchée et sans doute constamment ouverte ; car, au milieu des ennuis sans nombre et sans répit dont il est abreuvé et encore qu'il soit en procès avec ses vassaux de la Garde-Freinet, il ne néglige pas, au besoin, de leur demander de faire chasser pour lui au sanglier. Eux-mêmes, connaissant le péché mignon de l'adversaire, n'ont garde d'oublier — pour l'amadouer — les envois de « beste fere » ou de « bestes cabrolles », qu'ils savent d'avance devoir être beaucoup mieux goûtées que tous leurs arguments juridiques (1).

§ 6. — La Garde familier de Peiresc et de Gassendi.— Succès du procès en réintégration de la Motte, etc. — Maladie a Draguignan au logis de la Croix-d'Or. — Obsessions du sergent Ardict. — Mort de Malherbe et la fin d'un beau rêve. — Inextricables embarras. — Commande suggestive de meubles (1626-1629).

Au printemps de 1626, La Garde, réinstallé depuis quelques années à Aix, où son existence échappe à nos recherches, poursuit devant le Parlement contre son cousin par alliance, Lascaris-Châteauneuf, des comtes de Vintimille, la restitution des diverses seigneuries de famille dont il avait été dépossédé,

(1) Esprit Fouque, seigneur de ce lieu de la Garde-Freinet, « a envoyé de luy chasser » (21 octobre 1618, f° 136).

« M. de la Garde a mandé par cy-devant de luy faire tuer un sanglier, ce que lad. communauté a faict. » (8 février 1619, f° 142 v°).

notamment celle de la Motte (1). On peut croire qu'il ne néglige pas plus qu'un autre de solliciter ou de faire solliciter ses juges avec l'insistance naturelle aux plaideurs de tous les temps. Il fait entre autres au célèbre Peiresc, son ami, de fréquentes visites, trop fréquentes même au regard des multiples occupations du laborieux investigateur et aussi des ménagements que réclame une délicate santé. Aussi, un jour que les fâcheux avaient été plus nombreux et plus encombrants, Peiresc ne peut réprimer un petit mouvement d'impatience bien naturel, en écrivant à Gassendi : « Tous mes amis n'ont pas la même discrétion que vous et me viennent presser de travailler [intercéder ?], qui pour l'un qui pour un autre, et M. de la Garde tout le premier ; de sorte que, si vous luy en faictes un jour de reproche, ce ne sera pas sans cause légitime (2) ». A quoi Gassendi de

Au sujet du procès des fours, le consul « remonstre que seroyt bon fere present d'une beste fere, telle que se porra, et sera portée à M. de la Garde à Aix... ».

Députer à Aix pour porter « deux bestes cabrolles.... » (4 avril 1621, f° 199).

Cf. autres délibérations de 1621, 1623 et 1634. En décembre 1634, ce procès des fours durait encore et pendait au Parlement de Grenoble. (Arch. c[les] de la Garde-Freinet, BB. 5).

(1) Augustin de Lascaris-Châteauneuf, des comtes de Vintimille, fils de Claude et de Pierre (Pierrette) d'Agoult, avait épousé en 1571, à Draguignan, Jeanne Fouquesse, cousine d'Esprit, fille de feu Antoine, docteur en droit et avocat. (Arch. dép[les], B. 402, f° 588).

Comme conquête du Tiers-Etat dans l'ordre social par la puissance invincible du travail et de l'épargne, que dire de cette petite-fille du lainier de la Place du Cros entrant dans la descendance des anciens empereurs de Constantinople ?

(2) Le regretté Tamisey de Larroque avait cru voir dans ce personnage quelque membre de la famille provençale de la Garde à laquelle appartenait le vertueux André de la Garde, comme s'exprime Roux-Alphéran, dit-il, natif de Marseille, procureur général au Parlement en 1694 et décédé en 1728.

Il est assez surprenant que le savant autant que sagace éditeur n'ait pas songé plutôt à

répondre sur un ton de familiarité qui donne bien la note de ses bonnes relations avec le sympathique importun : « Si M. de la Garde n'est sage désormais, je le recommande à fanfreluche (1) ».

Le procès gagné (2), La Garde quitta la ville où il recevait à sa table marquis et ducs, alléchés par la haute saveur de son esprit et des succulentes hures des sangliers des Maures, lorsqu'il n'était pas traqué à son tour comme un fauve, et rentra au gîte dracénois,

Traînant l'aile et tirant le pied,

sa santé, semble-t-il, aussi épuisée que sa bourse. Nous le trouvons en août, réfugié dans l'ancienne maison paternelle, devenue une hôtellerie banale à l'enseigne, combien ironique, de la *Croix d'or*, et il y languit, souffrant, durant de longs mois. Mais Ardict, inéluctable et sans entrailles, ne lui fait pas grâce de ses visites. Il vient, revient souvent, le harcèle, le presse d'entrer en compte, de liquider un long arriéré, de lui abandonner jusqu'à entière satisfaction les « fruits » de la Garde-Freinet. Voilà trois mois que son débiteur « s'excuse sur l'indisposition, le dellayant de jour en jour ! »

l'ami de Malherbe, contemporain de Peiresc, et tout indiqué par ses goûts et ses œuvres d'intellectuel, comme l'un de ses familiers (*Lettres de Peiresc*, IV, 178 et 181.)

(1) Tamisey de Larroque avoue n'avoir trouvé cette expression ni dans nos lexiques ni dans nos vieux auteurs.

Fanfreluche ne personnifiait-il point, par hasard, l'amusette favorite de La Garde, la poésie légère, pour laquelle on comprend le profond dédain du grand philosophe ? comme s'il avait dit : nous le renverrons à sa bagatelle !

(2) Par arrêt du Parlement, Esprit Fouque-La Garde fit condamner Lascaris à lui rendre et désemparer les places de Soleillas, Vauplane et la Motte (cf. procuration donnée le 24 avril 1626, notaire Porcelly, f° 469, étude de l'Estang).

Le malade proteste de sa « bonne intention de sourtir d'affaires », « may prefferant sa santé à toutes choses », comme de raison, il demande en merci qu'on le laisse se rétablir et retourner à Aix où sont tous ses papiers sous clé. Si l'on veut prendre les revenus de la Garde-Freinet, que ce soit « à l'amiable », « sans aulcungs exploicts et contrainctes », sans « despans frustratoires ». Il en a tant essuyé, le malheureux, qu'aurait pu lui éviter son avocat, Me Figuière, la négligence en personne, auquel il dira son fait dans l'occasion (1) !

La réponse de Malherbe indique que La Garde lui avait écrit de notre pays, de sa « délicieuse Garde-du-Freynet », où il passa notamment toute l'année 1628, veillant d'un œil jaloux à la conservation du précieux gibier que l'on sait, dans une localité qui fournissait, semble-t-il, beaucoup plus de braconniers que de bons soldats (2). C'est là que lui parvint, selon toutes les apparences, la douloureuse nouvelle de la mort du grand poète, d'autant plus accablante pour lui qu'il y était moins prépare, à en juger par le ton visiblement enjoué de sa lettre et le projet de sa très

(1) Cf. procuration du 24 août 1626, notaire Porcelly, f° 466, et sommation du 19 décembre suivant, notaire Malespine, f°s 1496 et 1366 (étude Etienne).

(2) Cf. sommation des consuls de la Garde au bailli de Grimaud qui aurait fait des procédures contre des chasseurs de sangliers, du 22 septembre 1628.

Esprit Fouque, intervenant, dit qu'on n'a sévi que contre « quelques chasseurs incorrigibles qui vont constamment aux grandes et petites chasses avec harquebuses », tandis qu' « il est très veritable qu'en ce lieu, *il n'y a pas eu un seul homme qui ayt jamais servy le Roy*, ny capable de le pouvoir faire ; au contraire, la pluspart, borgeois et paisans... escandalisent les passants à les voyr si insolemment armés.... ». Notaire Perrin, f° 378 (étude Granier, fils, à la Garde-Freinet).

prochaine visite. Il perdait à la fois un vieil ami des plus affectionnés et le précieux appui d'un tout puissant patronage.

Adieu maintenant le rêve du triomphal retour à la cour ! S'il fut réalisé — ce qui est douteux — ce ne dut être que bien plus tard, les trois années qui suivent ayant été passées presque sans interruption à la Garde, la Motte, ou Draguignan, toujours au milieu des mêmes tracas d'affaires, des énervantes préoccupations d'argent, dans un perpétuel travail de combinaisons et d'expédients (1). Le lourd passif roule, incessamment grossi, vers un avenir obscur, chargé de le liquider. En mai 1629, il faut engager cinq annuités des fermages de Soleillas pour rembourser 1800 liv. à un Vintimille « illustre et genereux » — généreux autant qu'un créancier peut l'être (2). On finit par régler une note vieille de trois ans à la *Croix-d'or*, sans éviter condamnation pour une nouvelle dette de 48 écus (3). Ce qui bien plus que les

(1) Grâce aux actes publics de toute nature qu'entraînait fréquemment l'administration d'une seigneurie, on ne perd pas un jour de vue Esprit Fouque, dans nos études de notaires qui nous furent ouvertes à Draguignan, nous n'avons pas à dire avec quel aimable empressement et à la Garde-Freinet avec une urbanité exquise par le regretté M. Guillabert.

Or, durant ces trois ans, le plus long intervalle passé sans rencontrer notre compatriote va du 16 février au 22 avril 1630 Cette absence probable, coïncidant avec le séjour à Lyon de la reine-mère — l'auguste protectrice — pourrait autoriser l'hypothèse, mais la simple hypothèse du voyage qui était depuis si longtemps « *in votis* ». Cf. actes des 12 février 1627, notaire Malespine, f° 94 ; arch. dép[les], B. 363, sentence du 1[er] juillet 1630, acte du 12 juin 1629, notaire Malespine, f° 302 et *passim*.

(2) Cession du 31 mai, notaire Garcin, à Trans, f° 545. (Arch. dép[les], S.E., *Notaires et tabellions*, notaires de Trans, et acte de sommation du 11 août 1629, notaire Olive, f° 275 (étude de l'Estang).

(3) Quittance du 15 octobre 1629, notaire Olive, f° 349.

objurgations, menaces ou poursuites des créanciers semble préoccuper l'incorrigible amphitryon, c'est la confection de lits, dressoir et table [à manger ?], dont la commande faite apparemment après le gain du procès, est très suggestive, étant données ses habitudes invétérées d'hospitalité. Il talonne et somme devant notaire les ouvriers, aussi peu empressés à en effectuer livraison qu'il l'est d'ordinaire à régler leurs factures (1).

§ 7. – Retraite a la Motte. — Un type de seigneur philanthrope. – Paternelles admonestations aux vassaux. — Souvenir a ceux de la Garde-Freinet. — Dernières et implacables revendications de famille. — Mort inconnue. — L'épitaphe (1629-1635).

Définitivement rentré en possession de la Motte, La Garde quitta le Freinet pour revenir en son « petit Saint-Germain », surveiller de chez son bailli les travaux d'agrandissement d'une sienne maison du quartier de la Forge, dont il veut faire une façon de château seigneurial. Pour bâtir, naturellement il emprunte, demande des acomptes à ses fermiers, tandis qu'avec ses débiteurs il transige, faisant *grâce du surplus*, toujours géné et toujours libéral (2). Il y a beau temps, nous l'apprendrons tantôt de sa bouche, qu'il est même résigné à

N'avoyr jamais ce que l'hon a presté.

(1) Acte de sommation du 15 mars 1629, notaire Malespine, f° 150 v°.

(2) Actes des 11 et 28 avril, 31 mai 1631 et 19 mars 1632, notaire Garcin, à Trans, f°s 403 v°, 628, 687 et 57.

Pour la première fois en contact direct et journalier avec une population toute agricole, si sa délicatesse exquise en éprouve plus d'un froissement, sa sollicitude y trouve mainte occasion de s'émouvoir et de s'affirmer. Quelle anarchie morale et matérielle dans ce petit fief rural, abandonné à lui-même durant un demi-siècle ! Il essaye d'éveiller autour de lui les âmes et les cœurs, *sursum corda!* d''enrayer de déplorables habitudes de paresse, de désordre, de violence, contractées depuis cinquante ans qu'aucun seigneur n'est plus présent pour exercer un peu de surveillance, maintenir la discipline et la bonne harmonie, donner l'exemple du bien vivre. Cette nature idéaliste rêve d'élever le niveau d'un milieu de paysans, dominé naturellement par ses grossiers instincts, de l'éclairer sur ses intérêts moraux et ses besoins matériels, les conséquences désastreuses de son imprévoyance, d'arrêter ses penchants funestes, dissiper ses erreurs et ses préjugés. Généreux anachronisme !

D'abord, plus de travail le dimanche, dit-il aux consuls ! Un peu moins de temps à la pêche et à la chasse et un peu plus à la culture de « votre bon terroyr, la plus part jacent [en jachère] » ! Respectez donc mieux vos forêts, cette richesse naturelle ! Et tous ces jardins sans clôture, et ces chemins si mal entretenus, et ces eaux potables, « dont Dieu vous a abondemant favorisés », que vous laissez perdre par votre incurie ! Que d'affligeants spectacles pour qui s'intéresse à vous et a cure de votre bien-être !

Notre malheureuse province est désolée par la peste, et vos avenues restent librement ouvertes ! Dans votre inconcevable apathie, vous n'avez pas même songé à vous assurer le secours

d'un médecin, d'un chirurgien, les médicaments d'une officine! Puis, faisant vibrer non sans habileté la corde de l'amour propre local : Que ne prenez-vous « exemple » sur « vos bons voisins » [les habitants du Muy?] qui, eux, ont l'intelligent souci de leur conservation et ne reculent, pour se préserver, devant aucune précaution, aucun sacrifice!

C'est « vostre bon et legitime seigneur » qui vous avertit « charitablement » et voudrait éviter de recourir à l'intervention de la justice. J'ai mandé tout exprès un notaire royal du voisinage pour vous rappeler publiquement les devoirs de vos fonctions. Si, dans huit jours, vous n'aviez pris aucune mesure, je saurais ce qui me reste à faire (1).

Le compte que tinrent les consuls de ces sages conseils — comminatoires à regret — l'histoire de la Motte, plus muette que les carpes de la Nartuby, n'en dit mot (2). D'ailleurs l'indulgent seigneur n'oublia-t-il pas bien vite ses sévères menaces? Il avait en effet d'autres adversaires à fouetter en justice, le sempiternel Ardict (ces sergents avaient la peau dure), qu'en sa qualité de réformé, il fallait traîner à Grenoble, devant la chambre de l'Edit et, avec lui, Me Raphaël Figuière, l'incurie faite homme — n'était-il pas de la Motte? -- puis le séquestre, sans doute tous co-partageants!

N'importe! l'intellectuel mondain que nous connaissions jusqu'ici par ses dettes beaucoup plus que par ses œuvres, se

(1) Acte de sommation du 26 septembre 1631, f° 845, notaire Garcin, à Trans.

(2) Les archives de la Motte, aussi pauvres que leur seigneur, ne remontent pas au-delà de la 2e moitié du XVIIe siècle.



révèle dans cette admonestation paternelle et ferme sous un jour nouveau de bonté éclairée, d'esprit progressiste, nous allions dire de dévouement philanthropique. Ce seigneur, formé à la rude école de la fin du XVIe siècle, n'est point banal, qui se préoccupe à ce degré de la moralité, de l'hygiène, de la prospérité des paysans de son fief. Il ne ressemble en rien au légendaire tyranneau féodal, ni au type d'égoïsme hautain et rogue du bourgeois parvenu, que la loi constante du flux et du reflux des fortunes substituera de plus en plus, encore mal décrassé, à la noblesse de roche, dont il prendra la morgue sans la faire excuser par la même distinction des sentiments et des manières, ni par aucun service public. Dans ce petit-fils de marchand se sont épanouies, parce qu'elles sont arrivées à maturité, les qualités accumulées d'une vieille race successivement épurée à travers les diverses couches, naturelles et fines fleurs d'aristocratie qui sont le produit et le couronnement de la fortune et la plus brillante parure d'une société.

Mêmes attentions bienveillantes pour ses vassaux de la Garde-Freinet, encore que trop chasseurs et un peu processifs. Même empressement à leur être utile sans la moindre rancune. Ils ont besoin d'un titre qui est entre les mains d'un parent, Rougier-St-André. La Garde réussit à le leur procurer, de quoi on le remercie par le présent, toujours bien venu, d'une paire de perdrix. L'habitation, en retard sur bien d'autres villages, manque encore d'horloge en 1634. Le seigneur connaît « certain personnage quy [en] avoit ung pour vendre et qu'on l'auroit à bon marché », — ce sont les consuls qui parlent, — et il s'est fait un

plaisir de leur signaler cette excellente occasion de réaliser une amélioration si souhaitable (1).

Par ces témoignages d'intérêt et de bonté de l'homme de cœur que les sergents ne furent pas les seuls à exploiter, se clôt la série des documents recueillis sur sa vie si peu connue, si tourmentée et encore bien obscure. Hélas ! son heure allait bientôt sonner à une autre horloge que celle de la Garde-Freinet, d'où il avait eu la douleur cruelle d'être expulsé par d'implacables revendications de famille (2). Il ne survécut que peu de temps à cette suprême injure et s'éteignit entre avril et novembre 1635, sans qu'il nous ait été possible de découvrir, malgré toutes les investigations, le lieu, ni la date précise du décès (3).

Comme la plupart des détails de sa biographie, sa mort nous est révélée par des actes de procédure, car les gens de justice continuèrent à piétiner longtemps la tombe du pauvre prodigue dont la succession embarrassée fut pourvue d'un curateur qui lui aurait été bien plus nécessaire à lui même sa vie durant (4).

(1) Délibération des 12 février et 19 mars 1634, BB. 7, f[os] 259-260 v°. (Arch. c[le] de la Garde-Freinet).

(2) Suivant arrêt du 7 avril 1634, obtenu à la requête de Louise Fouque, veuve de Villeneuve-Vauvres, sœur d'Esprit Fouque, celui-ci avait été partiellement dépossédé, par collocation, du fief de la Garde (cf. sommation du 25 février 1639, notaire Olive, f° 687).

(3) Le 15 avril 1635, il est encore parlé des exécutions à faire contre lui par la communauté de la Garde-Freinet (arch. c[les], BB. 7, f° 290 v°), et, le 2 novembre suivant, Esprit Brun du Castellet, son neveu et filleul, donne procuration à l'effet de comparoir à « l'ouverture des coffres de feu Esprit Fouque, sieur de la Garde... », dont il est « le plus proche ». (Notaire Bonnet, f° 1515, étude de l'Estang).

(4) Cf. l'arrêt du Parlement du 30 juin 1645. (Arch. dép[les], S.E., *Titres de famille* famille Limon).

La Garde dut mourir intestat; on ne trouve en effet ni aux insinuations d'Aix ni à celles de Draguignan, aucune mention de dernières dispositions (1). Au fond, qu'aurait-il bien pu laisser? Quelques dettes criardes ou quelques rimes sanglantes à Me Figuière ou au sergent Ardict, qui se seraient naturellement dispensés de remplir les formalités légales pour se faire mettre en possession.

Son existence, tour à tour brillante et misérable, est tout entière en un quatrain mélancolique qu'il trouva, un jour de « mal en teste », au fond de sa tristesse ou de son escarcelle :

Qui a d'argent on luy fait feste;
Qui n'en a point a mal en teste
Et tient-on pour un grand fol,
Feust-il si sage que saint Pol (2).

Par hasard, le doux ironiste n'aurait-il pas, ce jour-là, composé sa propre épitaphe?

---

(1) On sait qu'aux termes de l'ancienne législation, tous les actes contenant donation entre-vifs ou par testament étaient insinués, c'est-à-dire transcrits in extenso dans les greffes du ressort de la situation des biens, de telle sorte que cette transcription se répétait autant de fois qu'il y avait de ressorts différents où se trouvaient des biens donnés.

(2) Manuscrit de la bibliothèque de Carpentras, n° 154, f° 285. (V. III, *Les œuvres*).

III

Les Œuvres

§ 1er. — Miscellanées du manuscrit de Carpentras. — Matériaux d'un livre de morale et d'un choix de morceaux de littérature et d'histoire, carnaval ou délassement des honnêtes gens. — Savoir, croyances, sentiments et superstitions d'un humaniste. — Gout pour les maximes. — Pensées religieuses, philosophiques, morales et politiques.

On a plusieurs fois et toujours vainement recherché dans les bibliographies et ailleurs une trace quelconque des deux œuvres — sans doute restées inédites — que nous ne connaissons plus que par leur titre et par le très grand éloge qu'en fait Malherbe, un peu sur ouï dire et beaucoup sur la réputation de l'auteur, l'*Histoire sainte* et le *Carnaval des honnêtes gens*. Or, dans ces mêmes collections Peiresciennes de Carpentras qui nous ont conservé son précieux témoignage, il existe d'Esprit Fouque — est-ce bien une coïncidence fortuite ? — un volumineux manuscrit dont la composition n'est pas pour contredire à l'opinion du maître sur ses goûts et ses talents.

Ce petit in-folio de 432 feuillets, d'une écriture serrée, est intitulé : « *Theologica et moralia ex variis auctoribus excerpta, tum sacris, tum profanis, nec non alia notatu digna, collectore Spiritu de Foulques* », *alias* seigneur de la Garde de Dragui-

gnan et de Freynet en Provence (1). Composé vers 1618, probablement sur notes volantes antérieures, prises à diverses époques (il en reste quelques-unes dans les feuillets du registre, non transcrites), il servit postérieurement de mémento ou d'agenda littéraire à son possesseur, passionné collectionneur de morceaux choisis.

Les premiers chapitres, qui déterminèrent le titre, sont théo-

(1) Lambert, *Catalogue*, II, 241 et *Catalogue général des manuscrits*. Départements, XXXIV, *Carpentras*, I, 86, n° 154.

Voici l'analyse du manuscrit d'après cette dernière publication :

Fol. 1. « *Ubi esset Deus ante conditum orbem* ».

Fol. 2. « *De cruce Salvatoris meditandâ* ».

Fol. 50. « Moralités humaines et théologales *De quinque gaudiis Beatissime Virginis* ».

Fol. 79. « Oraison. Très Sainte Vierge, miracle nouveau de grâce. ... ».

Fol. 110. « Sentences morales de plusieurs autheurs saints et prophanes ».

Fol. 176. « Des flatteurs ».

Fol. 192. « Notable de l'apparition des spectres ou ombres des morts ».

Fol. 203. « Hystoire plaisante de certains gueux ».

Fol. 214. « Des maignans, ou vers à soie ».

Fol. 313. « *Ex Aristotele universalia* ».

Fol. 407. « Notice sur les empereurs romains, J. César, Caligula, Néron », etc.

Fol. 418. « Traicté sur la mort ».

Fol. 427. « *Vocabula varia* ». Recueil de sentences.

Aux fol. 16 v° et 293, note se rapportant à l'année 1618 et, au fol. de garde, l'anagramme, « *Spiritus* de Foulques, *Flos es, quid te purius* ? ».

1618. Papier, 432 feuillets, 390 sur 290 millim. Rel. parchemin.

Le souvenir de la consultation à diverses reprises du précieux manuscrit de Carpentras est inséparable chez nous de celui du gracieux accueil des érudits autant qu'aimables conservateurs de la bibliothèque, le regretté M. Barrès, et son très digne successeur, M. Liabastre. Nous prions ce dernier d'agréer, si tardif soit-il, le tribut de nos remerciments pour sa parfaite et inoubliable obligeance.

logiques et moraux. Ils traitent de la création du monde, de Dieu, des principaux dogmes de la foi catholique, du vice et des vertus de l'homme, de la naissance de la Sainte Vierge et de ses cinq joies, etc. On y trouve des sonnets sur l'Eucharistie, des « stances du sacré nom de Jesus et de sa glorieuse mere », des prophéties, des brocards de canonistes et jusqu'à des *oremus*, sans parler de traits contre les envieux, la « race juive », les « meschants ecclesiastiques », les hérétiques, les parasites, etc.

Les « notables » [apopthègmes] de philosophie se mêlent ensuite aux « notables » de théologie. L'auteur cite tour à tour les livres saints, les poètes, philosophes, historiens grecs et latins, les pères de l'église, les docteurs, saint Antoine de Padoue, Albert-le-Grand, etc.

Est-il interdit de voir dans ce répertoire de textes et de remarques convergeant vers un même but pieux, les matériaux du recueil de sentences religieuses et morales que Malherbe appelle indifféremment *Histoire sainte* et *Sainte histoire*?

Mais le titre cesse de s'appliquer au mélange hybride qui suit, de sacré et de profane. Ici ont été recueillis, au hasard des lectures, des impressions, des souvenirs, toutes sortes de lambeaux de prose ou de vers en diverses langues, sur les sujets les plus disparates, n'ayant plus rien de commun avec la théologie ni même souvent avec la morale. C'est une description de l'oiseau du paradis (f° 207), ou du « maignan [ver à soie] », encore « presque ignoré des hystoriographes *(sic)* » (f° 214); la légende du lion de saint Jérôme (f° 197 v°), ou celle, classique, du phénix (f° 203 v°). Les « Universaux » d'Aristote (f° 319), voisinent presque avec des épigrammes « *in quemdam mere-*

tricem (f° 339 v°), ou sur des secrets d'alcôve encore plus scabreux (f° 340); le tout précède un « discours funèbre » (f° 365) et les Vies abrégées de 44 empereurs romains, suivies chacune d'un quatrain italien (f° 407). La même plume qui trace une vue sur *l'État de la France*, guérie malgré elle par l'impitoyable scalpel d'un Richelieu (?) (f° 241), transcrit une énigme latine sur les truffes. Passe encore pour Horace, mais saint Augustin lui-même subit le contact de Juvénal et de Pétrone. Non loin d'un « [E] pilogue de la grâce de Dieu » (f° 271 v°) et d'une dissertation ébauchée sur l'antiquité de Marseille (p. 292), s'étalent, impudents, des vers du *Satyricon* (f° 287 v°). Il y a pour tous les goûts, nous allions ajouter et pour tous les dégoûts dans cette copieuse *olla podrida*, un peu indigeste à qui voudrait l'absorber toute entière, depuis l'anodin proverbe, la sentence édulcorée, à la banalité fade, douceâtre, jusqu'à la plaisanterie salée et pimentée dans un latin qui brave tout.

En dépit de ces écarts, de ces débauches d'érudition poétique à la Montaigne et parfois à la Rabelais, qui étonnent chez ce croyant, presque mystique, une idée maîtresse parait avoir présidé à la majeure partie de l'encyclopédique recueil : rassembler, en les relevant par des curiosités agréables ou piquantes, même par une pointe d'humour, des pensées finement ou fortement exprimées, le plus souvent d'une portée philosophique et morale, cueillies dans le parterre de toutes ou presque toutes les littératures.

N'est-ce pas un bouquet des plus belles, des plus riantes de ces fleurs, sélectionnées par l'homme de goût, qu'il aurait des-

tiné à la bonne compagnie (1)? Leur bariolage un peu étrange rappelait-il celui des costumes du carnaval, ou la sagesse y empruntait-elle parfois le masque de la folie, à moins que l'expression, encore moderne (2), adoptée pour titre, ne fût simplement l'équivalent, le synonyme fantaisiste de *Récréations* ou *Passe-temps littéraires?* Dans tous les cas, rien ne s'oppose à ce que le *Carnaval des honnêtes gens*, mélange probable de prose et de vers, ait été tiré de la même provision abondante et de plus en plus variée de citations, notes, dissertations, essais personnels où avaient dû être puisés d'abord les éléments de l'*Histoire sainte.*

Fouque est un lettré érudit, connaissant plusieurs langues mortes ou vivantes, celles-ci assez familièrement pour les écrire en prose ou en vers — le latin, le grec, l'hébreu peut-être, l'italien, l'espagnol — un philosophe moraliste, doublé d'un poète, pour tout dire, un humaniste. La singularité dans l'histoire, même dans l'histoire naturelle, sollicite le curieux un peu naïf qui est en lui, comme dans tous les hommes d'étude et de savoir de son époque, César de Notre-Dame, Peiresc, Honoré Bouche, etc.; mais il est porté de préférence à la maxime.

(1) Certains morceaux portent en marge la mention : beau. S'il était certain qu'elle fût de l'écriture de l'auteur, ne serait-ce pas l'indication d'un premier choix en vue de la composition du livre? On a bien voulu nous faire remarquer que ces annotations pourraient être du président de Mazaugues devenu, comme l'on sait, le possesseur des collections de Peiresc.

(2) Inutile de rappeler l'introduction relativement récente dans notre langue du mot carnaval, importé en France d'Italie avec certains autres sous Catherine de Médicis. (Brachet, *Grammaire hist.*, 3e édit., p. 56-57).

Fermement spiritualiste, catholique fervent au moins en son enfance et sa jeunesse, on a vu que ses croyances profondes n'opposaient pas une barrière infranchissable aux fantaisies de son dilettantisme littéraire qui va du badinage anacréontique à la licence alors tolérée du curé de Meudon. En passant, il ne se refusera même pas le malin plaisir d'un trait contre les gens d'église, et d'une épigramme sanglante contre les moines, libertés également familières alors aux plus convaincus (1). En dehors des matières religieuses, d'une crédulité presque enfantine, ajoutant foi au merveilleux, aussi comme maint de ses contemporains les plus éclairés, à la vertu du pêcher, curative de la fièvre, si on s'endort à son ombre, aux spectres et aux apparitions; nous en avons cité un exemple singulier dans le récit de la vision par laquelle il apprit la mort de sa mère.

En politique et en religion, ennemi des « nouvelletés, peste

(1) Entre bien d'autres :

Monachi nigri
Semper sunt pigri,
Fornicare volunt,
Solvere nolunt (f° 298 v°).

L'église elle-même n'est pas plus ménagée. On la met ensemble avec la justice et toutes les deux dans le même sac avec la mort :

Troys choses sont de bon accord,
L'esglise, la justice et la mort :
L'esglise prand et vif et mort;
Justice prand à droyt et tort;
La mort prand le faible et le fort.
(f° 284 v°).



des états », tandis que, précurseur inconscient, cet ancêtre de Jean-Jacques professera, déjà au XVII[e] siècle, que nous « mourons tous plus méchants que nous ne sommes nais » (f° 264).

Ses sentiments sont ceux d'un gentilhomme accompli, fier, délicat, magnifique, chez qui la noblesse native a été encore affinée par la haute culture intellectuelle. Ce qu'il déteste autant que l'esprit de chicane et de lucre, autant que les avocats, les marchands, les beautés vénales — nous adoucissons la crudité du vocable *brantomien,* — les parvenus, les sergents enfin, c'est chez les grands le défaut d'instruction et de libéralité. Ah ! les « avaritieux », il ne peut les souffrir ce fils de bourgeois, né grand seigneur, hospitalier et munificent jusqu'à la ruine (f[os] 213 v°, 270 v°, 271 v°).

Non moins antipathiques à sa loyale nature ceux-là qui « infectent de leurs subtilité et malisses les peuples, ou les devorent avecque de specieux pretextes de justice... et doucement attirent à leurs rets les sots et les simples... (déjà !) ». On appelait alors ces politiciens des gens de lettres — que ceux-ci nous le pardonnent ! Combien il leur préfère, en un parallèle académique, les soldats qui, eux, « ne font la guerre que pour le butin, la victoyre, l'honneur et pour vaincre et desfere les ennemis » (f° 241 v°) !

Dans l'action, le concours de la foule lui paraît plus embarrassant qu'utile « *potius impedimentum quam auxilium* : » Mais ce n'est pas une raison pour les gouvernants d'user avec elle de violence : « Il est plus sûr aux grands, écrit ce disciple de la Boétie, de se servir de ses *(sic)* subjects par douceur que

L'homme s'est complètement livré en ses replis intimes : nous connaissons sa trempe d'esprit et de caractère, son genre d'érudition, ses opinions religieuses, philosophiques et même politiques, comme aussi sa forme littéraire. Le penseur, volontiers ironique, est concis, nerveux, non sans quelque talent de condensation et une certaine habileté dans l'art de frapper les aphorismes. Mais ce que nous ne connaîtrons jamais, c'est le secret et la puissance du charme, attesté par le meilleur et le moins suspect des juges, du brillant causeur mondain, c'est-à-dire la vraie source de ses succès de salon et d'une réputation comme eux forcément éphémère.

§ 2. — Les poésies. — Quatrains a la Pibrac. — Les stances a La Cépède. — Difficulté de reconnaître les pièces personnelles. — Remords d'un sonnet contre Henri III. — Gauloiserie rimée. — Sonnets auto-biographiques. — La muse du poète inspirée par ses malheurs. — La Garde exproprié de son vivant et après sa mort. — Restitution envers sa mémoire.

La Garde a balbutié aussi la langue de Malherbe, s'exerçant dans la poésie fugitive, la maxime rimée ; il a imité les quatrains de Pibrac et les sonnets de la Pléiade :

Nous voyons à tastons dedans ce monde issi;
On n'obtient point de bien qu'en travail et soussi,
Car les Dieux, courroussés contre la rasse humaine,
Ont mis devant les biens la sueur et la peine (1).

(1) F° 302. En voici un autre, aussi pris au hasard, signé et même corrigé de la main de La Garde :

Le huitain suivant, *L'enfant et la bulle de savon*, appartient au même genre de poésie philosophique et morale :

VARIÉTÉ

J'aperçus un enfant qui, d'un tuyau de paille
Trempé dans du savon avec de l'eau mouilhé,
Des ampoules soufflait tout contre une muraille
Dont l'œil de maint passant estoit esmerveillé.
Grosses, elles s'enflèrent en belle forme ronde :
Mais les voyant crever en son *(sic)* lustre plus beau
Et si soudainement : voilà, dis-je, un tableau
De la fresle splendeur et grandeur de ce monde.

Les *Théorêmes spirituels* de La Cépède avaient déjà donné de lui en 1613 des *Stances* à l'auteur du rarissime volume, que nous croyons devoir reproduire, à cause de cette dernière circonstance et aussi de l'emprunt presque littéral que Malherbe leur fit en 1628, sans doute par une flatterie délicate.

Vos doctes escrits nous font voir
Les rayons d'un divin sçavoir,
Et vostre admirable faconde
Fait croire par tout l'univers
Qu'aussi bien en prose, qu'en vers
Toute autre luy sera seconde.

Le reste de vos actions
Comprend tant de perfections,

O que c'est un mirouer qui represante faux
Que celluy des flatteurs et qu'il cause de maux !
Au contrere, celluy d'un ami veritable
Divertit (*sic*)
Arreste le malheur et nous est profitable.
(f° 298 v°).

Qu'il faut, en chrestiens que nous sommes,
Vous estimer en ce bas lieu
Imparfait au respect de Dieu,
Mais parfait au regard des hommes.

LA GARDE, gentil-homme Provençal (1).

Il s'en faut que tous les essais confiés à l'album de Carpentras soient aussi achevés. Tous cependant ne sont pas gâtés par le mauvais goût de l'époque, la recherche du concetti, l'abus de l'antithèse, la solennelle et pédantesque roideur du style. La grande difficulté est de reconnaître parmi toutes les réminiscences des lectures, qui se pressent sous une plume distraite et ennemie des sources, les œuvres originales bien authentiques. Ainsi faudrait-il attribuer aux passions politiques de la vingtième année, restées vivaces, le sonnet suivant dont il a été parlé, et *le reste d'un sonnet,* œuvres manifestes de jeunesse, semble-t-il, par l'accent tout vibrant d'indignation et par la préoccupation constante de l'opposition, le tour géométrique, visiblement imité des modèles du temps ?

Sonnet sur l'assassinat du brave Bussy du tamps du roi Hanry 3, par le comte de Monsereau qui le trouva faisant l'amour à sa femme :

Mars n'estoit assez fort, Mercure assez subtil
Pour le vaincre au combat ou abuser son âme ;
Pour rompre le filet d'une si belle trame,
A falu maint ouvrier, mainte main, maint otil.

(1) Pièce extraite des *Théoremes* de messire Jean de La Cépède, seigneur d'Aygalades ; vol. in-4°, Tolose, chez la veuve de Jacques Colomierz et Raymond Colomierz, 1613. (Dans la partie non paginée de la fin du volume).

Et a falu qu'un Roy en trahyson fertil
Corrompit un parant malheureux et infâme
Quy, en prostituant son impudique femme,
Amorsât son esprit amoureux et gentil.

Affin que rien issi d'imortel ne demeure,
Roy, mestresse et parant ont changé de nature.
O malheureux destin, ô implacable sort !

Le Roy devient tyran, la mestresse ennemie,
L'amitié d'un parant en ratge est convertie :
La foy vient trahison, la foy devient la mort (1).

Reste d'un sonnet sur la mort d'Henry de Lorrayne, duc de Guise, massacré à Blois (1589)

Celluy dont les ayeux vainquirent l'Hydumée
Et qui vainquit encor l'honneur de ses ayeux,
Celluy qui eust un pere et grand et glorieux,
Dont, jeune, il surpassa la grande renommée ;

Celluy de qui la France estoit comme charmée,
Celluy sur qui Leucippe auroit jetté les yeux
Gist issi ; n'en cherche, ô passant curieux,
La cause avec l'effait dans la tombe enfermée.

Allors qu'on le punist comme un audatieux,
Des corones du monde ayant l'âme enflammée
On l'ha, sans y pancer, coroné dans les cieux (2).

(1) F° 304 ; composé ou simplement cueilli par La Garde, le sonnet, peu tendre pour la mémoire d'Henri III, étonne et détonne dans le journal intime de celui qui avait eu *l'honneur d'être connu et favorisé* par ce monarque. Mais on dirait que l'auteur ou le copiste eut regret de ses rancunes de ligueur, et la pièce fut bâtonnée d'une plume sans doute repentante.

Enthousiasmes ou indignations de la jeunesse, aussi naïfs et irréfléchis les uns que les autres, qui donc ne voudrait pas vous effacer un peu du livre de sa vie ?

(2) F° 303 v°.



De la même manière, moralisante et guindée, qui fut certainement celle de la jeunesse du poète, copiant les œuvres de l'époque, est le sonnet qui commence ainsi :

Le monde est un brelan où tout est confondu ;
Tel pense avoir gaigné qui souvent a perdu,
Ainsin qu'en une banque où par hasard on tire
Et, pensant bien choisir, souvent on prand le pire.
Tout despand (?) du destin qui, sans avoir égard,
Les faveurs et les biens en ce monde despart (1).
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

En revanche, voici une boutade toute différente d'inspiration et de facture, quoique d'origine encore plus douteuse, et, sous son titre alambiqué, d'un tour charmant de naturel aisé, d'une veine bien franchement gauloise :

Jalousie inutile en l'estroite garde d'un corps dont la volonté est libre.

Que vous sert-il, ma bonne mère,
De m'enfermer dans une tour
Et qu'en une prison austère
Les gardes veillent nuit et jour ?
Il n'est ny garde, ny closture,
Qui puisse empécher la nature
Lorsqu'elle veut fere l'amour.

Si je ne me garde moy mesme,
Vainement me garderez vous !

(1) F° 302.

Amour croist et, de meme extreme,
Il brise portes et verroux
Quand on l'enferme dans des bornes.
Et de là procedent les cornes
Que portent les maris jaloux.

Ne dirait on pas une page détachée de quelqu'un de nos vieux fabliaux, si la forme plus moderne n'accusait un ancêtre direct de La Fontaine et de Molière? Ni l'un ni l'autre, dans tous les cas, n'en eût désavoué, comme trop leste, la lutinerie finale (1).

Tout au contraire, les deux sonnets, sur lesquels nous fermerons le recueil de miscellanées, même s'ils n'offraient pas l'irrécusable garantie de la signature, trahiraient manifestement la paternité de l'auteur par leurs révélations biographiques. Ils résument en effet en leur spirituelle antithèse deux périodes opposées de sa vie, les débuts triomphants et les cruelles amertumes de l'âge mûr, celles-ci avec une fidélité si frappante que chaque vers du poète dolent pourrait être documenté. Par la place qu'ils occupent dans le manuscrit et mieux encore dans l'histoire de ses infortunes, ils sont de 1618, l'année fatale. Rien n'y manque : la dépossession brutale, impitoyable, l'exil loin du toit parternel ; la sombre prison, la nuit noire de la ruine et de

(1) La Fontaine n'a-t-il pas parlé quelque part du peu de résistance qu'offrent grilles et murs aux entreprises du plus petit et du plus malin des dieux de l'Olympe? Et comment ne pas songer aux vers de Molière dans l'*Ecole des Maris* :

Et les soins défiants, les verroux et les grilles
Ne font pas la vertu des femmes et des filles.
. . . .
. . . . ?



la misère sans lendemain, l'irrémissible effondrement ; tout jusqu'à l'incapacité désastreuse de Me Figuière, le *sot négligent*, et les tenailles d'Ardict, le tourmenteur.

Et, au lieu du cri attendu de désespérance suprême, du fond de l'insondable abîme, c'est un éclat de rire qui jaillit soudain avec un étourdissant imprévu.

Écoutons les lamentations de l'humoristique Jérémie :

Debvoir beaucoup et n'avoyr point d'argent,
Estre malade et n'avoyr allégence,
Estre en malheur sans avoyr esperance,
Avoyr grand cœur et se voyr indigent ;

Estre servy par un sot negligent
Et de son bien n'avoyr la jouyssance ;
Vouloyr beaucoup et estre sens puissance,
Estre pressé par un fâcheux sargent ;

Estre en prison ou pour crime ou pour debte,
Estre estranger, n'avoyr point de rettrette,
N'avoyr jamais ce que l'hon a presté ;

Pour tous ses maux estre affligé dans l'âme ;
On ne ressent tant de calamité
Comme d'avoir une mauvaise femme (1).

Quel piquant contraste dans le mélancolique retour vers le passé qui inspire la réponse, gracieux tableautin où, non sans émotion ni quelque orgueil, le poète retrace les riants et fiers

(1) Ce sonnet vient après des vers latins sur *Mulieris male potentia* (fo 212 vo, ancien 691 vo).

souvenirs de sa radieuse jeunesse! Et surtout quelle conclusion galante et encore inattendue !

RESPONSE

Estre au printemps d'une jeunesse belle,
Estre en santé, dispos et vigoureux,
N'estre jamais triste ny langoureux,
N'avoyr jamais la fortune rebelle !

Avoyr des biens de la grande Sybelle *(sic)*,
Estre affranchi des procès rigoureux,
Estre en respect parmi les valeureux,
Estre sçavant enfin à la coupelle ;

Avoyr de l'or en extrême habondance,
Estre bien nay, aux armes, à la dance,
Bien à cheval, galant, sage et parfaict,

Tous ces trésors tant du corps que de l'âme
Sont les presantz d'un bonheur imparfait
Sans posseder une galante femme.

(F° 212 v°).

L'enjouement, la bonne grâce, la bonne humeur, une certaine crânerie gentilhomesque n'abandonnèrent oncques, on le voit, l'aimable poëte philosophe même dans l'accablement de la mauvaise fortune qui lui dicta ses plus charmantes fantaisies et — disons-le aussi -- ses meilleurs vers.

Il était donc bien digne de la haute estime et de « l'inviolable » attachement de Malherbe, le lettré de tout point si distingué qui avait en son cœur et en son esprit des trésors et en son écrin, parmi la fleur des belles maximes, des sonnets ciselés avec art.

Mais Esprit Fouque-la Garde était né sous une mauvaise

étoile: sans cesse exproprié de son vivant, il était encore destiné à l'être, après sa mort, de son nom, la seule et non la moins estimable valeur du pauvre héritage. Si nous avons réussi à prouver la grossière méprise dont sa mémoire fut la victime, — véritable suppression d'état, — il doit reprendre désormais dans l'entourage et le rayonnement d'une personnalité illustre, sa place d'honneur, usurpée par un sosie imaginaire (1).

---

(1) Le souvenir de M. de La Garde, de son mérite, de sa renommée, de ses grandes relations n'était pas éteint parmi les dracénois dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Lorsqu'en 1667, l'année de la vérification des titres de noblesse, certaines de nos familles eurent besoin de se créer des aïeux avec le concours de notaires complaisants, l'une d'elles le choisit pour témoin du codicille d'un ancêtre, comme l'un des personnages les plus en vue de l'époque et les plus propres à rehausser la qualité du testateur. Par malheur, le document audacieusement fabriqué, remontait à 1535, et était dès lors antérieur de trente bonnes années à la naissance du témoin (1565) et de cinquante-cinq ans — une bagatelle — à sa majorité (1590). N'empêche que le faux passa comme tant d'autres et servit à édifier une superbe généalogie authentiquée par un jugement de noblesse en due forme!...........

APPENDICE

Croquis généalogique de la branche des Fouque-La-Garde, de Draguignan.

BARTHÉLEMY,
marchand drapier, *alias* bourgeois, syndic de la communauté en 1507 et 1518.

|

HONORÉ,
commerçant en laine, seigneur de La Garde-les-Figanières, Vauplane, Soleilhas et La Motte, coseigneur de Comps et La Garde-Freinet, ép JAUMETTE Leydet, fille d'un marchand de Barjols; † en 1567 ou 1568.

|

JOSEPH, s[r] de La Motte, † 1587.	JEAN, prévôt de Fréjus.	ANTOINE, docteur et avocat.	BALTHAZAR, sieur de La Garde, ép. en 1555 Jeanne Laurens (1).

Enfants de Joseph : PIERRE, s[r] de la Motte, † 1608 (?) — dont 3 filles.

Enfant de Jean : AUBAN, s[r] de Baudron, fils naturel, légitimé (*sic*).

Enfant d'Antoine : JEANNE, ép. en 1571 Augustin de Lascaris.

Enfants de Balthazar :

ANNE, ép. 1° en 1581 Antoine Brun du Castellet; 2° en (?) Elie de St-Michel-Valbourgès.	ESPRIT, s[r] de La Garde, † s. p.	JEAN, † en bas âge.	LEUCIPE, ép. en 1576 Barthélemy de Rougiers des Sieyes.	LOUISE, ép. en 1580 Henri de Villeneuve-Vauvres.

(1) JEANNE Laurens, devenue veuve, ép. en 1571 JACQUES de Villeneuve-La-Berlière, frère de son futur gendre, HENRI de Villeneuvre-Vauvres.

|

HONORÉ et BLANCHE de Villeneuve, enfants jumeaux, nés à Draguignan, y baptisés le 3 août 1572

LE 10[e] BATAILLON DU VAR

1793 — AN V

PAR

EDMOND POUPÉ

I

Le 7 janvier 1793, l'Administration du département du Var sur la réquisition de la Société patriotique de Toulon approuvée par le procureur général syndic, convoqua pour le soir même, à 6 heures, les Trois Corps administratifs de la ville (1), les membres du tribunal criminel et du tribunal du district, afin de discuter sur la « nécessité de lever une force armée pour mettre sous les ordres de la Convention » (2).

A l'heure indiquée, se réunirent dans la chapelle du S[t]-Esprit, c'est-à-dire celle de l'Hôtel-Dieu (3), 14 membres de l'Administration du département y compris le procureur général syndic, 5 administrateurs du district, 31 officiers municipaux ou notables, 3 juges du tribunal criminel et 3 juges du tribunal

(1) Département, district, commune.

(2) Séance du 7 janvier 1793. Arch. dép[les] du Var, L., 95.

(3) L'Hôtel-Dieu était situé rue Nationale. Cf. L. Mongin. *Toulon ancien et ses rues*, t. II, p. 161-163.



du district. Après une longue discussion, il fut décidé que le « département armerait cinq cents hommes pour se rendre auprès de la Convention nationale, qu'ils serviraient jusqu'à ce qu'elle fut renouvelée et qu'ils seraient à ses ordres directs et absolus » (1).

L'examen d'un projet d'arrêté présenté par le procureur général syndic fut renvoyé au lendemain, « attendu l'importance de l'objet ». Une commission de neuf membres fut chargée du rapport.

Le 8 janvier, à 6 heures du soir et dans le même local, s'assemblèrent les mêmes membres que la veille, auxquels s'étaient joints six membres du bureau de paix et 2 juges de paix. Le procureur général syndic les avait convoqués sur leur réclamation, en s'excusant d'avoir oublié de le faire le jour précédent et en les priant de ne pas imputer à un « défaut de confiance l'erreur... commise ». L'un des 2 juges de paix n'était pas encore installé officiellement (2).

Le projet fut lu et discuté article par article puis adopté en ces termes :

« L'assemblée considérant que depuis trop longtemps la Convention nationale n'opine plus avec liberté, que des factieux sont parvenus à égarer une portion du peuple de Paris, qui enchaine les opérations et substitue sa volonté particulière à celle de tous les Français, en influençant des décrets qui doivent être l'expression de la volonté générale ;

Considérant que des mouvements convulsifs se renouvellent par

(1) Séance des Trois Corps du 7 janvier 1793. L. 98.

(2) Lettre du procureur général syndic du 8 janvier 1793. L., 168.

tout, qu'ils se reproduisent sous toutes les formes, qu'ils retentissent même dans nos murs; que le système des ennemis de la France est connu; que c'est par l'introduction de l'anarchie qu'ils attendent l'anéantissement de la liberté; [qu'] il faut que tout ait un terme; [qu'] il est dans le grand caractère de la France méridionale, [qu'] il est dans la nature des âmes républicaines qui y vivent d'aller au milieu de Paris y étouffer, sous les ordres de la Convention, jusqu'au germe de la trahison et de la perfidie,

ARRÊTE :

ART. 1er. — Qu'il sera formé dans le plus court délai un bataillon de cinq cents hommes, divisé en six compagnies au plus et composé de gens d'élite, tous originaires et résidant dans le département du Var, pour se rendre a Paris, aux ordres et à la disposition absolue de la Convention nationale.

ART. 2. — Ils seront levés dans tous les districts proportionnellement à leur population, savoir :

Dans le district de	Toulon........ ..	105
—	Draguignan......	89
—	Grasse	75
—	Brignoles........	49
—	Barjols	45
—	Hyères	44
	Fréjus...........	36
—	Saint-Maximin ...	33
—	Saint-Paul.......	24
	TOTAL.....	500 hommes.

ART. 3. — Les directoires de district feront la répartition par municipalité proportionnellement à leur population respective.

ART. 4. — Nul ne sera reçu s'il n'est fort et robuste; s'il n'a l'âge de 18 à 45 ans. Il sera ouvert dans chaque municipalité un registre d'inscription pour recevoir les noms des hommes qui voudront s'enrôler pour former ce bataillon qui sera destiné pour la garde de la Convention. Ce registre restera ouvert pendant trois jours. Il sera annoncé tous les jours par une publication. Tous les hommes qui se présenteront à l'inscription seront munis d'un certificat de bonne conduite de l'état-major de la garde nationale dans laquelle ils serviront

et d'un certificat de civisme de la société patriotique établie dans le lieu où ils résideront (s'il s'en trouve). Ces préalables remplis, le citoyen sera reçu à l'inscription. Les trois jours écoulés le conseil général de la commune scrutinera les citoyens inscrits et admettra à la majorité des suffrages ceux qui se destineront à cette grande entreprise.

ART. 5. — Ils seront payés et traités jusqu'à Paris, sans distinction de grade, sur le pied de 10 sols par jour en assignats et une seule ration de bouche leur sera fournie indistinctement pour toute étape.

ART. 6. — Il sera attaché à ce bataillon deux pièces de quatre; les volontaires seront armés de fusils et de sabres par les municipalités qui les enverront et équipés pour le restant aux frais de la République. Les municipalités qui, à la réquisition du département, auront délivré toutes leurs armes aux volontaires qui sont sur les frontières, auront leur contingent de soldats armés aux dépens de la République. Les municipalités en certifieront par l'attestation signée par la majorité des officiers municipaux composant le conseil général, l'état-major de la garde nationale, le président et [le] secrétaire de la société patriotique établie dans la commune.

ART. 7. — Le bataillon servira pendant tout le temps que durera la Convention. Défenses sont faites aux municipalités et aux volontaires de proposer ou consentir aucune contribution forcée ou volontaire à peine de responsabilité contre les officiers municipaux qui les auront souffertes, et contre les citoyens volontaires qui les auront faites de toutes les peines portées par la loi.

ART. 8. — Le directoire du département est autorisé à faire publier les enchères pour l'équipement desdits volontaires, recevoir les offres de trois jours en trois jours et faire l'adjudication le neuvième à dater du jour de la première enchère.

ART. 9. — Le directoire du département est autorisé sous la responsabilité réunie des corps administratifs et judiciaires à faire arrêter dans les caisses publiques la somme de cent cinquante mille livres sur les premiers deniers de recette exigible. Il sera fait des mandats partiels sur les divers receveurs, lesdits mandats seront payés sans délai et à défaut les receveurs contraints dans les vingt-quatre heures.

ART. 10. — Les sommes demandées aux divers receveurs seront acquittées chez le receveur du district du chef-lieu du département.

Ces fonds sont spécialement et exclusivement affectés à l'équipement ou solde dudit corps, et autres frais indispensables pour accélérer la levée dudit bataillon. Les fonds restants seront reversés dans le Trésor public d'après l'ordre du ministre de la guerre à qui le directoire du département rendra compte du progrès de la levée et formation dudit bataillon, ainsi que des dépenses qui y seront relatives. Les mandats pour le paîment des équipements seront faits par le directoire du département qui nommera les magasiniers ou autres agents nécessaires pour la conservation des fournitures.

ART. 11. — Le rassemblement se fera à Toulon. Le bataillon sera formé en compagnies et les officiers élus conformément à la loi du 12 août 1791. Très expresses défenses sont faites aux volontaires de nommer les officiers dans le chef-lieu du district ou en route, à peine de destitution lors de la formation définitive dans le chef-lieu de département. Sur la route du district à Toulon le détachement sera commandé par le plus ancien d'âge. A son arrivée à Paris ce bataillon sera sous les ordres absolus de la Convention nationale qui en disposera et fera pourvoir à son traitement.

ART. 12. — Les municipalités qui le jour de la revue indiqué n'auront pas fourni leur contingent d'hommes, ne seront plus reçues à en envoyer et leur nom sera inscrit dans une liste imprimée et affichée dans les municipalités du département.

ART. 13. — Les volontaires qui composeront ce nouveau bataillon seront rendus au chef-lieu du département au jour qui leur sera indiqué par les commissaires. Le bataillon se mettra en marche pour Paris dans les premiers jours de février. Le directoire du département lui donnera un ordre de route. Les trois corps laissent à sa prudence le soin d'aviser les corps administratifs supérieurs de leur passage. Les hommes qui ne seront point arrivés au jour indiqué ne seront plus admis, et les hommes en remplacement seront irrévocablement nommés par une commission des corps administratifs et judiciaires réunis. Le choix ne pourra en être arrêté qu'après que les candidats auront rapporté les preuves de civisme ordonné par l'article 4.

ART. 14. — Pour la plus prompte exécution du présent arrêté, il sera nommé un commissaire pour chaque district. Ces commissaires auront charge de désigner le jour auquel le rassemblement dans le chef-lieu du district et dans le chef-lieu du département devra être fait. Ils feront la revue et l'inspection des hommes qui seront présentés

avec pouvoir de les admettre, refuser ou remplacer, s'ils n'ont pas les qualités portées par le présent arrêté.

Les commissaires sont :

Pour Toulon, Baraton, chef de légion
Grasse, Pavin.
Hyères, Bayne.
Brignoles, Jacques Masson.
Fréjus, Le Bas.
Barjols, Cuvillier.
Saint-Maximin, Bertin.
Draguignan, Gueit.
Saint-Paul, Aycard.

Art. 15. — Si les municipalités ne fournissent pas leur contingent d'hommes, les commissaires sont chargés de les stimuler par tous les moyens invitatifs que leur prudence et leur patriotisme leur suggèreront.

Art. 16. — Il sera envoyé une expédition du présent arrêté à la Convention nationale, au pouvoir exécutif provisoire, aux districts et municipalités du département et aux sociétés patriotiques.

Il sera donné avis de la présente résolution aux quatre-vingt-trois autres départements de la République par une lettre invitative à suivre le même exemple.

Il sera de plus écrit une lettre énonciative de nos dispositions à nos frères des quarante-huit sections de Paris.

Fait et arrêté en conseil général de tous les corps administratifs et judiciaires réunis, le peuple présent.

Maurras, président du conseil du département; Terrin, président du conseil du district; Léthain, premier officier municipal en absence du maire; Barthélemy, président du tribunal criminel; Truc, président du tribunal civil; Marroin, président du tribunal de conciliation; Bonhomme, juge de paix; Baraton, chef de légion; Bayne, commissaire de la société patriotique; Ricard, procureur général syndic; Sénès le jeune, procureur syndic du district; Leclerc, procureur de la commune; Simian, secrétaire de l'assemblée » (1).

(1) Séance des trois corps du 8 janvier 1793. L. 98. Voir un extrait imprimé de cet arrêté. L. 752.

Sans perdre de temps le procureur général syndic communiqua le texte de cet arrêté aux administrateurs des neuf districts du département en les invitant à choisir des « sujets » ayant déjà servi dans l'armée. « Par leur expérience dans l'art et la discipline militaires », ajoutait-il, « ils donneront la plus haute idée du zèle, du patriotisme, de la bravoure et de la subordination des habitants du département du Var. Ils prouveront à la France entière qu'ils veulent la liberté sans anarchie, le respect de la propriété par amour des lois et une constitution observée pour le bonheur de tous » (1). Les receveurs des districts furent ensuite avisés d'avoir à remettre aux commissaires délégués pour la levée du bataillon les sommes que ceux-ci leur demanderaient (2). En même temps le procureur général syndic écrivait au ministre de l'intérieur pour l'informer de la décision des Trois Corps et expliquer leurs intentions.

« Je vous adresse trois exemplaires de l'arrêté qui a été pris par les corps administratifs et judiciaires réunis. Vous avez déjà reçu l'avis de l'expédition qui a été déterminée, vous en connaîtrez particulièrement les détails. Jamais je n'ai été témoin d'une intention plus ardente et plus pure de la part de mes concitoyens à faire observer les lois. Ne pensez pas que ce genre de violation par un armement aussi extraordinaire altère en eux les principes qui les animent. Cet armement a été déterminé par le mouvement le plus spontané et le moins attendu. On avait oublié une vieille motion ; elle a été renouvelée à la vue des dangers que courait la Convention et des insultes continuelles auxquelles les membres qui la composent étaient sans cesse exposés (3).

(1) Circulaire du procureur géneral syndic du 9 janvier 1793. L. 163.

(2) Lettres des 12 et 14 janvier 1793. L, 152.

(3) Il s'agit sans doute du projet d'envoyer 500 hommes à Paris qu'on avait eu fin mai 1792. Cf. mon article : *Les Fédérés varois du 10 août* dans la *Révolution française*, année 1904.



Il faut que tout ait un terme. Si nos braves volontaires ne sont pas utiles à Paris, je pense qu'aux ordres de la Convention ainsi qu'on les destine, ils feront le bien partout » (1).

Les commissaires désignés par les Trois Corps pour surveiller la levée du bataillon se rendirent de suite dans leurs districts respectifs. Les diverses administrations secondèrent leurs efforts (2), mais les administrés ne montrèrent pas autant d'empressement (3). 459 volontaires seulement se trouvèrent réunis à Toulon le 6 février, jour indiqué pour leur rassemblement (4). Les habitants du Var n'avaient pas été si enthousiastes que les Toulonnais. Dans cette ville, 38 « ouvriers marins » s'étaient fait inscrire. L'assemblée des Trois Corps ne voulut en prendre que 10, attendu « le besoin du service de la mer » (5). Le lendemain, quand un membre de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité lut en séance publique la liste définitive, trois citoyens demandèrent « de la barre » qu'on ajoutât leurs noms. Cette faveur leur fut accordée (6). Aussitôt après l'arrivée des volontaires, l'assemblée des Trois Corps décida qu'ils seraient répartis en 4 compagnies d'où l'on tirerait ensuite une compagnie de grenadiers. L'État-major comprendrait un commandant, un

(1) Lettres du procureur général syndic des 7 et 12 janvier 1793. L. 165.

(2) Cf. notamment lettre du Directoire du district de Barjols aux municipalités du 15 janvier 1793. L. 1918; circulaire de l'administration du district de Draguignan, même date. L. 1482.; L. 752 pour le district de Brignoles.

(3) Séance des trois corps du 27 janvier 1793. L. 1722.

(4) Lettre du Directoire du département aux commissaires du 24 janvier 1793. L. 153.

(5) Séance du 30 janvier. L. 93.

(6) Séance du 31 janvier. *Ibid.*

adjudant, un adjudant sous-officier, un quartier-maître, un tambour-major. Les fonctions de porte drapeau seraient remplies alternativement par les sergents d'après le choix du commandant (1).

Dans chaque compagnie il y aurait un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent-major, trois sergents, six caporaux, un tambour. Il n'y aurait pas de caporal-fourrier.

Les 9 commissaires précédemment nommés furent chargés de procéder à l'organisation du bataillon. Elle devait s'effectuer le 7 février, à 2 heures de l'après-midi, dans le local de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité (2)

Pour armer les volontaires on décida de réclamer 80 fusils à la municipalité d'Hyères, 80 autres à celle de la Cadière. Barras, directeur de l'artillerie, fut invité à livrer 100 fusils en bon état qu'il avait en dépôt (3). Comme il manquait 316 sabres, trois commissaires furent chargés de mettre cette fourniture en adjudication.

Enfin une délégation se rendit auprès des Commissaires de la Convention nationale, Rouyer, Le Tourneur et Brunel, pour leur demander de donner ordre au commissaire ordonnateur de la marine de mettre à la disposition du bataillon deux pièces de campagne, conformément à l'autorisation du ministre de la marine. Le commissaire ordonnateur avait déclaré en effet qu'il

(1) Les dépenses pour la confection du drapeau montèrent à 68 livres 14 sous. L. 748.

(2) C'est-à-dire l'église Saint-Jean, actuellement église Saint-François-de-Paule, place Louis Blanc. L Mongin. *op. cit.*, II, p. 11.

(3) Cf. lettres du Directoire du département audit Barras des 7 et 17 février 1793. L. 153.

ne cèderait ces canons que sur l'ordre du ministre de la guerre.

Un habillement complet fut de plus attribué à chaque volontaire (1).

Ceux-ci ne se soumirent pas à l'arrêté des Trois Corps. Ils exigèrent que le bataillon comprît 6 compagnies. Les Trois Corps s'inclinèrent. Il fut décidé que le bataillon, qui prendrait le nom de *bataillon de grenadiers du Var,* compterait 6 compagnies, mais dont on tirerait une 7me. Le rang des compagnies serait déterminé par le sort. Chacune aurait un sergent-major, 2 sergents et 4 caporaux.

Nouvelle convocation fut lancée pour le lendemain dans l'église St-Jean. Trois nouveaux commissaires furent adjoints aux précédents pour inviter « les volontaires à opérer avec uniformité et fraternité » (2).

L'organisation du « bataillon départementaire » fut laborieuse. Le 16 février les deux canons demandés n'étaient pas encore livrés. On renouvela la démarche auprès des Commissaires de la Convention. On complèta l'équipement en attribuant 4 sacs de toile à chaque compagnie et une cocarde à chaque volontaire. Comme tous n'étaient pas armés de fusils il fut arrêté qu'ils le seraient à leur passage à Vienne (3).

(1) Séance des trois corps du 7 février 1793. L. 98. Les volontaires qui étaient arrivés avec un uniforme demandèrent qu'on le leur payât, mais sans succès. Cf. séance du 7 février. L. 1722.

(2) Séance du 8 février 1793. L. 98.

(3) Séance du 16 février 1793. *Ibid.*

Le départ du bataillon fut fixé au 17 février. Le Directoire du département avisa de son passage les administrations départementales des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, de l'Isère, de Rhône et Loire, de l'Allier, de la Nièvre, du Loiret et de Seine et Oise, avec prière de lui fournir l'étape et des voitures pour le transport des équipages. Il insistait sur ce point que, « par suite des principes d'égalité », les officiers devaient recevoir la même ration de bouche que les soldats (1).

II

L'arrêté des Corps administratifs et judiciaires de Toulon fut porté à la connaissance de la Convention par le ministre de la justice, Garat, chargé par intérim du ministère de l'intérieur, dans la séance du mardi 29 janvier : « Le département du Var vient de lever, sans réquisition, un nouveau bataillon de volontaires, prêt à se joindre aux autres défenseurs de la République ». C'était interpréter d'une manière large les considérants des Trois Corps. L'assemblée décréta mention honorable « pour le zèle des administrateurs et des citoyens » (2).

Mais dans la séance du samedi 9 février, Cambon, député de l'Hérault, au nom du Comité des finances informé du texte précis de l'arrêté, dénonça l'illégalité de la mesure des Trois Corps, prescrivant aux receveurs des districts de verser dans la caisse

(1) Lettres du Directoire auxdites administrations du 15 février 1793. L. 153.

(2) *Moniteur* : Reimpression, XV, p. 808.

du département 150.000 livres pour l'entretien du bataillon (1). Il demanda de décider que ces volontaires feraient partie de la levée des 502.800 hommes décrétée par la Convention, en ajoutant qu'il avait pensé un moment à solliciter la destitution des corps administratifs de Toulon.

Une assez longue discussion suivit à laquelle prirent part Jeanbon St-André, Chambon, Goupilleau, Buzot, Aubry et Barras (2). Ils attaquèrent ou défendirent les administrateurs varois. Enfin la Convention décréta que les bataillons levés par divers départements dans l'intention de les diriger vers Paris seraient mis à la disposition du Conseil exécutif (3). Celui-ci, dans la séance du 30 janvier, avait déjà invité les départements à envoyer ces bataillons aux armées (4).

Les débats de la Convention froissèrent les administrateurs du Var, mécontents qu'on doutât de leur patriotisme. Ils protestèrent de leur civisme : « Craint-on de notre part l'intention d'attenter à l'unité et à l'indivisibilité de la République ? Nous rassurerons les hommes qui nous soupçonnent de cet attentat en les assurant que nous péririons plutôt que d'abandonner les principes de la Convention » (5).

(1) Cambon fit encore annuler un autre arrêté dans la séance du 21 février. *Moniteur*. Réimpression, XV, p. 519. Cf. aussi une lettre de la Trésorerie au Directoire du département. L. 637.

(2) L'intervention de Barras n'est pas mentionnée au *Moniteur*, mais dans une lettre qu'il adressa très probablement à la société patriotique de Toulon. L. 186. Voir le texte intégral de cette lettre dans la *Révolution française*, n° de mars 1902.

(3) *Moniteur*. Réimpression, XV, p. 406-408.

(4) Aulard. *Recueil des actes du Comité de salut public*, etc. II, p. 25. Cf. lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du département du Var du 15 février 1793. L. 146.

(5) Lettre du Directoire du département à la Convention du 19 février 1793. L. 149.

Malgré ces protestations les administrateurs ne tinrent pas compte du décret de la Convention et laissèrent le bataillon prendre le chemin de Paris. Sous les ordres de son commandant Jean-Pierre Peux (1), il quitta Toulon le 18 février et coucha à

(1) Né à Toulon, le 28 juillet 1756, paroisse Sainte-Marie, fils de Pierre, scieur de bois, natif de Saint-Médard, diocèse de la Rochelle, et d'Anne-Rose Barbaroux, veuve de Léonard Marigalé, soldat de marine; décédé dans la même ville, le 10 mars 1839, veuf de Rose Capus — Soldat au régiment de Rohan-Soubise, 1er décembre 1772, 5 décembre 1780; puis cordonnier ; garde-national à Toulon, août 1789, 7 septembre 1792 (chef de bataillon de la section Saint-Vincent). Elu électeur par cette même section en 1791 et en 1792 ; capitaine au 7e bataillon du Var, 7 septembre 1792, 13 février 1793; commandant du 10e bataillon du Var, 13 février, 11 mai 1793; (ses états de services indiquent qu'il commanda le 10e bataillon à partir du 10 décembre 1792. Cette date est nécessairement erronée). Commandant de la place et arrondissement de Chinon, 11 mai, 23 juin 1793; chef du 1er bataillon d'ouvriers formé à Tours, 23 juin 1793, 30 prairial an VI ; commandant provisoire du 1er bataillon de sapeurs réorganisé à Boulogne-sur-Mer, 30 prairial, 4 fructidor an VI ; employé à la suite du 3e bataillon de sapeurs, 4 fructidor an VI, 7 fructidor an VII; chef du 2e bataillon auxiliaire du Bas-Rhin, 7 fructidor an VII, 8 pluviôse an VIII ; à la suite dans la 65e 1/2 brigade, par l'incorporation dudit bataillon, 8 pluviôse, 11 floréal an VIII; commandant les Iles Mars et de Bled, nommé par le général Leval, commandant supérieur à Mayence, 11 floréal an VIII, 14 brumaire an IX; passé dans la 11e 1/2 brigade par ordre d'Augereau, 14 brumaire an IX, 5 vendémiaire an X ; 4e chef de bataillon à la 65e 1/2 brigade, 5 vendémiaire an X, 4 pluviôse an XII ; chevalier de la Légion d'honneur, 26 prairial an XII; chef de bataillon au 37e régiment de ligne, 4 pluviôse an XII, 1er janvier 1807; chef de bataillon au 84e régiment de ligne, 1er janvier 1807, 1er mars 1808; mis à la retraite à cette date ; commandant de la compagnie de réserve du département du Mont-Blanc, du 31 juillet 1809 au 1er juillet 1814, époque de sa dissolution. Campagnes : 1772-73-74 en Corse; 1793, ans II, III, IV, en Vendée; ans V et VI, à l'armée de l'Ouest; ans VII et VIII, à l'armée du Rhin; an IX, à l'armée gallo-batave; an X, à l'île d'Ouessant et Molène; ans XI et XII, à Belle-Isle en mer. Cf. état-civil de Toulon. Archives administratives du ministère de la guerre, dossier de Peux. Arch. dépies du Var. L. 840, 1791.

Roquevaire, séjourna à Aix le 19 et le 20 (1). Dans la première huitaine de mars il arriva à Vienne où son armement devait être complété. Mais comme il ne s'effectuait pas, deux délégués vinrent à Toulon réclamer des armes. Ils étaient porteurs d'une lettre de la municipalité de Vienne et d'une autre du commandant et des capitaines. Les Trois Corps, réunis le 10 mars, envoyèrent à Vienne un officier municipal de Toulon chargé de faire les achats nécessaires en fusils et en sabres. Ils prièrent la municipalité de solder les dépenses du bataillon pendant son séjour et les frais de déplacement des délégués. Tout serait remboursé par le département (2). Ces dépenses s'élevèrent à 12.000 livres (3).

Le Directoire du département en annonçant au bataillon l'envoi d'un commissaire, ajoutait :

« Nous avons vu avec chagrin que vous aviez dénoncé les corps administratifs, et tous vos frères de Toulon l'ont appris avec amertume. Les corps administratifs vous ont vu partir presque tous armés et vous demandez aujourd'hui 400 fusils. Ils vous ont donné 300 sabres. 200 volontaires étaient pourvus, d'après la déclaration des commissaires délégués pour la levée du bataillon. Vous en demandez 250, ce qui porterait le nombre à 550 et vous n'êtes que 500. Si vous n'avez pas le complément de votre armement, c'est parce que nul de vous n'avait informé les corps administratifs du nombre de fusils qui vous manquaient, malgré les réclamations les plus pressantes du procureur général syndic envers tous les chefs du corps. »

(1) Lettre du Directoire du département aux municipalités d'Aix et de Roquevaire du 16 février 1793. L. 158.

(2) Séance du 10 mars 1793. L. 99.

(3) Séance du 22 mars 1793. L. 99.

Il terminait ainsi :

« Soldats de la patrie, l'honneur du département a été mis dans vos mains. Vous vous rendrez dignes de son estime par votre bonne conduite. Tous vos frères font des vœux pour vos succès. Vous monterez la garde auprès de la Convention concurremment avec vos frères de Paris qui vous attendent avec impatience. Si la Convention vous désigne pour la frontière vous n'hésiterez pas à remplir avec zèle les ordres qu'elle vous donnera. Le poste d'honneur est celui qu'on vous doit et le poste d'honneur aujourd'hui est celui qui est le plus à portée des tyrans que toute la nation vous ordonne d'anéantir. Demandez vous-même d'aller les combattre, que votre déclaration soit publique. Elle sera répandue partout, publiée, affichée en tout lieu. On saura que le bataillon fédéré du Var ne trouve sa place que là où est le danger, là où la gloire l'appelle. Adieu, soldats de la patrie, comptez sur toute la bienveillance de vos concitoyens. Ils sont tous vos amis et vos frères ».

En même temps, le Directoire écrivait à la municipalité de Vienne pour la remercier de l'accueil fait au bataillon qui mériterait son « estime par sa bonne conduite » (1).

Son armement terminé, le bataillon quitta Vienne et prit la route de Paris. Arrivé, le 18 mars, à St-Pierre-le-Moûtier (2), il reçut du ministre de la guerre l'ordre de rétrograder et de se rendre à Nice à l'armée d'Italie (3). Mais Collot d'Herbois et

(1) Lettres du Directoire au bataillon du Var et à la municipalité de Vienne, du 10 mars 1793. L. 153.

(2) Nièvre, 30 k. sud de Nevers.

(3) Cf. lettre de J.-B. Graille, lieutenant de la 4e compagnie à la société patriotique de Saint-Zacharie, Poitiers, 3 avril 1793. Arch. dép[les] du Var, dossier de cette société. — Jean-Baptiste-Marie Graille, fils de Jean-Baptiste et de Rose Moure, né à Saint-Zacharie, le 7 septembre 1769, y décédé le 11 mai 1842. Il avait épousé Madeleine Tiran. Après avoir pris part à la journée du 10 août comme volontaire dans le bataillon de Marseille, il s'en-

Laplanche, Commissaires de la Convention dans les départements de la Nièvre et du Loiret, le requirent de se diriger à grandes journées, par Moulins, vers Parthenay, où se formait une armée pour combattre les rebelles de Vendée qui venaient de ravager ce département (1).

Le commandant Peux, sans aviser l'administration départementale du Var de ce changement de destination, le 19 de grand matin, se mit en marche pour la Vendée. Le bataillon faisait 8 à 9 lieues par jour par des chemins de traverse et malgré les intempéries (2).

Il arriva sans encombre au Dorat, dans la Haute-Vienne, mais « la division s'étant mise... entre les chefs et les volontaires », les désertions commencèrent. Sans doute les derniers estimaient que la modification de l'itinéraire les dispensait de continuer leur service et les autorisait à regagner leurs domiciles respectifs. Seize d'entre eux qui s'étaient mis en route pour regagner le Var, furent arrêtés par des gardes-nationaux de Ste-Fortunade, dans la Corrèze, et conduits à Tulle devant les administrateurs du département. C'était le 1er avril. Ils déclarèrent qu'ils retournaient dans leur pays d'origine pour « lui offrir de nouveau leur secours ». Mais comme ils ne purent expliquer pour quelle raison ils voyageaient de nuit, les administrateurs de la

gages dans le 10e bataillon du Var. Lieutenant en 1793, il fut successivement capitaine dans la 30e 1/2 brigade légère en l'an V, puis dans la 41e 1/2 brigade. Il quitta le service avant l'an IX et exerça les fonctions d'instituteur dans son pays natal.

(1) Lettre desdits commissaires à la Convention du 19 mars 1793. Cf. Aulard. *Recueil*, etc., II, p. 414, et lettre citée de Graille.

(2) Cf. lettre de Graille.

Corrèze leur firent enlever leurs briquets ou leurs sabres, ordonnèrent qu'on les gardât à vue dans une maison d'émigré et avisèrent de cet évènement le ministre de la guerre ; Borie, Commissaire de la Convention dans les départements de la Haute-Vienne et de la Corrèze et les procureurs généraux syndics de la Haute-Vienne et du Var.

Ce dernier répondit que « l'administration du département » avait « été affligée de l'inconduite » des volontaires. Elle aimait à croire qu'elle n'avait « été produite que par un premier mouvement d'irréflexion dont ils devaient se repentir ». Le procureur général syndic terminait en priant son collégue de leur faire rejoindre leur poste de brigade en brigade par la gendarmerie « avec les égards observés dans pareille circonstance » et de leur faire « sentir que cette mesure était commandée par la loi et qu'ils ne devaient pas la considérer comme un moyen de rigueur que l'on voulait employer envers eux ». Le ministre de la guerre avait ordonné de son côté que les seize volontaires eussent à rejoindre leur bataillon (1).

D'autres déserteurs furent plus heureux. Six jeunes gens originaires de Solliès, regagnèrent cette localité. Il est vrai que la municipalité les fit arrêter et diriger vers Toulon. Le procureur général syndic lui écrivit qu'il ignorait où se trouvait leur

(1) Cf. Séance du Directoire du département de la Corrèze du 1er avril 1798. Arch. dépies de la Corrèze, L. 72; lettres aux procureurs généraux syndics de la Haute-Vienne et du Var; à Borie, au ministre de la guerre, du 3 avril. *Ibid.*. L. 117. Documents communiqués par M. Petit, archiviste de la Corrèze. Cf. aussi lettre au procureur général syndic du Var du 20 avril 1793. Arch. dépies du Var, L. 163.

bataillon et que les 6 déserteurs devaient rester à Solliès jusqu'à plus ample informé. En conséquence ces derniers, qui avaient été conduits jusqu'à la Valette, retournèrent à Solliès (1).

L'incertitude sur le sort du bataillon des fédérés du Var ne laissait pas d'inquiéter le procureur général syndic. Dans la séance des Trois Corps du 1er mai (2), il avisa l'assemblée « que des rapports indirects annonçaient que plusieurs volontaires avaient quitté leur drapeau, que des inculpations criminelles contre les corps administratifs avaient été suggérées par des malveillants aux bons mais trop crédules citoyens composant le bataillon, que les ennemis de la chose publique seuls pouvaient empoisonner les vues patriotiques de l'administration qui avaient déterminé la levée de ce corps, que les aristocrates cherchaient à discréditer cette formation pour en rendre une seconde impossible si l'intérêt général le rendait nécessaire ». Il demanda l'audition d'un citoyen, nommé Jassaud, qui parla « vaguement » des causes ayant occasionné la désertion, cita « d'une manière également vague » un propos de Barras, « bien injuste s'il avait été tenu », et raconta qu'à Moulins « les canons furent braqués contre le bataillon » (3).

Un administrateur du district de Toulon lut une lettre de son fils engagé dans ce bataillon ; un officier municipal prétendit

(1) Lettres du procureur général syndic aux municipalités de la Valette et de Solliès du 19 avril 1793. L. 163.

(2) L. 99.

(3) M. Claudon, archiviste du departement de l'Allier, m'a écrit qu'il n'avait trouvé aucun renseignement sur cette affaire dans les archives de la préfecture.

que c'était à Moulins que des « divisions intestines » s'étaient manifestées.

On décida de demander des renseignements au commandant du bataillon et d'écrire à Escudier et à Charbonnier, députés du Var à la Convention, de s'expliquer avec Barras au sujet du propos qu'il avait soi-disant tenu.

Il était plus facile d'exécuter cette seconde délibération que la première puisqu'on ne savait où se trouvait le bataillon varois. Heureusement pour le Directoire du département, il ne resta pas longtemps dans l'embarras. Vers le 12 mai, il reçut une lettre du commandant l'informant qu'il était à Poitiers et lui envoyant une liste « considérable » de déserteurs. Aussitôt le Directoire écrivit aux administrateurs des districts de donner ordre aux volontaires qui avaient regagné leurs foyers de reprendre la route de Poitiers (1).

III

Les fédérés varois qui n'avaient pas abandonné leur drapeau au Dorat, arrivèrent à Poitiers le 2 avril 1793. Ils y séjournèrent pour faire réparer leurs armes. « Nous entendons quelquefois d'ici ronfler le canon, écrit un de leurs lieutenants, mais cela ne nous épouvante pas. Au contraire, nous brûlons tous

(1) Circulaire du Directoire aux districts du 12 mai 1793. L. 153. Cf. aussi L. 1219, 1293, 1540, 1677, la liste nominative des déserteurs des districts de Barjols et de Draguignan.

d'envie de nous rendre à l'endroit destiné pour terrasser les tyrans et pour prendre part à la gloire qui nous attend » (1).

Le bataillon, désigné dorénavant sous le nom de *10me bataillon du Var*, et vulgairement sous celui de *bataillon des Marseillais*, fut placé sous les ordres de Quétineau, qui commandait une armée de 4 à 5.000 hommes, cantonnés principalement entre Bressuire, Argenton et Thouars, mais dont la ligne s'étendait de Saumur à la Châtaigneraie. Il prit ainsi part à l'affaire de Cheffois, où, le 10 avril, les insurgés furent repoussés. Sur l'ordre de Leigonyer, les troupes de Quétineau se dirigèrent sans délai vers les Aubiers. Cette fois elles furent vaincues. C'était le 13 avril. Quétineau battit en retraite vers Bressuire (2).

Dans cette ville, les Varois massacrèrent 14 prisonniers, malgré les efforts de leur général (3). L'effectif du bataillon n'était plus alors que de 325 hommes (4).

Le 2 mai, Quétineau, menacé par les Vendéens, évacua Bressuire pour gagner Thouars. Arrivées à la bifurcation vers Poi-

(1) Lettre de Graille. Ses deux compatriotes ne l'avaient pas abandonné : Toussaint Meissel, Antoine Bonifai.

Chassin, dans la *Préparation à la guerre de Vendée*, t. III, p. 510, 521, et dans la *Vendée patriote*, t. I, p. 30, 31, 40, 42, 49, 63, signale la présence de Varois à Fontenay-le-Comte le 22 mars 1793. Ils voulurent y massacrer treize « suspects » et des prisonniers arrivés de Saint-Hermand. On les dirigea vers Luçon. Quels sont ces Varois? A quel bataillon appartenaient-ils? On n'a pu le déterminer. Cf. aussi Fillon. *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay-Vendée*, t. I, p. 379, et Aulard, *Recueil*, etc., t. II, p. 487, 488.

(2) Cf. Chassin. *La Vendée patriote*, I, p. 81, 88, 94, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 186, 283.

(3) *Ibid. Id.* p. 267, 288.

(4) *Ibid. Id.* p. 267. Il est imprimé par erreur 8e bataillon.

tiers ou Parthenay ses troupes voulurent prendre la route de ces deux villes. Quétineau parvint d'abord à les décider à se diriger du côté de Thouars, mais quelques « Marseillais » c'est-à-dire Varois, se saisirent du drapeau de leur bataillon et un de leurs capitaines entraîna à sa suite, sur la route de Poitiers, 5 à 600 soldats. 80 à 100 Varois seulement suivirent le général, sous les ordres de leur ancien commandant Peux que son état-major accompagna (1).

Les rebelles parurent devant Thouars le 5 mai. Quétineau envoya à leur rencontre au Pont de Vrine 1.000 hommes parmi lesquels les 100 Varois qui lui restaient. Le combat dura jusqu'à 5 heures du soir. Les républicains battirent alors en retraite. Quétineau voyant la lutte impossible en avisa les administrateurs du district qui décidèrent de capituler. Un citoyen chargé d'arborer le drapeau blanc fut arrêté par quelques « Marseillais » qui s'emparèrent du drapeau et le déchirèrent. Un autre drapeau fut hissé (2).

C'est cette conduite qui fit croire que les Varois avaient presque tous été passés au fil de l'épée. Le bruit s'en répandit dans la contrée (3) et parvint jusqu'à Paris.

Dans la séance de la Convention du 11 mai, Barère s'écria : « Vous saurez que dans la malheureuse affaire de Thouars, tandis que Quétineau et l'armée qu'il commandait se sont lâchement rendus, les intrépides Marseillais ont seuls combattu jusqu'à la

(1) Cf. Chassin. *La Vendée patriote*, I, p. 276, 285.

(2) *Ibid. id.* p. 276, 277, 286.

(3) *Ibid. id.* p. 305. Lettre du district des Salles à Niou.

dernière extrémité. Dix fois de suite ils ont enlevé le drapeau blanc, sous lequel les rebelles étaient ralliés. Ils avaient formé sur la place un bataillon carré. Pressés de toutes parts, après avoir épuisé leurs munitions, ils se sont précipités sur les ennemis la baïonnette au bout du fusil. Il n'en est resté que six ».

L'assemblée « saisie d'un mouvement d'admiration et de douleur », décréta « mention honorable du dévouement généreux des Marseillais dans l'affaire de Thouars » et décida qu'après la reprise de cette ville, il y serait élevé « un monument en l'honneur des Marseillais qui ont péri en la défendant contre les rebelles » (1).

Un des députés du Var, Escudier, deux jours après, écrivit aux administrateurs de son département d'origine pour leur annoncer que les « braves frères composant le 10e bataillon du Var... combattant dans la ville de Thouars comme les Spartiates aux Thermopyles » étaient « morts comme eux pour la défense de la Liberté » et que six d'entre eux seulement avaient échappé « aux fers des rebelles ».

Le procès-verbal de la séance des Trois Corps où cette lettre fut lue continue en ces termes :

« La consternation la plus profonde règne dans l'assemblée. Après un silence morne et par un mouvement spontané, il est arrêté que pendant l'intervalle d'un mois, tous applaudissements, tous signes d'approbation ou d'improbation dans les séances du conseil sont prohibés ; l'accent seul de la douleur et de l'affliction pourrait se mêler dans la discussion ».

« Du sentiment de la douleur passant à celui de la reconnaissance

(1) *Moniteur*. Réimpression, XVI, p. 367, 368.

pour les généreux défenseurs de nos droits et à l'indignation la plus vive envers les individus dont l'incivisme reconnu ne permet pas de douter qu'ils ne machinent contre nous les mêmes complots dont nos malheureux frères ont été les victimes, arrête les dispositions suivantes :

Art. 1er. — Il sera écrit à la Convention nationale pour la prier 1° de rendre au bataillon du Var qui a péri dans le champ de l'honneur l'hommage que les générations présentes et futures lui doivent en lui décernant par un décret spécial les honneurs civiques qu'il a mérités par sa bravoure et son dévoûment ; 2° d'accorder aux pères, mères, femmes et enfants de ces dignes martyrs de la liberté une pension alimentaire avec l'assurance positive qu'il leur sera départi en biens-fonds provenant de ceux des émigrés jusques à la concurrence du capital représenté par la pension.

Art. 2. — Il sera levé sur les personnes suspectes une contribution d'un million en sus de celle qui conformément aux mesures prises par le département de l'Hérault pourra être établie d'une manière plus générale.

Art. 3. — Ce million sera distribué aux malheureuses familles des tristes victimes qui ont péri par le glaive du fanatisme et de l'aristocratie.

Art. 4. — Il sera incessamment statué par un nouvel arrêté sur le mode de répartition de cette contribution » (1).

Dès le lendemain, le procureur général syndic communiqua ce texte à la Convention. Il lui demandait de le ratifier pour prouver « au siècle présent, aux générations futures que ce n'est pas en vain que des soldats de la Liberté ont combattu et péri pour elle » (2). En même temps les représentants Baille et Beauvais faisaient part au Comité de Salut public de l'émotion que ces nouvelles avaient causée à Toulon (3).

(1) Séance des Trois Corps du 20 mai 1793. L. 99.

(2) Lettre du procureur général syndic aux représentants du peuple à Paris du 24 mai 1793. L. 163.

(3) Lettres du 21 mai 1793. Cf. Aulard. *Recueil*, etc., IV, p. 277.

La Convention n'eut pas à statuer et les Corps administratifs se gardèrent d'insister, car on apprit dès le 22 mai que les Varois de l'armée de Quétineau n'avaient nullement péri (1). D'après ce général, un seul volontaire avait été tué au pont de Vrine et un autre en cherchant à s'évader du château où les Vendéens avaient enfermé leurs prisonniers (2).

Quand les rebelles évacuèrent Thouars, ils emmenèrent avec eux quelques Varois. Ils ne leur avaient fait « subir aucun mauvais traitement... à l'exception de deux ou trois qui avaient voulu s'évader » (3). Les autres, parmi lesquels le commandant Peux (4), furent relachés après avoir promis de déposer les armes et de rentrer dans leurs foyers. Ils y revinrent individuellement ou par groupes plus ou moins nombreux (5). C'est ainsi que le 4 juin arrivèrent à Toulon des officiers et des volontaires

(1) Lettre du procureur général syndic aux commissaires de la Convention du 23 mai 1793. L. 163.

(2) Cf. Chassin. *La Vendée patriote*, I, p. 277.— Il est vrai que Rossignol prétend que des « Marseillais » ont été égorgés, dépouillés et enterrés à Vrine. *Ibid.*, II, p. 46.

(3) Lettres de Tallien des 11 et 13 mai 1793 à la Convention. Cf. *Moniteur* Réimpression, XVI, p. 415 et Aulard. *Recueil*, etc , IV, p. 90, 153. Cf. aussi lettre imprimée de la commune de Richelieu du 11 mai 1793. Arch. nat., AFII, 265 (2237). Tallien désigne les Varois sous le nom de Marseillais.

(4) Peux fut nommé presque de suite commandant de la place et arrondissement de Chinon par le général Menou, de l'armée de Doué. Cf. arch. nat. AFII, 265 (2237).

(5) 10 mai 1793, arrivée à Angoulême d'un volontaire venant de Poitiers allant à Digne; le 12, de quatre volontaires venant de Ruffec allant à Périgueux; le 14, de cinq volontaires venant de Poitiers allant à Bordeaux; le 15, de trois volantaires venant de Poitiers allant à Bordeaux. Cf. arch. c^ne d'Angoulême, EE. 10, f°s 77-78. Ordres de fournitures d'étape. Registre de « troupes en marche », 1780, an II.— Documents communiqués par M. Thomas, professeur au lycée.

au nombre de 84. Ils se présentèrent à la séance des Trois Corps et exposèrent « qu'échappés à la fureur des rebelles, après la malheureuse affaire de Thouars, ne sachant quel parti prendre, n'ayant aucun point de ralliement, privés de tous leurs effets et équipements » ils venaient « se jeter dans les bras des corps administratifs .. et leur demander de vouloir bien statuer sur leur sort.

L'assemblée décida que trois de ses membres accompagnés de trois volontaires se rendraient auprès des représentants du peuple Baille et Beauvais, alors à Toulon, pour leur demander d'accorder une indemnité à ces « braves volontaires ». A chacun d'eux il serait délivré un certificat signé par les présidents des Trois Corps attestant leur « bonne conduite, leur civisme et leur courage ». L'assemblée ne voulut point décider si les « restes » du 10e bataillon devaient continuer leur service dans ce corps ou « être enchassés dans d'autres cadres » (1).

IV

Pendant que les prisonniers de Thouars regagnaient le département du Var que devenaient les volontaires qui avaient abandonné Quétineau ? Le 8 mai, les débris du 10e bataillon commandé alors par Maximin-Joseph dit Emmanuel Guidal (2),

(1) Séance du 4 juin 1793. L. 1723.

(2) Guidal (Maximin-Joseph dit Emmanuel pour le différencier de son frère aîné qui s'appelait aussi Maximin), fils d'Honoré, négociant, et de Marie-Marthe Mougins, né à Grasse,

qui n'avaient guère séjourné à Poitiers, se trouvaient à Saint-Maixent. Ordre lui avait été donné la veille de se porter vers Parthenay. Les volontaires refusèrent d'obéir et prirent la route de la Motte-St-Heraye en emportant le drapeau. Guidal resta seul avec 2 capitaines, un adjudant, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, un sergent-major et 2 caporaux. Tous se rendirent auprès du conseil du district de St-Maixent, en permanence, pour lui exposer la situation. Les administrateurs les engagèrent à aller à Niort prendre les ordres du Directoire du département. Il statuerait sur leur destination (1).

Le Directoire des Deux-Sèvres, sur l'avis d'Auguis, Commissaire de la Convention dans ce département et celui de la Vendée, présent à la séance, envoya un député à Melle pour inviter les volontaires à rentrer dans le devoir. Cette démarche n'eut

le 31 décembre 1764; marié dans cette même ville le 22 novembre 1790 à Marthe Bernard, fille de Jean-Antoine, négociant, et de Thérèse-Paul Vidal; née à Grasse, le 21 janvier 1770; fusillé le 29 octobre 1812 à Paris en même temps que le général Malet.— Soldat au régiment d'Artois du 16 janvier au 27 septembre 1781; dragon au régiment des Deux-Ponts du 25 juin 1783 au 29 novembre 1786; capitaine au 10e bataillon du Var, 12 février-mai 1793; commandant dudit bataillon, mai 1793, 1er germinal an V; commandant du 2e bataillon de la 30e demi-brigade légère, 1er germinal an V, 5 brumaire an VI; adjudant-général, 5 brumaire an VI (nomination du 8), 17 pluviôse an VII; général de brigade, 17 pluviôse an VII (nomination du 28), 6 germinal an IX.— Destitué à cette date il essaya en vain de rentrer au service. Arrêté à Marseille, rue Noailles, 22, le 22 janvier 1812, il fut dirigé vers Paris le 12 février. Cf. état civil de Grasse; son dossier aux archives administratives du ministère de la guerre, et des papiers, saisis lors de son arrestation, aux arch. nat. F7, 6385.

(1) Séance de l'administration du district de Saint-Maixent du 8 mai 1793. Document communiqué par M. Richard, archiviste du département de la Vienne.

aucun succès. Le 10e bataillon continua sa route, aux roulements du tambour, sans même écouter le commissaire du département. Guidal se décida à l'accompagner en donnant comme raison « qu'ayant juré de rester à son drapeau jusqu'à la mort il allait le suivre de crainte qu'il ne s'égarât entre les mains des volontaires » (1).

Le 12 mai, le bataillon arriva à Angoulême. Il comptait alors un commandant en chef, trois capitaines, un adjudant-major, trois lieutenants, trois sous-lieutenants, un porte-drapeau, un tambour-major, neuf sergents, douze caporaux, quatre tambours et 96 fusiliers. Ils déclarèrent qu'ils venaient de Matha et se dirigeaient vers Toulon en passant par Mareuil (2).

Les administrateurs du département de la Charente employèrent en vain « tous les moyens de persuasion pour les engager à retourner au chemin de l'honneur ». Non seulement il ne les persuadèrent pas, mais il les aigrirent. Les volontaires cherchèrent à provoquer une insurrection. Ils arrachèrent « le pompon » à un officier de l'Etat-major de la place, menacèrent deux autres officiers de les traiter de même, pénétrèrent dans l'église, y lacérèrent à coups de sabre un drapeau suspendu à la voûte, s'efforcèrent de désorganiser une compagnie de canonniers et de s'emparer des canons. En présence de ces faits, les autorités constituées, de concert avec les représentants du peuple, résolurent de désarmer le bataillon et de déférer les coupables au

(1) Séances du Directoire du département des Deux-Sèvres des 8 et 9 mai 1793. Arch. dép[les] des Deux-Sèvres. L. 8. Documents communiqués par M. Dupond, archiviste du département. Cf lettre d'Auguis du 18 mai sur cette affaire. Aulard. *Recueil*, etc., IV, p. 282.

(2) Arch. c[les] d'Angoulême, EE. 10. Reg. cité, f° 77 v°.

tribunal criminel. Six volontaires furent prévenus de crimes, 56 d'insubordination. Les autres parurent avoir été « séduits ».

Le commandant Guidal qui était « dans les meilleurs principes » aida l'administration du département à effectuer le désarmement. Il eut lieu le 15 mai « sans le moindre bruit ni effusion de sang ». Il fut décidé que les volontaires restés libres seraient dirigés vers Bordeaux, Limoges et Périgueux (1).

Le Directoire de la Charente n'avait pas été sans informer l'administration départementale du Var des méfaits du 10e bataillon en témoignant la « plus vive douleur d'avoir été forcée de donner à leurs frères du département du Var des marques de sévérité au lieu de celles d'une sincère fraternité qui étaient dans leur cœur ». Les Trois Corps administratifs répondirent qu'ils approuvaient la conduite de leurs collègues de la Charente, que les habitants du Var « ne prendraient jamais la défense de ceux » qui avaient été « assez lâches pour abandonner leur poste, assez pervers pour se porter à des excès condamnables ». Ils les prièrent seulement de distinguer parmi les volontaires « les véritables coupables d'avec les égarés » (2).

Il est probable que les volontaires reconnurent que leur situation n'étaient guère bonne et qu'ils firent leur soumission. C'est ce qui résulte de la lettre suivante de Guidal (3).

(1) Lettres du Directoire de la Charente du 16 mai 1793 à Trémeau et à Lassée, commissaires du département et du 20 mai au ministre de la guerre. Arch. dép^les de la Charente. Documents communiqués par M. de la Martinière, archiviste du département.

(2) Séance des Trois Corps du 12 juin 1793. L. 1723; lettre du Directoire au département de la Charente du 12 juin 1793 accusant réception de la lettre du 12 mai. L. 153.

(3) L. 764. Cf. lettre du Directoire à Guidal au camp de Niort du 27 juin 1793. L. 153.

Rochefort, l'an 2ᵉ de la R.F., le 29 juin.

Le commandant du bataillon 10ᵉ du Var aux citoyens administrateurs du département du Var.

CITOYENS,

Je viens vous instruire du mouvement de mon bataillon depuis son départ d'Angoulême. Je ne vous rappellerai point le passé, mais bien le sincère repentir des volontaires reconnus dignes de se rallier sous le drapeau de la République. C'est, citoyens, par des preuves non équivoques que j'ai été bien convaincu de leur parfait dévouement à la chose publique.

Arrivé à Niort, le général Biron, auquel j'étais recommandé, me donna un poste d'honneur à garder pendant la nuit. L'ennemi tenta en vain de nous battre. Mes volontaires animés par toutes sortes de motifs puissants, secondèrent entièrement mes vues et foncèrent avec tant de rapidité que nous parvinmes à mettre en fuite une phalange de ces mercenaires. Je ne perdis personne dans cette petite escarmouchade, au contraire je fis cinq prisonniers que nous emmenâmes au quartier genéral de Niort.

Les besoins urgents de ma troupe, les fatigues sans nombre décidèrent le général à nous envoyer à Rochefort pour prendre un peu de repos. On mit aussi sous notre drapeau 400 hommes. Mais mes volontaires n'ont pas eu longtemps à demeurer ici. On vient de les embarquer sur différentes frégates pour en faire le service. Ils sont aimés et chéris d'un chacun. Enfin les soldats du Var jouissent d'une grande réputation.

Je me rendis hier à la Rochelle pour demander la nouvelle marche que j'avais à tenir. On me fit la lecture d'un ordre du général Biron, lequel porte que les neuf compagnies franches en garnison à la Rochelle seront aux ordres du commandant Guidal et dénommées bataillon du Var. Me voilà donc enchaîné pour longtemps dans ces contrées, du moment où je croyais me rendre avec mon drapeau dans le sein de mes concitoyens du Var. Mais que faire? ma vie, mon bien et mon amour, tout est sacrifié au salut de la République. Soyez bien persuadé que c'est d'un grand cœur.

Nous n'avons pas reçu de trop bonnes nouvelles de la partie de Nantes. On craint que cette ville ne tombe au premier moment entre

les mains des insurgés. Biron semble prendre de grandes mesures et un grand coup se prépare. Au reste croyez aux sentiments républicains de vos enfants du Var. Ils sont actuellement en petit nombre, mais ils sauront dans tous les cas sauver le drapeau ou mourir pour la République.

Salut à tous nos frères.

Le républicain,
EMMANUEL GUIDAL,
Commandant en chef les grenadiers du Var
au camp de la Rochelle, à la Rochelle.

Ce fut le 9 juillet 1793 que le 10e bataillon fut complété à l'aide de recrues provenant de la levée de 300.000 hommes. Son effectif fut porté à 704 hommes. Le 14 juillet on lui adjoignit une compagnie de 76 canonniers (1). Peu après le bataillon quitta la Rochelle pour n'y plus revenir (2).

Il fit partie d'abord de la division des Sables d'Olonne commandée par le général Boulard (3). Le 1er août un détachement de 20 hommes était à Vairé (4). Au 6 ventose an II il était en

(1) Cette compagnie ne suivit pas le bataillon. En l'an II, elle était cantonnée à Saint-Gilles sur Vie; en l'an IV elle se trouvait à l'île de Ré. Ministère de la guerre. Arch. hist. *Armée de l'Ouest* et arch. administr., lettre du conseil d'administration du 18 nivôse an V; dossier du 10e bataillon.

(2) Ministère de la guerre. Arch. administr., dossier du 10e bataillon, lettre du conseil d'administration du 17 pluviôse an IV. M. de Richemond, archiviste du département de la Charente-Inférieure, m'a écrit que le bataillon n'avait pas laissé de traces dans les archives de la préfecture.

(3) Boulard (Henri-François-Morille). Voir sa biographie dans Chassin, *Études documentaires sur la Vendée et la Chouannerie*, table, p. 76.

(4) Ministère de la guerre. Arch. histor. *Armée des côtes de la Rochelle*.

partie à Challans (1). Mais comme l'effectif du bataillon était de nouveau réduit, il fut entièrement réorganisé le 27 prairial de la même année au camp de la Roullière près de Nantes.

Il comptait alors 584 hommes non compris l'Etat-major (2). 483 jeunes gens de la 1[re] réquisition y furent incorporés pour former un total de 1.067 soldats, nombre déterminé par la loi du 2 frimaire an II.

Ces jeunes gens provenaient :

246	du district de	Langeais (Indre-et-Loire).
79	—	Autun (Saône-et-Loire).
127	—	Indremont (3) (Indre).
21	—	Libreval (4) (Cher).
10	—	Langeais (Indre-et-Loire).

Tous sauf les dix derniers étaient armés et équipés.

Après avoir fait former le carré, Huché (5), « l'agent secon-

(1) Cette partie comptait un adjudant-major, un quartier-maître, trois capitaines, un lieutenant, deux sous-lieutenants, quatre sergents-majors, six sergents, trois caporaux-fourriers' douze caporaux, dix appointés, un tambour, 114 fusiliers. Ministère de la guerre. Arch. hist. *Armée de l'Ouest*.

(2) Etat-major : un chef de bataillon, un adjudant-major, un quartier-maître, un adjudant sous-officier, un chirurgien-major, un maître-tailleur, un maître-cordonnier, un tambour-maître. Bataillon : neuf capitaines, huit lieutenants, huit sous-lieutenants, deux capitaines et un lieutenant surnuméraires, neuf sergents-majors, vingt-quatre sergents, neuf caporaux-fourriers, trente-six caporaux, 478 grenadiers, volontaires et tambours.

(3) Nom révolutionnaire de Châtillon-sur-Indre.

(4) — de S[t]-Amand-Montrond.

(5) Huché (Jean-Baptiste-Isaïe). Voir ses états de services dans Chassin, *Les pacifications de l'Ouest*, III, p. 400. Cf. aussi Aulard. *Recueil*, etc. XIV, p. 746, lettre de Bô du 17 messidor an II.

daire chargé de l'encadrement des troupes de la République près l'armée de l'Ouest », indiqua les prescriptions de la loi du 2 frimaire an II. Puis dans un « discours analogue aux circonstances » il compara « les avantages du nouveau régime d'avec l'ancien ».

« Je leur ai fait, dit-il, dans son procès-verbal, un tableau fidèle de tout ce que le despotisme avait de plus hideux et de plus dégoûtant : mépris, insolence, ingratitude et barbarie étaient la récompense ordinaire des services rendus sous le règne des tyrans. La République, au contraire, juste, reconnaissante, récompense généreusement ses intrépides défenseurs, recueille avec soin leurs actions héroïques pour les faire passer à la postérité, donne des secours à leurs familles, leur accorde des pensions et se déclare l'appui et le soutien de l'indigence, et les emplois militaires qui jadis formaient le patrimoine des satellites des brigands couronnés formeront désormais celui des vertus et des talents. Et après avoir inspiré à ces braves militaires réunis la haine des Rois et l'amour de la patrie, je les ai invités à se jurer réciproquement, union, amitié, fraternité, respect et obéissance aux lois, subordination et discipline, haine implacable aux tyrans et à toute espèce de despotisme, enfin à ne jamais tourner les armes qui leur étaient confiées que contre les ennemis de la République une et indivisible, sans laquelle la liberté et l'égalité ne peuvent exister ; ce qu'ils ont fait aux cris réitérés de *Vive la République ! Vive la Montagne !* Alors par un mouvement spontané et d'enthousiasme, les anciens et nouveaux soldats réunis sous les mêmes drapeaux, voyant que je donnais l'accolade fraternelle à leur chef, ont quitté leurs rangs, mis bas leurs armes, en ont fait des faisceaux et se sont précipités les uns parmi les autres, et, à mon exemple, se sont serrés mutuellement dans leurs bras en répétant mille fois : *Vive la République ! Vive la Montagne ! Périssent les tyrans et leurs satellites !* » (1).

Le 10e bataillon ainsi reconstitué resta au camp de la Roul-

(1) Ministère de la guerre. Arch. administ., dossier du 10e bataillon.

lière sous les ordres du général Jacob (1). Il dépendait de la 1[re] division commandée par Huché (2). Le bataillon y était encore le 22 fructidor an II, quand Charette surprit le camp « à cinq heures du soir, enlevant les avant-postes, massacrant les jeunes soldats de la 1[re] réquisition, sans armes, ramassant une assez grande quantité d'effets et de provisions, plusieurs barils de poudre » (3). La moitié du bataillon fut anéantie (4). Il est vrai que le 1[er] messidor son effectif était déjà réduit à 133 hommes (5). Quant à ses archives, perdues une première fois à Thouars, elles furent une seconde fois détruites (6).

Le 10[e] bataillon, réorganisé de nouveau, resta à Nantes jusqu'au mois de messidor an III (7). Il partit alors pour Vannes et arriva dans cette ville quelque temps avant l'affaire de Quiberon à laquelle il prit part et où son commandant Guidal se distingua (8). Parmi les 6.262 prisonniers que fit l'armée républi-

(1) Jacob (Marie-Nicolas-Henri). Voir ses états de services dans Chassin, *La Vendée patriote*, IV, p. 184.

(2) Huché (Jean-Baptiste-Michel-Antoine). Voir ses états de services dans Chassin, *Idid.* II, p. 258.

(3) Chassin. *La Vendée patriote*, IV, p. 558, 559.

(4) Lettre citée du 17 pluviôse an IV. Dossier du 10e bataillon.

(5) Ministère de la guerre. Arch. histor. *Armée de l'Ouest.*

(6) Aussi n'a-t-il pas été possible de retrouver le procès-verbal de formation du bataillon en février 1793, ni de dresser la liste des officiers ni des soldats.

(7) Il y a aux archives départementales de la Loire-Inférieure deux dossiers concernant deux soldats du 10e bataillon, J. Robion. canonnier, et Pierre Audouin. (Fonds du tribunal criminel militaire. Série L.). Renseignements fournis par M. A. Guilgars.

(8) Cf. son dossier aux arch. adm. du ministère de la guerre. Rapport au Directoire de vendémiaire an VI. Sur l'*affaire de Quiberon*, voir le livre de M. le D[r] de Closmadeuc.

caine, il se trouva 492 Toulonnais qui s'étaient réfugiés en Angleterre après la reprise de leur ville par l'armée révolutionnaire. Le 3 thermidor an III les représentants du peuple en mission dans les départements de l'Ouest, Blad et Tallien décidèrent qu'une commission militaire serait chargée de juger les « individus vaincus par l'armée » de Hoche. Comme le temps pressait, Blad, peu après, autorisa le général Lemoine à nommer cinq autres commissions militaires. Deux d'entre elles siégèrent à Auray, deux à Quiberon, deux à Vannes. L'une de ces dernières fut présidée par Guidal du 23 nivôse au 8 ventose an IV (1).

Tous les Toulonnais furent acquittés. On ne rechercha pas les causes de leur sortie de Toulon. Certains d'entre eux cependant pouvaient être complices de la trahison qui avait livré cette ville aux Anglais. Les uns furent dirigés vers Lorient et incorporés dans la flotte de Villaret ; d'autres au nombre de 165, furent placés, le 19 fructidor an III, dans le 10e bataillon qui se trouvait alors au Camp sous Vannes, route d'Auray, et faisait partie de la division Lemoine (2).

Par suite de cette circonstance, le 10e bataillon du Var, qui ne

(1) Elle siégea les 23, 26, 28 et 29 nivôse, les 8 et 10 pluviôse, le 8 ventôse an IV et prononça 62 condamnations à mort. Elle comprenait : Guidal (Emmanuel), chef du 10e bataillon du Var ; Jaume (Jean-Baptiste), capitaine au même bataillon : Jeis (Jacques), capitaine au 5e bataillon du Bas-Rhin ; Marquis, lieutenant au 1er bataillon de la Loire-Inférieure ; Mazière (Guillaume), sergent de grenadiers au même bataillon ; Glaize, quartier-maître au 10e bataillon du Var, secrétaire.— Renseignements fournis par M. le Dr de Closmadeuc, de Vannes.

(2) Chassin. *Les Pacifications de l'Ouest*, I, p. 518, 554, 565, 577, 578, 584. Voir aux arch. nat. dans les papiers Guidal un certificat de ces Toulonnais, daté d'Avranches le 14 nivôse an IV, déclarant que Guidal a toujours été un « excellent chef ».

l'était plus que de nom depuis le mois de juillet 1793, fut de nouveau composé en grande partie de Varois, sinon en majorité. Il allait se rendre fameux à Vannes par ses excès et son indiscipline (1).

Le 8 fructidor an III, les commissions militaires, fonctionnant dans cette ville, avaient condamné à mort 54 insurgés pris à Quiberon. Le peloton d'exécution, composé de volontaires du 10e bataillon, accompagna, le soir même, les condamnés, escortés par un détachement de hussards, dans la prairie du Bondon où ils devaient être fusillés. Ces volontaires se rendirent coupables d'actes repréhensibles que la municipalité signala au chef de l'Etat-major de l'armée des côtes de Brest dans la lettre suivante :

9 fructidor an III.

La Municipalité au chef d'Etat-major.

Le bruit public (et nous désirons de toute notre âme qu'il soit faux, ce qu'il nous est impossible de penser), quoiqu'il ne soit parvenu jusqu'à nous que par de braves défenseurs de la patrie, des hussards indignés de ces horreurs, qui ont eu bien de la peine à retenir leur courage, nous ont appris que des volontaires avaient été assez lâches pour arracher une cravate [de soie] du cou d'un des malheureux condamnés hier au supplice, et ce fait s'est passé devant [le lieu] des séances de la commission militaire, place du Marché au Seigle : que, durant la marche, ces malheureux ont été déliés et dépouillés de leurs capotes ; que, rendus au lieu du supplice, après la première dé-

(1) Les détails qui suivent sont tirés, parfois textuellement, de trois études de M. le Dr de Closmadéuc, publiées dans le bulletin de la *Société Polymathique du Morbihan* : *Les exécutions d'émigrés et de Chouans à Vannes en 1795 et 1796* (1897); *les faux-Chouans à Vannes en 1795 ; Complot Chouan contre la ville de Vannes en 1796* (1899).



charge, faite avec assez de maladresse pour que les trois quarts ne fussent que blessés, au lieu de remplir le vœu de la loi qui veut que les coupables soient punis et non pas bourrelés, au lieu de les achever, malgré leurs cris qui appelaient à haute voix la mort, on s'est plutôt occupé de les dépouiller entièrement que de consommer leur supplice ».

Après les avoir dépouillés, les volontaires avaient abandonné les cadavres, sans sépulture. Ils restèrent exposés tout nus dans une mare de sang jusqu'au lendemain matin. Des soldats envoyés alors se contentèrent de recouvrir les suppliciés d'une mince couche de terre. Ce ne fut que le jour suivant qu'une inhumation régulière fut effectuée par des paysans sur la réquisition de la municipalité de Vannes.

En apprenant la plainte des officiers municipaux, le commandant Guidal convoqua les officiers et sous-officiers de son bataillon et leur fit signer une protestation contradictoire qu'il adressa le 11 fructidor aux administrateurs du département.

Les protestataires donnaient un démenti formel aux allégations des officiers municipaux qu'ils traitaient de calomniateurs et de contre-révolutionnaires, les menaçant de les poursuivre devant les tribunaux.

« Qu'ils ne croient pas nous en imposer, les municipaux de Vannes, ils ne se doutent pas qu'on les a pénétrés. Ils jettent les hauts cris, ce n'est que pour arrêter le cours de la justice parce qu'elle punit les coupables.......... Quelque rigoureux que soit notre ministère, nous le remplirons jusqu'au bout, nous sommes hommes et par conséquent généreux et sensibles, nous en avons donné les preuves à Quibéron... Mais quand le salut public exige le châtiment des traitres, quand la patrie le commande, nous savons obéir à sa voix ».

. . . .

Et plus loin :

« L'affreux discrédit des assignats, dans cette ville, n'est-il pas l'ouvrage de la municipalité ?..... Qui de vous ignore qu'on crèverait ici de faim, eut-on tous les assignats de la République ?...... Ceux qui nous appellent des hommes barbares, sont bien plus féroces que nous, puisqu'ils cherchent à allumer, dans ces contrées, la guerre civile dont la Vendée a été le déplorable théâtre ».

La pièce est signée : Les officiers et partie des sous-officiers et soldats du 10e bataillon du Var. Elle porte 76 signatures en tête desquelles on lit celle d'Emmanuel Guidal, chef de bataillon.

La municipalité répondit à ce « factum » par une lettre aussi courageuse que modérée. Elle faisait d'abord observer que ses accusations ne visaient que les soldats du peloton qui avait procédé à l'exécution du 8 fructidor, et non le bataillon du Var tout entier, qu'elle n'avait même pas nommé dans sa plainte.

Elle maintenait la parfaite exactitude des faits dénoncés et elle fournissait à l'appui les déclarations de nombreux témoins, gens honorables, qui avaient assisté aux fusillades et étaient venus déposer dans l'enquête, sous la foi du serment. Leurs déclarations étaient confirmées par celles des officiers de hussards qui commandaient l'escorte.

Voici un passage de la lettre des officiers municipaux adressée aux administrateurs du département, et datée du 8 vendémiaire an IV.

« La municipalité dénonce, quand le cas l'exige, mais jamais elle ne calomnie..... Vous trouverez [dans l'enquête] la preuve écrite des faits qu'elle a dénoncés. Vous y lirez avec chaleur et indignation que, le lendemain de l'exécution, les suppliciés étaient encore sans sépulture et qu'il fallut appeler les laboureurs du voisinage pour en parfaire

l'inhumation. Vous y lirez qu'à la sortie du tribunal un des condamnés fut avec violence dépouillé de sa cravate, et dans la marche plusieurs autres peut-être de leurs capotes. Vous frémirez en y lisant que les volontaires se disputaient le privilège de fusiller ceux des condamnés qui étaient le mieux vêtus; que pour cela ils quittaient leur rang et changeaient de place; que la première décharge, faite dans le tumulte et sans attendre le commandement, fut un feu de peloton dont une grande partie des condamnés ne furent que blessés et criaient de les achever; que cependant la division de gauche, au hasard d'être atteinte elle-même des décharges qui suivirent, se précipita en foule sur les morts et non morts, pour les dépouiller; qu'après la troisième décharge, des blessés déjà dépouillés et absolument nus criaient encore et demandaient la mort et qu'ils fussent achevés à coups de sabre et de bayonnettes.

« Il est hideux, mais fidèle, ce tableau peint sur les lieux par des témoins irréprochables, qui ne refusent pas de répéter leurs dépositions et que suivraient au besoin cent autres témoins également dignes de foi.

« La municipalité de Vannes n'est donc pas calomniatrice et n'aura pas la lâcheté de donner à ses dénonciateurs la rétractation qu'ils ont la hardiesse de lui demander ».

Répondant aux injures que leur adressaient les officiers et sous-officiers du bataillon du Var, les municipaux rappelaient leurs états de services depuis 1789. Loin d'être des contre-révolutionnaires, ils n'avaient cessé de faire preuve de patriotisme et ils affirmaient hautement leur dévouement à la République. Si une rétractation était due, ce n'était pas à eux qu'il fallait la demander, mais aux 76 signataires d'une adresse mensongère et calomniatrice contre un corps constitué qui n'avait fait que son devoir. Répondant à l'accusation formulée contre eux d'avoir causé la dépréciation des assignats, ils s'écriaient :

« Ah! qu'ils se plaignent avec amertume du discrédit des assignats,

nous partageons leurs doléances à cet égard. Nous en souffrons comme eux. Qu'ils cessent donc de nous l'imputer, ou qu'ils citent quelques faits à l'appui d'une aussi grave accusation..... Le bataillon du Var connaît comme nous les causes du discrédit des assignats, elles existent parmi nous et hors de nous, sous les yeux de la Convention comme dans les départements, sous les yeux des autorités constituées. Et lorsque depuis le 9 thermidor la représentation nationale s'occupe sans relâche à chercher le remède à tant de maux, peut-on nous faire un crime de ne l'avoir pas trouvé ? »

« Citoyens, la municipalité n'a pas dénoncé le bataillon du Var. L'eût-elle fait, il n'en acquérerait pas le droit de se venger d'une médisance par des calomnies. Elle a porté ses plaintes de quelques faits qu'elle ne lui imputait pas et les faits sont malheureusement prouvés. Il en est même quelques autres, plus graves encore, dont l'enquête fait preuve et qu'elle n'a pas dénoncés. Elle n'est donc pas calomniatrice. Elle a repoussé victorieusement toutes les injures accumulées dans le libelle diffamatoire du 11 fructidor. Que reste-t-il donc aux signataires? La honte et le remords d'avoir insulté gratuitement un corps constitué auquel ils devaient des égards et quelque respect.

« Citoyens, notre réponse est faite. Notre tâche est remplie. Nous ne prenons aucune conclusion. Le représentant du peuple en mission, l'administration du département, le général en chef la prendront pour nous et, sur notre mémoire justificatif et le vu des pièces ci-jointes, ils ordonneront ce que le bien public et l'intérêt de la patrie exigent. Qu'aucune intimité, qu'aucune zizanie entre la force armée et les autorités constituées ne viennent troubler l'harmonie nécessaire au salut de la République. Que chacun fasse son devoir au poste que la loi lui a marqué et que tous concourent de leurs forces physiques et morales à protéger les personnes et les propriétés, à maintenir l'ordre et la paix, à assurer le bonheur de nos concitoyens. Tel est le vœu de la municipalité de Vannes.

Vive la République!

Le général Evrard, lors de la première protestation de la municipalité avait promis de rechercher les coupables et de les « punir et les couvrir d'infamie ». Le furent-ils? Les archives locales restent muettes à cet égard.

Cette fusillade du Bondon et ses conséquences amenèrent une tension entre l'élément civil et l'élément militaire.

Quelques jours après un bal eut lieu dans le local de la Société populaire pour fêter la nouvelle Constitution. A la fin de la soirée, des officiers s'avisèrent d'éteindre les lumières dans le but d'emporter les chandelles. Un officier municipal, en écharpe, intervint. Il fut insulté par le commandant Guidal.

A la fin de la seconde décade de vendémiaire an IV, le même officier municipal voulant dissiper un rassemblement, à propos d'un militaire qui avait volé du tabac à une débitante, fut apostrophé violemment par des officiers du bataillon du Var, entre autres par un adjudant-major nommé Fournier (1), qui l'injuria en le traitant de : *foutu gueux*, *foutu coquin* et lui dit dans la rue « qu'il se foutait de lui comme de son écharpe et qu'il lui abattrait les oreilles ».

La municipalité et le département réclamèrent justice à l'autorité militaire. L'adjudant-major Fournier fut appréhendé au corps et écroué à la prison militaire par ordre du général Lemoine.

Voici en quels termes le Directoire du département s'exprimait, dans une plainte qu'il adressait au Représentant du peuple Mathieu, en mission dans le département :

« Tandis que notre département est en proie aux ravages, aux pillages, aux viols, à tous les crimes auxquels se livrent des soldats

(1) Fournier Firmin-Charles, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Victorine *alias* Elisabeth de Geraërd, mariés le 17 février 1767, né à Lorgues le 8 juillet 1770 ; décès inconnu. Volontaire au 1er bataillon du Var en septembre 1791 ; sergent au 10e, de février à mars 1793, lieutenant de mars à septembre, adjudant-major ensuite.

qui déshonorent l'armée, les officiers semblent vouloir les porter, par leur exemple, à un autre genre d'excès, non moins désastreux...,..

Une scène affligeante vient de se passer sous nos yeux. Ce sont des officiers qui donnent aux soldats l'exemple de la révolte contre les ministres de la loi, de l'avilissement du signe vénéré de l'autorité publique, de l'insulte et des outrages envers les magistrats du peuple ».

A ce propos, le Représentant du peuple Mathieu répondit aux administrateurs du département :

20 vendémiaire an IV.

« Citoyens, j'ai transmis sur mes registres votre arrêté portant dénonciation spéciale d'un attentat contre un magistrat du peuple en fonction. Si l'écharpe tricolore n'est pas respectée, le lien social est brisé et la loi n'est plus. Je demande pour assurer son maintien et j'ordonne l'entière exécution de votre arrêté. Le général Lemoine m'a informé qu'il prenait ses dispositions pour convoquer un conseil militaire.

« Salut et fraternité.

« *Le représentant du peuple*,

« MATHIEU ».

L'adjudant-major Fournier fut effectivement déféré, à raison de ces faits, devant un Conseil de guerre. Il trouva dans ses compagnons d'armes des juges indulgents, qui, tout en reconnaissant le délit, pensèrent que le coupable était puni suffisamment par 7 jours de prison préventive et ordonnèrent sa mise en liberté (1).

En apprenant ce dénoûment, les administrations civiles furent désagréablement surprises. Le Directoire du département laissa transpirer son mécontentement dans sa correspondance décadaire (2).

(1) Jugement du conseil de guerre du 22 vendémiaire an IV.

(2) Lettre du 18 vendémiaire an IV. Reg. de correspondance du département.

Un mois plus tard, le 22 brumaire an IV, des volontaires du 10e bataillon se déguisèrent en Chouans pour aller faire des patrouilles dans les environs de la ville. C'était un stratagème imaginé par l'autorité militaire pour arrêter les gens suspects. Les volontaires rencontrèrent trois individus, dont l'un, les prenant pour de véritables Chouans, les accosta en criant : *Vive le Roi!* Les faux Chouans le laissèrent dans son erreur, fraternisèrent avec lui et lui tendirent des pièges de manière à le convaincre du crime de « chouannage ». Ses deux autres compagnons furent relachés. Quant à lui, conduit en prison, il fut jugé par le tribunal criminel le 15 nivôse, mais seulement condamné à quatre mois de détention.

Cet arrêt ne plut pas aux volontaires du 10e bataillon. Le lendemain, comme quelques commerçants avaient fermé leurs magasins, ils se mirent à parcourir les rues en criant qu'ils voulaient enfoncer les boutiques des « aristocrates qui célébraient la fête des Rois ». Des citoyens furent maltraités. Dans la soirée, les officiers eux-mêmes attaquèrent les habitants. L'un d'eux, accompagné de plusieurs volontaires, assaillit à coups de sabre un officier municipal qui revenait de visiter les prisons.

La municipalité dénonça les faits au ministre de la guerre par lettre du 17 nivôse et demanda le départ du 10e bataillon.

Elle rappelait ses griefs passés et ajoutait que Guidal avait « injurié grossièrement et colleté durement un vieillard, aussi recommandable par ses anciens services militaires que par son patriotisme à toute épreuve »; qu'un officier supérieur avait flagellé le visage d'un gendarme en fonctions... et un jeune homme passant dans la rue ».

Cette plainte ne fit qu'exciter les soldats. Le lendemain, la municipalité eut encore à signaler au général Lemoine qu'un sous-officier avait « sabré » un habitant qui était en compagnie d'une femme et qu'un volontaire avait essayé de violer une jeune fille après l'avoir traînée dans la rue.

Malgré tout, le bataillon resta en garnison à Vannes. Il ne reçut l'ordre de partir que deux mois plus tard, à la suite d'un autre incident.

Vers le milieu de pluviôse, un volontaire nommé Giraudeau, se prétendant royaliste, s'aboucha avec des Chouans qu'il gardait dans la prison et proposa à Cadoudal, auquel on l'envoya, de lui livrer la ville de Vannes. La trahison devait s'effectuer dans la nuit du 22 au 23 pluviôse (1). Giraudeau, auquel un caporal, du nom de Michaud, s'était joint, fit part à ses chefs de ces négociations. On aurait voulu s'emparer des Chouans, mais, sans doute avertis, ils ne vinrent pas au rendez-vous. Guidal, le 5 ventôse, accompagné de l'Adjudant-général Evrard et du commandant de place, dénonça le complot aux administrateurs du département en y impliquant deux particuliers de Vannes avec lesquels il avait eu maille à partir. Une information fut ouverte. L'autorité militaire s'empara de l'affaire. Par ordre du 17 ventôse, les prévenus furent élargis. Il avait été prouvé que Giraudeau avait agi à l'instigation de Guidal. Celui-ci avait voulu se venger de deux habitants qu'il détestait.

(1) 10 au 11 février 1796.

A ce moment le 10e bataillon n'était plus en ville. Il était parti le 10 ventôse. Son effectif était alors de 651 hommes (1).

Le 18 ventôse le bataillon passa à Rennes (2). Au mois de germinal suivant il était en garnison à Coutances et Guidal avait reçu du général Lemoine les fonctions de commandant de l'arrondissement du district de cette ville (3). Au commencement de fructidor il était à Domfront (4). Il s'y trouvait encore au mois de frimaire an V (5). Pendant le mois de nivôse il séjourna à Avranches. Guidal était alors commandant des arrondissements de cette ville et de Mortain (6). Sans doute ses volontaires s'étaient assagis, car la municipalité d'Avranches lui délivra un certificat constatant qu'il avait su faire respecter « les personnes et les propriétés » (7).

Le 3 pluviôse, le 10e bataillon était de retour à Domfront où il contribua à former le 3e bataillon de la 30e demi-brigade légère (8).

(1) Renseignement fourni par M. Martinien attaché aux archives du ministère de la guerre, section historique.

(2) Extrait de délibération du conseil d'administration du 18 ventôse an V. Ministère de la guerre. Arch. administ., dossier du 10e bataillon.

(3) Ordre du 10 germinal an IV. Arch. nat. Papiers Guidal.

(4) Extrait de délibération du conseil d'administration du 11 fructidor an IV. Dossier du 10e bataillon. Son passage à Domfront n'a laissé de traces que dans l'état civil. Le 11 brumaire an V, un grenadier s'y maria. Renseignement fourni par M. Duval, archiviste de l'Orne.

(5) Lettre du conseil d'administration au ministre de la guerre du 13 nivôse an V ; dossier du 10e bataillon. Cf. aussi le doisier de Guidal aux arch. administ. du ministère de la guerre.

(6) Cf. lettre précédente. Cf. aussi papiers Guidal aux arch. nat.

(7) Arch. nat. Papiers Guidal.

(8) Procès-verbal de la formation. Ministère de la guerre. Arch. histor. Dossier de la 30e 1/2 brigade légère.

Il fut amalgamé avec les restes du 1er bataillon du Nord, du 2e des chasseurs des Ardennes, du 3e de la demi-brigade de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, du 3e du Lot-et-Garonne. Le nouveau bataillon comprit 1.595 hommes. La formation définitive s'effectua au Mans le 1er germinal. Guidal devint commandant du 2e bataillon. Bien peu nombreux étaient les Varois qui restaient avec lui, une dizaine au plus, pour la plupart officiers (1).

---

(1) Par exemple Firmin-Charles Fournier, de Lorgues, adjudant-major; François Blanc, Jean-Baptiste Jaume, Jean-Baptiste-Marie Graille, ce dernier de St-Zacharie, capitaines, et peut-être Antoine Autran, Frédéric Sicard, capitaines, Antoine Gandolphe, Charles Gay, sous-lieutenant. Cf. dossier de la 30e 1/2 brigade légère.

ROBESPIERRE Jeune, RICORD

ET LES FÉDÉRALISTES VAROIS

PAR

EDMOND POUPÉ

La Convention nationale, par le décret du 19 juillet 1793, avait envoyé en mission auprès de l'armée d'Italie les représentants Barras, Robespierre jeune, Beauvais et Baille (1). Le 21 juillet, par un nouveau décret, ce dernier fut remplacé par Ricord (2). De ces quatre représentants, Barras opérait déjà à Nice (3), Beauvais était retenu prisonnier à Toulon par les fédéralistes (4). Robespierre et Ricord seuls eurent à traverser la France pour se rendre à leur poste.

Le 13 août ils étaient à Manosque (5). Après avoir cherché à « réunir les esprits, à les désabuser et à rattacher les cœurs à la Convention nationale » (6), ces deux représentants réquisitionnèrent une voiture à l'hôtel Malachié et se firent conduire

(1) Aulard. *Recueil des actes du comité de salut public*, etc. V, p. 301.

(2) *Ibid. id.*, p. 325.

(3) La Convention l'avait déjà envoyé en mission auprès de l'armée d'Italie par décret du 30 avril 1793 en même temps que Beauvais, Baille et Despinassy. *Ibid. id.*, III, p. 539.

(4) Depuis le 15 juillet 1793, ainsi que Baille. La Convention ignorait leur arrestation.

(5) Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier, chef-lieu de canton.

(6) Lettre de Robespierre et de Ricord datée de Sault, le 16 août 1793. Aulard, *Recueil*, etc., VI, p. 10.

sur les bords de la Durance (1), que l'on traversait alors au moyen de deux bacs, afin de gagner Grasse et Nice. Ils étaient escortés par quelques dragons.

La rive gauche de la rivière était gardée par un détachement de l'armée fédéraliste commandé par l'ancien accusateur public du tribunal criminel du Var, Bayne (2), qui avait embrassé la cause des Girondins. Ses soldats étaient cachés entre Pontoise et Rousset.

Déjà Robespierre jeune et Ricord avaient passé le premier bac et se préparaient à passer le second, lorsque deux dragons de leur escorte qu'ils avaient envoyés en éclaireurs aperçurent les fédéralistes et donnèrent l'alarme.

A leurs cris, la voiture des représentants tourna bride, repassa le premier bac, regagna Manosque, puis par Volx et St-Maime arriva à Forcalquier vers dix heures du soir (3). Robespierre et Ricord, qui étaient accompagnés, paraît-il, de « deux femmes aussi élégantes que belles », descendirent à l'hôtel de la *Croix d'Or,* place du Champ de Mars (4).

Pendant ce temps, Bayne avait à son tour passé la Durance avec ses hommes et était arrivé à Manosque. On lui apprit dans

(1) M. Sicard. *Robespierre jeune dans les Basses-Alpes*. Forcalquier. Albert Crest, imp. 1900, p. 24.

(2) Bayne (Jean-Jacques-Christian-Joseph), avait été élu accusateur public par l'Assemblée électorale siégeant à Hyères en novembre 1792. Auparavant, depuis le mois d'octobre, il exerçait les fonctions de procureur syndic du district d'Hyères. Lieux de naissance et de décès inconnus.

(3) M. Sicard. *Op. cit*, p. 25; lettre précitée du 16 août.

(4) Aujourd'hui place du Bourguet. M. Sicard. *Op. cit.*, p. 6, 7, 30.

cette ville que les conventionnels ne l'avaient pas attendu. Aussitôt Bayne envoya à leur poursuite quinze cavaliers, quarante volontaires de Rians et vingt de Manosque. Ils se mirent en route à onze heures du soir.

Un courrier les précéda qui arriva à Forcalquier vers minuit et annonça à la municipalité que « 1500 rebelles marseillais se dirigeaient à marche forcée sur Forcalquier dans le but de s'emparer de la personne des deux représentants du peuple députés à l'armée d'Italie » (1).

Robespierre et Ricord, abandonnant voiture, malles et effets de voyage prirent la fuite, à cheval, en compagnie des citoyens Gonord (2), commissaires du Conseil exécutif, et par Banon, rétrogradèrent jusqu'à Sault (3).

Les fédéralistes n'entrèrent à Forcalquier qu'à quatre heures du matin. Leur commandant apprenant que les bagages des conventionnels avaient été cachés, fit faire des visites domiciliaires qui amenèrent leur découverte. La voiture des représentants fut également saisie (4).

Bayne averti, donna l'ordre de transférer à Manosque voiture et bagages. En présence d'un officier municipal et du commandant de la garde nationale il ouvrit le nécessaire de Robespierre et de Ricord. Il y trouva une « correspondance avec des factieux dirigée contre les soi-disants rebelles de Marseille », une « lettre

(1) M. Sicard. *Op. cit.*, p. 8, 11.

(2) Pierre Gonord aîné, Louis Gonord jeune. Cf. M. Sicard. *Op. cit.*, p. 7.

(3) Lettre précitée du 16 août. M. Sicard. *Op. cit.*, p. 10, 13.

(4) M. Sicard. *Op. cit.*, p. 11, 26.

aux représentants du peuple à Paris dans laquelle les conventionnels » rendaient compte de leur passage à Lyon, une liste des « bons citoyens » de Toulon, c'est-à-dire des républicains et une autre de ceux qui devaient « être punis comme traitres à leur patrie », c'est-à-dire des fédéralistes. Sur la voiture on trouva une « vache (1) si pesante que six hommes pouvaient à peine la porter ». Sans doute elle contenait du « numéraire »; on supposa aussi qu'une « malle placée derrière la voiture » renfermait des assignats.

Voiture et bagages furent ensuite conduits à Rians et à Marseille par Bayne et les volontaires de Rians qui s'en étaient emparé (2). Ils en firent « hommage au département des Bouches-du-Rhône pour les frais de la guerre ».

Quant à Robespierre jeune et à Ricord, après le départ des fédéralistes, ils revinrent de Sault à Manosque, où, le 25 août, ils ordonnèrent de poursuivre criminellement les habitants de la localité qui avaient accompagné le détachement de Bayne à Forcalquier (3). et, par Aix (4), se rendirent à Marseille, pour se concerter avec leurs collègues sur les moyens d'écraser définitivement les fédéralistes et de soumettre Toulon qui venait de se livrer aux Anglais (5).

(1) Panier revêtu de cuir qu'on place sur les voitures de voyage et qui a les dimensions de l'impériale. Littré. *Dictionnaire de la langue française.*

(2) Cf. jugements de Jacques Auzé du 1er floréal an II, de Jean Laurent Rebuffat du 4 floréal, d'Esprit Davin, du 5, tous de Rians. Arch. du greffe du tribunal de Draguignan.

(3) M. Sicard. *Op. cit.*, p. 22.

(4) Ils y étaient le 28 août. Aulard, *Recueil*, etc. VI, p. 157.

(5) Les détails précédents sont tirés non seulement des lettres de Robespierre et de

APPENDICE

I

Rians (1), le 16ᵉ août 1793, l'an 2ᵉ de la République française une et indivisible.

Le commandant de la compagnie franche de Rians, aide-major de l'armée départementale du Midi au commandant général de ladite armée, salut.

Général,

Je vous ai rendu compte de mon arrivée à Vinon (2) avec le détachement de Rians et de celle de celui d'Aix (3) avec deux pièces d'artillerie. Je crus à onze heures du matin devoir faire renforcer le poste de Pontoise (4). L'ordre donné au commandant de ce poste était de s'établir de manière à voir le plus possible

Ricord, publiées par M. Aulard dans son *Recueil des actes du comité de salut public*, etc., tome VI, et de l'étude citée de M. Sicard, mais aussi de deux lettres inédites de Bayne, conservées aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, qui complètent les documents déjà connus. Comme ces deux lettres contiennent en outre de très intéressants renseignements sur le mouvement fédéraliste et sur l'arrestation du général Brunet, leur publication intégrale a paru nécessaire.

(1) Var, arrondissement de Brignoles, chef-lieu de canton.

(2) — canton de Rians.

(3) Bouches-du-Rhône, chef-lieu d'arrondissement.

(4) Basses-Alpes, arrondissement de Digne, canton de Valensole, commune de Gréoux.

sans être vu, ce qui était facile attendu l'espèce de tertre fourré qui borde la rivière dans cette partie. Il était ordonné de garder le plus profond silence. Un homme était couché ventre à terre au pied de la seconde barque qui vient appuyer sur Rosset (1), armé d'une hache pour couper la corde au moment où le bac aurait atteint la terre. Nulle précaution n'avait été, ce me semble, négligée. Les conventionnels Robespierre et son collègue avaient déjà passé le premier bac et avant de se présenter au second ils firent passer deux dragons qui se répandirent à quelque cent pas dans la plaine qui est en dessus du tertre, lorsque deux jeunes étourdis, par une imprudence funeste, se découvrirent, ce qui fit prendre la fuite à toutes jambes aux deux dragons, qui crièrent : aux armes! à une quarantaine de gueux, débris de cent cinquante, que les conventionnels avaient ramassé. A ce cri de guerre ces coquins firent leur manœuvre ordinaire de fuir et de se disperser. Les dragons gueyèrent à tout hasard la rivière, la voiture tourna bride, repassa le premier bac qui fut renversé.

D'après cet avis je fis partir un détachement pour les Mées (2) à cinq lieues de Vinon, je fis passer de nouvelles instructions à celui établi sur la Brillanne (3), je réclamai de la part de ces deux villes la plus exacte surveillance sur les routes du Mezel (4), Malijai (5) qui sont les deux seules pour se rendre à

(1) Rousset, Basses-Alpes, arrondt de Digne, canton de Valensole, commune de Gréoux.
(2) Basses-Alpes, arrondissement de Digne, chef-lieu de canton.
(3) — arrondissement de Forcalquier, canton de Peyruis.
(4) — arrondissement de Digne, chef-lieu de canton.
(5) — — canton des Mées.

Digne (1), sur celle de Riez (2) enfin qui était la seule que pouvaient tenir les conventionnels supposé qu'ils eussent voulu se rendre à Nice (3), jonction que je voulais au moins empêcher à quel prix que ce fut.

Après ces dispositions je me résolus à partir pour Manosque (4); le détachement d'Aix m'y suivit; je passai de l'avant avec le détachement de Rians que je disposai sur trois colonnes, celles de droite et de gauche avançaient obliquement et éclairaient le passage, celle du centre marcha en droiture vers la ville.

J'arrivai à bon port à Manosque. La municipalité que j'avais fait prévenir de mon arrivée par une brigade de gendarmerie, vint au-devant de moi et j'entrai dans la ville aux applaudissements de tous les citoyens. On m'apprit que les conventionnels étaient partis. Sur le champ, je me procurai des chevaux, formai un corps de cavalerie de quinze hommes que je renforçai d'un détachement de quarante hommes de la garde nationale de Rians et auquel j'ordonnai de marcher sur Forcalquier (5). Je crus devoir commander ce détachement un peu plus important pour fouiller Forcalquier, ville dont les principes ne sont pas intacts et je joignis aux soldats de Rians vingt hommes tant grenadiers que chasseurs de la garde nationale de Manosque. Cette troupe partit le 13e à onze heures du soir. Je lui ordonnai

(1) Basses-Alpes. chef-lieu du département.

(2) — arrondissement de Digne, chef-lieu de canton.

(3) Alpes-Maritimes, chef-lieu du département.

(4) Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier, chef-lieu de canton.

(5) Basses-Alpes, chef-lieu d'arrondissement.

de fouiller dans son passage l'auberge de Vottez (1) où l'on disait que nos champions s'étaient arrêtés, mais n'y ayant rien trouvé la troupe se rendit à Forcalquier et une ordonnance qui m'arriva le lendemain me donna les détails suivants :

A son arrivée à Forcalquier, le commandant du détachement, en vertu de mes ordres, requit le maire de lui indiquer le lieu où se trouvaient les conventionnels; le maire répondit qu'il avait été requis par eux de leur faire fournir des chevaux, qu'ils avaient abandonné leur voiture avec leurs effets qui avaient été déchargés et cachés et dont la totalité, dit-on, fut trouvée soit dans des caves, soit ailleurs.

D'après ce récit j'écrivis au commandant le détachement de faire des recherches et de prendre des renseignements sur l'endroit où avaient pu se réfugier les conventionnels; je le requis de livrer la voiture au nouveau détachement que j'envoyais et j'écrivis à la municipalité de Forcalquier pour lui signifier que j'allais traiter ses concitoyens en ennemis si j'apprenais qu'ils avaient favorisé la retraite de ces représentants. Elle me répondit d'une manière satisfaisante et ayant appris le lendemain que les conventionnels avaient gagné la route de Grenoble et qu'il était impossible de les atteindre, je fis rentrer le détachement.

J'oubliais de vous dire que toutes mes dispositions pour Forcalquier furent faites avant l'arrivée à Manosque du détachement d'Aix.

La voiture fut à peine arrivée que je la fis remiser et garder par douze hommes sûrs. Je m'emparai du nécessaire des con-

(9) Sans doute Voix. Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier, canton de Manosque.

ventionnels, le fis ouvrir en présence d'un officier municipal et du commandant de la garde de Manosque pour qu'en cas de quelque découverte qui nécessitât des mesures, je fusse à temps de les prendre; j'y ai trouvé une correspondance avec des factieux dirigée contre les soi-disants rebelles de Marseille, une lettre aux représentants du peuple à Paris dans laquelle les conventionnels rendent compte de leur passage à Lyon, une liste des bons citoyens de Toulon et auxquels on peut se fier et une liste de ceux qui doivent être punis comme traitres à leur patrie, — sur la première sont portés tous les coquins de cette ville, sur la seconde les gens honnêtes, — et plusieurs autres papiers.

Vous apprendrez que j'ai fait deux prisonniers qui venaient d'accompagner à Nice un courrier. L'un d'eux est gendarme à la résidence de Pertuis (1), scélérat reconnu, l'autre est habitant du même pays et ne vaut pas mieux. Voilà deux chevaux de plus pour l'armée. Je me propose de faire conduire à Marseille les deux prisonniers ainsi que la voiture des conventionnels.

Avant hier, le matin, le commandant du détachement d'Aix et les commissaires de cette ville me prièrent de me rendre dans un lieu pour y conférer ensemble. On m'observa que l'ennemi avait eu de grands avantages à Cadenet (2), que le détachement d'Aix ne pouvait demeurer éloigné de ses foyers plus de huit jours, que les canonniers ne voudraient pas se séparer dudit détachement, qu'il y avait du danger à demeurer plus longtemps

(1) Vaucluse, arrondissement d'Apt, chef-lieu de canton.

(2) *Ibid. id.*



à Manosque. On me donna à entendre enfin que si je ne me décidais à partir on m'y laisserait sans canons. D'après ces motifs je me décidai à aller à la tête de mon détachement de Rians, conduire à Marseille et les prisonniers et la voiture prise faite par lui, dont il fait hommage au département des Bouches-du-Rhône pour les frais de la guerre et à laquelle le détachement d'Aix n'a rien à prétendre.

Je reçus hier votre lettre. Dès lors je me promis de revenir à Manosque pour y mettre en exécution le plan que j'ai soumis à vos lumières, et que vous avez approuvé, si vous persistez dans votre résolution et m'envoyez les deux compagnies que je vous ai demandées. A cet effet j'écrivis aux communes voisines de Rians. Celle de Saint-Julien-le-Montagnier (1) m'a offert vingt-cinq jeunes gens de bonne volonté dont plusieurs montés ; Rians me fournira les mêmes hommes que j'ai, quelques-uns exceptés; Vinon, Ginasservis (2), me fourniront un petit contingent; je compte sur une force de cinq cents hommes au moins qui réunie à celle que pourront me fournir les villes de Manosque et de Digne me mettront à même de me tirer d'affaire; mais il me faut deux pièces de campagne et des canonniers honnêtes. Je m'adresserai à Marseille pour cet objet et si vous approuvez ma conduite ayez la bonté de donner ordre aux deux compagnies de se rendre à Rians où elles attendront mon retour de Marseille et les citoyens commissaires auront soin de prévenir la munici-

(1) Var, arrondissement de Brignoles, canton de Rians.

(2) *Ibid. id.*

palité de Rians pour qu'elle fasse préparer et fournir l'étape à la troupe tout le temps qu'elle y demeurera.

Le commandant du fort de Sisteron (1) est venu me joindre ici aujourd'hui. Nous avons eu un très long entretien et il m'a dit que je connaissais son pays aussi bien que lui. Je compte, si vous l'approuvez, être bientôt maître et sans tirer un coup de fusil de cette citadelle qui n'est gardée que par quelques recrues et dont les officiers sont dans les meilleurs principes.

Je vous serai obligé de m'adresser vos ordres à Marseille par un courrier extraordinaire, de communiquer vos intentions au département et au conseil général pour qu'au cas que vous ne puissiez vous défaire des pièces de campagne que vous avez à votre disposition, la ville de Marseille me les fournisse ainsi que des canonniers.

Je bénis le ciel de me voir débarrassé des canonniers d'Aix qui sont presque tous des mauvais sujets.

Au reste, je crois que la capture de la voiture sera excellente. La vache placée sur la voiture est si pesante que six hommes pouvaient à peine la porter. On présume qu'elle renferme du numéraire. On croit que la malle placée derrière la voiture renferme des assignats, mais nous ne savons encore rien de positif. Je serai logé à Marseille à la *Croix de Malte*.

BAYNE.

Vous trouverez ci-jointe une lettre que m'a écrite le comité général de Digne, je lui réponds qu'avant de remplir ses vues, j'exige qu'il me fournisse un contingent d'hommes.

(1) Basses-Alpes, chef-lieu d'arrondissement.

II

Rians, le 16e août 1793, l'an 2e de la République française une et indivisible.

Le commandant de la compagnie franche de Rians au général commandant l'armée départementale du Midi, salut.

Je mets la main à la plume au moment qu'arrive votre gendarme pour vous apprendre que je savais l'arrestation du général Brunet (1). Les prisonniers que j'ai faits, avaient été escorter le courrier qui arriva à Nice le jour de son arrestation et l'un d'eux m'a déclaré que le citoyen Brunet avait passé à Grasse escorté par cinquante dragons ou gendarmes le dimanche au soir onze du courant. Sur le champ je n'ai rien eu de plus empressé que de prendre des moyens pour délivrer ce brave homme. En vain me suis-je adressé au détachement d'Aix. Il n'y a eu que le citoyen Alibert qui s'est offert de bonne volonté, mais qui néanmoins n'est pas parti. En vain ai-je demandé des chevaux à la municipalité de Manosque pour des citoyens du pays. Je n'ai pu faire partir des hommes de mon détachement. Ils étaient presque tous en course, soit contre les convention-

(1) Brunet (Jean-Baptiste-Gaspard), général en chef de l'armée d'Italie, fut mis en état d'arrestation, le 7 août 1798, sur l'ordre de Barras et de Fréron. Cf. Krebs et Moris. *Campagnes dans les Alpes en 1793. — Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, XIII, p. 128.

nels, soit au bac du Loup et de la Brillanne pour empêcher les Robespierre et Ricord de passer à l'armée d'Italie.

Je me décidai à faire appeler Brunet fils (1) et lui conseillai de ramasser le plus d'argent qu'il serait possible et le déterminai à partir avec cinq soldats de Medoc auxquels il fut fourni des chevaux avec grand peine. Je serai parti avec plaisir si j'avais été secondé par une force capable de combattre cette escorte. N'ayant pu me la procurer j'ai pu imaginer que Brunet fils, à force d'argent, ferait aussi bien la corvée que j'aurais pu la faire moi-même dans l'hypothèse qu'il y soit à temps, mais je crains bien le contraire. Au reste j'ai envoyé un gendarme à Sisteron et un autre à Digne, avec des instructions, et si le général Brunet n'était pas passé, il est presque certain que son évasion aura été favorisée.

Comptez, citoyen général, sur mon zèle pour la chose publique.

BAYNE.

Les forces de Pertuis sont très faibles. Si j'avais ici celles que vous m'avez promises et deux pièces de campagne, j'irais hardiment les chasser et je ferais évacuer les rives de la Durance dans toute cette partie. Il m'arrive à chaque instant de nouveaux soldats. Je garde la réquisition des commissaires pour m'en servir au besoin, surtout si vous êtes dans les mêmes intentions et que vous m'envoyez la commission que je vous ai demandée pour commander cette petite armée.

Je pars demain pour Marseille. Je vous serai obligé de m'y

(1) Il habitait Manosque, dont Brunet était originaire.

faire tenir vos dépêches par un courrier extraordinaire et de les adresser à la *Croix de Malte*. Je vous rappellerai toujours les deux pièces de canon et des braves canonniers et je vous réponds du reste.

Je vous le répète. Manosque, le bac du Loup et de la Brillanne, Sisteron enfin sont des postes qui nous sont indispensables. Les conventionnels ne peuvent passer ailleurs ainsi que leurs courriers. Ces postes sont maintenant gardés par des gens du pays mais il faut voler à leur secours et ils nous seconderont, ou bien l'ennemi se repliera sur cette partie.

Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, série L. Fonds du département. Dossier de la garde nationale.

SOCIÉTÉS ET REVUES CORRESPONDANTES

AGEN.— *Société d'agriculture, sciences et arts.*
AIX.— *Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.*
ALAIS. — *Société scientifique et littéraire d'Alais.*
ALGER. — *Société historique algérienne.*
AMIENS.— *Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.*
Société des antiquaires de Picardie.
ANGERS. — *Société d'études scientifiques d'Angers.*
ANGOULÊME.— *Société archéologique et historique de la Charente.*
AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
AVIGNON. — *Académie de Vaucluse.*
BAR-LE-DUC. — *Société des lettres, sciences et arts.*
BEAUNE.— *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.*
BEAUVAIS. — *Société académique de l'Oise.*
BÉZIERS.— *Société archéologique, scientifique et littéraire.*
Société d'études des sciences naturelles de Béziers.
BÔNE. — *Académie d'Hippone.*
BORDEAUX.—*Académie nationale des belles lettres, sciences et arts.*
Société archéologique.
BREST. — *Société académique.*
CAEN.— *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.*
Société Linnéenne de Normandie.
CARCASSONNE. — *Société des arts et des sciences de Carcassonne.*
CHALONS-SUR-MARNE.—*Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.*
CHALON-SUR-SAÔNE. — *Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.*
CHATEAU-THIERRY. — *Société historique et archéologique.*

CHARLEVILLE. — *Société d'histoire naturelle des Ardennes.*

CONSTANTINE. — *Société archéologique du département de Constantine.*

DAX. — *Société de Borda.*

DIJON. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

DIGNE. — *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*

DRAGUIGNAN.— *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.*

GAP. — *Société d'études des Hautes-Alpes.*

GRENOBLE. — *Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.*

GUÉRET. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*

LA ROCHELLE. — *Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.*

LE HAVRE. — *Société havraise d'études diverses.*

LE MANS. — *Société historique et archéologique du Maine.*

LE PUY. — *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*

LIMOGES. — *Société archéologique et historique du Limousin.*

LYON. — *Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.*
Société linnéenne.
Société d'études scientifiques.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

MACON. — *Société d'histoire naturelle de Màcon.*

MARSEILLE. — *Académie des sciences, lettres et arts.*
Société scientifique industrielle de Marseille.
Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône.
Société de statistique de Marseille.
Société d'archéologie de Marseille.

MONTAUBAN. — *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — *Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.*

MONTBRISON. — *La Diana.*

MONTPELLIER. — *Société pour l'étude des langues romanes.*
Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.
Société archéologique de Montpellier.

MOULINS. — *Société d'émulation du département de l'Allier.*
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France.

NANCY. — *Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique Lorrain.*

NANTES. — *Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.*
Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NICE. — *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*
Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.

NIMES. — *Académie du Gard.*
Société d'études des sciences naturelles.

ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

PARIS. — *Comité des travaux historiques et scientifiques.*
Comité des sociétés des beaux-arts des départements.
Annales du Musée Guinet.

PAU. — *Société des sciences, lettres et arts.*

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.*

POITIERS. — *Société des antiquaires de l'Ouest.*

PRIVAS. — *Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche.*

RAMBOUILLET. — *Société archéologique.*

ROCHECHOUART. — *Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart.*

ROUEN. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

SAINT-OMER. — *Société des antiquaires de la Morinie.*

SAINTES. — *Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis.*

SEMUR. — *Société des sciences historiques et naturelles.*

SOISSONS. — *Société archéologique, historique et scientifique.*

TOULON. — *Académie du Var.*

TOULOUSE. — *Société archéologique du Midi de la France.*
Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Université de Toulouse (rue de l'Université, 2).

TOURS. — *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.*

TROYES. — *Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.*

VALENCE. — *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*
Société d'histoire ecclésiastique d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

VALENCIENNES. — *Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.*
Revue de Valenciennes.

VANNES. — *Société polymathique du Morbihan.*

VERSAILLES. — *Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.*

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE. — *The Manchester literary et philosophical society,* Manchester, 36, George Street.

BELGIQUE. — *Société royale malacologique de Belgique, à Bruxelles.*

BUENOS-AYRES. — *Revista argentina d'historia natural.*

CANADA. — *Société biographique de Québec.*

COSTA-RICA. — San-José. — *Museo nacional.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — *Smithsoni an institution, à Washington.*

— *Davenport academy of natural science, à Davenport.*

— *Geological and natural history survey, à Madison (Wisconsin).*

— *Wisconsin academy of sciences arts and letters, Madison.*

GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — *Société botanique de Luxembourg.*

MEXIQUE. — *Sociedad cientifica « Antonio Alzate », à Mexico.*

SUÈDE. — *Kongl Witterhets historie och antiquitets akademiens maquadsblad, Stockholm.*

— *The geologica institution of the University of Upsala.*

SUISSE. — *Institut géographique de Berne.*

Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1903

COMPOSITION DU BUREAU

(Mai 1903 — Mai 1905)

MM. Henri BELLETRUD, président.
Marcellin CHIRIS, vice-président.
RAFFIN, secrétaire.
Joseph AZAM, conservateur.
Charles AZAM, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

1874. MM. Raynaud et Olivier, à Draguignan.
1891. Mme Ve Panescorse, à Draguignan.
1897. Mme Ve Henri Segond, à Draguignan.

MEMBRES TITULAIRES

1887. Astier (Alexandre), A. ⓘ, licencié en droit, chef de division à la préfecture.
1898. Aubert, A. ⓘ, professeur au collège.
1877. Azam (Charles), agent-voyer d'arrondissement en retraite.

1885. Azam (Joseph), architecte-expert.
1870. Balp, I. ✪, docteur en médecine.
1898. Battesti, sous-inspecteur de l'enregistrement.
1884. Belletrud (Henri), avocat, juge suppléant.
1899. Blancard (Ernest), négociant.
1889. Blanc, juge de paix.
1888. Bonnet (Antonin), bijoutier.
1899. Boucharla (Oscar).
1893. Burtez, I. ✪, docteur en médecine, professeur au collège.
1897. Chiris, A. ✪, rédacteur à la direction des postes et télégraphes.
1867. Clavier, ✵, I. ✪, ingénieur civil, maire de Draguignan, membre du conseil général du Var.
1897. Dilhac, I. ✪, inspecteur de l'enseignement primaire.
1874. Doze (Charles), I. ✪, docteur en médecine, ancien correspondant (1867).
1890. Duval (Hippolyte), avocat, docteur en droit.
1896. Fabre, I. ✪, principal du collège.
1867. Girard (Charles), I. ✪, docteur en médecine.
1897. Girard (Joseph), docteur en médecine.
1882. Gubert (Joseph), négociant.
1891. Guérin (Antoine), avoué.
1867. Guérin (Sextius), receveur municipal.
1874. Guide, A. ✪, avoué.
1873. Lombard (Antoine), C. ✵, capitaine de vaisseau en retraite.
1896. Marchi, A. ✪, professeur au collège.
1897. Mari, docteur en médecine.
1867. Mireur, ✵, I. ✪, archiviste du département, membre non résidant du Comité des travaux historiques.
1902. Oustric, chirurgien dentiste.
1897. Perrimond, greffier de la justice de paix.
1895. Poupé, I. ✪, profeseur au collège, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques.

1896. Raffin, avocat.
1889. Rambert, I. ✪, conseiller de préfecture.
1897. Raybaud, pharmacien.
1897. Salvarelli, I. ✪, chef de division à la préfecture.
1875. Sivan (Paul), juge au tribunal civil.
1888. Teissier (Octave), ✻, I. ✪, conservateur de la Bibliothèque et du Musée, membre non résidant du Comité des travaux historiques, ancien correspondant (1855).
1883. Verny, propriétaire.
1897. Verrion (Jules), avoué.

MEMBRES ASSOCIÉS

1860. Ardoin (le chanoine), curé-doyen à la Seyne.
1897. Aubin (Jean), ancien notaire, à Paris.
1881. Bérenguier (Paul), naturaliste, rue Monjardin, à Nîmes, propriétaire à Roquebrune (Clos-Oswald).
1855. Boisgelin (le marquis de), à Aix.
1870. Brémond (Félix), ✻, I. ✪, docteur en médecine, rue Condorcet, 15, à Paris.
1897. Bullock-Hall, ✻, villa *Le Maquis*. à Saint-Raphaël-Valescure.
1899. Clapiers (le marquis Luc de), rue Sylvabelle, 67, à Marseille, rue de Grenelle, 71, à Paris.
1897. Dupuy, ingénieur civil, rue Picot, Toulon (ancien titulaire).
1901. Fournial (Henri), ✻, A. ✪, médecin-major aux sapeurs-pompiers, caserne Sévigné, à Paris (ancien titulaire).
1901. Genot, ✻, A. ✪, médecin-major à Bou-Sâada, province de Constantine (ancien titulaire).
1903. Gensollen (Octave), avocat, La Vaille, par la Crau.
1901. Goby (Paul), fabricant de cierges, géologue, à Grasse.
1895. Guébhard (le docteur Adrien), I. ✪, agrégé de physique des Facultés de médecine. collaborateur de la carte géologique de France, Saint-Vallier (Alpes-Maritimes).

1903. Gueyrard, pharmacien au Muy.
1900. Hanrigou, notaire à Saint-Tropez, ancien titulaire (1897).
1903. Henry (Fernand), avocat, homme de lettres au Muy.
1889. Jaubert, C. ✻, général de brigade du cadre de réserve, à Roquebrune.
1901. Juigné de Lassigny (Edme de), place Bellecour, 1, à Lyon.
1901. Moulin, A. ⓘ, chirurgien-dentiste, 42, boulevard de Strasbourg, à Toulon.
1899. Muterse, inspecteur des eaux et forêts, rue Blacas, 8, à Nice, ancien titulaire (1886).
1886. Rampal (Auguste), avocat, docteur en droit, rue Montgrand, 44, Marseille.
1899. Reynier (Raymond), A. ⓘ, juge de paix à Lorgues.
1903. Roure (le baron du), château de Barbégal, par Arles.
1901. Séguin, notaire à Cogolin.
1886. Sinéty (vicomte de), à Esparron, château d'Esparron.
1881. Villeneuve-Esclapon-Vence (le marquis de), ancien député, rue de Prony, 75, à Paris.
1899. Vial, notaire à Cannes, ancien titulaire (1885).
1900. Vidal (Gustave), inspecteur des contributions directes en retraite, botaniste, à Plascassier (Alpes-Maritimes).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1876. Agnel (d'), agent-voyer principal en retraite, rue Muiron, 10, à Toulon, ancien titulaire (1867).
1875. Aicard (Jean), O. ✻, A. ⓘ, homme de lettres, à Paris.
1875. Albert, A. ⓘ, botaniste, à la Farlède.
1875. Antelme, architecte à la Seyne, membre du conseil d'arrondissement.
1879. Arbaud (Paul), A. ⓘ, à Aix.
1900. Aubert, instituteur public à Figanières.
1881. Autran (le chanoine), directeur au petit séminaire de Grasse.
1886. Auzivisier (Clément), à Brignoles.

1881. Barthélemy (le chanoine), professeur au petit séminaire de Grasse.

1902. Basset, docteur en médecine, Barjols.

1886. Bernard-Attanoux, avocat, 5, rue Palermo, à Nice, ancien titulaire (1873).

1897. Bertin, propriétaire à Bargemon.

1855. Bibliothèque publique de Draguignan.

1886. Bibliothèque Méjanes d'Aix.

1886. Bibliothèque publique de Toulon.

1889. Bibliothèque publique d'Hyères.

1896. Bibliothèque publique de Marseille.

1896. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.

1898. Blanc (l'abbé), curé à Néoules.

1892. Bonnaud (Frédéric), A. ◆, artiste peintre, à Carqueiranne.

1894. Bottin, A. ◆, receveur des postes à Ollioules.

1898. Bossavy, A. ◆, inspecteur des postes et télégraphes au Mans, ancien titulaire (1886).

1885. Boyer de Fonscolombe, baron de la Môle, ancien inspecteur des finances, à la Môle.

1901. Castinel, étudiant en médecine, rue de la République, 67, a Marseille.

1895. Charrié-Marsaines, naturaliste, à Corbigny (Nièvre).

1880. Cortez (Fernand), avocat, membre correspondant du Comité des travaux historiques, à Saint-Maximin.

1886. Dauphin, pharmacien à Carcès.

1885. Dollieule, ancien magistrat, avocat, rue Saint-Jacques, 92, à Marseille.

1884. Durand de Grossouvre, ✻, chef de bataillon au 60e régiment d'infanterie, rue Grigny, 6, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), ancien titulaire.

1883. Espitalier (le chanoine), curé à Gonfaron.

1883. Fabre (Félix), I. ◆, inspecteur des écoles primaires, en retraite, à Cannes, rue d'Antibes, 2, et place des Iles, 1, ancien titulaire (1874).

1884. Féraud, propriétaire au Thoronet.

1885. Fériaud, médecin et maire, à la Verdière.
1886. Fulconis, ancien instituteur, à Rougiers.
1894. Funel, secrétaire de la mairie, à Saint-Tropez.
1886. Gaze (l'abbé), curé, à Carcès.
1885. Gibelin (le chanoine), archiprêtre, à Fréjus.
1895. Ginoux (Marius), agent-voyer, chef de section au chemin de fer, à Sainte-Gauburge (Orne).
1883. Girard (Alexandre), président du tribunal civil, à Castellane, ancien titulaire (1872).
1886. Giraud d'Agay (Melchior de), château d'Agay, à Saint-Raphaël.
1891. Gry, ✠, chef de bataillon en retraite, 17, boulevard Saint-Louis, à Toulon, ancien titulaire (1889).
1885. Guigou (l'abbé), vicaire, à Vence (Alpes-Maritimes).
1884 Guillibert (le baron Hippolyte), avocat, à Aix.
1889. Icard (Jules), ancien receveur de l'enregistrement, à Hyères.
1886. Jourdan (Eugène), A. ❶, professeur au lycée de Gap, ancien titulaire (1883).
1897. Kheil (Napoléon M.), entomologiste, Ferdinandstrasse, 38, à Prague (Bohême).
1885. Lyons (le chanoine), aumônier des Dames du Saint-Sacrement, ancien vicaire général, villa Marguerite, vieux chemin de Cimiez, à Nice.
1897. Marcelin (Augustin), docteur en médecine, aux Sausses (Alpes-Maritimes).
1883. Marin de Carranrais (de), ancien archiviste auxiliaire des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie de Marseille, cours Pierre-Puget, 4, Marseille.
1900. Mongin, A. ❶, archiviste de la mairie, à Toulon.
1883. Mougins-Roquefort (de), ✠, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Aix.
1898. Mouttet (Ferdinand), A. ❶, notaire et maire, à Signes.
1896. Perrier, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, à Paris, ancien titulaire (1894).
1886. Philibeaux, ingénieur civil, rue Cabet, à Dijon.

1868. Pierrugues, juge de paix, à Comps.
1897. Primard (Daniel), propriétaire aux Beni-Meleck (Philippeville).
1898. Raynaud de Lyques (l'abbé), curé, à la Verdière.
1890. Reboul (Gabriel), propriétaire, à Brignoles.
1873. Reboul (Robert), A. ✪, juge de paix, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire).
1901. Ricard (Antoine), A. ✪, maire de Moissac (Var), publiciste, 39 *bis*, rue de Montreuil, Vincennes.
1855. Robert, ancien greffier de la justice de paix, au Luc.
1855. Roudier, avocat, à Roquebrune.
1857. Sigaud de Bresc (de), avocat, 5, rue Sallier, à Aix.
1896. Signoret, directeur de l'école publique du Muy.
1884. Sivan (Louis), avocat, à Fréjus.
1895. Souleyet, instituteur public, au Thoronet.
1887. Touzet, juge au tribunal civil, rue Mirabeau, 12, à Toulon.
1903. Ventre (Jules), propriétaire, au Thoronet.
1869. Verlaque (le chanoine), ✱, I. ✪, docteur en théologie, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, à Fréjus, ancien titulaire.
1895. Vidal (Rémi), ancien professeur de dessin à l'école de maistrance, 11, rue de l'Equerre, à Toulon.
1885. Zurcher, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Digne.

TABLE DES MATIÈRES

1re PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Pages

2e PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX





SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES
DE DRAGUIGNAN

SUPPLÉMENT AU TOME XXIV DU BULLETIN

MALACOGRAPHIE
DU DÉPARTEMENT DU VAR

MOLLUSQUES TERRESTRES ET DES EAUX DOUCES ET SAUMATRES

ATLAS
DE XXII PLANCHES

DESSINÉES SOUS LA DIRECTION DE L'AUTEUR

M. PAUL BÉRENGUIER

DRAGUIGNAN
IMPRIMERIE C. ET A. LATIL, BOULEVARD DES MARRONNIERS, 28

1904

MALACOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DU VAR

ATLAS

DE XXII PLANCHES

DESSINÉES SOUS LA DIRECTION DE L'AUTEUR

REPRODUCTIONS PHOTOTYPIQUES DE LA MAISON J. ROYER, A NANCY

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE C. ET A. LATIL

4, Boulevard de l'Esplanade, 4

1900

PLANCHE I

---

1 **Arion Euthymeanus**, F. Flor.
2 — **hortensis**, Fer.
3 **Ariunculus Mortilleti**, Less.
4 **Amalia gagates**, Drap.
5 — — sa limacelle.
6 — **leucophæa**, Béreng.
7 — — sa limacelle.
8 — **upermelaina**, Béreng.
9 — — sa limacelle.
10 — **ochracea**, Béreng.
11 — — sa limacelle.
12 — **Pacomei**, F. Flor.
13 — — sa limacelle.
14 — **Hanryana**, F. Flor.
15 — — sa limacelle.

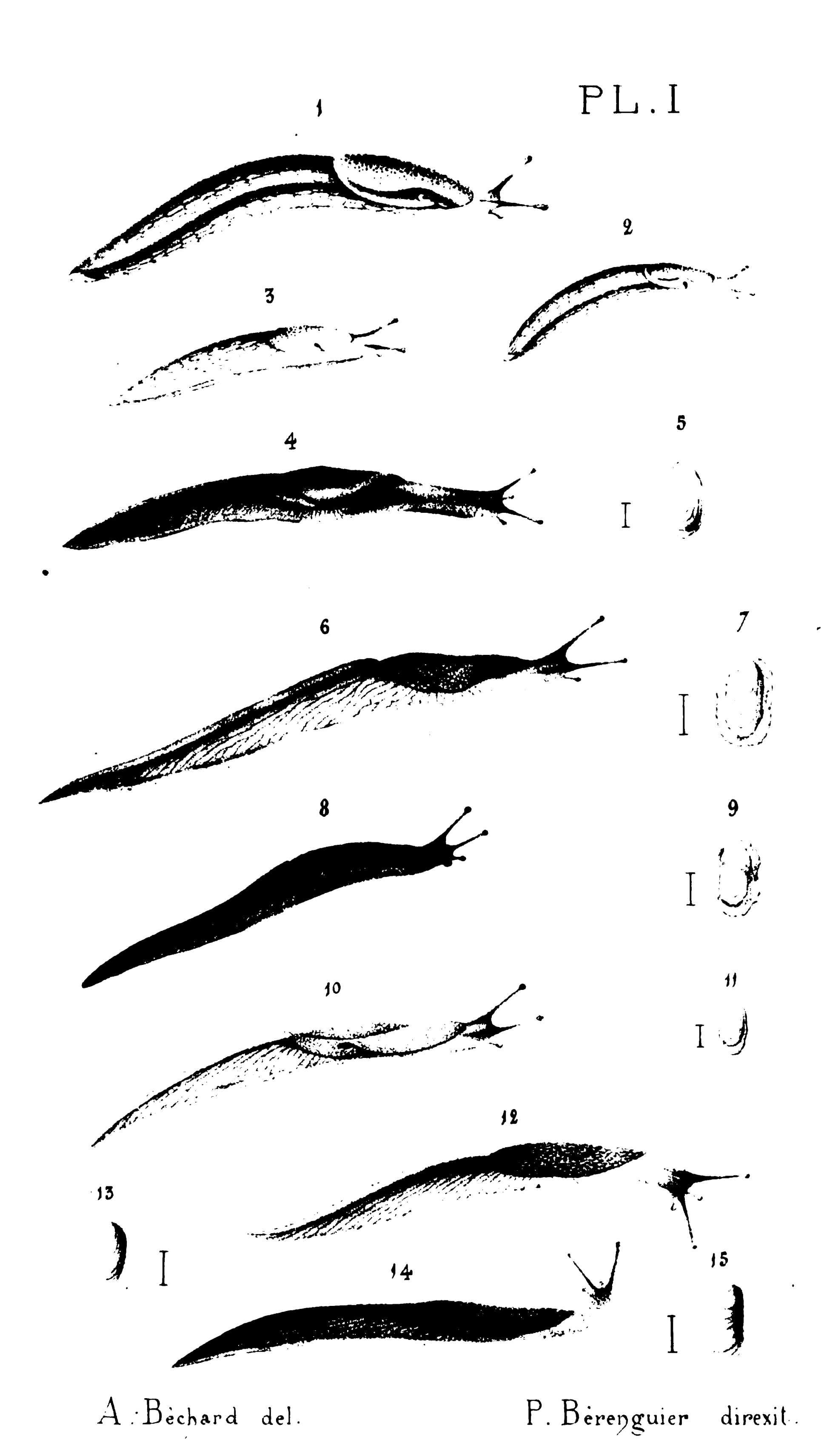

PL. I
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
A. Béchard del.
P. Bérenguier direxit.

PLANCHE II

1 **Amalia carinata,** Risso.
2 — — sa limacelle.
3 **Agriolimax agrestis,** Lin.
4 — —. sa limacelle.
5 — — sole de son pied.
6 — **lævis,** Mull.
7 — — sa limacelle.
8 — — sole de son pied.
9 **Limax cellarius,** d'Arg.
10 — — sa limacelle.
11 — — sole de son pied.
12 — **flavus,** Lin.
13 — — sa limacelle.
14 **Amalia marginata,** Drap:
15 — — sa limacelle.

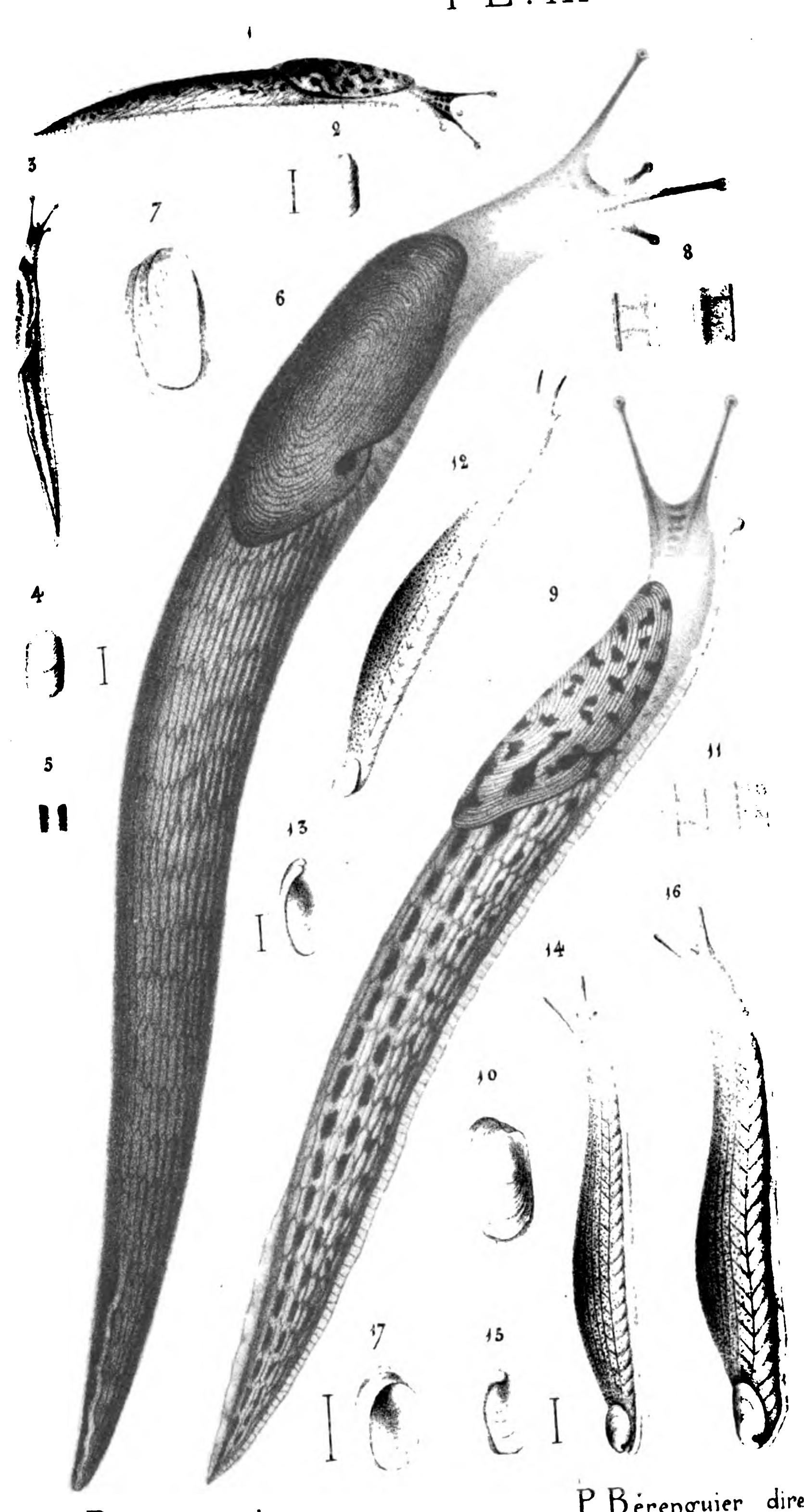

PL. II
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
A. Béchard del.
P. Bérenguier direxit.

PLANCHE III

---

1 **Limax eubalius**, Brgt.
2 — — sa limacelle.
3 — **modestus**, F. Flor.
4 — — sa limacelle.
5 — — sole de son pied.
6 — **cinereo-niger**, Wolf.
7 — — sa limacelle.
8 — — sole de son pied.
9 — **squamosus**, Béreng.
10 — — sa limacelle.
11 — — sole de son pied.
12 **Testacella Pecchiollii**, Brgt.
13 — — sa coquille.
14 — **bisulcata**, Risso.
15 — — sa coquille.
16 — **episcia**, Brgt.
17 — — sa coquille.

PL. III



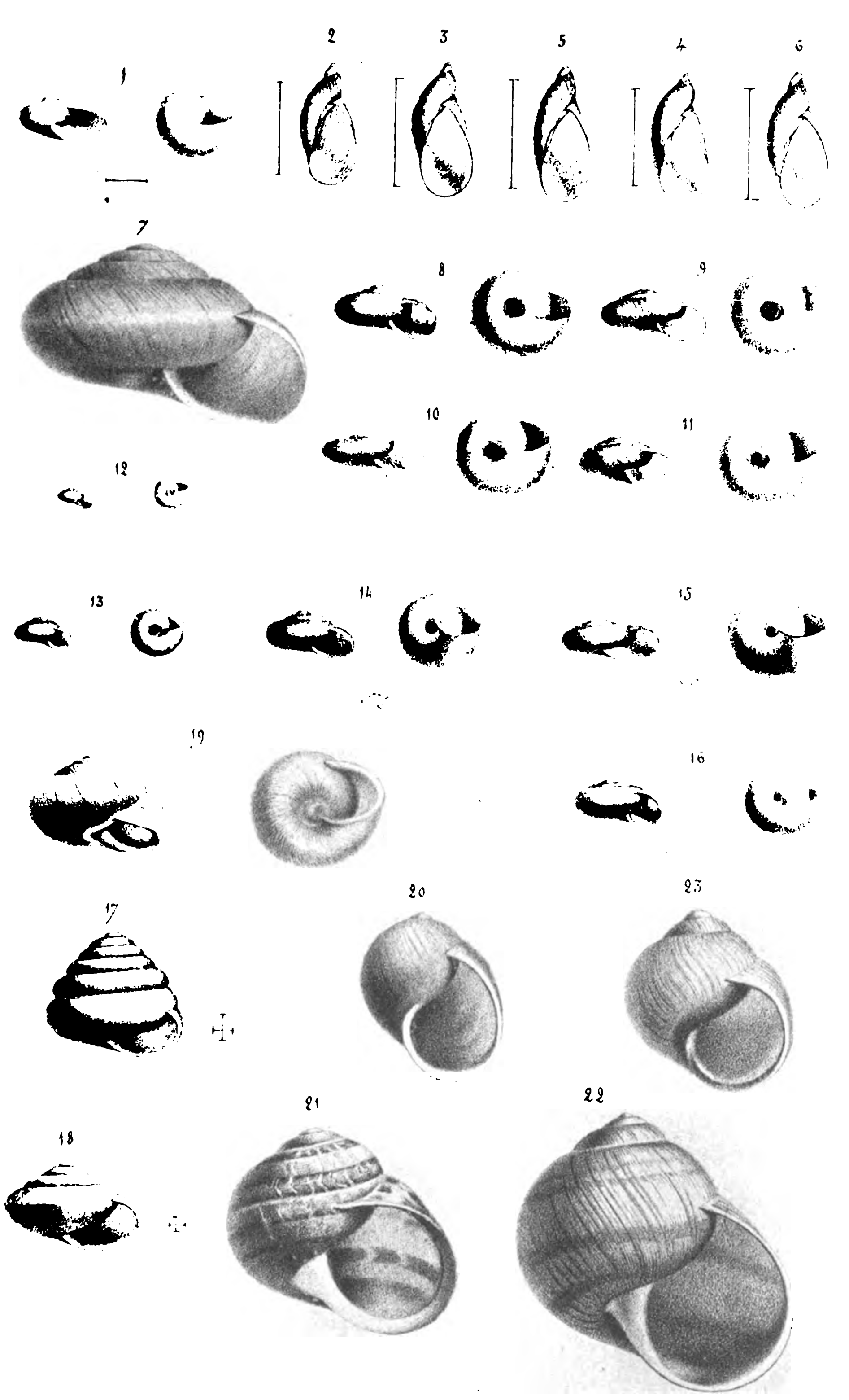
A. Béchard del.

P. Bérenguier direxit.

PLANCHE IV

1 **Vitrina major,** DE FERR.
2 **Succinea Pfeifferi,** ROSS.
3 — **esicha,** LETOURN.
4 — **lata,** KUSM.
5 — **longiscata,** MOR.
6 — **elegans,** RISSO.
7 **Zonites Algirus,** LIN.
8 **Hyalinia lucida,** DRAP.
9 — **Farinesiana,** BRGT.
10 — **recta,** LOC.
11 — **subglabra,** BRGT.
12 — **nitida,** MULL.
13 — **nitidula,** DRAP.
14 — **pseudohydatina,** BRGT.
15 — **crystallina,** MULL.
16 — **diaphana,** STUD.
17 **Arnouldia callopistica,** BRGT.
18 — **Mortoni,** JEFFR.
19 **Leucochroa candidissima,** DRAP.
20 **Helix aperta,** BFRN.
21 — **aspersa,** MULL.
22 — **pomatia,** LIN.
23 — **melanostoma,** DRAP.

PL. IV.



A. Béchard del.

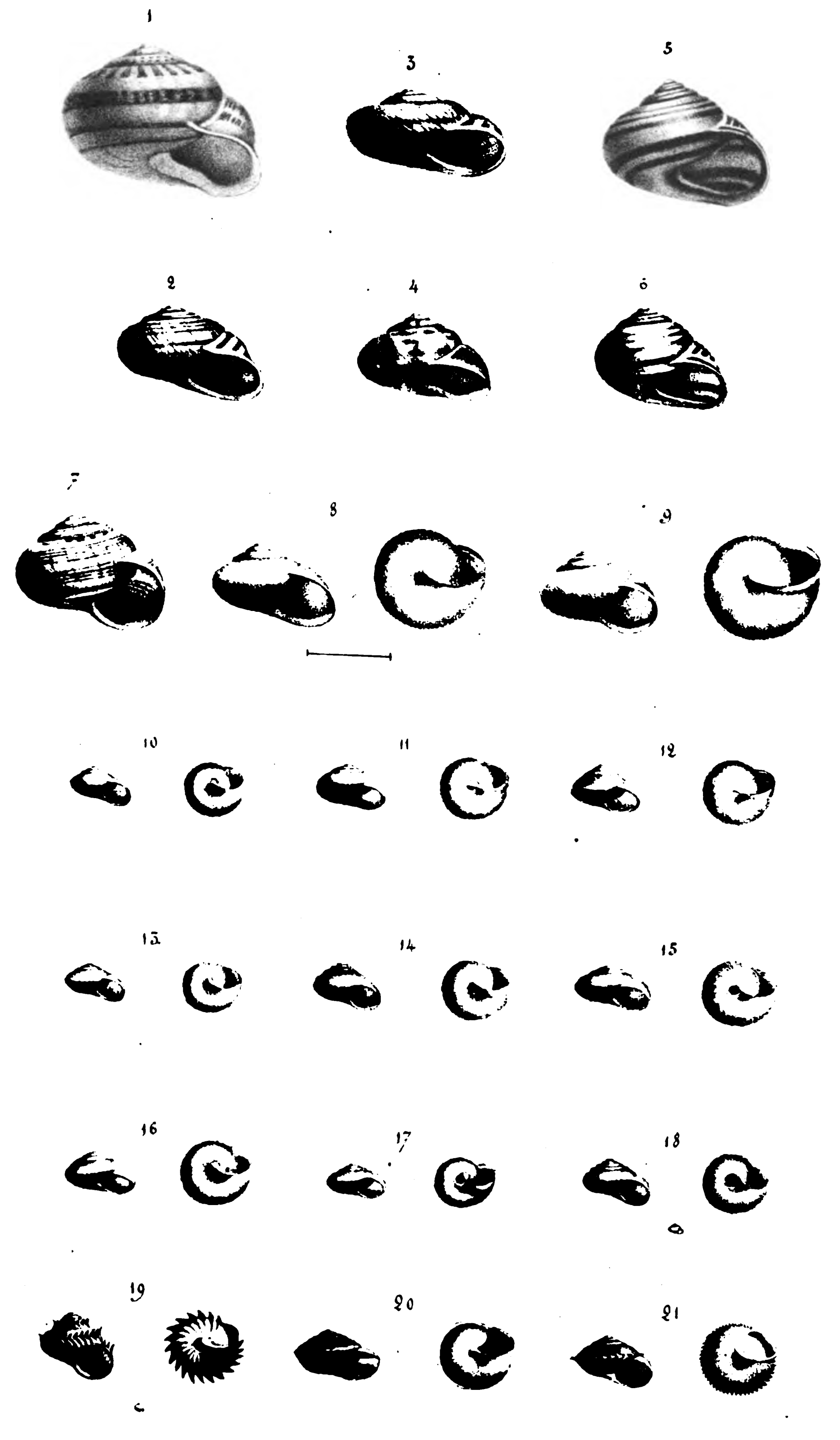
P. Bérenguier direxit

PLANCHE V

---

1 **Helix vermiculata,** MULL.
2 — **splendida,** DRAP.
3 — **Niciensis,** DE FER.
4 — **trica,** PAULUC.
5 — **nemoralis,** Lin.
6 — **subnemoralis,** BÉRENG.
7 — **Pisana,** MULL.
8 — **cemenelea,** RISSO.
9 — **d'Anconæ,** ISSEL.
10 — **Telonensis,** MITRE.
11 -- **suberina,** BÉRENG.
12 — **acraria,** BRGT.
13 — **Moutoni,** MITRE.
14 — **lavandulæ,** BRGT.
15 — **Diæga,** BRGT.
16 — **orespola,** BÉRENG.
17 — **acrophila,** BÉRENG.
18 — **rupestris,** STUD.
19 — **aculeata,** MULL.
20 — **cinctella,** DRAP.
21 — **ciliata,** VENETZ.

PL. V.



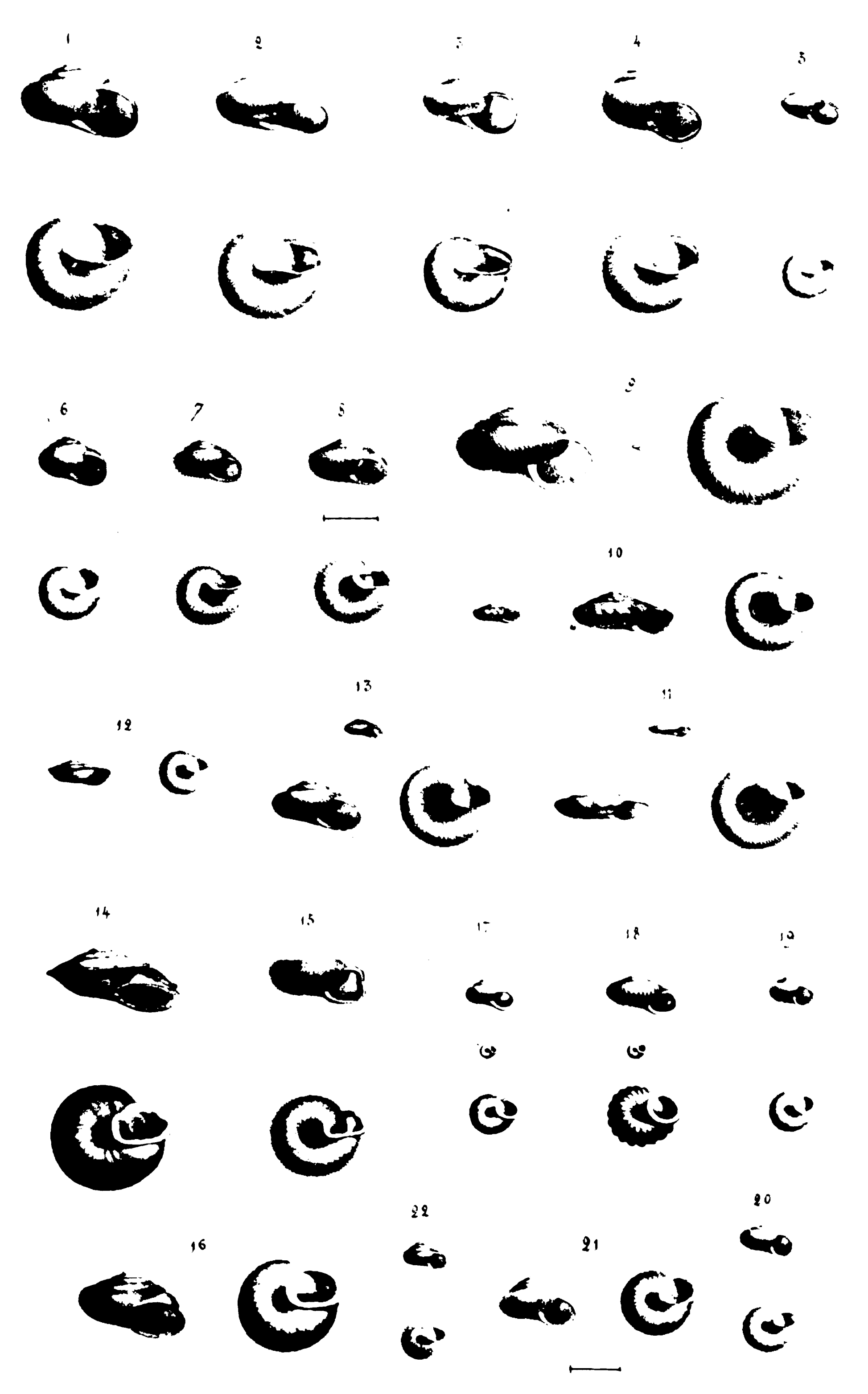
A. Béchard del. P. Bérenguier direxit.

PLANCHE VI

---

1 **Helix carthusiana**, MULL.
2 — **Ventiensis**, BRGT.
3 — **innoxia**, BRGT.
4 — **episema**, BRGT.
5 — **leptomphala**, BRGT.
6 — **rufilabris**, JEFFR.
7 — **hispida**, LIN.
8 — **hypsellina**, PONS, D'HAUT.
9 — **pygmæa**, DRAP.
10 — **rotundata**, MULL.
11 — **Omalisma**, BRGT.
12 — **lenticula**, DE FER.
13 — **ruderata**, STUD.
14 — **lapicida**, LIN.
15 — **obvoluta**, MULL.
16 — **cornea**, DRAP.
17 — **pulchella**, MULL.
18 — **costata**, MULL.
19 — **apicina**, LAMARCK.
20 — **Citharistensis**, BRGT.
21 — **Paladilhei**, BRGT.
22 — **rugosiuscula**, MICH.

PL. VI.



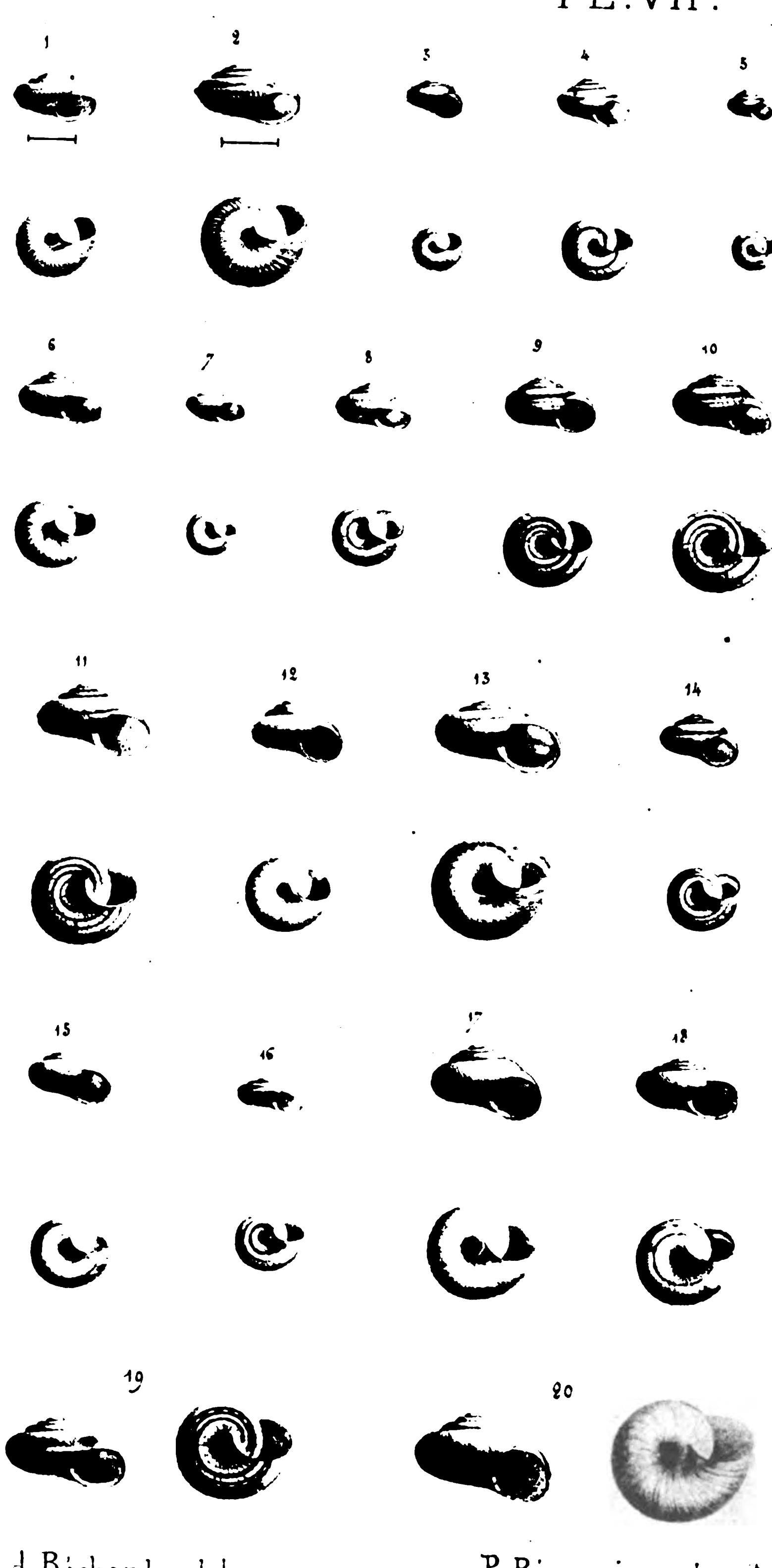
A. Béchard del. P. Bérenguier direxit

PLANCHE VII

---

1 **Helix idiophya**, F. Flor.
2 — **callestha**, Béreng.
3 — **conspurcata**, Drap.
4 — **gratiosa**, Stud.
5 -- **Mouqueroni**, Brgt.
6 — **Tolosana**, Brgt.
7 — **Lieuranensis**, Brgt.
8 — **Valcourtiana**, Brgt.
9 — **Heripensis**, J. Mab
10 — **Diniensis**, Ramb.
11 — **neglecta**, Drap.
12 — **pseudenhalia**, Brgt.
13 — **acosmeta**, Brgt.
14 — **Aginnica**, Loc.
15 — **Cahuzaci**, Brgt.
16 — **ericetella**, Jouss.
17 — **trepidula**, Serv.
18 — **Xera**, Hagenm.
19 — **limara**, Brgt.
20 — **eupalotina**, Brgt.

PL. VII.



A. Béchard del. P. Bérenguier direxit.

PLANCHE VIII

---

1 **Helix Panescorse,** BÉRENG.

2 — **Oswaldi,** BÉRENG.

3 — **Marioniana,** BRGT.

4 — **sphærita,** HARTM.

5 — **cespitum,** DRAP.

6 -- **Armoricana,** BRGT.

7 — **introducta,** ZIEGL.

8 — **arenarum,** BRGT.

9 — **Adolfi,** L. PFEIFF.

10 — **stiparum,** ROSSM.

11 — **Vardonensis,** LOC.

12 — **Arigoi,** ROSSM.

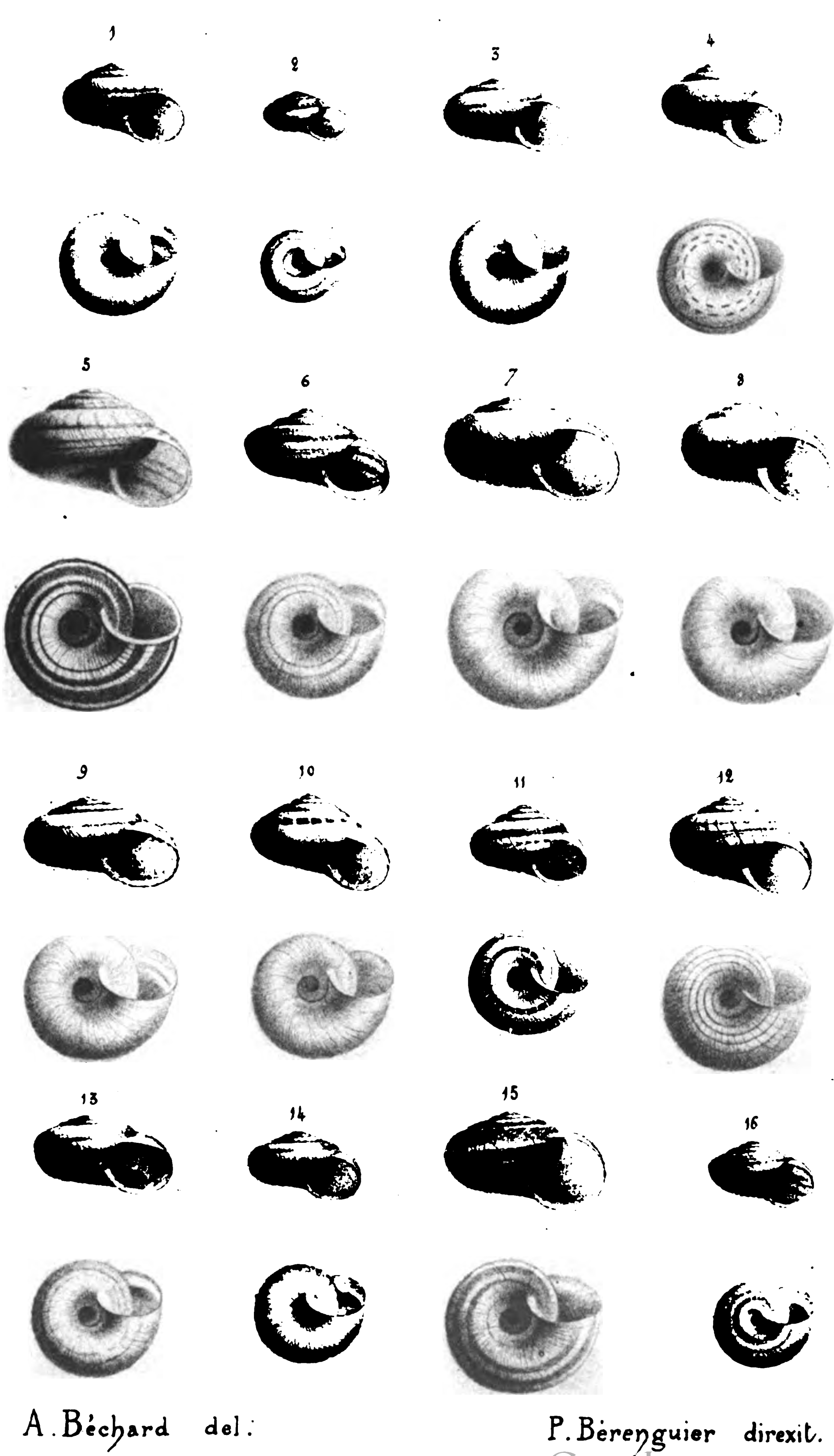
13 — **Mantinica,** J. MAB.

14 — **bradypora,** F. FLOR.

15 — **ilicis,** F. FLOR.

16 — **Terveri,** MICH.

PL. VIII.



A. Béchard del.

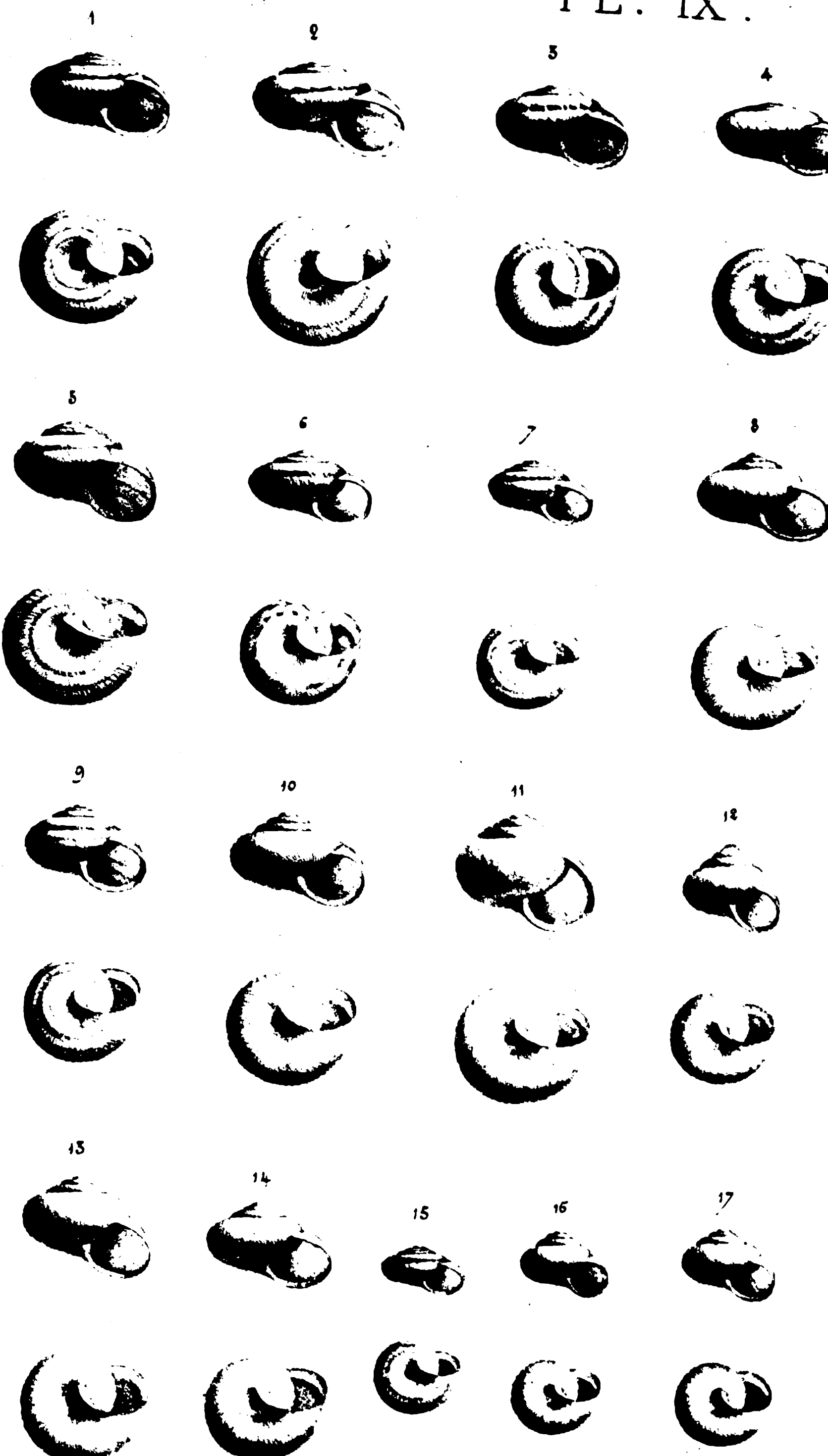
P. Bérenguier direxit.

PLANCHE IX

---

1 **Helix Paulini,** Loc.
2 — **Luci,** F. Flor.
3 — **Bavayi,** Pollon.
4 — **Maristorum,** F. Flor.
5 — **neutra,** Pollon.
6 — **Adolia,** F. Flor.
7 — **actiella,** Loc.
8 — **Augustiniana,** Brgt.
9 — **limbifera,** Loc.
10 — **Jusiana,** Brgt.
11 — **euphorca,** Brgt.
12 — **acomptiella,** Loc.
13 — **Evenosi,** Brgt.
14 — **Kalona,** Berth.
15 — **limarella,** Hagenm.
16 — **Avenionensis,** Brgt.
17 — **Grannonensis,** Brgt.

PL. IX.



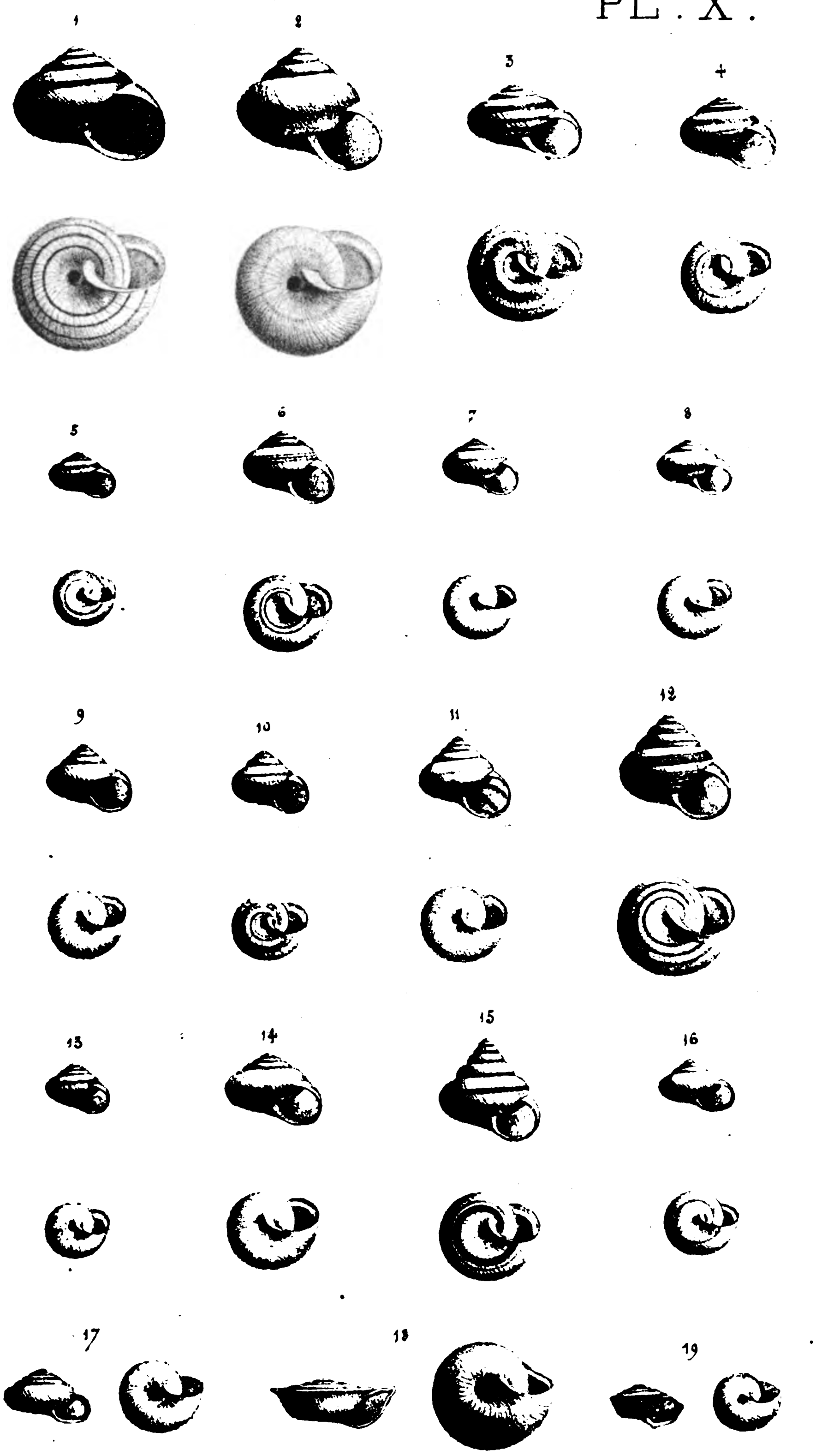
A. Béchard del. P. Bérenguier direxit.

PLANCHE X

---

1 **Helix variabilis**, DRAP.
2 — **plenaria**, LOC.
3 — **Xalonica**, SERV.
4 — **alluvionum**, SERV.
5 — **Azami**, BRGT.
6 — **Cyzicensis**, GALL.
7 — **Mendranoi**, SERV.
8 — **Blasi**, SERV.
9 — **mucinica**, BRGT.
10 — **pilula**, LOC.
11 — **lineata**, OLIVI.
12 — **melantozona**, CAFICI.
13 — **fœdata**, HAGENM.
14 — **Krizensis**, BRGT.
15 — **didymopsis**, P. FAG.
16 — **pyramidata**, DRAP.
17 — **Numidica**, M.-T.
18 **Tropidocochlis explanata**, MULL.
19 — **catocyphia**, BRGT.

PL. X.



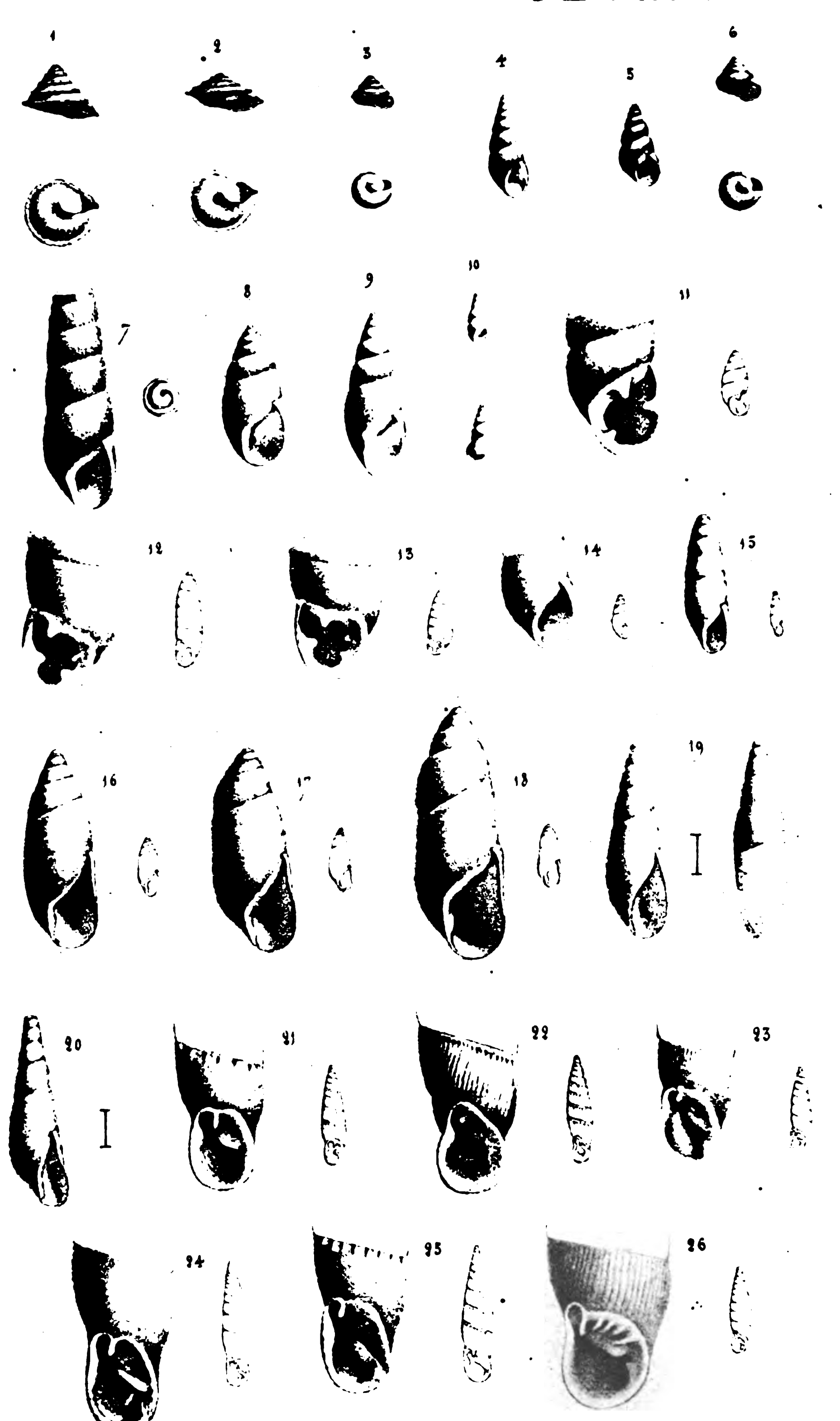
A. Béchard del. P. Bérenguier direxit.

PLANCHE XI

---

1 **Tropidocochlis elegans**, DRAP.
2 — **scitula**, DE CHR. et J.
3 — **crenulata**, MULL.
4 **Cochlicella barbara**, LIN.
5 — **acuta**, MULL.
6 — **conoidea**, DRAP.
7 **Rumina decollata**, LIN.
8 **Bulimus detritus**, MULL.
9 — **Arnouldi**, P. FAG.
10 — **obscurus**, MULL.
11 **Chondrus tridens**, MULL.
12 — **prolixus**, PINI.
13 — **quadridens**, MULL.
14 **Zua subcylindrica**, LIN.
15 — **Boyssii**, DUP.
16 **Ferussacia follicula**, GRON.
17 — **Gronoviana**, RISSO.
18 — **Vescoi**, BRGT.
19 **Cæcilianella acicula**, MULL.
20 — **aglena**, BRGT.
21 **Clausilia bidens**, LIN.
22 — **virgata**, DE CHR. et J.
23 — **solida**, DRAP.
24 — **laminata**, MONT.
25 — **punctata**, MICH.
26 — **plicatula**, DRAP.

PL. XI.

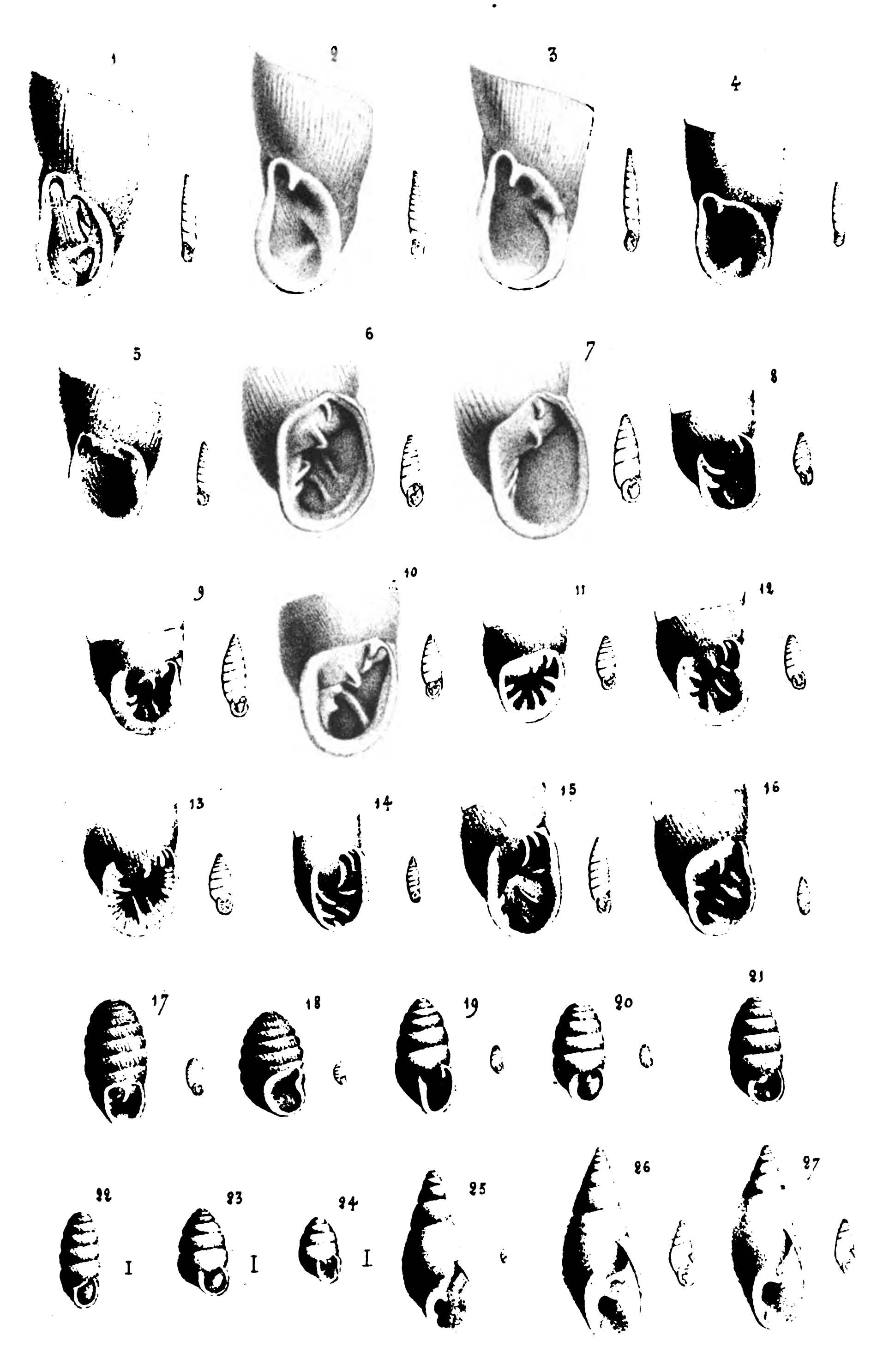


A. Béchard del. P. Bérenguier direxit.

PLANCHE XII

---

1 **Clausilia crenulata**, RISSO.
2 — **Isseli**, VILLA.
3 — **Maceana**, BRGT.
4 — **parvula**, STUD.
5 **Balia perversa**, LIN.
6 **Pupa similis**, BRUG.
7 — **amicta**, PARR.
8 — **avenacea**, BRUG.
9 — **variabilis**, DRAP.
10 — **Sabaudina**, BRGT.
11 — **frumentacea**, DRAP.
12 — **secalina**, DRAP.
13 — **polyodon**, DRAP.
14 — **Micheli**, TERV.
15 — **affinis**, ROSSM.
16 — **graniformis**, DRAP.
17 **Orcula dolioliformis**, BRUG.
18 **Pagodina pagodula**, DES MOUL.
19 **Pupilla umbilicata**, DRAP.
20 — **muscorum**, LIN.
21 — **triplicata**, STUD.
22 **Isthmia muscorum**, DRAP.
23 — **edentula**, DRAP.
24 **Vertigo antivertigo**, DRAP.
25 **Carychium tridentatum**, RISSO.
26 **Alexia myosotis**, DRAP.
27 — **Micheli**, MITTRE.



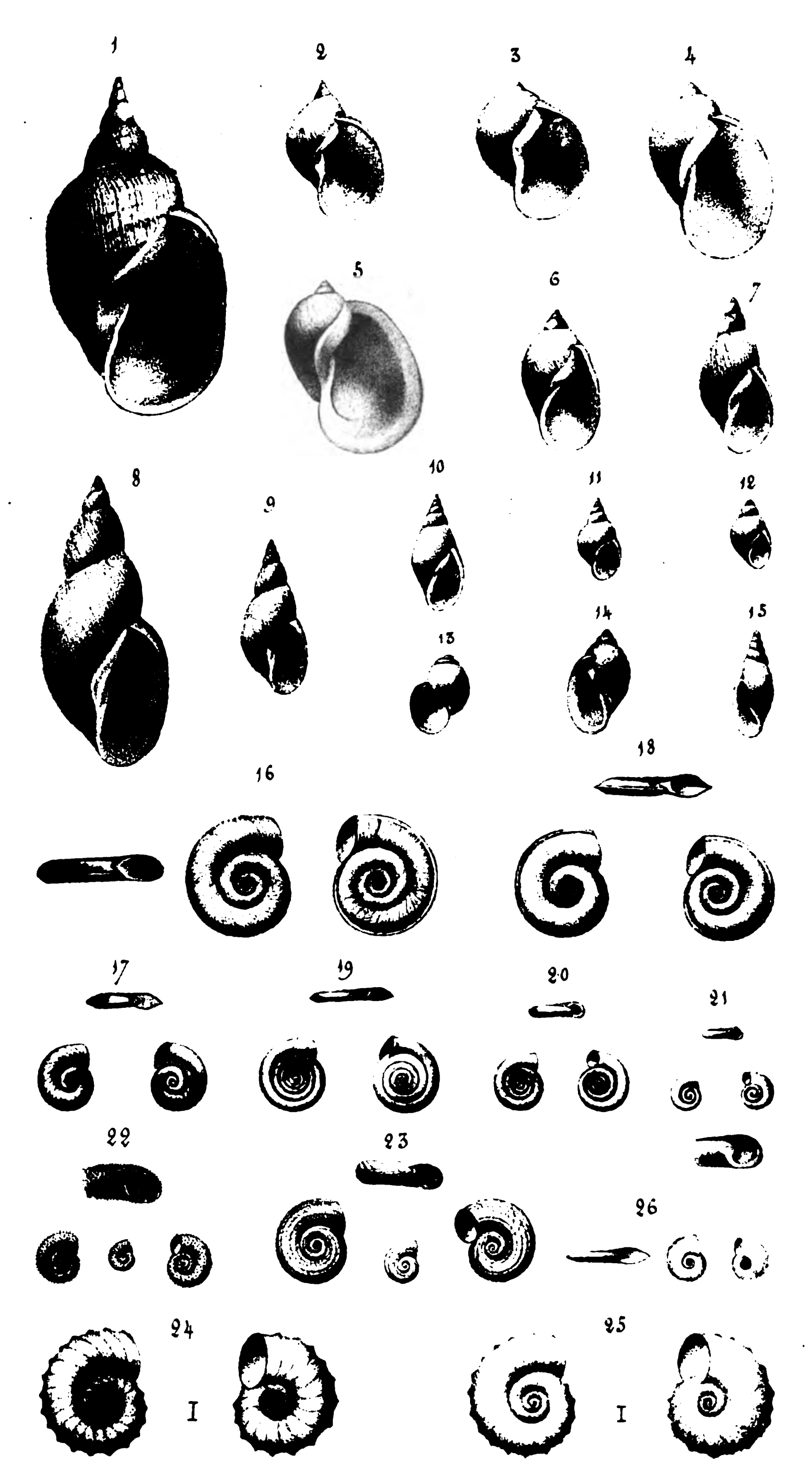
A. Béchard del.

P. Bérenguier direxit.

PLANCHE XIII

1 **Limnœa helophila**, Brgt.
2 — **Alpestris**, S. Cl.
3 — **microcephala**, Kust.
4 — **limosa**, Lin.
5 — **canalis**,, Villa.
6 — **peregra**, Mull.
7 — **palustris**, Mull.
8 — **strangulata**, Loc.
9 — **contorta**, Brgt.
10 — **fusca**, C. Pfeiff.
11 -- **truncatula**, Mull.
12 — **Moquini**, Loc.
13 **Physa fontinalis**, Lin.
14 — **acuta**, Drap.
15 — **hypnorum**, Lin.
16 **Planorbis umbilicatus**, Mull.
17 — **submarginatus**, de Ch. et J.
18 — **carinatus**, Mull.
19 — **vorticosus**, Lin.
20 — **rotundatus**, Poir.
21 — **spirorbis**, Lin.
22 — **albus**, Mull.
23 — **Crosseanus**, Brgt.
24 — **cristatus**, Lin.
25 — **imbricatus**, Mull.
26 — **fontanus**, Lightf.

PL. XIII.



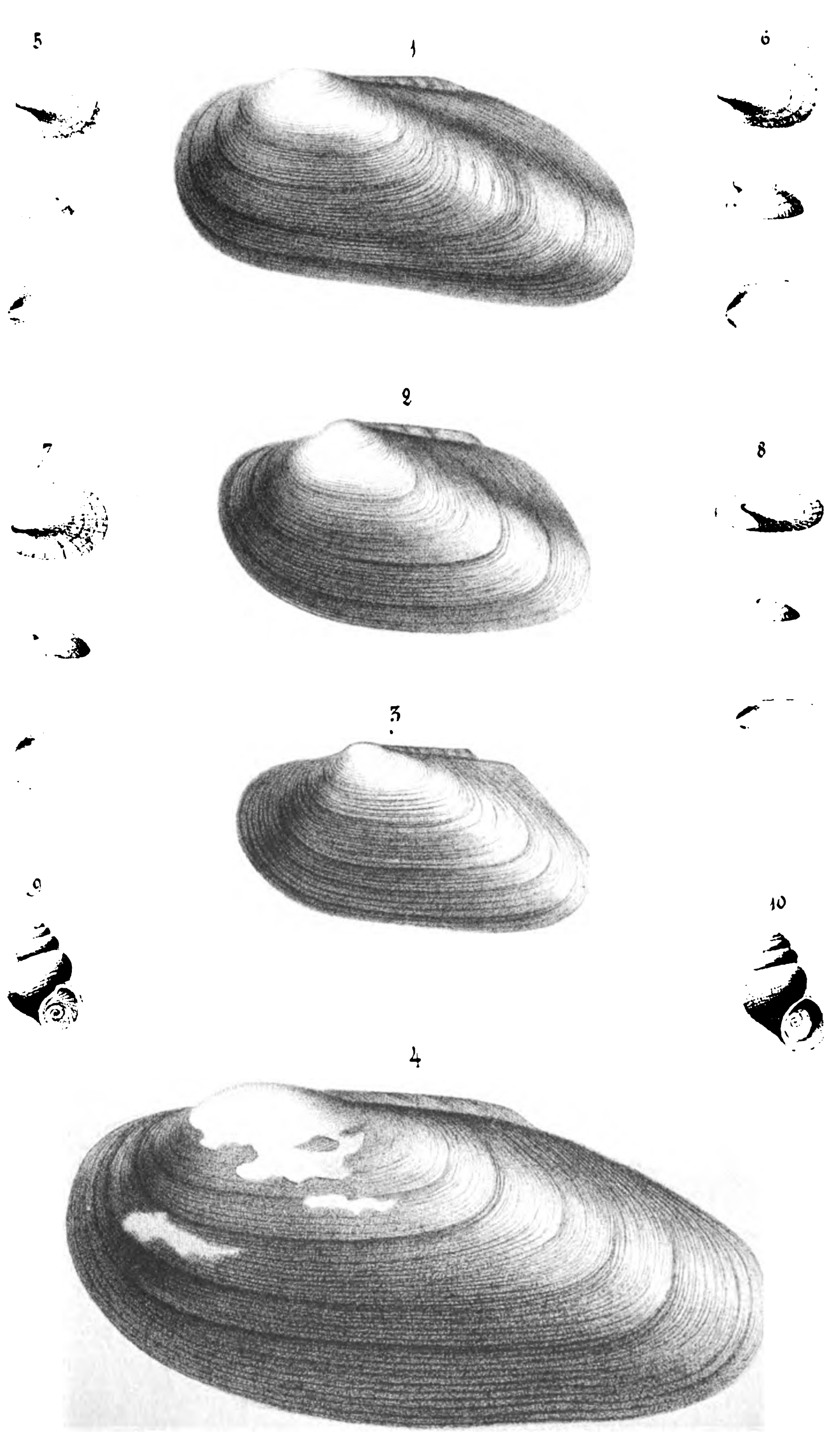
A. Béchard. dél.

P. Bérenguier direxit.

PLANCHE XIV

1 **Unio orthellus**, Béreng.
2 — **exauratus**, Loc.
3 — **Lemotheuxi**, Serv.
4 — **Forojuliensis**, Béreng.
5 **Ancylus simplex**, Buc'K.
6 — **costulatus**, Kust.
7 — **capuliformis**, Jan.
8 — **Moquinianus**, Brgt.
9 **Cyclostoma Lutetianum**, Brgt.
10 — **sulcatum**, Drap.

PL. XIV



A. Béchard del.   P. Bérenguier direxit

PLANCHE XV

---

1 **Unio Berenguieri,** BRGT.

2 — **Albanorum,** PAC.

3 — **Perroudi,** LOC.

4 **Anodonta Hecartiana,** LOC.

5 **Pomatias patulus,** DRAP.

6 — **Macei,** BRGT.

7 **Truncatella subcylindrica,** LIN.

8 — **Juliæ,** FOL.

9 **Bythinia tentaculata,** LIN.

10 — **Sebethina,** BLANC.

11 — **allopoma,** BRGT.

PL. XV

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

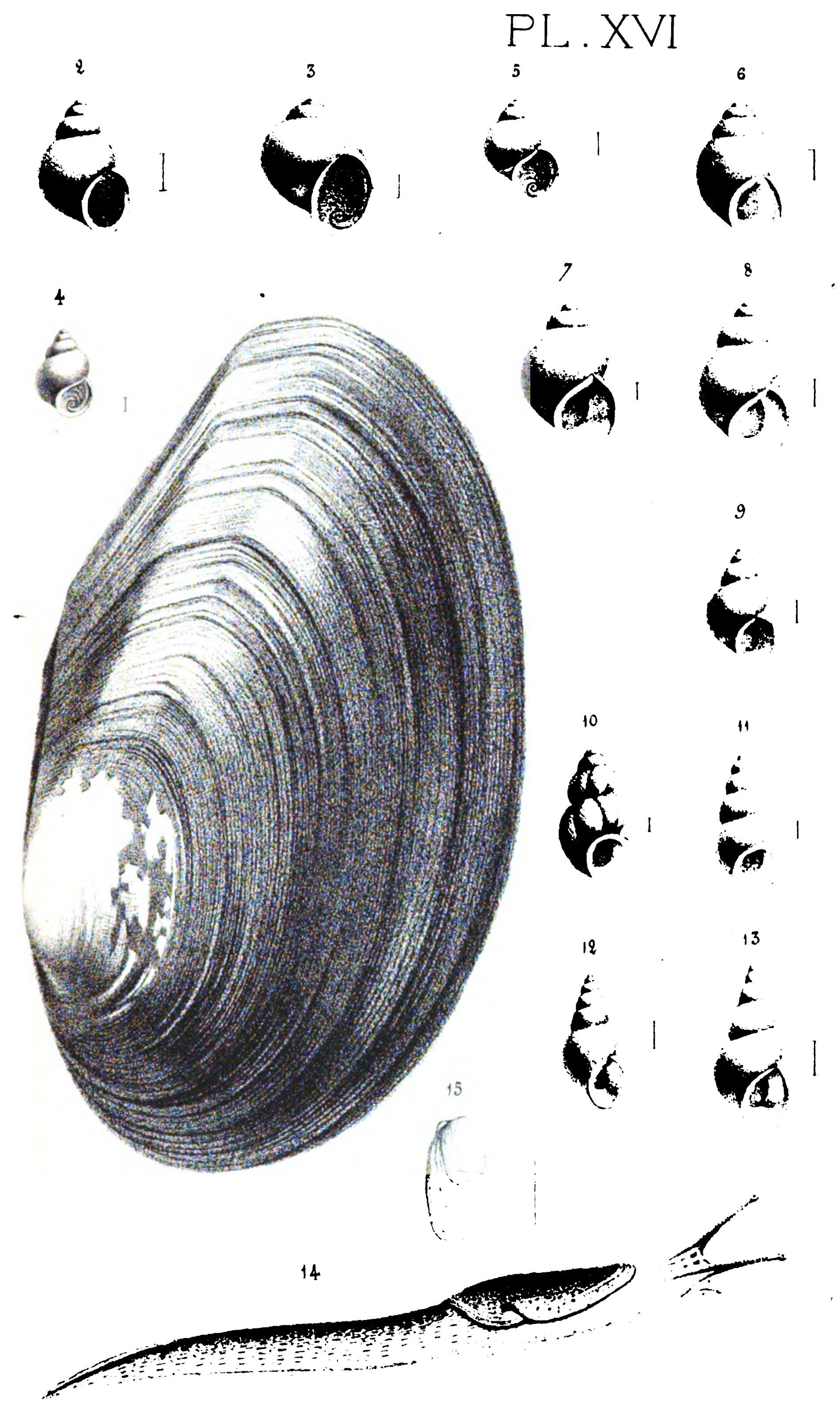
A. Béchard del. P. Bérenguier direxit.

PLANCHE XVI

---

1 **Anodonta Vaschaldei**, Pac.
2 **Amnicola similis**, Drap.
3 — **Moutoni**, Drap.
4 — **anatina**, Drap.
5 — **compacta**, Palad.
6 **Bythinella Astieri**, Dup.
7 — **Anteisensis**, Béreng.
8 — **Berenguieri**, Brgt.
9 — **curta**, Palad.
10 **Belgrandia gibba**, Drap.
11 — **marginata**, Mich.
12 **Paludestrina Macei**, Palad.
13 — **Renei**, Béreng.
14 **Limax granosus**, Béreng.
15 — — sa limacelle.

PL. XVI



A. Béchard del.

P. Bérenguier direxit.

PLANCHE XVII

1 **Anodonta ventricosa**, PFEIFF.

2 **Paludestrina Locardi**, BÉRENG.

3 — **procerula**, PALAD.

4 — **aciculina**, BRGT.

5 — **Panescorsei**, BÉRENG.

6 — **Azami**, BÉRENG.

7 — **brevispira**, PALAD.

8 **Peringia Fagotiana**, MAB.

9 **Valvata piscinalis**, MULL.

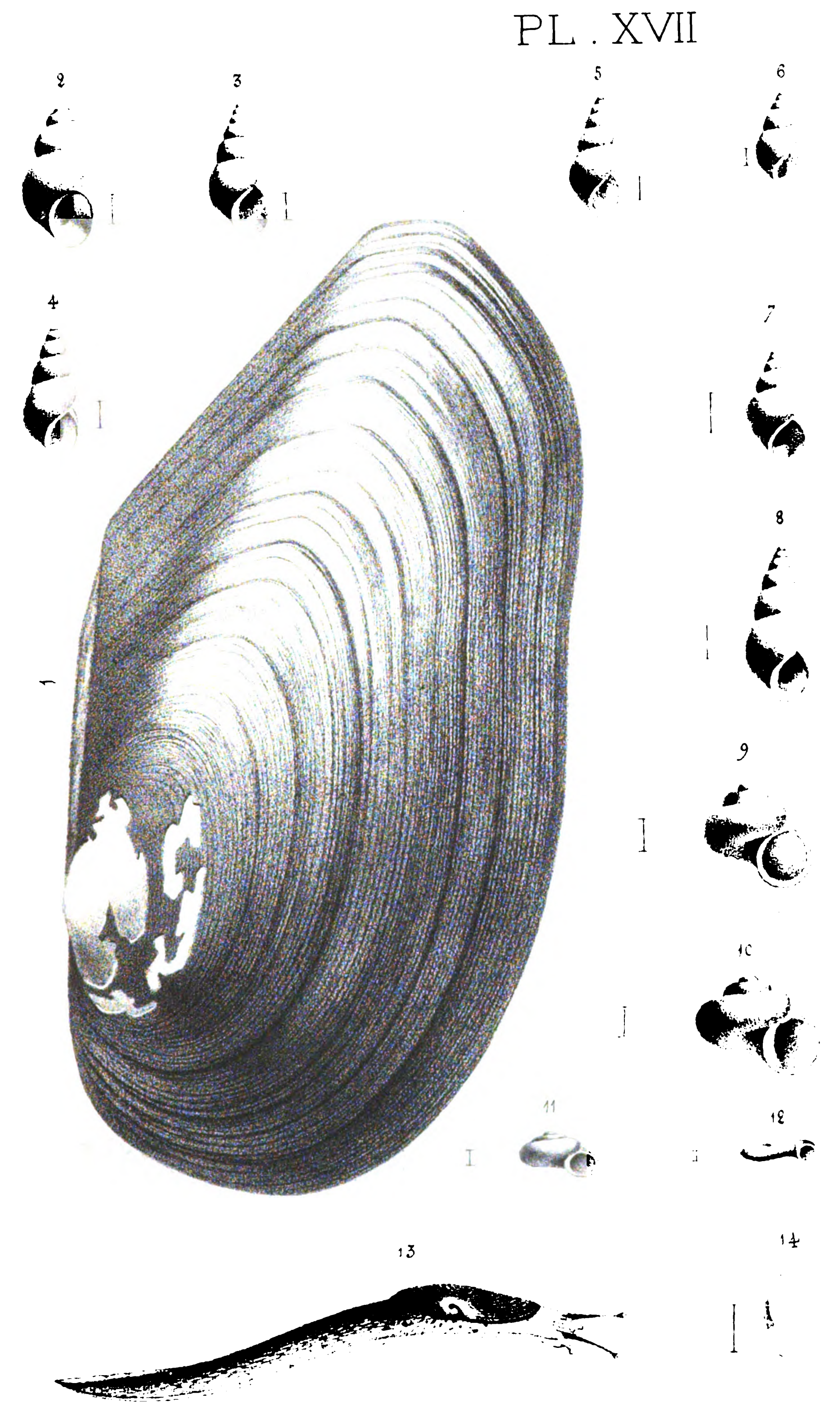
10 — **Alpestris**, BLAN.

11 — **depressa**, PFEIFF.

12 — **spirorbis**, DRAP.

13 **Limax Oswaldi**, BÉRENG.

14 — — sa limacelle.



A. Bèchard del.   P. Bérenguier direxit.

PLANCHE XVIII

1 **Anodonta Gallica**, Brgt.

2 **Theodoxia fluviatilis**, Lin.

3 — **Thermalis**, Boub.

4 **Smaragdia viridis**, Lin.

5 **Sphærium corneum**, Lin.

6 — **lacustre**, Mull.

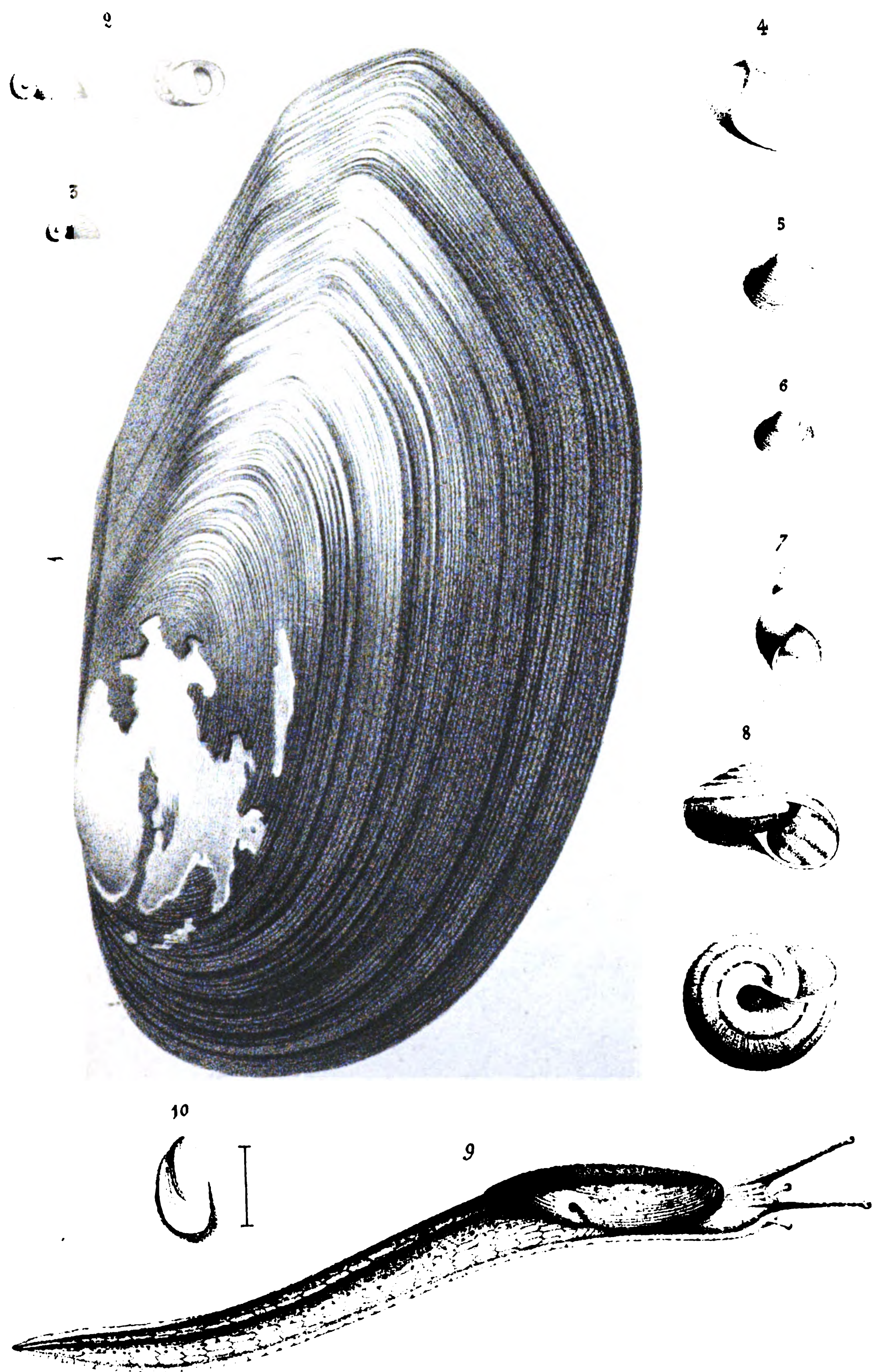
7 **Succinea oblonga**, Drap. (grossie).

8 **Helix falsa**, Béreng.

9 **Limax Lachensis**, Béreng.

10 — — sa limacelle.

PL. XVIII.



A. Béchard del.

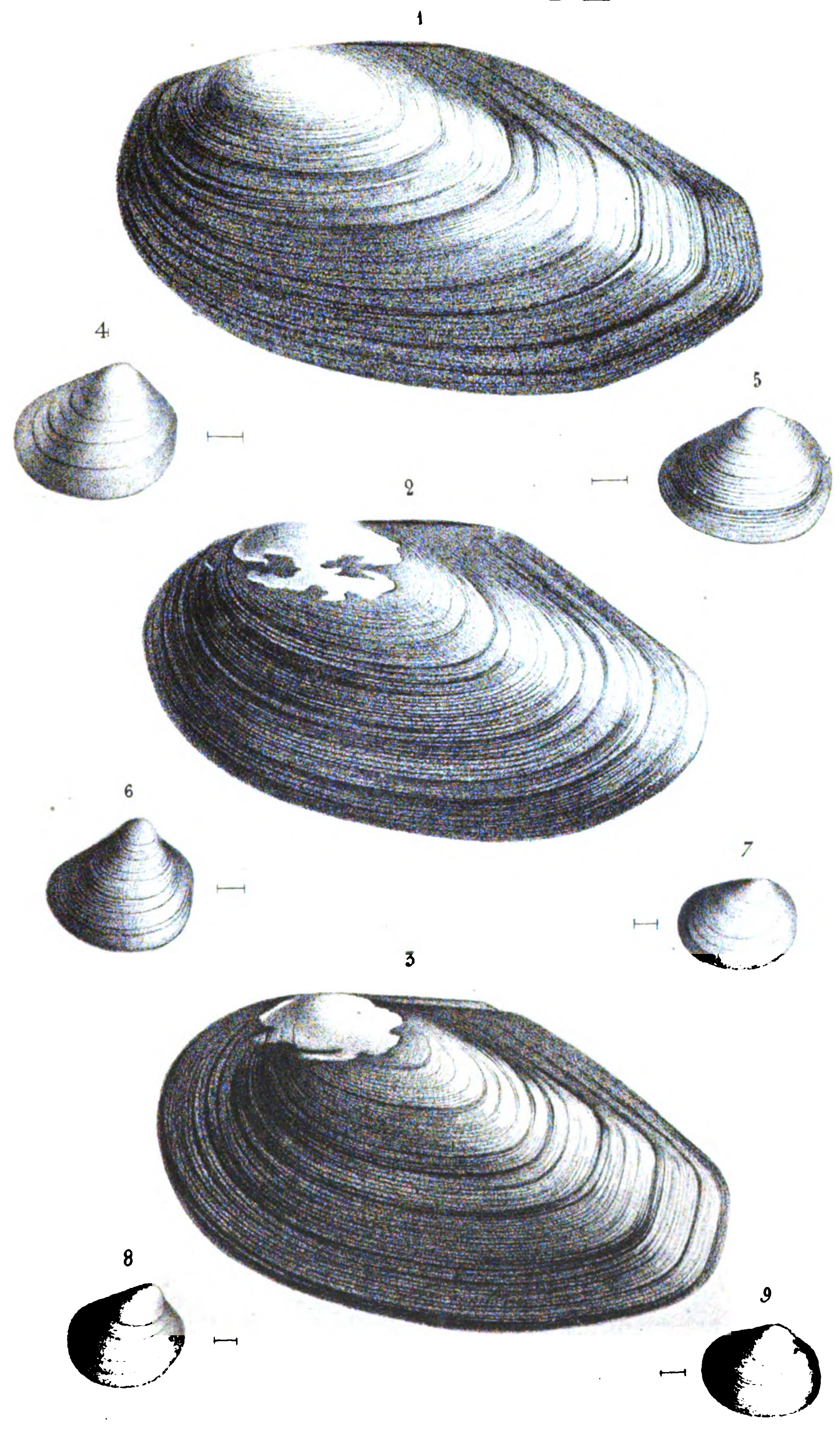
P. Bérenguier direxit.

PLANCHE XIX

---

1 **Anodonta Noeli**, Brgt., Loc.
2 — **Mantuacina**, Brgt.
3 — **oblonga**, Millet.
4 **Pisidium Casertanum**, Poli.
5 — **cinereum**, Alder.
6 — **pulchellum**, Jen.
7 — **olivetorum**, Béreng.
8 — **pusillum**, Gmel.
9 — **nitidum**, Gmel.

PL. XIX



A. Béchard del. P. Bérenguier direxit.

PLANCHE XX

---

1 **Arion euthymeanus**, F. Flor.

Appareil génital, grandeur naturelle.

Partie mâle : G, gaine de la verge,
Ci, canal déférent inférieur,
P, prostate;

Partie femelle : Pc, poche copulatrice,
U. utérus;

Partie hermaphrodite : Cg, cloaque génital,
Og, organe de la glaire,
Cs, canal déférent supérieur,
Gh, glande hermaphrodite.

2 **Amalia gagates**, Drap., appareil génital, grossi 2 fois.

3 — **upermelaina**, Béreng., —

4 — **leucophæa**, Béreng., —

5 — **ochracea**, Béreng., —

6 — organe corniforme très grossi, spécial au 1er groupe, (d'après Lessona et Pollonera).

7 — **carinata**, Risso, appareil génital, grossi 2 fois.

8 — **marginata**, Drap., —

PL. XX



A. Béchard del.

P. Bérenguier dissec.

PLANCHE XXI

---

1 **Agriolimax agrestis**, Lin., appareil génital, grossi 3 fois.

2 — **lœvis**, Müll., — — 5 —

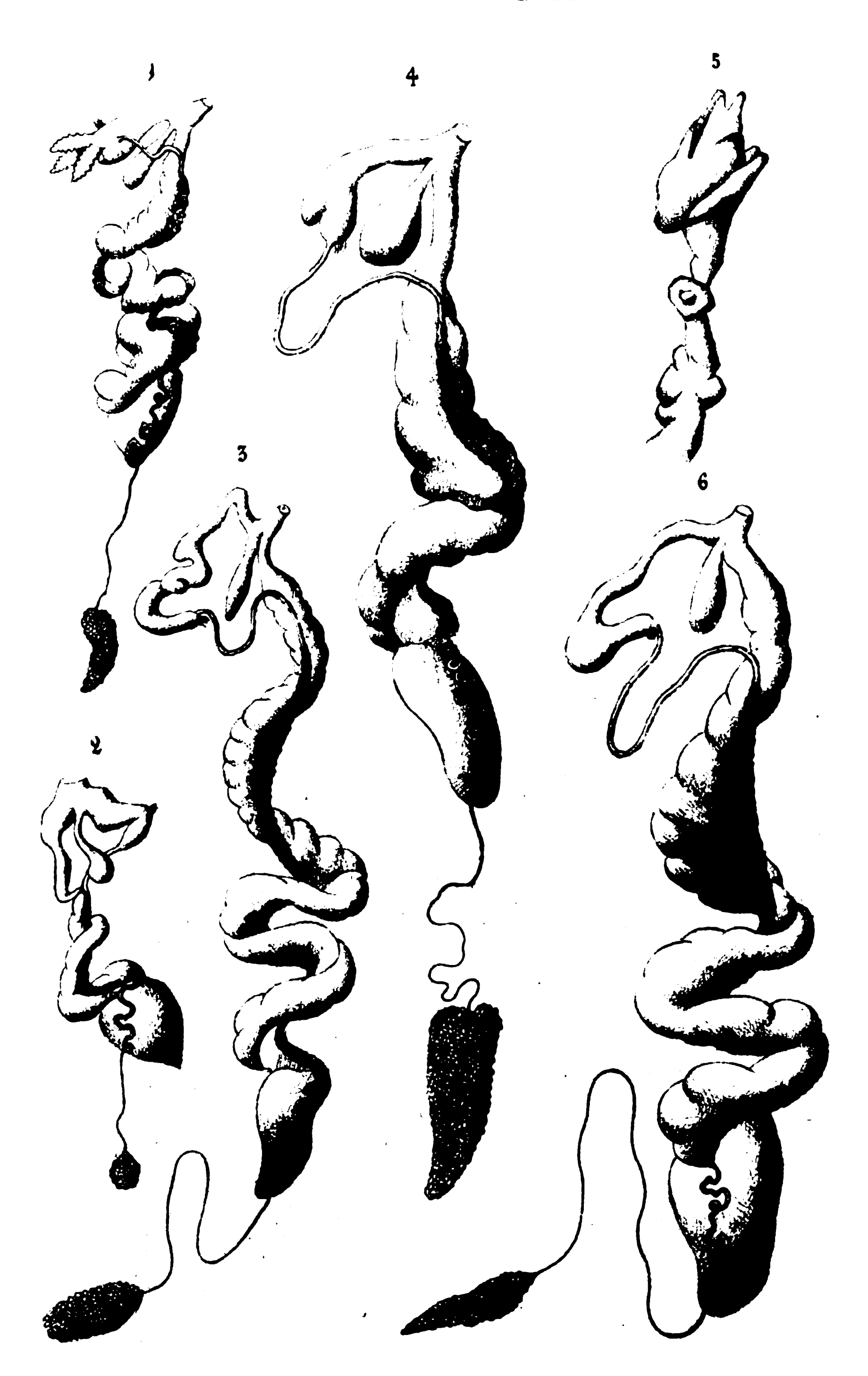
3 **Limax cellarius**, d'Arg., — grandeur naturelle.

4 — **granosus**, Béreng., — grossi 2 fois.

5 — — sa verge en érection, très grossie.

6 — **squamosus**, Béreng., appareil génital, grandeur naturelle.

PL. XXI



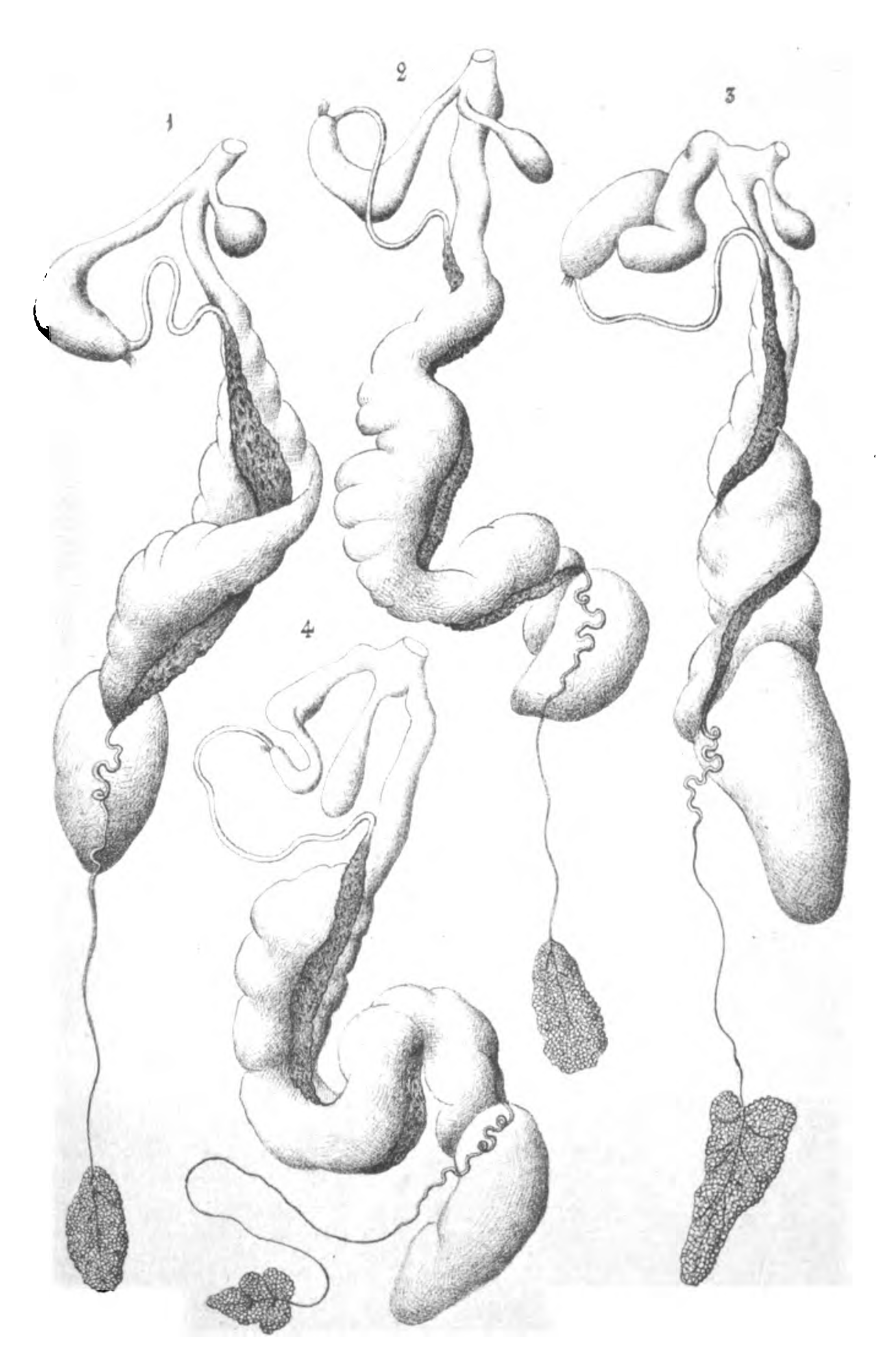
A. Béchard del.   P. Bérenguier dissec.

PLANCHE XXII

---

1 **Limax Oswaldi,** BÉRENG., appareil génital, grossi 2 fois.
2 — **cinereo-niger,** WOLF., — grandeur naturelle.
3 — **Lachensis,** BÉRENG., — —
4 — **flavus,** LIN., — grossi 2 fois.

PL. XXII



A. Béchard del. P. Bérenguier dissec.





